

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_001H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-0/01

OBJET : Procès-verbal du Conseil départemental du 26 septembre 2024

Conformément à l'article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales et au Règlement intérieur du Conseil départemental et de la Commission Permanente, il convient d'adopter le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 26 septembre 2024.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 26 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024



Procès-Verbal

Séance publique du Conseil départemental du 26 septembre 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 26 septembre 2024

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2024, le 26 septembre de 9h00 à 11h35, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental jusqu'au rapport n°4/15 inclus et sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA à compter du rapport n°5/01.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Julie GOBERT a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE,
M. Denis JULLEMIER a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT,
M. Jean-François PARIGI a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX à compter du rapport n°5/01,

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal du Conseil départemental du 21 juin 2024.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental entre le 1er mai et le 31 août 2024	Adopté à l'unanimité
1/01	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes des 2 Morin – Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation	Adopté à l'unanimité NPPV :1
1/02	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité NPPV :1
1/03	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Oissery - Contrat cadre et programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/04	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Meaux - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité NPPV :2
1/05	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Serris - Contrat cadre, programme d'actions et deux conventions de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/06	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Fontenay-Trésigny - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/07	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Cesson - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/08	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry - Avenant n°1 au contrat et une convention de réalisation	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/09	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Vaux-le-Pénil - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité NPPV :1
1/10	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune du Châtelet-en-Brie- Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/11	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Montigny-sur-loing - Avenant n°1 au contrat.	Adopté à l'unanimité
1/12	Fonds d'aménagement du Comité départemental de tennis situé à Croissy-Beaubourg - Prorogation du délai de demande de versement du solde de la subvention.	Adopté à l'unanimité
1/13	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité NPPV :1
1/14	Cession de parts détenues par le Département au sein de la Société d'Economie Mixte SEM Aménagement 77.	Adopté à l'unanimité
1/15	Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la filiale foncière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
1/16	Poursuite du partenariat du Département avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
1/17	Projet « CDG Express ».Convention entre SNCF Réseau et le Département sur les modalités de financement de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Mitry-Mory.	Adopté à l'unanimité
1/18	Linéaire du réseau routier départemental au 1er janvier 2024.	Adopté à l'unanimité
1/19	Dossier d'organisation de la viabilité hivernale pour l'hiver 2024-2025.	Adopté à l'unanimité
1/20	Avenant n°1 à la Convention initiale relative au financement d'aménagements cyclables à l'intérieur et aux abords du boulevard circulaire sur le territoire des communes de Chessy, Serris, Magny-le-Hongre et Coupvray.	Adopté à l'unanimité NPPV :6
1/21	Routes départementales (RD) 1004 et 215 – Aménagement d'un giratoire double sur le territoire de la Commune de Jouy-le-Châtel. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
1/22	Route départementale (RD) 1036 - Aménagement d'un créneau de dépassement sur la commune de Guignes. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
1/23	Déviation-recalibrage de la RD57 et aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN36 et la RD57 sur le territoire des communes de Crisenoy et Fouju.	Adopté à l'unanimité
	A – Convention d'offre de concours entre le Département, Percier Réalisation Développement et l'Agence Public pour l'Immobilier de la Justice.	

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	B – Avenant n°1 avec Percier Réalisation Développement.	Adopté à l'unanimité
1/24	Programme 2024 de repartition du produit des amendes de police.	Adopté à l'unanimité NPPV :5
2/01	Création de la sectorisation du collège Jean-Jacques Barbaux à Jouy-le-Châtel	Adopté à l'unanimité
2/02	Convention annuelle de partenariat entre le Département et la Fondation du patrimoine.	Adopté à l'unanimité NPPV :1
2/03	Accord-cadre pour la partie française du bien « Sites Mémoires et Funéraires de la Première Guerre Mondiale, Front ouest » inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité.	Adopté à l'unanimité
3/01	Création du Conseil Départemental des Jeunes.	Adopté à l'unanimité
3/02	Dispositif départemental de soutien en faveur du sport de haut niveau seine-et-marnais.	Adopté à l'unanimité
0/03	Voeu co-signé par les groupes Gauche Républicaine, Communiste et Écologiste; Socialiste, Républicain et Écologiste; Les Républicains, divers droite et centre; Avenir 77; Les Indépendants	Adopté à l'unanimité
4/01	Insertion par l'Activité Economique : avenant à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (C.A.O.M.) à signer avec l'Etat et modification de l'aide complémentaire - Année 2024.	Adopté à l'unanimité NPPV :10
4/02	Programmation du FSE+ pour 2024 : cofinancement du dispositif d'aide à l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance.	Adopté à l'unanimité
4/03	Insertion des jeunes : approbation de l'appel à projets Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) collectif 2025 et attribution d'une subvention pour 2024 aux deux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité NPPV :2
4/04	Avenant n°2 à la convention de partenariat 2022-2024 avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 77) au titre de la politique Habitat.	Adopté à l'unanimité NPPV :1
4/05	Rapport d'exécution du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) pour l'année 2023.	Adopté à l'unanimité
4/06	Prolongation temporaire à titre expérimental de l'indemnité spécifique pour les assistants familiaux accueillant des enfants de 0 à 3 ans en surcapacité.	Adopté à l'unanimité
4/07	Mise en place du Contrat Allocation Jeune Majeur (CAJM).	Adopté à l'unanimité
4/08	Mise en oeuvre d'une dotation complémentaire pour les Services Autonomie à Domicile (SAD).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/09	Contribution financière du Département au Fonds Départemental de Compensation du Handicap au titre de l'année 2024.	Adopté à l'unanimité NPPV :12
4/10	Délégation de service public relative à l'exploitation du service départemental de téléassistance au profit des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap - Avenant n° 1.	Adopté à l'unanimité
4/11	Conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le groupe ADEF Résidences 3A, gestionnaire de l'EHPAD "La Maison Source Nadon".	Adopté à l'unanimité
4/12	Adoption d'une convention de financement pour les projets d'unité personnes handicapées vieillissantes (UPHV) en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).	Adopté à l'unanimité
4/13	Attribution d'un soutien financier au bénéfice de l'Etablissement d'accueil non médicalisé de l'Etablissement public médico-social du Provinois.	Adopté à l'unanimité NPPV :1
4/14	Approbation de l'avenant n° 1 au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.) 2022-2026 conclu entre SAS SOLEMNES, l'ARS Ile-de-France, les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, concernant l'EHPAD "Domaine de la Grange" à Savigny-le-Temple.	Adopté à l'unanimité
4/15	Avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 entre le Département de Seine-Saint-Denis, le Département de Seine-et-Marne et l'Association des Etablissements du Domaine Emmanuel (A.E.D.E.).	Adopté à l'unanimité
5/01	Espaces Naturels Sensibles – Avenant à la convention avec l'Office de Tourisme « 2 Morin Destination Nature ».	Adopté à l'unanimité
5/02	Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne - Mise à jour de Septembre 2024.	Adopté à l'unanimité
6/01	PlanVélo77 - Participation au financement d'une liaison douce sur le territoire de la Commune de Provins.	Adopté à l'unanimité NPPV :1
6/02	PlanVélo77 - Participation au financement d'un itinéraire cyclable sur le territoire de la commune de Yèbles.	Adopté à l'unanimité
6/03	Transport à la demande - Projet de renouvellement de la convention partenariale du service Filéo.	Adopté à l'unanimité NPPV :1
7/01	Convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2024 à 2026.	Adopté à l'unanimité
7/02	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne pour le versement de primes et d'indemnités forfaitaires exceptionnelles aux Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/03	Rapport d'Activité des services 2023.	Adopté à l'unanimité
7/04	Index de l'égalité professionnelle 2024 et proposition d'un plan d'actions.	Adopté à l'unanimité
7/05	Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
7/06	Approbation du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).	Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT. Je vous informe que la prochaine séance publique aura lieu le 15 novembre 2024 et la commission permanente, le 18 octobre.

Vous dire aussi qu'il y aura donc le dépôt d'un vœu qui a été cosigné par l'ensemble des groupes et qui sera présenté tout à l'heure ; que nous avons rajouté aussi le rapport 1.24, qui est le programme 2024 de répartition du produit des amendes de police.

Et nous avons retiré le rapport 004, qui était la représentation au sein des conseils de famille des pupilles de l'État. Ceci dit donc, nous allons avoir 59 rapports à examiner lors de cette séance. Vous dire, chers collègues, que je serai obligé de vous quitter à 11 heures. J'ai un rendez-vous ce matin avec mes collègues présidents de Départements d'Île-de-France, notamment sur le devenir du FS2I, qui est ce fonds qui existe maintenant depuis 2017. Au regard des contraintes budgétaires des uns et des autres, nous avons une réunion d'urgence pour savoir comment nous faisons vivre le FS2I pour les mois et les années qui viennent.

Vous dire quelques points d'information que nous suivons bien sûr. Xavier VANDERBISE et moi-même avons la plus grande attention, et bien sûr les élus du secteur, sur l'accident de l'autobus scolaire qui a eu lieu entre Charny et Chauconin. Une enquête est ouverte. Ce que je peux vous dire à ce stade, c'est que le chauffeur de bus n'était ni sous l'emprise de stupéfiants, ni sous l'emprise de l'alcool. Cet accident était quand même une tragédie puisque nous avons eu deux enfants qui ont été hospitalisés en urgence à Trousseau. Les enfants vont très bien, notamment la petite Chloé qui a été celle qui avait été la plus touchée. Il n'y aura aucune séquelle suite à cet accident.

Vous dire que bien entendu que Via bus, qui était le titulaire du marché sur ce circuit spécial, en tirera aussi toutes les conclusions en interne. Je suis moi-même allé le lendemain matin pour la mise en place de la cellule psychologique par l'Éducation nationale, pour à la fois accompagner bien entendu les enfants, les petits copains qui étaient restés et qui ne prenaient pas ce bus, mais qui cohabitaient avec ces enfants au sein du collège et bien sûr l'équipe enseignante et les agents du Département. Puisque tout le monde a été tout de même fortement marqué, je vous tiendrai bien entendu au courant de l'avancée de cette enquête. Je suis en lien direct aussi avec la maire de Chauconin que j'ai eu encore au téléphone hier. Pour vous dire aussi que nous avons une rentrée scolaire relativement calme. J'ai fait à la fois le point, bien entendu, avec Xavier et avec les principaux du Nord et puis ceux du Sud.

J'ai bien eu un échange avec Madame la Rectrice d'académie : dans les collèges, je dis bien dans les collèges, les choses se sont bien passées. Nous avons eu un seul point, mais ça, on fera un point d'information tout à l'heure, sur la demi-pension où nous avons eu un début un peu chaotique, mais là aussi les choses vont dans le bon sens.

Je rencontrerai moi-même l'ensemble de nos chefs cuisiniers durant les vacances de la Toussaint. Encore une fois, j'assume le dysfonctionnement qu'il y a pu y avoir au début de cette rentrée. Maintenant, les choses ont l'air de rentrer dans le bon sens et je n'aimerais pas, surtout, que ce projet vertueux que nous avons tous collectivement approuvé et porté puisse être mis à mal sur un dysfonctionnement, encore une fois, dû certainement à la mise en place de l'ensemble de ces services.

Vous dire que cet été, on avait suivi les travaux qui ont été faits, puisque, certes, nous construisons des collèges, mais nous faisons aussi des travaux. Plus de 11 millions ont été mis dans les collèges.

Je suis agréablement surpris de la façon dont nos équipes ont pu réagir suite aux inondations que nous avons eues. Nous avons eu deux collèges, dont le collège de La Ferté-Gaucher, qui ont été touchés par ces inondations. Et là, je souligne vraiment la mobilisation des uns et des autres, à la fois des services du Département, mais aussi de la commune, pour que les choses se passent dans le meilleur des mondes et notamment assurer la demi-pension, ce qui a été chose faite, dès la rentrée. Ce qui me fait bien sûr faire un lien avec ce que nous avons connu cet été, avec ces inondations où plus de 33 communes ont été touchées, certaines fortement.

J'ai fait une réunion avec Valérie PÉCRESSE il y a quelques jours, en présence de l'ensemble des maires qui avaient été touchés par les inondations, pour leur annoncer notamment les mesures d'accompagnement qui vont être mises en place à la fois par la Région, le Département ; vous serez amenés d'ailleurs, dans un rapport, à voter l'enveloppe-cadre qui va être dévolue pour l'accompagnement de nos communes. Et bien sûr, l'État, étant entendu que la volonté partagée avec Olivier qui suit particulièrement aussi ce dossier avec Jean-Marc sur la problématique « eau », puisque nous accompagnerons, à hauteur de 80 % des devis hors taxes qui nous ont été amenés par les différentes communes, et puis aussi sur les ouvrages d'art où nous prenons la même mesure : 80 % du hors taxes qui sera donc accompagné par le Département, sous forme de subventions qui seront versées. Voilà, je crois qu'il fallait répondre à ce besoin. La seule chose, et ce sera certainement un débat que nous aurons à un moment donné quand même, sur notre politique d'accompagnement de ces communes. Aujourd'hui, l'ensemble de nos territoires peuvent être touchés. Aujourd'hui, c'est Le Petit Morin, Le Grand Morin. Mais il n'y a pas de territoires épargnés par ces modes d'inondation qui prennent aujourd'hui des tournures un peu alarmantes, notamment par ces coulées de boue que nous pouvons vivre. Donc là aussi, je pense qu'il y aura de vraies réflexions à avoir d'accompagnement pour nos communes ou nos communautés de communes.

Sur les travaux à faire, je l'ai partagé d'ailleurs avec les maires et je me retourne vers nos parlementaires, il faut que les choses évoluent : je crois que ce n'est pas possible que la GEMAPI reste une compétence des communautés de communes ou des communautés d'agglomération. Les différences sont trop importantes entre elles. Les moyens ne sont pas les mêmes et je pense qu'aujourd'hui, la GEMAPI doit être quelque chose qui doit être piloté par le Département et non plus par les communautés de communes, justement pour essayer de corriger ces faiblesses que certains territoires peuvent avoir d'un point de vue financier et notamment qu'une vraie solidarité joue entre les uns et les autres. Et surtout ne pas avoir ce réflexe de dire : pourquoi lever la taxe ? Tout le monde, hélas, peut être victime de ces inondations.

Vous dire aussi que, finalement, on a vu vécu des Jeux olympiques et des jeux paralympiques super, à l'image de ce que notre pays a vécu. Encore une fois, un fort succès populaire tant sur le relais de la flamme, plus de 195 000 Seine-et-Marnaises ou Seine-et-Marnais se sont mobilisés. C'est dans les trois premiers chiffres de l'ensemble des relais de la flamme au niveau national. C'est pour vous dire qu'on a répondu présent sur les fan zones. Celle de Chelles a bien marché, puisque c'est à peu près 30 000 personnes qui l'ont fréquentée. Mais ne pas oublier aussi la petite fan zone familiale qui avait été faite à Torcy, organisée par le club de Canoë où il y a eu plus de 10 000 personnes. Je crois globalement que c'est très positif pour nous. Maintenant, il va falloir capitaliser à la fois sur notre site qui a été magnifique, tout le monde l'a reconnu. Je pense que mondialement maintenant ce site est connu et reconnu, donc je crois qu'il va falloir voir comment on peut essayer de le faire partager encore à bien d'autres.

Vous dire aussi que d'un point de vue touristique, je parle sous le contrôle d'Olivier MORIN et de Seine-et-Marne Attractivité, c'est très inégal. Le Château de Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte ont eu plutôt une baisse de fréquentation. Le Village nature a vu ses chiffres augmenter. Globalement, je dirais qu'il est difficile de sortir des conclusions puisque ce phénomène avait été vu aussi à Tokyo et en 2012 à Londres : ce n'est pas l'année des Jeux olympiques où on a pu voir l'impact touristique et de fréquentation, mais c'est plutôt les années qui ont suivi. Maintenant, à nous d'être vigilants, de regarder effectivement comment nos territoires vont pouvoir tout de même bénéficier de ces Jeux olympiques et ces Jeux paralympiques chez nous.

Vous dire que d'un point de vue financier, en tenant compte de l'ensemble des opérations, notamment sur les Jeux olympiques et Jeux paralympiques, et notamment le relais de la flamme, ce sont un peu plus de 400 000 euros que nous avons dépensés, le Département, sous forme de

goodies, d'aides aux communes, puisque nous avons aidé l'ensemble des communes qui étaient traversées par les Jeux, par la flamme olympique ou paralympique. D'ailleurs, ça me fait vous dire aussi que, avec Bouchra et Anne, nous avons été associés sur les Jeux paralympiques et étonnés par le succès populaire qu'on a pu avoir, tant sur le site de Trilport que sur le site de Fontainebleau. Beaucoup de monde est venu aussi sur les épreuves paralympiques. Je n'ai fait aucune épreuve des Jeux olympiques, mais j'ai fait beaucoup d'épreuves des Jeux paralympiques : à chaque fois, le même engouement, la même fréquentation, j'ai trouvé ça vraiment exemplaire. Là aussi, on n'a pas le droit, entre guillemets, de passer à côté maintenant sur le développement du sport paralympique à travers notre Département. Voilà en quelques mots les points que je voulais aborder avec vous et maintenant, passons à l'ordre du jour, à moins que vous ayez des observations, réactions, sur ce que je viens de dire. Oui, Vincent.

M. EBLE. Oui, Monsieur le Président. Un tout petit point qui abonde tout à fait sur ce que vous venez de dire du point de vue des effets liés à la fréquentation touristique que nous devons encore attendre comme parlementaires. Je viens de réaliser, ces derniers mois, un rapport de contrôle sur le Centre des monuments nationaux et les monuments gérés par le Centre des monuments nationaux qui sont, dans le cœur de Paris, fortement impactés par les Jeux olympiques. Je pense par exemple à l'hôtel de la Marine, sur la place de la Concorde ou à la Conciergerie, à la Sainte-Chapelle. À proximité immédiate de la Seine, on a vu leur fréquentation baisser de façon extrêmement sensible sur la séquence de cet été. Ce qui ne veut pas dire du tout que les perspectives ne soient pas, au contraire, très positives et très favorables à moyen et à plus long terme, compte tenu des effets très puissants des retransmissions télévisées mondiales et de l'attractivité de ces sites. Mais ce n'est pas pendant la période des Jeux que ces sites attirent plus de touristes. C'est toujours avec un décalage et donc je pense que nous avons à nous préparer, je dirais, à ces effets, y compris pour des sites seine-et-marnais qui ont été mis en avant.

M. LE PRÉSIDENT. J'espère. Pas d'autre demande de parole ? Très bien. Donc nous passons au rapport 0/01.

N° 0/01 - Procès-verbal du Conseil départemental du 21 juin 2024

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez reçu les rapports de cette séance publique du 21 juin 2024, en accord avec notre questeur, vous avez tous pris connaissance.
Y a-t-il des observations ? Non. Donc il est adopté.

N° 0/02 - Décisions prises par le Président du Conseil départemental entre le 1er mai et le 31 août 2024

M. LE PRÉSIDENT. Décision prise par le Président du Conseil départemental entre le 1^{er} mai et le 31 août 2024. Y a-t-il des objections ? Non.
Donc il est adopté.

N° 1/01 - Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes des 2 Morin – Contrat cadre, programme d’actions et une convention de réalisation.

M. Michel JOZON n’a pas pris part au vote en sa qualité de 2ème VP de la CC des deux Morin et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au rapport de la série 1/01. Olivier.

M. LAVENKA. Merci, Président. Ça concerne le contrat de développement de la communauté de communes des 2 Morin, le contrat cadre et une convention de réalisation. Je vous rappelle que c’est un site qui est doté d’une enveloppe de 1 275 000 euros avec trois actions. Principalement pour la création d’une voirie dans la zone d’activité du Pré Ancel à Rebais, un soutien à une étude de préfiguration d’une médiathèque intercommunale et la réhabilitation de la piscine intercommunale de Bellot qui vient, vous le savez, de beaucoup souffrir. En tout cas, c’était au début du mois d’août, dans le cadre des épisodes d’inondations.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. L’avis de la commission des finances. Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de paroles ? Qui est contre ? Abstentions ?
Merci.

N° 1/02 - Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

M. Patrick SEPTIERS n'a pas pris part au vote en sa qualité de Président de la CC de Moret Seine et Loing et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Donc nous passons au point 1/02.

M. LAVENKA. Le site de la communauté de communes Moret-Seine-et-Loing. Donc un contrat-cadre et une enveloppe de 1 280 000 euros. Quatre actions : rénovation de la Grange des Graillons, l'extension du pôle économique des Renardières, le déménagement de la crèche La Farandole, et enfin la création d'un centre aéré et d'un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Villemer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Quel était l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/03 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Oissery - Contrat cadre et programme d'actions et une convention de réalisation.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03, Olivier.

M. LAVENKA. Le fonds d'aménagement communal de la commune d'Oissery pour se doter d'une enveloppe de 300 000 euros avec deux actions de réfection de voirie sur la route communale numéro 7 et la construction d'une salle multisports.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/04 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Meaux - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

Mme Sarah LACROIX n'a pas pris part au vote en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Meaux et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Jean-François PARIGI n'a pas pris part au vote en sa qualité de Conseiller municipal de la Commune de Meaux et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/04, Olivier. Je sors.

M. LAVENKA. Donc le FAC de la commune de Meaux, dotée d'une enveloppe de 1 100 000 euros avec une action unique qui concerne la rénovation de l'éclairage public.

Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci. J'enchaîne.

N° 1/05 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Serris - Contrat cadre, programme d'actions et deux conventions de réalisation.

M. LAVENKA. Donc le FAC de la commune de Serris avec une enveloppe de 600 000 euros pour deux actions de création de jardins familiaux et la création d'un parvis et d'une halle derrière l'Hôtel de Ville.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci. Je continue.

**N° 1/06 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Fontenay-Trésigny
- Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.**

M. LAVENKA. Le 1/06. Donc le fond d'aménagement de la commune de Fontenay-Trésigny avec 600 000 euros de subventions et une action très attendue qui est la construction d'un restaurant scolaire et de deux classes maternelles au sein du groupe scolaire Jules Ferry.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci. Nous passons au 1/07.

N° 1/07 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Cesson - Contrat cadre et programme d'actions.

M. LAVENKA. Le FAC toujours pour, cette fois-ci, Cesson avec 1 million de subvention départementale, trois actions : la création d'un groupe scolaire et l'extension du groupe scolaire Paul-Emile Victor, le réaménagement de la rue du Gros Cailloux et la restructuration et l'aménagement du Centre technique municipal.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/08 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry - Avenant n°1 au contrat et une convention de réalisation

M. LAVENKA. Il s'agit cette fois-ci du FAC de la commune de Saint-Fargeau. On parle d'un avenant. Je vous rappelle que c'est un FAC qui est doté de 2 millions d'euros parce qu'il y a un bonus accompagnement de collègue pour des constructions d'équipements sportifs. Mais en l'occurrence, sur ce rapport, on parle d'un avenant avec la suppression d'une action qui concernait les réhabilitations de voiries et la substitution par une action de rénovation de l'éclairage public.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

**N° 1/09 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Vaux-le-Pénil -
Contrat cadre et programme d'actions.**

Mme Nathalie BEAULNES SERENI n'a pas pris part au vote en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Vaux le Pénil est sortie de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/09. Mais là, je vais demander à Nathalie de sortir. Toujours Olivier.

M.LAVENKA. Oui, un FAC Vaux-le-Pénil cette fois-ci : 1 million d'euros de subvention départementale avec une action unique qui est la rénovation thermique et la création d'une salle polyvalente adossée au groupe scolaire Romain Rolland. Tout cela a fait l'objet évidemment d'un comité de suivi précis et enfin d'un consensus, notamment avec nos collègues Conseillers départementaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/10 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune du Châtelet-en-Brie- Contrat cadre et programme d'actions

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/10. Châtelet-en-Brie. Olivier, toujours.

M.LAVENKA. Effectivement, pour le Châtelet-en-Brie, 300 000 euros de subvention départementale avec un enfouissement de réseaux sur plusieurs routes et rues de la commune, et la création d'une liaison piétonne qui relie le Châtelet-en-Brie à Fontaine-le-Port.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/11 - Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Montigny-sur-loing - Avenant n°1 au contrat.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/11.

M. LAVENKA. Un avenant pour le FAC de la commune de Montigny-sur-Loing avec l'inscription de nouvelles actions qui concernent la rénovation de plusieurs bâtiments communaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/12 - Fonds d'aménagement du Comité départemental de tennis situé à Croissy-Beaubourg - Prorogation du délai de demande de versement du solde de la subvention

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/12, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, il s'agit d'une demande qui nous a été formulée par la Ligue de tennis qui sollicite une prorogation d'une année du délai de demande de versement du solde de subvention qui a été accordé il y a plusieurs années maintenant. Donc, on vous propose de l'accorder jusqu'au 23 octobre 2025.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/13 - Contrats ruraux (CoR)

M. Vincent PAUL PETIT n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Seine Port et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/13, Olivier. Mais je vais demander à Vincent de sortir.

M. LAVENKA. On vous propose l'adoption de dix nouveaux contrats ruraux pour les communes de Chevru, Clos-Fontaine, Condé-Sainte-Libiaire, Coulombs-en-Valois, Marles-en-Brie, Saint-Just-en-Brie, Seine-Port, Dammartin et Villiers-en-Bière. Rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'à l'exception du contrat qui concerne la commune de Trocy-en-Multien, nous n'avons que des sujets voirie, rien que des sujets voirie. Rien, pour souligner que les communes sont confrontées à un vrai sujet de voirie. Cela sera le cas de plus en plus dans les années qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/14 - Cession de parts détenues par le Département au sein de la Société d'Economie Mixte SEM Aménagement 77.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/14. Là, je donne la parole à Thierry.

M. CERRI. Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Alors, il s'agit de la cession de parts détenues par le Département au sein de la SEM Aménagement 77. Dans le cadre de la loi NOTRE et en réponse aux observations de la Chambre régionale des comptes, le Département s'est engagé à diminuer le capital qu'il détient au sein de la SEM Aménagement 77. Cette perspective rejoint la volonté d'Aménagement 77 de développer ses partenariats et d'ouvrir son capital à de nouveaux acteurs locaux. Ainsi, il est proposé de céder 10 % des parts détenues par le Département dans le capital de la SEM d'Aménagement 77 à l'établissement public rattaché à l'État : le Grand Paris Aménagement, pour 5 %, l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée, l'EPA Marne, pour 2,5 % et l'EPA France pour 2,5 %, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat pour 0,11 % ; ce qui donnera un total de deux parts de 41,22 % pour le Conseil départemental et qui réduira notre participation au conseil d'administration de 7 sièges à 5 sièges.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/15 - Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la filiale foncière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/15.

M. CERRI. Il s'agit de la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la filiale foncière de la Chambre de commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne. Donc la SEM Aménagement 77, dont le Département est actionnaire, entend développer son activité en s'associant à des partenaires autour des projets immobiliers en cohérence avec les orientations de son évolution stratégique pour 2022-2026. Aménagement 77 souhaite aujourd'hui prendre une participation dans le capital de la Société foncière de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, conformément aux dispositions de l'article L.1525 du Code général des collectivités territoriales. L'accord préalable du Département est nécessaire à la prise de participation d'Aménagement 77 dans le capital de cette société commerciale. Cela représentera 10 % et 200 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/16 - Poursuite du partenariat du Département avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 1/16, Béatrice.

Mme RUCHETON. Merci, Président. Nous avons une convention de partenariat entre le Département et la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, la Carif, qui a pour objectif de préserver et développer l'activité agricole et de contribuer à la gestion de l'espace rural. Il est donc proposé un avenant numéro 5 à cette convention ayant pour objet d'acter la nature des actions pour l'année 2024, ainsi que le montant de la subvention. Donc, pour cette 5^{ème} année, il est proposé 471 800 euros pour des actions relevant du fonctionnement, et 250 000 euros pour le financement relevant de l'investissement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup Béatrice. Quel est l'avis de la commission des finances ? Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/17 - Projet « CDG Express ».Convention entre SNCF Réseau et le Département sur les modalités de financement de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Mitry-Mory.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 1/17 et c'est Jean-Marc CHANUSSOT qui prend la parole.

M. CHANUSSOT. Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'une procédure d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental. Suite au projet de liaison ferroviaire directe entre l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et la gare de l'Est à Paris, dénommée U CDG Express, la Commission communale d'aménagement foncier de Mitry-Mory, après examen des observations de l'ensemble de l'enquête publique consécutive à l'étude d'aménagement, s'est prononcée en faveur d'une opération AFAP. Le Département, en tant que maître d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier, préfinance cette opération. Ce financement sera intégralement remboursé par SNCF Réseau en sa qualité de maître d'ouvrage de l'infrastructure, pour un montant de 109 000 euros. Et à cela s'ajoutent les frais annexes, de 22 800 euros, et une étude d'impact pour 7 950 euros. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Quel est l'avis de la commission des finances ? Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/18 - Linéaire du réseau routier départemental au 1er janvier 2024

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/18, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, cela concerne le réseau routier départemental constaté au 1^{er} janvier 2024. Deux évolutions. La première, c'est évidemment l'intégration d'un peu plus de 100 kilomètres, 101 kilomètres très exactement, liés à l'intégration dans le domaine public départemental des routes nationales 4 et 36. Et puis, deuxième évolution, beaucoup plus mineure : la réduction de 500 mètres du réseau routier départemental par le reclassement de la RD 69 dans la voirie communale de la commune de Lorrez-le-Bocage.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/19 - Dossier d'organisation de la viabilité hivernale pour l'hiver 2024-2025

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/19, Olivier.

M. LAVENKA. L'organisation comme chaque année de la viabilité hivernale pour l'hiver prochain. Rien de particulier à signaler, toujours la même organisation qui est éprouvée maintenant, à l'exception, évidemment, mais vous vous en doutez, de l'intégration sur l'hiver complet de la viabilité hivernale pour les RD 1004 et 1036, et puis un démarrage cette année de cette période de viabilité hivernale au 18 novembre et une extinction au 17 mars 2025.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ? Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/20 - Avenant n°1 à la Convention initiale relative au financement d'aménagements cyclables à l'intérieur et aux abords du boulevard circulaire sur le territoire des communes de Chessy, Serris, Magny-le-Hongre et Coupvray.

Mme Emma ABREU n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Président du Département au CA d'EPAFRANCE et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Thierry CERRI n'a pas pris part au vote en sa qualité de Président d'EPAFRANCE et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. Yann DUBOSC n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au CA d'EPAFRANCE et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

Mme Anne GBIORCZYK n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de Bailly Romainvilliers au sein d'EPA France et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Christian ROBACHE n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Président du Département au CA d'EPAFRANCE et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. Xavier VANDERBISE n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au CA d'EPAFRANCE et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 1/20, mais là, je demanderai à Thierry CERRI, Yann DUBOSC, Xavier VANDERBISE, Christian ROBACHE, Emma ABREU qui sont membres du CA d'EpaFrance de sortir. C'est Béatrice RUCHETON qui présentera le rapport.

Mme RUCHETON. Oui, merci, Président. Donc, lors de sa séance du 13 novembre 2020, l'Assemblée départementale a octroyé à EpaFrance une subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables à l'intérieur et aux abords du boulevard circulaire sur les territoires des communes de Chessy, Coupvray, Serris et Magny-le-Hongre. Dans ce cadre, EpaFrance a sollicité un délai supplémentaire pour la demande de versement du premier acompte qui lui a été octroyé lors de la séance du 28 septembre 2023. Ce délai supplémentaire venant modifier la convention initiale, il convient de procéder à un avenant, tel qu'il est prévu dans la convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Quel est l'avis de la commission des finances ? Mireille ?

Mme MUNCH. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/21 - Routes départementales (RD) 1004 et 215 – Aménagement d’un giratoire double sur le territoire de la Commune de Jouy-le-Châtel. Dossier de prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/21, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, Président. Il s’agit de la prise en considération de l’aménagement du futur giratoire au droit des routes départementales 1004 et 215, sur le carrefour dit de la Mare aux Grues. Un giratoire qui sera très important pour des raisons de visibilité et de lisibilité du carrefour de sécurité routière. Très important aussi puisque vous savez que, compte tenu de la nouvelle sectorisation, la future sectorisation du collège Jean-Jacques Barbaux de Jouy-le-Châtel, vous avez des communes du Nord RD 1004, en l’occurrence les communes de Fretoy, Dagny et Chevru dont les élèves iront au collège de Jouy-le-Châtel, donc, c’est important de sécuriser ce giratoire. Vous avez en annexe le plan de ce giratoire. Les hommes de l’art nous parlent d’un giratoire « cacahuète », puisqu’il a une forme de cacahuète, c’est le terme. Je l’ai appris également. Il nous coûtera d’ailleurs, ce giratoire, 2 millions d’euros. J’espère qu’il n’y aura pas trop de « Pirouette, cacahuète ». Blague mise à part, ce giratoire est très important en termes de sécurité routière. J’ai dit 2 millions, ce sont 1,8 million.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l’avis de la commission des finances ? Christian ?

M. ROBACHE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 1/22 - Route départementale (RD) 1036 - Aménagement d'un créneau de dépassement sur la commune de Guignes. Dossier de prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/22, Olivier.

M. LAVENKA. On poursuit donc les travaux d'amélioration de ces deux ex-routes nationales. Et on vous propose dans ce rapport la prise en considération de l'aménagement du premier créneau de dépassement qui sera réalisé sur la RD 1036, sur la commune de Guignes. C'est un créneau de déplacement qui fera une longueur de 1 kilomètre, sans U. Et on estime que les travaux coûteront au Département environ 2 millions d'euros ; travaux à l'horizon 2026.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ?
Christian ?

M. ROBACHE Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?
Abstentions ? Merci.

N° 1/23 - Déviation-recalibrage de la RD57 et aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN36 et la RD57 sur le territoire des communes de Crisenoy et Fouju

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/23, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, un rapport important. Je vous rappelle, mais vous le savez, que l'aménagement de la zone des Bordes, sur les communes de Crisenoy et Fouju, est porté par un aménageur qui est PRD pour le compte de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. Cela a fait l'objet de plusieurs délibérations dans notre Assemblée. Le conventionnement entre le Conseil départemental et PRD intervient pour deux choses : le portage de la déviation et le recalibrage de la RD 57. Et l'aménagement du giratoire qui permettra d'accéder à la RD 57, à la déviation.

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice est entrée dans la danse il y a maintenant quelques semestres et, est entrée dans la danse pour réaliser l'accès à ce qui devrait être la future prison sur ce secteur. Elle a proposé au Département et à PRD de participer aux travaux du recalibrage de la RD 57 et du giratoire ; ce qui explique ce qu'on vous propose aujourd'hui : cette nouvelle convention. L'APIJ participera à hauteur de 10,4 % du montant prévisionnel des travaux du giratoire, donc au droit des RD 1036 et RD 57, et à 55 %, 54 % du montant prévisionnel des travaux pour le recalibrage de la RD 57. C'est ce qu'on vous propose. Donc évidemment, cela a induit qu'il y ait eu le retraitement des contributions respectives du Département et de PRD, compte tenu de cette évolution positive et de prise en charge de 1 300 000 euros de travaux par l'APIJ.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances ?
Christian ?

M. ROBACHE Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?
Abstentions ? Merci.

N° 1/24 - Programme 2024 de répartition du produit des amendes de police

M. Jean-Marc CHANUSSOT n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Grisy Suisnes et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

Mme Isoline GARREAU n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Diant et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Nolwenn LE BOUTER n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Nangis et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Vincent PAUL PETIT n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Seine Port et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. Michel JOZON n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de la Commune de la Ferté Gaucher et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 1/24, mais là, je demanderai donc à Jean-Marc, Isoline, Nolwenn, Vincent et Michel JOZON de sortir en vos qualités de maires. Alors, Olivier.

M. LAVENKA. C'est la répartition, ce qu'on fait depuis plus de trois ans, je crois, de mémoire, du produit, des amendes de police. Et on vous propose de répartir 1 900 000 euros, 1 879 000 euros, provenant d'une partie du produit de 2023 et du reliquat du produit 2024, pour la réalisation par 167 communes de travaux d'amélioration et de sécurité routière.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 2/01 - Création de la sectorisation du collège Jean-Jacques Barbaux à Jouy-le-Châtel

M. LE PRÉSIDENT. Nous en avons fini avec les rapports de la série 1. Donc rapport 2/01 et je vais donner la parole à Xavier VANDERBISE. C'est la sectorisation du collège Jean-Jacques Barbaux à Jouy-le-Châtel. Xavier.

M. VANDERBISE. Bonjour à toutes et à tous. Ce rapport vous présente la future sectorisation à la rentrée 2025 du collège Jean-Jacques Barbaux à Jouy-le-Châtel. En effet, nous arrivons dans certains collèges à un sureffectif, aux Remparts, à Rozay-en-Brie, à Lelorgne de Savigny, à Provins, mais également Hippolyte Rémy à Coulommiers, Jean Campin à La Ferté-Gaucher et Marie Curie à Provins. Nous avons souhaité sectoriser l'ensemble de ces nombreuses communes. La totalité des communes qui sont sectorisées l'ont validé par une délibération de leur Conseil municipal. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Oui, c'est la nouvelle procédure. Vous la connaissez maintenant. Je demande aux conseils municipaux de chaque mairie d'approuver la sectorisation scolaire pour ne pas nous retrouver dans la situation que nous avons connue. Par ailleurs, y a-t-il des demandes de paroles ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 2/02 - Convention annuelle de partenariat entre le Département et la Fondation du patrimoine.

M. Vincent EBLE n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant de l'association des Départements de France au sein de la Fondation Patrimoine et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 2/02, Véronique.

Mme VEAU. Le Département soutient depuis 2001 l'action de la Fondation du patrimoine qui est un organisme privé, dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine de proximité au travers de conventions. La convention 2023 arrive à son terme. Donc, le Département et la Fondation du patrimoine ont décidé de reconduire leur partenariat pour un an. Il est proposé une convention annuelle fixant les modalités et les engagements de chacune des parties, notamment l'adhésion du Département à la Fondation du patrimoine.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Quel était l'avis de la commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 2/03 - Accord-cadre pour la partie française du bien « Sites Mémoires et Funéraires de la Première Guerre Mondiale, Front ouest » inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 2/03, Véronique.

Mme VEAU. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, réuni à Riyad le 20 septembre 2023, a inscrit comme bien transnational réparti entre la France et la Belgique le site funéraire et mémorial de la Première Guerre mondiale Front Ouest sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Le présent accord-cadre a pour but de mettre en œuvre la gestion de la partie française de ce bien.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Y a-t-il des demandes de parole ?
Et pour la Seine-et-Marne, c'est la grande tombe de Villeroy. Pas de demande de parole. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 3/01 - Création du Conseil Départemental des Jeunes

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 3/01, Sarah.

Mme LACROIX. Bonjour à tous. Le Département va créer un Conseil départemental des jeunes à partir de cette rentrée 2024-2025. Ce Conseil départemental des jeunes sera orienté vers les élèves de quatrième. Ce sont ce qu'on appelle les grands électeurs des collèges qui les éliront, c'est-à-dire les délégués de classe. On a retenu dans les 23 cantons, de la même manière dont ça se passe ici au sein de notre Conseil départemental, sous forme d'un garçon et d'une fille. Cette année, nous avons ciblé les collèges qui sont les plus partenaires pour faciliter le travail. C'est-à-dire que la DSDEN, en partenariat avec le Conseil départemental, a travaillé sur l'identification de ces collèges. Vous avez le nom des collèges dans le présent rapport, il y a également eu un changement. Donc on a amendé pour Melun, puisqu'en fait on avait ciblé le collège des Capucins. Mais en fait, comme ils sont dans la Cité éducative, ils ont déjà beaucoup de propositions. C'est le collège Chopin qui a été choisi. Les collégiens devront travailler par commission, ils vont travailler sur différents domaines. On va faire deux séances plénières, l'une au mois de décembre pour installer la séance et puis la seconde au mois de juin. On va retenir un projet, en lien avec nos capacités budgétaires, parce que le but c'est quand même de réussir à faire quelque chose, donc ce n'est pas figé dans le marbre. On va pouvoir réguler, réajuster, c'est une première. Le but est quand même d'inscrire nos jeunes collégiens dans un processus d'implication dans la vie publique, dans la citoyenneté et nous espérons que cela remporte un succès pour qu'ensuite les autres collèges des cantons puissent aussi s'inscrire dans ce dispositif. Les collégiens de quatrième prennent leur poste pour 2 ans, donc quatrième, troisième, donc 2024-2026 et ensuite on proposera à d'autres collèges en lien avec vous, élus et Conseillers départementaux. Vous pourrez peut-être aussi nous orienter pour trouver d'autres collèges. Voilà, si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Sara.

Mme SHORT-FERJULE. Merci, Monsieur le Président. Alors, forcément, on en a discuté largement en commission. Je me réjouis vraiment de l'initiative et de cette proposition de réactiver un Conseil départemental des jeunes. Ce n'est pas vraiment une première puisqu'il existait précédemment. C'est une première sur le collège effectivement, puisque précédemment il a existé sur la tranche d'âge « 16 ans ». Cette instance est utile pour permettre à nos collégiennes et collégiens de se projeter dans l'engagement démocratique. J'en profite d'ailleurs pour avoir une petite pensée pour mon voisin de gauche qui faisait partie de ce Conseil départemental. Voilà, il était déjà un trublion. Je me souviens, il y a quelques années maintenant, puisque depuis peu d'ailleurs, il est devenu papa. Donc j'en profite aussi pour le féliciter. Mais je crois surtout que cette expérience a été décisive pour lui et je souhaite que de la même manière pour les jeunes qui pourront participer à ce Conseil départemental, que cela pourra aussi avoir le même futur. Et d'ailleurs, je crois qu'il y avait aussi le vote d'un Président et j'y reviendrai tout à l'heure. Et il était notre Président, en tout cas à cette époque-là. Cet exemple permet de voir l'utilité de ce nouvel outil. Mais nous le voyons bien entendu chacune et chacun dans nos villes et nos cantons où des conseils municipaux des jeunes existent. Quand on associe la jeunesse, elle s'engage, elle s'implique. Au-delà de la satisfaction de voir cette instance se créer, nous avons deux interrogations et deux regrets, mais qui s'ajouteront à des demandes qui pourront peut-être être prises en compte pour faire évoluer ce dispositif. Ma première interrogation, et je l'ai évoquée lors de la commission, concerne le choix des collèges. À aucun moment dans le rapport, il n'est indiqué si la liste des collèges participant à vocation à être modifiée dans le temps. On l'a évoqué, mais peut-être, Sarah, tu pourras le redire

en séance. De même, une procédure de candidature des établissements souhaitant s'engager dans ce Conseil départemental des jeunes permettrait certainement d'associer dans la durée des collégiens de la phase de candidature du collègue jusqu'à l'élection. Alors, deux regrets, ou demandes, on va le dire comme ça pour être plutôt dans la proposition. Le premier est que l'élection ne soit pas la règle et que les établissements scolaires puissent désigner les Conseillers départementaux jeunes. Pardon, je le disais en introduction, cette instance doit permettre de rapprocher l'engagement et de promouvoir la démocratie. L'élection permet de mobiliser, au-delà des seuls élus, l'ensemble des électeurs. Faire désigner par des adultes des Conseillers départementaux jeunes nous semble dommage. Sarah, tu nous l'expliqueras. Pour nous, il faut faire confiance aux jeunes. D'autant plus quand on crée une instance qui a pour objet de les représenter. Ensuite, dans la même logique, vous avez prévu que le Conseil départemental des jeunes soit présidé par notre collègue Vice-présidente du Conseil départemental. Nous pensons que nous devons laisser les jeunes s'organiser et élire une ou un Président en leur sein pour diriger leurs travaux, avec bien entendu l'appui et le soutien de nos services et de nous, collègues du Conseil départemental. Nous devons leur montrer que nous avons confiance en eux. Et je peux le dire d'expérience, puisque le Conseil municipal des jeunes à Pontault-Combault est présidé par un des conseillers municipaux jeunes. Cela permet une vraie représentativité et une vraie démocratie. Nous devons donc, je le redis, leur faire confiance et savoir ce qu'ils peuvent apporter à notre Assemblée. Et là donc, j'en viens à ma deuxième interrogation.

Nous avons eu des difficultés à voir précisément le rôle que vous entendez faire jouer à ce Conseil départemental jeune. Vous prévoyez qu'il émette des avis sur les décisions relevant de la politique jeunesse du Département. Il pourrait aussi émettre un avis sur les politiques mises en place en direction directement des collèges dont ils sont les premiers utilisateurs. Surtout, vous n'indiquez pas si ces avis sont automatiques dès lors que le Département entend modifier ses politiques jeunesse : s'ils sont obligatoires, c'est-à-dire obligatoirement visés par les délibérations qui modifieraient les politiques jeunesse, ni s'ils sont publics a minima, no s'ils seront adressés à l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée.

Bien sûr, et comme je l'ai réaffirmé en commission, nous voterons favorablement pour la création de ce Conseil départemental des jeunes, en espérant qu'il évolue avec le temps pour que les jeunes élus et leurs camarades de classe aient de plus en plus de place dans cette instance et au-delà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sara. Sarah, pour répondre...

Mme LACROIX. Je vais reprendre un petit peu dans l'ordre. Alors, ou le rapport n'est pas clair ou vous ne l'avez pas bien compris. Donc pour le choix des collègues, je le répète, le choix des collègues pour cette première année, c'est vrai que nous les avons ciblés, avec la DSD, avec Xavier VANDERBISE, en fonction des collègues qui étaient déjà très partenaires avec nous et qui se saisissaient du dispositif du parcours collégien. Pourquoi on a pris cette décision ? Parce que c'est une première et on veut être sûr que ça s'amorce. C'est quelque chose que j'avais déjà expliqué la dernière fois. Si on veut, dans l'Éducation nationale, que ça s'amorce (c'est ma maison donc je la connais un peu par cœur), il faut prendre des gens qui sont parties prenantes dès le départ. Si on commence à ouvrir en disant : « Essayez de trouver sur vos cantons », ça va être beaucoup plus long et on n'aurait pas pu mettre ça en place dès la rentrée 2024. Cette année, c'est un parti pris d'avoir identifié et ciblé ces collègues-là. Bien évidemment, on espère justement que ça va bien fonctionner pour que d'autres aient très envie de le faire et qu'ensuite avec vous, élus, Conseillers départementaux, on puisse choisir un autre collègue du canton au bout de 2 ans, puis ensuite un autre, etc. Puisqu'il y en a en moyenne, je crois, 6 par canton.

Ensuite, la deuxième chose : pas du tout. Ce ne sont pas du tout les élus départementaux qui vont choisir les deux élèves qui vont siéger au Conseil départemental des jeunes. On en a parlé avec l'inspection académique justement parce qu'au départ, personnellement, je voulais que ce soit tous les élèves du collège qui passent à l'élection. En fait, c'était trop compliqué. Il nous ont proposé que ce soit ce qu'on appelle leurs grands électeurs, c'est-à-dire les délégués de classe, les éco-délégués, etc. Là encore, je vous rassure, si ça fonctionne bien et qu'on peut faire autrement et que ça peut s'organiser dans tout le collège, il n'y aura aucun souci. Mais encore une fois, moi, mon objectif c'était que ça se mette en place dès cette année. Voilà pourquoi nous sommes passés par là, en accord avec Philippe PICARD qui nous a donné cette idée-là, que nous avons retenue puisque nous avons trouvé ça tout à fait pertinent.

Ensuite, concernant le Président du Conseil départemental des jeunes, là effectivement, pour l'instant, on a dit que c'était moi, mais je trouve l'idée tout à fait intéressante que ce soit un jeune. C'est ce que je vous disais : au moment des commissions, on va réajuster, on va réguler, pourquoi pas s'organiser pour que ce soit un jeune ? Et puis moi, c'est vrai que c'est quelque chose que je n'ai pas dit tout à l'heure, mais ce que tu as dit, Sara, est très juste. Le but aussi est de créer des vocations puisque les jeunes, aujourd'hui, ne s'intéressent plus vraiment à la chose publique, aux élections et au monde politique en général. C'est aussi ça que j'avais en tête en voulant créer ce Conseil départemental des jeunes. Et enfin, concernant les avis, ils doivent travailler sur des commissions propres. Moi je ne vais pas leur demander de donner leur avis sur ce que nous faisons, nous, c'est d'être force de proposition. Parce que justement, moi je ne suis plus collégienne et peut-être qu'ils ont des idées très intéressantes que nous pourrions mettre en place, mais ce n'est pas du tout en rapport. Est-ce que ça, c'est bien ? Est-ce que vous trouvez que c'est bien ? Ce n'est pas du tout ça. L'objectif, c'est qu'il y ait des commissions, donc ils vont y participer en visioconférence et qu'ils soient forces de proposition et qu'on puisse les accompagner, qu'ils se mettent d'accord sur un projet et que nous, au Conseil départemental, on puisse voter l'idée sur laquelle ils se sont mis tous d'accord. Voilà ce que je peux dire par rapport à toutes tes interrogations et les interrogations du groupe, j'imagine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Donc nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Merci. Eh bien, maintenant, il faut savoir le faire vivre aussi, ce Conseil départemental.

N° 3/02 - Dispositif départemental de soutien en faveur du sport de haut niveau seine-et-marnais

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 3/02, le dispositif départemental de soutien en faveur du sport de haut niveau seine-et-marnais. Bouchra.

Mme FENZAR-RIZKI. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Alors, effectivement, nous allons ajuster notre dispositif départemental en soutien, en faveur des sports de haut niveau pour essayer de se rapprocher justement au plus proche des besoins de nos clubs au niveau. Nous l'avons fait dernièrement avec l'équipe de Pontault-Combault, que nous avons sortie du dispositif puisque ça a été notre seule équipe professionnelle, mais nous voulons continuer un petit peu à modifier de manière à accompagner le plus grand nombre. Donc, deux modifications majeures. Une première, la subvention sera donnée en tout début de saison pour éviter qu'ils attendent et très souvent les dépenses arrivent très tôt. Ça c'est la première modification, la seconde, nous avons sorti au niveau du Département les équipes élites départementales. Nous avons choisi des disciplines où il y a un nombre de licenciés très important et qui sont finalement au plus haut niveau national. Les trois disciplines qui en sont sorties sont le basketball, le rugby et le handball. De manière à pouvoir les accompagner avec ce bonus supplémentaire d'équipe élite, ces équipes se verront également attribuer leurs subventions en début de saison.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la commission des finances ? Christian ?

M. ROBACHE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de paroles ? Oui. Vincent.

M. EBLE. Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord marquer notre satisfaction quant à la nouvelle simplification apportée dans le soutien aux seuls clubs professionnels de notre département, le Pontault-Combault Handball. Et j'associe naturellement à ces remerciements nos collègues, Sara FERJULE et Smaïl DJEBARA. Vous nous proposez, par ce rapport, de simplifier là encore et d'élargir le soutien aux équipes évoluant au meilleur niveau national de handball, de rugby et de basket. Vous indiquez que vous n'élargissez pas au football puisque nous n'avons aujourd'hui aucune équipe au niveau national. Il manque seulement quatre sports collectifs olympiques : le foot américain, le hockey, le hockey sur glace et le volley. L'un d'eux est effectivement pratiqué dans notre département. Il s'agit du volley avec des équipes évoluant au niveau national. Il nous semblerait juste que ces clubs puissent être accompagnés à travers ce nouveau dispositif des équipes élites départementales, au même titre que leurs homologues du handball, du rugby et du basket désormais et peut-être demain du football. Je tiens à rappeler que le volley est le seul sport collectif avec le rugby à 7 pour lequel la France a été championne olympique et que les trois clubs que j'ai cités sont aussi connus pour le travail important qu'ils font en direction des jeunes et pour leur implication dans les quartiers de leur ville. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Bouchra. Une réponse ?

Mme FENZAR-RIZKI. Oui, effectivement. La question s'est énormément posée puisque nous avons une solution, enfin plusieurs solutions : émietter un petit peu partout notre budget sportif et finalement réduire ces montants ou alors se concentrer sur trois disciplines. Il

faut savoir que certains Départements ont choisi de ne se concentrer que sur une seule discipline. Nous en avons choisies trois et les critères essentiels étaient surtout le nombre de licenciés sur notre département. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, ces trois disciplines sont ressorties. Les autres, dont vous parlez, par exemple le volley, ont beaucoup moins de licenciés sur notre département et c'est pour cela que ce premier choix s'est focalisé là-dessus, pour justement essayer d'accompagner au plus près, puisque ces disciplines qui vont au niveau national ont des coûts de transport qui sont en général très importants. Et si on augmentait le nombre de disciplines, on devrait diminuer d'autant la subvention à apporter.

M. LE PRÉSIDENT. Merci ? Vincent.

M. EBLE. Oui, Monsieur le Président, c'est bien, mais ça veut dire qu'on arrose là où ça pousse déjà très bien. Je veux dire, s'il y a des disciplines où il y a moins de pratiquants, c'est précisément là où il faudrait aider pour rattraper ces différentiels. Enfin, ça me semble une évidence personnellement. On garde notre réserve.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Encore une fois, moi, je souligne déjà le travail qui a été fait, tout de même. Je pense que pour la première fois, on identifie bien, entre guillemets, le sport de haut niveau. Je crois que l'effet déclencheur, effectivement, ça a été rappelé : le club de handball de Pontault. Maintenant sur l'explication qui a été donnée, je rajouterai quand même que, à un moment donné, on est conscient, les uns et les autres, de la problématique budgétaire qui se pose au Département plus globalement, ce qui fait que, je vous le dis régulièrement, on se concentre de plus en plus vers nos compétences obligatoires, ce qui est normal. Et je vois même aujourd'hui certains de mes collègues qui ont complètement revu leur politique contractuelle et pas si loin que ça, les Yvelines vient de geler l'ensemble de sa politique contractuelle à l'égard des communes. C'est une politique, par exemple, qui n'existe pas en Seine-Saint-Denis. Donc tout ça, entre guillemets, il faut quand même qu'on ait une conscience. Mais ceci ne veut pas dire que sur nos compétences accessoires, nous ne soyons pas présents. La seule chose, c'est vrai que, budgétairement, nous devons voir l'efficacité ou pas d'un système. Si ce système, entre guillemets, c'était de revenir à saupoudrer des subventions aux uns et aux autres pour faire plaisir, ça, on perdrait son efficacité. C'est la grande question. C'est l'arbitrage qu'il y a eu entre nous et qui était la volonté aussi de Bouchra. C'est l'efficacité avant tout de ce nouveau dispositif. Alors, grand Dieu, oui, je suis malheureux pour le volley, mais je n'aspire qu'à une seule chose, c'est que le volley puisse avoir plus de licenciés. Le volley a longtemps été un sport qui était très pratiqué, notamment en collège. C'était un sport, l'un des sports vedettes, avec le handball, à l'UNSS à l'époque, même vieille époque. Ce n'est plus le cas. Bon, encore une fois, je ne suis pas là pour juger ou quoi que ce soit. Je dis simplement ce qui nous a guidés dans ce choix, c'est avant tout l'efficacité du système à mettre en place. Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Vœu co-signé par les groupes Gauche Républicaine, Communiste et Ecologiste ; Socialiste, Républicain et Écologiste ; Les Républicains, divers droite et centre ; Avenir 77 ; Les Indépendants -

M. LE PRÉSIDENT. Donc nous passons au rapport de la série 4, mais je pense qu'on va d'abord commencer par le vœu. Anthony donc, je vous laisse le soin de le présenter.

M. GRATACOS. Monsieur le Président, chers collègues. Pour commencer, je souhaite remercier l'ensemble des personnes qui ont travaillé à la préparation de ce vœu : l'exécutif, les présidents de groupe, le cabinet. Ce vœu, nous avons souhaité qu'il soit unanime pour lui donner force et écho, pour faire également valoir, au-delà de nos adhésions politiques, notre détermination à agir et à obtenir au plus vite des avancées significatives. C'est donc au nom de tous les groupes de notre Assemblée que j'ai l'honneur de le présenter. C'est avec gravité que nous lançons aujourd'hui un appel solennel à l'État pour qu'il prenne les mesures nécessaires face à la grave crise de désertification médicale qui frappe la Seine-et-Marne. Il faut désormais huit mois pour avoir un rendez-vous avec un gynécologue ; six mois pour voir un ophtalmo ; cinq pour un cardiologue ; quatre pour un dentiste. Et de nombreux généralistes ne peuvent plus faire face à l'augmentation de leur patientèle. Des dizaines de lits d'hospitalisation, si ce n'est des centaines, ont été fermés à Montereau, Melun, Meaux ; souvent, faute de personnel. Des dizaines de milliers de nos habitants se retrouvent ainsi sans médecin généraliste. Le résultat, nous le connaissons. La moyenne d'espérance de vie de nos concitoyens est plus basse que la moyenne nationale et beaucoup d'entre eux, pour faire face aux urgences, sont obligés de se projeter dans les départements limitrophes pour se faire soigner. Avec une densité de seulement 57 médecins pour 100 000 habitants, notre département se classe 99^{ème} sur 101. Pour rappel, la moyenne nationale est de 150 médecins généralistes pour 100 000 habitants. C'est donc plus de 1000 généralistes qui nous manquent pour arriver et arriver seulement à la moyenne nationale.

Certaines de nos communes particulièrement affectées souffrent d'une pénurie encore plus dramatique et la situation va s'aggraver avec le départ à la retraite de nombreux médecins dans les années à venir, conjuguée à la réforme des études de médecine de 2018 qui, loin de débloquent le numerus clausus, a entraîné cette année par exemple une réduction de 1500 postes d'internes dans les hôpitaux. Or, malgré cette situation critique, plusieurs de ces communes ne bénéficient toujours pas du classement en « zone d'intervention prioritaire + » ni en « zone d'intervention prioritaire » qui permettraient de débloquent des aides financières indispensables pour encourager l'installation de nouveaux médecins et le développement de centres de santé. En outre, l'absence d'un centre hospitalier universitaire dans notre département reste un frein au renforcement de la structure de soins. Un CHU permettrait non seulement de centraliser les ressources médicales et d'améliorer l'accès aux soins spécialisés, mais aussi de former les futurs professionnels de santé et de favoriser la recherche médicale locale. Cela attirerait davantage de médecins et de spécialistes, contribuant ainsi à inverser la tendance et à garantir une prise en charge de qualité pour tous les Seine-et-Marnais. Le ministère de la Santé a déjà indiqué que chaque agence régionale de santé a la possibilité de modifier son arrêté régional pour ajuster ses classements en fonction des besoins locaux. Il est donc inconcevable que des zones particulièrement touchées ne soient toujours pas requalifiées. Pour toutes ces raisons, nous demandons instamment au gouvernement de requalifier en zone d'intervention prioritaire toutes les communes de Seine-et-Marne ou, a minima, celles dont la densité médicale est inférieure à la moyenne départementale.

L'accès aux soins est un droit fondamental et il est de la responsabilité de l'État de garantir que chaque Seine-et-Marnais puisse bénéficier d'une prise en charge médicale décente, quel que soit son lieu de résidence. C'est un cri d'alarme que nous lançons aujourd'hui auprès de tous

ceux qui peuvent changer la situation. La Seine-et-Marne est malade de son manque de médecins. Il est temps d'agir.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Je pense qu'il y a consensus sur ce vœu. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Donc, nous l'envoyons aux personnes concernées puisque, ça y est, maintenant, les postes sont quasiment pourvus partout.

N° 4/01 - Insertion par l'Activité Economique : avenant à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (C.A.O.M.) à signer avec l'Etat et modification de l'aide complémentaire - Année 2024

M. Jean-Marc CHANUSSOT n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au sein d'Initiatives 77 et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. Bernard COZIC n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au sein d'Initiatives 77 et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

Mme Sophie DELOISY n'a pas pris part au vote en sa qualité de Vice-présidente de Coulommiers Pays de Brie Agglomération et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Anne GBIORCZYK n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77 et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Anthony GRATACOS n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au sein d'Initiatives 77 et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

Mme Sarah LACROIX n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77 et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Ugo PEZZETTA n'a pas pris part au vote en sa qualité de Président de Coulommiers Pays de Brie Agglomération et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

Mme Béatrice RUCHETON n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77 et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Patrick SEPTIERS n'a pas pris part au vote en sa qualité de Président de la CC de Moret Seine et Loing et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

Mme Sandrine SOSINSKI n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77 et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Allez, Véronique.

Mme PASQUIER. Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Responsable du RSA, le Département co-finance depuis de nombreuses années les politiques de l'insertion par l'activité économique et des contrats aidés. L'engagement départemental est inscrit dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'État, validée en février dernier. Cette convention prévoyait les objectifs suivants :

- le cofinancement de 260 contrats uniques d'insertion, les CUI, pour un montant prévisionnel de 1 409 560 euros ;
- le cofinancement de 269 contrats à durée déterminée d'insertion ;
- les CDDI pour un montant prévisionnel de 1 726 398,96 euros ;
- enfin, l'attribution d'une aide complémentaire à hauteur de 2 353 800 euros.

Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention annuelle afin de définir une répartition plus efficiente des postes en CDDI et de l'aide complémentaire pour les structures relevant de l'insertion par l'activité économique. En effet, une subvention supplémentaire de 18 300 euros dédiée à la mise en œuvre des chantiers d'insertion est accordée aux deux

opérateurs portant le montant total de l'aide complémentaire à 2 372 100 euros. Les évolutions feront l'objet d'avenant aux conventions de partenariat signées avec chacune des structures.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Quel était l'avis de la commission des finances, Mireille ?

Mme MUNCH. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/02 - Programmation du FSE+ pour 2024 : cofinancement du dispositif d'aide à l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/02, mais nous allons attendre que Bernard nous rejoigne. Voilà. Bernard, ce sera à toi pour la 4/02.

M. COZIC. Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Alors, grâce à la nouvelle programmation du FSE+ pour 2024, il est désormais possible d'utiliser les fonds européens pour co-financer nos politiques d'insertion en faveur des enfants de l'aide sociale à l'enfance. C'est pourquoi on a fait un appel à projets qui a été diffusé le 26 juin dernier dans le cadre du programme national FSE +et de sa priorité plus spécifiquement dédiée aux jeunes, aux jeunes de moins de 30 ans. Suite au comité de sélection du 4 septembre dernier, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le résultat de cet appel à projets et de retenir la candidature de La Touline, portée par l'association Les Apprentis d'Auteuil. Elle vise à accompagner les jeunes enfants de l'ASE afin de les aider à s'insérer durablement. Ce cofinancement du FSE + porte sur un montant de 151 212 euros pour l'année 2024, ce qui représente 40 % du coût total de l'action. Je vais laisser Anne, si elle veut bien prendre la parole, développer l'action La Touline.

Mme GBIORCZYK. Bonjour à tous. Merci beaucoup à la technique. Oui, un petit mot sur La Touline qui est une association avec laquelle les services de l'ASE ont contractualisé. La difficulté, on la connaît tous dans cette Assemblée, c'est qu'un jeune mineur qui est pris en charge par les services de l'ASE, un jour, devient majeur, nous ne pouvons plus le prendre en charge et nous savons tous que la rupture peut être d'une violence infinie. Donc, l'idée de cette contractualisation avec La Touline, c'est de les accompagner. L'accompagnement s'anticipe, il y a l'entretien de 16 ans, il y a ensuite tout un projet qui est construit avec eux. Et c'est vrai que du jour au lendemain, ils se retrouvent sans tous ces professionnels autour d'eux et du coup ils peuvent se trouver en situation d'être une proie facile pour peut-être ne pas rester dans ce qu'on pourrait appeler « le droit chemin ». La Touline est là pour les accompagner. C'est tout simple, les remettre dans le droit chemin : c'est l'ouverture d'un compte en banque, c'est la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un logement, c'est quelque chose que nous nous ne pouvons plus faire, mais nous souhaitons que ce soit opéré par d'autres et La Touline nous semble qualifiée pour proposer cet accompagnement. C'est la raison pour laquelle un partenariat est signé avec eux. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Quel était l'avis de la commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. C'était un avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Marie-Line.

Mme PICHÉRY. Oui, bien évidemment, toute disposition qui permet ou tout dispositif qui permet de mieux accompagner les jeunes après leur majorité, effectivement, comme cela vient d'être dit, qui sont en rupture et qui se retrouvent très souvent à la rue et sans rien, c'est un dispositif pour lequel nous voterons. 25 % des moins de 30 ans sont privés de logement. Et ils sont 28 % à être au chômage dans cette tranche d'âge, contre 15 % lorsqu'ils ne sont pas bénéficiaires des protections ; moi je trouve ça plutôt bien. Nous trouvons ça plutôt bien. Cependant, quels seront les moyens que vous pourrez mettre et jusqu'à quand ? Ça, c'est une vraie question. D'autant plus quand on voit dans le nouveau gouvernement qui vient d'être nommé il y a quelques jours que, finalement, jusqu'à hier après-midi, personne n'était désigné

sur le handicap, ce qui est un vrai sujet. Après avoir fêté dignement les Jeux olympiques pour les personnes dites porteuses de handicap, moi qui suis en charge et très intéressé par les domaines de la politique de la ville, je ne sais pas à qui je dois m'adresser, peut-être à la ministre du Logement et de la Rénovation urbaine ? Mais nous ne le savons pas. Et nous savons aussi que les moyens en matière d'ASE, en matière de protection judiciaire de la jeunesse, les moyens financiers sont largement insuffisants pour accompagner tous ces jeunes qui se retrouvent pour un certain nombre en déshérence et de manière de plus en plus grandissante. Donc, bien évidemment, nous voterons cette délibération parce qu'elle va dans le bon sens, mais elle nous interroge aussi sur la capacité et les moyens que nous pourrions mettre en œuvre au sein de l'Assemblée départementale sur ce sujet-là d'une part, et d'autre part, ce qui serait intéressant, c'est d'avoir une évaluation de ce dispositif parce que je pense qu'il faut évaluer les dispositifs, c'est très important quand on vote en Assemblée départementale des dispositifs à caractère exceptionnel comme celui-ci ? Cela a bien été précisé : il est hors de notre champ de compétence. Comme toutes les collectivités territoriales, pour une intervention en dehors des champs de compétence qui sont les nôtres, il serait intéressant de voir au bout d'un an combien de jeunes en ont bénéficié et comment se situent leurs parcours à ce moment-là. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marie-Line. Anne, tu veux répondre ou non ? Encore une fois, sur le dernier point, notamment l'évaluation du dispositif, c'est une évidence. Je crois qu'aujourd'hui nous nous devons, entre guillemets, pour chaque dispositif, d'en faire l'évaluation et de savoir réellement l'efficacité ou pas de telle ou telle mesure que nous prenons, notamment guidés à la fois par le résultat, mais aussi guidés par le bien dépensé. C'est aussi aujourd'hui quelque chose qui doit nous guider. Maintenant, donc, sur cette opération, et bien, encore une fois, je ne vais pas revenir sur ce que je vous ai dit tout à l'heure, notamment sur la problématique des compétences obligatoires, mais c'est évident que ça fait partie de nos compétences obligatoires donc d'un point de vue budgétaire je dis : on va sacrifier quand même cette somme, la sanctuariser pour que les choses puissent être évaluées dans le temps. Maintenant, je pense qu'on est tous ici aussi d'accord sur le fait, bon, je ne sais pas quel était le mauvais conseiller ou autre, je n'en sais rien, mais j'ai hâte de savoir qu'on ait nommé un secrétaire d'État ou un ministre délégué sur le handicap. Je crois qu'on en a tous besoin. Donc j'attends sa nomination avec la plus grande impatience. Vous dire aussi que sur cette problématique de la protection de l'enfance, je lisais encore la déclaration de ma collègue Présidente de l'Oise qui notamment a pris des mesures pour arrêter certains dispositifs tant que l'État ne reviendra pas dans un accompagnement normal et classique, qui doit être donné sous toute forme, entre guillemets, de compétences décentralisées à partir du moment où cette compétence, entre guillemets, les Départements les subissent le plus souvent qu'autre chose. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/03 - Insertion des jeunes : approbation de l'appel à projets Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) collectif 2025 et attribution d'une subvention pour 2024 aux deux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes de Seine-et-Marne

Mme Nathalie BEAULNES SERENI n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la Mission emploi insertion Melun Val de Seine et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Bouchra FENZAR RIZKI n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la Mission locale Paris Vallée de la Marne et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/03, Bernard, mais là, Bouchra et Nathalie, vous devez sortir.

M. COZIC. Ce rapport a pour objet l'insertion des jeunes et l'approbation de l'appel à projets Fonds d'aide aux jeunes collectifs pour 2025 et l'attribution d'une subvention pour 2024 aux deux comités locaux pour le logement autonome de jeunes de Seine-et-Marne. Pour lutter contre la précarité des jeunes du Département de Seine-et-Marne, le Département de Seine-et-Marne porte le dispositif Fonds d'aide aux jeunes qui octroie des aides financières ponctuelles destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans. Avec le reliquat de ce FAJ individuel, il vous est proposé de lancer un appel à projets FAJ collectif d'un montant de 300 000 euros et de valider la convention type relative au FAJ collectif pour l'année 2025. Les projets proposés devront contribuer à lever certains freins à l'insertion, notamment en lien avec la santé, et sécuriser le parcours d'insertion des jeunes en trois ans. Ils devront également s'inscrire dans le respect des principes d'égalité hommes-femmes et favoriser le lien social et l'engagement citoyen des jeunes. Une attention particulière sera portée aux projets ciblant les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, les jeunes victimes de violences intrafamiliales, les jeunes en situation de vulnérabilité. Par ailleurs, afin de répondre aux problématiques de logement rencontrées par les jeunes et toujours sur les reliquats du FAJ, il vous est proposé d'attribuer à chacun des deux comités locaux pour le logement autonome des jeunes, créé en 2023 en Seine-et-Marne, une subvention de 6 000 euros, soit 12 000 euros au total.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances ? Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci. Nous passons donc à 4/04.

N° 4/04 - Avenant n°2 à la convention de partenariat 2022-2024 avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 77) au titre de la politique Habitat

M. Thierry CERRI n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au sein de l'ADIL 77 et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/04, Bernard, mais par contre Thierry, allez dehors...

M. COZIC. Eu égard à l'enjeu que représente l'insertion par le logement, le Département s'engage pour développer les actions d'information, de prévention et d'aide à l'accès au maintien dans le logement sur son territoire. Afin de remplir ses objectifs, il peut s'appuyer sur le concours de nombreux partenaires, à l'instar des agences départementales d'information sur le logement de Seine-et-Marne, ADIL 77, qui prodiguent depuis 1973 des conseils et des accompagnements en direction des particuliers, mais aussi auprès des communes, les associations, les MDS et les instances départementales. L'ADIL 77 comprend 11 salariés répartis sur deux antennes, à Meaux et Melun, qui tiennent régulièrement des permanences dans plusieurs villes de Seine-et-Marne, afin d'offrir un service de proximité à l'ensemble de la population. Compte tenu du travail effectué par l'association et la complémentarité de ses missions avec celles de la MDS, il a été signé avec l'ADIL 77 une convention triennale 2022-2024. L'objectif est le financement. Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver l'avenant numéro deux à cette convention et d'attribuer au titre de l'année 2024 une subvention pour le fonctionnement global de l'association de 157 500 euros, identique à celle de 2023.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances ?
Isoline ?

Mme GARREAU. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?
Abstentions ? Merci.

N° 4/05 - Rapport d'exécution du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) pour l'année 2023

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/05, Anne.

Mme GBIORCZYK. Il s'agit de soumettre à notre vote le rapport d'exécution du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, le CDDPE. Je rappellerai que cet outil de contractualisation avec l'État avait été signé initialement pour 3 ans, il devait se terminer en 2022 et qu'il a été proposé de le proroger d'un an, donc en 2023. Et il convient du coup que nous nous exprimions sur le rapport d'exécution de cette quatrième année. Je donnerai quelques exemples des actions qui ont été menées dans le cadre de cette contractualisation. Le développement du parrainage qui a été rendu obligatoire suite à la loi Taquet 2022. Le travail également sur les dispositifs d'insertion, le travail également avec La Touline à nouveau, que j'ai évoquée tout à l'heure, et puis la création d'un lieu de vie dédié aux enfants à double vulnérabilité. On parlait tout à l'heure de la situation de handicap. Nous avons aussi des enfants à l'ASE qui sont doublement vulnérables puisqu'ils sont en situation de handicap et malheureusement pris en charge par l'ASE. Et dans ce cadre a été créé le Levada, à Guignes. Voilà donc nous parlons d'un budget prévisionnel qui était de en tout de plus de 7,2 millions. Celui dont nous avons pu obtenir l'exécution s'élève à 5,5 millions, dont 3 millions sont dépensés par le Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne. Quel était l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/06 - Prolongation temporaire à titre expérimental de l'indemnité spécifique pour les assistants familiaux accueillant des enfants de 0 à 3 ans en surcapacité.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au 4/06, Anne.

Mme GBIORCZYK. Oui, il s'agit, si vous le voulez bien, de prolonger un dispositif que nous avons mis en place de façon expérimentale le 21 juin 2024, qui accorde une indemnité exceptionnelle de 500 euros bruts mensuels pour les assistants familiaux qui accueillent des enfants de 0 à 3 ans en surcapacité de ceux qui les accueillent déjà chez eux. Si vous le voulez bien, nous vous proposons de prolonger le dispositif jusqu'au 19 décembre 2024, dans la mesure où cet été aucun assistant familial ne s'est retrouvé en situation incapacité d'accueillir cet enfant en plus, et nous souhaitons prolonger l'expérimentation pour voir si elle nous permettrait, en cas de nécessité, d'obtenir l'accueil d'un enfant chez un assistant familial.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne. Quel était l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/07 - Mise en place du Contrat Allocation Jeune Majeur (CAJM)

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au 4/07, Anne.

Mme GBIORCZYK. Alors oui, la 4/07, c'est la mise en place d'un nouveau dispositif, donc le CAJM, le contrat allocation jeune majeur. Nous sommes toujours là sur l'accompagnement à la sortie des jeunes d'une prise en charge par les services de l'ASE. C'est un dispositif d'accompagnement global à l'autonomie pour les jeunes de l'ASE qui répond aux objectifs majeurs suivants : d'abord continuer à les accompagner et surtout harmoniser les pratiques territoriales existantes. Le dispositif d'autonomie des jeunes ASE comprend, notamment, je l'évoquais tout à l'heure, l'entretien de 16 ans, le projet d'accès à l'autonomie, le rapport de minorité et l'entretien des 6 mois après la sortie du jeune (dont on sait que cet entretien déjà est difficile à mettre en œuvre parce que, en 6 mois, on peut malheureusement perdre le lien avec les jeunes). La présente délibération a vocation à instaurer ce contrat allocation jeune majeur, le CAJM, en tant que nouvelle modalité. Il vise à octroyer une allocation mensuelle de 653,70 euros qui peut être dégressive en fonction des autres ressources financières du jeune. Dans un premier temps, elle sera allouée pour une période de 6 mois, mais bien sûr, elle peut être renouvelée jusqu'aux 21 ans du jeune. Elle s'ajoute évidemment au contrat hébergement. Et donc voilà, il nous est proposé de le mettre en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne. Quel était l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Smail.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez et j'excuse notre collègue Julie GAUBERT qui suit particulièrement cette question pour notre groupe, nous militons depuis longtemps pour la généralisation des contrats jeune majeur pour les jeunes protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance, y compris les MNA. Grâce à la loi de 2022, un accompagnement, un droit à l'accompagnement pour les jeunes majeurs de moins de 21 ans a été institué. C'est un progrès effectif pour eux et au-delà pour l'ensemble de la société. Nous regrettons que notre Département semble encore traîner des pieds pour la mise en œuvre de ce nouveau droit et ait une vision très restrictive des ressources familiales suffisantes ou d'un soutien familial suffisant. Nous avons d'ailleurs été condamnés en début d'année pour avoir estimé qu'un jeune pris en charge par l'ASE et qui était en contrat d'apprentissage avait des ressources suffisantes au motif qu'il avait épargné une partie de ses indemnités d'apprentissage. Nous avons été condamnés une première fois en référé pour que nous accordions un contrat jeune majeur à cet ancien MNA. Vous avez décidé de lui faire un contrat de 2 mois que vous avez refusé de renouveler, nous avons donc été condamnés sur le fond. Nous faisons d'ailleurs référence à la décision du tribunal administratif de Melun du 18 janvier dernier sur ce qu'il ne faut pas faire en la matière. Si c'est une stratégie globale de notre collectivité pour empêcher des jeunes majeurs sortant de l'ASE d'avoir accès à leurs droits, cela est inquiétant. Sur le fond, la délibération que vous nous proposez, à l'inverse de ce que je viens de dénoncer, est à nos yeux pertinente parce qu'elle préserve l'intérêt des jeunes tout en permettant au Conseil départemental de limiter le coût du dispositif. Nous voterons donc cette délibération. Nous souhaitons toutefois travailler à élargir l'âge de ces contrats jeunes majeurs au-delà de 21 ans, dans les cas où les jeunes sortant de l'ASE ont un projet d'études qui impose de continuer à étudier au-delà de 21 ans. Il n'y aura certainement pas de milliers de jeunes sortant de l'ASE

dans ce cas, mais ce serait donner un signal fort à tous les enfants que nous protégeons. Nous pouvons leur dire, à travers un dispositif de la sorte, que nous ne les abandonnerons pas et qu'ils ont le droit, comme tous les enfants, de se protéger. Plusieurs Départements, pas uniquement les Départements de gauche, avancent sur ce sujet. Nous souhaiterions y travailler avec vous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Anne, oui, bien sûr.

Mme GBIORCZYK. Je voulais redire un mot sur l'examen que nous faisons, et notamment le cas que tu évoques, ça devait concerner un jeune MNA de mémoire. Rappeler que sous la présidence de Jean-Louis THIERIOT, qui préside cette commission, nous étudions et nous le faisons maintenant tous les mois, les différentes situations et les demandes de contrats de jeunes majeurs. Je peux vraiment affirmer que l'étude se fait avec la plus grande bienveillance, mais en gardant également en tête les contraintes financières du Département et parfois, effectivement, il peut arriver que nous soyons poursuivis au tribunal et que nous perdions. Je dirais que ça fait partie du fonctionnement d'une telle commission, mais je peux vraiment témoigner, je ne sais pas si Jean-Louis THIERIOT souhaitera également intervenir, mais nous sommes extrêmement attentionnés et vigilants avec les services. Nous échangeons longuement sur les situations et nous veillons vraiment à essayer de prendre la meilleure décision dans l'intérêt du jeune. Parfois, effectivement, le juge peut avoir un avis différent. Voilà, je tenais vraiment à témoigner que c'est fait avec beaucoup de bienveillance et j'y veille particulièrement.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Oui, je veux simplement dire que cette réunion autour des de l'attribution de CJM, l'ADMNA qui se tient à peu près tous les mois, a un objectif : bien utiliser l'argent des Seine-et-Marnais parce que je rappelle que les contrats jeunes majeurs, c'est l'argent des Seine-et-Marnais, pour apporter la réponse la plus opportune aux cas qui se présentent à nous. Il peut y avoir des divergences d'appréciation, mais je peux vous dire qu'il y a deux principes que nous respectons très strictement. Le premier, c'est que dans les cas de particulière vulnérabilité, et on en voit et on en rencontre, on les accorde à chaque fois et ensuite on fait en sorte, à partir du moment où les pistes de sortie du dispositif MNA peuvent laisser penser que le jeune trouvera une activité ou trouvera un emploi, on donne les contrats jeunes majeurs. Le combat qu'on porte, c'est de s'assurer que ce qui est donné correspond aux compétences et aux capacités du jeune et j'ajoute un troisième point. On a régulièrement des jeunes qu'on voit passer, qui ont des capacités particulières où on peut espérer qu'ils aillent plus loin dans leurs études. Dès lors que nous avons des indicateurs qu'ils ont les capacités pour le faire, là, on n'hésite pas à donner des contrats jeunes majeurs qui permettent d'aller en BTS. On l'a fait la dernière fois et je n'ai pas les statistiques en tête, mais sur les dossiers qui nous sont présentés, je pense que ce sont 80 ou 90 % sur lesquels notre CDC donne un avis favorable. On peut avoir des différences d'appréciation, le juge est aussi un être humain avec sa subjectivité et ses biais, mais très globalement, ces principes que je viens d'évoquer sont respectés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Oui, Smail.

M. DJEBARA. Bon, j'entends les réponses qui sont faites. Aujourd'hui, on a une décision qui nous éclaire un peu plus aussi que ce qui sera certainement tenu compte dans les

prochaines commissions. Le juge a peut-être sa subjectivité, mais il répond en droit. Ça éclaire largement la manière dont on doit aborder ces questions. J'ai juste une question plus pratique dans cette commission : est-ce que nous sommes représentés ? Là, j'ai un trou de mémoire. Est-ce que l'opposition a un siège ou pas ? Est-ce que ça peut être l'occasion d'y introduire un élu de l'opposition, justement, qui pourrait permettre d'accompagner ou d'apporter une voix peut-être un peu différente, non pas pour venir perturber, mais plutôt pour venir alimenter la décision ?

M. LE PRÉSIDENT. Encore une fois, c'est une commission extra-réglementaire quand même, nous travaillons avec l'État dans cette commission. Non, moi, je veux bien Smaïl, mais je veux surtout qu'on soit actif et réactif. Rien n'empêche Jean-Louis ou Anne de partager avec vous ces dossiers en amont et que vous ayez ensuite connaissance des décisions. Moi, ça ne me gêne pas en soi, mais participer à la commission, ça me paraît un peu compliqué, d'autant plus dans le mode de fonctionnement, notamment vis-à-vis de l'État. Anne.

Mme GBIORCZYK. S'il y avait des sujets ou des situations dont on pourrait imaginer que le dossier tel qu'il est présenté par les services pourrait éventuellement être complété, ça peut aussi se faire dans ce sens-là, donc n'hésitez pas.

M. LE PRÉSIDENT. Encore une fois, cette commission avait été établie au départ pour faciliter aussi le travail de nos services, c'était aussi qu'il y ait cet éclairage, entre guillemets, des élus et de l'État dans les dossiers. Enfin, moi, je vous laisse voir Anne, Jean-Louis avec Smaïl et d'autres d'ailleurs, si c'est OK.
Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/08 - Mise en œuvre d'une dotation complémentaire pour les Services Autonomie à Domicile (SAD)

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc à la 4/08, Bernard. Mais par contre Thierry, aller dehors...

M. COZIC. La loi de finances pour la Sécurité sociale pour 2022 prévoit la mise en place d'une dotation complémentaire dite « qualité » afin de financer les actions améliorant la qualité de service rendu aux usagers. Son montant est de 3,31 euros par heure pour 2024 et est indexé sur l'inflation. Cette dotation fait l'objet d'une compensation par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et versée en contrepartie d'engagements des services d'autonomie à domicile qu'on appelle les SAD, nécessitant une dépense supplémentaire parmi les six axes qualité proposée par la CNSA. Nous vous proposons de retenir les quatre suivantes : accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ; intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ; contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ; et améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances ? Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Oui, Monsieur le Président, chers collègues, l'État nous avait promis, après la crise sanitaire, la préfiguration de nouveaux tarifs pour les services d'aide à domicile qui permettent d'améliorer la bienveillance des personnes vulnérables et de reconnaître, y compris financièrement, la dureté du métier d'aide à domicile. Depuis, régulièrement, les noms des structures changent, la répartition du coût horaire est modifiée dans ce rapport par la dotation complémentaire de qualité, mais sur le fond, rien ne change ou si peu. Le tarif horaire pour les SAD habilités à l'aide sociale ne change pas, alors que nous savons tous que les structures sont au bord de la rupture budgétaire. Toujours pas un mot pour les CPOM sur le contrôle qualitatif des structures malgré le scandale ORPEA, malgré des acteurs qui nous alertent au quotidien. Il faut que tout change pour que rien ne change semble être la devise des gouvernements qui se succèdent depuis 7 ans maintenant. Il faut revaloriser puissamment le tarif horaire pour déprécier les emplois de l'accompagnement et pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à domicile comme en établissement. Pour cela, nous devons réformer le mode de financement. Les Départements ne peuvent pas porter plus de dépenses actuellement, alors que les dépenses nouvelles sont urgentes et nécessaires. C'est un sujet, je le sais, qui peut faire consensus entre nous. La période politique qui s'ouvre porte de graves dangers sur les questions financières, et dès lors, aussi sur la capacité à protéger et à accompagner. Elle peut aussi être un sujet de concorde, ce qui ne va pas être si fréquent, si nous portons tous auprès de nos forces politiques respectives l'absolue nécessité et l'urgence de mieux accompagner les acteurs du grand âge et du handicap. Plus précisément, sur cette délibération, nous regrettons que vous ayez décidé de ne pas retenir comme critère de qualité l'aide aux aidants et la lutte contre l'isolement des personnes accompagnées. Nous voterons toutefois la mise en place de cette dotation complémentaire de qualité, tout en regrettant là aussi qu'elle n'ait de complémentaire que le nom, notamment pour les SAD habilités à l'aide sociale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. D'autres demandes de parole ? Non. Pas de réaction. Très bien. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/09 - Contribution financière du Département au Fonds Départemental de Compensation du Handicap au titre de l'année 2024

Mme Emma ABREU n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. Jean-Marc CHANUSSOT n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. Bernard COZIC n'a pas pris part au vote en sa qualité de Président de la MDPH et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

Mme Sophie DELOISY n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Isoline GARREAU n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Anne GBIORCZYK n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Sarah LACROIX n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Cindy MOUSSI LE GUILLOU n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Véronique PASQUIER n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Béatrice RUCHETON n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Sandrine SOSINSKI n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

Mme Véronique VEAU n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au rapport 4/09. Allez, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, Président. Sur un sujet comme ça, je pense qu'il n'y a pas de majorité ou d'opposition. Il s'agit de la contribution financière du Département au Fonds départemental de compensation handicap. Vous savez que c'est un fonds auquel nous contribuons à hauteur de 50 000 euros, qui aide notamment à l'appareillage, à l'acquisition de fauteuil roulant, à l'aménagement des logements ou l'aménagement de véhicules. C'est ce qu'on vous propose donc : d'acter cette contribution du Département à hauteur de 50 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel est l'avis de la commission des finances, Mireille ?

Mme MUNCH. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?
Abstentions ? Merci.

N° 4/10 - Délégation de service public relative à l'exploitation du service départemental de téléassistance au profit des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap - Avenant n° 1

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au rapport 4/10 et c'est Cindy qui va présenter ce rapport.

Mme MOUSSI LE GUILLOU. Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc de l'avenant numéro un du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du service départemental de téléassistance au profit des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap. Le Département a conclu, à effet du 1^{er} avril 2020, avec le groupement Europe Téléassistance et Europe Assistance France, un contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et à la gestion du service départemental de téléassistance au profit des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap pour une durée de 7 ans. Ce service départemental, dénommé Téléassistance 77, continue de progresser régulièrement et comptait, au 1^{er} juillet 2024, 7 221 abonnés, majoritairement des personnes âgées. Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption d'un premier avenant au contrat de délégation de service public portant sur le règlement général sur la protection des données pour préciser les obligations respectives du Département et de son délégataire en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel. L'avenant porte également sur la modification du règlement de service du contrat afin de s'adapter aux évolutions des demandes des bénéficiaires et aux évolutions techniques, avec notamment l'arrêt de la 2G en 2025, avec un tarif de prestation de base transmetteur-connecté sur la ligne téléphonique domiciliaire à 9,53 euros par mois et sur les réseaux de téléphone de 2, 3 et 4G à 12,97 euros par mois.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cindy. Quel est l'avis de la commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/11 - Conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le groupe ADEF Résidences 3A, gestionnaire de l'EHPAD "La Maison Source Nadon"

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/11, Bernard.

M. COZIC. Une saisie de la conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le groupe ADEF Résidences 3A, gestionnaire de l'EHPAD La maison de source Nadon. Il vous est donc proposé d'approuver ce CPOM concernant cet EHPAD qui se situe à Moret-Loing-et-Orvanne avec le groupe ADEF Résidences 3 A. Il s'agit d'un établissement de 52 places réparties comme suit : 44 places d'hébergement permanentes, 2 places d'hébergement temporaires et 6 places d'accueil de jour.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances ?
Isoline ?

Mme GARREAU. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?
Abstentions ? Merci.

N° 4/12 - Adoption d'une convention de financement pour les projets d'unité personnes handicapées vieillissantes (UPHV) en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/12, Bernard.

M. COZIC. Il s'agit de l'adoption d'une convention de financement pour les projets d'unités personnes handicapées vieillissantes en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Parmi les projets retenus par la Commission de sélection sur les Territoires de Seine-et-Marne et financés par le Département dans le cadre du tarif inclusif visant à créer des soutiens nouveaux à l'horizon 2030 pour les personnes en situation de handicap, figurent deux projets de création d'unités de personnes vieillissantes handicapées lors de la délibération du 21 juin 2024 : une unité de 13 places à l'EHPAD Résidence La Garenne à La Grande-Paroisse ; une unité de 14 places à l'EHPAD Les Champs à Coulommiers. Afin de formaliser et d'opérer le financement de ces unités et de celles à venir, il vous est proposé d'adopter un modèle de convention pour les projets cités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances ?
Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?
Abstentions ? Merci.

N° 4/13 - Attribution d'un soutien financier au bénéfice de l'Etablissement d'accueil non médicalisé de l'Etablissement public médico-social du Provinois

M. Olivier LAVENKA n'a pas pris part au vote en sa qualité de Président de l'EPMS du Provinois et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/13 et là c'est Emma qui nous présente et Olivier s'en va.

Mme ABREU. Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Dans le cadre de l'ouverture d'une unité d'accueil de jour pour adultes en situation de handicap en Île-de-France, au sein des locaux de l'établissement d'accueil non médicalisé gérés par l'établissement public médico-social de Provinois, situé à Provins, il est proposé le versement du soutien financier d'un montant de 97 000 euros, au bénéfice donc de l'établissement d'accueil non médicalisé, en vue de contribuer à la rémunération de deux personnels : un cadre socio-éducatif et un personnel administratif durant une période de 8 mois. Le recrutement de ces personnels a pour objectif de permettre une montée en charge rapide de cette unité d'accueil de jour, ainsi qu'un nettoyage des fonctions support de l'établissement public médicalisé dans la perspective du transfert de celui-ci dans de nouveaux locaux situés 15, route de Bray, à Provins, au cours du printemps 2025.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Emma. Quel était l'avis de la commission des finances ? Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/14 - Approbation de l'avenant n° 1 au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.) 2022-2026 conclu entre SAS SOLEMNES, l'ARS Ile-de-France, les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, concernant l'EHPAD "Domaine de la Grange" à Savigny-le-Temple

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/14, Bernard.

M. COZIC. Il vous est proposé d'approuver l'avenant numéro 1 au CPOM conclu entre l'ARS Île-de-France, les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et l'organisme gestionnaire SAS Solène concernant l'EHPAD Domaine de la Grange, à Savigny-le-Temple. Il s'agit d'un établissement de 141 places, dont 28 habilitées à l'aide sociale, tout en hébergement permanent. Par dérogation au CPOM conclu par le Département de Seine-et-Marne, le présent avenant couvre la période 2024-2026, car nous intégrons un CEPOM en cours qui se termine en 2026.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances ? Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

N° 4/15 - Avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 entre le Département de Seine-Saint-Denis, le Département de Seine-et-Marne et l'Association des Établissements du Domaine Emmanuel (A.E.D.E.)

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer donc au 4/15, Bernard.

M. COZIC. Il s'agit de l'avenant numéro 1 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'AED, le Département de Seine-et-Marne et le Département de Seine-Saint-Denis, qui prévoit notamment l'évolution de l'offre d'accueil des établissements. Cet avenant négocié pour les exercices ouverts du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 vient acter l'intégration des établissements de compétence départementale au CPOM conclu avec l'ARS en 2021, ainsi que l'inscription de nouveaux objectifs.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la commission des finances ?
Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ?
Abstentions ? Merci.

**N° 5/01 - Espaces Naturels Sensibles – Avenant à la convention avec l'Office de Tourisme
« 2 Morin Destination Nature ».**

M. LE PRÉSIDENT. Donc, nous rentrons dans les rapports de la série 5. Et notamment le 5/01. Béatrice.

Mme RUCHETON. Pour la gestion des espaces naturels sensibles, nous nous appuyons sur différents partenariats sous forme de conventions. Nous vous proposons un avenant à la convention avec l'Office de tourisme Les 2 Morin Destination Nature pour la gestion et l'animation de l'ENF, du Val du Haut Morin et son activité de Vélorail. Voilà, avec une subvention de 64 000 euros.

M. LAVENKA (prend la place du PRÉSIDENT). Des remarques ? Pas d'avis contraires ni d'abstentions ? Merci.

N° 5/02 - Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne - Mise à jour de Septembre 2024

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/02, Béatrice. Toujours sur l'approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Mme RUCHETON. Depuis le 29 novembre 2013, nous avons un PDIPAR, donc notre plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, et il est proposé de mettre à jour le PDIPR de Seine-et-Marne en tenant compte des chemins ayant fait l'objet de nouvelles délibérations communales par les communes de Boissise-la-Bertrand, Châtres, Fontaine-le-Port, Moussy-le-Vieux, Saint-Fargeau-Ponthierry, Villiers-en-Bière et Voulx. Et pour vous donner une idée du nombre de kilomètres, ce sont 6 872 kilomètres qui sont inscrits au PDIPR seine-et-marnais.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de remarques ? Même vote favorable j'imagine. Merci Béatrice.

N° 5/03 - Protocole de lutte contre les dépôts sauvages d'ordures.

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/03, Béatrice. Toujours sur le protocole de lutte contre les dépôts sauvages d'ordures.

Mme RUCHETON. Merci. Pour répondre aux enjeux de qualité de cadre de vie et d'image de la Seine-et-Marne, nous avons voté en le 21 juin 2024 une stratégie départementale de lutte contre les dépôts sauvages, tant à l'échelle territoriale que sur le patrimoine du Département, les routes, les espaces naturels sensibles. Elle s'appuie sur quatre leviers : l'observation, la sensibilisation, la résorption et la répression. Ce présent protocole relève du levier répression initié par l'Association des maires et des présidents d'EPCI de Seine-et-Marne. Il repose sur une mobilisation accrue des maires et des présidents d'EPCI dans la verbalisation des dépôts d'ordures ; en contrepartie de quoi, les trois procureurs de la République de Seine-et-Marne proposent des sanctions alternatives avec une procédure beaucoup plus rapide, plus impactante et plus pédagogique pour les contrevenants. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Oui, si on veut que ça marche, ce protocole, on aura besoin des parquets pour faire suite aux dépôts de plainte, ce qui est rarement le cas aujourd'hui et on espère que ça aura un bénéfice, une amélioration de la situation. Des remarques sur ce protocole ? Oui ? Laurent ?

M. GAUTIER. Oui, juste une remarque peut-être, pas sur le protocole en lui-même, même si son ampleur est limitée quand même à des dépôts eux-mêmes limités, mais plus sur la réactivité du Département sur les routes départementales quant à l'évacuation des déchets et notamment des dépôts qui peuvent se mettre sur le bord des routes départementales. En l'absence de marché qui permette d'intervenir rapidement sur ce type de dépôts, on avait déjà évoqué cette question-là et on y est confronté de manière très brutale sur les routes départementales où l'enlèvement se fait de façon très aléatoire et très tardive.

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons des marchés, on intervient, nos agents sont mobilisés sur ce sujet et souvent quand on n'intervient pas, c'est qu'on n'est pas ou plus sur le domaine public départemental. Donc, parfois, il y a des délaissés : un chemin qui démarre, qui est un chemin communal ou qui est un chemin qui appartient au domaine privé ; mais sinon, on va vérifier ce point. Mais pour moi, on a des marchés et on intervient sur le réseau public départemental. Frédéric me dit qu'on est autour d'un million d'euros par an. Béatrice.

Mme RUCHETON. Oui et vous avez au bord des routes départementales 900 000 euros à la poubelle. Et c'est justement le retrait de ces dépôts, sachant que nous sommes en train de voir pour obtenir des conventions pour le traitement justement de ces dépôts sauvages, c'est très compliqué, c'est en cours et nous aurons des conventions qui seront signées prochainement pour accélérer le traitement.

M. LE PRÉSIDENT. Les discussions avec les présidents de syndicats de traitement avancent bien, pratiquement avec tous. On les a tous eus, notamment Christian qui est là.

M. GAUTIER. On verra sur des cas concrets. Je vous les apporterai. On voit tous les panneaux effectivement de retrait. Moi, c'est plus sur la réactivité et sur le fait que ça reste assez longtemps sur le bord.

M. LE PRÉSIDENT. On est preneur des endroits précis et puis des circonstances et des moments, puis on va essayer d'améliorer les choses. Merci. Oui, Marie-Line.

Mme PICHERY. Oui, sur ce sujet des déchets qui concerne finalement toutes les collectivités territoriales, on voit le coût pour le Département. Si on ajoute le coût pour les agglomérations, le coût pour les communes, ça veut dire que c'est énormément d'argent public qui aujourd'hui part dans le vide parce que nous avons des incivilités grandissantes. Je pense qu'il y aurait peut-être aussi, parce que là on va résoudre des points particuliers et c'est tout à fait souhaitable, mais ça restera largement insuffisant et très certainement inefficace parce que c'est très difficile à mon sens de pouvoir, sauf à avoir des élus qui les précisent, avoir les équipes du Département qui vont intervenir de manière extrêmement régulière sur tous les points de dépôt. Moi, je pense quand même qu'il faudrait qu'il y ait un travail complet avec les autres collectivités, de manière à voir si on ne peut pas avoir un schéma directeur de l'ensemble de ces traitements. Nous, sur notre territoire, il est temps qu'on passe à la verbalisation et on travaille avec les caméras et la police municipale qui va être mobilisée y compris la nuit, derrière les caméras, parce que tout ça se passe la nuit et on essaie de travailler. Je ne sais pas si cela sera suffisant, mais en tout cas, je pense qu'il y a un moment où il va aussi falloir passer à la répression. Parce que quand on voit les accusations qui sont faites auprès des collectivités territoriales et locales qui dépensent trop, factuellement certainement, mais la raison, la réalité c'est pourquoi, et là on voit bien que finalement on est quand même confronté à un incivisme qui est intolérable, qui mobilise d'une part des équipes sur des sujets qui les empêchent de faire finalement ce qu'elles devraient faire par ailleurs, et ça pour toutes les collectivités territoriales. Et quand on annonce entre 900 000 euros ou 1 000 000 euros pour traiter l'ensemble de ces dépôts sauvages, moi, je trouve ça inadmissible en réalité. Pas de votre part, mais je trouve que c'est inadmissible en termes de cohésion d'avoir à dépenser des sommes aussi importantes parce qu'il y a d'une part des citoyens qui sont inciviques et qui considèrent que parce qu'ils payent de l'impôt, c'est suffisant. Aujourd'hui, on ne peut pas simplement se satisfaire de cela. Et d'autre part, des entreprises aussi, parce qu'il y a aussi sur les routes départementales, je pense que c'est beaucoup plus cela, on le voit surtout sur tous les sites, beaucoup d'entreprises qui ne veulent pas aller dans les déchetteries. Il faut peut-être regarder aussi le fonctionnement des déchetteries. C'est pour ça que tu parlais des syndicats, mais je pense qu'il faut aussi avoir une relation particulière avec les syndicats sur ce sujet-là parce que je ne suis pas sûre que toutes les déchetteries en fonction des horaires, en fonction des conditions qu'elles mettent d'ouverture pour les différents citoyens de leur territoire, soient tout aussi suffisantes. En tout cas, c'est un vrai sujet et je pense qu'il faut une cohérence beaucoup plus grande entre les différentes collectivités territoriales, sinon, c'est un puits sans fond et on va dépenser de l'argent sans les résultats que nous attendons.

M. ROBACHE. Si je peux intervenir et si je peux intervenir en tant que président d'un syndicat qui est le SIETREM, il ne faut pas confondre les dépôts sauvages avec des déchets ménagers et des déchets de bâtiments, ce sont deux choses complètement différentes. On a un gros souci, c'est vrai, sur le secteur et en Île-de-France de manière générale : avoir des déchetteries qui traitent et qui revalorisent en tout cas tous les déchets des bâtiments. Et ça, c'est un gros souci. Mais le gros souci c'est surtout le travail qui est fait au noir, qui est fait aussi de la part des gens qui ne savent pas où apporter leur salle de bain, leurs machins, etc., qui fait que derrière, on se retrouve avec des situations où les dépôts sauvages, où les endroits sont toujours les mêmes. Et si vous nettoyez, vous vous retrouverez toujours les mêmes dépôts. Moi, au syndicat, qui sont quand même des syndicats qui sont dédiés au traitement des déchets ménagers, je le répète encore une fois, on a mis en place et c'est pour ça qu'on travaille avec Béatrice sur le sujet, ce qu'on appelle une gestion de dépôts « ++ », de déchets « ++ » parce

qu'on n'a pas le droit de prendre des déchets de bâtiment, des gravats et je dépense à peu près 800 000 euros par an pour pouvoir faire 225 points de collecte de dépôts sauvages par semaine, rien que dans les 31 communes que je gère aujourd'hui au niveau du SIETREM. C'est très important, mais il ne faut pas confondre déchets et déchets. Effectivement, il y a aussi les gens, de l'incivilité, je te rejoins ; ça, c'est un vrai souci, mais encore une fois, même si vous mettez des PAV, moi j'ai inventé des containers en carton, ça fonctionne très bien, mais ça devient quand même par la fainéantise des gens. Et je le dis ouvertement parce qu'il faut parler un peu de *cash* de temps en temps. C'est qu'aujourd'hui, on se satisfait du peu pour pouvoir justement se déplacer, pour pouvoir déposer là où on dépose correctement. Mais encore une fois, la fainéantise, le travail au black, etc., fait que derrière ça se développe tout ça. Sur les routes départementales et là je rejoins Olivier, c'est qu'effectivement on est en train de travailler, on a vu avec le Département du Val-d'Oise un logiciel par satellite qui va évidemment vous retrouver les dépôts sauvages 1 à 2 fois par mois, mais ça coûte très cher, mais encore une fois, c'est lié au cadastre. Et à partir du moment où on est sur un domaine privé, on ne peut pas intervenir. Et la plupart des déchets sauvages sur les routes sont sur des domaines privés et ça, c'est important de le dire. Mais quand vous voyez sur la 471, c'est vraiment, je dirais, une déchetterie ambulante. Par contre, encore une fois, et là je vais finir, je vais conclure mes propos, les déchetteries, c'est bien, trouver des emplacements, etc., mais il n'y a pas une ville aujourd'hui qui est capable de me trouver, ne serait-ce qu'en tant que président du syndicat, au moins un emplacement pour pouvoir imposer et mettre en place une déchetterie parce qu'on a des associations qui ne veulent pas, on a un faux regard sur les déchetteries, sur la valorisation des déchets ménagers, etc. Donc appelons les communes et là je te rejoins, je peux même travailler sur le sujet pour qu'on trouve des endroits qui permettent justement de développer les déchetteries et développer aussi des entreprises qui vont valoriser encore une fois tous les déchets de n'importe quelle typologie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Christian. Béatrice.

Mme RUCHETON. Oui, ce que nous vous avons présenté justement, la stratégie départementale, le 21 juin 2024, c'était l'observation. Nous avons créé un observatoire depuis décembre 2022 qui réunit effectivement tous ceux qui peuvent être intéressés aussi bien par la sécurité, la gendarmerie, la police, pour les poursuites, les tribunaux, et puis les syndicats, des représentants de syndicats de collecte, de traitement. Ça, c'est le premier point. Nous avons effectivement une carte satellitaire avec les différents emplacements des dépôts sauvages très importants et puis nous allons engager sur 2025 toute une communication à destination des communes, des intercommunalités pour faciliter toute la procédure lorsqu'ils se retrouvent devant une situation avec des dépôts sauvages. Nous avons fait également le tour de tous les syndicats de collecte et de traitement, et je remercie Christian qui nous a amené beaucoup d'informations et qui est très novateur dans son syndicat, et nous allons signer des conventions avec un certain nombre de syndicats pour une période au moins à l'essai, pour voir quelles sont les possibilités, les accès à la déchetterie, quels types de camions. C'est beaucoup plus simple quand on a effectivement des déchets qui sont valorisables, là ce ne sont plus des déchets, comme dit Pascal, ce sont des ressources, donc ça, ce n'est pas un souci, mais en tout cas, on s'y attelle vraiment ; pour que la Seine-et-Marne reste le poumon vert et soit agréable à être traversée, et ne pas être traversée au travers de dépôts sauvages.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice. Oui tous les maires qui sont présents ici dans cette Assemblée verbalisent, moi je le fais, vous le faites. La réalité est que 9 plaintes sur 10 sont classées sans suite aujourd'hui, d'où ce protocole. Donc si on arrive à améliorer les choses, je reste dubitatif, pour ne rien vous cacher, mais on va essayer d'améliorer les choses. L'Union

des maires est également de la partie, mais si les plaintes sont classées sans suite, alors que parfois on a des preuves, plaques d'immatriculation, photos, etc., et les parquets classent sans suite. Le sujet est là. Si on ne réussit pas à traiter les incivilités, il y en aura toujours. Sur le protocole, j'imagine que tout le monde est d'accord.

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Merci. Je cède la présidence pour un point à Daisy.

N° 6/01 - PlanVélo77 - Participation au financement d'une liaison douce sur le territoire de la Commune de Provins

M. Olivier LAVENKA n'a pas pris part au vote en sa qualité de Maire de la Commune de Provins M. Olivier LAVENKA en sa qualité de Maire de la Commune de Provins

Mme LUCZAK. Chers collègues, bonjour. Donc il s'agit, dans ce rapport 6/01, de vous rappeler le plan Vélo 77. Et aujourd'hui, on va parler de la participation au financement d'une liaison douce sur le territoire de la commune de Provins. Ce sont au total 3 120 mètres. Vous verrez dans ce rapport les différents aménagements le long des boulevards, y compris au départ de la gare jusqu'au carrefour des Bordes. Et donc, dans ce cadre, on rappelle aussi que ça fait partie du grand itinéraire cyclable départemental des comtes de Champagne relevant de l'axe un du plan Vélo 77. On vous propose aujourd'hui que le Département finance la réalisation de cet aménagement à hauteur de 698 123,70 euros pour un montant total de 2 058 106,60 euros. Quel est l'avis de la commission des finances, Béatrice ?

M. PAUL-PETIT. Conforme.

Mme LUCZAK. Tout le monde est d'accord, j'imagine. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des avis contraires ? On peut faire rentrer Olivier.

N° 6/02 - PlanVélo77 - Participation au financement d'un itinéraire cyclable sur le territoire de la commune de Yèbles.

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/02, Brice.

M. RABASTE. Merci, Monsieur le Président, chers collègues, dans le prolongement du 6/01, cette fois-ci, c'est la commune de Yèbles qui est concernée par un projet dans le cadre du plan vélo. Il est proposé, comme l'a validé la commission, de soutenir à hauteur de 98 000 euros ce projet qui relie le bourg de Yèbles et le hameau de Nogent, le long de la RD 353, pour un montant total de 327 000 euros de travaux. On propose effectivement 30 % de subvention du Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Brice. L'avis de la commission aménagement ?

Mme RUCHETON. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. L'avis de la commission des finances ? Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait, il n'y a pas d'observation. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Merci.

N° 6/03 - Transport à la demande - Projet de renouvellement de la convention partenariale du service Filéo

M. Brice RABASTE n'a pas pris part au vote en sa qualité de représentant du Département au sein d'IDFM et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances

M. LE PRÉSIDENT. Brice nous quitte une seconde. Béatrice, le rapport 6/03 qui concerne le projet de renouvellement de la convention partenariale du service Filéo.

Mme RUCHETON. Nous vous présentons la nouvelle convention entre Île-de-France Mobilités et le Département de Seine-et-Marne portant sur le transport à la demande Filéo, donc composé de plusieurs lignes virtuelles, ayant une offre et un itinéraire prédéterminé qui fonctionne à la demande, dont deux lignes en Seine-et-Marne : la ligne Othis-Villeparisis et notamment la ligne Filéo, Saint-Pathus-Roissy.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. L'avis de la commission des finances Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Merci. On en vient au rapport de la série 7.

N° 7/01 - Convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2024 à 2026

M. LE PRÉSIDENT. Je cède la parole pour la convention pluriannuelle entre le Département et le SDIS à Christian.

M. ROBACHE. Conformément au CGCT, les relations entre le Département et le SDIS feront l'objet d'une nouvelle convention pluriannuelle 2024-2026. La future convention devra être l'occasion d'inscrire des objectifs généraux de politique publique de sécurité civile dans le département et avec, par exemple, l'importance de pérenniser la maille territoriale des centres du SDIS, clairement exprimée par la gouvernance de l'établissement. La précédente convention 2021 a permis au SDIS de conduire la politique publique de sécurité civile, de garantir aux citoyens l'efficacité et l'égalité du traitement sur le territoire départemental et de donner au Département une lisibilité réelle sur l'évolution de sa participation financière, qui s'est élevée à 116 millions en fonctionnement sur 2023, avec un abondement de 2,8 millions. La présente convention permettra au SDIS de poursuivre la maîtrise de secours aux personnes en soutenant notamment les investissements sur ces bâtiments et le parc roulant. La trajectoire financière proposée témoigne du soutien du Département au SDIS à hauteur de 375 millions d'euros sur 3 ans en fonctionnement. Notre contribution financière prévisionnelle s'élèvera à +1,5 % en 2024, soit 7 millions d'euros ; + 1,9 % en 2025, soit 120 millions d'euros ; + 2,3 % en 2026, soit 122,7 millions d'euros. Il s'entend que l'exécution financière et de la convention trouvera ses limites : des événements très exceptionnels qui en modifieraient les déterminants et sous réserve, évidemment, de l'approbation chaque année de notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Christian. Des observations, des remarques ? Madame la Présidente du SDIS. Des remarques ? Non. Le point à l'ordre du jour du CA ? Non. Il a été voté en CA. Il sera voté en CR après. Pas de remarque. Pas d'avis contraire. Pas d'abstention. Merci.

N° 7/02 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne pour le versement de primes et d'indemnités forfaitaires exceptionnelles aux Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/02, Daisy, sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle au SDIS.

Mme LUCZAK. Vous n'êtes pas sans savoir la mobilisation des nombreux services publics, dont le SDIS 77, sur l'organisation à la fois des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. On attendait des textes réglementaires. On a les décrets et les arrêtés du 8 juillet 2024 qui constituent les bases juridiques d'octroi des primes JO, conjointement à une organisation du temps de travail avec les sapeurs-pompiers,. Ce sont près de 200 sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels qui ont été engagés sur les 22 jours des événements des JO. Et donc, on vous propose, à travers ces textes réglementaires, une subvention exceptionnelle à verser au SDIS de 341 100 euros qui complétera les sources de financement, également une participation de l'État, sur ce qu'ils appellent les primes JO.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Des remarques ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Merci. Oui, Virginie.

Mme THOBOR. Il est notifié que la prime est plafonnée à 10 jours maximum par agent et dans le calcul, il y a marqué effectivement 194 pompiers fois 22 jours de mobilisation. Ce n'est pas chaque pompier mobilisé 22 jours dans la limite de 22 jours maximum ? Mais comme l'aide est plafonnée à 10 jours maximum, la question portait sur les modalités de calcul. Est-ce que ce sont 10 jours ou est-ce que ce sont 22 jours ?

M. LE PRÉSIDENT. On va vérifier s'il n'y a pas une petite coquille dans la rédaction, mais je ne pense pas que ce soit le cas.

Diffusion du film : Présentation du rapport d'activités 2023.

N° 7/03 - Rapport d'Activité des services 2023

M. LE PRÉSIDENT. Bien, merci Frédéric, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. ALPHAND. Tous ces chiffres sont aussi représentatifs de l'action politique, les services n'étant là que pour traduire dans les faits les orientations politiques de l'exécutif. Voilà. Mais il y a tout lieu d'être fier quand même des services départementaux de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Smail.

M. DJEBARA. Juste saluer le travail de tous les agents bien sûr, mais aussi de la communication pour cette présentation, qui est beaucoup plus dynamique que par le passé où on lisait tout le rapport et qui était un peu plus fastidieuse. Là, au moins, il y a les chiffres percutants, c'est dynamique et c'est plus intéressant de découvrir le rapport d'activité sous cette forme-là. Donc bravo aux équipes.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Merci. Pas de pas d'autres remarques, pas d'observations ? Écoutez, il faut en prendre acte. Daisy, la commission des finances ?

Mme LUCZAK. Je vais prendre mon étiquette finances, mais surtout RH, pour remercier également l'ensemble des agents. Frédéric, vous l'avez dit, sans les agents, on peut avoir beaucoup de projets, mais il faut que les agents puissent aussi leur donner les moyens, pour qu'en équipe ils puissent aussi accomplir les projets ambitieux de l'exécutif. Et puis c'est un bon regard, cette communication, ça permet aussi à chacun d'entre vous de voir un petit peu l'ensemble de ce qui est fait dans chacune des directions. C'est vraiment pluriel. Merci à tous, agents, élus et l'ensemble des organismes associés qui contribuent à la lisibilité de nos dispositifs. Merci à tous. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Commission aménagement Thierry ?

M. CERRI. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Commission éducation, Xavier ?

M. VANDERBISE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Commission jeunesse, Sarah ?

Mme LACROIX. Avis favorable

M. LE PRÉSIDENT. Commission solidarité, Bernard ?

M. COZIC. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Commission environnement, Jean Marc ?

M. CHANUSSOT. Favorable et souligner le travail de la DEA qui a été sollicité pour les événements climatiques et le PDE bien sûr, nous travaillons d'arrache-pied sur le futur du PDE.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Très bien. La commission transports, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien, écoutez, parfait. Je conclurai simplement en rebondissant d'un mot sur ce que Jean-Marc vient de nous dire pour saluer le travail exceptionnel qui a été mené par notre laboratoire, cet été, dans le cadre des Jeux olympiques, puisque vous savez que nos agents ont effectué toutes les études bactériologiques dans la Seine, mais surtout toutes les études bactériologiques du bassin olympique de Vaires-sur-Marne. Tout s'est très bien passé. À la demande du Président, nous avons sollicité Margot BOULET qui, vous le savez, est donc médaillée pour la deuxième fois consécutive, médaillée olympique, médaille de bronze en para-aviron. Et donc elle rendra visite aux agents du laboratoire au mois de novembre, je crois que la date est calée le 13 novembre. C'était un clin d'œil intéressant et puis surtout valorisant pour nos agents qui ont fait un travail remarquable. Donc on prend acte et on vote favorablement sur ce rapport d'activité. Merci.

N° 7/04 - Index de l'égalité professionnelle 2024 et proposition d'un plan d'actions

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/04, Daisy sur l'index de l'égalité professionnelle, la proposition d'un plan d'action.

Mme LUCZAK. Oui, alors je voudrais rappeler que le Département de Seine-et-Marne s'est inscrit depuis plusieurs années dans un objectif d'égalité professionnelle femmes hommes. C'était en écho à la loi du 6 août 2019. En complément du plan Égalité professionnelle hommes-femmes adopté en février 2024, c'est un rapport qui vous présente les résultats de l'index de l'égalité professionnelle pour 2023 au sein du Conseil départemental de Seine-et-Marne. On peut être fier. On a des résultats finalement très positifs. On met en lumière de nettes améliorations en faveur de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Et vous avez l'ensemble du détail de ce rapport et des missions. Et un avis favorable du CST à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci. Donc pas d'avis contraire ni d'abstention ?
Merci.

N° 7/05 - Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/05, Daisy, toujours sur une modification du tableau des effectifs.

Mme LUCZAK. Oui, comme à chaque séance, il vous permet d'avoir le tableau des emplois mis à jour. Et dans cette séance, on vous propose la modification de 36 emplois permanents qui permettent d'assurer le bon fonctionnement des services ou l'adéquation des agents recrutés par rapport aux missions. Vous avez le détail dans le rapport par direction : la création de 109 emplois permanents : 9 emplois qui sont la conséquence de la reprise RN4 - RN 36 au niveau de la direction des routes, 2 emplois permanents à la DPEF et 90 emplois permanents qui sont créés dans le cadre du projet de transformation de l'OPH Habitat 77. Et avis favorable à l'unanimité au CST.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Même vote, sauf s'il y a des questions. Pas d'avis contraire ni d'abstention. Merci.

N° 7/06 - Approbation du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

M. LE PRÉSIDENT. Dernier rapport, le 7/06 sur l'approbation du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable.

Mme LUCZAK. Oui, alors on va s'habituer à appeler ce schéma un SPASER, c'est un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. C'est une obligation réglementaire qui a été imposée par la loi Climat et résilience et reprise dans le Code de la commande publique. Chaque collectivité dont le montant des achats est supérieur à 50 millions d'euros par an devra produire ce schéma. Je voudrais remercier l'ensemble des directions qui ont travaillé, parce que toutes les directions sont concernées. Vous l'avez vu dans le rapport, toutes les directions passent des marchés. Il y a eu un vrai apport à la fois entre COTECH et COPIL. On a notamment des informations dans le cadre du développement durable, chère Beatrice. Mais les principaux axes concernant notre collectivité sont bien sûr l'inclusion sociale, la dimension écologique, la dimension économique, l'attractivité de nos acteurs publics et économiques de Seine-et-Marne. Et au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit d'une véritable opportunité pour le Conseil départemental à plusieurs niveaux. Je vous rappelle que le Département, on l'a vu, effectue environ 315 millions d'euros de commande publique par an. Donc, c'est un levier très important pour l'inclusion sociale et la transition écologique. Et ça contribue également à l'attractivité au niveau RH, puisque c'est une politique d'achat ambitieuse du Conseil départemental. Voilà, on va adopter ce schéma.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Toutes les commissions étaient saisies, elles ont toutes donné un avis favorable. Pas de questions et observations ? Pas d'avis contraire. Merci pour l'approbation de ce schéma. Nous avons achevé nos travaux.

Fin de la séance à 11h35.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_004H2-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-0/04

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID 77

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU les statuts du GIP ID 77 en date du 14 décembre 2020,

VU la délibération n°0/11 E du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n° 0/11 E susvisée en ce qu'elle procédait à la désignation de Monsieur Jean-François PARIGI pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID 77.

Article 2 : de désigner Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID 77 en lieu et place de Monsieur Jean-François PARIGI.

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-0/04

Article 3 : que les autres représentants précédemment désignés demeurent inchangés.

Article 4 : que la représentation du Département au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID 77 s'établit désormais comme suit :

- Monsieur Vincent PAUL PETIT,
- Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT,
- Madame Daisy LUCZAK,
- Monsieur Xavier VANDERBISE,
- Monsieur Vincent ÉBLÉ.

Article 5 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de structuration de l'offre d'Ingénierie Départementale – ID 77 jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 45

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-0/04

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances : 1

M. Jean-Marc CHANUSSOT dans le cadre de sa désignation en tant que représentant du Département au sein d'Ingénierie Départementale – ID 77

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-0/04

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-1/01



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_101H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-1/01

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : GOUHOURY Pascal

OBJET : Contrats ruraux (CoR)

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté, en juin et juillet 2022, un nouveau règlement pour les Contrats ruraux. La dépense subventionnable par contrat est dorénavant plafonnée à 500 000 euros HT pour les communes. Les travaux de voirie, sur routes départementales, hors couche de roulement, peuvent être financés en agglomération. Six contrats vous sont donc proposés pour adoption : Courtomer, Melz-sur-Seine, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Salins, Solers et le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Conches-sur-Gondoire - Guermantes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 4 février 2022 adoptant la nouvelle Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC) avec la Région-Ile-de-France,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/06 du 17 juin 2022 et du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2022-023 en date du 6 juillet 2022, relatives à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les Contrats ruraux avec les Communes de Courtomer, Melz-sur-Seine, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Salins, Solers et le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Conches-sur-Gondoire - Guermantes, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 88 078,50 € à la Commune de Courtomer, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 148 324,53 € à la Commune de Melz-sur-Seine, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Salins, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Solers, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 231 000 € au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Conches-sur-Gondoire - Guermantes, au titre du nouveau contrat rural,

Article 3 : d'imputer la dépense d'un montant total de 917 403,03 € au titre de l'action « Contrats communaux » - Opération « Contrats ruraux 2024 » - « DI-2024 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_102H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-1/02

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : GOUHOURY Pascal

OBJET : Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Lognes - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté le Fonds d'Aménagement Communal (FAC), outil destiné à soutenir les Communes de plus de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement. Depuis l'acceptation de sa candidature, le 3 février 2021, la Commune de Lognes a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de développement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 14 juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 24 septembre 2020, relative à la modification du règlement des CID et des FAC,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de Fonds d'Aménagement Communal de la Commune de Lognes, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 1 000 000 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal »,

Article 4 : d'accorder à la Commune de Lognes, une subvention de 1 000 000 € pour le projet de construction du gymnase Michel Ricart,

Article 5 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe n°2, de la présente délibération,

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département,

Article 7 : d'imputer la dépense sur l'action « Fonds d'Aménagement Communal » : opération « Fonds d'Aménagement Communal - DI 2024 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n° 1 à la délibération n°1/02

FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entre le Département de Seine-et-Marne
et la Commune de Lognes

ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 15 novembre 2024,

- ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part,

ET

La Commune de Lognes représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2020

- ci-après dénommée « **la Commune** »

D'autre part.

Préambule

Le Département de Seine-et-Marne souhaite être un partenaire privilégié des Communes et des Intercommunalités.

Pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, il a créé trois dispositifs contractuels que sont le CID pour les 23 Communautés de communes ou d'agglomération, le FER pour les Communes et Syndicats de moins de 2 000 habitants, et le FAC destiné aux Communes de plus de 2 000 habitants.

Ce dernier, adopté en juin 2019, renforce le soutien technique et financier du Département et permet d'accompagner les projets au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) est le fruit d'une concertation étroite entre le Département et la Commune. Il s'appuie sur un projet d'aménagement et de développement communal, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée.

La mise en place d'instances de concertation, dont le comité de suivi, permettra au Département de suivre la mise en œuvre de ce contrat en lien étroit avec la Commune.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

La candidature de la Commune de Lognes a été retenue par le Comité de pilotage des procédures contractuelles du 3 février 2021.

La Commune de Lognes a rédigé son projet d'aménagement et de développement présentant les principaux enjeux à relever pour les années à venir. Ce projet s'articule autour de six axes stratégiques suivants :

- Préserver l'environnement et les grands équilibres entre espaces bâtis et espaces non bâtis
- Préserver la qualité urbaine des quartiers
- Permettre l'adaptation des équipements aux besoins des Lognots
- Permettre l'adaptation des zones d'activités aux besoins des entreprises
- Améliorer et sécuriser les déplacements et développer les modes alternatifs à la voiture

- Stabiliser la population communale à 15 000 habitants en permettant le renouvellement et l'adaptation du parc de logements.

PROGRAMME D' ACTIONS PRÉVISIONNEL

La Commune de Lognes propose une programmation composée d'une action. Ce programme, validé par le comité de pilotage des procédures contractuelles, est annexé au présent contrat.

Chaque projet inscrit dans le programme d'actions du contrat fera l'objet d'une convention de réalisation conclue entre le Département et le bénéficiaire maître d'ouvrage.

Cette convention de réalisation interviendra à l'issue d'une phase d'élaboration du projet, durant laquelle le Département sera étroitement associé et ce, dès la définition du programme.

Elle constituera l'acte juridique d'engagement du Département, et détaillera l'action, le plan de financement, le calendrier de réalisation, le montant et les modalités de versement de la subvention départementale.

En cas de changement dans le programme d'actions, le Département, après avis du comité de pilotage des procédures contractuelles, peut décider de le modifier. Il fera l'objet d'un avenant au contrat.

PARTIE 1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS DES CO-CONTRACTANTS

1.1 ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir financièrement la Commune de Lognes à hauteur de 1 000 000 €.

La subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire attribuée aux communes selon le nombre d'habitants. La population municipale de Lognes étant de 14 388 habitants (INSEE 2020), soit plus de 10 000 habitants, la subvention qui lui est attribuée s'élève donc à 1 000 000 €.

Le montant de la subvention départementale pour chaque projet sera définitivement arrêté dans la convention de réalisation, qui sera proposée en Commission permanente du Conseil départemental, et signée par le Département et le maître d'ouvrage.

1.2 ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

Ce dispositif s'adresse aux communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficiant pas d'un contrat départemental en cours, et à un porteur de projet public ou privé de lieux d'exercice collectif de santé (maisons de santé pluridisciplinaire, etc.) dans une zone reconnue déficitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans le cadre de l'utilisation des fonds départementaux, les bénéficiaires du présent contrat s'engagent à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de leur gestion et de leurs champs d'activités,
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables,
- associer le Département, au travers de ses élu-e-s et technicien-ne-s, à l'ensemble des actions.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

Pour bénéficier de subventions départementales, les actions d'investissement doivent :

- s'inscrire dans les axes stratégiques de développement du territoire,
- être retenues par le comité de suivi,
- faire l'objet d'une convention de réalisation.

Les conditions propres à chaque opération seront détaillées dans les conventions de réalisation.

ARTICLE 3 - CONVENTION DE RÉALISATION

Chaque action identifiée et inscrite dans le plan d'actions prévisionnel du contrat cadre fera l'objet d'une convention de réalisation entre le Département et le maître d'ouvrage concerné.

Pour chaque action identifiée, les services départementaux seront associés le plus étroitement possible et ce, dès l'élaboration du programme.

La convention de réalisation sera proposée au maître d'ouvrage par le Département lorsque le projet sera suffisamment abouti (niveau Avant-Projet Détaillé ou Projet).

La convention de réalisation détaillera, pour chaque opération, le plan de financement, le calendrier, le montant de la subvention départementale, ainsi que les conditions à respecter pour le versement de ces subventions.

Les modalités de versement et de restitution de la subvention départementale seront fixées dans chacune des conventions de réalisation.

ARTICLE 4 - ÉVALUATION ET BILAN

Au plus tard en 3^{ème} année, et après la signature des conventions de réalisation, le FAC fera l'objet d'un bilan global réalisé par le Département, en lien étroit avec la Commune.

En s'appuyant sur les indicateurs figurant dans les conventions de réalisation, il s'agira de mesurer les effets du contrat sur le territoire communal.

Cette phase de bilan qualitatif et quantitatif comprend, *à minima* :

- un bilan global du contrat (taux de consommation de l'enveloppe, répartition par axe stratégique, etc.),
- une évaluation de chacune des actions inscrites dans des conventions de réalisation (coût, nombre de personnes touchées, effets induits, retours sur la mise en œuvre de l'action, etc.).

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département, sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans l'aide apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département, de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, pour toute opération cofinancée par le contrat, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc.) avec la mention « action financée par le Département de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication du Département.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées au contrat (pose de première pierre, inauguration, etc.).

ARTICLE 6 - DATE D'EFFET ET DURÉE

Les bénéficiaires disposent de trois ans à compter de la date de signature du Fonds d'Aménagement Communal pour engager au travers d'une convention de réalisation les actions inscrites dans le programme d'actions annexé à ce contrat.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION ET MODIFICATION

Toute modification apportée au présent contrat fera l'objet d'un avenant approuvé et signé par l'ensemble des parties.

Le présent contrat peut être résilié, par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de sa signature, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant du présent contrat cadre jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties, au présent contrat cadre, s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à Lognes, le

Fait à Melun, le

Pour la Commune de Lognes
Le Maire

Pour le Département de Seine-et-Marne,
Le Président

Nicolas DELAUNAY

Jean-François PARIGI

**Programme d'actions du FAC
Commune de Lognes**

Enveloppe totale pour 3 ans : 1 000 000 €

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
Construction du gymnase Michel Ricart	2024-2025	5 507 985 €	1 000 000 €
TOTAL		5 507 985 €	1 000 000 €

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

CONVENTION DE REALISATION

« CONSTRUCTION DU GYMNASE MICHEL RICART »

ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération de la Séance départementale du 15 novembre 2024,

- ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

ET

La Commune de Lognes, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 5 octobre 2020,

- ci-après dénommée « le maître d'ouvrage »,

D'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

PRÉAMBULE

En 2015, le Département de Seine-et-Marne a créé une politique contractuelle composée du Contrat Intercommunal de Développement (CID) pour les 23 Communautés de communes et d'agglomérations seines-et-marnaises et du Fonds d'Équipement Rural (FER), destiné aux Communes de moins de 2 000 habitants, permettant de financer des projets sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement, ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Souhaitant renforcer son soutien technique et financier au développement des territoires, et notamment aux Communes de plus de 2 000 habitants, le Département a adopté, le 14 juin 2019, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) destiné à répondre à leurs besoins spécifiques.

Basé sur le projet de développement communal, en lien avec le diagnostic de l'EPCI à fiscalité propre auquel la Commune est rattachée, et fruit d'une concertation étroite avec le Département, ce contrat permet d'accompagner les projets au plus près des besoins locaux.

D'une durée de trois ans, il assure une plus grande réactivité du Département dans l'accompagnement des projets retenus. Un contrat peut par ailleurs être suivi de la signature d'un nouveau contrat sans année blanche.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

Le FAC se compose d'un projet de développement communal et d'un programme d'actions prévisionnel, avec un échéancier de réalisation à 3 ans. Le FAC doit être adopté par l'Assemblée départementale et signé avec la Commune maître d'ouvrage des projets inscrits dans le programme d'actions prévisionnel.

Une fois le contrat signé, et pour chaque projet, des conventions de réalisation seront conclues entre le Département et la Commune maître d'ouvrage.

Le contrat de la Commune de Lognes est proposé au cours de la même séance.

La Commune de Lognes sollicite le Département pour la construction du gymnase Michel Ricart. La convention de réalisation fixe les modalités de l'aide attribuée à cette opération.

Par ailleurs, par délibérations du Conseil général en date du 28 janvier 2008 et du 17 octobre 2011, le Département a prévu que la signature de la présente convention par la collectivité gestionnaire soit retenue au titre des conditions d'attribution des subventions en matière d'équipements sportifs d'accompagnement de collèges.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention de réalisation a pour objet de fixer :

- d'une part, les modalités du soutien financier apporté par le Département pour la réalisation de l'équipement mentionné ci-dessous,
- et d'autre part, dans le cadre des activités physiques et sportives pratiquées au sein des collèges du Département de Seine-et-Marne et conformément aux dispositions de l'article L.214-4 du Code de l'Éducation et de l'article L.1311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions dans lesquelles les locaux et matériels sportifs seront mis à la disposition du collège et de l'association sportive scolaire, pendant la période scolaire, et les droits et obligations en découlant pour chacune des parties.

Cette opération concerne la « construction du gymnase Michel Ricart », en accompagnement du collège de la Maillière à Lognes.

Contexte, enjeux et description détaillée

Situé dans un quartier très dense, le gymnase de la Maillière, est très utilisé par les clubs sportifs (gymnastique, volley-ball, boxe/MMA, fitness).

Il est aussi fréquenté par les élèves de 3 groupes scolaires et ceux du collège de la Maillière. Les centres de loisirs et les clubs jeunesse y organisent des activités ludiques pendant les vacances.

Le bâtiment, datant de plus de 35 ans, présente de sérieux désordres structurels. La commune a fait réaliser d'importants travaux de confortement qui ont permis de stabiliser provisoirement la structure. Il est désormais nécessaire de construire un nouveau gymnase, l'actuel sera démoli.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

Le futur gymnase Michel Ricart, à construire sur une parcelle actuellement dédiée au collège, comprendra :

- en R-1 : une salle de gymnastique, des locaux de rangement et un bureau dédié au club de gymnastique,
- •en rez-de-chaussée : un accueil avec un bureau mutualisable et un club-house,
- •à l'étage : une salle multisports 44 x 24, un bureau dédié au club de volley-ball, des locaux de rangement et des gradins rétractables de 500 places.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Commune de Lognes par le versement d'une subvention.

Pour l'opération « Construction du gymnase Michel Ricart », objet de la présente convention, la subvention départementale s'élèvera à 1 000 000 €.

Le tableau de répartition du financement de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération HT (Travaux + Frais d'honoraires dans la limite de 15 %)	Autres financements publics	Subvention départementale	Coût restant à la charge de la Commune
5 507 985 €	Etat : 392 676 € Région : 100 000 €	1 000 000 €	4 015 309 €

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage s'engage à ce que l'opération « Construction du gymnase Michel Ricart » respecte les éléments suivants :

- les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de la subvention départementale par les services mandatés à cet effet, notamment par l'accès et la transmission des pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile (factures acquittées, état de mandatement, certificat d'achèvement de travaux, rapport de commission de sécurité, ...),
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et les règlements qui lui sont applicables,
- ne pas débiter les travaux avant la décision de la Commission permanente du Conseil départemental sauf si une autorisation de démarrage anticipé a été acceptée par le Département,
- respecter le descriptif du projet présenté au Département,

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

- respecter les avis techniques formulés par les Directions du Département. A ce titre :
 - une première vérification des travaux sera réalisée par la Direction des Sports (réalisation à environ 50 %),
 - après l'achèvement des travaux, une dernière vérification de conformité sera réalisée par la Direction des Sports.
- conserver la propriété publique de l'ouvrage pendant une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération.

3.1 DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIS À DISPOSITION DES COLLÉGIENS

3.1.1 : Définition :

Sont désignés sous le terme « équipements sportifs » l'ensemble des biens immobiliers appartenant à la Commune destinés à la pratique d'activités physiques et sportives et décrits dans les articles suivants.

3.1.2 : Désignation des équipements :

La Commune met à la disposition du collège concerné l'ensemble des équipements désignés dans l'article 1 de la présente convention.

3.1.3 : Destination des équipements :

La présente autorisation est consentie au collège et leurs associations sportives scolaires relevant de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), pour la pratique d'activités physiques et sportives, à l'exclusion de toute autre utilisation, pendant la période scolaire dans les conditions d'utilisation définies ci-après.

3.1.4 : Biens mobiliers :

La Commune met à disposition du collège concerné les biens mobiliers et les matériels destinés à la pratique d'activités physiques et sportives.

3.2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE À DISPOSITION

3.2.1 : Conditions financières

L'utilisation des équipements énumérés à l'article 1 de la présente convention est consentie par la Commune à titre gratuit.

3.2.2 : Période d'utilisation des équipements sportifs

Le collège concerné et leurs associations sportives scolaires utiliseront les équipements sportifs désignés à l'article 1 pendant les périodes scolaires (cours d'EPS et UNSS).

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

Les horaires d'utilisation seront déterminés en concertation par la Commune et le collège concerné. Le calendrier d'utilisation sera établi avant le 30 juin de l'année scolaire précédant l'année d'exécution de la présente convention, à défaut de quoi le calendrier applicable de l'année précédente sera reconduit.

Le calendrier ne pourra être modifié que pour répondre à des besoins impérieux de la Commune ou du collège concerné.

3.2.3 : Consignes de sécurité et règlement intérieur

La Commune portera à la connaissance du Département et du collège le règlement intérieur et les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des équipements mis à disposition, notamment l'emplacement des dispositifs de sécurité, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

3.2.4 : Normes d'hygiène et de sécurité des équipements sportifs

La Commune certifie que les équipements sportifs mis à disposition du collège concerné sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité applicables en la matière, définies notamment dans le décret n°96-495 du 4 juin 1996.

La Commune tient à disposition du collège concerné et du Département les certificats de conformité correspondants ainsi que les registres de sécurité portant mention des dates et rapport des visites de contrôle.

La Commune s'engage à prendre toutes mesures propres à empêcher l'utilisation et l'accès aux équipements sportifs qui présenteraient un défaut de conformité, et à procéder à leur mise en conformité dans les meilleurs délais.

S'agissant des équipements sportifs considérés comme des Etablissements Recevant du Public (ERP) des 4 premières catégories, la Commune devra s'assurer du passage de la commission de sécurité et mettre à disposition du ou des collèges concernés et du Département le procès-verbal.

3.2.5 : Entretien et utilisation des équipements sportifs

La Commune s'engage à mettre à disposition et à maintenir les équipements sportifs et, le cas échéant les matériels mentionnés à l'article 3.1.4 ci-dessus, en bon état d'entretien, de propreté et de fonctionnement, et à permettre au collège concerné de pratiquer les activités physiques et sportives dans de bonnes conditions matérielles.

3.2.6 : Travaux et réparations des équipements sportifs

La Commune s'engage à procéder aux travaux et réparations de tout dysfonctionnement affectant l'utilisation normale des équipements sportifs.

Les travaux et réparations devront être effectués dans toute la mesure du possible en dehors de la période scolaire.

La Commune s'engage à prévenir le collège concerné au moins trois mois à l'avance des travaux ou réparations qui ne pourraient être effectués que pendant la période scolaire. Toutefois, ce délai pourra être réduit en cas de sinistre empêchant l'utilisation des équipements.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

Le collège concerné et la Commune devront mutuellement s'informer par écrit, dans les plus brefs délais, des besoins d'entretien et de réparation des équipements sportifs, et en informer de la même manière le Département.

3.2.7 : Gardiennage des équipements sportifs

La Commune fera son affaire du gardiennage des équipements sportifs.

3.3. RESPONSABILITÉS

3.3.1 : Responsabilité de la Commune

La Commune supportera la responsabilité de tout accident ou dommage du fait des équipements sportifs lui appartenant et mis à disposition du collège concerné au titre de la présente convention.

3.3.2 : Responsabilité de l'Etat

La responsabilité de l'Etat pourra être recherchée en cas d'accident ou de sinistre dans les conditions prévues par l'article L. 911-4 du Code de l'Education.

3.4. ASSURANCES :

3.4.1 : Le Propriétaire

Le propriétaire prendra à sa charge les assurances concernant les risques suivants : incendie de l'immeuble et du matériel qui lui appartient ; dégât des eaux et bris de glace ; foudre ; explosions ; dommages électriques ; tempêtes, grêle ; vol et détérioration à la suite de vol.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Le montant de la subvention à verser sera calculé au prorata du montant des travaux réalisés, selon les modalités suivantes :

Versement fractionné

En investissement, sur demande du maître d'ouvrage, une première avance de 30% du montant de la subvention prévue pourra être versée, sur présentation des pièces justificatives de l'attribution intégrale des marchés de travaux.

Le versement des acomptes pourra se faire dans les conditions suivantes :

- sur demande du maître d'ouvrage, avec présentation d'un justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage,

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

- sous réserve que l'acompte demandé, cumulé avec les acomptes déjà obtenus, n'excède pas 80% du total de la subvention.

Le solde sera versé sur demande du Maître d'ouvrage à la réception des travaux sur présentation des pièces justificatives (procès-verbal de réception des travaux ou tout autre document justifiant la pleine réalisation de l'opération, justificatif de dépenses visé par le Comptable public dont dépend le maître d'ouvrage).

En cas de coût réalisé moins important que le coût initialement prévu dans la convention de réalisation, le montant de la subvention versé correspond à 40 % du montant des dépenses réalisées, dans la limite de la subvention accordée. Le reliquat de la subvention non versé n'est pas réintégré dans l'enveloppe globale du FAC.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CADUCITÉ

Les règles de caducité applicables sont celles définies dans le règlement du dispositif.

Toute subvention à l'investissement est soumise à deux règles de caducité.

5.1 En matière de demande de versement d'un premier acompte

La demande de versement relative à une avance ou à un premier acompte doit intervenir dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de la délibération attributive de la subvention.

Sauf dérogation expresse de l'assemblée compétente, les opérations n'ayant pas fait l'objet d'une première demande de versement par les bénéficiaires dans le délai imparti sont frappées de caducité. Ces opérations sont gelées dans le système budgétaire et comptable et sont désaffectées formellement au moment de l'adoption du Compte Administratif du Département, auquel est joint un récapitulatif des opérations frappées de caducité.

5.2 En matière de demande de versement du solde

Le bénéficiaire d'une subvention à l'investissement dispose d'un délai maximum de 2 ans, à compter de la date d'émission du mandat relatif à l'avance ou au premier acompte, pour solliciter le solde de cette subvention. A l'expiration du délai, le versement du solde est considéré caduc et est annulé.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente du Département peut décider de le proroger sur demande argumentée du maître d'ouvrage.

ARTICLE 6 : EVALUATION - CHAMPS D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE RÉALISATION

A l'issue de la période de contractualisation, une évaluation de l'opération sera réalisée, en concertation, entre le Maître d'ouvrage et le Département, selon les indicateurs suivants :

- taux de fréquentation et d'utilisation,
- satisfaction des usagers.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Au démarrage des travaux, le maître d'ouvrage réalise un panneau d'information pour le compte du Département sur la base de la charte graphique qui sera transmise à cet effet. Le coût de ce panneau est inclus dans la subvention apportée par le Département.

Le Département validera le panneau avant sa pose.

Le Département de son côté, se réserve le droit de communiquer sur l'opération.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage bénéficiaire devra mentionner la participation financière du Département sur tous les supports de communication y afférant (rapports, affiches, plaquettes, articles de presse, mentions sur sites Internet, panneaux de chantier, etc....) avec la mention « action financée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne », et l'apposition du logo départemental. Il pourra dans ce cadre prendre contact avec la Direction de la Communication pour fourniture du logo.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, sera systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations intégrées à la convention (pose de première pierre, inauguration, etc...).

ARTICLE 8 : DATE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties pour une durée de dix années scolaires complètes.

ARTICLE 9 : MODALITÉS DE RÉVISION ET DE RESTITUTION DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au maître d'ouvrage. Ce dernier s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée par le maître d'ouvrage pour des activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si le maître d'ouvrage ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention de réalisation ;
- en cas de résiliation de la présente convention de réalisation selon les cas prévus à l'article 10.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention de réalisation est résiliée à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de mise en demeure de régularisation, envoyée par lettre recommandée avec accusé

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe n°2 à la délibération n°1/02

de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du maître d'ouvrage.

La présente convention de réalisation peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties signataires de la présente convention de réalisation s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Lognes
Le Maire

Pour le Département de Seine-et-Marne,
Le Président du Conseil départemental

Nicolas DELAUNAY

Jean-François PARIGI

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_103H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-1/03

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Avenant n°1 à la convention avec le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour l'année 2023 et à celle pour l'année 2024.

Le présent rapport a pour objet de préciser par voie d'avenant les modalités de versement de la subvention d'investissement pour l'année 2024 au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique. Pour rappel, le Département contribue aux dépenses d'investissement réalisées directement ou indirectement par le Syndicat au travers de la convention d'investissement conclue avec celui-ci.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°1/01 en date du 17 décembre 2010, relative à l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),

VU la délibération du Conseil général n°1/01 en date du 30 septembre 2011, relative à la création du Syndicat mixte ouvert « Seine-et-Marne Numérique »,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL672012 n°144 en date du 26 décembre 2012, relatif à la création du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018/09/27-1/02 en date du 27 septembre 2018, relative à l'approbation de la convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique pour la période 2020-2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019/12/19-1/10 en date du 19 décembre 2019, relative à l'avenant à la convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du

Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique pour la période 2020-2025,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2023/04/06-1/13 en date du 6 avril 2023, relative à l'adoption des « Conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023 »,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2023/12/21-1/15 en date du 21 décembre 2023, relative à l'adhésion du Département à l'activité complémentaire "Services Numériques" du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2024/02/09-1/10 en date du 9 février 2024, relative à l'adoption des « Conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2024 »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de verser par anticipation au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique un montant total de 1,6 M € sur l'exercice 2024 en lieu et place de l'exercice 2025 prévu initialement.

Article 2 : d'approuver les projets d'avenants n°1 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour l'année 2023 et à celle pour l'année 2024, tels qu'ils figurent en annexe 1 et 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces projets d'avenants, au nom du Département de Seine-et-Marne, avec le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique.

Article 4 : de prélever les crédits : d'un montant de 600 000 € sur l'action "Développement du réseau" : opération "subvention équipement SMN (DI - 2023), et d'un montant de 1 000 000 € sur l'action "Développement du réseau" : opération "subvention équipement SMN (DI - 2024).

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe 1 à la délibération n°1/03

Avenant n°1 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique : affectation d'autorisation de programme 2023.

ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération du Conseil départemental en date du 15 novembre 2024, ci-après dénommé « Le Département »,

ET

Le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique dont le siège est à MELUN (77000) 3 rue Paul Cézanne, représenté par son Président, agissant en application de la délibération du Comité syndical n°..... du, ci-après dénommé « le Syndicat mixte ».

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Syndicat Seine-et-Marne Numérique a pour objectif d'apporter le Très Haut Débit (THD) à tous les Seine-et-Marnais en dehors des zones d'initiative privée.

La mise en œuvre de ce programme Très Haut Débit participe au rayonnement non seulement de la Seine-et-Marne, mais également de la Région Ile-de-France et constitue un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires, tel que le décrit la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN).

Ainsi, Seine-et-Marne Numérique, en cohérence avec le Schéma départemental territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) met en œuvre le programme d'actions suivant :

- En priorité, le déploiement de la fibre optique jusque chez l'habitant (*FttH*) – programme sem@fibre77 ;
- Dans cette attente, lorsqu'il y a lieu, l'amélioration du débit ADSL existant par la réalisation d'opérations de montée en débit (MeD) – programme MeD achevé en 2017 ;
- L'adaptation du réseau existant de collecte et de desserte des professionnels aux futurs réseaux déployés – programme sem@for77 ;
- La modernisation du réseau radio existant (WiMax) en THD Radio sur 33 stations de base – programme sem@for77.

Pour la mise en œuvre du programme sem@fibre77, Seine-et-Marne Numérique a signé en janvier 2015 la convention de délégation de service public pour le très haut débit avec la société Seine-et-Marne Très Haut Débit (SMTHD), filiale de COVAGE. Les premiers déploiements ont commencé en 2015 et au premier janvier

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe 1 à la délibération n°1/03

2020, le Syndicat avait conventionné avec chaque EPCI adhérent ou sur son territoire d'intervention, pour engager le déploiement du réseau.

Par ailleurs, Seine-et-Marne Numérique a voté le 10 mars 2015 son programme pluriannuel d'investissement (PPI).

En outre, la fin des déploiements initialement prévue en 2029, a été accélérée et prévue pour 2025 puis pour 2023.

C'est dans ce cadre que la Région et le Département, ont décidé d'apporter un concours financier important au réseau d'initiative publique (RIP) porté par Seine-et-Marne Numérique. Aussi, une première convention-cadre de partenariat tripartite a été signée le 2 décembre 2014 entre la Région, le Département et le Syndicat pour les actions menées sur les années 2013-2019 portant l'engagement de chacun des acteurs à 25M€.

Puis, par une seconde convention-cadre signée le 14 février 2019 entre la Région et le Syndicat, la Région a renouvelé son soutien financier pour un montant de 15M€ pour les actions menées sur les années 2018-2023 portant le soutien financier global de la Région à 40M€.

Le Département a également par une seconde convention-cadre signée le 13 novembre 2018 renouvelé son soutien financier pour un montant de 15M€ pour les actions menées sur les années 2020-2023 portant le soutien financier global du Département à 40M€.

Enfin par un avenant n°1 à cette seconde convention-cadre, signé le 13 janvier 2020, le Département a ajouté 7M€ à cette enveloppe globale pour permettre la réalisation des sites dits « isolés » et a prolongé la durée de la convention-cadre jusqu'en 2025.

La convention-cadre prévoit, en son article 3, que le Département procède à une ou plusieurs affectations d'autorisations de programme, dans le cadre d'une ou plusieurs conventions d'exécution de la convention-cadre au vu du programme de réalisation proposé par le Syndicat mixte.

En ce sens, une convention relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique a été signée entre le Département et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique le 6 juin 2023.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification des modalités de versement de l'autorisation de programme votée par le Département en 2023.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La disposition suivante est ajoutée à l'article 3 :

- des versements par anticipation pourront intervenir au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- un versement par anticipation de 600 000 € sera réalisé sur l'exercice 2024

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe 1 à la délibération n°1/03

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature par les parties contractantes.

Fait à Melun, en deux exemplaires originaux,

Le

Pour le Syndicat Mixte
Seine-et-Marne Numérique
Le Président

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil départemental

Olivier LAVENKA

Jean-François PARIGI

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe 2 à la délibération n°1/03

Avenant n°1 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique : affectation d'autorisation de programme 2024.

ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération du Conseil départemental en date du 15 novembre 2024, ci-après dénommé « Le Département »,

ET

Le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique dont le siège est à MELUN (77000) 3 rue Paul Cézanne, représenté par son Président, agissant en application de la délibération du Comité syndical n°..... du, ci-après dénommé « le Syndicat mixte ».

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Syndicat Seine-et-Marne Numérique a pour objectif d'apporter le Très Haut Débit (THD) à tous les Seine-et-Marnais en dehors des zones d'initiative privée.

La mise en œuvre de ce programme Très Haut Débit participe au rayonnement non seulement de la Seine-et-Marne, mais également de la Région Ile-de-France et constitue un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires, tel que le décrit la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN).

Ainsi, Seine-et-Marne Numérique, en cohérence avec le Schéma départemental territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) met en œuvre le programme d'actions suivant :

- En priorité, le déploiement de la fibre optique jusque chez l'habitant (*FttH*) – programme *sem@fibre77* ;
- Dans cette attente, lorsqu'il y a lieu, l'amélioration du débit ADSL existant par la réalisation d'opérations de montée en débit (MeD) – programme MeD achevé en 2017 ;
- L'adaptation du réseau existant de collecte et de desserte des professionnels aux futurs réseaux déployés – programme *sem@for77* ;
- La modernisation du réseau radio existant (WiMax) en THD Radio sur 33 stations de base – programme *sem@for77*.

Pour la mise en œuvre du programme *sem@fibre77*, Seine-et-Marne Numérique a signé en janvier 2015 la convention de délégation de service public pour le très haut débit avec la société Seine-et-Marne Très Haut Débit (SMTHD), filiale de COVAGE. Les premiers déploiements ont commencé en 2015 et au premier janvier

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe 2 à la délibération n°1/03

2020, le Syndicat avait conventionné avec chaque EPCI adhérent ou sur son territoire d'intervention, pour engager le déploiement du réseau.

Par ailleurs, Seine-et-Marne Numérique a voté le 10 mars 2015 son programme pluriannuel d'investissement (PPI).

En outre, la fin des déploiements initialement prévue en 2029, a été accélérée et prévue pour 2025 puis pour 2023.

C'est dans ce cadre que la Région et le Département, ont décidé d'apporter un concours financier important au réseau d'initiative publique (RIP) porté par Seine-et-Marne Numérique. Aussi, une première convention-cadre de partenariat tripartite a été signée le 2 décembre 2014 entre la Région, le Département et le Syndicat pour les actions menées sur les années 2013-2019 portant l'engagement de chacun des acteurs à 25M€.

Puis, par une seconde convention-cadre signée le 14 février 2019 entre la Région et le Syndicat, la Région a renouvelé son soutien financier pour un montant de 15M€ pour les actions menées sur les années 2018-2023 portant le soutien financier global de la Région à 40M€.

Le Département a également par une seconde convention-cadre signée le 13 novembre 2018 renouvelé son soutien financier pour un montant de 15M€ pour les actions menées sur les années 2020-2023 portant le soutien financier global du Département à 40M€.

Enfin par un avenant n°1 à cette seconde convention-cadre, signé le 13 janvier 2020, le Département a ajouté 7M€ à cette enveloppe globale pour permettre la réalisation des sites dits « isolés » et a prolongé la durée de la convention-cadre jusqu'en 2025.

La convention-cadre prévoit, en son article 3, que le Département procède à une ou plusieurs affectations d'autorisations de programme, dans le cadre d'une ou plusieurs conventions d'exécution de la convention-cadre au vu du programme de réalisation proposé par le Syndicat mixte.

En ce sens, une convention relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique a été signée entre le Département et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique le 8 avril 2024.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification des modalités de versement de l'autorisation de programme votée par le Département en 2024.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La disposition suivante est ajoutée à l'article 3 :

- des versements par anticipation pourront intervenir au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- un versement par anticipation de 1 000 000 € sera réalisé sur l'exercice 2024

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe 2 à la délibération n°1/03

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature par les parties contractantes.

Fait à Melun, en deux exemplaires originaux,

Le

Pour le Syndicat Mixte
Seine-et-Marne Numérique
Le Président

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil départemental

Olivier LAVENKA

Jean-François PARIGI

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_104H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-1/04

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : MORIN Olivier

OBJET : Actualisation du schéma directeur de signalisation touristique de Seine-et-Marne

Il est proposé d'actualiser le schéma directeur de signalisation touristique approuvé par le Conseil départemental du 17 novembre 2023, en ajoutant le pôle secondaire "Moret-Loing-et-Orvanne : destination impressionniste".

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière

VU la délibération du Conseil départemental n°1/08 en date du 17 novembre 2023, relative au nouveau schéma directeur de signalisation touristique de Seine-et-Marne,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'actualiser la liste des pôles secondaires retenus dans le cadre du schéma directeur de signalisation touristique de Seine-et-Marne, en ajoutant un pôle secondaire « Moret-Loing-et-Orvanne : destination impressionniste » sur le territoire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, dans la thématique « Entités urbaines monumentales ». La liste mise à jour est annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/04

Schéma directeur de signalisation touristique

Liste des pôles secondaires

Abbayes et châteaux (3)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Bourron-Marlotte	Château Village de caractère
Ferrières-en-Brie	Château
Souppes-sur-loing	Abbaye de Cercanceaux

Autres domaines (12)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Bailly Romainvilliers	Villages Nature
Boissy le chatel	Galleria Continua
Châteaubleau	Site gallo-romain
Courpalay	Silo à grain
Fontainebleau	Parc Equestre du Grand Parquet
Fontainebleau	Hippodrome de la Solle
Gouaix	Réserve de la Bassée/ Maison
La Ferté Gaucher	Aérosphalte
La Grande Paroisse	Site archéologique de Pincevent
Misy sur Yonne	Musée de la maréchalerie et du charronnage
Serris	Parcs Disney
Treuzy Levelay	Tuilerie de Bezanleu

Bases de loisirs et îles de loisirs (9)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Bois-le-Roi	Base régionale de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi
Buthiers	Base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers
Grande Paroisse	Base de plein air et de loisirs de la Grande Paroisse
Jablins	Base régionale de plein air et de loisirs de Jablins

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/04

Saint-Fargeau-Ponthierry	Base de plein air et de loisirs de Saint-Fargeau-Ponthierry - Port-du-Roi
Souppes-sur-Loing	Base de plein air et de loisirs de Souppes-sur-Loing
Torcy	Base régionale de plein air et de loisirs de Torcy
Vaires-sur-Marne	Centre nautique olympique d'Ile-de-France
Varenes-sur-Seine	Base de plein air et de loisirs de Varenes-sur-Seine

Eglises remarquables (8)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Champeaux	Collégiale XII-XIIIème siècles
Donnemarie-Dontilly	Enclos paroissial XIIIème-XVIème siècles Village de caractère
Genevraye (La)	Eglise gothique, portail signé
May-en-Multien	Eglise romane, cœur gothique
Paroy	Eglise romane, cœur gothique
Rampillon	Eglise et son portail occidental XIIIème siècle
Saint-Loup-de-Naud	Eglise à clocher porche XIIème siècle Village de caractère
Voulton	Eglise gothique, voute octopartite

Entités urbaines monumentales (13)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Bray-sur-Seine	Cité marchande en Bassée
Brie-Comte-Robert	Capitale de la Brie française
Champs sur Marne	Château 18e
Chatelet-en-Brie (Le)	Résidence royale
Egigny	Abbaye de Preuilly
Jossigny	Fief abbatial
Lagny-sur-Marne	Cité marchande
Larchant	Village de caractère
Montceaux-les-Meaux	Domaine des Reines de France Village de caractère
Moret-Loing-et-Orvanne	Moret-Loing-et-Orvanne, destination impressionniste
Rozay-en-Brie	Le Mail
Saint-Mammès	Le Port - Bord de Seine Village de caractère

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/04

Thomery	Cité viticole Village de caractère
---------	------------------------------------

Espace ruraux bâtis (24)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Aulnoy	Village de caractère
Beaumont-du-Gâtinais	La Halle Village de caractère
Boissy-aux-Cailles	Vallée sèche - Centre-Ville Village de caractère
Boulancourt	Village de caractère
Carnetin	Village de caractère
Château Landon	Village de caractère
Doue	La Butte - Collégiale Village de caractère
Flagy	Le Moulin Village de caractère
Grez-sur-Loing	Le Pont - Le loing Village de caractère
Guérard	Village de caractère
La Chapelle Gauthier	Château 12° - 17°
Lesches	Village de caractère
Maincy	Village de caractère
Moisenay	Village de caractère
Montigny sur Loing	Village de caractère
Montmachoux	Village de caractère
Noisy sur école	Village de caractère
Paley	Château de Paley
Saint Augustin	Village de caractère
Samois-sur-Seine	Les bords de Seine - L'île Village de caractère
Seine-Port	La Place - Village de caractère
Verdelot	Village de caractère
Villeneuve le Comte	Village de caractère
Villeneuve sur Bellot	Village de caractère

Fermes (3)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Bombon	Ferme fortifiée dite Les Epoisses

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/04

Esmans	Ferme château
Ozoir-la-Ferrière	Ferme Pereire

Forêts – ENS (45)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur	
Boissise le Roi	Espace Naturel Sensible	Prairie Malécot
Bombon	Espace Naturel Sensible	Bordes Chalonges
Cesson	Forêt Régionale	Forêt de Breviande
Champagne s/ Seine	Forêt Domaniale	Forêt de Champagne
Champagne s/ Seine	Espace Naturel Sensible	Basses Godernes
Château Landon	Espace Naturel Sensible	Vallée du Fusain
Chauconin-Neufmoutiers	Espace Naturel Sensible	Butte de Montassis
Chenoise	Forêt Domaniale	Forêt de Jouy
Combs la Ville	Forêt Domaniale	Forêt de Sénart
Crécy la Chapelle	Espace Naturel Sensible	Frayère du Marais
Ecrennes (Les)	Forêt Domaniale	Forêt de Villefermoy
Episy	Espace Naturel Sensible	Marais d'Episy
Fontaine le Port / Héricy	Forêt Domaniale	Forêt de Barbeau
Gretz-Armainvilliers	Forêt Domaniale	Forêt d'Armainvilliers - Aire de la barrière noire
Grisy Suisnes	Espace Naturel Sensible	Chemin des roses
Jouarre	Forêt Domaniale	Forêt de Choqueuse
Jouarre	Espace Naturel Sensible	Bois de Doue
Ferté-sous-Jouarre (La)	Espace Naturel Sensible	Bois de la Barre
La Ferté sous Jouarre	Espace Naturel Sensible	Bois de la Bergette
La Madeleine sur Loing	Espace Naturel Sensible	Prairie des Glandelles
La Rochette	Espace Naturel Sensible	Bois des Campouais, de Pincevent et du Rocheton
La Rochette	Espace Naturel Sensible	Bois de la Rochette
Lesches Jablines	Espace Naturel Sensible	Marais du refuge
Livry sur Seine	Espace Naturel Sensible	Parc de Livry
Marolles sur Seine	Espace Naturel Sensible	Carreau Franc

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/04

Montigny sur Loing	Espace Naturel Sensible	Plaine de Sorques
Montgé en Goelle	Forêt Régionale	Forêt de Montgé
Moret Loing et Orvanne	Espace Naturel Sensible	Prairie Clémenceau
Moret Loing et Orvanne	Espace Naturel Sensible	Marais du Lutin
Nandy	Forêt Régionale	Forêt de Rougeau
Nanteau s/ Lunain	Forêt Domaniale	Forêt de Nanteau
Poligny	Espace Naturel Sensible	Bois des Palis
Pontault-Combault	Forêt Domaniale	Forêt Notre-Dame
Roissy en Brie	Forêt Régionale	Forêt de Ferrières
Saint Sauveur sur Ecole	Espace Naturel Sensible	La Rivière
Saint Fargeau -Ponthierry	Espace Naturel Sensible	Domaine de Raymond Sachot
Souppes sur Loing	Espace Naturel Sensible	Marais de Cercanceaux
Sourdun	Forêt Domaniale	Forêt de Sourdun
Touquin	Forêt Domaniale	Forêt de Malvoisine
Trilbardou	Espace Naturel Sensible	Les Olivettes
Trilport	Forêt Domaniale	Forêt de Montceaux
Vernou la Celle	Espace Naturel Sensible	Tuf de la Celle
Villeneuve le Comte	Forêt Domaniale	Forêt de Crécy
Villeneuve sur Bellot	Espace Naturel Sensible	Vallée de la Nébourg
Voulx	Espace Naturel Sensible	Iles de L'Orvanne

Grandes promenades (3)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Brie Comte Robert	Chemin des roses
Congis s/ Théroouanne	Site naturel du Grand Voyeux
Ferté Gaucher (La) - Lescherolles	Vélorail du Val du Haut Morin- ENS Val du Haut Morin

Lieux de Mémoire (2)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Chambry	Monument des Quatre Routes et cimetières militaires

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/04

Villeroy	Mémorial Charles Péguy et table d'orientation
----------	---

Musées (11)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Barbizon	Musée des peintres de Barbizon -Village de caractère
Chelles	Musée Alfred Bonno
Coupvray	Musée Louis Braille - Village de caractère
Egreville	Jardin-musée départemental Bourdelle Village de caractère
Mée-sur-Seine (Le)	Musée Henri Chapu
Melun	Musée de la Gendarmerie
Nemours	Musée de la préhistoire
Ormes sur Voulzie (les)	Musée de la vie d'autrefois
Réau	Musée des Moteurs (SNECMA)
Saint-Cyr-sur-Morin	Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne - Village de caractère
Vulaines-sur-Seine	Musée départemental Stéphane Mallarmé

Parcs et jardins (2)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Avon	Parc du Bel Ebat
Bussy-Saint-Martin	Parc du Château de Rentilly

Patrimoine artisanal ou industriel (5)

Commune de rattachement	Pôle retenu au Schéma directeur
Bussy-Saint-Georges	Moulin Russon
Congis s/ Thérrouanne	Usine élévatoire
Gastins	Moulin
Longueville	Rotonde SNCF
Trilbardou	Usine élévatoire

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_105H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-1/05

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : CERRI Thierry

OBJET : Rapport de la Société d'Economie Mixte "Aménagement 77" présenté par les élus mandataires au titre de l'année 2023

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport écrit 2023 des représentants du Département au Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) "Aménagement 77" est soumis à l'Assemblée départementale.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le Décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De prendre acte du rapport de la Société d'Economie Mixte « Aménagement 77 » annexé à la présente délibération, présenté par les représentants du Département au Conseil d'administration au titre de l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Département de Seine et Marne
Année 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION D'AMENAGEMENT 77	3
INFORMATIONS GENERALES	3
HISTORIQUE	3
OBJET SOCIAL – DOMAINES D'ACTIVITE	4
REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	5
GOUVERNANCE	5
PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ANNEE et situation financière de la SEM	8
PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE	8
SITUATION FINANCIERE D'AMENAGEMENT 77	10
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	16
ETAT DES RELATIONS ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA SEM	17
CONTRATS SIGNES	17
AVANCES EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES	17
GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES	17
AIDES OCTROYEES AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION	18
EVOLUTION STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT	19
EVOLUTIONS STATUTAIRES	19
EVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT	19
BILAN DE GOUVERNANCE	20
REUNIONS DU CA ET DE L'AG	20
ELEMENTS DE REMUNERATION ACCORDES	21
PRINCIPAUX RISQUES ET CONTROLES DONT FAIT L'OBJET LA SEM	21

Le rapport annuel de l'élu mandataire a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle. Il est rédigé en application du Décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du CGCT.

Le présent rapport est rédigé pour Le Département de Seine-et-Marne

PRESENTATION D'AMENAGEMENT 77

INFORMATIONS GENERALES

Dénomination sociale	AMENAGEMENT 77
Forme juridique	Société anonyme d'économie mixte
Immatriculation	304 099 732 – R.C.S de Melun
Date d'immatriculation	28/03/1958
Capital social	6 378 128,00 Euros.
Organisation de la gouvernance	Société anonyme à Conseil d'Administration.
Président du Conseil d'Administration	Monsieur Yann DUBOSC
Directeur Général	Monsieur François CORRE
Adresse du siège	10, rue Dajot – 77 000 MELUN
Activités principales	Opérations équipement foncier économique et social – étude technique, administrative, financière. Etude et réalisation d'opérations d'aménagement et de construction y compris dans le cadre d'opération de promotion immobilière.
Effectifs	La société compte 18 personnes au 31 décembre 2023, pour 16 au 31 décembre 2022

HISTORIQUE

Aménagement 77, Société anonyme d'économie Mixte (SEM) créée en 1958, est une Entreprise Publique Locale (EPL) qui accompagne les territoires seine-et-marnais. Elle réunit le savoir-faire en matière d'ingénierie de l'acte de construire pour coordonner l'ensemble des moyens techniques, juridiques et financiers nécessaires à la réalisation des projets locaux. La société contribue à la dynamisation du tissu économique du territoire.

OBJET SOCIAL – DOMAINES D'ACTIVITE

OBJET SOCIAL

Selon ses statuts, « la société a pour objet :

- De procéder à l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, y compris dans le cadre d'opérations de promotion immobilière portant notamment sur :
 - La réalisation de bâtiments, d'ouvrages ou d'installations destinés au maintien, au développement ou à la création d'activités économiques, de tourisme et de loisirs, ainsi que de bâtiments, d'ouvrages ou d'installations en rapport avec les compétences des collectivités territoriales, notamment d'immeubles d'habitation ou mixtes.
 - La rénovation urbaine et la restauration immobilière.
 - La constitution et l'équipement de réserves foncières en vue de l'implantation de groupes d'habitations, de bâtiments à finalité productive, économique, industrielle ou commerciale, d'installations à vocation touristique ou de loisirs.
- D'assurer ou de faire assurer la gestion ou l'entretien de tous bâtiments, ouvrages ou installations destinés au maintien, au développement ou à la création d'activités économiques, de tourisme et de loisirs, ainsi que de bâtiments, d'ouvrages ou d'installations en rapport avec les compétences des collectivités territoriales.
- De mener toute action visant à faire la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, notamment sur les territoires à faible densité ou à dominante rurale lorsque l'initiative privée peut être défaillante ou absente.

La société exercera les activités citées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui ; elle pourra, en particulier, exercer ses activités dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies notamment par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'urbanisme.

Elle pourra également créer et animer toute filiale, ou participer à toute société ou structure juridique appropriée contribuant à la réalisation de l'objet social ou la facilitant.


D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »

PRINCIPALES ACTIVITES

Les principales activités d'Aménagement 77 sont :

- Piloter, financer et gérer la réalisation de parcs d'activités industrielles et tertiaires ainsi que de zones artisanales destinées à accueillir des entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité.
- Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de leur politique en matière d'aménagement de quartiers multifonctionnels, mêlant les logements aux autres activités, dans des contextes complexes d'extension ou de restructuration urbaine.
- Accompagner les collectivités locales pour la réalisation et la construction de leurs équipements publics.
- Développer des opérations de promotion immobilière de logements, d'activités économiques et d'équipements médico-sociaux.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Actionnaires	Capital	Nombre d'Actions	% de détention
Conseil Départemental de la Seine et Marne 	3 273 968	204 623	51,33%
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	1 000 608	62 538	15,69%
Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	696 896	43 556	10,93%
Ville de Melun	25 408	1 588	0,40%
Caisse des dépôts et Consignations (*-)	1 280 512	80 032	20,08%
Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne (*)	55 488	3 468	0,87%
TERRALIA (*)	25 024	1 564	0,39%
Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne (*)	20 048	1 253	0,31%
Monsieur Richard BRUN (*)	176	11	0,00%
	6 378 128	398 633	100%

(*) Actionnaires privés

GOUVERNANCE

LES DIRIGEANTS

M. François Corre a été nommé Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2016. Son dernier mandat a été renouvelé le 17 mai 2022, pour une durée de 3 ans.

Mandat du Directeur Général				
Nom	Fonction	Durée du mandat	Date du CA le nommant	Prise de Fonctions
Monsieur François CORRE	Nomination	3 ans	25/05/2016	01/07/2016
Monsieur François CORRE	Renouvellement	3 ans	22/05/2019	01/07/2019
Monsieur François CORRE	Renouvellement	3 ans	17/05/2022	01/07/2022

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2023

Actionnaires	Représentants	Durée mandat	Date début mandat	Date fin mandat
Président du Conseil d'Administration	Monsieur Yann DUBOSC	6 ans	2021	2027
Directeur Général	Monsieur François CORRE			
Département de Seine et Marne	Monsieur Yann DUBOSC			
	Monsieur Smail DJEBARA			
	Monsieur Bernard COZIC			
	Monsieur Denis JULLEMIER			
	Monsieur Vincent PAUL-PETIT			
	Monsieur Thierry CERRI			
	Monsieur Xavier VANDEBRISE			
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	Monsieur François BOUCHART	6 ans	2020	2025
	Monsieur Gérard EUDE	6 ans	2022	2028
Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	Monsieur Pascal LEROY	6 ans	2022	2028
Commune de Melun	Monsieur Gilles RAVAUDET	6 ans	2020	2025
Caisse des Dépôts et Consignations	Monsieur Paul-Henri BULLOT	6 ans	2022	2028
	Madame Catherine HAMEAU			
Chambre de Commerce et d'industrie de la seine et marne	Monsieur Pierre VITTE	6 ans	2021	2027
Commissaires Aux Comptes Titulaires	Cabinet MAZARS IMMOBILIER	6 ans	2022	2027

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Cabinet MAZARS IMMOBILIER a été renouvelé dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

M. Saïd BENHAYOUNE est Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de 6 années également jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mandat Commissaires Aux Comptes				
Entité	Mandat	Durée du mandat	Date du AG le nommant	informations
Cabinet MAZARS Immobilier (ex Primexis Audit)	Titulaire	6 ans	28/06/2022	Prise de fonction exercice 2022
Monsieur Saïd BENHAYOUNE	Suppléant		28/06/2022	Prise de fonction exercice 2022

CENSEUR

La SCET est représentée par Mme Emmanuelle OBLIGIS qui remplace M Nicolas LECUYER à compter du 8 mars 2022.

ACTIONNARIAT SALARIE

Il n'est fait état d'aucune participation des salariés au capital social de la Société.

PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ANNEE ET SITUATION FINANCIERE DE LA SEM

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE

LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT :

Concédant	Opération
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	ZAC la Tuilerie - CHELLES
Commune de Saint Thibault des Vignes	ZAC Centre Bourg - ST THIBAULT DES VIGNES
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	ZAC de la mare aux loups - ST FARGEAU PONTIERRY
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	ZAC du gué de Launay - VAIRES
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire	ZAC du clos des haies - CHALIFERT
Commune d'Avon	ZAC Eco quartier des yèbles de Changis - AVON
Commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine	ZAC des Collinettes - VERNOU
Communauté de communes du val Briard	ZAC Multi Sites - FONTENAY TRESIGNY

LES MANDATS DE CONSTRUCTIONS D'EQUIPEMENTS PUBLICS :

Mandant	Opération
Région Ile de France	Lycée Léonard de Vinci MELUN
Commune de Bussy-Saint-Georges	Groupe Scolaire Simone VEILLE (GS14) BUSSY-ST-GEORGES
Région Ile de France	Lycée Aéronautique Pierre de Coubertin MEAUX
Commune de Bussy-Saint-Georges	Groupe Scolaire GS13 BUSSY ST GEORGES
Ville de Soignolles	Lotissement SOIGNOLLES
Ville de Meaux	Centre de loisirs ALSH Compayré – MEAUX
Ville d'Isles-Lès-Villenoy	Extension de l'Ecole Chevancé
Région Ile de France	Lycée Joliot Curie DAMMARIE-LES-LYS

LES CONTRATS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :

Donneur d'ordre	Opération
Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint Fargeau Bords de Seine
Commune de Jouy-le-Chatel	Mission d'AMO Jouy le Chatel
CC du Provinois	CC du Provinois - Friche Longueville
Commune de Saint-Thibault-des-Vignes	Mission d'étude Rue de Torcy
Commune de Yèbles	Mission d'étude de La Rose de Brie
Commune de Nangis	Aménagement ZAC Nangis ACTIPOLE
Commune de Souppes-sur-Loing	ZAC privée - Shiever
Société ARAMIS	Mission d'AMO

LES OPERATIONS DE CO PROMOTION IMMOBILIERE :

Filiale SCCV	Opération
SCCV MELUN Route de Montereau	Logements Melun - Co-promotion avec Vinci immobilier
SCCV Parc PME PMI Chalifert	Parc d'activités PME PMI Chalifert - Co Promotion avec Alsei
SCCV Maison de la porte d'en bas - FONTENAY TRESIGNY	Logements Fontenay-Trésigny - Co-promotion avec TERRALIA
SCCV La Canopée Champs Sur Marne	Développement immobilier d'entreprises (bureaux) – Co Promotion avec Alsei

En 2023, aucune des activités ou des opérations menées par la SEM n'est effectuée pour le Département de Seine-et-Marne.

SITUATION FINANCIERE D'AMENAGEMENT 77

CHIFFRES CLES

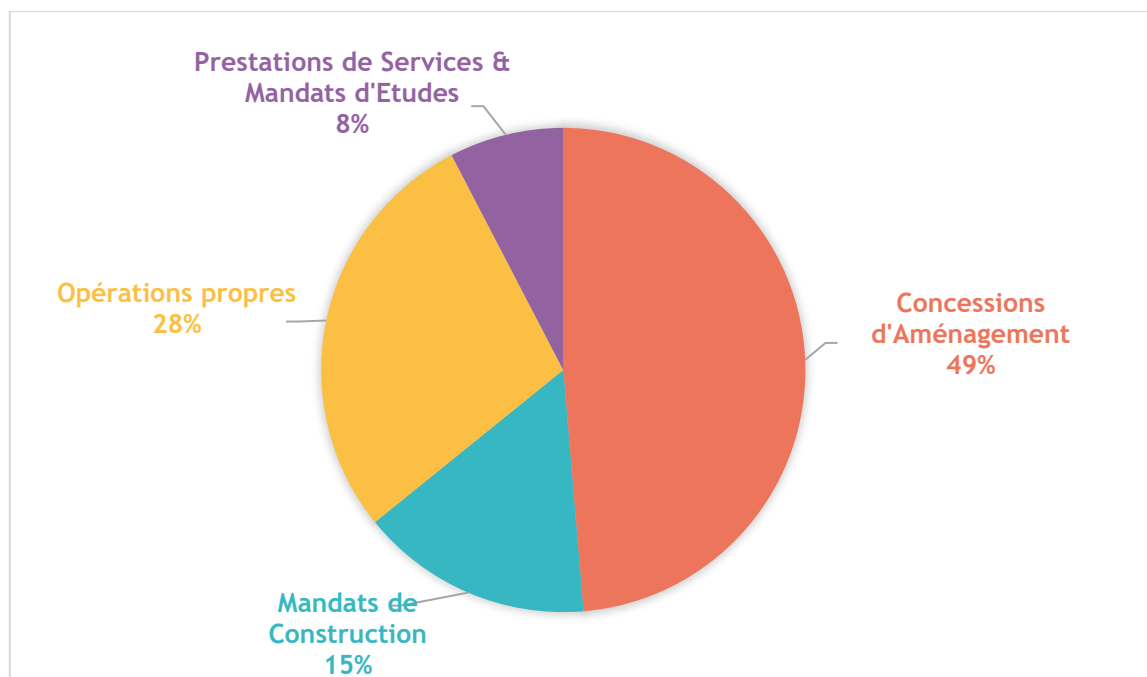
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 964 496 €
CHARGES D'EXPLOITATION	2 400 059 €
<i>Dont charges salariales</i>	1 606 283 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	743 555 €
BENEFICE	882 650 €
CAPITAUX PROPRES	13 748 176 €

❖ PRESENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

en Euros	2023
produits d'exploitation	3 652 495
<i>dont CA Opérationnel</i>	1 490 147
<i>dont Autres Produits</i>	474 349
<i>dont Reprise provision et boni /mali</i>	1 279 707
<i>dont diminution de charges</i>	408 292
produits d'exploitation (hors diminution de charges et provisions et boni)	1 964 496

❖ Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

en Euros	2023
<i>Concessions d'Aménagement</i>	725 231
<i>Mandats de Construction</i>	231 189
<i>Opérations propres</i>	420 003
<i>Prestations de Services & Mandats d'Etudes</i>	113 723
<i>Vente de terrains non récurrentes</i>	0
Chiffre d'affaires Opérationnel	1 490 147



Concessions d'aménagement :

Concédant	Opération	Montant
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	ZAC la Tuilerie - CHELLES	20 000
Commune de Saint Thibault des Vignes	ZAC Centre Bourg - ST THIBAULT DES VIGNES	217 925
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	ZAC de la mare aux loups - ST FARGEAU PONTIERRY	66 333
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	ZAC du Gué de Launay - VAIRES	91 852
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire	ZAC du clos des haies - CHALIFERT	100 136
Commune d'Avon	ZAC Eco quartier des yèbles de Changis - AVON	87 693
Commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine	ZAC des Collinettes - VERNOU	52 876
Communauté de communes du val Briard	ZAC Multi Sites - FONTENAY TRESIGNY	88 417
		725 231

Mandats de Construction d'équipements publics

Nature Mandat	Mandant	Opération	Montant
Mandat de construction	Région Ile de France	Lycée Léonard de Vinci MELUN	9 961
Mandat de construction	Commune de Bussy-Saint-Georges	Groupe Scolaire Simone VEILLE (GS14) BUSSY-ST-GEORGES	44 692
Mandat de construction	Région Ile de France	Lycée Aéronautique Pierre de Coubertin MEAUX	106 961
Mandat de construction	Commune de Bussy-Saint-Georges	Groupe Scolaire GS13 BUSSY ST GEORGES	26 639
Mandat de construction	Ville de Soignolles	Lotissement SOIGNOLLES	18 750
Mandat de construction	Ville de Meaux	Centre de loisirs ALSH Compayré - MEAUX	24 186
			231 189

Opérations de promotion immobilière

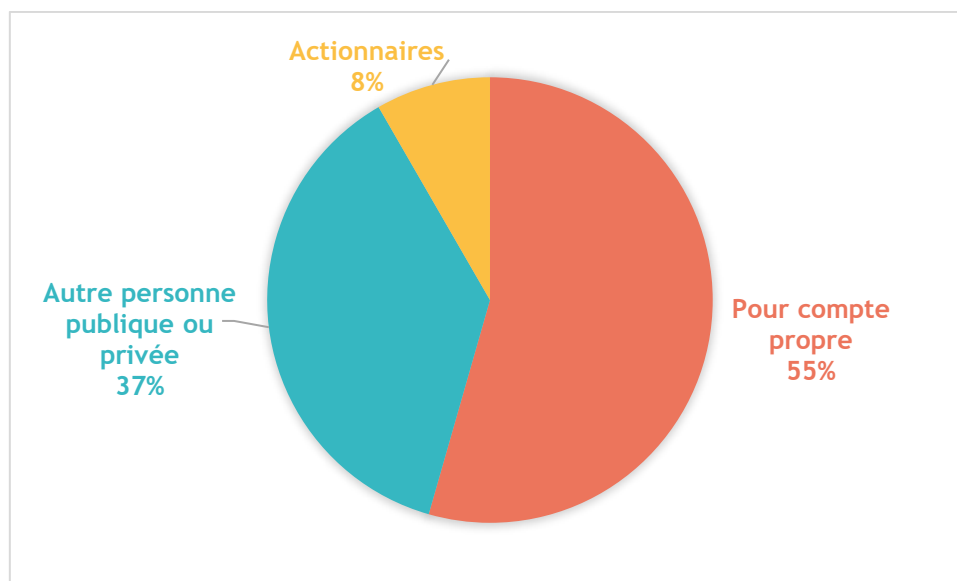
Filiale SCCV	Opération	Montant
SCCV MELUN Route de Montereau	Logements Melun - Co-promotion avec Vinci immobilier	67 407
SCCV Parc PME PMI Chalifert	Parc d'activités PME PMI Chalifert - Co Promotion Alsei	287 833
SCCV Maison de la porte d'en bas - FONTENAY TRESIGNY	Logements Fontenay Trésigny - Co-promotion avec TERRALIA	64 764
		420 003

Assistance à Maitrise d'ouvrage

Opération	Montant
Saint Fargeau Bords de Seine	12 940
Mission d'AMO Jouy le Chatel	15 600
CC du Provinois - Friche Longueville	11 000
Mission d'étude Rue de Torcy - Saint Thibault des Vignes	5 850
Etude La Rose de Brie - Yèbles	8 000
Aménagement ZAC Nangis ACTIPOLE	27 533
ZAC privée - Shiever - Souppes sur Loing	30 000
Mission d'AMO - Société Aramis	2 800
113 723	

Autres Produits (dont produits provenant des filiales)

en Euros	2023
LSG	236 113
Foncière FABRIQUE D'AVENIRS	30 000
Restaurant Golf (SCI & SAS)	90 000
SCI (Novacrète)	48 236
SAS TEQLAB Urban Canopée Vaires-s-Marne	52 500
Refacturation Charges supportées pour SCCV	377 737
	834 586

❖ Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de client

La part du chiffre d'affaires générée par les actionnaires concerne les concessions d'aménagement.

BILAN, TRESORERIE ET NIVEAU D'ENDETTEMENT

❖ BILAN ACTIF

Intitulé	Fonctionnement	Concession	Mandat	Opération Propre	Total
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions,brevets et droits similaires	594	-	-	-	594
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-	-
Terrains	400 910	-	-	-	400 910
Constructions	241 645	-	-	-	241 645
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	75 477	-	-	-	75 477
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	4 128 733	-	-	-	4 128 733
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 213	576	-	-	2 789
ACTIF IMMOBILISE	4 849 572	576	-	-	4 850 148
STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-	-
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	9 797 577	-	4 000	9 793 577
En-cours de productions de services	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-	159 362	1 267 560	-	1 426 922
CREANCES	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 628 299	137	9 164 784	-	10 793 220
Mandants	-	-	82 380	-	82 380
Autres créances	3 089 871	109 747	9 270	0	3 208 889
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-	-
Actions propre	-	-	-	-	-
Autres titres	22 692	-	-	-	22 692
Instrument de trésorerie	-	-	-	-	-
Disponibilités	7 375 199	3 584 477	5 181 361	13 915	16 154 952
Charges constatées d'avance	35 594	148 197	-	-	183 792
ACTIF CIRCULANT	12 151 656	13 799 497	15 705 356	9 915	41 666 424
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-	-
Compte de liaison	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	17 001 228	13 800 073	15 705 356	9 915	46 516 572

❖ **BILAN PASSIF**

Intitulé	Fonctionnement	Concession	Mandat	Opération propre	Total
Capital	6 378 128	-	-	-	6 378 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 223 821	-	-	-	1 223 821
Réserve légale	576 283	-	-	-	576 283
Réserve statutaire ou contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	2 372 145	-	-	-	2 372 145
Report à nouveau	2 315 148	-	-	-	2 315 148
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	882 650	-	-	-	882 650
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provision réglementées	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	13 748 176	-	-	-	13 748 176
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-	-	-
Avances conditionnées	-	-	-	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	289 352	246 645	-	-	535 997
Provisions pour charges	10 296	899 353	-	-	909 649
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	299 648	1 145 998	-	-	1 445 646
DETTES FINANCIERES	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	514 095	11 202 960	-	-	11 717 055
Emprunts et dettes financières divers	762	515 305	-	-	516 067
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	57 004	-	-	57 004
DETTES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 892	342 873	2 792 586	9 914	3 222 266
Mandants	-	-	12 576 423	-	12 576 423
Dettes fiscales et sociales	574 049	178 077	-	1	752 127
DETTES DIVERSES	-	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 350 490	-	-	-	1 350 490
Autres dettes	437 115	1	336 347	-	773 461
Instrument de trésorerie	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	357 857	-	-	357 857
DETTES	2 953 404	12 654 075	15 705 356	9 915	31 322 750
Compte de liaison	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	17 001 228	13 800 073	15 705 356	9 915	46 516 572

❖ **TRESORERIE ET NIVEAU D'ENDETTEMENT**

Les disponibilités de la société s'élèvent à 6 886 K€ en 2023.

Ce montant ne prend pas en compte la trésorerie disponible pour les opérations de concessions et de mandats.

La trésorerie disponible s'élève à 3 018 K€ est composée : de dépôts sur des comptes courants bancaires pour un montant de 2 500 K€ et des placements sans risques pour environ 518 K€

Les fonds propres tiennent compte de 3 887 K€ laissés sur les comptes bancaires dédiés aux opérations dont les rémunérations de concessions à percevoir 586K€.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Aménagement 77 prévoit pour 2024 un résultat net équilibré à hauteur d'environ de 51K€. Cette prévision est moins élevée que le résultat des 3 années précédentes, l'année 2023 étant la dernière année de perception du boni de l'opération de la ZAC de la Mare Aux loups à Saint-Fargeau-Ponthierry). Les prévisions de Chiffre d'Affaires Opérationnel s'élèvent à 1 806 K€ soit 300 K€ de plus qu'en 2023. Les produits d'exploitation des filiales sont estimés à 300K€.

La Direction prévoit un recrutement pour compléter la direction de programmes immobiliers afin de répondre à la charge générée par les projets de développements. La SEM maintient une politique d'évolution salariale interne qui demeure stimulante pour l'équipe et les frais de déplacement en hausse compte tenu de l'embauche et des coûts d'énergie toujours élevés. La masse salariale évolue de manière maîtrisée avec +9,95 % par rapport à 2023.

Aménagement 77 poursuit les recherches de projets en lien avec les 2 communautés d'agglomérations pour la SAS La Fabrique d'Avenirs avec une 1ère acquisition en direct par la foncière.

De plus Aménagement 77 poursuit l'étude d'opportunité sur les besoins existants sur les marchés seine-et-marnais de l'immobilier d'entreprises en partenariat avec la CCI de Seine et Marne par le biais de leur Foncière.

Par ailleurs, la SEM poursuit son travail d'accompagnement des territoires avec le développement de missions sur les friches industrielles comme sur Longueville.

Les démarches de co-promotion immobilières continueront leur avancement avec la livraison de l'opération à Fontenay-Trésigny (39 logements en co-promotion avec Terralia).

De nouvelles co-promotion immobilières porteront sur :

- Des projets de logements tels le projet avec Vinci sur la ZAC de Saint-Thibault-des-Vignes ou alors le projet d'Avon avec le groupe Duval portant sur des logements mais aussi un hôtel et des commerces.
- Des projets d'immobilier d'activités seront également engagés, comme les parc d'activités à Fontenay-Trésigny ou à Ecuelles.

ETAT DES RELATIONS ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA SEM

CONTRATS SIGNES

Aucun contrat liant AMENAGEMENT 77 et le Département de Seine-et-Marne n'a été conclu en 2023. Et il n'existe pas de contrats signés précédemment.

AVANCES EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

Le Département de Seine-et-marne n'a consenti aucun apport en compte courant d'associés à Aménagement 77.

GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES

Collectivités Locales	Opération	Garanties d'emprunts accordées (€)
Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	Zac Chalifert	906 671
Département de Seine et Marne	Zac Saint Thibault des Vignes	3 840 000
Département de Seine et Marne	Zac Vernou	267 173
Département de Seine et Marne	Zac Fontenay	2 400 000
Ville de Vernou-la-Celle-sur-Seine	Zac Vernou	200 380
Ville de Saint Thibault des Vignes	Zac Saint Thibault des Vignes	1 280 000
Etablissements privés	Zac Saint Thibault des Vignes	1 280 000
Total des Garanties d'emprunts octroyées à la SEM		10 174 225

Le Département de Seine-et-Marne a accordé des garanties d'emprunts à hauteur de **6 507 173 €**, dans le cadre d'opérations d'aménagement.

AIDES OCTROYEES AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Département de Seine-et-Marne n'a accordé aucune aide à Aménagement 77.

ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION

	Type d'activité de la filiale	Participations	% Détenion directe	Détention indirecte (via LSG)	Date
SCCV de la Porte d'en Bas Fontenay	Co Promotion Immobilière (logements)	490 €	49%		10/09/2018
SCCV Melun Route de Montereau	Co Promotion Immobilière (logements)	400 €	20%		14/01/2020
SNC 438 Le Grimpé Pomponne	Co Promotion Immobilière (logements)	300 €	30%		22/05/2020
SCCV Parc Chalifert	Co Promotion Immobilière (logements)	300 €	30%		23/11/2021
SCCV Canopée	Co Promotion Immobilière (logements)	490 €	49%		28/07/2021
SAS Fabrique d'Avenirs	Foncière	2 700 000 €	64,29%		13/03/2023
Loisirs Sport Gestion (LSG)	Golf (filiale historique)	1 420 743 €	99,19%		31/12/1987
SCI Réveillon	Golf (filiale historique)	10 €	0,10%	99,65%	18/11/2021
SAS TEE TIME	Golf (filiale historique)	1 000 €	0%	100,00%	
SCI Paraty	Investissement Patrimonial (Activité)	1 000 €	99%		26/11/2021
SAS TEQLAB	Investissement Patrimonial (Activité)	5 000 €	50%		02/01/2023

EVOLUTION STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

EVOLUTIONS STATUTAIRES

Année	Modifications des statuts / pacte d'actionnaires
2023	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification des statuts. Signature d'un Pacte d'actionnaires le 14 mars 2023 par Conseil Département 77, CA Paris-Vallée de la Marne, CA Marne et Gondoire, Caisse des Dépôts et Consignations, approuvé par délibération du Conseil Départemental 77 n° CD-2022/06/17-1/14 A du 17 juin 2022. Il a pour objet de définir les règles de gouvernance de la SEM, les règles et conditions de cession des titres, et les principes relatifs à la rentabilité des capitaux propres investis par les actionnaires.
2022	Le capital social est fixé à la somme de 6.378.128 €uros Il est composé de 398.633 actions de numéraire de 16 €uros chacune libérées en totalité de leur valeur nominale.
2021	Aucune modification
2020	Les décisions du conseil sont prises à la majorité des membres présents physiquement, ou présents par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, ou si les membres sont représentés. En cas d'égalité, la voix du président de séance est prépondérante.
2019	Aucune modification
2018	Aucune modification

EVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT

Aucune évolution en 2023.

Augmentation du capital et évolution de l'actionnariat en 2022.

Actionnaires	Avant augmentation de capital			Augmentation de capital		Après augmentation de capital			Sièges Administrateurs
	en €	Nbre d'actions	%	en €	Nbre d'actions	Montant total	Nbre d'actions	%	
Conseil Départemental Seine et Marne	3 273 968	204 623	65,69%	0	0	3 273 968	204 623	51,33%	7
CA Paris Vallée de la Marne	303 712	18 982	6,09%	696 896	43 556	1 000 608	62 538	15,69%	2
Ville de Melun	25 408	1 588	0,51%	0	0	25 408	1 588	0,40%	0
Marne et Gondoire	0	0	0,00%	696 896	43 556	696 896	43 556	10,93%	1
Caisse des Dépôts et Consignations	1 280 512	80 032	25,69%	0		1 280 512	80 032	20,08%	3
Caisse d'allocations familiales	55 488	3 468	1,11%	0	0	55 488	3 468	0,87%	0
Terralia	25 024	1 564	0,50%	0	0	25 024	1 564	0,39%	0
Chambre de Commerce et d'industrie	20 048	1 253	0,40%	0	0	20 048	1 253	0,31%	1
Richard Brun	176	11	0,00%	0	0	176	11	0,00%	0
TOTAL	4 984 336	311 521	100%	1 393 792	87 112	6 378 128	398 633	100%	14

Aucune autre évolution sur les 5 années précédentes.

BILAN DE GOUVERNANCE

REUNIONS DU CA ET DE L'AG

Le tableau présenté ci-dessous précise la présence pour chaque administrateur aux conseils d'administration organisés dans l'année et assemblée générale.

Actionnaire	Représentant	Conseils d'administration			Assemblées Générales
		14-mars-23	31-mai-23	15-nov-23	29-juin-23
Président du Conseil d'Administration Département de Seine et Marne	Monsieur Yann DUBOSC	X	X	X	X
Département de Seine et Marne	Monsieur Smaïl DJEBARA	excusé	X	X	
Département de Seine et Marne	Monsieur Bernard COZIC	excusé	excusé	excusé	
Département de Seine et Marne	Monsieur Denis JULLEMIER	X	excusé	excusé	
Département de Seine et Marne	Monsieur Vincent PAUL-PETIT	X	X	excusé	
Département de Seine et Marne	Monsieur Thierry CERRI	excusé	X	excusé	X
Département de Seine et Marne	Monsieur Xavier VANDERBISE	excusé	excusé	excusé	
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	Monsieur François BOUCHART	X	excusé	X	excusé
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	Monsieur Gérard EUDE	excusé	X	X	excusé
Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	Monsieur Pascal LEROY	X	X	X	X
Commune de Melun	Monsieur Gilles RAVAUDET	excusé	excusé	excusé	excusé
Caisse des Dépôts et Consignations	Monsieur Paul-Henri BULLOT	X	excusé	X	excusé
Caisse des Dépôts et Consignations	Madame Catherine HAMEAU	X	X	X	X
Chambre de Commerce et d'industrie de la seine et marne	Monsieur Pierre VITTE	X	X	X	excusé
Terralia	Monsieur Daniel CORUBLE				excusé
Caisse d'Allocations Familiales	Monsieur HUSSON				X

ELEMENTS DE REMUNERATION ACCORDES

Seul de Directeur général – Mandataire social perçoit une rémunération.

Il est à noter que le Directeur Général est rémunéré directement par la SEM en tant que mandataire social depuis le 1^{er} janvier 2020 conformément à la décision du Conseil d'Administration du 6 novembre 2019.

Les conditions sont les suivantes :

Salaire fixe annule brut	104 000€
Prime variable (% du salaire brut annuel)	15%
Autres éléments	Assurance perte d'emploi Véhicule de fonction

PRINCIPAUX RISQUES ET CONTROLES DONT FAIT L'OBJET LA SEM

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Aménagement 77 n'est confronté à aucun risque juridique, financier ou technique conjoncturel.

CONTROLES INTERNES

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité :

Bien que la structure de notre SEM ne soit pas tenue de mettre en place les mesures spécifiées dans l'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, Aménagement 77 dispose de procédures internes pour garantir la conformité réglementaire dans l'ensemble de ses activités, notamment en ce qui concerne la passation des marchés publics.

Aménagement 77 a établi un règlement intérieur pour encadrer les marchés conclus en sa qualité de pouvoir adjudicateur, que ce soit dans le cadre des opérations en concession ou pour son propre compte.

Les Commissaires aux Comptes effectuent un contrôle annuel des comptes et veillent également à la conformité des procédures internes dans le cadre de leur mission de contrôle interne.

CONTROLES EXTERNES

Aménagement 77 n'a été soumis à aucun contrôle ces dernières années.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_106H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-1/06

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : GARREAU Isoline

OBJET : Avenant à la convention cadrant l'attribution d'un apport en compte courant d'associés au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) « Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien » pour transformation de l'avance en compte courant en augmentation du capital.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien, le Département, en qualité de coactionnaire, a consenti par convention en date de 2021, à une avance à la Société Publique Locale (SPL). En effet, dans l'attente de ses premières recettes financières prévues en septembre 2024, la SPL avait des besoins liés, notamment, à ses frais de fonctionnement. A ce titre, une prorogation par avenant de la convention bipartite signée en 2021 entre le Département et la SPL a été signé le 16 janvier 2024 ayant permis l'apport de 1 050 000 € en compte-courant d'associés à la SPL. Toutefois cette prorogation n'ayant pas permis une stabilité financière de la SPL, il est proposé de transformer cette avance en compte courant en augmentation du capital de manière anticipée. Cette augmentation du capital entraîne de facto une modification du capital social de la société tel que défini aux articles 6 et 7 des statuts de la SPL. Cette augmentation du capital entraînant de facto une modification du capital social de la société tel que défini aux articles 6 et 7 des statuts de la SPL.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment, son article L.1531-1 renvoyant aux articles L.1522-5 et L.1522-4 ;

VU le Code de commerce, et notamment, ses articles L.225-1 et suivants relatifs aux sociétés anonymes,

VU le Code de l'Éducation, et notamment, ses articles L.213-2 et L421-23,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-1/06

VU la délibération du Conseil départemental n°1/13 A en date du 26 septembre 2019, approuvant les statuts de la SPL « Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien », signés en date du 25 mars 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 19 novembre 2021, relative à l'Apport en compte courant d'associés au bénéfice de la Société Publique Locale "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien" pour l'année 2021 ;

VU la délibération du Conseil départemental n°5/02 en date du 17 novembre 2023, relative à la prorogation du délai de 2 ans de l'avance en compte courant,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/02 en date du 21 décembre 2023, relative au budget annexe 2024 : Politique départementale de restauration scolaire,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 21 décembre 2023, relative au budget primitif pour l'exercice 2024 (Budget principal et budgets annexes)

VU le Procès-verbal du Conseil d'administration de la SPL « Plateforme Approv'Halles» en date du 12 novembre 2024,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la transformation de l'avance en compte courant d'un montant de 1 050 000 euros (un million cinquante mille euros) en augmentation du capital de la SPL.

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention sus-désignée, tel que joint à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la modification des statuts de la SPL modifiant notamment les articles 6 et 7 portant le capital social à la somme de 11 450 000 euros (onze millions quatre cinquante mille euros), divisée en 2290 actions dont 1130 actions pour le Département et 1160 actions pour la Région Ile de France.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 42

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-1/06

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-1/06

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 4

M. Olivier LAVENKA en sa qualité de représentant du Département au sein du Conseil d'Administration de la SPL

Mme Daisy LUCZAK en sa qualité de représentante du Département au sein du Conseil d'Administration de la SPL

Mme Virginie THOBOR en sa qualité de représentante du Département au sein du Conseil d'Administration de la SPL

M. Xavier VANDERBISE en sa qualité de représentant du Département au sein du Conseil d'Administration de la SPL

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/06

AVENANT N° 2

A LA CONVENTION D'APPORT EN COMPTE-COURANT D'ASSOCIÉS

ENTRE :

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en application de la délibération n°1/06 du Conseil départemental en date du 15 novembre 2024, ci-après dénommé « le Département »,

ET :

La Société Publique Locale « Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien », au capital de 9 200 000 euros, représentée par son Directeur Général en exercice, dont le siège social est situé 16 avenue Renier Accore à PROVINS (77160), ci-après dénommée « la SPL ».

Désignés individuellement par « **la Partie** » ou collectivement par « **les Parties** ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

Afin d'assurer les besoins de trésorerie permettant à la SPL de faire face à ses dépenses, le Département de Seine-et-Marne a versé à la SPL une avance en compte courant d'associés, dont les termes sont définis par la convention bipartite signée en date du 9 décembre 2021.

Pour rappel, le Département, qui détient 50 % du capital de la SPL, a souhaité lui consentir, conformément aux dispositions des articles L.1522-4 et L.1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une avance en compte courant d'associés d'un montant de 1 050 000 euros dans les conditions définies par ladite convention.

Dans un premier avenant signé le 16 janvier 2024, en accord avec l'article 6 de la convention initiale, ladite convention a fait l'objet d'une prorogation de la durée de l'avance en compte en courant consentie par le Département en 2021. La durée de l'avance à la SPL a ainsi été prolongé jusqu'au 9 décembre 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant, en accord avec l'article 4 de la convention initiale, a pour objet de procéder à la transformation de l'avance en compte courant en augmentation du capital tel que prévu par les articles L.225-127 et suivant du code commerce, de manière anticipée, à savoir avant la fin du terme des deux ans.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS MODIFIÉES

L'article 4 de la convention initiale, est complété par la mention suivante :

« Sur demande expresse de la SPL, et avec l'accord du Département, l'avance en compte courant est transformé en augmentation du capital avant la date d'échéance initialement prévue le 9 décembre 2025. »

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°1/06

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par celles du présent avenant demeurent inchangées et applicables.

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET DE L’AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Melun, le

Pour la Société Publique Locale « Plateforme
d’approvisionnement de la restauration scolaire
de l’Est francilien »

Pour le Département de Seine-et-Marne

Le Directeur Général

Le Président du Conseil départemental

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_107H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-1/07

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Programme 2024 de répartition du produit des amendes de police – Programme complémentaire n°3

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est chargé de répartir le produit des amendes de Police au profit des communes de moins de 10 000 habitants. Le Département en a déjà affecté une partie lors de sa séance du 26 septembre 2024, dont 2 089 280,78 € provenant d'une partie du produit 2023 dédiés à l'aide aux communes victimes d'inondations au début du mois d'août 2024 dans le secteur nord-est du Département, pour la réalisation des réparations de voirie et d'ouvrages d'art endommagés par ce phénomène exceptionnel. De nouvelles inondations lors de la tempête Kirk ont eu lieu en octobre 2024. Il est proposé d'affecter 181 002,20 € pour aider les communes à réaliser les réparations de voirie suite à ce nouvel événement climatique.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles R.2334-10 et suivants,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/24 en date du 26 septembre 2024, relative au Programme 2024 de répartition du produit des amendes de police,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-1/07

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter un troisième programme complémentaire tel qu'il figure dans le tableau en annexe de la présente délibération, financé par une part s'élevant à 181 002,20 € du produit 2023 des amendes de police, pour la réalisation des réparations de voiries endommagées par les inondations exceptionnelles d'août et d'octobre 2024, susceptibles de générer des risques du point de vue de la sécurité routière ;

Article 2 : de demander au Préfet de Seine-et-Marne de faire procéder au versement aux communes concernées des sommes mentionnées dans ce tableau.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-1/07

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-1/07

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Programme exceptionnel lié aux inondations exceptionnelles intervenues en août et octobre 2024

Réalisation des réparations de voirie endommagés par les inondations,

CANTON	COMMUNE	Code INSEE	Libellé de l'opération	Estimation (TTC) de l'opération	Estimation (HT) de l'opération	Montant attribué
Coulommiers	Hondevilliers	77228	Réparation de voiries communales	51 228,90 €	42 690,75 €	34 152,60 €
			Sous-total Commune			34 152,60 €
Serris	Couilly Pont aux Dames	77128	Réparation de voiries communales	65 472,00 €	54 560,00 €	43 648,00 €
			Sous-total Commune			43 648,00 €
Serris	Condé Sainte Libiaire	77125	Réparation de voiries communales	64 110,00 €	53 425,00 €	42 740,00 €
			Sous-total Commune			42 740,00 €
Serris	Villiers-sur-Morin	77521	Réparation de voiries communales	30 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
			Sous-total Commune			20 000,00 €
La Ferté sous Jouarre	Saint Jean les Deux Jumeaux	77415	Réparation de voiries communales	42 000,00 €	35 000,00 €	28 000,00 €
			Sous-total Commune			28 000,00 €
Fontenay-Trésigny	Dammartin sur Tigeaux	77154	Réparation de voiries communales	16 142,40 €	13 452,00 €	10 761,60 €
			Sous-total Commune			10 761,60 €
Coulommiers	Saint-Rémy-la-Vanne	77432	Réparation de voiries communales	2 550,00 €	2 125,00 €	1 700,00 €
			Sous-total Commune			1 700,00 €
			Total			181 002,20 €

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_201H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-2/01

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Création d'une subvention de compensation pour la restauration scolaire des établissements n'intégrant pas la régie départementale
Dossier 1 sur 2

Depuis la rentrée 2024, le Département a repris en régie la gestion de la restauration de 119 collèges publics de son territoire en instituant un nouveau système tarifaire pour les familles. Ce nouveau système s'applique également aux 13 établissements ne pouvant bénéficier, à ce jour, d'une reprise en gestion directe. Afin de garantir l'équilibre des budgets de restauration pour ces établissements, il est proposé d'attribuer une subvention de compensation financière aux collèges lorsqu'ils sont déficitaires.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.213-2, L213-2-1 et L213-2-2 relatif à la compétence des collectivités et l'article R.531-52, relatif aux tarifs de la restauration scolaire,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/03 en date du 23 juin 2023, relative à la tarification de la restauration scolaire,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2/03 en date du 21 décembre 2023, relative au budget primitif du Département pour l'année 2024 : Politique départementale en faveur de l'action éducative et de la jeunesse,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/03 en date du 05 avril 2024, relative à la tarification scolaire 2024-2025,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention compensatoire aux collèges publics de Seine-et-Marne hors régie de restauration, lorsqu'ils sont déficitaires, afin de garantir l'équilibre budgétaire de la restauration scolaire.

Article 2 : d'effectuer le calcul de la compensation sur la base de l'écart entre le tarif facturé aux familles et le coût de la prestation de fourniture ou d'hébergement pour un repas.

Article 3 : de demander aux établissements la transmission des éléments suivants pour bénéficier de l'aide financière :

- en début d'année scolaire la copie des contrats et des notifications de révision de prix en vigueur au service de la restauration,
- chaque trimestre un état indiquant par tranche de quotient familial, le nombre de repas facturés aux familles ainsi que le coût des repas facturés au collège sur cette même période. Cet état permettra de calculer le solde à verser par le Département à l'établissement ou dans le cas d'un trop perçu par l'établissement, d'un lissage sur le trimestre suivant ou en fin d'année scolaire.

Article 4 : d'approuver la présente répartition de la subvention d'un montant de 45 542 € versé aux établissements conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 5 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'action « Aides à la restauration scolaire », opération 2024 « CANTINEO - Participations ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 40

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Denis JULLEMIER
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 6

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de représentante du Département au sein du CA du Collège public George Sand

M. Michel JOZON en sa qualité de représentant du Département au sein du CA du Collège public George Sand

Mme Sarah LACROIX en sa qualité de représentante du Département au sein du CA du Collège public Henri Dunant

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU en sa qualité de représentante du Département au sein du CA du Collège public Les Glacis

M. Jean-François PARIGI en sa qualité de représentant du Département au sein du CA du Collège public Henri Dunant

M. Ugo PEZZETTA en sa qualité de représentant du Département au sein du CA du Collège public Les Glacis

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Calcul de la subvention prévisionnelle compensatoire des collèges publics hors-régie

Canton	Ville	Collège	Montant à verser
Champs-sur-Marne	Champs-sur-Marne	Jean Wiener	7 527 €
La-Ferté-sous-Jouarre	La-Ferté-sous-Jouarre	La Plaine des Glacis	18 632 €
Meaux	Meaux	Henri Dunant	5 428 €
Coulommiers	Mouroux	George Sand	13 955 €
			45 542 €

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_202H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-2/02

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : PASQUIER Véronique

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Création d'une subvention de compensation pour la restauration scolaire des établissements n'intégrant pas la régie départementale
Dossier 2 sur 2

Depuis la rentrée 2024, le Département a repris en régie la gestion de la restauration de 119 collèges publics de son territoire en instituant un nouveau système tarifaire pour les familles. Ce nouveau système s'applique également aux 13 établissements ne pouvant bénéficier, à ce jour, d'une reprise en gestion directe. Afin de garantir l'équilibre des budgets de restauration pour ces établissements, il est proposé d'attribuer une subvention de compensation financière aux collèges lorsqu'ils sont déficitaires.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.213-2, L213-2-1 et L213-2-2 relatif à la compétence des collectivités et l'article R.531-52, relatif aux tarifs de la restauration scolaire,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/03 en date du 23 juin 2023, relative à la tarification de la restauration scolaire,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2/03 en date du 21 décembre 2023, relative au budget primitif du Département pour l'année 2024 : Politique départementale en faveur de l'action éducative et de la jeunesse,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/03 en date du 05 avril 2024, relative à la tarification scolaire 2024-2025,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention compensatoire aux collèges publics de Seine-et-Marne hors régie de restauration, lorsqu'ils sont déficitaires, afin de garantir l'équilibre budgétaire de la restauration scolaire.

Article 2 : : d'effectuer le calcul de la compensation sur la base de l'écart entre le tarif facturé aux familles et le coût de la prestation de fourniture ou d'herbergement pour un repas.

Article 3 : de demander aux établissements la transmission des éléments suivants pour bénéficier de l'aide financière :

- en début d'année scolaire la copie des contrats et des notifications de révision de prix en vigueur au service de la restauration,
- chaque trimestre un état indiquant par tranche de quotient familial, le nombre de repas facturés aux familles ainsi que le coût des repas facturés au collège sur cette même période. Cet état permettra de calculer le solde à verser par le Département à l'établissement ou dans le cas d'un trop perçu par l'établissement, d'un lissage sur le trimestre suivant ou en fin d'année scolaire.

Article 3 : d'approuver la présente répartition de la subvention d'un montant de 68 132 € versé aux établissements conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 4 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'action « Aides à la restauration scolaire », opération 2024 « CANTINEO - Participations ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 37

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 8

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de représentante du Département au sein du CA du Collège public Jacques Amyot

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI en sa qualité de représentante du Département au sein du CA du Collège public André Malraux

M. Denis JULLEMIER en sa qualité de représentant du Département au sein du CA du Collège public Jacques Amyot

Mme Nathalie MOINE en sa qualité de représentante du Département au sein du CA du Collège public Jeanne BONNARDEL-BEGUIN

M. Vincent PAUL-PETIT en sa qualité de représentant du Département au sein des CA des Collèges publics François Villon et Robert Buron

M. Patrick SEPTIERS en sa qualité de représentant du Département au sein du CA du Collège public André Malraux

M. Xavier VANDERBISE en sa qualité de représentant du Département au sein du CA du Collège public Jean Jaurès

Mme Véronique VEAU en sa qualité de représentante du Département au sein des CA des Collèges publics François Villon et Robert Buron

Etait ABSENT: 1

M. Anthony GRATACOS



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Calcul de la subvention prévisionnelle compensatoire des collèges publics hors-régie

Canton	Ville	Collège	Montant à verser
Villeparisis	Brou-sur-Chantereine	Jean Jaurès	2 423 €
Melun	Melun	Jacques Amyot	20 817 €
Montereau-Fault-Yonne	Montereau-Fault-Yonne	André Malraux	3 296 €
Mitry-Mory	Moussy-le-neuf	Jeanne Bonnardel-Béguin	2 864 €
Saint-Fargeau-Ponthierry	Nandy	Robert Buron	7 246 €
	Saint-Fargeau-Ponthierry	François Villon	31 486 €
			68 132 €

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_203H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-2/03

Commission n° 2 - Education et Culture

Rapporteur(s) : VEAU Véronique

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur(s) : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Modification de la procédure d'attribution des subventions pour le patrimoine monumental, renforcement de la visibilité du soutien départemental

En 2021, dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a revu son soutien à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine seine-et-marnais et a redéfini les modalités et critères d'aide pour l'entretien et la restauration des édifices et des objets mobiliers. Afin d'optimiser la gestion des crédits dédiés à la politique d'aide à la restauration du patrimoine monumental, il est proposé de modifier la procédure d'attribution des subventions aux propriétaires publics et privés. Dans le cadre de ce dispositif, il est également proposé la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la visibilité du soutien départemental.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 du 29 juin 2012 modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013 relative au règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/10 en date du 16 décembre 2021 relative à la politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental et mobilier,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/05 en date du 21 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif « culture » pour 2024,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°2/10 du 16 décembre 2021 relative à la politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental et mobilier.

Article 2 : d'approuver les dispositifs d'aide à la restauration du patrimoine monumental et du patrimoine mobilier, incluant les ajustements apportés à la procédure d'attribution des subventions pour le patrimoine monumental, dont les caractéristiques sont présentées en annexe de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Ont voté POUR : 36

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE : 8

M. Eric BAREILLE
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marie-Line PICHERY
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS : 2

Mme Nathalie MOINE
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°2/03

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE MONUMENTAL ET MOBILIER

Critères d'éligibilité et modalités d'attributions des aides

1- LE PATRIMOINE MONUMENTAL

1.1 Etudes de diagnostic et travaux d'entretien et de restauration

Le patrimoine monumental public

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les propriétaires publics à l'exception de l'Etat (collectivité, établissement public), maîtres d'ouvrages des opérations. Sont éligibles sans condition les communes de plus de 2 000 habitants mais également celles de moins de 2 000 habitants lorsque les dispositifs contractuels départementaux (Fonds d'équipement rural et contrat rural) ne peuvent prendre en compte les projets.

Patrimoine pris en compte :

- les édifices protégés au titre des monuments historiques (classés, inscrits),
- les éléments bâtis de jardins protégés au titre des monuments historiques (classés, inscrits),
- les édifices non protégés au titre des monuments historiques,
- les éléments bâtis de jardins labellisés remarquables.

Nature des dépenses subventionnables :

- les études de diagnostic et études préalable à la restauration,
- les travaux de conservation et de restauration intérieure et extérieure de l'édifice (mise hors d'eau, consolidation, reprise de couvertures, de maçonneries, d'enduits, ...),
- les honoraires de maîtrise d'œuvre,
- les travaux de mise en accessibilité de l'édifice.

Modalité de calcul du financement départemental :

La subvention départementale est calculée par application d'un taux de subvention à la dépense éligible. La dépense éligible correspond au coût des travaux et aux honoraires de maîtrise d'œuvre, à l'exclusion des dépenses suivantes :

- acquisitions foncières,
- assurances dommage ouvrage,
- travaux de démolition préalable,
- travaux de dépollution,
- travaux d'électricité et de chauffage,
- travaux de voirie et réseaux divers (VRD)

La subvention est accordée sur la base du **montant hors taxes**.

Les modalités de l'aide départementale varient en fonction du niveau de protection du bien protégé comme suit :

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°2/03**Etudes de diagnostic**

- Immeubles classés : le taux d'intervention départemental est de 40% maximum des dépenses éligibles.
- Immeubles inscrits : le taux d'intervention départemental est de 60% maximum des dépenses éligibles.
- Immeubles non protégés : le taux d'intervention départemental est de 70% maximum des dépenses éligibles.

Travaux de restauration

- Immeubles classés : le taux d'intervention départemental est de 20% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 450 000 € par tranche de travaux.
- Immeubles inscrits : le taux d'intervention départemental est de 30% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 300 000 € par tranche de travaux.
- Immeubles non protégés : le taux d'intervention départemental est de 50% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 180 000 € par tranche de travaux.

Les édifices d'intérêt départemental, régional ou national, présentant un cas de péril ou bien faisant l'objet d'un projet structurant de développement culturel, social ou touristique pourront bénéficier d'une aide exceptionnelle sous forme de déplafonnement décidée par l'Assemblée départementale.

Les subventions pour la restauration des immeubles non protégés pourront être octroyées à la condition que ceux-ci soient accompagnés par un maître d'œuvre spécialisé (architecte du patrimoine ou équivalent), ou justifiant d'une expérience sur des immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Les monuments aux morts et monuments commémoratifs ne sont pas éligibles au financement des immeubles non protégés au titre des monuments historiques.

La subvention sur les édifices classés et inscrits est complémentaire à celle de l'État et subordonnée à la prise en compte du projet dans la programmation annuelle de la Direction des Affaires Culturelles d'Île-de-France (D.R.A.C.).

Une ligne en fonctionnement est maintenue pour accompagner les propriétaires dans leurs travaux d'entretien inférieurs à 15 000 € (édifices inscrits, classés, non protégés). Ces travaux d'entretien sont en effet indispensables pour éviter à terme des travaux beaucoup plus lourds et coûteux. Ces travaux de petit entretien sont financés à hauteur de 50% maximum du montant hors taxe des dépenses effectuées.

Le patrimoine monumental privé**Bénéficiaires :**

Les bénéficiaires sont les propriétaires privés (personne physique, association, société privée) maîtres d'ouvrages des opérations.

Patrimoine pris en compte :

- les édifices protégés au titre des monuments historiques (classés, inscrits),
- les éléments bâtis de jardins protégés au titre des monuments historiques (classés, inscrits).

Nature des dépenses subventionnables :

- les études de diagnostic et études préalable à la restauration,
- les travaux de conservation et de restauration intérieure et extérieure de l'édifice (mise hors d'eau, consolidation, reprise de couvertures, de maçonneries, d'enduits, ...),
- les honoraires de maîtrise d'œuvre,

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°2/03

- les travaux de mise en accessibilité de l'édifice.

Modalité de calcul du financement départemental :

La subvention est calculée par application d'un taux de subvention à la dépense éligible. La dépense éligible correspond au coût des travaux et aux honoraires de maîtrise d'œuvre, à l'exclusion des dépenses suivantes :

- acquisitions foncières,
- assurances dommage ouvrage,
- travaux de démolition préalable,
- travaux de dépollution,
- travaux d'électricité et de chauffage,
- travaux de voirie et réseaux divers (VRD)

La subvention est accordée sur la base du **montant TTC** s'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage assurée par une personne de droit privée ne récupérant pas la TVA.

Les modalités de l'aide départementale varient en fonction du niveau de protection du bien protégé comme suit :

Etudes de diagnostic

- Immeubles classés : le taux d'intervention départemental est de 40% maximum des dépenses éligibles
- Immeubles inscrits : le taux d'intervention départemental est de 60% maximum des dépenses éligibles.

Travaux de restauration

- Immeubles classés : le taux d'intervention départemental est de 20% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 225 000 € par tranche de travaux.
- Immeubles inscrits : le taux d'intervention départemental est de 30% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 150 000 € par tranche de travaux.

Les édifices d'intérêt départemental, régional ou national, présentant un cas de péril ou bien faisant l'objet d'un projet structurant de développement culturel, social ou touristique pourront bénéficier d'une aide exceptionnelle sous forme de déplafonnement décidée par l'Assemblée départementale.

La subvention est complémentaire à celle de l'État et subordonnée à la prise en compte du projet dans la programmation annuelle de la Direction des Affaires Culturelles d'Île-de-France (D.R.A.C.).

1.2- Procédure d'attribution des subventions

La procédure d'attribution des subventions au titre du dispositif d'aide à l'entretien et à la restauration du patrimoine monumental est régie par le règlement budgétaire et financier du Département.

Pour les subventions **inférieures à 23 000 €**, qui portent en majorité sur des études ou des travaux de moyenne envergure, voire d'entretien, le dossier de demande de subvention fera l'objet d'un vote de la Commission permanente. L'opération devra connaître un début d'exécution dans les douze mois à compter de la date du vote. A défaut de réception par les services départementaux, avant expiration du délai indiqué ci-dessus, d'une pièce justificative (notification de marché ou acte d'engagement, bon de commande, validation d'un devis par le porteur), l'aide financière départementale sera caduque.

Pour les subventions **supérieures à 23 000 €** (faisant l'objet d'une convention), le dossier de demande de subvention fera l'objet de deux votes de la Commission permanente.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°2/03

Dans un premier temps, le dossier, complet, sera soumis au vote de la Commission permanente qui donnera un accord de principe de subvention fondé sur un estimatif prévisionnel des travaux. Cet accord donnera au maître d'ouvrage la possibilité de débiter l'exécution de l'opération. Il ne vaudra pas engagement financier du Département que seule la délibération attributive de subvention engagera financièrement. Une lettre notifiant cet accord sera adressée au maître d'ouvrage demandant de fournir une pièce justificative du commencement d'exécution du projet pour l'obtention d'un accord définitif de subvention.

Dans un second temps, un accord définitif sera délivré par la Commission permanente sur le même projet une fois le début d'exécution de l'opération attestée par les pièces suivantes :

- la notification d'un marché ou un acte d'engagement,
- la notification d'affermissement de tranche pour un marché à tranche optionnelle,

Et/ou

- une délibération du conseil municipal adoptant le projet définitif et son plan de financement, s'engageant à inscrire les crédits nécessaires à son budget de l'année,
- une délibération du conseil municipal actant le montant détaillé lot par lot des marchés relatifs au projet, accompagnée des pièces du marché permettant de justifier ces montants (bordereau de prix pour chaque lot ainsi que les devis de prestations complémentaires).

Une notification d'attribution de subvention sera adressée au maître d'ouvrage et le montant de la subvention départementale sera engagé sur le programme d'opération de l'année en cours.

1.3- Actions de communication

Afin de renforcer la visibilité du Département dans l'aide apportée aux collectivités et porteurs de projet privés, des actions de communication seront engagées comme suit :

- en début de chantier, installation par le porteur de projet à côté des panneaux relatifs au chantier de restauration, d'un support de communication indiquant le soutien du Département. Ce support de communication sera transmis avec la notification de la subvention.
- en fin de chantier, pose d'une plaque reprenant un historique synthétique de l'édifice restauré, plaque sur laquelle figurera le logo du Département voire des autres financeurs.

2- LE PATRIMOINE MOBILIER

2.1- Restauration du patrimoine mobilier

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les propriétaires publics et les propriétaires privés (associations, personnes de droit privé).

Patrimoine pris en compte :

- Les objets protégés monuments historiques (classés, inscrits) appartenant à des propriétaires publics (communes) ou privés (associations, personnes de droit privé) ;
- Les objets non protégés appartenant aux propriétaires publics uniquement, hors patrimoine instrumental et technique ;
- Pour le patrimoine instrumental et technique non protégé appartenant à un propriétaire public, la subvention ne sera accordée que sur avis d'un expert missionné par le Département.

Nature des dépenses subventionnables :

- Les travaux de restauration sur les objets mobiliers, de leur prise en charge à leur retour (dépose, transport, restauration, repose, réalisation du rapport de restauration)

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°2/03

Modalité de calcul du financement départemental :

La subvention départementale est calculée par application d'un taux de subvention à la dépense éligible. La dépense éligible correspond au coût global des travaux.

La subvention est accordée sur la base du montant hors taxes pour les propriétaires publics et sur le montant TTC pour les propriétaires privés.

Les modalités de l'aide départementale varient en fonction du niveau de protection du bien protégé comme suit :

- Objets classés : le taux d'intervention départemental est de 30% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 40 000 € ;
- Objets inscrits : le taux d'intervention départemental est de 70% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 30 000 € ;
- Objets non protégés : le taux d'intervention départemental est de 50% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 10 000 €.

Les objets d'intérêt départemental, régional ou national, présentant un cas de péril ou bien faisant l'objet d'un projet structurant de développement culturel, social ou touristique pourront bénéficier d'une aide exceptionnelle sous forme de déplafonnement décidée par l'Assemblée départementale.

2-2 Aides pour les études préalables et climatiques

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les propriétaires publics et les propriétaires privés (associations, personnes de droit privé) pour les études préalables, et les propriétaires publics et associations pour les études climatiques.

Patrimoine pris en compte :

- Les objets protégés au titre des monuments historiques (classés, inscrits) pour les études préalables,
- Les édifices conservant les objets protégés pour les études climatiques

Nature des dépenses subventionnables :

- Les études préalables qui seront nécessaires avant une future restauration d'objet mobilier protégé au titre des monuments historiques.
- Les études climatiques qui permettront une meilleure connaissance de l'environnement des œuvres et donc une meilleure conservation de celles-ci.

Modalité de calcul du financement départemental :

La subvention est calculée par application d'un taux de subvention à la dépense éligible. La dépense éligible correspond au coût des études.

La subvention est accordée sur la base du **montant TTC** s'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage assurée par une personne de droit privée ne récupérant pas la TVA.

Le taux d'intervention départemental est de 70% maximum des dépenses éligibles. Le montant des études pris en compte est plafonné à 5 000 €.

2.3- Protection et mise en valeur des objets mobiliers

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les propriétaires publics et les associations.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°2/03

Patrimoine pris en compte :

- Les objets protégés au titre des monuments historiques (classés, inscrits),
- Les objets non protégés appartenant aux propriétaires publics uniquement.

Nature des dépenses subventionnables :

- Les opérations de mise en sécurité physique des œuvres (scellement, création d'une vitrine ou d'un socle...)
- Les opérations d'entretien des œuvres (nettoyage, contrat d'entretien...)
- Les opérations de valorisation pour des projets s'inscrivant dans une démarche de développement culturel, sociale ou touristique (réalisation de cartel, signalétique, livret de présentation...)

Modalité de calcul du financement départemental :

La subvention est calculée par application d'un taux de subvention à la dépense éligible. La dépense éligible correspond au coût de l'opération globale.

Le taux d'intervention départemental est de 70% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 10 000 €.

2.4- Intervention d'urgence

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les propriétaires publics et les propriétaires privés (associations, personnes de droit privé).

Patrimoine pris en compte :

- Les objets protégés au titre des monuments historiques (classés, inscrits) dont l'état de conservation et / ou la mise en sécurité sont mis en péril (attaques d'insectes ou de champignons, socles ou fixations fragilisés, pertes de matière),
- Les objets mobiliers non protégés, pour les propriétaires publics uniquement, si l'état de conservation de ceux-ci menace, à plus ou moins long terme, l'intégrité physique des objets protégés.

Nature des dépenses subventionnables :

- Les opérations de traitement des œuvres,
- Les opérations de protection temporaires dans l'attente d'une restauration (pose de papier japon, déposes urgentes d'œuvres...)

Modalité de calcul du financement départemental :

La subvention est calculée par application d'un taux de subvention à la dépense éligible. La dépense éligible correspond au coût de l'opération globale.

Le taux d'intervention départemental est de 80% maximum des dépenses éligibles. Le montant des travaux pris en compte est plafonné à 10 000 €.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_401H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/01

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Avenant au Contrat départemental des solidarités 2024-2027

Le Pacte des solidarités prend la suite de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et entend poursuivre la démarche partenariale avec la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités.

C'est dans ce cadre que le Contrat départemental des solidarités (CDS) a été adopté lors de la séance de l'Assemblée départementale du 5 avril 2024, pour la période 2024-2027.

Une nouvelle convention type a été produite par les services de l'Etat, postérieurement à la date d'adoption de l'assemblée délibérante en avril.

Afin de prendre en compte les demandes de modifications de la contractualisation émanant de l'État, il est proposé d'approuver un avenant au Contrat départemental des solidarités. Les modifications portent sur la mise en place d'une étude d'impact social, la production d'un rapport d'exécution et la correction d'une erreur matérielle.

Ces modifications n'ont aucun impact sur l'enveloppe budgétaire allouée ou sur le fond des fiches actions.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction ministérielle N° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027.

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 21 décembre 2023, relative au budget primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°4/04 en date du 5 avril 2024, relative à l'adoption du Contrat départemental des solidarités 2024-2027,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: d'adopter l'avenant à la convention liée au Contrat départemental des solidarités tel que joint en annexe à la présente délibération

Article 2: d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

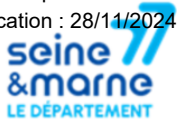
N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024



Conseil départemental du 15/11/2024
Annexe 1 à la délibération n°4/01



AVENANT

au contrat départemental des solidarités 2024 - 2027 visant à formaliser les engagements réciproques, entre le Préfet de Seine-et-Marne et le Président du Département autour de trois champs : la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'accès aux droits essentiels, et la transition écologique solidaire.

ENTRE le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne dûment autorisé par la délibération n°4/XX du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 15 novembre 2024, ci-après dénommé « le Département »

D'UNE PART

Et **L'Etat**, représenté par Monsieur Pierre ORY, Préfet de Seine-et-Marne, et désigné sous le terme « l'Administration »

D'AUTRE PART

APRES AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE

Le Pacte national des solidarités prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il repose sur quatre axes, chacun ancré dans l'un des grands chantiers du quinquennat : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; et la transition écologique solidaire.

Le Pacte national des solidarités entend poursuivre la démarche partenariale initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les collectivités avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités.

C'est dans ce cadre que les pactes locaux des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 et déclinent des actions territoriales dans les champs de la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits, et la transition écologique solidaire.

L'objet de cet avenant au contrat départemental des solidarités est de venir rectifier une erreur matérielle et préciser la notion de mesure d'impact.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

Le présent avenant a pour objet de compléter l'article 2 relatif aux engagements réciproques du Département et de l'Etat en ses points :

- 2.2. Engagements financiers
- 2.3.2 Evaluation d'impact social : nouveau paragraphe
- 2.3.3 Rapport d'exécution (précédemment en 2.3.2)
- 2.3.4 Evaluation finale : nouvel article

et l'article 3 relatif aux modalités de versement des crédits.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DE L'AVENANT

L'article 2 « ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT » est modifié ainsi :

- **2.2. Engagements financiers :**

« Le soutien financier de l'État s'élève à un montant de 1 341 843 € en 2024, sous réserve de la disponibilité annuelle des crédits et du principe d'annualité budgétaire. Le soutien prévu atteint 1 341 843,00 € en 2025, 1 287 500,70 € en 2026 et **1 316 336,70 € en 2027.** »

Année	Participation de l'État	Crédits du Département affectés pour la convention	Participation d'autres financeurs	Budget global
2024	1 341 843,00 €	3 473 013,00 €	422 657,90 €	5 237 513,90 €
2025	1 341 843,00 €	3 482 410,00 €	11 000,00 €	4 835 253,00 €
2026	1 287 500,70 €	3 304 732,30 €	21 000,00 €	4 613 233,00 €
2027	1 316 336,70 €	3 095 896,30 €	23 000,00 €	4 435 233,00 €
Total	5 287 523,40 €	13 356 051,60 €	477 657,90 €	19 121 232,90 €

- **2.3.2. Évaluation d'impact social :**

« En plus des indicateurs qualitatifs déterminés et suivis pour chaque action, une mesure d'impact est mise en œuvre.

La mesure d'impact social désigne un ensemble de pratiques visant à décrire et à démontrer le changement causé par une action. Celle-ci est assurée sur une ou plusieurs actions contractualisées, pendant toute la durée du conventionnement, soit de 2024 à 2027. Chaque évaluation fera l'objet d'une remontée d'indicateurs annuelle.

Le financement de l'évaluation d'impact social des actions sélectionnées devra être prévu dans le coût de financement de l'action.

Les évaluations d'impact social peuvent être réalisées par le pilote de l'action ou par un tiers. »

- **2.3.3. Rapport d'exécution**

« Dans le cadre de l'évaluation du pacte local à mi-parcours, le Conseil départemental est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution du contrat. Ce rapport couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, soit deux années civiles. Il décrit, pour chaque action du contrat, les résultats obtenus ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs fixés et dans la mesure du possible l'impact social de l'action sur ses bénéficiaires ; il contient un bilan financier des actions mises en œuvre et précise en annexe l'exécution budgétaire des crédits contractualisés dans un tableau financier et le renseignement de la matrice des indicateurs des engagements contractualisés. Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le Conseil départemental et ses partenaires sur le territoire. Il fait l'objet d'une délibération départementale en vue d'une transmission à la/le préfet(e) de région et à la/le préfet(e) de département au plus tard le 31 mars 2026.

Le suivi des actions et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre du présent contrat est opéré au niveau départemental dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les services de l'État et du Conseil départemental d'une part, et de la gouvernance locale partenariale d'autre part.

Conseil départemental du 15/11/2024

Annexe 1 à la délibération n°4/01

Au-delà du rapport d'exécution, le Conseil départemental fournit un état d'avancement annuel des actions contractualisées et de consommation des crédits, qui reprend les indicateurs de réalisation de chaque action et les indicateurs d'impact des actions sélectionnées pour la démarche d'évaluation d'impact social. »

- **2.3.4. Évaluation finale**

« Un diagnostic de territoire final devra être produit conjointement par l'Etat et le Conseil départemental en 2027, sur la base du T0 du diagnostic territorial, pour évaluer la contractualisation 2024-2027 et préparer le cas échéant la génération suivante de contractualisation.

Ce diagnostic pourra être réalisé par un tiers, à l'instar des diagnostics de territoires réalisés en 2024. Les modalités de financement seront définies ultérieurement. »

L'article 3 « MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS » est modifié ainsi :

« Ce montant est réparti sur trois axes selon les conditions de fongibilité inscrites dans la circulaire : 636 306 € sont affectés à l'axe « lutter contre les inégalités dès l'enfance », 437 500 € sont affectés à l'axe « accès aux droits », et 268 037 € à l'axe « transition écologique et solidaire » ».

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIÉES

Les dispositions du contrat initial 2024 – 2027 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en 2 exemplaire originaux, à Melun le

Pour l'Etat

Pour le Département de Seine et Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_402H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/02

Commission n° 4 - Solidarités

Rapporteur(s) : PASQUIER Véronique

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Programmation du Fonds Social Européen plus (FSE+): Avenants de prolongation relatifs aux conventions du dispositif d'accompagnement vers l'emploi et des actions pour l'insertion professionnelle pour l'année 2024.

Le Département de Seine-et-Marne, en qualité d'organisme intermédiaire, s'est vu confier par le Préfet de Région, une enveloppe de crédits délégués du Fonds Social européen plus (FSE+) dans le cadre de la programmation FSE+ 2021 2027. Cette enveloppe permet au Département de cofinancer des dispositifs d'insertion déployés sur son territoire dans le cadre du programme départemental d'insertion.

Le 23 juin 2023, l'assemblée départementale a approuvé les résultats d'un appel à projets visant à cofinancer par le FSE+ les associations d'accompagnement vers l'emploi et les structures portant certaines actions d'insertion. Les conventions avec ces structures couvraient les années 2022 et 2023.

Afin de se mettre en cohérence avec les fonds départementaux fléchés sur ces dispositifs d'insertion, il vous est proposé aujourd'hui de prolonger ces conventions pour couvrir l'année 2024 sur les mêmes bases de cofinancement du FSE+ que les années précédentes et sans autre changement en ce qui concerne l'objet et le contenu de ces deux dispositifs.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment ses articles 46, point d), 149, 153, paragraphe 2, point a), 164, 175, paragraphe 3 et 349,

VU le Règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus,

VU le Règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) no 1296/2013,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et notamment son article 78,

VU le Décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

VU l'Accord de partenariat France 2021-2027 portant sur les fonds européens FEDER-FSE+-FTJ et FEAMP du 2 juin 2022,

VU le classement de la Région Ile-de-France dans la catégorie des régions « les plus développées » de l'Union Européenne avec un taux de cofinancement FSE+ pour la période 2021-2027 plafonné à 40 %,

VU le courrier de M. le préfet d'Ile-de-France du 1er août 2022, notifiant au Département son statut d'unique organisme intermédiaire du FSE+ 2021-2027, et la dotation du FSE + correspondante,

VU le Programme national FSE+ validé par la Commission européenne le 28 octobre 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° du 15 décembre 2022 approuvant la demande de subvention globale FSE+ pour les années 2022 à 2027

VU la convention de subvention globale FSE+ octroyée au Département de Seine-et-Marne signée par le Préfet de Région le 21 juin 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2023/06/23-4/06 B du 23 juin 2023 approuvant la programmation FSE des actions du dispositif AAVE et insertion socio-professionnelle pour 2022 et 2023

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 6 avril 2023, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 21 décembre 2023 approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2024,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures retenues, dont les noms figurent en annexe n° 1 de la présente délibération, une subvention du FSE+ d'un montant total de 1 164 612,35 € au titre de l'année 2024. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental de l'année 2024 selon la répartition suivante :

- sur l'opération " Mission d' accompagnement vers l'emploi (AE24)" de l'action "Accompagnement des bénéficiaires du RSA" à hauteur de 969 100 €

- sur l'opération "Actions d'insertion socio professionnelle (AE23) de l'action "Dispositifs d'insertion" à hauteur de 195 512,35 €.

.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département les avenants aux conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 45

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances : 1

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de membre du CA

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°4/02



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DU FSE+ ALLOUÉES AUX ACTIONS D'INSERTION AU TITRE DE L' ANNÉE 2024 DANS LE CADRE DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION INITIALE							
STRUCTURE	ZONE D'INTERVENTION/ADRESSE	Numéro de dossier dans MDFSE+	ACTION	2024			
				Budget global	Montant de la subvention départementale	Montant de la subvention FSE	Taux FSE
ACTIONS D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE							
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG - COS CRPF NANTEAU/LUNAIN	BP 30034 77710 - NANTEAU SUR LUNAIN	202302398	Bilan de repérage et de mobilisation des atouts pour l'insertion	230 853,00 €	138 511,80 €	92 341,20 €	40,00%
TRAVAIL ENTRAIDE	50 Allée de la gare 77350 - LE-MÉE-SUR-SEINE	202302261	Rallye Emploi et Appui renforcé vers l'entreprise	257 927,87 €	154 756,72 €	103 171,15 €	40,00%
SOUS-TOTAL opération "actions d'insertion socioprofessionnelle"				488 780,87 €	293 268,52 €	195 512,35 €	40,00%
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI							
ASSOCIATION AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE (AIP)	MDS de Chelles, Lagny et Mitry-Mory	202302247	Dispositif d'accompagnement socioprofessionnel territorialisé des bénéficiaires du R.S.A	665 678,80 €	408 100,00 €	233 200,00 €	35,03%
CELLULE D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI DES DEMUNIS (CARED)	MDS de Coulommiers et Meaux	202302206	Dispositif d'accompagnement socioprofessionnel territorialisé des bénéficiaires du R.S.A	517 142,84 €	323 400,00 €	184 800,00 €	35,73%

				Budget global	Montant de la subvention départementale	Montant de la subvention FSE	Taux FSE
DOMICILE SERVICES	MDS de Provins	202302146	Référent et parcours vers l'emploi sur le territoire de la MDS de Provins	224 357,37 €	115 500,00 €	66 000,00 €	29,42%
EQUALIS	MDS de Fontainebleau	202302115	Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du R.S.A	160 220,59 €	100 100,00 €	57 200,00 €	35,70%
MAISON INTERCOMMUNALE D'INSERTION / EMPLOI DU VAL MAUBUEE (M2IE)	MDS de Noisiel et Roissy en Brie	202302310	Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA	391 587,97 €	234 850,00 €	134 200,00 €	34,27%
ORIENTATION DEVELOPPEMENT EMPLOI (ODE)	MDS Melun-Val-de Seine	202302122	Dispositif d'accompagnement socioprofessionnel territorialisé des bénéficiaires du R.S.A	489 235,60 €	279 125,00 €	159 500,00 €	32,60%
P.I.J.E. - A.D.S.E.A. 77 (Promotion d'initiatives jeunes pour l'emploi)	MDS de Sénart	202302246	Accompagnement socioprofessionnel territorialisé pour les bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne	227 118,44 €	115 500,00 €	66 000,00 €	29,06%
TRAVAIL ENTRAIDE	MDS de Tournan en Brie	202302260	Accompagnement socio professionnel territorialisé des BRSA	187 550,00 €	119 350,00 €	68 200,00 €	36,36%
SOUS-TOTAL opération "actions d'accompagnement vers l'emploi"				2 862 891,61 €	1 695 925,00 €	969 100,00 €	33,52%
TOTAL GÉNÉRAL				3 351 672,48 €	1 989 193,52 €	1 164 612,35 €	34,75%

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_403H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/03

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Avenant à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024

La loi pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, a pour ambition de parvenir au « plein emploi » pour tous : apporter un accompagnement plus personnalisé aux demandeurs d'emploi, renforcer les missions des acteurs du service public de l'emploi et leur coopération, de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, de lever les freins à la reprise d'emploi des parents de jeunes enfants.

Plusieurs décrets doivent venir préciser cette loi avec un objectif de mise en application au 1er janvier 2025. L'année 2024 est donc une année de transition.

Pour répondre à ces enjeux, le partenariat entre le Département et l'Etat a fait l'objet d'une contractualisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, la convention ayant été adoptée par l'Assemblée départementale du 5 avril 2024.

Une nouvelle convention type a été prescrite par les services de l'Etat depuis cette date, nécessitant d'apporter des modifications de forme à apporter sur la convention initiale.

Aussi il est proposé d'approuver un avenant à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2024, visant à :

- ajouter le Préfet de Seine-et-Marne en première page de la convention,
- modifier une mention dans le point 3.2. "rendu compte du suivi de projet" de l'article 3 "Engagement du Département", pour préciser qu'un bilan doit être produit et préciser le cofinancement du Département à hauteur de 50%.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

VU l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027

VU l'instruction n° DGEFP/DPE/2023/192 du 27 novembre 2023 relative à la mise en œuvre de la contractualisation entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail

VU la délibération du Conseil départemental n°4/05 en date du 5 avril 2024, relative à l'adoption du Contrat départemental des solidarités 2024-2027,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: d'adopter l'avenant à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi tel que joint en annexe à la présente délibération,

Article 2: d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15/11/2024
Annexe 1 à la délibération n°4/03



AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA REFORME FRANCE TRAVAIL 2024

ENTRE

Le Préfet de la Région d'Île-de-France Préfet de Paris, représenté par Monsieur Marc GUILLAUME, désigné sous le terme « l'Administration »,

D'UNE PART

Et

Le Préfet du Département de Seine-et-Marne représenté par Monsieur ORY, Préfet de Seine et Marne et désigné sous le terme « l'Administration »,

D'AUTRE PART

Et

Le Conseil Départemental représenté par Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne dûment autorisé par la délibération n°4/XX du Conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 15 novembre 2024, ci-après dénommé « le Département »

D'AUTRE PART

APRES AVOIR RAPPELÉ EN PRÉAMBULE

Dans le cadre de la création de France Travail et de la démarche du Pacte des solidarités, l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées est partagé par tous comme levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Les principes qui président à la réforme France Travail et à la démarche du Pacte des solidarités sont en effet convergents : « aller vers », parcours « sans rupture », intensification de l'accompagnement personnalisé selon les situations, décloisonnement des acteurs, logique contractuelle, action au plus près du terrain, accompagnement des acteurs, facilitation des échanges de données, recensement et mutualisation de l'offre de solutions quels que soient les statuts, gouvernance simplifiée et coordination renforcée des interventions.

Le partenariat entre l'Etat et les Départements sera un facteur décisif de réussite de l'atteinte de ces objectifs et pourra s'appuyer pour cela sur l'opérateur France Travail (annexe n°5). Parce que la mobilisation croissante des compétences des départements est essentielle en matière d'insertion durable des allocataires du RSA et de lutte contre la pauvreté, les conseils départementaux sont donc invités à contractualiser avec l'Etat dans :

- le cadre de France Travail : Investir pour le plein emploi et bâtir France Travail via la présente convention,
- le cadre du Pacte des solidarités : Investir pour les solidarités, l'accès aux droits et la transition solidaire via les contrats locaux des Solidarités.

L'objet de cet avenant à la convention pour l'insertion et l'emploi est de venir ajouter un signataire entre les parties précitées en première page de la convention et de modifier l'article 3.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA RÉFORME FRANCE TRAVAIL**

Le présent avenant a pour objet d'ajouter le Préfet de Seine-et-Marne en première page de ladite convention et de modifier l'article 3- ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT en ses points :

- 3.2. Rendu compte et suivi du projet : « *Le conseil départemental s'engage à produire un bilan final au plus tard trois mois suivant la fin de la durée de convention mentionnée à l'article 2.*»
- 3.3. Engagements financiers : ajout de « *Engagements financiers du Conseil départemental* »

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DE L'AVENANT

L'article 3 - ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT est modifié comme suit :

- **3.2. Rendu compte et suivi du projet**

Le suivi des actions déployées et de l'ensemble des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la présente convention est opéré au niveau départemental dans le cadre de la gouvernance locale.

Le Conseil départemental s'engage à produire un bilan final au plus tard trois mois suivant la fin de la durée de la convention mentionnée à l'article 2.

Le bilan doit comporter 2 points :

- un bilan de mise en œuvre du plan d'action, objet de la présente convention ;
- un bilan financier reprenant les coûts générés par les actions concrétisées au titre du projet sur la durée de la convention. Ce bilan financier doit être établi sur le modèle qui se trouve en annexe n° 2.

- **3.3. Engagements financiers du Conseil départemental**

Le montant, la nature et l'affectation prévisionnelle des financements consentis par l'Etat sont définis dans le plan de financement mentionné à l'article 3.1.

Le Conseil départemental mobilise également ses moyens propres nécessaires à la bonne réalisation des actions.

Il participe à hauteur de 50 % du coût total des actions inscrites au volet 2 au titre du co-financement avec l'administration.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIÉES

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Melun le

Pour l'Etat

Pour le Département de Seine et Marne

Pour la Région

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_404H1-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/04

Commission n° 4 - Solidarités

Rapporteur(s) : ABREU Emma

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur(s) : GARREAU Isoline

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Initiatives 77 dans le cadre du dispositif Emploi Pérenne - Année 2023

Le Département a développé un dispositif d'accompagnement et de mise à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active (A.R.S.A.), en actionnant les leviers d'insertion et d'emploi existants au sein de la collectivité et notamment au sein des collèges. Ce dispositif s'est développé de façon importante, notamment sur le volet "suppléance" qui consiste à mettre en place des missions de remplacement pour les personnels absents, missions assurées par les salariés des Associations Intermédiaires (A.I.) du Département.

Depuis la crise sanitaire, les besoins en missions de suppléance au sein des collèges ont fortement augmenté passant d'un volume horaire annuel de 36 000 heures au lancement du dispositif à plus de 100 000 heures en 2023. Pour rappel, chaque année l'action permet d'accueillir jusqu'à 650 bénéficiaires et de les accompagner vers l'emploi durable.

Suite au contrôle du service fait, réalisé par les services de la Direction du Contrôle de Gestion de l'Audit et de l'Évaluation, et dont les conclusions ont été délivrées au printemps 2024, au titre du cofinancement F.S.E, il est apparu que pour l'année 2023, les crédits dédiés au projet se sont avérés insuffisants du fait d'une mobilisation plus importante que prévue du dispositif pour pallier aux absences.

Il est donc proposé au vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Initiatives 77 à hauteur de 396 291 € portant ainsi le budget total du projet à 2 596 291 € et l'approbation d'une convention de partenariat précisant les modalités d'attribution de cette aide.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération n° 7/01 en date du 15 novembre 2024 relative à la deuxième décision modificative du budget du Département pour 2024.

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à Initiatives 77, une subvention exceptionnelle d'un montant de **396 291 €** au titre de l'année 2023. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental sur l'opération « *développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (AE22)* » de l'action intitulée « *dispositifs d'insertion* ».

Article 2 : d'approuver le projet de convention à conclure avec la structure visée à l'article 1 ci-dessus, tel que joint en annexe à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom du Département/

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 39

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 6

M. Jean-Marc CHANUSSOT en sa qualité de représentant du Département au sein d'Initiatives 77

M. Bernard COZIC en sa qualité de représentant du Département au sein d'Initiatives 77

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77

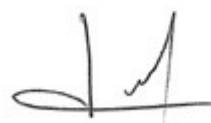
Mme Sarah LACROIX en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77

Mme Béatrice RUCHETON en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de représentante du Département au sein d'Initiatives 77

Etait ABSENT: 1

M. Anthony GRATACOS



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°4/04

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le Département de Seine-et-Marne et la structure dans le cadre du dispositif « emploi pérenne »

ENTRE

Le **Département de Seine-et-Marne**, représenté par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
dûment autorisé par délibération n°4/X du Conseil départemental en date du 15 novembre 2024
et désigné ci-après sous le terme "Département"

D'UNE PART

ET

Initiatives77
dont le siège social est situé : 49-51 avenue Thiers 77000 MELUN
représentée par : Madame Sandrine SOSINSKI en sa qualité de Présidente
désigné(e) ci-après sous le terme "structure"

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Le Département de Seine-et-Marne assure l'élaboration et la mise en place des politiques d'insertion pour les personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A), conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion.

Depuis 2015, le Département a totalement refondé le dispositif d'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (A.R.S.A). Afin de les accompagner vers un retour à l'emploi pérenne, gage d'insertion sociale et citoyenne. Cette orientation s'est concrétisée par la mise en place de la politique du Juste Droit permettant à chaque bénéficiaire du R.S.A. de disposer d'un référent.

Le Département a développé un dispositif d'accompagnement et de mise à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active (A.R.S.A.), en actionnant les leviers d'insertion et d'emploi existants au sein de la collectivité et notamment au sein des collèges. Ce dispositif existe depuis 2020 et s'est développé de façon importante depuis lors, notamment sur le volet "suppléance". En effet, depuis la crise sanitaire, les besoins en missions de suppléance au sein des collèges ont fortement augmenté passant d'un volume horaire annuel de 36 000 heures au lancement du dispositif à plus de 100 000 heures en 2023. Pour rappel, chaque année l'action permet d'accueillir jusqu'à 650 bénéficiaires. Pour l'année 2023, les crédits dédiés au projet se sont avérés insuffisants, il est donc proposé au vote, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Initiatives 77 à hauteur de 396 291 € portant ainsi le budget du projet à 2 596 291 €.

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités d'attribution de cette aide exceptionnelle.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de soutien du Département à Initiatives 77 dans le cadre de l'aide exceptionnelle attribuée à l'association au titre du dispositif Emploi Pérenne pour l'année 2023.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°4/04

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

Par la présente convention, l'organisme s'engage à justifier de la bonne mise en œuvre du dispositif au titre de l'année 2023 et à transmettre au Département l'ensemble des documents financiers nécessaires justifiant des dépenses réellement effectuées. Cette convention ne vient pas modifier les engagements du Département prévu au titre de dispositif « Emploi Pérenne » et précisé dans la convention de partenariat validée par la commission permanente du 10 décembre 2021 et ses avenants.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Par la présente convention, le Département s'engage à soutenir financière l'association par l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Cette convention ne vient pas modifier les engagements du Département prévu au titre de dispositif « Emploi Pérenne » et précisé dans la convention de partenariat validée par la commission permanente du 10 décembre 2021 et ses avenants.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITE DE VERSEMENT

Le Département de Seine-et-Marne attribue à la structure une subvention de 396 291 € en année pleine. La subvention annuelle pour la part départementale est créditée au compte de la structure par le Département selon les modalités suivantes :

- un versement unique à la signature de la convention.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements contractuels, la présente convention sera résiliée à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la réception d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit de l'organisme. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec avis de réception. L'organisme est tenu d'exécuter les prestations en cours jusqu'à la date effective de résiliation et de les rendre conformes aux modalités définies dans l'appel à projets. En tout état de cause, seules les prestations réalisées et admises par le Département seront prises en compte lors du règlement.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant. L'avenant précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause la finalité globale définie à l'article 1.

ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin après le versement par le Département des sommes dues au titre de la réalisation de l'action citée à l'article 2.

ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Melun, le

Signature du Département

Nom, qualité et cachet

Signature de la structure

Nom, qualité et cachet

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_405H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/05

Commission n° 4 - Solidarités

Rapporteur(s) : JULLEMIER Denis

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur(s) : GARREAU Isoline

OBJET : Déploiement de la gestion en flux des contingents de logements dans le parc social - Autorisation de signature des conventions de réservation avec les bailleurs

La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan, adoptée en 2018, a posé le principe et l'obligation de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux.

Cette réforme dite de la gestion en flux, prévoit que chaque bailleur mettra à disposition de chaque réservataire (dont le Département de Seine-et-Marne), un flux annuel de logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social de l'organisme bailleur. Elle supprime la notion de « stock », utilisé jusqu'à présent, correspondant à un contingent de logements identifiés et définit un objectif de réservation affecté à chaque réservataire calculé proportionnellement à ses droits acquis.

La mise en œuvre effective a nécessité pour le Département un travail d'inventaire, de concertation et de coordination entre les bailleurs sociaux et tous les réservataires du logement social et notamment l'Etat.

Le Département a établi son inventaire qui porte un contingent départemental constitué de 748 logements, établi via les garanties d'emprunt des opérations de logements locatifs sociaux et régi par les conventions de réservation signées à cet effet.

Sur ces bases et dans le contexte existant au sein du Département concernant la constitution du contingent, les modalités d'attribution des logements et le statut particulier d'Habitat 77, deux projets de nouvelles conventions ont été établies, répondant aux obligations réglementaires.

Ces conventions ont pour objectif de garantir au mieux la traduction du contingent existant en flux et de permettre au Département de continuer à disposer d'un nombre de logements à attribuer annuellement compatible avec celui dont il aurait disposé en gestion en stock.

La première convention s'appuie sur la convention « type » travaillée au niveau régional : elle sera soumise à tous les bailleurs, où le Département dispose d'un contingent de réservation.

La seconde est spécifique à Habitat 77 et a été établie pour répondre à l'organisation et au partenariat spécifiques, existant sur le territoire du département et avec le Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation (articles L. 441-1 et suivants),

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), modifiant les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralisant une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires (État, collectivités territoriales, employeurs, Action logement services,...),

VU la loi n°2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », reportant de 2 ans le délai de mise en conformité des conventions, initialement prévu au 24 novembre 2021, pour le porter au 24 novembre 2023,

VU le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/12 en date du 28 mai 2021 approuvant le 8ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,

Vu le protocole régional signé en mars 2022 entre le Préfet de Région, Action Logement et l'AORIF, sur la mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 24 mars 2017 adoptant les modalités de révision des modalités d'intervention départementale en matière de garanties d'emprunts.

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de la convention type de réservation de logements locatifs sociaux à conclure avec chacun des bailleurs suivants, pour une période de 3 ans en annexe 1:

- 1001 VIES HABITAT
- 3F
- ANTIN RESIDENCE
- BATIGERE
- CDC HABITAT
- CLESENCE
- CONFLUENCE HABITAT
- FSM
- PAYS DE MEAUX HABITAT
- PLURIAL NOVILIA
- TMH

- VAL DU LOING HABITAT
- VALLOIRE HABITAT
- VALOPHIS LA CHAUMIERE
- VILOGIA
- ICF HABITAT LA SABLIERE
- OPH de Coulommiers

Article 2 : d'approuver le projet de la convention de réservation de logements locatifs sociaux à conclure avec Habitat 77 pour une période de 3 ans en annexe 2,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les projets de conventions au nom du Département tels qu'indiqués aux articles 1 et 2 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne



CONVENTION BILATERALE

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent du département de Seine et Marne sur le territoire du département de Seine et Marne

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1, R441-5 et R441-5-2 ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social ;

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

Le Département de Seine et Marne, représenté par son Président, Monsieur Jean-François PARIGI, d'une part, en vertu d'une délibération N° XX en date du 15/11/2024, ci-après nommé le « réservataire »,

et

Le **baillieur X**, représentée par son/sa président/e / son directeur général, **M/Mme X**, d'autre part, est convenu de ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le respect de la diversité sociale et des équilibres de mixité, les principaux enjeux de la contractualisation entre les réservataires et les bailleurs du territoire reposent sur la volonté :

- de renforcer la fluidité en optimisant l'allocation des logements proposés à la demande exprimée, ainsi que de lever les freins liés à des logements réservés dont les caractéristiques ne correspondent plus aux demandes issues des publics cibles du réservataire initial ;
- de faciliter les parcours résidentiels en favorisant les demandes de mutations et en accompagnant les occupants ;
- d'apporter plus de transparence et de lisibilité aux demandeurs dans leurs démarches et le traitement de leur demande ;
- de faire émerger une gestion partagée de la demande et des attributions entre tous les acteurs pour plus d'efficacité ;
- d'assurer le pilotage et l'animation des modalités de gestion permettant de mettre en adéquation la demande et l'offre mobilisée au titre de l'ensemble des contingents de réservations.

Comme mentionné à l'article. R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les termes de la convention de réservation permettent aux réservataires concernés d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisième à dix-neuvième alinéas de l'article L. 441-1, à savoir le relogement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO ou, à défaut, aux catégories de publics prioritaires définis à l'article L.441-1.

Cette convention bilatérale définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation du département de Seine et Marne sur le patrimoine du bailleur X implanté sur le territoire du département de Seine et Marne, d'une part, et les modalités pratiques de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux, d'autre part, en application :

- du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux
- du Protocole régional francilien sur la mise en œuvre de la gestion en flux du 3 mars 2022 (nommé ci-après « Protocole régional »)

Une seule convention doit être conclue par organisme bailleur et réservataire à l'échelle d'un département (article. R. 441-5 du CCH). Toutefois, lorsque le bénéficiaire des réservations de logements locatifs sociaux est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou la Ville de Paris, la convention de réservation porte sur le patrimoine locatif social du bailleur situé sur son territoire, sauf si ce réservataire dispose de réservations sur un autre territoire (article. R. 441-5-3 du CCH).

En l'espèce, la présente convention porte sur le territoire du département de Seine et Marne.

Les réservations prévues par la présente convention portent sur un flux annuel de logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social du bailleur X sur le territoire du département de Seine et Marne dans les conditions prévues à l'article R.441-5, de façon compatible avec les orientations en matière d'attributions aux ménages prioritaires fixées dans le cadre de la conférence intercommunale du logement.

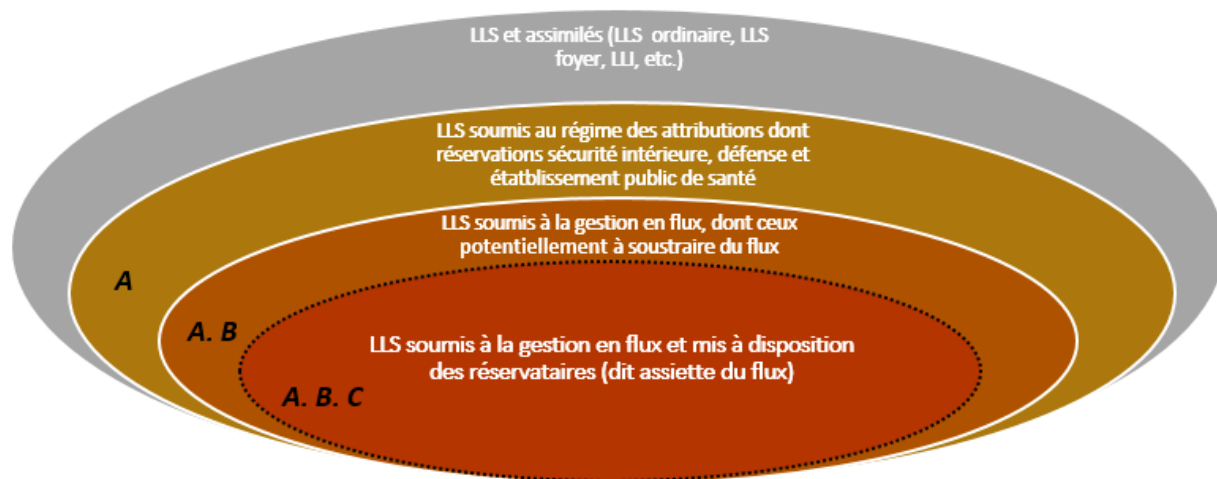
Des conventions régies par le même cadre réglementaire seront signées avec chacun des organismes Hlm gérant des logements sur le territoire du département de Seine et Marne et pour chacun des réservataires disposant d'un patrimoine dans le département de Seine et Marne.

En lien avec la politique départementale de l'habitat et des orientations et actions du PDALHPD (2022-2024) le département souhaite que la mise en œuvre de la gestion en flux soit l'occasion de poursuivre et enrichir les travaux menés sur le dispositif des baux glissants prévus à l'action n°4 du PDALHPD.

I. CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les logements entrants dans cette convention sont les logements de l'ensemble du patrimoine du **bailleur X** gérant des logements locatifs sociaux sur le territoire du département de Seine et Marne soumis à la gestion en flux des réservations au regard du décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

Il s'agit des logements soumis au régime des attributions de logements sociaux (A), **auxquels sont retirés préalablement et définitivement les logements exclus de la gestion en flux (B) et les logements temporairement soustraits du flux car mobilisés par le bailleur dans les conditions prévues par le Protocole régional (C)**. L'assiette des logements soumis au flux remplit alors les conditions A, B et C.



NB : représentation schématique, la taille des cercles n'est pas représentative des proportions entre catégories de logements réellement constatées

A. Les logements soumis au régime réglementaire des attributions de logements sociaux

Le patrimoine du bailleur objet de la convention de réservation, est celui qui est concerné par l'ensemble des dispositions des chapitres I et II du titre IV du livre IV du Code de la construction et de l'habitation (CCH) portant notamment sur les conditions d'attribution des logements sociaux. Ce patrimoine est composé des logements :

- conventionnés ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL) et des logements sociaux, relevant des dispositions relatives aux attributions de logements sociaux ;

- non conventionnés mais construits, améliorés ou acquis avec le concours financier de l'Etat (à savoir, les logements ayant bénéficié d'un financement aidé antérieur à 1977 tels les HBM, HLMO, PLR, PSR, ILM, ILN, etc.) ;
- les logements déconventionnés mais tombant dans le champ de l'application de l'article L. 411-6 du CCH ;
- appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré (OHLM) ou gérés par ceux-ci ;
- pour les sociétés d'économie mixte agréées en vue d'exercer une activité de construction et de gestion de logements sociaux, les logements conventionnés ouvrant droit à l'APL.

L'identification des types de logements précités est réalisée sur la base des données issues du répertoire du parc locatif social (RPLS) et sur les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données RPLS feront foi.

Par conséquent, les logements locatifs intermédiaires (LLI), les résidences universitaires (logements étudiants), logements-foyers/transitoire (foyer travailleurs migrants, résidences sociales, pension de famille, etc.) et les places en structures d'hébergement ne sont pas concernés par la présente convention.

B. Les logements exclus de la gestion en flux des droits de réservation

La présente convention ne concerne pas les logements retirés préalablement et définitivement de la gestion en flux, dits logements exclus du flux.

Au-delà des logements non soumis au régime juridique des droits des attributions (LLI, résidences universitaires, logement foyer, etc. – cf. chapitre I.A. –), sont exclus de la gestion en flux les logements réservés au profit des services relevant de la défense nationale et de la sécurité intérieure, et des établissements publics de santé, qui sont identifiés précisément, car demeurant gérés en stock.

En outre, les logements inscrits dans un plan de vente, voués à la démolition ou en fin de gestion dans le cadre d'un Usufruit locatif social ne sont pas concernés puisqu'ils n'ont pas vocation à être reloués à leur libération, bien qu'ils puissent rester inscrits dans le RPLS.

C. Les logements soumis à la gestion en flux mais soustraits du flux

Des logements sont soustraits du flux chaque année par le bailleur pour les situations identifiées dans le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 ¹:

- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux mutations de locataires au sein du parc social de l'organisme bailleur ;
 - Il s'agit des logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social qui concernent les locataires du bailleur social, dites "mutations internes". Les décohabitations et les mutations « externes » ne rentrent pas dans ce champ d'application.
- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux relogements de personnes dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L. 741-1 et L. 741-2 ou en application des articles L. 521-3-1 à L. 521-3-3.

¹ Ces logements soustraits flux sont nommés « sorties du patrimoine » dans le Protocole régional

- Il s'agit des logements nécessaires pour le relogement des ménages dans le cadre d'un NPNRU ou d'un ORCOD-IN, d'une part, et des ménages logés dans les locaux sous procédure de péril et d'insalubrité, d'autre part.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L. 443-7 et suivants.
 - Il s'agit des logements nécessaires pour les opérations de vente afin de reloger les locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement.

Si des demandes d'extension de soustraction du flux étaient formulées localement, la Conférence intercommunale du logement pourra être saisie et une validation du préfet de département sera nécessaire.

Les modalités de suivi des logements soumis à la gestion en flux, dont ceux soustraits à la gestion en flux, sont précisées au chapitre VI de la présente convention.

II. INVENTAIRE ET CONVERSION DES DROITS DE RESERVATION

A. Le cadre juridique des droits de réservation des collectivités territoriales

Comme mentionné à l'article. R. 441-5-3 du CCH, lorsque le bénéficiaire des réservations de logements locatifs sociaux est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou la métropole de Lyon ou la Ville de Paris, la part des logements réservés dans le cadre de la convention en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts par les réservataires ne peut représenter globalement plus de 20 % du flux annuel sur leur territoire.

En accord avec l'article R. 441-6 du CCH, lorsque l'emprunt garanti par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale est intégralement remboursé par le bailleur, celui-ci en informe le garant. Les droits à réservation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt.

Des réservations supplémentaires peuvent être consenties aux collectivités territoriales et aux établissements publics les groupant par les organismes d'habitations à loyer modéré, en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article. R. 441-5-4 du CCH).

B. Le recensement des droits de suite

Dans le cadre des échanges partenariaux d'élaboration et d'animation du Protocole régional, il a été convenu de transformer l'ensemble des droits de suite existants en un volume de droits uniques.

Ces droits de suite s'appuient sur le cadre juridique précédemment indiqué (cf. chapitre II.A.)

Le nombre de droits uniques sera consommé après allocation dans le flux annuel des logements orientés et sera augmenté à chaque nouvelle acquisition d'un droit de réservation du département de Seine et Marne en contrepartie des participations citées aux articles R. 441-5-3 et R. 441-5-4 du CCH.

La conversion des droits de suite existants a nécessité un état des lieux des réservations précis et actualisé.

Celui-ci a été transmis par le bailleur X au département de Seine et Marne en accord avec le cadrage régional Etat/AORIF en vue de la constitution et de la transmission par les organismes de logements sociaux des états des lieux des réservations du 19 octobre 2021. Ce recensement exhaustif des logements sociaux réservés a permis de quantifier et qualifier les droits de réservation en vigueur ainsi que leurs durées (annexe 1 de la présente convention).

Au XX/XX/2023, le département de Seine et Marne dispose de XX droits de suite dans le parc du bailleur X sur le territoire X.

C. La transformation des droits de suite en droits uniques

Le volume de droits uniques est déterminé en prenant en compte la durée restante des réservations en droits de suite et en appliquant un taux de rotation. En effet, ce calcul vise à déterminer le nombre d'attributions potentielles sur la durée restante, il est nécessaire de déterminer un taux de rotation pour transformer les droits de suite des conventions en volume de droits uniques à « écouler ».

Le taux de rotation retenu pour convertir les droits de suite en droits uniques se définit de la manière suivante : *: emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus, rapportés au nombre de logements proposés à la location depuis un an ou plus.*

Il est retenu les données RPLS pour calculer ce taux de rotation.

Mode de calcul du taux de rotation dans RPLS :

- Numérateur = Emménagement dans les logements en location depuis au moins un an, logements à Mode d'occupation (MODE = 1) et Année du bail (BAIL = N) et Année de première mise en location (LOCAT ≠ N et N-1)
- Dénominateur = Logements à Mode d'occupation (MODE = 1 et 2) et Année de première mise en location (LOCAT ≠ N et N-1)

Ce taux de rotation se calcule ensuite sur la moyenne du taux de rotation annuel des 5 dernières années, sur le parc du bailleur X, tous contingents confondus, à l'échelle territoriale du département de Seine et Marne.

Le taux de rotation moyen retenu pour la conversion des droits de suite issue de l'état de lieux des réservations en 2023 est donc la moyenne du taux de rotation des millésimes RPLS 2017 à 2022.

Le volume des droits de suite converti est calculé de la façon suivante pour chaque convention :
somme des droits de suite de la convention X durée de réservation restante à courir pour ces droits de suite X taux de rotation moyen du bailleur

Au xxx, le département de Seine et Marne dispose de XX droits uniques sur le parc du bailleur X faisant l'objet de la présente convention.

III. DETERMINATION, ACTUALISATION ET COMPTABILISATION DU FLUX DE LOGEMENTS :

A. La détermination de la part du flux de logements

Pour rappel, l'assiette des logements soumis au flux est définie par l'entière part du patrimoine locatif de l'organisme de logements sociaux en début d'année N , auquel sont soustraits les logements non-concernés par la gestion en flux (cf. chapitre I.B), ainsi que les logements soustraits du flux (cf. chapitre I.C.), actualisés des mises en service annuelles.



Ce parc de logements soumis à la gestion en flux (cf. chapitre I.B) fera l'objet d'une révision chaque année afin de prendre en compte l'activité réelle dûment constatée notamment en ce qui concerne les estimations de livraisons, les volumes de logements soustraits du flux, les démolitions, les cessions en bloc, etc.

Le volume de droits uniques détenus par le **réservataire X** au début de l'année N est pris en compte pour déterminer le flux annuel de logements orientés. En effet, en accord avec le cadre des échanges partenariaux d'élaboration et l'animation du Protocole régional, ce pourcentage de flux est cohérent à la part relative de droits uniques détenus par le département de Seine et Marne auprès du **bailleur X** dans le territoire du département de Seine et Marne après retranchement de la part du flux réservé à l'Etat.

Sur le territoire du département de Seine et Marne, la part de logements réservés représente **X%** au plus du flux annuel total de logements de l'organisme bailleur. Cette part du flux global est nommée ci-après objectif.

A titre indicatif, cet objectif de part du flux représente théoriquement, pour 2024, **XX logements à orienter par le **bailleur X** au département de Seine et Marne.**

B. L'actualisation de la part du flux de logements

L'objectif de part du flux est fixé annuellement, avant le 28 février de l'année N , sur la base de l'actualisation des données.

En effet, cet objectif de part du flux peut évoluer annuellement au regard de la part de réservations détenues par le département de Seine et Marne, objectivée par le nombre de droits uniques détenu par ce dernier auprès du **bailleur X**.

Comme indiqué au chapitre I.B, le nombre de droits uniques est consommé après allocation dans le flux annuel de logements orientés et augmenté à chaque nouvelle acquisition d'un droit de réservation du département de Seine et Marne.

Concernant l'acquisition nouvelle d'un droit de réservation en contrepartie des participations citées aux articles R. 441-5-3 et R. 441-5-4 du CCH, leur intégration à la gestion en flux est soumise aux principes suivants :

- la contrepartie de la garantie d'un programme neuf permet une valorisation jusqu'à 20 % de droits de réservation (article R. 441-5-3 du CCH,)
- ces droits de réservation sont automatiquement convertis en droits uniques, selon le mode de calcul indiqué au chapitre I.C.
- ces droits de réservation vont s'ajouter à l'ensemble des droits de réservation du département de Seine et Marne
- des réservations supplémentaires peuvent être consenties en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article R441-5-4 du CCH) dont le volume est à déterminer entre le bailleur et le réservataire.

Pour ces nouvelles acquisitions de droits de réservation, il est retenu les modalités de calcul du taux de rotation du chapitre II.C. sur la base des millésimes des 5 dernières années disponibles.

C. La comptabilisation de la part du flux de logements

Le décompte du flux s'effectue par principe à partir de l'attribution suivie d'un bail signé.

IV. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS PROPOSES

Des objectifs indicatifs pour aider le bailleur dans l'orientation des logements sont indiqués dans la présente convention afin de répondre au mieux aux besoins des réservataires.

A ce titre il s'appuiera pour le Département sur la liste des communes prioritaires établie annuellement par le département au titre de objectifs de garantie d'emprunt et s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour respecter cette répartition territoriale ainsi que les objectifs en terme de types de financement et typologies tel que détaillée en annexe 2.

Il est entendu que le bailleur est lié par l'ensemble des autres conventions de réservation conclues avec les autres réservataires du territoire du département de Seine et Marne.

Le bailleur veille à préserver un équilibre entre les propositions de logements faites aux différents réservataires (en terme de localisation, de financement et de typologie) selon les besoins exprimés par chacun et selon les possibilités offertes par les libérations au sein de son patrimoine. A cet égard, les parties soussignées se concerteront en tant que de besoin.

Le bailleur prend également en compte les objectifs de mixité sociale (fixés par la réglementation en vigueur et dans le cadre des conventions intercommunales d'attributions) et d'attributions aux publics prioritaires et veille à assurer les équilibres de mixité sociale dans le choix et la temporalité des logements proposés au réservataire.

V. DETERMINATION DU MODE DE GESTION DU CONTINGENT ET LES OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Avec le bailleur X, c'est le mode de gestion en flux direct qui a été retenu pour la gestion du contingent du département de Seine et Marne, dans sa totalité. Le département de Seine et Marne propose des candidats sur son contingent réservé.

Les vacances de logement sont portées à la connaissance du service habitat de la Direction de l'Insertion, de l'habitat et de la Cohésion sociale (D.I.H.C.S.) par les organismes bailleurs par mail.

En accord avec le Protocole régional, les caractéristiques minimales des logements à transmettre au réservataire au moment de la déclaration des vacances sont les suivantes :

- Financement initial du logement
- Typologie du logement
- Surface du logement
- Adresse (numéro + rue + commune + code postal) du logement
- Localisation en ou hors QPV
- Période de construction de l'immeuble
- Montant du loyer + charges
- DPE
- Accessibilité PMR

VI. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX PROGRAMMES NEUFS

Concernant les nouvelles mises en service ou assimilées, nommées aussi « programmes neufs », les premières attributions s'effectueront en stock et sur la stricte répartition des droits de réservations et des financements initiaux.

Une concertation est organisée par le bailleur avec l'ensemble des réservataires concernés, afin de mettre en œuvre collectivement les objectifs d'accueil des publics et de mixité sociale prévus, notamment, dans les Conventions intercommunales d'attributions.

Le bailleur x s'engage à communiquer au département de Seine et Marne trois mois au moins avant la date prévue d'achèvement des travaux les informations relatives aux loyers, charges et autres provisions et toute information que l'organisme ou le Département jugera utile.

Les documents indispensables à transmettre au réservataire dans le dossier de commercialisation sont :

- plans individuels des logements,
- Caractéristiques PMR,
- Photographies de la résidence,
- Notice de présentation,
- Liste des n° RPLS...

Le réservataire dispose alors d'un délai de ...mois maximum. (entre 1 et 3 mois) , à compter de la mise en location du logement pour proposer des candidats.

Le bailleur s'engage à informer le département de Seine et Marne de tout report de la date de mise en service.

Ces logements, à leur prochaine libération, seront traités dans les conditions citées au chapitre I.

VII. SUIVI ET DESIGNATION DES CANDIDATS

Le bailleur x s'engage à :

- permettre au Département de visiter autant que nécessaire les logements mis à sa disposition,
- transmettre au Département les rapports relatifs aux rejets des candidatures par les commissions d'attribution.

Le Département de Seine et Marne s'engage à présenter comme locataires potentiels du logement réservé des personnes qui devront, par ordre de priorité :

- appartenir au personnel du Département,
- relevés des associations avec lesquelles il aura conventionné

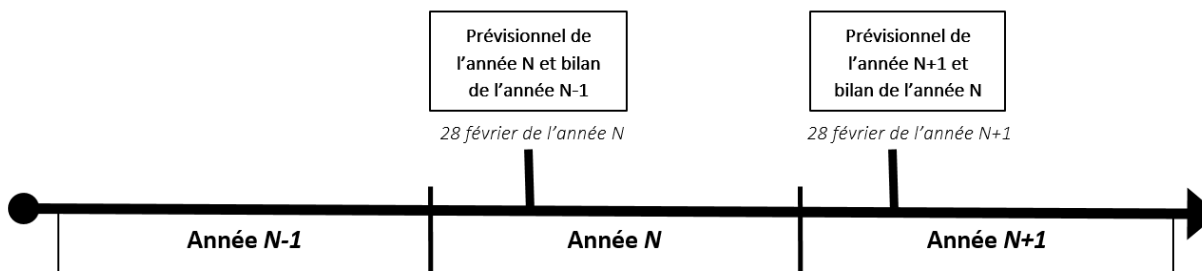
VIII. MODALITES DE SUIVI DE LA REALISATION DES OBJECTIFS

Avant le 28 février de chaque année, l'organisme bailleur transmet à l'ensemble des réservataires un bilan annuel des logements proposés, ainsi que des logements attribués au cours de l'année précédente, par réservataire et par typologie de logement, type de financement, localisation hors et en quartier politique de la ville, commune et période de construction (article R.441-5-1 du CCH).

Les réservataires sont aussi informés avant le 28 février de chaque année du nombre prévisionnel de logements ainsi soustraits du calcul du flux de l'année en cours, de leur affectation par catégorie d'opération, ainsi que du bilan des attributions réalisées l'année précédente au titre de ces relogements (article R.441-5 du CCH).

Ainsi, l'objectif final de la part de flux du département de Seine et Marne dans le parc du bailleur X durant l'année $N-1$ sera consolidé lors de la présentation du bilan réalisé avant le 28 février de l'année N .

Le bilan comprendra aussi le volume de droits uniques détenu par le département de Seine et Marne au 1^{er} janvier de l'année N et le volume consommé de droits uniques durant l'année $N-1$.



A. Le suivi de l'objectif de la part de flux et des objectifs indicatifs

Des indicateurs de suivi sont retenus pour la mise en œuvre de la présente convention. Ils font l'objet d'un suivi régulier par les services du département de Seine et Marne et du bailleur X.

Ce suivi comprend l'objectif de la part de flux et l'ensemble des objectifs indicatifs indiqués au chapitre IV.

B. Le suivi des logements soustraits du flux

Les logements soustraits du flux par le bailleur pour répondre aux besoins en matière de mutation interne, de relogement (NPNRU, ORCOD-IN), de lutte contre l'habitat indigne et en vente, font l'objet d'un suivi annuel.

L'évaluation du nombre prévisionnel de logements soustraits du calcul du flux de l'année en cours de chaque catégorie (année N) ainsi que le bilan des attributions effectivement réalisées l'année précédente de chaque catégorie (année $N-1$) sont les suivants :

- Les logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social concernent les locataires du bailleur social
 - Les conventions d'utilité sociale (CUS) et les Conventions intercommunales d'attributions (CIA) ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données du SNE et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et/ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L. 741-1 et L. 741-2, concernent les relogements des ménages dans le cadre d'un ANRU ou d'un ORCOD-IN.
 - Les conventions ANRU et chartes territoriales de relogement ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données du SNE (radiation pour attributions des demandes de logement social de type "ANRU") et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires au relogement en application des articles L. 521-3-1 à L. 521-3-3 du CCH, concernant les ménages logés dans les locaux avec sous procédure de péril et d'insalubrité)
 - Les arrêtés de péril et d'insalubrité ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L. 443-7 et suivants.
 - Les CUS et les plans de vente ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année *N*).
 - Les logements effectivement attribués aux locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement durant l'année *N-1* seront constatés durant l'année *N* par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.

C. Des instances de suivi et validation

Les instances de suivi et de validation entre le département de Seine et Marne et le **bailleur X** sont :

- Pour le département de Seine et Marne : le service Habitat de la DIHCS
- Pour le **bailleur x** :

La gestion en flux étant un nouveau dispositif, les parties soussignées se concerteront en tant que de besoin et selon des instances qui pourront être définies ultérieurement.

IX. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par le **bailleur X** de ses engagements, le département de Seine et Marne peut résilier la convention après une mise en demeure restée sans suite pendant deux mois.

La méconnaissance des règles d'attribution et d'affectation des logements prévues dans une convention de réservation relative aux réservations dont bénéficie le réservataire est passible de sanctions pécuniaires (CCH : L.342-14, I, 1^oa).

X. DUREE DE LA CONVENTION, MODIFICATION PAR AVENANT ET MODALITES DE RENOUVELLEMENT

Cette convention est établie pour une période de 3 ans.

Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle dont les correctifs éventuels pourront être fixés dans un avenant, particulièrement après l'année de mise en œuvre de cette convention à savoir 2024.

Son renouvellement sera étudié à la fin de la période.

La présente convention, ainsi que ses avenants éventuels, prennent effet à la date de leur signature. Cette convention comprend les 2 annexes dont le contenu est défini ci-dessous .

Fait en deux exemplaires à **XXX**, le **XXX**

Le bailleur X, représenté par

*Le département de Seine et Marne
représenté par Monsieur Parigi
Président du département de Seine et Marne*

Annexe 1 :

- le tableau détaillé de l'inventaire des logements du contingent réservé par le département de Seine et Marne comportant la localisation des logements (adresse, QPV....), la typologie, le financement, les échéances des conventions de garantie d'emprunt conclues à cet effet

- le calcul détaillé de la transformation des droits de suite en droit unique et du flux ainsi que les modalités d'application de l'article Article R441-6 du CCH

Annexe 2 : le bailleur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour proposer au réservataire une répartition des logements respectant :

- les types de financement suivants:

- PLAI : 15%
- PLS : 10 %
- PLUS : 75%

- les typologies suivantes :

- T1 : 5%
- T2 : 30%
- T3 : 35%
- T4 : 25%
- T5 : 5%

- liste des communes prioritaires établies annuellement pour la mise en œuvre de la gestion en flux -



CONVENTION BILATERALE

Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent du réservataire Département de Seine et Marne sur le patrimoine d'Habitat 77 sur le territoire de Seine et Marne

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1, R441-5 et R441-5-2 ;

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social ;

Vu le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

Le Département de Seine et Marne, représenté par son **Président, Monsieur Jean-François PARIGI**, d'une part, en vertu **d'une délibération de l'assemblée délibérante en date du 15 Novembre 2024**, ci-après nommé le « réservataire »,

et

Le bailleur **HABITAT 77**, Office Public de l'Habitat de Seine et Marne, dont le siège social est situé 10 avenue Charles Péguy, 77000 Melun, représenté par son directeur général, Monsieur Paul GIBERT, d'autre part, ci-après nommé « le bailleur »

est convenu de ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le respect de la diversité sociale et des équilibres de mixité, les principaux enjeux de la contractualisation entre les réservataires et les bailleurs du territoire reposent sur la volonté :

- de renforcer la fluidité en optimisant l'allocation des logements proposés à la demande exprimée, ainsi que de lever les freins liés à des logements réservés dont les caractéristiques ne correspondent plus aux demandes issues des publics cibles du réservataire initial ;
- de faciliter les parcours résidentiels en favorisant les demandes de mutations et en accompagnant les occupants ;
- d'apporter plus de transparence et de lisibilité aux demandeurs dans leurs démarches et le traitement de leur demande ;
- de faire émerger une gestion partagée de la demande et des attributions entre tous les acteurs pour plus d'efficacité ;
- d'assurer le pilotage et l'animation des modalités de gestion permettant de mettre en adéquation la demande et l'offre mobilisée au titre de l'ensemble des contingents de réservations.

Comme mentionné à l'article. R.441-5 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les termes de la convention de réservation permettent aux réservataires concernés d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisième à dix-neuvième alinéas de l'article L. 441-1, à savoir le relogement des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO ou, à défaut, aux catégories de publics prioritaires définis à l'article L.441-1.

Cette convention bilatérale définit les modalités de transformation en flux des droits de réservation du Département de Seine et Marne sur le patrimoine du bailleur Habitat 77 implanté sur le département de Seine-et-Marne, d'une part, et les modalités pratiques de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux, d'autre part, en application :

- du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux
- du Protocole régional francilien sur la mise en œuvre de la gestion en flux du 3 mars 2022 (nommé ci-après « Protocole régional »)

Une seule convention doit être conclue par organisme bailleur et réservataire à l'échelle d'un département (article. R.441-5 du CCH). Toutefois, lorsque le bénéficiaire des réservations de logements locatifs sociaux est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou la Ville de Paris, la convention de réservation porte sur le patrimoine locatif social du bailleur situé sur son territoire, sauf si ce réservataire dispose de réservations sur un autre territoire (article. R.441-5-3 du CCH).

En l'espèce, la présente convention porte sur l'ensemble du territoire de Seine et Marne.

Les réservations prévues par la présente convention portent sur un flux annuel de logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social du bailleur Habitat 77 sur le territoire de Seine-Et-Marne dans les conditions prévues à l'article R.441-5, de façon compatible avec les orientations en matière d'attributions aux ménages prioritaires fixées dans le cadre de la conférence intercommunale du logement.

Des conventions régies par le même cadre réglementaire seront signées avec chacun des organismes Hlm gérant des logements sur ce territoire et pour chacun des réservataires disposant d'un patrimoine dans le département de Seine-et-Marne.

En lien avec la politique départementale de l'habitat et des orientations et actions du PDALHPD (2022-2024) le département souhaite que la mise en œuvre de la gestion en flux soit l'occasion de poursuivre et enrichir les travaux menés sur le dispositif des baux glissants prévus à l'action n°4 du PDALHPD.

Il est rappelé le statut particulier d'Habitat 77, 1^{er} bailleur de Seine-et-Marne au 1^{er} janvier 2024, organisme d'intérêt général, rattaché au Conseil Départemental de Seine-et-Marne, au service des territoires et de ses habitants.

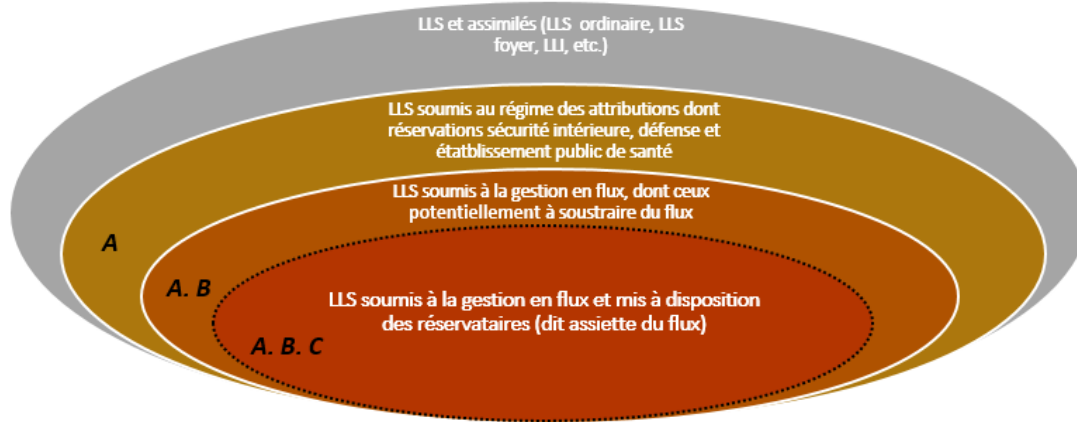
Cette convention bilatérale entre le Conseil Départemental de Seine et Marne et Habitat 77 veut exprimer la volonté d'Habitat 77 d'un travail collaboratif tout particulièrement rapproché et privilégié avec sa collectivité de rattachement en Seine -et-Marne.

I. CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les logements entrants dans cette convention sont les logements de l'ensemble du patrimoine du bailleur Habitat 77 gérant des logements locatifs sociaux sur le territoire du département de Seine-Et-Marne soumis à la gestion en flux des réservations au regard du décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

Il s'agit des logements soumis au régime des attributions de logements sociaux (A), auxquels sont retirés préalablement et définitivement les logements exclus de la gestion en flux (B) et les logements temporairement soustraits du flux car mobilisés par le bailleur dans les conditions

prévues par le Protocole régional (C). L'assiette des logements soumis au flux remplit alors les conditions A, B et C.



NB : représentation schématique, la taille des cercles n'est pas représentative des proportions entre catégories de logements réellement constatées

A. Les logements soumis au régime réglementaire des attributions de logements sociaux

Le patrimoine du bailleur objet de la convention de réservation, est celui qui est concerné par l'ensemble des dispositions des chapitres I et II du titre IV du livre IV du Code de la construction et de l'habitation (CCH) portant notamment sur les conditions d'attribution des logements sociaux. Ce patrimoine est composé des logements :

- conventionnés ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL) et des logements sociaux, relevant des dispositions relatives aux attributions de logements sociaux ;
- non conventionnés mais construits, améliorés ou acquis avec le concours financier de l'Etat (à savoir, les logements ayant bénéficié d'un financement aidé antérieur à 1977 tels les HBM, HLMO, PLR, PSR, ILM, ILN, etc.) ;
- les logements déconventionnés mais tombant dans le champ de l'application de l'article L. 411-6 du CCH ;
- appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré (OHLM) ou gérés par ceux-ci ;
- pour les sociétés d'économie mixte agréées en vue d'exercer une activité de construction et de gestion de logements sociaux, les logements conventionnés ouvrant droit à l'APL.

L'identification des types de logements précités est réalisée sur la base des données issues du répertoire du parc locatif social (RPLS) et sur les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données RPLS feront foi.

Par conséquent, les logements locatifs intermédiaires (LLI), les résidences universitaires (logements étudiants), logements-foyers/transitoire (foyer travailleurs migrants, résidences sociales, pension de famille, etc.) et les places en structures d'hébergement ne sont pas concernés par la présente convention.

B. Les logements exclus de la gestion en flux des droits de réservation

La présente convention ne concerne pas les logements retirés préalablement et définitivement de la gestion en flux, dits logements exclus du flux.

Au-delà des logements non soumis au régime juridique des droits des attributions (LLI, résidences universitaires, logement foyer, etc. – cf. chapitre I.A. –), sont exclus de la gestion en flux les logements réservés au profit des services relevant de la défense nationale et de la sécurité intérieure, et des établissements publics de santé, qui sont identifiés précisément, car demeurant gérés en stock.

En outre, les logements inscrits dans un plan de vente, voués à la démolition ou en fin de gestion dans le cadre d'un Usufruit locatif social ne sont pas concernés puisqu'ils n'ont pas vocation à être reloués à leur libération, bien qu'ils puissent rester inscrits dans le RPLS.

C. Les logements soumis à la gestion en flux mais soustraits du flux

Des logements sont soustraits du flux chaque année par le bailleur pour les situations identifiées dans le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 ¹:

- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux mutations de locataires au sein du parc social de l'organisme bailleur ;
 - Il s'agit des logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social qui concernent les locataires du bailleur social, dites "mutations internes". Les décohabitations et les mutations « externes » ne rentrent pas dans ce champ d'application.
- Les logements nécessaires, pour une année donnée, aux relogements de personnes dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L.741-1 et L.741-2 ou en application des articles L.521-3-1 à L.521-3-3.
 - Il s'agit des logements nécessaires pour le relogement des ménages dans le cadre d'un NPNRU ou d'un ORCOD-IN, d'une part, et des ménages logés dans les locaux sous procédure de péril et d'insalubrité, d'autre part.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L.443-7 et suivants.
 - Il s'agit des logements nécessaires pour les opérations de vente afin de reloger les locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement.

¹ Ces logements soustraits du flux sont nommés « sorties du patrimoine » dans le Protocole régional

Ces logements ont vocation à être réintégrés dans le flux à leur prochaine libération, sauf nouvelle mobilisation par le bailleur dans les cas sus-indiqués.

La Conférence intercommunale du logement pourra aussi être saisie pour des besoins de relogements ne rentrant pas dans ce cadre et pour définir les modalités de réponse solidairement possibles dans le cadre du flux.

Les modalités de suivi des logements soumis à la gestion en flux, dont ceux soustraits à la gestion en flux, sont précisées au chapitre VI de la présente convention.

II. INVENTAIRE ET CONVERSION DES DROITS DE RESERVATION

A. Le cadre juridique des droits de réservation des collectivités territoriales

Comme mentionné à l'article R. 441-5-3 du CCH, lorsque le bénéficiaire des réservations de logements locatifs sociaux est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou la métropole de Lyon ou la Ville de Paris, la part des logements réservés dans le cadre de la convention en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts par les réservataires ne peut représenter globalement plus de 20 % du flux annuel sur leur territoire.

En accord avec l'article R. 441-6 du CCH, lorsque l'emprunt garanti par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale est intégralement remboursé par le bailleur, celui-ci en informe le garant. Les droits à réservation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt.

Des réservations supplémentaires peuvent être consenties aux collectivités territoriales et aux établissements publics les groupant par les organismes d'habitations à loyer modéré, en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article R. 441-5-4 du CCH).

Par extension, et eu égard au positionnement particulier d'Habitat 77 en Seine-et-Marne, auprès du département de Seine-Et-Marne, le réservataire bénéficiera – à titre exceptionnel - des 5 années complémentaires prévus par l'article R.441-6 du CCH au titre des garanties d'emprunt accordées antérieurement à la signature de la présente convention, et à venir.

B. Le recensement des droits de suite

Un état des lieux des réservations précis et actualisé a été réalisé.

Celui-ci a été transmis par le bailleur Habitat 77 au Département de Seine-Et-Marne, en accord avec le cadrage régional Etat/AORIF en vue de la constitution et de la transmission par les organismes de logements sociaux des états des lieux des réservations du 19 octobre 2021. Ce recensement exhaustif des logements sociaux réservés a permis de quantifier et qualifier les droits de réservation en vigueur ainsi que leurs durées.

Au 30/06/2023, le Département de Seine et Marne dispose de **94 droits de suite dans le parc d’Habitat 77 sur l’ensemble du territoire de Seine-Et-Marne.**

C. La transformation des droits de suite en taux de flux

Le flux annuel est exprimé en pourcentage. Il correspond à la part des droits réservés en stock par le réservataire sur le nombre total de logements du bailleur sur le territoire. Etant entendu que ce nombre évolue chaque année au vu des échéances des conventions de réservation initiales, des conventions futures, des ventes ou des démolitions. Il pourra être tenu compte de cette évolution pour le calcul de la part du flux prévu au chapitre III.

III. DETERMINATION, ACTUALISATION ET COMPTABILISATION DU FLUX DE LOGEMENTS :

A. La détermination de la part du flux de logements

Pour rappel, l’assiette des logements soumis au flux est définie par l’entièreté du patrimoine locatif de l’organisme de logements sociaux en début d’année *N*, auquel sont soustraits les logements non-concernés par la gestion en flux (cf. chapitre I.B), ainsi que les logements soustraits du flux (cf. chapitre I.C.), actualisés des mises en service annuelles.



Ce parc de logements soumis à la gestion en flux (cf. chapitre I.B) fera l’objet d’une révision chaque année afin de prendre en compte l’activité réelle dûment constatée notamment en ce qui concerne les estimations de livraisons, les volumes de logements soustraits du flux, les démolitions, les cessions en bloc, etc.

Sur le périmètre de la convention et au 30 juin 2023, **le nombre de logements réservés par le Département de Seine-Et-Marne est de 94. Le nombre de logements dans le patrimoine du**

bailleur Habitat 77 soumis au flux est de 17.335 logements sur l'ensemble du territoire de Seine-Et-Marne.

Sur ce territoire, la part des droits réservés par le Département de Seine-et-Marne dans le patrimoine locatif du bailleur est **de 0,5422 %**.

Cette part du flux global est nommée ci-après objectif.

Sur la base de cette part de flux, le nombre potentiel d'attributions annuel peut être calculé comme suit :

Le nombre de logements potentiellement remis à la relocation annuellement sur le territoire est de :

$$\text{Nombre de logements du bailleur sur le périmètre} \times \text{taux de rotation moyen du bailleur}^2$$

$$17.335 \times 5,31 \% = 920,49$$

Habitat 77 prévoit de réaliser 20 % de mutations/relogement par an. Aussi, le nombre de logements dans l'assiette du flux annuellement serait de **80 % de 920,49**
= **736,39**

La part de flux du réservataire appliquée à ce volume de logements annuels dans l'assiette équivaut à :

$$736,39 \times 0,5422 \% = 3,99$$

Pendant la durée de la présente convention, et à titre indicatif, le réservataire dispose d'un nombre potentiel d'attributions de **4 logements par an** sur le parc du bailleur Habitat 77 faisant l'objet de la présente convention, **soit 12 logements sur les 3 ans de la convention.**

B. L'actualisation du flux de logements

L'objectif de part du flux est fixé annuellement, avant le 28 février de l'année *N*, sur la base de l'actualisation des données.

Concernant l'acquisition nouvelle d'un droit de réservation en contrepartie des participations citées aux articles R. 441-5-3 et R. 441-5-4 du CCH, leur intégration à la gestion en flux est soumise aux principes suivants :

- la contrepartie de la garantie d'un programme neuf permet une valorisation jusqu'à 20 % de droits de réservation (article R. 441-5-3 du CCH,)
- ces droits de réservation sont automatiquement convertis en droits uniques, selon le mode de calcul indiqué au chapitre I.C.
- ces droits de réservation vont s'ajouter à l'ensemble des droits de réservation **du réservataire**

² Taux de rotation dans l'EPCI = moyenne des taux de rotation des cinq dernières années, du bailleur, dans l'EPCI.

- des réservations supplémentaires peuvent être consenties en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement (article R441-5-4 du CCH) dont le volume est à déterminer entre le bailleur et **le réservataire**.

Pour le cas où l'acquisition nouvelle d'un droit de réservation viendrait augmenter la part de logement réservés en droits uniques **par le réservataire**, la part de flux devra être réévaluée en conséquence, dans la limite de 20 %.

Le calcul sera opéré de la manière suivante :

Nombre de logements initialement réservés **au réservataire** + nombre de logements nouvellement réservés en primo-peuplement / nombre total de logement du bailleur incluant livraisons neuves.

La part de flux ne pourra être évaluée à la baisse au vu des échéances des conventions qui interviendraient que par une nouvelle convention au terme des 3 ans.

C. La comptabilisation de la part du flux de logements

Le décompte du flux s'effectue à partir des logements mis à la disposition du réservataire par le bailleur.

La mise à disposition d'un logement au réservataire compte dans l'atteinte de l'objectif, quand bien même elle n'aboutit pas à une attribution suivie d'un bail signé selon les modalités suivantes :

- Impossibilité pour le réservataire de désigner des candidats dans le délai imparti sur un logement qui lui a été orienté
- Non-attribution ou rejet de tous les candidats en cal
- Refus du/des candidat(s) après attribution en cal

La différence entre l'objectif de flux et la part réellement constatée dans les attributions suivies d'un bail signé correspond au nombre de logements locatifs sociaux orientés par le bailleur au réservataire mais repris. Dans cette hypothèse, le bailleur pourra faire bénéficier un autre réservataire de ce logement.

L'atteinte de l'objectif du flux sera évaluée dans le bilan annuel transmis par le bailleur qui fera aussi apparaître la part des attributions suivies de baux signés à des candidats désignés par le réservataire afin de mesurer le taux de chute.

Le bailleur s'autorise par ailleurs à orienter des logements au réservataire au-delà de la part de flux prévue à la convention. Le nombre de logements ainsi attribués et suivis de baux signés pour le compte du réservataire en dépassement sera inscrit au bilan et pourra éventuellement être mis au compte de l'année suivante, sous réserve de l'accord du réservataire.

IV. CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS PROPOSES

Il est entendu que le bailleur est lié par d'autres conventions de réservation avec plusieurs autres réservataires.

Le bailleur veille à préserver un équilibre entre les propositions de logements faites aux différents réservataires (en termes de localisation, de financement et de typologie) selon les besoins exprimés par chacun et selon les possibilités offertes par les libérations au sein de son patrimoine. A cet égard, les parties soussignées se concerteront en tant que de besoin.

A ce titre il s'appuiera pour le Département sur la liste des communes prioritaires établie annuellement par le département au titre de objectifs de garantie d'emprunt (annexe 2) et s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour respecter cette répartition territoriale ainsi que les objectifs en termes de types de financement et typologies tel que détaillée en annexe 1.

Le bailleur prend également en compte les objectifs de mixité sociale (fixés par la réglementation en vigueur et dans le cadre des conventions intercommunales d'attributions) et d'attributions aux publics prioritaires et veille à assurer les équilibres de mixité sociale dans le choix et la temporalité des logements proposés au réservataire.

V. DETERMINATION DU MODE DE GESTION DU CONTINGENT ET LES OBLIGATIONS DU BAILLEUR

A. Modalités de déclaration de la vacance de logement

Les vacances de logement sont portées à la connaissance des services du réservataire par les services de l'organisme bailleur par mail.

Les caractéristiques minimales des logements à transmettre au moment de la déclaration des vacances sont les suivantes :

- n° RPLS ;
- financement initial du logement ;
- typologie du logement ;
- surface habitable du logement ;
- étage ;
- adresse (numéro + rue + commune + code postal) du logement ;
- localisation en ou hors QPV ;
- année de construction de l'immeuble ;
- montant du loyer hors charges
- montant total des charges obligatoires ;
- évaluation issue du DPE ;
- caractéristiques vis-à-vis du handicap : logement accessible et adapté, logement accessible et adaptable, logement accessible et non-adapté, logement non-accessible;
- présence d'un ascenseur ;
- mode de chauffage.

B. Modalités de suivi des présentations effectuées sur les droits de réservation du flux du réservataire

Afin de limiter le délai d'attribution et le temps de vacance du logement, le réservataire fait ses meilleurs efforts pour proposer un à trois ménages, dans le respect de l'article R.441-3 du CCH et du délai de 30 jours prévu à l'article L.441-1 du CCH.

En cas d'impossibilité pour le réservataire de désigner des candidats sur un logement qui lui serait orienté, ce dernier s'engage à informer le bailleur dans les meilleurs délais après la mise à disposition.

Dans cette hypothèse, ou en cas de délai dépassé selon les modalités prévues ci-après, l'organisme n'est plus tenu de maintenir la mise à disposition du logement au réservataire et pourra procéder à la désignation de candidats pour son propre compte ou proposer le logement à un autre réservataire.

Si le réservataire n'est pas en mesure de fournir trois candidatures, il en informe le bailleur qui s'autorise à compléter la liste transmise par le réservataire. Dans ce cas, les attributions de baux signés à des candidats désignés par le bailleur ne pourront être comptabilisés au bilan de l'objectif de flux défini par la présente convention.

La désignation de liste se fait dans un délai d'un mois maximum après que le bailleur aura informé le réservataire de la vacance du logement.

Le réservataire demande aux ménages qu'ils proposent, de rassembler les pièces justificatives prévues à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social, et de les tenir à la disposition du bailleur. Il informe également les ménages qu'un refus de leur part non motivé légitimement ou l'absence de réponse à toute sollicitation du bailleur, pourra avoir des conséquences dans la prise en compte future de leur demande de logement.

Dans la mesure du possible, une visite doit être organisée à l'endroit des candidats désignés par le réservataire en amont de la CALEOL.

Le réservataire est informé des décisions des commissions d'attributions, les motifs et cas de refus ou de non-attribution, ainsi que sur les baux signés à la suite des décisions d'attribution de logements.

Le Département de Seine et Marne s'engage à présenter comme locataires potentiels du logement réservé des personnes qui devront, par ordre de priorité :

- appartenir au personnel du Département,
- relever des associations avec lesquelles il aura conventionné

Pour un décompte optimal du flux, le bailleur veillera à radier dans les meilleurs délais la demande de logement social dans le SNE lorsque l'attribution sera concrétisée par la signature du bail.

Par ailleurs, en plus des échanges convenus entre le bailleur et le réservataire dans le suivi des présentations et du suivi annuel prévu dans la gestion en flux, les bailleurs s'engagent à signaler dans le SNE l'ensemble des informations sur la survenance d'événements affectant la vie d'une demande, en accord avec le R. 441-2-5 du CCH.

VI. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX PROGRAMMES NEUFS

Concernant les nouvelles mises en service ou assimilées, nommées aussi « programmes neufs », les premières attributions s'effectueront en stock et sur la stricte répartition des droits de réservations et des financements initiaux.

Une concertation est organisée par le bailleur avec l'ensemble des réservataires concernés, afin de mettre en œuvre collectivement les objectifs d'accueil des publics et de mixité sociale prévus, notamment, dans les Conventions intercommunales d'attributions.

Le bailleur organise à M-6 mois, une réunion de présentation de l'opération aux réservataires, pour leur permettre d'appréhender les caractéristiques des logements et des équipements, aux fins d'une pré-sélection, en amont de la livraison de l'opération, des candidats à positionner lors de la période de commercialisation.

Les documents indispensables à transmettre au réservataire dans le dossier de commercialisation sont :

- plans individuels des logements,
- Caractéristiques PMR,
- Photographies de la résidence,
- Notice de présentation,
- Liste des n° RPLS...

Le réservataire dispose alors d'un délai maximum de 2 mois, à compter de la date de réception de la notification comportant les indications précitées, pour proposer des candidats.

Le bailleur s'engage à informer le réservataire de tout report de la date de mise en service.

Ces logements, à leur prochaine libération, seront traités dans les conditions citées au chapitre I.

VII. MODALITES DE SUIVI DE LA REALISATION DES OBJECTIFS

Avant le 28 février de chaque année, l'organisme bailleur transmet à l'ensemble des réservataires un bilan annuel des logements proposés, ainsi que des logements attribués au cours de l'année précédente, par réservataire et par typologie de logement, type de financement, localisation hors et en quartier politique de la ville, commune et période de construction (article R.441-5-1 du CCH).

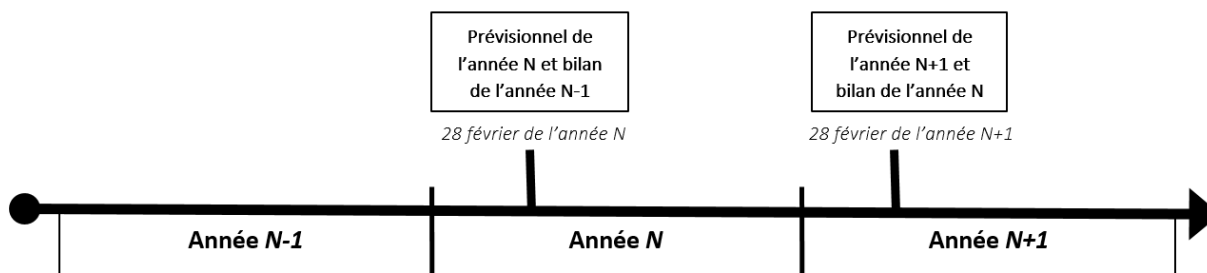
Les réservataires sont aussi informés avant le 28 février de chaque année du nombre prévisionnel de logements ainsi soustraits du calcul du flux de l'année en cours, de leur affectation par catégorie d'opération, ainsi que du bilan des attributions réalisées l'année précédente au titre de ces relogements (article R.441-5 du CCH).

Ainsi, l'objectif final de la part de flux **du Département de Seine-Et-Marne** dans le parc du bailleur Habitat 77 durant l'année *N-1* sera consolidé lors de la présentation du bilan réalisé avant le 28 février de l'année *N*.

Le bilan fera état d'un double comptage :

- Part des logements mis à disposition du réservataire en année *N-1* / nombre total des logements dont la commercialisation a débuté en année *N-1*- (la date d'enregistrement du congé initial étant la date de référence)
- Part des baux signés en année *N-1* avec des candidats désignés par le réservataire suite à la mise à disposition d'un logement par le bailleur / nombre de baux signés en année *N-1*

Si le nombre d'attribution potentielle annuel est inférieur à 1, le bilan comprendra aussi le volume de droits uniques détenu par le réservataire **X** au 1^{er} janvier de l'année *N* et le volume consommé de droits uniques durant l'année *N-1*.



A. Le suivi de l'objectif de la part de flux et des objectifs indicatifs

Des indicateurs de suivi sont retenus pour la mise en œuvre de la présente convention. Ils font l'objet d'un suivi régulier par les services **du Département de Seine-Et-Marne** et du bailleur Habitat 77.

Ce suivi comprend l'objectif de la part de flux et les deux formes de comptage retenus pour le bilan.

B. Le suivi des logements soustraits du flux

Les logements soustraits du flux par le bailleur pour répondre aux besoins en matière de mutation interne, de relogement (NPNRU, ORCOD-IN), de lutte contre l'habitat indigne et en vente, font l'objet d'un suivi annuel.

L'évaluation du nombre prévisionnel de logements soustraits du calcul du flux de l'année en cours de chaque catégorie (année N) ainsi que le bilan des attributions effectivement réalisées l'année précédente de chaque catégorie (année N-1) sont les suivants :

- Les logements nécessaires aux mutations de locataires au sein du parc social concernent les locataires du bailleur social
 - Les conventions d'utilité sociale (CUS) et les Conventions intercommunales d'attributions (CIA) ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année N).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année N-1 seront constatés durant l'année N par les données du SNE et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine et/ou de renouvellement urbain au sens de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, d'une opération de requalification de copropriétés dégradées mentionnée aux articles L. 741-1 et L. 741-2, concernent les relogements des ménages dans le cadre d'un ANRU ou d'un ORCOD-IN.
 - Les conventions ANRU et chartes territoriales de relogement ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année N).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année N-1 seront constatés durant l'année N par les données du SNE (radiation pour attributions des demandes de logement social de type "ANRU") et les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux. En cas d'écart significatif, les données SNE feront foi.
- Les logements nécessaires au relogement en application des articles L. 521-3-1 à L. 521-3-3 du CCH, concernant les ménages logés dans les locaux avec sous procédure de péril et d'insalubrité)
 - Les arrêtés de péril et d'insalubrité ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année N).
 - Les logements effectivement attribués à ce public durant l'année N-1 seront constatés durant l'année N par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.
- Les logements nécessaires dans le cadre d'une opération de vente de logements locatifs sociaux dans les conditions des articles L. 443-7 et suivants.
 - Les CUS et les plans de vente ont vocation à être les documents de référence pour le prévisionnel du retrait de l'année en cours (année N).
 - Les logements effectivement attribués aux locataires des biens mis en vente qui ne souhaitent pas se porter acquéreurs de leur logement durant l'année N-1 seront constatés durant l'année N par les données transmises annuellement par les bailleurs sociaux.

C. Des instances de suivi et validation

Les parties s'entendent pour échanger par mail formalisé les bilans finaux et intermédiaires et à organiser des points réguliers. Des réunions pourront être organisées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Les parties veilleront à s'articuler avec l'organisation intercommunale, qui aurait pu être mise en œuvre dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement (CIL) pour suivre la gestion en flux des droits de réservation.

VIII. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par Habitat 77 de ses engagements, **le Département de Seine-et-Marne** peut résilier la convention après une mise en demeure restée sans suite pendant deux mois.

La méconnaissance des règles d'attribution et d'affectation des logements prévues dans une convention de réservation relative aux réservations dont bénéficie le réservataire est passible de sanctions pécuniaires (CCH : L.342-14, I, 1^oa).

IX. DUREE DE LA CONVENTION, MODIFICATION PAR AVENANT ET MODALITES DE RENOUVELLEMENT

Cette convention est établie pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle dont les correctifs éventuels pourront être fixés dans un avenant, particulièrement après l'année de mise en œuvre de cette convention à savoir 2024.

Son renouvellement sera étudié à la fin de la période.

Fait en deux exemplaires à Melun, le 15/11/2024

Le bailleur, Habitat 77,
représenté par son Directeur Général,
Monsieur Paul GIBERT

**Le Président du Département
de Seine-Et-Marne
Monsieur Jean-François PARIGI**

Annexe 1

HABITAT77 s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour proposer au réservataire une répartition des logements respectant, dans la mesure du possible :

- les types de financement suivants :

- PLAI : 15%
- PLS : 10 %
- PLUS : 75%

- ainsi que les typologies suivantes :

- T1 : 5%
- T2 : 30%
- T3 : 35%
- T4 : 25%
- T5 : 5%

Annexe 2

Liste des communes prioritaires établies annuellement pour la mise en œuvre de la gestion en flux.

LISTE COMMUNES PRIORITAIRES 2024	
"en application de la délibération du 24 mars 2017 sur les modalités d'intervention départementale en matière de garanties d'emprunts"	
COMMUNES PRIORITAIRES	SECTEURS
Serris/Chessy/Bailly-Romainvilliers/Magny-le-Hongre/Esbly/Villeneuve-le-Comte/St-Germain-sur-Morin	CA Val d'Europe
Toutes les communes (20) : Bussy-Saint-Georges/Lagny-sur-Marne/Montévrain...	CA Marne-et-Gondoire
Toutes les communes (12) : Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy, Vaires-sur-Marne	CA Paris-Vallée de la Marne
Les 8 communes Seine et Marnaise : Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
Claye-Souilly/Mitry-Mory/Villeparisis	CA Roissy-Pays de France
Toutes les communes (26)	CA du pays de Meaux
Brie-Comte-Robert/Chevry-Cossigny/Servon	CC de l'Orée de la Brie
Tournan-en-Brie/Gretz-Armainvilliers/Lésigny/Ozoir-la-Ferrière	CC les portes Briardes
Toutes les communes	CA Melun-Val-de-Seine

Assiette Flux (O/N)	N° Programme H77	Nom du programme	N° de Tranche H77	n° rue	adresse rue	Code postal	Commune	N° logement H77	n° RPLS	Typologie (L:logt collectif/D:Duplex /P:pavillon)	Début mise en service des logements	Catégorie Logt (P : pavillon /L : logt collectif)	Communauté communes/agglomérations	QPV	Financement	Code convention de réservation en stock H77	date de début de convention de réservation	date de fin de convention de réservation	Réservataire	Nbre années restantes/2023 (5 ans en sus non compris)	
OUI	326	SAINTE MAMMES - HAUTEURS DE GUETTES	1	BT A	CITE DES GUETTES	77670	ST MAMMES	326LAA0205	0045208023	L2	2006	L	CC MORET SEINE ET LOING	non	PLUS (s.utile)	32	02/08/2013	30/06/60	CONSEIL DEPARTEMENT	37	
OUI	326	SAINTE MAMMES - HAUTEURS DE GUETTES	1	BT B	CITE DES GUETTES	77670	ST MAMMES	326LAB0002	0045208057	L5	2006	L	CC MORET SEINE ET LOING	non	PLUS (s.utile)	32	02/08/2013	30/06/60	CONSEIL DEPARTEMENT	37	
OUI	437	VILLIERS SOUS GREZ - RUE GABRIEL BACHET	1	1	RUE GABRIEL BACHET	77760	VILLIERS SOUS GREZ	437PAB0000	0052714310	P4	2019	P	CC PAYS DE NEMOURS	non	PLUS (s.utile)	52	05/09/2017	30/06/67	CONSEIL DEPARTEMENT	44	
OUI	437	VILLIERS SOUS GREZ - RUE GABRIEL BACHET	1	2	RUE GABRIEL BACHET	77760	VILLIERS SOUS GREZ	437PAD0000	0052714295	P3	2019	P	CC PAYS DE NEMOURS	non	PLUS (s.utile)	52	05/09/2017	30/06/67	CONSEIL DEPARTEMENT	44	
																					22,97

102	total logts
8	logt à vendre (AV) hors flux
94	assiette du flux
23	moyenne année restantes / 2023

durée moyenne globale	22,97
------------------------------	--------------

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_406H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/06

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : JULLEMIER Denis

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : GOUHOURY Pascal

OBJET : Renouvellement de la convention pluriannuelle liant le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour la période 2025 à 2027.

La convention liant la MDPH au Département est arrivée à échéance. Il est proposé de revoir la convention existante, de fixer les obligations réciproques ainsi que les moyens mis en oeuvre et de la renouveler pour une période de 3 ans.

L'évolution des politiques médico-sociales et des besoins des personnes, invite à rechercher les convergences des politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées, sans nier les spécificités de ces publics, pour continuer d'améliorer les services qui leur sont rendus. Dans cette perspective, Le Département a choisi d'élaborer un Schéma des Solidarités (2019-2024) et un Schéma de l'autonomie (2024-2028), dont les axes stratégiques convergent dans le respect et l'amélioration des parcours de vie des personnes, de la petite enfance au grand âge.

La MDPH et le Département s'engagent sur trois chantiers ambitieux pour fournir un service public de qualité à tous :

- L'évolution de l'organisation territoriale de l'accueil des personnes handicapées est un enjeu commun pour atteindre une proximité et une présence sur tout le territoire,
- la mise en place des télé-services, d'une plateforme téléphonique, d'un site dédié aux rendez-vous des solidarités visent à apporter un service public de qualité
- les délais de réponse aux citoyens est un enjeu majeur.

Pour épauler ces chantiers ambitieux, il est indispensable que le Département apporte un soutien significatif au fonctionnement de la MDPH, aussi bien d'un point de vue financier que d'un point de vue organisationnel et opérationnel dans un objectif unique de rendre un service de qualité aux Seine-et-Marnais.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/07 en date du 17/12/2020 relative au renouvellement de la convention pluriannuelle liant le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour la période 2021 à 2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/09 en date du 28/05/2021 concernant l'avenant à la convention relative au projet du palier 1 du programme SI MDPH entre la CNSA, le Département de Seine-et-Marne et la MDPH77,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/17 en date du 21/12/2023 concernant l'avenant n°3 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Département et la MDPH de Seine et Marne,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et la MDPH pour les années 2025-2027 ;

Article 2 : D'imputer les crédits nécessaires à l'action « Maison départementale des personnes handicapées », opération « fonctionnement de la MDPH » ;

Article 3 : D'autoriser le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne à signer la Convention d'objectifs de moyens entre le Département et la MDPH telle qu'annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 33

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

M. Laurent GAUTIER

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 13

Mme Emma ABREU en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

M. Jean-Marc CHANUSSOT en sa qualité de représentant du Département au sein de la MDPH

M. Bernard COZIC en sa qualité de représentant du Département au sein de la MDPH

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Isoline GARREAU en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Julie GOBERT en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Sarah LACROIX en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

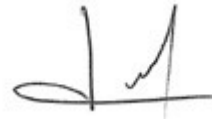
Mme Véronique PASQUIER en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Béatrice RUCHETON en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Mme Véronique VEAU en sa qualité de représentante du Département au sein de la MDPH

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°4/06

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE
DEPARTEMENT ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE

Entre:

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil départemental dûment autorisé par la délibération n° du Conseil départemental en date du 15 novembre 2024, ci-après dénommé « le Département »,

D'une part,

Et

Le Groupement d'intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dont le siège se situe 16, rue de l'aluminium, 77176 à Savigny le Temple, constitué par la convention constitutive du 29 décembre 2005 et ses avenants, représenté par son Président délégué, dûment habilité aux fins des présentes par ladite convention constitutive et ci-après dénommé « MDPH »,

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Depuis la création du GIP en 2006, le Département soutient la MDPH de Seine-et-Marne et joue pleinement le rôle de tutelle administrative et financière qui lui a été conféré par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les relations institutionnelles entre la MDPH et les membres du GIP - dont le Département - ont été fixées par la convention constitutive du Groupement d'intérêt public.

Par ailleurs, une convention pluriannuelle avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) définit les engagements réciproques entre cette dernière et le Département et permet notamment, à la MDPH, de bénéficier des concours financiers versés par la CNSA et de son appui en tant qu'agence technique. A travers différents engagements partagés et une feuille de route stratégique et opérationnelle départementale, la convention 2021-2024 vise à faire des MDPH les garantes de l'accès aux droits, de la qualité de service et de la prise en compte de la parole des personnes en situation de handicap et s'inscrit en cohérence avec la politique pilotée au niveau territorial par le Conseil départemental en tant que chef de file.

En outre, l'évolution des politiques médico-sociales et des besoins des personnes, invite à rechercher les convergences des politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées, sans nier les spécificités de ces publics, pour continuer d'améliorer les services qui leur sont rendus.

C'est dans cette perspective que le Département de Seine-et-Marne a choisi d'élaborer un Schéma des Solidarités (2019-2024) et un Schéma de l'autonomie (2024-2028), dont les axes stratégiques convergent dans le respect et l'amélioration des parcours de vie des personnes, de la petite enfance au grand âge.

La MDPH et le Département s'engagent pour déployer trois chantiers ambitieux pour fournir un service public de qualité à tous.

L'évolution de l'organisation territoriale de l'accueil des personnes handicapées est un enjeu commun pour atteindre une proximité et une présence sur tout le territoire. C'est l'objet des services dédiés aux seniors, aînés, personnes handicapés et à leurs aidants (SAPHA) dans les Maisons départementales des solidarités (MDS) qui œuvrent à rapprocher le service public du handicap au plus près des personnes et lutter ainsi contre le non recours aux droits, et à aborder la personne au-delà de son seul handicap pour penser globalement son inclusion dans la société. Le déploiement de points d'autonomie territoriaux (PAT) parmi lesquels certains à statuts d'établissements sociaux et médico-sociaux vient compléter cette démarche.

De même, la manière d'accueillir et de répondre aux attentes des usagers doit poursuivre son évolution : la mise en place des télé-services, d'une plateforme téléphonique, d'un site dédié aux rendez-vous des solidarités visent à apporter un service public de qualité. De manière plus large, la mise en œuvre d'une manière plus moderne d'aborder la gestion des relations à l'usager est un point central de l'action conjointe de la MDPH et du Département, en visant l'égal accès et l'adaptabilité des réponses aux besoins.

Enfin, les délais de réponse aux citoyens qui réalisent une demande constituent un enjeu majeur de cette évolution pour rejoindre les délais prévus et annoncés, afin de sécuriser les processus, et rendre plus simple et plus clair pour les seine-et-marnais le service rendu, et en renforçant l'efficacité des moyens.

Pour épauler ces chantiers ambitieux, il est indispensable que le Département apporte un soutien significatif au fonctionnement de la MDPH, aussi bien d'un point de vue financier que d'un point de vue organisationnel et opérationnel dans un objectif unique de rendre un service de qualité aux Seine-et-Marnais.

CECI EXPOSÉ, IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les participations et modalités de fonctionnement établies entre la MDPH et le Département de Seine-et-Marne, conformément à l'article L146-4-2 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 2: MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LES DEUX ENTITES ET OBJECTIFS CONTRACTUALISES

La MDPH et le Département concourent aux droits et à l'intégration des Seine-et-Marnais en situation de handicap. Leur action commune vise à accomplir cette mission avec efficacité.

2.1 Objectifs de la MDPH et moyens mis en œuvre

La MDPH travaille à parfaire la qualité des services rendus aux usagers et à améliorer la durée des traitements des dossiers et du respect des délais.

Dans une recherche d'un standard de qualité commun avec le Département, la MDPH s'engage à mettre en œuvre les préconisations du Département en matière de gestion des ressources, qu'elles soient matérielles, financières et humaines, et notamment en matière de carrière, de régime indemnitaire, de temps de travail et de politique sociale. Les modalités de mise en œuvre de ces préconisations sont détaillées au sein de la présente convention.

2.2 Objectifs du Département et moyens mis en œuvre

Le Département exerce la tutelle administrative et financière sur la MDPH. A ce titre, il tient un rôle d'orientation, de soutien, de conseil et de contrôle de l'activité.

Le Département soutient notamment la MDPH en mettant à sa disposition des agents pour assurer ses missions ; en versant une subvention de fonctionnement ; en apportant expertise et appui dans les domaines des ressources humaines, de la communication, des marchés publics, de l'informatique, de la protection des données personnelles, des bâtiments, des moyens généraux, de l'accueil téléphonique des usagers, de l'accompagnement des usagers, de l'équipement des Enseignants Référents à la Scolarité des Elèves en situation de Handicap (ERSEH).

Le Département, au travers de ses Directions ressources et métiers, lui fournit toute aide et conseil pour réaliser les objectifs fixés dans la présente convention, il associe la MDPH à tous les travaux menés sur ces sujets.

ARTICLE 3: OBLIGATION RECIPROQUES ET MOYENS

3.1 Ressources humaines

3.1.1 Les agents mis à disposition du GIP

Le GIP « MDPH » exerce une mission de service public ; à ce titre, il lui est possible d'avoir des agents départementaux mis à disposition. Ceux-ci peuvent occuper tous les postes de la MDPH, en fonction des besoins exprimés par le GIP ou son organe exécutif et en lien avec ses orientations stratégiques.

Au 1^{er} janvier 2024, il est mis à disposition par le Département 13 agents.

La mise à disposition des agents est exécutée conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, notamment les articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15, et aux dispositions inscrites aux articles L146-4-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). La fin d'une mise à disposition avant le terme prévu sera appréciée à l'issue d'une concertation réalisée entre le GIP et le Département, compte tenu de la situation administrative de l'agent.

Pour autant, les parties entendent préciser certaines modalités d'exécution de ces mises à disposition ;

Avantages sociaux et restauration

En exerçant le droit d'option à l'occasion de leur recrutement, les agents départementaux mis à disposition du G.I.P. « MDPH » peuvent bénéficier à leur demande des prestations d'action sociale ainsi que des aides en matière de restauration fournies par la MDPH, sous réserve de fournir une attestation sur l'honneur indiquant ne pas bénéficier de prestations de la part du Département.

L'ensemble des agents de la MDPH ont accès à l'accompagnement des assistantes sociales du Département de Seine-et-Marne ainsi qu'à la plateforme de soutien psychologique.

Dans le cadre d'un groupement de commande, l'ensemble des agents du GIP, mis à disposition par le Département ou non, bénéficieront des garanties des contrats souscrits par le Département de Seine-et-Marne pour la protection sociale complémentaire, dès 2025 pour le risque prévoyance et en 2026 pour le risque santé.

Gestion du compte épargne temps (CET)

Le compte épargne temps (CET) des agents départementaux mis à disposition est conservé et repris par la MDPH. Les mêmes modalités de reprise s'appliquent en cas de réintégration.

Les agents mis à disposition peuvent solliciter la monétisation d'une partie de leur CET :

- par le Département dans le cadre de sa campagne annuelle ; uniquement concernant les jours générés au Département avec lesquels arrive l'agent lors de sa mise à disposition au GIP,
- par le GIP-MDPH dans le cadre de sa campagne annuelle ; uniquement pour les jours générés depuis sa mise à disposition au GIP.

Remboursement de la rémunération et autres frais des agents mis à disposition par le Conseil Départemental

Le remboursement de la rémunération des fonctionnaires départementaux mis à disposition fera l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

Sont concernés par cette disposition :

- La rémunération des personnels départementaux mis à disposition, ainsi que les cotisations afférentes ;
- Les charges pouvant résulter de la maladie ordinaire ;
- La rémunération de l'indemnité forfaitaire ou de l'allocation de formation versées au fonctionnaire au titre du congé de formation professionnelle ou des actions relevant du Compte Professionnel de Formation (CPF) ;
- Le remboursement de leurs frais occasionnés par un départ en formation, dans les conditions dont bénéficient les agents du Conseil départemental,
- Les charges qui peuvent résulter du congé pour accident de service ou maladie professionnelle ; le coût d'octroi de l'allocation temporaire d'invalidité.

Les indemnités versées par la MDPH en vertu de sa délibération n°14/2016 sont exclues des éléments de rémunération à la valorisation.

Appréciation de la manière de servir et des primes y afférant

Le directeur du GIP, après entretien individuel annuel, transmet au Président du Conseil Départemental un rapport pour chaque agent mis à disposition.

Conformément à sa délibération n° 14/2016, le GIP MDPH peut décider de verser un complément de rémunération aux agents mis à disposition. L'attribution de ce complément de rémunération est actée au sein de la convention de mise à disposition signée par l'agent, l'administration d'origine et la MDPH.

Concernant les primes attribuées ou modulées en fonction de la manière de servir (notamment le complément indemnitaire annuel instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et du décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale), le G.I.P. MDPH sera sollicité par le Département afin de faire des propositions, dans le cadre de l'entretien annuel et des règles en vigueur au sein du Département.

Possibilité d'affecter des renforts de l'équipe en mission temporaire

En cas de difficultés de la MDPH à répondre temporairement à un besoin, soit en cas de suractivité, soit en cas de vacance de poste, la MDPH peut demander l'affectation à titre gratuit des agents de l'équipe en mission temporaire de la Direction générale adjointe de la solidarité, pour une période de 3 mois renouvelable.

3.1.2 Recrutement et mobilité

Les agents du Département et de la MDPH seront informés mutuellement des postes vacants dans l'autre structure. Les candidatures des agents de la MDPH vers le Département et réciproquement seront traitées comme des mobilités internes.

En cas de mobilité d'un agent départemental vers la MDPH, les modalités de recrutement suivantes seront mises en œuvre :

- Les agents titulaires seront mis à disposition de la MDPH ;
- Les agents contractuels seront recrutés directement par le GIP MDPH.

En cas de réussite aux concours, les agents mis à disposition par le Département pourront effectuer leur période de stage au sein du GIP.

Les agents de la MDPH ont accès, dans la mesure du possible, à l'accompagnement de la DRH du Département de Seine-et-Marne en ce qui concerne leur parcours professionnels (ateliers d'aide à la rédaction du CV et de la lettre de mobilité, entretien avec les cadres conseillers en orientation professionnelle). Cet accompagnement est intégré à la valorisation mentionnée à l'article 4.2.

3.1.3 Formation

Les formations du Département : le Département propose à l'ensemble des agents de la MDPH, dans le cadre des places disponibles, les actions prévues au plan de formation, et particulièrement les actions de formation managériales et liées aux applications informatiques.

A l'issue de la campagne d'entretiens annuels d'évaluation (EAE), la MDPH transmettra au service formation du Département les besoins en formation qui pourraient être mutualisés.

Par ailleurs, le Département assure la formation initiale et continue des assistants de prévention ainsi que celle des responsables de site et responsables de site adjoints du GIP.

Les formations du GIP-MDPH : la MDPH propose aux agents du Département, en fonction des places disponibles, les formations qu'elle organise dans le champ de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'accès à ces formations est conditionné par une inscription individuelle des agents sur le site web de la MDPH. La MDPH gère ainsi en direct les demandes et adresse les confirmations d'inscription aux agents du Département. Un état des présences est adressé au service en charge des formations au sein du Département.

Chaque année, la MDPH s'engage à transmettre au Département le bilan des formations dispensées aux agents du Département et à ceux mis à disposition auprès du GIP.

Les prestations mentionnées au présent article, hors frais de mission et déplacements induits supportés par chaque partie, sont intégrées à la valorisation mentionnée à l'article 4.2.

3.1.4 Gestion des ressources humaines et de la rémunération

Le Département apporte un appui à la MDPH en matière de ressources humaines. Cet appui s'effectue sous la forme de l'exercice des missions suivantes :

- Recrutement des postes pérennes de la MDPH,
- Gestion de la carrière et de la rémunération des agents du Département mis à disposition de la MDPH,
- Apport de conseils en matière statutaire, de gestion du personnel et de prévention et conseil en évolution professionnelle,
- Accompagnement de l'ensemble des agents du GIP MDPH par les conseillers en évolution professionnelle,
- Accompagnement dans les démarches de prévention et qualité de vie au travail (assistant de prévention, responsable de site et responsable de site adjoint),
- Sollicitation des avis du comité médical du Département pour les agents mis à disposition du GIP.

Les moyens déployés par le Département pour cette mission d'accompagnement de la MDPH sont évalués à 1 ETP et sont intégrés à la valorisation de l'article 4.2.

3.1.5 Déontologie / démarche anti-corruption

La charte de déontologie du Département est applicable aux agents mis à disposition. Un exemplaire leur est remis lors de leur recrutement. Dans ce cadre, ils peuvent faire appel au référent déontologue du Département (convention passée avec le CDG77). En cas de non-respect de la charte de déontologie, une procédure disciplinaire pourra être engagée.

Les agents salariés du GIP peuvent également faire appel au référent déontologue du Département lorsqu'ils agissent dans le prolongement de l'action du Département. En tant que collaborateurs du Département, ils peuvent s'en saisir si le thème de leur saisine est lié à l'action publique du Département.

3.2 Communication

L'ensemble des agents de la MDPH ont accès à l'intranet du Département (Sésame, projet Myriade en cours de développement) pour ce qui les concerne.

Du fait de leur statut, les agents mis à disposition sont invités aux manifestations concernant les agents du Département de Seine-et-Marne (journée des agents, ...).

La Direction de la communication prend à sa charge la réalisation de supports institutionnels et tutoriels : plans de communication, actions et supports nécessaires à l'information des Seine-et-Marnais, des partenaires et des agents du GIP dans le respect de la charte graphique du Département de Seine-et-Marne ; à cela est dédié 0,5 ETP intégré à la valorisation de l'article 4.2 et qui fera l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

La MDPH apportera son concours aux services du Département lorsque ceux-ci solliciteront son expertise pour la rédaction de supports de communication en lien avec son champ d'expertise.

La Direction de la communication s'engage à faire le relais des messages de la MDPH sur ses différents supports, dont l'orientation aura été, au préalable, validée par la Direction de la communication et par le cabinet.

3.3 Marchés publics – groupement de commande

Le Département et la MDPH s'engagent à mutualiser, dès que c'est opportun, leurs achats sous la forme d'un groupement de commandes ou toute autre forme de marché mutualisé pour leurs besoins communs.

A cet effet, une convention constitutive du groupement sera établie conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique.

Le Département accompagne la MDPH à la passation de ses marchés sur le volet méthodologique et à l'élaboration des groupements de commande pour 0,1 ETP.

La valorisation des prestations au titre de cet article est mentionnée à l'article 4.2

3.4 Outils de pilotage et de suivi

Le Département communiquera à la MDPH les éléments d'information produits par ses services (schémas, projets de territoire, bilans d'activités, production des observatoires) qui pourraient lui être nécessaires dans la conduite de ses missions.

La MDPH communiquera au Département les bilans et les rapports d'activité qu'elle produit et les informations générées par son système d'information. Ces données pourront être mutualisées en respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Cette mutualisation sera effectuée dans le cadre de projets destinés à améliorer l'efficacité des services apportés aux usagers.

Après validation par la commission exécutive, le rapport annuel d'activité du GIP MDPH 77 est transmis au Département.

Le Département apportera son concours pour élaborer, conjointement avec les équipes de la MDPH, un système de pilotage des grandes activités portées par la MDPH ainsi que de suivi des files actives et anomalies de saisie. Ce système se concrétisera par la mise en place d'un outil de *reporting*, mobilisant le SPAMS à hauteur de 0,2 ETP.

3.5 Le système d'information et télécommunications

Le système d'information de la MDPH est géré par le Département. A ce titre, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) supervise notamment :

- L'installation, le développement, la maintenance et la continuité des différents logiciels utilisés par la MDPH ;
- L'installation, la sécurité et la maintenance des infrastructures ;
- Le plan de continuité des services ;
- Le renouvellement et l'entretien des matériels (ordinateurs, téléphones, copieurs, etc.) ;
- Le suivi des marchés et bons de commande ;
- La coordination fonctionnelle de l'applicatif métier ;
- La mise en place et le fonctionnement des télé-services.

Les services du Département exercent ces missions dans un souci de convergence des pratiques entre le Département et la MDPH.

La MDPH finance les dépenses occasionnées par la gestion des systèmes d'information en fonctionnement et en investissement directement dans le cas de solutions non mutualisées avec le département et par remboursement dans le cas inverse. Le remboursement des coûts supportés par la DSIN fera l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

A ce titre, les services du Département s'engagent à fournir la liste détaillée de leurs besoins en prévision des différentes préparations budgétaires.

La MDPH demeurant l'ordonnateur des dépenses occasionnées par la gestion du système d'information, les services du Département s'engagent donc à solliciter l'accord préalable de la MDPH avant toute réalisation de dépense qui concernerait le GIP.

Les services du Département sont chargés de valider le service fait avant mandatement des factures par la MDPH.

Les moyens humains engagés sont estimés à 3 ETP intégrés à la valorisation prévue à l'article 4.2 et dont 0,5 ETP feront l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

Pour faciliter le travail quotidien des agents de la MPDH et des SAPHA sur des dossiers communs et ainsi simplifier le parcours de l'utilisateur, il leur est donné accès aux logiciels nécessaires : les agents des SAPHA peuvent accéder au système d'information Solis MDPH et, réciproquement, les agents de la MDPH peuvent accéder au système d'information Solis ASG et AST, dans le strict cadre de l'accomplissement des missions partagées et en respectant les conventions afférentes.

3.6 Accompagnement par le Service Projet et Applications des Métiers du Social (SPAMS)

La coordination fonctionnelle du système d'information de la MPDH est assurée par le Service Projets et Applications Métiers du Social (SPAMS) de la DGAS.

Les moyens humains engagés sont estimés à 2,2 ETP intégrés à la valorisation prévue à l'article 4.2 et dont 0,5 ETP feront l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

Ces moyens sont complétés par un agent technique (1 ETP) employé par le GIP MDPH.

3.7 Protection des données personnelles

Un Délégué à la Protection de Données (DPD) est désigné par le Département, conformément au Règlement Général de la Protection des Données transposé par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Ce Délégué est également dédié à la MDPH, qui s'engage à suivre les consignes et recommandations relatives à la protection des données émanant du Département.

Le délégué à la protection des données est valorisé pour 0,4 ETP à l'article 4.2.

Dans le cadre de l'ouverture réciproque des systèmes d'information sociaux mentionnée au paragraphe 3.5, l'accès des agents est limité au strict nécessaire pour faciliter le parcours de l'utilisateur. Un tableau des habilitations est défini avec le DPD dans le cadre d'une convention *ad hoc*.

3.8 Bâtiments, entretien, maintenance, travaux

Le Département prend en charge l'intégralité des dépenses liées à l'entretien, la maintenance, les dépannages et les petits travaux des bâtiments occupés par la MDPH. Les bâtiments de la MDPH sont intégrés aux contrats de maintenance gérés par le Département. A noter que le GIP dispose de deux bâtiments ; l'un situé au 16 rue de l'Aluminium dont elle est locataire et l'autre situé au 6 rue de l'Aluminium dont elle est copropriétaire.

Petits travaux, interventions et maintenance : le coût est transmis par la DABC en début d'année N+1 et fera l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

Travaux d'envergure : ils seront assurés par la DABC dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit. Le coût des travaux sera supporté par la section d'investissement du GIP-MDPH. Les parties s'engagent à établir une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de laquelle découleront les inscriptions budgétaires ad hoc.

Le Département organise les interventions, diligente les entreprises, suit la réalisation des travaux.

Marché de fourniture électricité : le GIP a intégré le marché du Département en 2023. Le montant de la consommation du GIP est transmis par la DABC en début d'année N+1 et le remboursement par le GIP fera l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

Astreinte DABC : un numéro d'astreinte est à la disposition du GIP, hors horaires de bureau, pour tout incident nécessitant une intervention technique. Un cadre du GIP devra être présent sur site pour réceptionner les entreprises qui viendraient le dépanner et pour leur donner accès à ses bâtiments.

Les moyens humains mis à disposition par la DABC représentent 10% du temps de travail d'un ETP (0,1 ETP) et sont intégrés à la valorisation prévue à l'article 4.2.

3.9 Moyens Généraux et logistique

Le Département est également réputé mettre à disposition de la MDPH, au même titre que les autres services départementaux, les moyens généraux nécessaires pour assurer la logistique de ses services.

Les moyens humains engagés en matière de petite maintenance des bâtiments représentent 1 ETP (*agent technique*) valorisés à l'article 4.2 et qui fera l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

Aux fins de partager le calendrier des congés de l'agent technique visé ci-dessus, il est convenu de mettre en place une solution dématérialisée entre la DMGS et le service Ressources de la MDPH.

Nettoyage des locaux et de la vitrerie et prestations 3D (désinfection, désinsectisation, dératisation) : ces prestations sont couvertes par un groupement de commande défini par la délibération n°CP-2023/05/12-7/07.

Les prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie par le biais du marché départemental sont mises en œuvre depuis le 1^{er} juin 2024. Elles comprennent des prestations forfaitaires correspondant à l'entretien quotidien du site du GIP MDPH ainsi que de la vitrerie. Les demandes exceptionnelles de nettoyage seront formulées par le GIP MDPH auprès du coordonnateur du groupement de commandes. Le paiement des prestations est assuré par le GIP après du titulaire du marché via les factures adressées par Chorus Pro. Les détails des modalités de relations entre le GIP MDPH et le Département sont définis dans la convention de groupement ad hoc.

Dans ce cadre, le GIP MDPH bénéficie des prestations assurées par les contrôleurs qualité du Pôle service (SSM – DMGS) qui assurent le contrôle des prestations de nettoyage des locaux ainsi que du soutien technique lié à la relation commerciale avec le titulaire du marché précité.

Mutualisation des services d'impression : le Département permet au GIP MDPH de recourir aux services de l'imprimerie départementale pour l'impression (en régie ou en externalisation), notamment des DDCH (Dossier de Demande de Compensation du Handicap), du papier à en-tête et de toute autre demande ponctuelle émise et cela, dès lors que les demandes n'excèdent pas sa capacité de production. Les demandes de travaux d'impression seront prises en charge par le Service imprimerie suivant la procédure établie d'un commun accord entre le GIP et le Département. Le remboursement par le GIP des coûts d'impression et de papier fera l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

Mutualisation des marchés départementaux en matière de moyens généraux et de sécurité :

De manière générale, le Département proposera au GIP MDPH la mutualisation de ses marchés en matière de moyens généraux par le biais de conventions de groupement thématique au fur et à mesure du renouvellement de ses propres marchés.

Les domaines suivants pourront notamment être concernés :

- fourniture de papier blanc,
- fournitures de bureau,
- mobilier de bureau,
- distributeurs de boissons chaudes et/ou confiserie,
- acquisition et entretien de défibrillateurs,
- gardiennage humain et à distance,
- tri 5 flux,
- prestations de déménagement
- ainsi que tout autre sujet relatif aux moyens généraux et à la sécurité.

Fourniture des moyens généraux en gestion de crise (sanitaire, canicule, etc.) :

Le Département assurera un appui logistique en matière de fournitures de matériel dans un contexte de gestion de crises (sanitaire, canicule, etc.) avec un suivi des fournitures pris en charge par la DMGS. Le remboursement par le GIP des coûts afférents et leurs modalités fera l'objet d'un arbitrage spécifique lors de leur survenance.

Envoi des dossiers DDCH aux usagers :

Le Département réalise, par l'intermédiaire de la plateforme téléphonique d'accueil et de son Pôle courrier, la mise sous pli et l'envoi des dossiers DDCH demandés par les usagers par téléphone. Les moyens humains engagés pour cette activité représentent 0,1 ETP valorisés conformément à l'article 4.2. Les frais d'affranchissement feront l'objet d'une déduction de la subvention départementale dont les modalités sont inscrites à l'article 5 de la présente convention.

3.10 Gestion des appels téléphoniques de la MDPH par la plateforme téléphonique départementale d'accueil unique.

La MDPH et le Département conviennent de mutualiser une partie des moyens dédiés à la réception des appels téléphoniques. Cette mutualisation s'exerce à l'aide d'un transfert d'une partie des lignes de la MDPH vers la plateforme d'accueil téléphonique départementale. Les moyens humains correspondants sont estimés à 7,5 ETP et sont intégrés à la valorisation prévue à l'article 4.2.

3.11 Accompagnement des usagers

Dans le cadre du futur service public départemental de l'autonomie, le Département poursuit son objectif de renforcer l'accueil de proximité des personnes handicapées sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, les services SAPHA déployés depuis 2021 dans les maisons départementales

des solidarités concourent aux missions de la MDPH. Ces services travaillent en complémentarité et coordination avec la MDPH qui leur apporte l'expertise et l'appui technique nécessaires. La participation des services SAPHA à la qualité du service rendu à la MDPH fera l'objet d'une évaluation et d'une éventuelle valorisation conformément à l'article 4.2.

3.12 Education – Enseignants référents à la Scolarité des Elèves en situation de Handicap

Le Département et le GIP conviennent des conditions d'achat, d'installation, de réparation et de renouvellement du matériel informatique des Enseignants Référents à la Scolarité des Elèves en situation de Handicap (ERSEH) dans le cadre de la convention tripartite relative à la prise en charge des frais de fonctionnement des ERSEH de l'Éducation nationale qui participent aux missions de la MDPH de Seine-et-Marne 2022-2027 signée le 17 novembre 2023 pour une durée de cinq ans par l'Education Nationale, le Département et le GIP-MDPH.

3.13 Gestion des pré-contentieux et des contentieux relatifs aux cartes mobilité inclusion

Le Département délègue à la MDPH l'instruction de l'ensemble des contentieux portant sur tout litige relatif aux cartes mobilité inclusion (CMI), y compris les recours préalables obligatoires mentionnés à l'article R241-17-1 du CASF.

ARTICLE 4: PARTICIPATION FINANCIERE DEPARTEMENTALE

4.1 Montant de la participation

En sa qualité de membre contributeur au financement de la MDPH, le Département s'engage à dédier au fonctionnement de la MDPH une participation financière annuelle au titre de ses dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, une convention pluriannuelle avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie permet à la MDPH de bénéficier de concours financiers annuels, notifiés sous forme d'un acompte prévisionnel et d'un solde (Répartition des concours en respect de l'article R14-10-34 du Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF).

Le Département se réserve la faculté de proposer une réduction de sa participation de fonctionnement lorsque le compte de gestion du payeur et le compte administratif de l'ordonnateur font apparaître un résultat cumulé excédentaire sur le budget de la MDPH et que ce résultat n'est pas affecté dans son intégralité pour financer des besoins nouveaux au cours de l'exercice. A cette fin, et lors de la présentation à son organe délibérant du compte administratif, la MDPH proposera également au Département une somme à retrancher l'année suivante lors du versement de sa participation annuelle, somme évaluée à due proportion de la participation départementale, eu égard aux contributions des autres contributeurs financiers.

De même, en cas de déficit, la MDPH se réserve le droit de demander une participation d'équilibre au Département. Cette demande sera effectuée de même à l'occasion de la présentation à l'organe délibérant du compte administratif de l'exercice dont il est question.

Le montant de la participation du Département est fixé chaque année par un avenant à la présente convention qui est adoptée par le Conseil départemental.

Pour arrêter le montant de cette participation, la MDPH est consultée par les services du Département,

dans le cadre de la préparation du budget du Département, et qui lui font connaître l'objectif global d'évolution des dépenses du Département. La MDPH doit s'inscrire, autant que faire se peut, dans le respect de cet objectif.

Elle doit faire connaître l'évolution prévisionnelle de ses dépenses, mais aussi l'évaluation des recettes que les autres contributeurs du GIP sont susceptibles de lui apporter. Ainsi il peut être discuté des conditions que son budget devrait respecter pour tenir l'objectif d'évolution des dépenses arrêté par le Département. Ce dialogue de gestion s'articule avec les termes prévus à l'article 5.

4.2 Valorisation des moyens octroyés à la MDPH par le Département

Par la présente convention, les parties entendent permettre la valorisation des moyens mis en œuvre pour l'exercice des missions qui incombent à la MDPH.

Ces valorisations chiffrées seront récapitulées dans un tableau de bord dédié qui fera l'objet d'une présentation en commission exécutive du GIP et sera soumis au vote des assemblées délibérantes des deux parties, dans le cadre de la clôture des comptes annuels.

Le Département transmet cet état financier au plus tard le 10 décembre de l'année budgétaire en cours.

Les prestations donnant lieu à valorisation sont les suivantes :

- Article 3.1.1 : L'ensemble des traitements, indemnités et charges des agents mis à disposition par le Département ;
- Article 3.1.2 : Prestations relatives au recrutement et à la mobilité ;
- Article 3.1.3 : Prestations de formation (seront également valorisées les formations prises en charge par la MDPH pour les agents du Département);
- Article 3.1.4 : Gestion des ressources humaines ;
- Article 3.2 : Prestations de communication ;
- Article 3.3 : Prestations relatives aux marchés publics et groupements de commandes ;
- Article 3.5 : Prestations informatiques et de télécommunication ;
- Article 3.6 : Prestations relatives à l'accompagnement par le SPAMS ;
- Article 3.7 : Prestations relatives à la protection des données personnelles ;
- Article 3.8 : Prestations relatives aux bâtiments, à l'entretien, à la maintenance et aux travaux ;
- Article 3.9 : Prestations relatives aux moyens généraux et à la logistique ;
- Article 3.10 : Prestations relatives à la gestion des appels téléphoniques ;

4.3 Financement du prêt immobilier contracté par la MDPH

Par une délibération du 15 octobre 2010, le Département s'est engagé à verser annuellement à la MDPH une contribution financière en investissement, couvrant les frais d'acquisition du nouveau bâtiment du GIP.

La MDPH dégagant désormais suffisamment de recettes d'investissement pour couvrir les annuités en capital du prêt souscrit aux fins d'acquisition du bâtiment, l'octroi d'une subvention d'investissement n'est plus nécessaire.

Par conséquent, à défaut de difficultés dans le remboursement du prêt, la MDPH est réputée renoncer

au versement de la subvention d'investissement pour la durée de la convention .

4.4 Participation du Département aux dépenses non prévues à la présente convention par le moyen d'un dialogue de gestion

Lorsque les projets de la MDPH nécessitent un soutien financier ou technique du Département qui n'a pas été prévu au sein de la présente convention pluriannuelle, les parties actent ce soutien financier ou technique au travers d'un dialogue de gestion visant à la conclusion de l'avenant annuel financier prévu à l'article L146-4-2 du CASF.

Ce dialogue de gestion entre les deux entités est structuré par :

- La présente convention, qui détermine le montant de la participation, le montant de la valorisation de l'aide en nature apportée par le Département,
- Un contrat de prestation annuel avec engagement de service qui prévoit les activités refacturées à la MDPH,
- Des fiches-actions pour mener à terme des chantiers stratégiques,
- Une discussion annualisée dans le cadre du dialogue budgétaire qui doit notamment établir le périmètre des engagements de service et mettre à jour ou créer des fiches-actions.

ARTICLE 5: REGLEMENT DES COMPTES

La participation financière pour le fonctionnement de la MDPH est versée chaque trimestre par le Département sur appel de fonds de la MDPH et ce dès le début de l'exercice, dans la limite de la participation accordée par le Département l'année précédente.

Chaque appel de fonds est adressé au Département par la MDPH chaque trimestre, en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie de cette dernière et est accompagné de toute pièce justifiant l'appel de fonds.

La MDPH doit procéder à un dernier appel de fonds qui solde la participation accordée au titre de l'année et qui permet la déduction :

- de la rémunération des agents mis à disposition par le Département conformément à l'article 3.1.1,
- des coûts mentionnés à l'article 3.5,
- des coûts mentionnés à l'article 3.6,
- des coûts mentionnés à l'article 3.8,
- des coûts mentionnés à l'article 3.9.

Ce dernier appel de fonds doit être notifié au Département avant la date d'arrêt de ses mandatements, soit au plus tard le 15 décembre de l'année en cours. Les Directions concernées (DRH, DSIN, DABC et DMGS) communiquent au GIP les coûts engagés pour le GIP au plus tard le 15 novembre.

Les paiements sont effectués au compte suivant :

*PAIERIE DEPARTEMENTALE DE SEINE-ET MARNE 4 RUE DES FOSSES
77007 MELUN CEDEX
Relevé d'identité Bancaire (RIB) 053 RIB : 30001 00525 C7700000000 66
IBAN : FR57 3000 1005 25C7 7000 0000 066 BIC : BDFEFRPPCCT*

ARTICLE 6 : CONTROLE ET SUIVI

La MDPH s'engage à accepter et faciliter tout contrôle administratif ou comptable par le Département ou toute personne mandatée à cet effet.

Le MDPH s'engage ainsi à transmettre au Département tous les documents administratifs, financiers et comptables, tous les renseignements statistiques jugés utiles. La MDPH transmet, notamment, au Département, dès adoption par la COMEX, ses documents budgétaires et comptables (Budget primitif, décision modificative, Compte administratif, état de l'actif) ainsi que son rapport d'activité annuel afin de permettre la mise en œuvre des obligations issues de la responsabilité de tutelle du Département.

Réciproquement, le Département s'engage à accepter et faciliter tout contrôle administratif ou comptable par la commission exécutive de la MDPH ou par toute personne mandatée à cet effet, sur ses interventions qui font l'objet d'un remboursement ou d'une valorisation par la MDPH.

Lorsque le budget fait apparaître un résultat excédentaire tel que mentionné à l'article 4.1, l'utilisation des crédits de cet excédent par la MDPH est soumise à l'approbation préalable du Département.

ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est passée pour une durée de trois ans avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant toute saisine de la juridiction compétente pour en connaître, à savoir le Tribunal administratif de Melun.

Le.....

**Pour le Département de Seine-et-Marne,
Son Président,
Jean-François PARIGI**

**Pour la Maison départementale des personnes
handicapées de Seine-et-Marne
Son président délégué
Bernard COZIC**

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_407H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/07

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : GOUHOURY Pascal

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Saint-Aile" à Rebais

A la suite de fortes pluies survenues le 1er août 2024, les rez-de-chaussée et sous-sol de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) public "Saint-Aile" à Rebais ont été inondés. Les dégâts importants occasionnés par cette inondation nécessitent la réalisation de travaux relatifs à la sécurité de l'établissement. En vue d'accompagner financièrement celui-ci dans la réalisation de ces travaux, du missionnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'achat de nouveaux équipements, il est proposé de verser à cet EHPAD une subvention d'investissement d'un montant de 300 000 €.

Si malgré cette subvention du Département, cumulée aux indemnités à venir de la part de son assureur et à l'aide de l'ARS, l'établissement demeure en difficultés financières pour faire face à l'ensemble des dégâts, le Département pourra lui attribuer une subvention complémentaire en 2025 d'un montant maximum de 300 000 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération de principe du 24 octobre 2008 portant mise à jour de la politique du Département en matière de subventions d'investissement attribuées aux établissements pour personnes âgées et porteuses de handicap,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/03 en date du 21 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif de l'autonomie pour l'exercice 2024 du Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 15 novembre 2024, approuvant la Décision modificative n° 2 du Budget Primitif de l'autonomie pour l'exercice 2024 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

CONSIDERANT les dégâts techniques importants subis par les rez-de-chaussée et sous-sol de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Saint-Aile" à Rebais suite à l'inondation de ses locaux le 1^{er} août 2024 et la nécessité de réaliser très rapidement des travaux liés à la sécurité du bâtiment (chaufferie, électricité, ascenseur), de remplacer les équipements immobiliers et mobiliers détériorés, de mettre en place des solutions provisoires, notamment la location d'une chaudière,

CONSIDERANT l'incapacité de l'établissement à prendre en charge financièrement les dépenses nécessaires à la mise en sécurité des biens et personnes de l'établissement, compte tenu de sa situation financière très dégradée,

CONSIDERANT l'aide financière exceptionnelle apportée par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, sous la forme de crédits non reconductibles, pour un montant équivalent à celui proposé par le Département,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de verser une subvention d'investissement à l'EHPAD "Saint-Aile" d'un montant de 300 000 €,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département la convention annexée à la présente délibération, fixant les conditions et les modalités d'attribution de cette subvention.

Article 3 : de prélever les crédits correspondant à la subvention sur le programme « Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées » et l'opération « Travaux sécurité (DI24) »,

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 40

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 5

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de de représentante du Département au sein de l'ESMS - EHPAD Saint Aile

M. Yann DUBOSC en sa qualité de de représentant du Département au sein de l'ESMS - EHPAD Saint Aile
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI en sa qualité de de représentante du Département au sein de l'ESMS - EHPAD Saint Aile
M. Michel JOZON en sa qualité de de représentant du Département au sein de l'ESMS - EHPAD Saint Aile
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU en sa qualité de de représentante du Département au sein de l'ESMS - EHPAD Saint Aile

Etait ABSENT: 1

M. Ugo PEZZETTA



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°4/07



CONVENTION
RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A
L'EHPAD "SAINT-AILE" A REBAIS

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE,
sis Hôtel du Département – 77010 MELUN CEDEX
représenté par le Président du Conseil Départemental, agissant en exécution de la décision de l'assemblée départementale en date du 15 novembre 2024,

Ci-après dénommé "Le Département"

D'UNE PART,

ET

L'EHPAD Saint-Aile
Situé Rue de Saint-Aile 77510 REBAIS
Représenté par sa Directrice Anne KERAMBELLEC
N° SIRET 26770028400016
Ci-après désigné « Le gestionnaire »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet de la présente convention est de préciser les conditions dans lesquelles le Département attribue une subvention d'investissement d'un montant de **300 000 euros** à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Saint-Aile » à REBAIS, suite à l'inondation de cet établissement le 1^{er} août 2024, ainsi que les droits et obligations en découlant pour chacune des parties.

ARTICLE 2 : NATURE DES DEPENSES

Cette subvention d'investissement a pour objet de contribuer à l'avance des financements des dépenses suivantes, suivant les montants des devis communiqués par l'établissement au Département :

- travaux de sécurité du bâtiment (chaufferie, électricité, ascenseur),
- missionnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre pour le lancement des marchés publics,
- mise en place de solutions provisoires, telle que la location d'une chaudière,
- achat de nouveaux équipements immobiliers et mobiliers.

ARTICLE 3 : CALENDRIER DES OPERATIONS

Les travaux et acquisitions se déroulent principalement au cours du second semestre 2024 et du premier semestre 2025.

ARTICLE 4 : SOUTIEN DU DEPARTEMENT

4.1 : Conditions d'octroi

Le versement de cette subvention d'investissement, pour un montant de **300 000 €**, intervient au titre de l'année 2024.

Cette subvention d'investissement de nature non transférable ne pourra recevoir aucune autre affectation que celle prévue aux articles 1 et 2.

La subvention ne saurait en aucun cas faire l'objet d'un reversement de la part de l'attributaire à un autre bénéficiaire.

4.2. : Conditions de versement

La subvention d'investissement correspondante fait l'objet d'un versement unique.

4.3. : Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectue sur production de devis certifiés par le gestionnaire dans la limite du montant prévu l'article 1 de la présente convention.

4.4. : Références bancaires

Le gestionnaire s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU GESTIONNAIRE

Le gestionnaire s'engage à :

- utiliser la subvention conformément à l'affectation définie à l'article 2 de la présente convention,
- effectuer les travaux et acquisitions prévus à l'article 2 de la présente convention, en respectant le calendrier prévu à l'article 3,
- informer le Département du déroulement de l'opération prévue à l'article 2 de la présente convention, et produire en temps utile tout justificatif qui lui serait demandé pour le versement de la subvention ; à cet effet, le gestionnaire désignera un interlocuteur pour les services du Département, qui sera le pilote de l'opération et pourra seconder la directrice de l'établissement dans cette mission ;
- maintenir l'affectation de l'établissement objet de l'opération dans les conditions prévues à l'article 6 de la présente convention,
- permettre au Département d'exercer son contrôle, tel que cela est prévu à l'article 5 de la convention,
- fournir au Département un bilan quantitatif des travaux réalisés et des achats effectués à la hauteur de la subvention consentie,
- produire tout compte, document et pièce comptable obligatoire en vertu de la législation et de la réglementation applicables en matière de versement de subvention,
- tenir le Département informé des remboursements par l'assurance et de toute autre forme de financement dont il pourrait bénéficier, à l'exception des aides octroyées par l'ARS.
- fournir annuellement au Département une copie certifiée conforme de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité, tel que cela est prévu par l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 6 : CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le Département se réserve le droit d'effectuer tous contrôles aux fins de vérifier la réalisation des opérations définies à l'article 2 ci-dessus, l'exactitude des mentions figurant sur les pièces justificatives produites par le gestionnaire. Les pièces justificatives doivent être conservées à la disposition du Département pendant au moins 5 ans.

Les factures acquittées devront être produites au cours du second semestre 2024 et du premier semestre 2025, pour contrôle des devis transmis et ayant permis le versement de la subvention.

Toute demande de prorogation du délai devrait être notifiée par écrit par l'EHPAD.

ARTICLE 7: AFFECTATION DES BIENS

L'affectation actuelle des équipements à un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sera maintenue pour une durée égale à celle de l'amortissement des biens subventionnés.

En cas de cessation totale ou partielle de son activité par le gestionnaire et donnant lieu à une cession, avant la fin de l'amortissement des biens, les biens ayant fait l'objet du versement de la subvention départementale devront être transférés ou cédés à un organisme poursuivant le même objet, après autorisation du Président du Conseil départemental, en vertu de l'article L.313-1, alinea 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 8 : RESILIATION

La présente convention peut être résiliée à la demande expresse et motivée de chacune des parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois. Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, les parties à la présente convention seront tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative du Département sans préavis si l'établissement ne respecte pas ses obligations.

La présente convention pourra également être résiliée si la subvention n'a pas été utilisée conformément à l'objet énoncé à l'article 1.

A compter de la date de résiliation, la partie non utilisée de la subvention sera restituée par l'établissement du Département, sur demande de celui-ci.

En aucun cas, la résiliation ne pourra donner lieu à indemnités.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La restitution partielle des sommes versées pourra être demandée, par le Département, en cas de résiliation de la convention.

La restitution partielle des sommes versées pourra également être demandée en cas de cessation de l'activité du gestionnaire de l'établissement, pour ce qui concerne la part non utilisée de la subvention, ou dans le cas de la non-réalisation partielle ou totale des travaux et achats d'équipements.

En cas de changement de gestionnaire ou de propriétaire, le Département pourra décider par délibération, de l'attribution ou non, de tout ou partie du reliquat de la subvention au nouveau gestionnaire ou au nouveau propriétaire dans l'hypothèse où celui-ci reprendrait le bien subventionné, ou dans l'hypothèse où l'opération donnant lieu au versement de cette subvention serait poursuivie.

Dans un délai de 4 ans maximum et en cas de non transmission des factures acquittées et du bilan détaillé à l'article 4, à hauteur de la subvention attribuée, le Département pourra demander le remboursement du trop-perçu.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : DATE D'EFFET - DUREE

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par les parties. Elle est conclue pour une durée équivalente à la durée d'affectation.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°4/07

ARTICLE 12 : LITIGES

Tout litige survenant dans l'application de la présente convention devra faire l'objet d'une conciliation amiable avant toute saisine de la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux
A Melun, le

La Directrice de l'EHPAD Saint-Aile,

Le Président du Conseil Départemental,

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_408H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/08

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : GBIORCZYK Anne

OBJET : Convention de partenariat tripartite avec l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité et le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins.

Le Département de Seine-et-Marne représente l'un des départements français les plus en difficulté sur le plan de la démographie médicale.

La désertification médicale et paramédicale menace l'accès aux soins des populations ainsi que l'état sanitaire global : cette situation est un facteur d'anxiété pour la population.

En conséquence, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a décidé d'investir la santé comme l'une de ses compétences volontaristes essentielles à travers le Pacte Santé 77 adopté en Assemblée départementale en juin 2020.

Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Marne (CDOM 77) représente l'ensemble des médecins auprès des élus locaux et des pouvoirs publics. Il assure un rôle d'accompagnement, de conseil et d'entraide auprès des médecins du territoire. Le CDOM 77 œuvre activement en faveur du développement de la maîtrise de stage au sein du Département.

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Seine-et-Marne (AMF 77) participe au comité des partenaires initié par la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence Régionale de Santé et collabore étroitement avec des instances représentatives des professionnels de santé. L'AMF 77 facilite ainsi le lien précieux entre les territoires et les administrations.

Dans cette logique, le CD 77, l'AMF 77 et le CDOM 77 ont décidé de travailler conjointement sur la santé en Seine-et-Marne.

L'objectif de cette convention tripartite est de faciliter le partage de données et de compétences et de permettre une circulation des informations au vu de réaliser des actions concertées, seul gage de leur efficacité.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-1,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 du 19 juin 2020 portant sur les démarches opérationnelles à l'appui de la politique départementale de l'attractivité médicale,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de la convention tripartite de partenariat entre le Conseil départemental de Seine-et-Marne, l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Seine-et-Marne et le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Marne, annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°4/08

Convention tripartite de partenariat entre
Le Conseil départemental de Seine-et-Marne,
L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Seine-et-Marne
Et le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Marne

Entre,

Le Département de Seine-et-Marne, domicilié à l'Hôtel du Département – CS 50377 – 77010 MELUN Cedex, représenté par son Président, Monsieur Jean-François PARIGI, agissant en exécution de la délibération du _____ ,
Ci-après dénommé « CD 77 » ;

D'une part,

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Seine-et-Marne, dont le siège social est situé au HCENTER, 11 rue Benjamin Franklin – ZA Bel Air – 77000 LA ROCHETTE, représentée par son Président en exercice ; Monsieur Guy GEOFFROY,
Ci-après dénommé « AMF 77 » ;

D'autre part,

Et le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Marne, Zone d'activité Bel Air, 4 Impasse Claude Bernard – 77000 LA ROCHETTE, représenté par sa Présidente, le Dr Claire SIRET,
Ci-après dénommé « CDOM 77 » ;

D'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit

1) Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins, qui représente l'ensemble des médecins d'un territoire auprès des élus locaux et des pouvoirs publics, assure, parmi ses missions, un rôle d'accompagnement, de conseil et d'entraide auprès des médecins. Le CDOM 77 œuvre activement en faveur du développement de la maîtrise de stage au sein du département seine-et-marnais.

2) Le Conseil départemental a compétence pour promouvoir les solidarités, la cohésion territoriale et l'accès aux soins de proximité sur le territoire départemental dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes. Le CD 77, qui représente l'un des départements français les plus en difficulté sur le plan de la démographie médicale, a décidé d'investir la santé comme l'une de ses compétences volontaristes essentielles.

3) L'AMF 77 vient en appui des politiques de développement des territoires à travers le conseil aux maires, le lien entre les différentes institutions départementales, la participation aux commissions thématiques départementales ou nationales, les interventions destinées à appuyer les dossiers des communes. En participant au comité des partenaires initié par l'Agence Régionale de Santé et en travaillant étroitement avec des instances représentatives des professionnels de santé, l'AMF 77 facilite le lien précieux entre les territoires et les différentes Administrations. L'association reste prompte à contribuer aux réflexions et rechercher des solutions avec les élus et le CDOM 77 pour faciliter l'accès aux soins des Seine-et-Marnais.

4) La formalisation d'une convention partenariale entre ces trois parties permettrait un partage de données et de compétences et la coordination de moyens pour tendre vers des objectifs partagés.

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire la collaboration entre les trois parties. Cette dernière s'inscrit en parfaite complémentarité avec la politique du Conseil départemental de Seine-et-Marne et les outils en cours de déploiement dans la lutte contre la désertification médicale présente sur le territoire seine-et-marnais.

L'action synergique du CD 77, de l'AMF 77 et du CDOM 77 facilitera l'efficacité des projets, grâce à un partage mutuel de données, d'informations et de compétences.

Article 2 : Les engagements des parties

2.1. Engagements du CD 77

Le CD 77 s'engage :

- A mettre à disposition un interlocuteur privilégié pour faciliter les échanges avec l'AMF 77 et le CDOM 77 dans le cadre de cette convention ;
- A solliciter l'AMF 77 pour instaurer une communication efficace avec les maires et connaître les équipements et les moyens du territoire concerné susceptibles de faciliter l'accueil des internes en stage et des médecins (logements, transports, maisons médicales, moyens de fonctionnement) ;
- A centraliser le recensement des solutions d'hébergement et de transport qui émergent au sein des territoires seine-et-marnais accueillant des internes ;
- A communiquer auprès des facultés de médecine et des syndicats d'internes franciliens sur ces offres ;
- A participer à un comité de suivi régulier avec le CDOM 77 et l'AMF 77 en fonction des avancées sur l'état actualisé de l'offre de stage du territoire, et sur les avancées en termes d'attractivité et d'accessibilité des sites identifiés.

2.2. Engagements de l'AMF 77

L'AMF 77 s'engage :

- A mettre à disposition un interlocuteur privilégié pour faciliter les échanges avec le CD 77 et le CDOM 77 dans le cadre de cette convention ;

- A faciliter ainsi la circulation des informations entre le CDOM 77, le CD 77 et les territoires afin de valoriser les actions d'attractivité et d'accessibilité des sites identifiés pour l'accueil d'internes en stage ou d'installation de médecins ;
- A accompagner le CDOM 77 et le CD 77 dans leurs démarches auprès des collectivités qui se mobilisent pour accueillir les internes en stage ou favoriser l'offre de soins ;
- A conseiller le CDOM 77 par son regard sur les attentes, les problématiques et les moyens des collectivités pour faciliter l'accès aux soins de leurs citoyens ;
- A participer activement à toute instance pertinente pour faire le lien entre les professionnels de santé et les collectivités ;
- A participer à un comité de suivi régulier avec le CD 77 et le CDOM 77 en fonction des avancées sur l'état actualisé de l'offre de stage du territoire, et sur les avancées en termes d'attractivité et d'accessibilité des sites identifiés.

2.3. Engagements du CDOM 77

Le CDOM 77 s'engage, en tant que garant de la profession médicale :

- A mettre à disposition un interlocuteur privilégié pour faciliter les échanges avec l'AMF 77 et le CD 77 dans le cadre de cette convention ;
- A informer le CD 77 et l'AMF 77 de la démographie médicale et des intentions d'installation de médecins identifiées sur le territoire ;
- A conseiller le CD 77 et l'AMF 77 dans leurs missions de renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité des sites de stage ambulatoire ;
- A solliciter l'AMF 77 pour instaurer une communication efficace avec les maires et connaître les équipements et moyens du territoire concerné susceptibles de faciliter l'accueil des internes en stage et l'installation des médecins (logements, transports, maisons médicales, moyens de fonctionnement) ;
- A participer à un comité de suivi régulier avec le CD 77 et l'AMF 77 en fonction des avancées sur l'état actualisé de l'offre de stage du territoire, et sur les avancées en termes d'attractivité et d'accessibilité des sites identifiés.

Article 3 : Suivi et évaluation de la convention

Un comité stratégique pour le suivi et l'évaluation de la convention sera mis en place et composé de :

- La Présidente du CDOM 77 ou son représentant ;
- Le Président de l'AMF 77 ou son représentant ;
- La Directrice de l'AMF 77 ou son représentant ;
- La Directrice de la Direction de la Promotion Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé du CD 77 ou son représentant ;
- La Chef de service Attractivité territoriale en santé du CD 77 et/ou la Chargée de missions « accueil et formation des professionnels de santé », Service Attractivité territoriale en santé du CD 77.

Ce comité se réunira au moins une fois par an et sera porté alternativement par l'une des trois parties.

Article 4 : Révision de la convention

A la demande de l'une des parties, les dispositions de la présente convention pourront être modifiées. La demande de modification fera l'objet d'une discussion et d'un accord formalisé par voie d'avenant portant sur l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Article 5 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les trois parties et est conclue pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Article 6 : Résiliation de la convention

En dehors du cas d'inexécution partielle ou totale des engagements prévus à l'article 2 de la présente convention, chacune des parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de deux mois et adressé aux autres parties.

Article 7 : Règlement des litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Melun, en 3 exemplaires originaux, le

Le Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Le Président,
Monsieur Jean-François PARIGI

L'Association des Maires
de Seine-et-Marne

Le Président,
Monsieur Guy GEOFFROY

Le Conseil départemental
de l'Ordre des médecins
de Seine-et-Marne

La Présidente,
Dr Claire SIRET

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_409H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-4/09

Commission n° 4 - Solidarités

Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur(s) : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Participation au financement de la télégestion et de la télétransmission dans le cadre de la modernisation des Services Autonomie à Domicile (SAD) au titre de l'année 2024

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire du Schéma départemental de l'autonomie (2024-2028) et du Schéma des solidarités 2019-2024. Cette orientation était accompagnée depuis 2015 par un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) via une convention portant sur la modernisation des Services d'Aide à Domicile (devenus Services Autonomie à Domicile (SAD)) et l'accompagnement des proches aidants (2019-2022).

Cette modernisation demande d'accéder à des systèmes informatiques de « télégestion » et « télétransmission ». La télégestion consiste à optimiser la gestion des interventions et à améliorer la traçabilité et la fluidité de l'information. Les connecteurs de télétransmission envoient les données de l'horodatage acquises par l'intermédiaire de la télégestion. Les services peuvent ensuite générer et valider les factures à destination de la Direction de l'autonomie sur la plateforme tout en respectant les règles fixées par le Conseil départemental.

Le présent rapport a pour objectif de proposer une participation au financement de l'achat et de l'installation des systèmes informatisés pour la mise en place de la télégestion et de la télétransmission ainsi qu'un projet de convention.

L'enveloppe globale disponible pour l'ensemble des SAD s'élève à 157 500 € au titre de l'année 2024.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L121-3

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2024/04/05-4/01, adoptant le Schéma Départemental de l'Autonomie 2024-2029,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/03 en date du 21 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif de l'autonomie pour l'exercice 2024 du Département,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 portant actualisation du règlement départemental d'Aide Sociale actuellement, (RDAS) – Edition 2023

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'octroyer, au titre de l'année 2024, une participation au financement de la télégestion et de la télétransmission totale de 157 500 € aux SAD autorisés en Seine-et-Marne qui seront sélectionnés, avec une aide maximum de 7 500 TTC par SAD,

Article 2 : d'approuver le projet de convention de financement annexé à la présente délibération,

Article 3 : les crédits seront prélevés sur le programme « Actions extra-légales en faveur des personnes âgées » et l'opération « Modernisation des SAD et soutien aux aidants »,

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page. The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the bottom.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Commission permanente du 15/11/ 2024
Annexe 1 à la délibération n°4/09

**CONVENTION LIANT LE DEPARTEMENT DE
SEINE-ET-MARNE
ET LE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**

ENTRE :

D'UNE PART,

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE,

domicilié Hôtel du Département, 77010 MELUN Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en exécution de la délibération de la commission permanente du 15 novembre 2024,

Ci-après dénommé « le Département »,

ET :

D'AUTRE PART,

Le Service Autonomie à Domicile (SAD), situé à, représenté par son gérant/Président, agissant en exécution de la décision du, dont le siège social est situé à

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

Le SADa pour but de proposer des prestations d'aide à domicile en direction des personnes âgées et/ou handicapées.

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire du schéma départemental de soutien à l'autonomie (2024-2028).

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention détermine les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier aux bénéficiaires au titre de la modernisation des SAD. Elle a pour objectif de proposer, en 2024, une participation au financement pour l'installation des systèmes informatisés (achat de licences, de modules d'intégration de plan d'aide et de connecteurs, de téléphones portables) pour la mise en place de la télégestion et la télétransmission.

Dans la continuité des actions engagées dans le précédent cadre d'adhésion de la CNSA, le Département souhaite poursuivre la modernisation des SAD en utilisant ses propres critères.

Tous les SAD autorisés en Seine-et-Marne peuvent candidater à cette participation. Le CPOM de la « dotation qualité » exigeant l'installation de la télégestion et télétransmission, les SAD ayant postulé seront prioritaires, ainsi que les SAD en saisie directe.

Les dossiers des SAD seront analysés sur les critères suivants :

- SAD non équipés en télégestion et/ou télétransmission : achat de licence et d'un abonnement sur 1 an maximum d'un logiciel compatible et de ses équipements.
- SAD équipés en télégestion et/ou télétransmission : proposition sur des besoins complémentaires spécifiques (boitier encodeur, badges autocollants, téléphones mobiles, téléassistance, journée de formation, connecteurs : le module d'intégration des plans d'aide, connecteur de télégestion).

Outils pouvant bénéficier de la participation 2024
ABONNEMENT LOGICIEL POUR UN AN
BOITIER ENCODEUR
BADGES AUTOCOLLANTS (prix à l'unité)
TELEPHONES MOBILES (prix à l'unité)
TELEASSISTANCE MOBILE (déploiement du logiciel et ses outils)
JOURNEE FORMATION
CONNECTEUR-MODULE TELETRANSMISSION
CONNECTEUR-MODULE TELEGESTION INTEGRATION PLAN D'AIDE

Le maximum de la participation ne pourra pas excéder 7 500€ TTC par SAD.

Les SAD devront joindre un devis ou plusieurs devis selon les besoins. Les SAD ayant déjà bénéficié d'une participation financière du Département pour la mise en œuvre de la télégestion et transmission, dans le cadre d'un précédent appel à candidatures, sans les avoir mis en œuvre, seront exclus.

ARTICLE 2 : SOUTIEN DU DEPARTEMENT

2-1 : Participation

Le Département s'engage, sur présentation de devis, à soutenir financièrement le service en lui versant une participation totale de€ TTC. au titre de l'exercice 2024 pour le financement de :

- LICENCE ABONNEMENT.....€TTC
- BOITIER ENCODEUR.....€TTC
- BADGES AUTOCOLLANTS €TTC
- TELEPHONES MOBILES.....€TTC
- TELEASSISTANCE MOBILE€TTC
- JOURNEE FORMATION.....€TTC
- CONNECTEUR-MODULE TELETRANSMISSION..... €TTC
- CONNECTEUR-MODULE TELEGESTION€TTC

2-2 : Modalités de versement

Le montant de la participation sera versé au moment de la signature de la convention. Les justificatifs (facture acquittée, note d'honoraire...) sont à transmettre au plus tard le 30 juin 2025. A défaut la participation devra être restituée par un titre de recette.

Le paiement de la participation sera effectué au compte bancaire indiqué sur le relevé d'identité bancaire ou postal transmis par le bénéficiaire.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

3-1 : Mise en œuvre de la convention

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la participation du Département conformément aux dispositions de l'article 1 et 2. Sans consommation des crédits, le Conseil Départemental demandera la restitution des sommes non dépensées par émission d'un titre de recette.

3-2 : Obligations comptables

Le bénéficiaire se conformera aux prescriptions comptables relatives à la perception d'aides publiques, telles que définies par les lois et règlements, et notamment à communiquer aux services du Département son bilan, son compte de résultat et son rapport d'activité relatifs au dernier exercice connu, sauf si déjà transmis.

Le bénéficiaire s'engage également à présenter toutes les factures correspondant à la réalisation du projet, objet de la présente convention, au plus tard le 30 juin 2025, avec une attestation de réalisation.

3-3 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire accepte et facilite tout contrôle de l'emploi de la participation départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 4 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par le Département dans les cas suivants :

- si la participation n'est pas utilisée conformément aux dispositions de l'article 1 et 3.1.
- en cas de dissolution ou disparition de la structure pour quelle que cause que ce soit.

La présente convention pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 2 mois.

En aucun cas, la résiliation de la convention à l'initiative du Département ne pourra donner lieu à une compensation au profit du SAD.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 5 : RESTITUTION DE LA PARTICIPATION

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la participation au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

- si la participation est utilisée par le bénéficiaire pour les activités non conformes à celles qui sont définies aux articles 1 et suivants de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties.

ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin lorsque le bénéficiaire aura exécuté ses obligations prévues à l'article 3.1 et le cas échéant au 31 décembre 2025.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le

Pour le SAD.....
Le Président/gérant

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil départemental

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_501H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-5/01

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 3 - Jeunesse et Sports
Rapporteur(s) : LACROIX Sarah

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 6 - Transports et Mobilités
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Rapport Annuel de Développement Durable 2024

Le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) répond aux prescriptions de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement, qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement au débat sur le projet de budget. Au-delà d'une réponse aux obligations réglementaires, l'établissement du RADD apporte un éclairage sur l'action départementale et sa contribution au développement durable. Le RADD du Département de Seine-et-Marne est établi au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD), qui constituent, à travers l'Agenda 2030, le référentiel de base du développement durable en France engageant l'ensemble des acteurs. Le présent rapport concerne le RADD 2024, établi sur la base des actions menées en 2023.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant Engagement national pour l'environnement, et notamment l'article 255 instituant le rapport annuel de développement durable,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

VU la feuille de route pour l'Agenda 2030, produite par l'État le 20 septembre 2019 et précisant que le référentiel du développement durable repose désormais sur les objectifs de développement durable (ODD),

Vu la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, et notamment l'article 5 faisant des ODD le référentiel à prendre en compte pour établir le Rapport annuel de développement durable.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De prendre acte du Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) 2024, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page. The signature is stylized with a large initial 'J' and a smaller 'F'.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024



RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

*Politiques déployées en
2023*

Édito politique

Alors que nous faisons face à des défis environnementaux de plus en plus prégnants et à une prise de conscience grandissante quant à la nécessité de préserver nos ressources, nous avons à cœur depuis plusieurs années de mettre en place des mesures concrètes pour promouvoir le développement durable dans notre département, en tant que territoire et en tant que collectivité.

Notre Institution a en effet un rôle essentiel à jouer pour préserver le cadre de vie exceptionnel dont dispose la Seine-et-Marne. Riche de nombreuses forêts, de cours d'eau, d'une faune et d'une flore remarquables, notre département est un terrain idéal pour mettre en œuvre des initiatives durables.

À notre échelle, il est de notre responsabilité de tendre vers l'exemplarité dans le cadre des politiques publiques que nous menons. La mise en place du réseau routier durable (avec l'utilisation de matériaux recyclés), la révision du Plan vélo pour y inclure les usages du quotidien, de tourisme et loisirs, ou encore le renouvellement du label de la Réserve de biosphère qui vise par ses actions l'ensemble des Objectifs de Développement Durable, sont tout autant de mesures concrètes qui répondent aux exigences environnementales.

Ce sont là de réelles opportunités pour bâtir, ensemble, un avenir meilleur pour les futures générations, pour préserver la richesse de notre patrimoine naturel et pour créer une collectivité plus solidaire et résiliente.

Très bonne lecture à tous.

Jean-François PARIGI

Président du Département de Seine-et-Marne

Béatrice RUCHETON

Vice-président en charge de l'environnement

Un Rapport Annuel de Développement Durable...durable

Pourquoi un format numérique et un format papier ?

- La version numérique permet sa diffusion rapide et facile auprès du grand public via les infrastructures modernes
- La version papier est transmise à tous les élus, et Directions y compris des Maisons départementales des solidarités, et mise à disposition des visiteurs à la Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture, ce support physique pouvant aussi être une préférence pour certains, souhaitant par exemple limiter leur consommation d'écrans, ou trouvant ce support plus confortable, plus facile à mémoriser... Par ailleurs, le support papier reste disponible même en cas de problème de réseau électrique ou internet...

Et l'impact environnemental ? La version papier du RADD est publiée sur du papier PEFC, issu de forêts gérées durablement. Elle est imprimée par l'imprimerie Départementale, labellisée Imprim'vert pour sa démarche de développement durable. Surtout, le nombre d'impressions est limité à environ 150 exemplaires car pensé en fonction du besoin constaté.

Que deviendra le RADD ensuite ? Cette édition 2024 restera disponible jusqu'à diffusion de l'édition 2025, au-delà elle sera confiée aux Archives Départementales, pour contribuer à l'Histoire de la collectivité.

Le présent RADD cherche l'exhaustivité des politiques menées. Il porte sur les actions menées en 2023.

Remerciements

La réalisation de ce RADD repose en grande partie sur les informations récoltées au sein des Directions générales, directions et leurs services. La DEEA adresse sa reconnaissance plus particulièrement aux référents RADD, et plus largement à l'ensemble des agents ayant contribué de près ou de loin à la collecte et transmission de ces informations.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	8
Le Rapport annuel « développement durable », un outil au service des élus	8
<i>Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des Objectifs de développement durable</i>	<i>8</i>
<i>Processus de réalisation du RADD.....</i>	<i>10</i>
<i>Le périmètre des ODD inclus dans l'analyse.....</i>	<i>11</i>
<i>Une appréciation du niveau d'impact des politiques sur les ODD.....</i>	<i>13</i>
<i>Des indicateurs pour suivre la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD en Seine-et-Marne.....</i>	<i>13</i>
<i>Un double niveau de présentation des résultats de l'analyse des contributions aux ODD</i>	<i>14</i>
<i>Des encarts pour des focus juridique, actions phare, liens entre les sujets traités</i>	<i>14</i>
<u>ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AUX ODD</u>	<u>15</u>
Analyse par ODD.....	16
<i>Principaux points saillants.....</i>	<i>16</i>
<i>Détails des principales politiques impactant les 16 ODD</i>	<i>17</i>
<u>BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT</u>	<u>25</u>
Finances Départementales.....	26
De nouvelles actions pour une collectivité toujours plus responsable.....	28
<i>La recherche d'une meilleure prise en charge des usagers grâce au contrôle de gestion</i>	<i>28</i>
Un Département employeur plus attractif et juste.....	29
<i>Des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des agents.....</i>	<i>29</i>
<i>La poursuite d'une dynamique d'attractivité, s'axant aussi sur l'emploi local</i>	<i>29</i>
<i>Un plan d'égalité professionnel femme-homme en cours de bilan.....</i>	<i>30</i>
<i>Une implication du Département pour l'accueil et le maintien dans l'emploi</i>	<i>30</i>
Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière	32
<i>Un plan de formation accessible à tous</i>	<i>32</i>
<i>Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle</i>	<i>33</i>
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteurs d'épanouissement.....	34
<i>Des actions pour la prévention des risques professionnels et le bien-être au travail</i>	<i>34</i>
<i>Une politique pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle</i>	<i>35</i>
Une administration plus efficace et proche des usagers	37
Vers une culture du numérique au Département.....	38
<i>Vers un espace numérique enrichi et mieux sécurisé.....</i>	<i>38</i>
<i>Une meilleure intégration du distanciel et du télétravail.....</i>	<i>38</i>
Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique.....	40
Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles.....	42
<i>Un mix énergétique adapté aux catégories et usages des véhicules</i>	<i>42</i>

Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département	45
<i>Des actions pour la réduction et la valorisation des déchets</i>	45
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables	49
<i>Des marchés socio-responsables</i>	49
<i>Des clauses environnementales pour des marchés éco-responsables</i>	51
<u>BILAN DES POLITIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES</u>	52
Une Mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne	53
<i>La mobilisation des fonds européens au profit de la transition écologique et énergétique</i>	53
<i>Des actions de sensibilisation à destination du grand public</i>	53
Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social	56
<i>Le Département coordonnateur des solidarités</i>	56
<i>Des lieux d'accueil de proximité pour les Seine-et-Marnais qui continuent à se déployer</i>	57
<i>Un soutien pour satisfaire les besoins fondamentaux des Seine-et-Marnais</i>	58
Une Protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais	59
<i>Un soutien volontariste et inclusif aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)</i>	60
<i>Un plan d'action mis en œuvre pour lutter contre les violences intrafamiliales</i>	60
<i>Des outils en déploiement pour lutter contre la désertification médicale</i>	61
Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance	62
<i>Des outils pour garantir la qualité de l'accueil des enfants confiés et de meilleures conditions de travail pour les agents</i>	62
<i>Un schéma de protection des enfants et des familles en construction</i>	62
<i>Le renforcement des actions de protection des mineurs victimes du phénomène prostitutionnel</i>	63
Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir	64
<i>Le handicap, une des priorités de l'exécutif intégrée dans l'ensemble des politiques publiques</i>	64
<i>De nouveaux outils en cours de déploiement</i>	65
Une politique pour l'emploi et l'insertion renouvelée	67
<i>Des travaux pour alimenter le futur plan départemental d'insertion et de retour vers l'emploi (PDIE)</i> ...	67
<i>Lutter contre la précarité des jeunes et aider à leur insertion : une priorité de l'exécutif</i>	69
Une politique renforcée de développement des formations supérieures et professionnelles axée sur l'égalité territoriale	70
<i>Une restructuration interne pour renforcer la politique</i>	70
<i>Le Département membre fondateur d'une fondation pour accompagner les étudiants les plus vulnérables</i>	71
<u>LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE</u>	72
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales	73
<i>Le Département, partenaire privilégié des Communes et Intercommunalités par sa politique contractuelle</i>	73
<i>Le GIP ID77 initié par le Département, facteur d'équité territoriale</i>	74
<i>Le bouclier de sécurité Départemental en aide aux collectivités</i>	74

Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne	75
<i>Le Département, membre actif de la Communauté départementale de la transition énergétique.....</i>	75
<i>Le Département engagé dans le programme national SARE en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé.....</i>	75
Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne	78
<i>Des Espaces Naturels Sensibles préservés, valorisés et en développement continu</i>	78
<i>Le PDIPR poursuit son chemin.....</i>	80
<i>Le Département, soutien à la préservation des zones naturelles à enjeux</i>	81
Une politique de l'eau renforcée pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques	82
<i>Une politique de l'eau qui s'adapte aux enjeux du changement climatique.....</i>	82
<i>La sensibilisation aux problématiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, l'acquisition et le partage des connaissances</i>	84
Le Département renforce la lutte contre les dépôts sauvages	85
<i>De nouvelles actions partenariales en cours de déploiement</i>	85
<i>Des actes d'incivilité persistants sur le domaine public départemental.....</i>	87
Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain	88
Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable, plus durable, et contribuant à l'épanouissement de tous	91
<i>Un développement culturel de proximité dans les territoires et intégrant un volet handicap.....</i>	91
<i>Des actions de développement durable en développement dans les sites patrimoniaux.....</i>	93
<i>Les archives départementales, support de diversification d'une offre éducative et culturelle accessible à tous</i>	94
Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables.....	96
<i>Une intensification des actions en faveur de la pratique scolaire et para-sportive</i>	96
<i>Une politique « Sport-nature » éco-responsable</i>	97
L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations	98
<i>Des outils pour un habitat plus inclusif et digne mis en œuvre dans le cadre du PDALHPD</i>	98
<i>Le Département en soutien à HABITAT 77 pour l'amélioration de son parc dédié aux ménages les plus modestes.....</i>	99
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population	101
<i>Un réseau routier départemental essentiel et durable</i>	101
<i>Des transports en commun irriguant tout le territoire.....</i>	102
L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE TOUTES STRATÉGIES	107
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale	109
Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique	111
<i>L'accompagnement de la profession agricole et sylvicole pour la transition agro-écologique.....</i>	112
<i>Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale - APROV'HALLES</i>	113
Le Département en soutien aux filières de production d'énergies décarbonées	114
<i>L'hydrogène, des potentialités à mobiliser</i>	115

L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires.....	116
<i>Une offre culturelle et touristique variée, bénéficiant aux franciliens</i>	<i>116</i>
<i>Un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier</i>	<i>117</i>

PRÉAMBULE

Le Rapport annuel « développement durable », un outil au service des élus

Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des Objectifs de développement durable

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne à l'institution et territoriale en matière de développement durable. Depuis la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, (ayant modifié l'article L3311-2 du CGCT), le RADD doit être établi au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique contribue à l'atteinte des ODD. Il doit ainsi dresser un bilan sur :

- les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les Départements).

L'Agenda 2030, une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables.

Le concept de développement durable a émergé il y a plus de 35 ans avec le rapport Brundtland (1987), produit dans le cadre des Nations Unies et appelant la mobilisation des États à cette fin. Il a conduit à placer le développement durable au cœur des débats du « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, qui a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et son plan d'actions : l'Agenda 21. La promotion du développement durable par les Nations Unies s'est précisée et poursuivie depuis, jusqu'au dernier « Sommet de la Terre » en 2012 (Rio+20). Il a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 objectifs de développement durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France. Les États sont redevables des engagements pris. Leur atteinte à horizon 2030 implique la mobilisation de tous, l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens..., dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau...), et également sociaux (lutte contre la pauvreté et la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation...). Chaque objectif est décliné en cibles, 169 au total, qui apportent des précisions sur le contenu de l'objectif, son échelle (de l'international au local), les cibles visées (tous les pays, pays en voie de développement, les milieux montagneux, désertiques...). Ils constituent la nouvelle grille de lecture de la contribution des politiques à un développement durable.

La France s'est particulièrement engagée sur l'atteinte des ODD, s'étant proposée avec 22 autres nations pour présenter devant les Nations Unies (Forum politique de haut niveau pour le développement durable) un point d'étape annuel sur sa démarche nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle s'est dotée d'une feuille de route en 2019 qui définit pour la France 6 enjeux, auxquels sont rattachées les priorités d'action :

- **Agir pour une transition juste**, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- **Transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- **S'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- **Agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- **Rendre effective la participation citoyenne** à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- **Œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Enfin, l'actualité montre aussi, au-delà des lois et en dépit des progrès déjà accomplis, l'urgence à poursuivre voire intensifier les actions en Seine-et-Marne comme ailleurs : dérèglement climatique (canicules et sécheresse, inondations...), érosion de la biodiversité, aggravation de la précarité sociale...

Une structuration du RADD pour mieux rendre compte de l'ampleur, de la cohérence et de la transversalité des politiques du Département au regard du développement durable.

Le RADD est constitué de deux grandes parties distinctes :

- une première partie traitant des actions conduites par le Département au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et de ses activités internes,
- une seconde partie traitant des actions menées envers les territoires (politiques territoriales).

L'organisation de cette seconde partie s'appuie sur les 3 grands enjeux identifiés par le Livre blanc Seine-et-Marne 2030 – L'Île-de-France des possibles, déclinés en orientations stratégiques. Cette structuration met en perspective les actions et politiques menées par le Département, et la cohérence et transversalité des politiques mises en œuvre au regard des ODD.

Les 17 objectifs de développement durable





Livre blanc Seine-et-Marne 2030 – L'Île-de-France des possibles

Le Livre blanc est un document prospectif, dont la réalisation s'est appuyée sur une importante mobilisation de l'ensemble des directions et services départementaux, des territoires (11 conférences territoriales ayant rassemblé 400 élus), et de nombreux partenaires et organismes associés du Département. Il porte un regard nouveau sur les freins mais aussi les potentiels et les nouvelles orientations possibles pour le territoire : potentiel humain, potentiel agro-alimentaire, potentiel culturel, potentiel touristique, ville du futur.

Le Livre blanc est suivant l'édito « un document stratégique pour l'essor durable de la Seine-et-Marne ». Par ses 3 grands enjeux, il s'inscrit pleinement dans les 3 dimensions du développement durable :

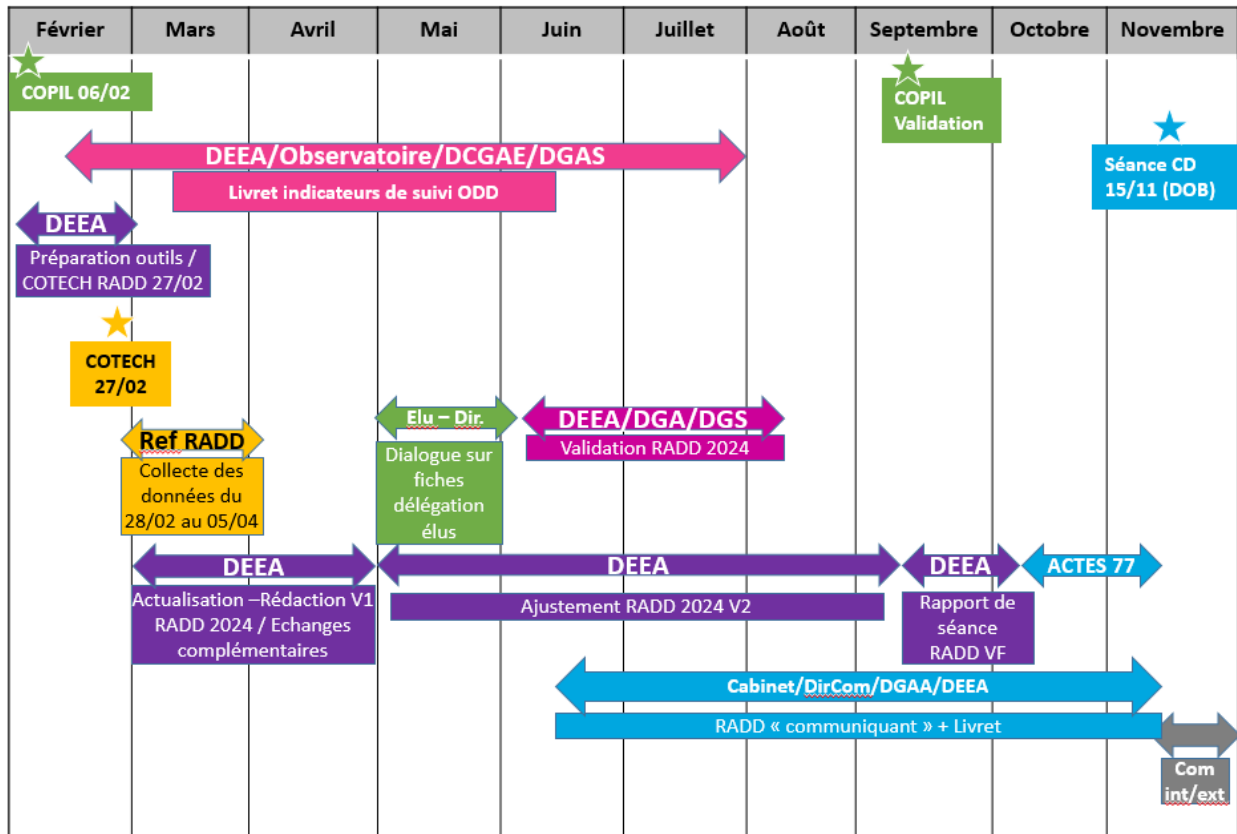
- **1,4 millions de Seine-et-Marnais, un capital humain à faire fructifier** pour la dimension sociale
- **Le cadre de vie, un facteur d'attractivité de la Seine-et-Marne** pour la dimension environnementale
- **L'économie au cœur de toutes les stratégies** pour la dimension économique.

Le Livre blanc fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle par des cahiers thématiques : « *Économie, emploi et formation* », mars 2018, « *Mobilité* », septembre 2018, « *Projets de territoire* », août 2020.

Processus de réalisation du RADD

La Direction générale des services pilote et suit les étapes d'élaboration du RADD. La collecte des informations s'appuie sur un réseau composé de 14 référents, avec un niveau de représentation différent suivant les DGA : 1 référent par Direction pour la DGAA et la DGAR, 1 référent d'échelle DGA pour la DGAES et la DGAS.

Le Comité de pilotage constitué des Vice-présidents et Vice-présidentes, de la DGS, des DGA et des SGA, et de certaines Directions s'est réuni 2 fois : en février pour fixer les orientations du RADD 2024 et en septembre pour partager le résultat de l'analyse des politiques au regard des ODD, afin de faire du RADD un outil d'aide à la décision pour les élus et leur permettre ainsi de s'en saisir préalablement au débat d'orientation budgétaire de novembre. En outre, toujours dans cet objectif, les élus ayant délégation du Président sont destinataires d'une fiche présentant l'impact de leur délégation sur les objectifs de développement durable.



Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD


Le périmètre des ODD inclus dans l'analyse

Les ODD sont au nombre de 17. Les réflexions préalables à la rédaction du RADD ont conduit à en retenir 16. Le choix des ODD à retenir tient aussi compte des impacts indirects de l'action départementale, et qui engage donc sa responsabilité (cas de l'ODD 14, qualité des milieux marins, en lien indirect avec la politique de l'eau et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets). L'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », qui traite des politiques en faveur des pays en voie de développement, a été exclu, car il ne s'agit pas aujourd'hui d'un levier d'actions retenu par l'exécutif. Les partenariats locaux ont été intégrés dans l'ODD 16, Paix, Justice et Institution efficace, les partenariats contribuant à ce dernier objectif.

Sur les 169 cibles, 100 ont été conservées, compte-tenu de l'action départementale. Les cibles non retenues peuvent être regroupées en 4 familles :

- des problématiques spécifiques qui ne concernent par le contexte territorial et sociologique de la Seine-et-Marne, telles que les enfants-soldats, la désertification...,
- les marchés mondiaux : grands accords commerciaux, marchés financiers mondiaux, flux financiers illicites, trafic d'armes...,
- les cibles s'appliquant à des milieux hors contexte Seine-et-Marne : milieux désertiques, montagneux...,
- la coopération internationale à destination des pays en voie de développement.

Ci-après, la liste des 16 ODD considérés, avec leur libellé et les cibles retenues.

ODD	Libellé de l'ODD	Cibles adaptées au Département
 1 PAS DE PAUVRETÉ	Éliminer l'extrême pauvreté	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
 2 LUTTE CONTRE LA FAIM	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim – Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires – Diversité génétique
 3 ACCÈS À LA SANTÉ	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé environnement - Services de santé - Accidents de la route
 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Egalité des chances - Apprentissages fondamentaux – Connaissances sur développement durable pour tous
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations – Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Énergie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
 8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME – Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux – Accès aux services bancaires, financiers et assurances
 9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications
 10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Egalité des chances
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial – Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire – Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables – Information et connaissance sur le développement durable pour tous
 13 ACTION CLIMATIQUE	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques
 14 VIE AQUATIQUE	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)
 15 VIE TERRESTRE	Préserver et restaurer les écosystèmes continentaux en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préservation des écosystèmes continentaux y compris les milieux aquatiques hors marins et littoraux - Gestion durable des forêts – Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables – Confiance dans les institutions - Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions – Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales

Une appréciation du niveau d'impact des politiques sur les ODD

Le RADD présente une appréciation du niveau d'impact de chaque politique sur les 16 ODD considérés, suivant une méthode construite avec les référents RADD. Ainsi, en identifiant les marges de manœuvre, le RADD devient un véritable outil d'aide à la décision pour les élus du Département, pour la définition des politiques publiques, à l'image d'autres bilans, mais ici sous l'angle du développement durable.

Niveau	Représentation	Niveau d'impact de la politique sur l'objectif de développement durable
0		Pas de lien a priori à court/moyen terme entre la politique et l'Objectif de développement durable (ODD) La politique du fait de son objectif, son périmètre, ses modalités potentielles de mise en œuvre, ne permet pas d'agir a priori sur cet ODD
1		Impact potentiel théorique Impact possible (dans des limites de moyen raisonnable), mais l'objectif n'est aujourd'hui pas traité à travers les modalités de mise en œuvre.
2		Impact indirect Au moins de niveau 2 dans une chaîne d'impact
3		Impact direct limité / faible Modalités et/ou cadre de mise en œuvre non pérennisées / en dehors d'une stratégie d'ensemble / Impacts faibles (périmètre limité, autre leviers / autres acteurs plus contributifs)
4	+	Impact direct significatif Impact significatif / Cadre de mise en œuvre pérenne, global et cohérent...
5	++	Impact direct majeur Impact majeur / exemplarité : dépassement des obligations réglementaires et/ou portage et engagement politique fort et/ou dans la durée...

Des indicateurs pour suivre la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD en Seine-et-Marne

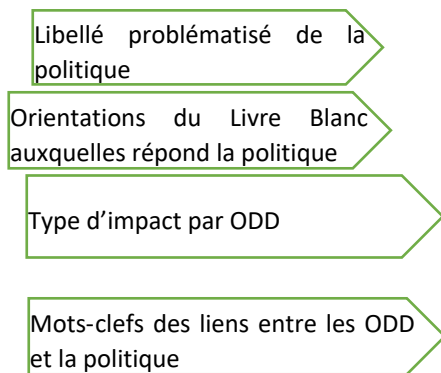
Des indicateurs ont été identifiés afin de suivre l'évolution du niveau d'atteinte des ODD à l'échelle territoriale, à travers un jeu de 29 indicateurs. La plupart sont des indicateurs territoriaux, issus du travail de l'INSEE qui a réalisé en 2022 une déclinaison départementale des indicateurs du Conseil national de l'Information statistique (CNIS), parfois adapté pour valoriser les indicateurs approchants et déjà suivis par l'Observatoire départemental. Ils se rapportent aux 11 ODD les plus impactés par les politiques départementales : ODD 1 (Réduction de la pauvreté), ODD 3 (Santé), ODD 4 (Éducation), ODD7 (Énergie durable), ODD 8 (Emplois décents), ODD 9 (Infrastructures réseaux et innovation industrielle), ODD 10 (Réduction des inégalités), ODD 11 (Villes durables), ODD 12 (Consommation durable), ODD 13 (Changement climatique), ODD 16 (Paix, justice et Institutions efficaces). Les indicateurs se rapportent potentiellement à plusieurs politiques, mais ont été rattachés de façon arbitraire à une seule politique.

L'analyse est présentée au fil des chapitres dans un encart dédié **marqué du pictogramme XXXXX**

Un double niveau de présentation des résultats de l'analyse des contributions aux ODD

Les résultats de l'analyse sont présentés sous 2 formes :

- par ODD sous la forme d'une synthèse, présentant les grands constats
- au fil des chapitres et du texte des relations avec les ODD par
 - o un encart (cf. ci-dessous) au niveau de chaque grande politique (niveau de titre bleu) indiquant pour chaque ODD le type d'impact (sans objet, potentiel ou positif) accompagné de mots-clefs pour préciser la relation avec l'ODD ; ces mots-clefs ont été pour l'essentiel transmis par les référents RADD à l'aide des fiches de recueil de données,
 - o le contenu rédactionnel qui explique plus précisément le lien.



Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
 - soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD			+	+						+	+	+				
	Soutien au sport vecteur de santé et bien-être – Soutien aux associations sportives / aux activités sportives et loisirs inclusives (handicap, scolaires) – Parcours sportif du collégien – Dispositifs pour concilier scolarité et sport de haut niveau - Soutien au BAFA - Accès des JOP aux Seine-et-Marnais (billets gratuits, animations locales)- Activités sportives et de loisirs éco-responsables (CDESI, Rando des trois châteaux)															

Faire une extraction du RADD 2023 pour cohérence avec les évolutions graphiques

Des encarts pour des focus juridique, actions phare, liens entre les sujets traités

Des encarts sont rédigés, offrant, en deuxième niveau de lecture, des précisions sur certains sujets :

Faire une extraction du RADD 2023 pour cohérence avec les évolutions graphiques

...Et aussi... pour inviter à se reporter à d'autres parties du RADD dans laquelle la relation aux ODD pointés dans l'encart « ODD » est traitée (afin d'éviter les redites).



Analyse par ODD

Principaux points saillants

Les politiques départementales contribuent aux 16 ODD considérés. Les relations d'impacts à minima significatifs (graduation 4 et 5) sont plus particulièrement nombreuses avec 9 ODD, qui appartiennent aux domaines :



- **de l'éducation (ODD4)**, impacté au moins significativement par 20 politiques relevant du fonctionnement interne au Département (gestion des déchets, commande publique), des politiques RH (formation continue et pour reclassement des agents inaptes, acquisition des fondamentaux, insertion des jeunes...), du champ social et sociétal (PMI, ASE, formation, insertion, scolarisation des enfants en situation de handicap, formations supérieures), pour le cadre de vie en lien avec les actions de sensibilisation et d'information sur le développement durable (eau, déchets, patrimoine naturel, notamment dans le cadre du Parcours collégien...), les Institutions (Mission Europe), d'accès pour tous à des équipements éducatifs de qualité (collèges et leurs équipements, transports des collégiens et élèves en situation de handicap), à la culture pour tous.



- **du champ socio-économique,**
 - o Réduction des inégalités (ODD10) impacté au moins significativement par 20 politiques, relevant du champ social interne à destination des agents, et externe avec l'ensemble des politiques sociales, mais aussi des politiques en faveur du cadre de vie pour réduire les inégalités territoriales (accompagnement des collectivités, services publics à destination de tous les Seine-et-Marnais : transport, culture, sport et loisirs...),



- o Emplois décentés (ODD8), impacté au moins significativement par 13 politiques : interne avec la politique RH (maintien dans l'emploi et cadre de travail de qualité), la commande publique (accès au TPE/PME), les politiques du champ social pour faciliter l'insertion des plus vulnérables (jeunes avec ou sans formation, sans emploi, personnes en situation de handicap) et leur accès à l'emploi par des dispositifs adaptés (formations, accompagnement dans le cadre du RSA notamment plateforme d'éco-mobilité, partenariat avec les ESAT...), la valorisation des métiers des secteurs tendus (Plateforme des métiers de l'autonomie) ; le développement de formations supérieures accessibles (offre locale, campus connectés) ; des politiques territoriales constituant des leviers pour développer des emplois locaux non délocalisables (politiques pour la transition énergétique – rénovation thermique des bâtiments, production d'énergies renouvelables, soutien aux filières agricoles et sylvicoles, développement touristique),



- **de la santé (ODD3)** impacté au moins significativement par 13 politiques, du champ social (interne et externe), et également en faveur du cadre de vie, avec les politiques ayant un impact sur la santé-environnement (plan départemental de l'eau, transition énergétique, biodiversité), et les activités de sports et loisirs essentielles pour un maintien en bonne santé, pour tous (notamment les personnes en situation de handicap).



- **d'un développement responsable,** avec :
 - o Villes et Communautés durables (ODD11), impacté au moins significativement par 17 politiques mises en œuvre dans les 3 grands axes stratégiques du Département, qui visent à des villes plus durables par une attention portée aux logements et transports pour tous et plus sûrs (avec le bouclier de sécurité), à la préservation des patrimoines naturels et culturels, à des villes moins impactantes (qualité de l'air et des déchets),



○ Consommation et production responsables (ODD12), pour des pratiques de consommation et gestion des ressources naturelles plus durables, et qui croisent 10 politiques, en lien avec les activités du Département (gestion des déchets dont issus de l'entretien des routes, commande publique, transformation numérique), et la plupart des politiques en faveur du cadre de vie,



○ Lutte contre le changement climatique (ODD13) impacté au moins significativement par 12 politiques, dont la plupart de celles en lien avec le fonctionnement du Département (gestion des bâtiments, véhicules utilisés pour les déplacements professionnels et les activités, gestion des déchets, commande publique, transformation numérique), et des politiques en faveur du cadre de vie (transition énergétique, plan départemental de l'eau, politique ENS, habitat et mobilité) et de l'attractivité économique (soutien aux filières d'énergies décarbonées),



○ Innovation et infrastructures (ODD9), impacté au moins significativement par 15 politiques, principalement en lien avec la transformation numérique du Département qui, au-delà du fonctionnement en interne avec le télétravail, influe aussi considérablement sur le service et la relation aux usagers et plus particulièrement dans le champ social (PMI et ASE 2.0, politiques d'insertion...), la réduction de la fracture numérique (développement de la fibre, Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives - PANDA) ; des infrastructures exemplaires et innovantes (gestion des réseaux routiers, plateforme de conditionnement des denrées pour la restauration, soutien aux infrastructures réseaux « eau »),



- et très transversalement Paix, Justice et Institutions efficaces (ODD16), impacté au moins significativement par 18 politiques, reflétant les outils développés pour plus d'efficience (transformation numérique, contrôle de gestion, appui sur de nombreux partenariats) et d'intégrité (lutte contre les atteintes à la probité, des actions de protection de l'enfance et de lutte contre les violences intra-familiales).

Détails des principales politiques impactant les 16 ODD

Les principales politiques ayant un impact positif sur les ODD sont listées ci-dessous (classement suivant l'importance du nombre de croisements au moins d'un niveau significatif - graduation 4 et 5), des mots-clefs apportent des précisions sur l'action menée, les publics cibles.



ODD4 – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (enfants, adultes),
- Politique interne RH de formation des agents (développement des compétences, reclassement des agents les plus vulnérables, acquisition des fondamentaux, insertion des jeunes), formateurs internes,
- A destination des publics en difficulté / vulnérables : formation, autonomisation, insertion professionnelle,
- Conditions et accès à l'éducation pour tous : construction, extension et équipement des collèges, transport scolaire, dispositifs scolarisation enfants en situation de handicap (reconnaissance, transport adapté), très haut débit / fibre,
- Éducation des collégiens avec le Parcours collégien au développement durable, à la culture, à la citoyenneté (européenne avec la Mission Europe...), à la vie sexuelle et affective...,
- Éducation artistique et culturelle,

- Soutien au développement des formations universitaires et de la formation professionnelle,
- Éducation familiale,
- Formation des professionnelles œuvrant dans les domaines sociaux.



ODD10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Réduction des inégalités sociales et de genre

- Accompagnement des agents et du public en difficulté / vulnérables :
 - aides et accompagnement social (jeunes, sans emploi et précaires, personnes âgées, en situation de handicap...), accès à un logement décent, soutien aux étudiants vulnérables (Fondation UPEC),
 - insertion notamment des jeunes y compris les plus en difficulté, maintien, retour à l'emploi (aides financières et accompagnement dédié et adapté),
 - santé et développement de tous les enfants,
 - culture de l'égalité femme-homme

Réduction des inégalités territoriales et d'accès

- Accès équitable de tous les Seine-et-Marnais à des services et équipements publics :
 - soutien financier et technique pour les collectivités (politique contractuelle, assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénierie avec ID77),
 - relais locaux de l'action sociale (Maisons départementales de solidarité – MDS), Pôles autonomie territoriaux – PAT, Service seniors aînés personnes handicapées et aidants (SAPHA),
 - accès pour tous à la culture, au sport et loisirs (publics éloignés ou empêchés : handicapés...), aux formations supérieures (offre locale, campus connectés),
 - mobilité inclusive (personnes âgées, en situation de handicap, ruraux),
 - réduction de la fracture numérique (Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives - PANDA)



ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- Politiques Aide sociale à l'enfance et Protection maternelle et infantile contre la maltraitance et l'exploitation des enfants, lutte contre les violences intra-familiales
- Transformation numérique pour une institution plus efficace,
- Politiques avec une démarche de co-construction installée et de nouveaux partenariats aux bénéfices des Seine-et-Marnais : stratégie pour la transition énergétique (CDTE), lutte contre les dépôts sauvages, plan départemental de l'eau... politiques des champs social et sanitaire, formations supérieures (coopération public-privé)...
- Accès public à l'information : site et observatoire de l'eau (plan départemental de l'eau), schéma de développement de la lecture publique et réseaux des médiathèques, Archives départementales,
- Ouverture à la citoyenneté (Mission Europe, Parcours collégien),
- Principes d'une Collectivité responsable : commande publique, contrôle de gestion, lutte contre les atteintes à la probité.



ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (*logement décent, transports et espaces publics sûrs et accessibles, développement urbain durable et moins impactant (air, déchets), préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel, espaces verts pour tous, non exposition aux risques naturels*)

- Logement décent : Politique sociale interne et territoriale (parc social HABITAT77, logement réservé, Fond solidarité logement – FSL, adaptation et rénovation des logements),
- Territoires moins impactants et plus résilients : gestion exemplaire des Routes départementales, méthanisation (autonomie énergétique, réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre), projet de plateforme pour la restauration scolaire par circuits courts et soutien à l'agriculture (autonomie alimentaire), plan départemental de l'eau (prévention du risque inondation, accès à l'eau potable),
- Espaces publics plus sûrs (bouclier de sécurité),
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels : Espaces Naturels Sensibles, Réserve de biosphère, politiques « culture » et sports et loisirs (valorisation et prise en compte du patrimoine), soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier, PNR,
- Transports pour tous : route, politique vélo, transports en commun, transport adapté, co-voiturage...



ODD9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Transformation numérique du Département pour la continuité du service public et une réduction de l'empreinte environnementale des activités : déploiement du télétravail le plus souvent bénéfique pour les agents, outils numériques plus particulièrement dans les politiques sociales (PMI et ASE 2.0, services numériques d'accès à distance pour les usagers...), renforcement de la cybersécurité, « full demat »,
- Politique pour un déploiement durable des infrastructures de transport terrestre (entretien des Routes départementales, transports en commun en site propre), des réseaux d'eau (potable, usée) plus résilients et performants,
- Accès aux technologies de la communication et de l'information pour les Seine-et-Marnais : mise en ligne des archives départementales, développement du très haut débit pour toute la Seine-et-Marne, Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives (PANDA),
- L'innovation au service des Seine-et-Marnais : Télécabines médicales, Campus connectés, Bâtiments connectés (HABITAT77)



ODD3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

- Politique interne RH santé-emploi : aptitude, maintien de l'employabilité, prévention des risques professionnels,
- Politiques en lien avec l'action sociale : actions de prévention et d'accompagnement en faveur des familles, des enfants et adolescents, des femmes (PMI- et Aide sociale à l'enfance –ASE, lutte contre les violences intra-familiales, la prostitution des mineurs), des personnes âgées et en situation de handicap et de leurs accompagnants (SAPHA), de retour à l'emploi (maintien de la couverture santé),

- Lutte contre la désertification médicale (télécabines, diagnostic santé),
- Plan départemental de l'eau pour la qualité de l'eau potable (ZéroPhyto, pratiques agricoles dans les aires d'alimentation des captages),
- Politique sports et loisirs, pour la bonne santé de tous les Seine-et-Marnais y compris les personnes en situation de handicap,
- Aménagement et entretien des Routes départementales pour la sécurité des usagers,
- Analyse de la qualité de l'air intérieur des collèges.



ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Politiques RH interne : maintien dans l'emploi des plus vulnérables, bien-être au travail (prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, actions sociales),
- Soutien à l'emploi / économie local(e) et pour tous : commande publique (marchés réservés, clauses d'insertion sociale, accès aux TPE), développement de filières répondant aux enjeux de la Seine-et-Marne (activités agricole et sylvicole viables et productives : méthanisation/bioGNV, plateforme circuits courts, aménagement foncier), bâtiments (rénovation énergétique, soutien à la restauration du patrimoine monumental), tourisme culturel et tourisme vert, marque Seine-et-Marne « Vivre en grand ! »,
- Accompagnement pour le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics vulnérables / fragiles (bénéficiaires RSA, jeunes de l'ASE...),
- Promotion des métiers / soutien aux filières tendues : offre de service mobile sur l'orientation scolaire et professionnelle (Tour des métiers), Plateforme des métiers de l'autonomie.



ODD13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Transformation numérique du territoire : télétravail des agents, accès aux services en dématérialisé,
- Engagement du Département de politiques :
 - o pour l'atténuation du changement climatique : sobriété et performance énergétique des logements y compris parc social , du parc de bâtiments du Département (SDE), entretien des routes (matériaux recyclés), véhicules pour les activités du Département plus récents et verdissage progressif de la flotte (VL/VUL et PL), mobilité pour les territoires (soutien / aménagement pour les modes actifs et modes alternatifs à la voiture solo), gestion des biodéchets de la restauration des collèges, clauses environnementales dans les marchés publics, soutien aux énergies décarbonées (CapMéth77, hydrogène), soutien à la transition agro-écologique de la profession agricole,
 - o pour l'adaptation au changement climatique: préservation des ressources en eau, gestion risque inondation et lutte contre les îlots de chaleur (charte Natur'Eau, gestion des milieux aquatiques), prévention des épisodes de canicule (rénovation thermique des logements, crèches).



ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

- Politique de prévention et valorisation des déchets et consommation responsable dans le fonctionnement de l'administration : marchés éco-responsables, « full démat' » (dématérialisation)

- des procédures de marchés publics, dossiers ASE et PMI...), imprimerie labélisée, gestion du matériel numérique en fin de vie, réemploi matériel évènementiel, entretien des routes départementales
- Restauration collective plus durable : gestion des biodéchets, formation « restauration durable »...
 - Gestion durable des ressources : Plan départemental de l'eau, lutte contre les dépôts sauvages,
 - Eco-responsabilité des grands évènements sportifs et loisirs,
 - Éducation au développement durable pour tous : Parcours collégien, Collège Nature, Opération 77 Propre – Défi pour l'environnement (nettoyage de la nature), Forum de l'eau, campagne sobriété énergétique interne sur le Département.



ODD1 - Éliminer l'extrême pauvreté

- Politiques sociales interne RH et à destination du public en difficulté (sans emploi, jeunes...) ou vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap...) pour sortir de l'état de pauvreté ou le prévenir : revalorisation salariales des agents, aides et soutien aux organismes caritatifs, accès à un logement décent, aux soins, accueil des jeunes enfants (Protection maternelle et infantile), sortie positive de l'Aide sociale à l'enfance, retour dans l'emploi et maintien de l'employabilité (reclassement, accompagnement des bénéficiaires du RSA, crèches à vocation d'insertion professionnelle)...



ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable

- Sobriété et performance énergétique des bâtiments départementaux (SDE),
- Verdissement de la flotte de véhicules départementaux : véhicules électriques et bornes de recharge, poids lourds bioGNV pour l'entretien des routes, marché pour transport adapté au bioGNV,
- Politiques territoriales en faveur de la rénovation énergétique : Service unique pour la rénovation énergétique (SURE) et programme national SARE, réhabilitation du parc social HABITAT77, politique contractuelle,
- Lutte contre la précarité énergétique (Fond de solidarité logement), sensibilisation aux éco-gestes
- Politique de soutien à la production d'énergies renouvelables : charte CapMétha77 pour le biométhane à usage résidentiel et pour la mobilité (bioGNV), soutien à la filière hydrogène, financement de la Chambre d'agriculture pour l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projet d'énergie renouvelable (méthanisation et panneaux photovoltaïques) ;
- Participation à la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE).



ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- Politiques d'aide au public en difficulté à destination des agents (attribution de secours, subvention à la restauration) et des habitants (soutien aux associations caritatives orientées pour grande partie sur l'aide alimentaire, aides à la restauration dans les collèges),
- Contrôle de la qualité de la restauration dans les établissements médico-sociaux,
- Soutien à la profession agricole pour l'évolution vers des politiques agricoles plus vertueuses,

- Projet de plateforme d'alimentation par circuits-courts pour la restauration scolaire des collèges et lycées.



ODD5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Politique pour l'égalité Femme-Homme en interne et l'aide aux femmes agents victimes, et dans les territoires,
- Politique territoriale en lien principalement avec la planification et l'éducation familiale, la lutte contre les violences intra-familiales, contre la prostitution des mineurs.



ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- Politiques à finalité environnementale, en lien avec la gestion des espaces naturels sensibles, le développement des itinéraires de promenades et randonnées, le Plan départemental de l'eau (préservation des milieux aquatiques et humides), le soutien à la profession agricole pour des pratiques favorables à la biodiversité, aux acteurs de la forêt.



ODD6 - Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau

- Politiques à finalité environnementale en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides, et la gestion durable des ressources en eau : politique de l'eau (Plan départemental de l'eau, Schémas directeurs départementaux), Espaces Naturels Sensibles, soutien à une agriculture durable.



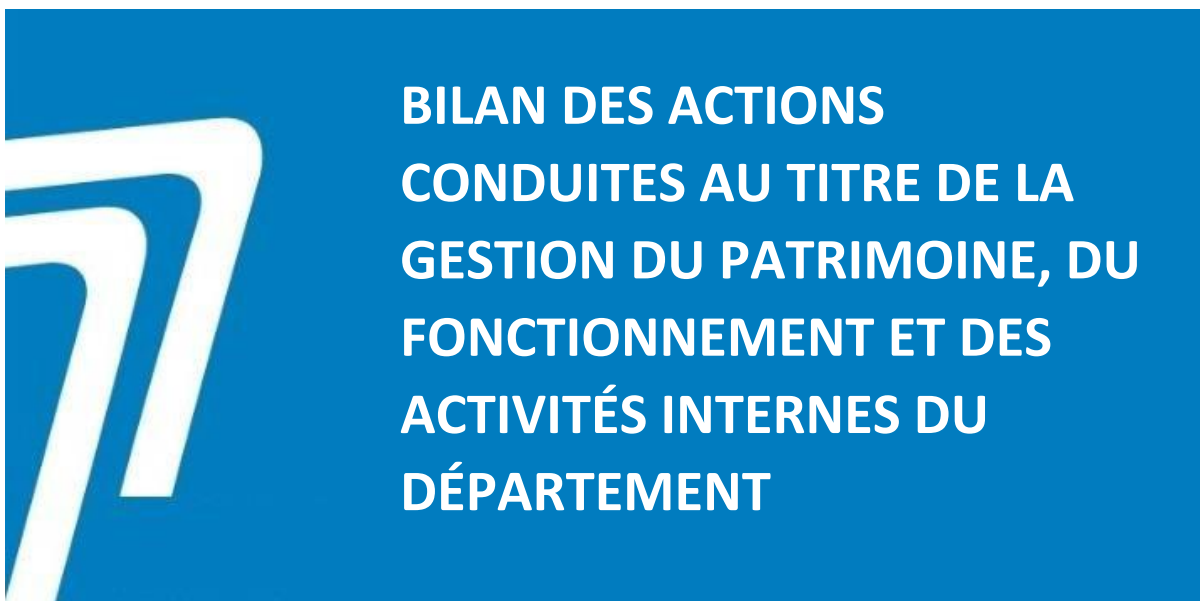
ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

- *Uniquement des liens indirects, s'agissant des enjeux marins et littoraux : Préservation des milieux aquatiques et des continuités écologiques (politiques de l'eau et Espaces Naturels Sensibles), lutte contre les dépôts sauvages pour limiter les déchets dans les océans, Éducation au développement durable, aide à l'évolution des pratiques agricoles pour réduire l'usage des intrants contribuant à la dégradation de la qualité des rivières et au final des mers et océans.*



BILAN DES POLITIQUES CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DU DEPARTEMENT														
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES														
De nouvelles actions pour une collectivité toujours plus responsable														+
Un Département employeur plus attractif et juste	++		+	+	++			+		++	+			
Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière				+										
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement	+	+	+	+	+			+	+	+	+		+	
LA REDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE														
Une administration plus efficace et proche des usagers									+					
Vers une culture numérique au Département			+						++	+		+	+	+
Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique				+				+					+	
Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles								+					+	
Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département			+	+					++		+	++	+	
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables				+				+	+	+		+	+	+
BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES														
Une Mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne	+			+				+						+
1,4 MILLIONS DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN A FAIRE FRUCTIFIER														
Le Département, chef de file de l'action sociale, au travers du Schéma des solidarités et de l'évolution du travail social	++	+	+	++	++		+	+	++	++	+			++
Une Protection maternelle et infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais	+		++	+	++				+	+				++
Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance	++		++	+			+	+	++	++	+			++
Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir	+	+	++	++				+	+	++	+			+
La politique pour l'emploi et l'insertion renouvelée	++		+					++	++					+
Une politique de développement des formations supérieures et pro. pour plus d'égalité territoriale				++				++	+	+				+
LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE DE LA SEINE-ET-MARNE														
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales										++	+			
Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne			+				++	++		+	+	+	++	+
Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne				++		++					++			++
Une politique de l'eau renforcée pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques			+	++		++			+	++	++	+	+	++
Le Département renforce la lutte contre les dépôts sauvages				+								+		+
Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain				+										+
Politique en faveur d'une offre culturelle équitable, plus durable, contribuant à l'épanouissement de tous				++					+	++	+			+
Politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables			+	+						+	+	+		
L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations	+						+			+	+	+	+	+
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins				++					+	+	+	++	+	
L'ECONOMIE AU CŒUR DE TOUTES LES STRATEGIES														
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale				+					+	+				
Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables, et en transition agro-écologique et énergétique							+	+	+		+		+	+
Le Département en soutien aux filières de production d'énergies décarbonées							++	+			+	+	++	++
L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires								+		+	+			

++	Impact positif exemplaire	+	Impact positif significatif		Impact positif limité		Impact indirect		Pas/Peu de lien possible				Impact positif potentiel
----	---------------------------	---	-----------------------------	--	-----------------------	--	-----------------	--	--------------------------	--	--	--	--------------------------



UNE GESTION SAINE DE LA COLLECTIVITE

Finances Départementales

Après une légère amélioration du taux d'épargne en 2022 (20 %), la chute est nette en 2023 à 9,9 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 131 M€ (+ 11,1 %), avec des dépenses opérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui ont évolué de + 11 % (contre + 1 % en 2022). Cette hausse est liée en partie à la cyberattaque intervenue fin 2022, qui a provoqué le décalage sur 2023 des dépenses non réalisées notamment en matière de personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement ont pour la première fois diminué de 19,1 M€ (soit - 1,3 % par rapport à 2022), suite à la chute des DMTO de près de 95 M€. La fraction de TVA transférée en compensation, et la CVAE ne progressent respectivement que de + 10,8 M€ et + 14,7 M€. Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a diminué de 150 M€ à 144,3 M€ contre 294,3 M€ au CA 2022.

Au total, le déficit de 2023 de 77,8 M€, se cumule avec l'excédent antérieur de 175,3 M€ pour conduire au résultat net disponible repris au budget supplémentaire 2024 à 97,5 M€ (contre une affectation à 156,5 M€ en DM1 2023, après couverture des 18,8 M€ de reports).

Dans le même temps, le stock de dette à long terme du Département a augmenté de 3,6 M€ en 2023, les remboursements (73,3 M€) étant inférieurs aux mobilisations d'emprunts à long terme (77 M€). Ce stock de dette à long terme s'établit à 565,5 M€ à fin 2023 (contre 561,9 M€ à fin 2022).

Avec une épargne dégagée sur la section de fonctionnement de 144,3 M€, le ratio de solvabilité (rapport entre le stock de dette à long terme, 565,5 M€, et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 144,3 M€) se dégrade à 3,9 ans après une amélioration en 2022 à 1,9 ans en 2022 (2,2 en 2021).

La mission **Solidarité** présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2022 (+ 48 M€ pour un montant global de 709,1 M€).

Ce sont majoritairement les dépenses destinées au secteur enfance et famille qui ont progressé de 14,3 % soit + 24,2 M€. Les dépenses du secteur autonomie ont également progressé : pour les personnes handicapées (+ 8,1 % soit + 13,9 M€) et pour les personnes âgées (+ 2,7 % soit + 2,7 M€). De même les dépenses réalisées dans le secteur de l'insertion sont en hausse de 3,4 % (soit +7,3 M€). Les allocations RSA tirent en effet ce secteur à la hausse (+ 8,3 M€).

Les dépenses de la mission **Aménagement** ont également progressé pour atteindre le montant de 199,4 M€ soit + 4,7 % (en volume + 9 M€). Tous les secteurs de cette mission sont en hausse, et tout particulièrement celui des transports (+ 6,7 % soit + 3,8 M€), de la sécurité (+ 2 % soit + 2,3 M€), et des routes (+ 13,3 % soit + 1,5 M€). S'y ajoutent les progressions des secteurs du développement territorial + 17,4 % (soit + 1,1 M€) et de la protection de l'environnement + 12,8 % (soit + 0,4 M€).

La mission du **développement socio-éducatif et culturel** présente également une variation de + 26,1 % des dépenses (soit + 14,6 M€) pour un montant global de 70,7 M€ dont plus de 80 % des dépenses concerne l'éducation.

Les crédits de la **mission fonctionnelle s'élève à 311,2 M€** et sont en hausse de + 21,1 % (+ 54,2 M€) sous l'impulsion des dépenses de personnel (+ 23 % et + 45,7 M€) progression qui résulte en partie des décalages de règlement liés à la cyberattaque.

Après plusieurs années de diminution et de stabilisation, les **frais financiers** progressent nettement (+ 46,3 %) pour atteindre 16,5 M€ (contre 11,3 M€ en 2022, 11,2 M€ en 2021).

En 2022, la cyber- attaque avait fortement impacté le volume des mandatement en investissement puisque celui-ci s'était limité à 219,5 M€ contre 267,8 M€ en 2021 soit une baisse de 18% (- 48,3 M€). La forte relance des **dépenses d'équipement** reprend en 2023, avec le report de près de 19 M€ non consommés en 2022, pour atteindre le niveau de 296 M€, niveau historiquement le plus élevé.

Les dépenses en faveur de l'**éducation**, dans les collèges (96 M€) demeurent le premier poste d'investissement, avec 32 % des dépenses totales. Les investissements **rouliers** se traduisent dans le compte administratif 2023 par une dépense totale de 86,5 M€ (soit 29,2 % des dépenses totales). Le secteur des **transports** s'élève à 7,8 M€ porté par les dépenses liées au TZEN. Les réalisations en matière de **développement local** représentent le troisième poste pour un volume de 28,9 M€.

De nouvelles actions pour une collectivité toujours plus responsable

ODD																+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Institution efficace et responsable															

La recherche d'une meilleure prise en charge des usagers grâce au contrôle de gestion

Le pôle audit/contrôle de gestion, a continué de développer son activité visant à aider l'exécutif et la direction générale dans leurs décisions. Le service a réalisé plusieurs audits/études auprès des services ainsi que des partenaires du Département, notamment du secteur social. Plusieurs dizaines d'analyses financières visant à mettre en lumière les risques financiers des principaux partenaires du Département ont également été conduites. Ainsi, le pôle accompagne les services de manière récurrente en réalisant l'analyse financière de leurs principaux partenaires, des analyses de coûts (par exemple, pour le compte du Laboratoire Départemental d'Analyse), ou encore du contrôle interne sur la bonne utilisation des fonds européens (par exemple le Fond social européen (FSE) pour l'insertion des bénéficiaires du RSA).

Avec l'accroissement des contraintes sur les finances publiques, des actions seront développées en 2024 pour garantir une bonne utilisation de l'argent public dans ce contexte d'austérité budgétaire : recherche d'économies, accompagnement des partenaires pour la résorption de leurs difficultés...

La lutte contre les atteintes à la probité pour améliorer la confiance des usagers

Dans l'objectif d'améliorer la confiance des usagers dans l'institution départementale et plus généralement dans les services publics, le Département a développé des actions de lutte contre les atteintes à la probité. Un poste dédié a été créé. Toutes les Directions ont participé à l'identification dans un premier temps des risques afférents à leurs activités puis dans un second temps des actions à mettre en place pour les réduire. Ce travail participatif a permis d'aboutir à une cartographie des risques hiérarchisés relatifs au favoritisme, la corruption, la prise illégale d'intérêt, le détournement de fonds.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Un Département employeur plus attractif et juste

ODD	++		+	+	++			+		++	+					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
<i>Liens avec les ODD</i>	<i>Revalorisation salariale pour les plus faibles revenus - Maintien dans l'emploi - Santé des personnes en situation de handicap / des personnes inaptées - Accompagnement au reclassement pour les agents déclarés inaptés - Formation et insertion professionnelle des jeunes – Lutte contre les violences sexuelles, sexistes, harcèlement / Représentation des femmes dans les postes d'encadrement – Mission pour l'égalité femmes-hommes et Plan pour l'égalité professionnelle – Logements réservés femmes victimes – Actions pour un emploi pour tous – Non-discrimination pour le recrutement - Partenariat</i>															

Des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des agents

Le Département compte 4 374 agents en activité. En 2023, le montant de la masse salariale est de 231,8 M€ (hors assistants familiaux). Elle est en hausse de 25% par rapport à 2022, ce qui s'explique d'une part par la somme des mesures réglementaires et volontaristes du Département pour limiter la perte de pouvoirs d'achat des agents en réponse à un taux d'inflation croissant, et d'autre part par les régularisations liées à la cyberattaque.

Les mesures salariales réglementaires ont ainsi été mises en œuvre au plus tôt : augmentation du SMIC de +1,5% pour près de 4 200 agents, prise en charge à 75% du titre de transport, maintien de la garantie indemnitaire du pouvoir d'achat pour près de 600 agents. L'indemnité télétravail a été réévaluée à 2,88 €/j (2,5 € auparavant) et le plafond annuel relevé à 110 € (90 € auparavant). En 2023, une attention particulière a été portée à certaines catégories d'agents : les agents des collèges qui ont bénéficié d'un forfait de 25 titres restaurant pour l'année scolaire 2023-2024, les agents du service départemental d'accueil d'urgence des enfants et les assistants familiaux département qui ont bénéficié d'une revalorisation de leur indemnité identique aux agents en ayant bénéficié dans le cadre du Ségur. En 2024, d'autres mesures seront déployées : augmentation des montants des jours épargnés au titre du Compte Epargne-Temps (CET), augmentation pour tous de 5 points d'indices, revalorisation des frais de déplacements.

Ces mesures contribuent également à l'attractivité du Département « employeur », dans un contexte de tension accrue sur le marché du travail.

La poursuite d'une dynamique d'attractivité, s'axant aussi sur l'emploi local

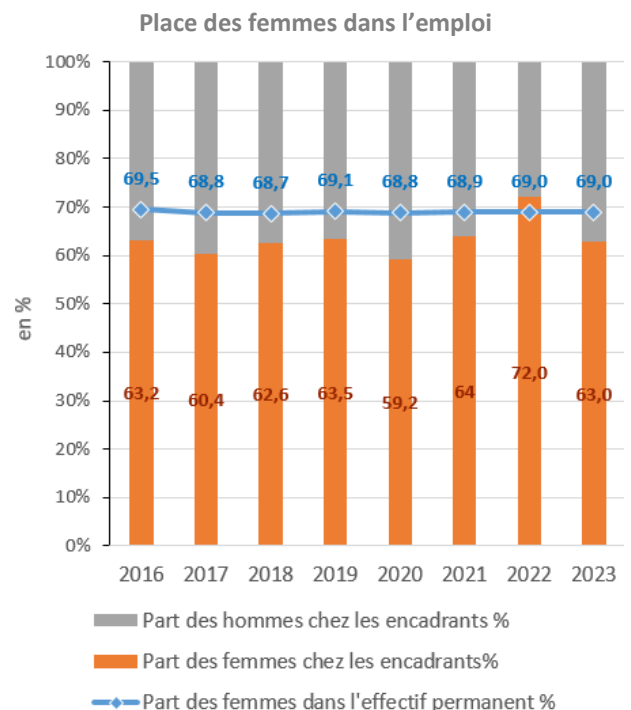
Le Département s'est engagé dans une dynamique d'attractivité pour valoriser l'image de la collectivité territoriale vis-à-vis des salariés et des candidats au recrutement. En 2023, le Département a organisé son premier Salon Départemental de l'Emploi, après un jobdating sur les métiers présents principalement dans les collèges. Cette action a permis de mieux faire connaître le Département en tant qu'employeur public, et également de permettre aux Seine-et-Marnais de postuler auprès d'un des plus importants employeurs locaux (320 visiteurs). Cet événement s'est inscrit dans le cadre de la dynamique « Marque Employeur » engagée par la collectivité au travers notamment du lancement de

son slogan « Seine-et-Marne, le Département des Possibles ». Ces actions renforcent à la fois l'identité du Département dans son rôle d'employeur et d'exemplarité.

Un plan d'égalité professionnel femme-homme en cours de bilan

En matière d'égalité femme-homme, le Département agit à la fois en tant qu'employeur dans la définition des orientations de la gestion des ressources humaines, des parcours de formation et de mobilité professionnels, et en tant que porteur de politiques publiques, garantes de l'intérêt public local.

En 2023, la part des femmes dans l'effectif permanent est stable (69 %). Les agents de catégorie A sont à 81 % des femmes, un taux qui s'expliquent principalement par l'importance des métiers du secteur médico-social dans cette catégorie d'emploi, et très féminisés. À l'image de ce qui s'observe dans la fonction publique en France, la part des femmes encadrantes est dominante, avec 63% des encadrants, en baisse de 10 points comparés à 2022. Les fonctions d'encadrement supérieur sont occupées pour 44 % des postes par des femmes, soit en hausse de 3 points comparés à 2022 (à noter un emploi vacant de DGA). La mixité dans les filières est faible : les filières sociales et médico-sociales sont occupées pour plus de 95% par des femmes, à 46% pour les filières techniques.



Des actions sociales sont dédiées pour les femmes agents (ex : logements réservés pour les femmes victimes...).

Le plan égalité professionnel femme-homme 2020-2023 est en cours d'évaluation. Le bilan sera présenté en 2024 avec un nouveau plan d'action 2024-2026.

Une implication du Département pour l'accueil et le maintien dans l'emploi

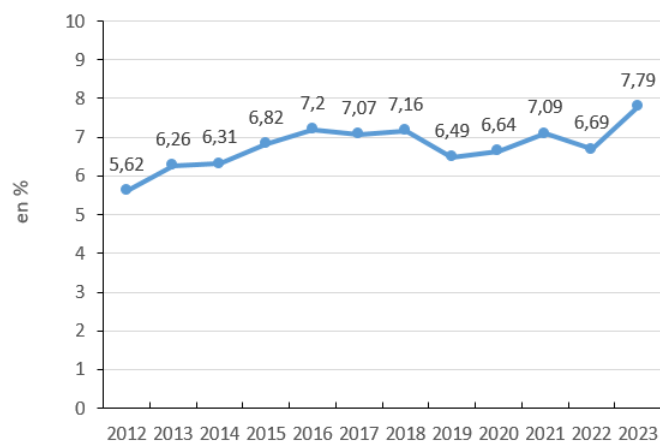
Un taux d'emploi des personnes en situation de handicap en hausse

Le Département poursuit ses actions en matière de politique interne en faveur du handicap. Il s'adosse à un conventionnement avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFPT), dont le renouvellement sera étudié en 2024. Le fonds a financé les actions à hauteur de 133 000 € en 2023 (le coût total de la politique est de 444 000 € sur les 3 années de la convention 2022-2024). Les actions menées visent à sensibiliser les agents, mieux faire connaître les Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) contribuant à l'autonomie et l'insertion des personnes en situation de handicap, accompagner les agents devenus inaptes à leur poste avec un parcours de reclassement (2 agents en 2023 financés par la convention)...

Le Département de Seine et Marne s'est aussi saisi de la proposition d'expérimentation issue de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique. Elle permet à des agents en situation de handicap titulaires d'un grade inférieur à celui de l'emploi cible occupé, d'être promu en interne par voie de détachement sur le grade cible de l'emploi occupé (avec titularisation sur le grade de l'emploi occupé au bout d'un an). 16 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2023 et une deuxième promotion sera proposée en 2024.

En 2023, le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap augmente significativement pour atteindre 7,79 % (6,69% en 2022), dépassant les obligations réglementaires imposées à tout employeur (6% de l'effectif global).

Taux d'emploi direct des agents en situation de handicap



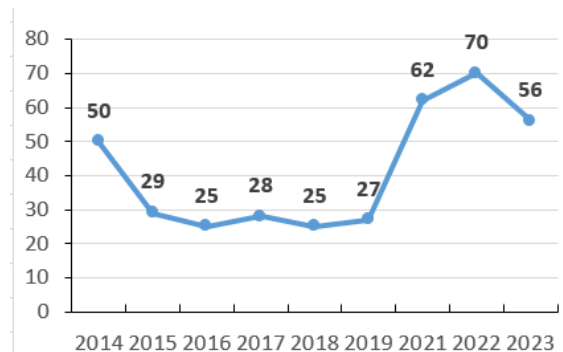
FOCUS ACTION PHARE – La mise en place de dérogations au temps de travail pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et leurs aidants

La mise à jour des règlements de travail a renforcé les dispositions favorables en prenant en compte les situations personnelles liées au handicap que l'agent soit en situation de handicap, ou de proches aidants. Ainsi, les agents en situation de handicap, ceux ayant un enfant en situation de handicap ou d'agents proche aidants peuvent déroger au cycle sur 5 jours de la durée de travail hebdomadaire. Des modalités administratives sont toutefois requises : formulaire de demande de cycle particulier lors de la campagne annuelle de recensement, accompagnée des justificatifs réglementaires précisant la situation de la personne au regard de son taux d'incapacité permanente ou de bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie. Des aménagements de cycle de travail peuvent alors être mis en œuvre afin de permettre par exemple, l'accompagnement d'un enfant ou d'une personne de sa famille à des soins en semaine.

Une politique volontariste pour l'emploi des jeunes

Le Département s'inscrit dans une politique volontariste d'accueil des jeunes pour favoriser leur entrée dans la vie professionnelle et prévenir la précarité économique des étudiants. En 2023, 56 postes d'apprentis sont ouverts à tout jeune, en situation de handicap ou non, et 201 élèves ont réalisé leur stage au Département, dont 28 gratifiés. 64 postes de saisonniers ont été ouverts sur l'été 2023. Afin de renforcer sa visibilité à l'égard de l'externe en tant qu'employeur, le Département a participé de façon accrue à différents salons de recrutement ou spécifiques à l'apprentissage, aux forums organisés par les écoles...

Nombre d'apprentis accueillis



...Et aussi, le télétravail (cf. Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement)

Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière

ODD				+												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
<i>Liens avec les ODD</i>	<i>Formation sur la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail - Formation et accompagnement des agents – Formation et insertion professionnelle des jeunes (apprentis et stagiaires) – Consolidation des savoirs de base – Réduction des émissions de GES par les formations à distance</i>															

La formation professionnelle tout au long de la carrière des agents est un facteur de développement humain. En valorisant leurs compétences et leurs potentiels, elle constitue un levier qui permet à chacun d'accroître son niveau de qualification, d'élargir sa culture et de s'épanouir professionnellement.

Un plan de formation accessible à tous

Conscient de l'importance de la formation tout au long de la vie, le Département de Seine-et-Marne met en place chaque année un plan de formation ambitieux pour ses agents, quels que soient leurs besoins. Il leur permet de consolider les savoirs de base (maîtrise de la langue française, mathématiques...), développer leur expertise et leur culture professionnelles, d'évoluer (préparation aux concours et examens, formations diplômantes), de diversifier leurs compétences et les partager par le biais de l'École des métiers. Cette dernière fait appel à des agents du Département (formateurs, coachs internes, facilitateurs) chaque année plus nombreux (140 en 2023 contre 122 en 2022), pour la transmission de leurs connaissances et leurs expériences appliquées au territoire de Seine-et-Marne et à la culture de la collectivité. Cette ressource est unique car non disponible auprès de prestataires externes.

FOCUS Actu juridique

L'arrêté du 1er août 2023 est venu détailler les modalités de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et l'introduction de droits supplémentaires créés par le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 (relatif à la formation et l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle), notamment sur :

- les actions de formation : cf. l'encadré action phare
- les bilans de parcours professionnels : une réflexion a abouti à la formation de 3 nouveaux conseillers en évolution professionnelle pour janvier 2024
- les plans individuels de compétences : une réflexion a abouti à la personnalisation des parcours de formation destinés à certains publics cibles (exemple : agents non diplômés), qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Le budget consacré à la formation a fortement augmenté en 2023, atteignant les 2,38 millions d'euros, en raison du report du budget de 2022 du fait de la cyberattaque et toujours grâce au co-financement apporté par l'État au titre du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) qui se poursuit. 3 798 agents ont bénéficié d'au moins une formation en 2023 (dont 30 pour la consolidation des savoirs de base), notamment de 748 jours de formation collective, ce malgré les conséquences de la cyberattaque (à partir de novembre 2022) et l'absence de salles de formation sur le site de la DRH (à partir de mars 2023).

Les formations spécifiques réalisées en 2023

En 2023, des formations spécifiques ont porté sur la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail (plus de 1 000 agents formés, notamment les agents des routes et des collèges), sur la laïcité (conférence pour les agents des collèges), l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public, le bruit... Les réseaux des métiers (assistantes de direction, culture projet) ont repris et une conférence sur les neurosciences s'est tenue à destination des formateurs internes.



Une attention particulière est portée à l'accompagnement des managers dans leurs pratiques (parcours de formation, ateliers d'échanges de pratiques, coachings, co-développement, développement des « soft skills »...). Outre l'acquisition d'une culture managériale commune, ces dispositifs visent pour les encadrants à lutter contre un sentiment d'isolement et à leur donner des clefs pour une animation d'équipe adaptée permettant de donner du sens au travail pour tous. La refonte du parcours « Profession Manager » dédiée aux encadrants a été initiée en 2023 afin d'être effective au 1er trimestre 2024.

Un parcours de formation dédié à la prévention de la corruption, faisant suite à la démarche concernant la déontologie (cf. encadré dans la partie Marchés publics), est prévu pour 2024.

Enfin, l'année 2023 a constitué une année de transition pour le secteur Formation, posant les bases d'une évolution en 2024 vers une hybridation entre présentiel, distanciel et mise en situations professionnelles, tout en privilégiant des formats courts d'une demi-journée.

Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle

Le Département poursuit sa politique d'accompagnement et d'information des agents tout au long de la vie professionnelle, de l'entrée dans la collectivité jusqu'à la retraite, avec deux dispositifs :

- la mission communication événements (MCE) qui organise et jalonne le parcours de sessions d'accueil, de cérémonies (remise de médaille, retraités) et séminaires (retraite),
- les ateliers webinaires « DRH à votre écoute » pour faire connaître l'ensemble des dispositifs RH déployés par la collectivité. En 2023, les ateliers ont eu lieu sous forme de webinaires, sur 9 thématiques, notamment concernant les dispositifs de prévention des risques professionnels, la mobilité professionnelle et le rôle des conseillers en évolution professionnelle, ou encore les problématiques RH dans le contexte de cyberattaque.

...Et aussi, l'accueil des jeunes apprentis et stagiaires au sein des services du Département (cf. § L'égalité des droits au travail)

Santé, sécurité et bien-être au travail, facteurs d'épanouissement

ODD	+	+	+	+	+			+	+	+	+		+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
<i>Liens avec les ODD</i>	<i>Aide sociale (difficulté financières, prévoyance complémentaire, aide à la restauration, adhésion clubs sportifs et activités culturelles, aide à la rentrée scolaire ...) - Prévention des risques professionnels et psychosociaux (formation, accompagnement, outils, sophrologie...) – Logements réservés pour les femmes victimes de violence - Aide à la garde des enfants - Information / intégration des nouveaux agents - Actions pour la qualité de vie au travail (travail décent, vêtements de travail des agents de collègues) – Infrastructures numériques pour le télétravail – Logements sociaux réservés - Réduction GES avec le télétravail – Co-construction d'outils</i>															

Des actions pour la prévention des risques professionnels et le bien-être au travail

Les actions de prévention des risques professionnels et de protection des agents se poursuivent, toujours suivant les 3 axes mis en œuvre par les préventeurs :

- Formation des agents à la prévention des risques : en 2023 on compte un total de 3 469 agents qui ont été formés, un chiffre en léger recul par rapport à 2022, ce qui s'explique par des départs d'agents et les difficultés de tenir certaines sessions de formation pour les nouveaux arrivants, en raison de la cyberattaque ;
- Ergonomie et aménagements de postes : 353 aménagements réalisés en 2023 pour un coût de plus de 90 000 €. Cette forte intensification du nombre d'aménagements de poste par rapport à 2022 (93 aménagements) s'explique par une nouvelle dynamique initiée par la collectivité, qui a recruté un ergonome tout en confiant plutôt aux assistants de prévention les aménagements de poste les moins complexes ;
- Médecine professionnelle: 950 visites médicales (dont 502 par les médecins du travail) en 2023, un chiffre en forte hausse par rapport à 2022 (83 visites médicales). Ce volet porte aussi sur l'évaluation des risques professionnels ainsi que le suivi des actions correctrices.

Le règlement intérieur hygiène et sécurité de la collectivité a été actualisé cette année, en incluant un volet sur la prévention des addictions. La démarche de prévention des addictions a été présentée aux gestionnaires des collèges à l'occasion des réunions annuelles de fin novembre, et continuera son déploiement interne en début 2024.

ACTION PHARE - Un plan annuel d'action contre les violences externes

Dans le cadre d'un appel à projet du Fonds National de Prévention, la collectivité affirme son engagement en la matière, en proposant un plan annuel d'action ambitieux. 3 axes prioritaires ont été déterminés, qui concernent d'abord les accueils des différents sites du Département, y compris les établissements culturels et la Direction des Routes :

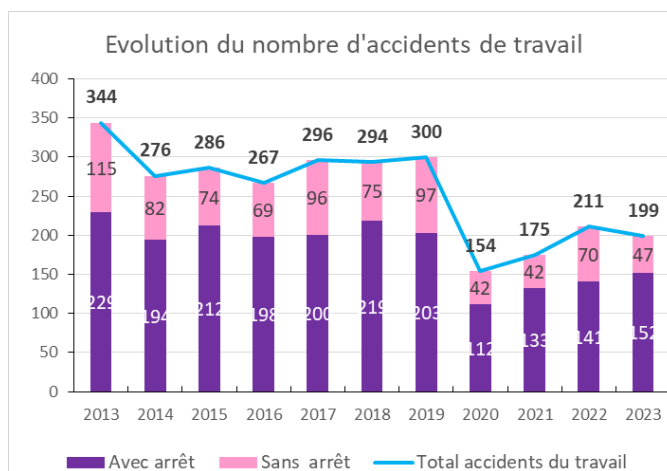
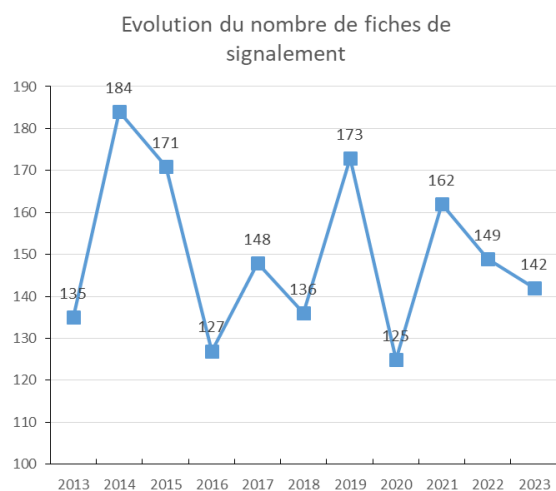
- Renforcer la connaissance des faits de violences, en associant les Directions, en renforçant les signalements et par des analyses post-incident ;
- Prévenir les causes de violences, en améliorant la gestion de la relation à l'utilisateur et son information ;
- Prévenir les risques de passage à l'acte, par l'aménagement et la sécurisation des espaces d'accueil ou encore la formation des agents à la gestion des situations de tension (en 2023, 120 personnes sensibilisées via des casques de réalité virtuelle, et 16 agents formés).

Afin de garantir à l'ensemble des agents départementaux des collèges un équipement homogène et de qualité, le Département a décidé en 2022 de prendre à sa charge la gestion matérielle et financière des vêtements de travail des 1 500 agents répartis dans les 132 collèges publics. La dotation initiale a

débuté à la rentrée de l'année scolaire 2023-2024 et des renouvellements sont prévus. Le fournisseur sélectionné par le Département effectue l'assemblage et la fabrication de ses vêtements en Europe (principalement en Bulgarie), ce qui limite l'empreinte carbone. Le Département a exigé un grammage de tissu suffisant pour garantir une bonne tenue dans le temps et donc diminuer le besoin de renouvellement, et la bonne prise en compte des normes françaises et communautaires en vigueur au moment de la notification de chaque bon de commande.

Au Département, les agents en situation de souffrance au travail bénéficient de dispositifs d'écoute. Pour 2024 est notamment prévue une nouvelle action relative à la prévention de l'usure professionnelle et du risque de désinsertion auprès des agents des collègues.

Après une hausse sur 2020-2022, les accidents de travail et de trajet semblent se stabiliser, à un niveau demeurant inférieur à ceux pré-2020. Le nombre de fiches de signalement sont d'un niveau similaire à 2022.



...Et aussi, l'accompagnement des agents tout au long de leur vie professionnelle, la prévention santé des agents en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle (cf. § L'égalité des droits au travail)

Une politique pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle

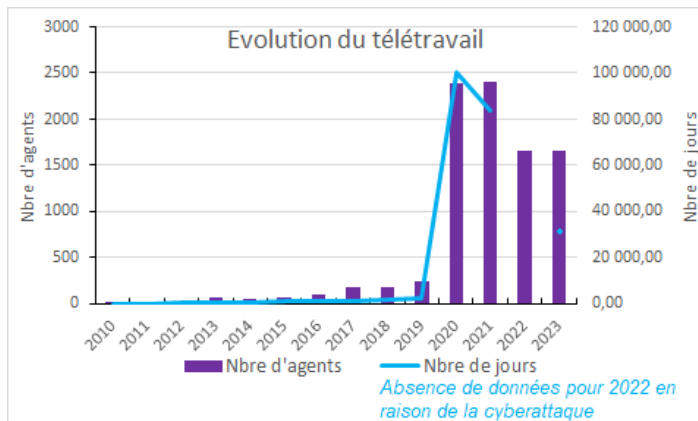
L'action sociale pour améliorer la condition de vie des agents

Afin de permettre aux agents de concilier au mieux la vie professionnelle et la vie personnelle, le Département met en œuvre une politique d'action sociale regroupant l'attribution de prestations sociales (avec pour projets en 2024 de dématérialisation avec le « Portail RH », et d'automatiser l'octroi des titres restaurant), l'accompagnement social des agents en difficulté, et le Comité des œuvres sociales (COS). Le Département dispose d'un contingent de logements dans le parc social de Seine-et-Marne dont il fait bénéficier ses agents.

En 2023 le budget consacré aux prestations sociales a atteint un montant d'environ 5,2 M€, et la subvention attribuée au COS était d'environ 1,2 M€. Par ailleurs, 3 342 enfants d'agents ont été bénéficiaires de l'aide à la rentrée scolaire.

Le télétravail objet de conventions annuelles

Le télétravail favorise, en général, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il permet aussi de réduire les déplacements domicile / travail (gain de temps et moins de frais de carburant, généralement moins d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, moins de risque d'accidents de trajet...) et de limiter certains vecteurs de stress (fatigue de la conduite, désagréments des transports en commun...).



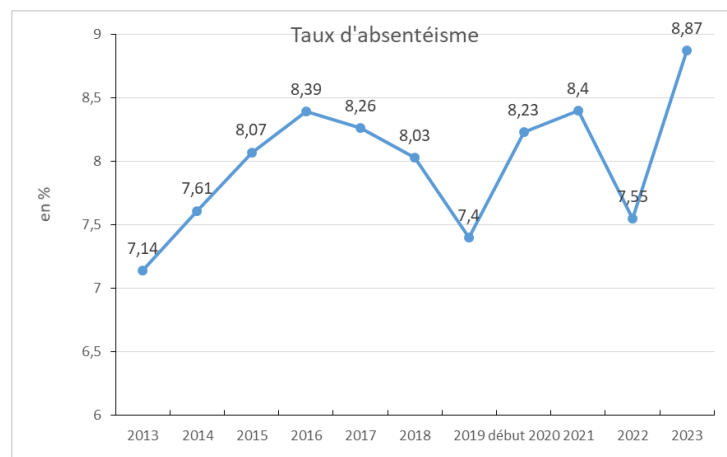
Depuis 2022, des conventions annuelles de télétravail peuvent être mises en place sur demande de l'agent, dès lors que sa mission est compatible avec ce mode de fonctionnement (certaines catégories ne le sont pas comme les agents des collèges, d'exploitation des routes, les agents d'accueil...), et que l'agent est équipé du matériel adéquat (dotation en priorité en ordinateur portable des agents ayant signé une convention de

télétravail). Ce mode de travail suppose le déploiement d'outils numériques tels que l'accès à distance au réseau et la mise à disposition des logiciels métiers. Le nombre d'agents ayant bénéficié du télétravail en 2023 est inchangé par rapport à 2022, avec cependant un total de jours télétravaillés qui est en forte baisse par rapport aux années 2020 et 2021 (le chiffre pour 2022 demeure inconnu en raison de la cyberattaque) où le télétravail était favorisé au titre de la lutte contre la covid.

...Et aussi... Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique

Une augmentation du taux d'absentéisme

L'absentéisme peut ordinairement constituer un indicateur du niveau de bien-être au travail. Après une baisse de près d'1 point constatée en 2022, la tendance en hausse depuis 2020 se confirme en 2023.



REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT ET L'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une administration plus efficace et proche des usagers

ODD									+							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
<i>Liens avec les ODD</i>	<i>Modernisation de l'action publique – Adaptation aux spécificités des usagers vulnérables – Fiabilisation / Efficacité de l'action publique</i>															

Autrefois très centrée sur l'accueil physique et l'accueil téléphonique, la relation à l'utilisateur prend aujourd'hui une dimension plus complexe, du fait du maquis des aides d'une part, et de l'apparition de nouveaux usages d'autre part (services web, téléphonie mobile, ...).

L'administration départementale a développé des outils d'information performants, mais indépendants les uns des autres et produisant des éléments de connaissance de l'utilisateur non partagés. Aussi, la réponse apportée aux usagers est-elle devenue inadaptée. Parallèlement, l'administration fait face à des demandes croissantes, ce qui a conduit à l'allongement des délais de traitement, alors même que la mise en place d'une organisation et d'outils propres à optimiser les moyens permettrait de désengorger les services.

En 2023, suite à la cyberattaque, le service rendu aux usagers et aux directions clientes a pris un nouvel essor. En effet, afin de permettre aux services gestionnaires de faire face à la reprise d'activité les 3 pôles, plateforme téléphonique, accueil physique et courrier ont dû monter en compétence pour répondre directement au mieux au public et limiter les transferts. Des actions spécifiques ont été menées pour adapter l'accueil à la spécificité des publics plus vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap).

Vers une culture du numérique au Département

ODD			+					++	+		+	+			+	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
<i>Liens avec les ODD</i>	<i>Réduction des déplacements (télétravail) facteur de gain de pouvoir d'achat – Dispositifs pour ergonomie des postes des agents en TT – Sensibilisation sur la cybersécurité et accompagnement à la prise en main des outils -Démarche forte et massifiée de dématérialisation interne et au service des usagers – Meilleure intégration du télétravail et du distanciel - Réduction des nuisances liées aux déplacements (pollution, gaz à effets de serre) – Réduction des déchets – Protection de l'enfance plus performante</i>															

Vers un espace numérique enrichi et mieux sécurisé

La transformation numérique du Département, initiée en 2018 tout d'abord dans les domaines du social (premier Département en France à avoir totalement dématérialisé la gestion du dossier de l'enfant), a été intensifiée et massifiée avec la gestion de la crise sanitaire afin de maintenir le service aux usagers et l'activité des services. Suite à la cyberattaque de novembre 2022, une thématique fil rouge s'est imposée courant 2023, celle de la reconstruction du système informatique, avec un réel changement de paradigme en matière de sécurité, notamment vis-à-vis des défis contemporains de travail en distanciel et de nomadisme.

En 2023 l'accent a donc été mis sur la refonte des processus de sécurisation (solutions de segmentations, sauvegarde, mise à jour intensive), le déploiement d'une Authentification Multi-Facteur (AMF) pour le travail à distance, mais aussi l'amélioration de la sensibilisation des agents aux bonnes pratiques numériques et à la protection des données confidentielles.

2023 a aussi été marquée par la montée en puissance d'un pôle multimédia structuré proposant aux agents une véritable offre de service (intégrant les bonnes pratiques de sécurisation), que ce soit en matière d'accompagnement dans la prise en main des outils de visioconférence (formations, tutoriels, supports de communication dédiés, intervention sur site...), par l'organisation d'environ 40 webinaires thématiques à l'initiative des directions (partage des différentes fonctionnalités d'animation des webinaires, inscriptions préalables via zoom, comptes rendus...), par le développement des stockages en nuages, ou encore via la mise en place de rendez-vous de résolution de problèmes informatiques internes à distance.

Pour 2024, le Département s'emploie à construire un Espace de Travail Digital (ETD), où chaque collaborateur peut accéder de façon sécurisée à tout moment, peu importe où il se trouve, à ses informations et ses documents, qu'ils soient individuels ou collaboratifs et à tous ses outils.

Une meilleure intégration du distanciel et du télétravail

Le télétravail et les visioconférences ont des impacts nets positifs sur les impacts liés aux déplacements (gaz à effets de serre, pollutions atmosphériques, nuisances sonores, congestion). De plus, le télétravail permet aux agents en bénéficiant (sur volontariat uniquement) d'améliorer leur équilibre vie professionnelle-vie personnelle et plus généralement leurs conditions de travail, notamment au vu des usages contemporains observés (nomadisme). Elle est en cela un formidable facteur d'attractivité pour le Département en tant qu'employeur, et un outil de modernisation des pratiques et des processus.

- La facilitation des réunions et des instances en visioconférences s'est poursuivie en 2023 avec l'équipement de nouvelles salles en système visioconférence, portant à 64 le nombre de salles dotées au sein de la collectivité. En 2023, près de 2 800 agents sont dotés d'un compte pour la visioconférence, mode de réunion qui a ainsi totalisé plus de 166 heures.

- Pour mieux répondre aux enjeux de nomadisme et de télétravail, le renouvellement des ordinateurs des agents se fait désormais uniquement avec des ordinateurs portables.
- Dans le cadre de la réévaluation applicable au 1er janvier 2023, l'indemnité télétravail est désormais de 2,88€ par jour télé travaillé dont le plafond a été fixé à 110 €.

Enfin, un guide pratique dédié au télétravail est disponible sur l'intranet du Département, avec une version pour les managers et une pour les agents. Il permet d'informer et conseiller les télétravailleurs et aspirants télétravailleurs sur les critères d'éligibilité et conditions d'exercices de ce mode de travail, et donne des bonnes pratiques pour le télétravail à domicile (notamment sur l'organisation du temps et de l'espace notamment).

Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique

ODD				+			+					+				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Modalités de construction des bâtiments propices au bien-être et à la santé (HQE, bois...) – Analyse de la qualité de l'air intérieur - Construction et équipement des collèges – Nettoyage écologique des bâtiments - Recours aux énergies renouvelables et performance énergétique / confort d'été – Mise en conformité accessibilité des bâtiments															

Un Schéma directeur de l'énergie engagé par le Département

Le Département gère environ 200 bâtiments dont 130 collèges. La consommation d'énergie totale est estimée en moyenne en 2023 à 130 kWh ep/m². À titre comparatif, le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) correspond, pour le climat observé en Seine-et-Marne, à une consommation cible dans le neuf de 65 kWh ep/m².

Le gaz est la principale source d'énergie utilisée dans les bâtiments, avec environ 63 % des consommations (4% de biométhane, gaz vert renouvelable). L'électricité occupe quasiment la part restante, la consommation de fioul étant marginale. Le contrat d'électricité interrompu en 2022 pour des raisons budgétaires n'a pas été encore remis en place.

La plupart des bâtiments sont soumis au « décret tertiaire », qui vise à réduire progressivement les consommations d'énergie des bâtiments avec des objectifs chiffrés. En juin 2023, le Département a voté et approuvé son Schéma directeur de l'énergie (SDE), lancé en 2021, il a donné lieu à un plan de 10 actions réparties selon 4 axes :

- Agir sur les systèmes : Généralisation des Contrats de Performance Énergétique (cette généralisation devrait permettre une économie de 10 à 15% de gaz), Amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur, Réduction des consommations d'eau, Auto consommation d'Énergie Renouvelable ;
- Agir sur le bâti : Amélioration de la performance énergétique du bâti, Amélioration du confort d'été des bâtiments ;
 - Agir sur les achats en les rendant plus performant : Achats performants ;
 - Agir sur les usages : Mobilité durable, Sensibilisation des agents, Professionnalisation des Agents d'Entretien Technique.

ACTU JURIDIQUE – Un renforcement de la solarisation des toitures par la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER)

La réglementation relative à l'obligation de solarisation des parkings et des toitures a été renforcée par la loi APER qui vise à remplacer l'usage des énergies fossiles carbonées, par des énergies renouvelables. Elle a un impact significatif sur la répartition de la consommation d'énergie, et sur les budgets associés en contribuant à la réduction des consommations d'énergies par la mise en place d'énergies renouvelables qui permettent l'accès à l'autoconsommation. Elle s'appliquera à tous les bâtiments de plus de 500 m², existants et en projet, à compter du 1^{er} janvier 2028. Les parcs de stationnement existants et en projet de plus de 1500 m² doivent aussi être solarisés à échéance du 1^{er} juillet 2028.

Un engagement du Département renouvelé pour des bâtiments vertueux

La qualité environnementale des bâtiments

En 2023, 2 bâtiments certifiés Haute qualité environnementale (HQE), sont en cours de conception. 3 nouveaux collèges ont été construits dont 1 HQE. 6 bâtiments sont en cours de certification.

Par ailleurs, en réponse à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements sensibles recevant du public, avec mesures correctives en cas de dépassement des valeurs

réglementaires, le Département a poursuivi en 2023 son programme, en s'appuyant sur son Laboratoire départemental d'analyses, notamment pour le contrôle des nouvelles constructions. Suite aux évolutions réglementaires ambitieuses de 2022 (applicables au 1^{er} janvier 2023), l'organisation entre la Direction en charge des bâtiments et le Laboratoire est en cours d'élaboration afin de répondre à l'ensemble des nouvelles exigences.

Des actions sont aussi menées pour un entretien des bâtiments plus écologiques.

Développement des contrats de performance énergétique

En 2023, le Département a lancé son marché de contrat de performance énergétique (CPE) pour 36 sites dont 26 collèges. Afin d'atteindre les objectifs réglementaires d'économie d'énergie, un premier lot de contrat a été lancé en 2023. Les 3 lots restants doivent être notifiés en 2027.

L'action CPE inclut une sous-action Réseau de Chaleur Urbain (RCU) : La loi du 26 avril 2022 impose le raccordement des sites construits ou réhabilités se trouvant en zone de développement prioritaire. Le nombre de sites raccordés est donc amené à augmenter.

Des premières actions en lien avec la réduction de la consommation d'eau ont permis de résoudre 69 problématiques liées à l'eau (fuites, usage non réglementaire, facturation incorrecte...), les contrôles se généraliseront et s'intensifieront sur 2024.

Concernant le confort d'été, il s'agit d'un sujet qui tend à s'intensifier. Plusieurs études ont été lancées sur les sites les plus sensibles. Ces études permettront d'identifier des leviers d'amélioration du confort d'été. Les premiers travaux pourront être enclenchés dès 2024.

Une communication pour un usage plus vertueux

Depuis le vote du Schéma Directeur de l'Énergie et de ses 10 actions, une action de communication a été renforcée envers les agents du Département à travers :

- La Journée de sensibilisation au SDE à l'attention des élus et agents du Département ;
- La création d'une exposition présentant les actions du SDE qui tournera dans les différentes directions du Département ;
- La production d'un document de communication SDE accessible à tout public.

Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles

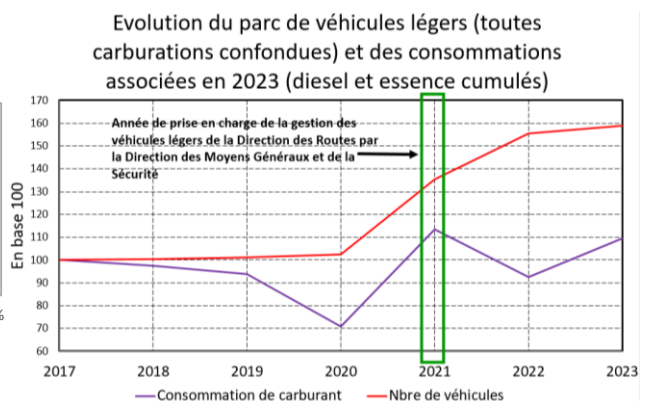
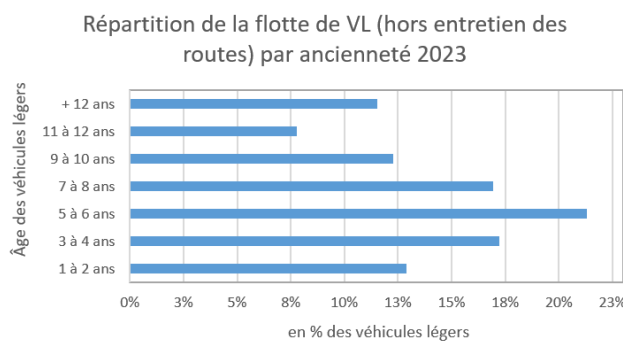
ODD							+							+			
<i>Liens avec les ODD</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
	Véhicules plus performants et plus sûrs / Réduction des polluants atmosphériques – Énergie renouvelable et décarbonée – Réduction des émissions de GES																

Un mix énergétique adapté aux catégories et usages des véhicules

Les flottes de véhicules du Département sont composées à la fois de véhicules légers, utilitaires ou non, utilisés pour les missions courantes des agents, le transport de petit matériel, les événements ou encore pour l’entretien des routes, et de poids lourds (camions et tracteurs) utilisés principalement pour la gestion des routes et des espaces naturels sensibles. Le Département s’est engagé dans un processus de mutation de sa flotte vers des véhicules décarbonés, avec des choix stratégiques dépendant de la typologie des véhicules, de leur utilisation et du maillage départemental des points d’avitaillement (bornes électriques, stations publiques d’avitaillement au bioGNV...). Cette dynamique s’inscrit dans les obligations règlementaires issues de loi d’orientation des mobilités (2019) qui impose lors du renouvellement des flottes, l’acquisition de véhicules à faibles émissions à hauteur de 40% en 2024, 40% en 2027 et 70% en 2030. Le développement des flottes électriques n’est cependant pas toujours compatible avec l’activité du Département (temps de charge, autonomie limitée – étendue du territoire / fréquence et importance des déplacements).

La flotte de véhicules légers (hors entretien des routes)

En 2023, la flotte de véhicules légers est de 667 véhicules (hors collèges), soit un parc relativement stable (653 véhicules en 2022). 51 % des véhicules légers (hors entretien des routes) ont 6 ans ou moins. Le Département entretient une politique de renouvellement de son parc de véhicules légers et utilitaires légers les plus anciens, vecteur de réduction des consommations de carburants fossiles, avec en conséquence moins d’émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

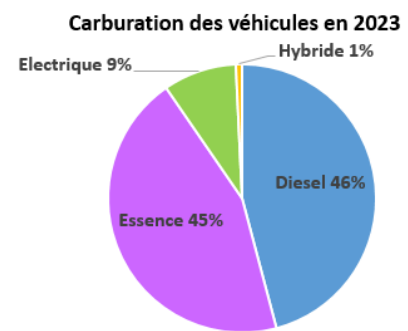


Les énergies fossiles restent très largement dominantes dans le mix (91 %, stable par rapport à 2022). Pour autant, la part des véhicules diesel diminue de près de 3 points au profit des véhicules essence moins émetteurs de polluants atmosphériques pour les véhicules les plus récents (éligibles à la vignette Crit'air 1 autorisant la circulation dans les zones à faibles émissions).

Pour alimenter les véhicules électriques dont le nombre est en hausse (59 véhicules, 49 en 2022), 55 bornes de recharge électrique sont installées sur des sites départementaux. 7 véhicules électriques ont été commandés en 2023.

Au-delà des véhicules électriques, le Département s'est positionné sur l'acquisition de véhicules hybrides (ou hybrides rechargeables), plus polyvalents et mieux adaptés aux longues distances. En 2023, 5 véhicules hybrides composent la flotte du Département, et 6 sont en commande. Le choix des véhicules hybrides tient compte de leur niveau de rejet de CO₂ (inférieur à 60 g/Km pour être considérés comme des véhicules à faibles émissions suivant la réglementation).

Le Département a engagé une réflexion pour une mutation de sa flotte vers des véhicules décarbonés : étude prévue en 2024 sur la conversion de véhicules essence en superéthanol (mélange constitué à 85 % de biocarburants et 15 % d'essence), veille technologique sur les alternatives bioGNV, hydrogène... Par ailleurs, une formation à la conduite éco-zen est en cours de déploiement (40 agents formés en 2023), pour une conduite plus apaisée vecteur d'économie de carburant et de sécurité sur la route.



FOCUS ACTION PHARE – La mobilité intégrée au Schéma Directeur de l'Énergie du Département

En 2022, le Département a formalisé sa stratégie énergétique et patrimoniale dans son Schéma Directeur de l'Énergie (SDE). Feuille de route de la politique énergétique pour les trois prochaines décennies, le SDE identifie les actions permettant de répondre aux obligations réglementaires du décret tertiaire, et plus largement de traduire un véritable tournant en matière de transition énergétique porté par la majorité départementale.

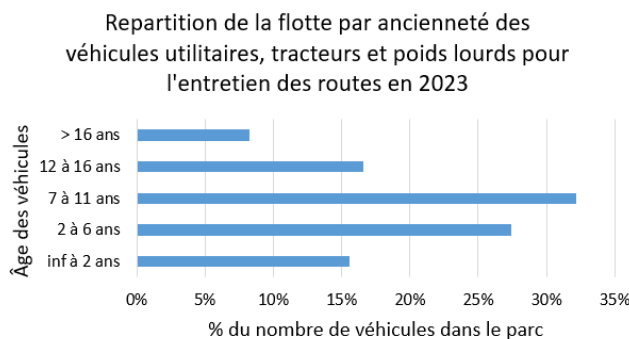
L'action « Développement de la mobilité durable » vise à repenser les déplacements des agents au quotidien suivant 4 axes :

- Une étude « éthanol » pour la transformation par rétrofit des véhicules à cette carburant issue en très grande majorité de la biomasse et donc neutre en carbone ;
- La formation à l'éco-conduite, mise en œuvre avec des formateurs interne ;
- La mobilité alternative en lien avec le Plan vélo Départemental (état des lieux du parc, dotation des sites demandeurs), étude d'une solution de covoiturage interne
- Déploiement des bornes électriques avec la poursuite du plan d'équipement et planification à 4 ans.



La flotte pour l'entretien des routes départementales

Les alternatives au diesel des véhicules lourds, utilisés principalement pour l'entretien des routes, doivent disposer d'une autonomie et d'une puissance suffisantes au vu de leur usage. Dans le cadre de ses initiatives en faveur du développement durable, le Département a engagé une démarche d'acquisition de poids lourds au bioGNV depuis 2021 avec un objectif de 10 PL bioGNV en 2026, à raison de 2 acquisitions par an (4 en service en 2023). Ce carburant permet de diminuer de 80 % les émissions de CO₂, la quasi-totalité des particules fines et 50 % des oxydes d'azote (NO_x) par rapport à un véhicule diesel respectant la norme Euro VI, et également une diminution des nuisances sonores. En 2023, cette initiative s'élargit à un projet d'acquisition d'un tracteur agricole à motorisation GNV. Des essais ont été réalisés sur 2 agences routières départementales en juillet et octobre 2023. Les retours sont globalement positifs en tenant compte de la faible autonomie contraignant l'utilisation du tracteur dans un périmètre à proximité d'une station d'avitaillement.



En 2023, 314 véhicules sont utilisés pour l'entretien des routes (hors véhicules légers). 43 % des véhicules ont 6 ans ou moins. Ils fonctionnent au diesel hormis les 4 camions au bioGNV. La consommation de carburant est de 826 600 litres de diesel et 7 360 kg de bioGNV. 4 bornes de recharge électrique sont installées au niveau du Parc.

Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département

ODD			+	+					++		+	++	+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Amélioration des conditions de travail d'agents des collèges (méthodes de nettoyage) et des routes – Sensibilisation gaspillage alimentaire/biodéchets (collèges) - Préservation des ressources en eau, et des milieux naturels des pollution (RD) - Valorisation des biodéchets (biométhane, compost) / emplois locaux - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD – Papier d'origine durable – Label Imprim'Vert - Tri et prévention des déchets (politique impression, dématérialisation, filières valorisation DEEE, tables de tri) - Marchés globaux de gestion des déchets															

La réglementation priorise la prévention de la production et de la nocivité des déchets, ensuite la gestion des déchets produits doit respecter la hiérarchie des modes de traitement : réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment énergétique, et l'enfouissement en dernier recours.

Des actions pour la réduction et la valorisation des déchets

La prévention passe par l'allongement du cycle de vie des objets, pour retarder le plus possible leur entrée dans le statut de déchets. Par exemple concernant le mobilier des services départementaux, son redéploiement est favorisé avant toute commande.

Au vu des obligations réglementaire de tri des déchets pour « 5 flux » (papier/carton, métal, plastique, verre et bois), une démarche est en cours de réflexion pour l'amélioration du tri en interne. La révision des clauses du marché de nettoyage et des conventions avec les services publics de collecte des déchets sont prévues, et un état des lieux interne a débuté en 2023, afin d'aboutir à différents scénarios de tri & collecte adaptés selon les prestataires existants.

Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par habitant (donnée 2021)

Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type (donnée 2021)

Cible : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets, et réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Avec un ratio de déchets ménagers et assimilés d'environ 554 kg/habitant en 2021 en moyenne en Seine-et-Marne, contre environ 569 kg/hab. en 2009 et 2011, l'atteinte de l'objectif (fixé au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets - PRPGD) de réduction de la production de 10% (par rapport à 2010) pour 2025 (soit environ 510 kg/habitant) ne semble pas en voie d'être atteint. Il en va de même au niveau régional, avec 476 kg/hab. collectés en 2021, contre 475 kg/hab. en 2010, après pourtant une réduction en 2015 (454 kg/habitant).

La directive (UE) 2018/851 (transcrite en droit français par ordonnance de Juillet 2020) fixe pour objectif un taux de recyclage des déchets ménagers à 55 % pour 2025 et 60% pour 2030. D'après le PRPGD, au niveau de l'ensemble de la région (les taux départementaux ne sont pas disponibles) ce taux, qui était de 19 % en 2015, plafonnait à 23 % en 2020 ainsi qu'en 2021.

Vers une empreinte papier allégée

Premier consommable de bureau, le papier a un coût environnemental important (déforestation, fabrication, transport, conditionnement...). Avec 100 % de son papier blanc certifié PEFC, FSC et/ou écolabellisé, le Département dépasse les objectifs réglementaires fixés en la matière.

Le Département utilise chaque année environ 430 tonnes (t) de papier, notamment pour son imprimerie (nombreux livrables diffusés sur le territoire notamment le Seine-et-Marne magazine), et

dont 57,4 t pour les besoins des bureaux au quotidien en 2023. Ce dernier chiffre est en légère hausse par rapport à celui de 2022 (53,5 t.) en raison de besoins exceptionnels liés à la cyberattaque. Le taux de collecte (pour recyclage) des papiers issus des besoins des bureaux au quotidien augmente significativement en 2023 : 50 t contre 42,5 t en 2022.. En complément, 33,4 t. de papiers issus de désarchivages et de déménagements de bureaux ont été collectées.

Afin de limiter les besoins et les impacts de ces consommations de papier vierge, sont mis en place :

- La dématérialisation des procédures, qui en outre limite les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par la diminution des besoins de déplacement : elle vise les procédures internes et externes, y compris dans les relations avec l'usager, notamment dans le domaine du social ;
- L'optimisation des impressions : Le service impression du Département est labellisé depuis 2013 par la marque Imprim'Vert, attribuée sur la base d'un cahier des charges concernant notamment la non utilisation de produits toxiques et la sensibilisation des agents. De plus, depuis 2019, une politique d'impression homogène est appliquée à l'ensemble du parc de périphériques, avec des imprimantes multifonctions en réseau avec des impressions par défaut en noir et blanc et en recto/verso... Fin 2020, le Département a mis en place la plateforme Mozaïc77 dans ses établissements administratifs, afin de centraliser les demandes liées aux besoins en papèterie et ainsi en optimiser la gestion (point d'entrée unique, suivi, glossaire...) ;
- La réutilisation : En 2023 a été mis en place la commande de blocs-brouillon constitués à partir de papiers dont une face est restée vierge, stockés dans des boîtes dédiées déployées dans 10 bâtiments volontaires de l'agglomération melunaise (où se cantonne l'opération).



Une valorisation constante des anciens équipements électroniques

La production des matériels électroniques et numériques a des impacts socio-environnementaux importants, par leur empreinte carbone particulièrement forte et leur utilisation de métaux et de terres rares, qui de surcroît font aussi l'objet de tensions géopolitiques croissantes.

Les cartouches d'imprimantes usagées du Département sont collectées à des fins de valorisation (environ 870 kg de cartouches en 2023). 47 tonnes de Déchets d'Équipement Électroniques et Électroniques (DEEE) ont été collectés en 2023 : ils ont été valorisés pour 84% par recyclage et 11% en incinération, le restant (5%) terminant à l'enfouissement. Pour limiter le tonnage de DEEE à valoriser, le Département allonge la durée de vie des ordinateurs inadéquats pour la collectivité, par leur don aux associations et écoles qui en font la demande.

Vers une restauration collective plus durable

Environ 760 tonnes de déchets de préparation et de restes de repas (dits biodéchets) sont produites chaque année par les collèges publics seine-et-marnais dotés d'une restauration collective. Pour prévenir leur production, le Département a mis en place en interne une formation "Restauration durable et responsable" pour les chefs et les seconds de cuisine des collèges. De plus, la collectivité s'attache à intégrer dans ses marchés une détermination de la nature et de l'étendue des besoins avec précision, en tenant compte des objectifs de développement durable. Enfin, plusieurs collèges s'attachent à limiter le gaspillage alimentaire (sensibilisation et commission menu, optimisation du self...).

Les restaurations des collèges publics du département sont, pour l'écrasante majorité, équipées de tables de tri modulables fournies par le Département, qui servent à séparer les déchets recyclables (cartons, plastiques...) des biodéchets. Pour éviter que les biodéchets ne soient évacués et traités avec les ordures ménagères non recyclables (donc incinérés), et en cohérence avec la réglementation (loi AGEC de 2020) l'imposant, le Département a mis en place une solution de collecte en porte-à-porte.

La collecte des biodéchets des collèges s'étend

Le Département fait collecter depuis juin 2021 les biodéchets des collèges les plus gros producteurs de déchets. Ils sont valorisés dans des méthaniseurs de Seine-et-Marne (produisant du fertilisant et du biométhane), et le prestataire du Département alimente ses véhicules de collecte avec du bioGNV (limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants), constituant ainsi une boucle vertueuse. De plus, le prestataire du Département est une entreprise solidaire d'utilité sociale, employant des personnes en réinsertion.

Ce sont environ 148 tonnes de déchets alimentaires qui ont ainsi été valorisées sur l'année scolaire 2022-2023. Depuis la rentrée 2023-2024, la collecte est passée de 15 à 30 collèges publics, et la quantité collectée atteignait déjà les 111 tonnes à la fin 2023. Un nouveau marché sera élaboré en 2024, prenant le relais avec le contrat actuel, et rendant possible l'extension de la collecte à l'ensemble des collèges publics du territoire.

Quelques collèges utilisent aussi les tables de tri pour séparer les biodéchets afin d'alimenter leur composteur (installé à leur propre initiative et/ou celle du service public local de collecte des déchets), solution permettant de valoriser sur place les biodéchets.

Un entretien des locaux moins impactant pour l'environnement et la santé des agents

En 2023, le Département a intensifié sa politique de mise à disposition de matériel de lavage par mécanisation (aspirateurs, auto-laveuses, mono-brosses) permettant de limiter l'usage de détergent et contribuant à prévenir les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) : 31 collèges en ont bénéficié, contre 17 l'année précédente.

Le Département a mis en place une formation interne pour l'application de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation, qui permet des économies d'eau (679 L/jour de lavage/collège), la limitation de l'usage du détergent (grâce aux microfibrilles des bandeaux de lavages, permettant de ne laver qu'à l'eau claire), et contribue à prévenir les TMS (grâce au balai ergonomique et à l'ergonomie du "kit vitre"). En 2023, 9 collèges ont investi en chariots adaptés et petits matériels de ménage, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente, puisque s'agissant surtout de renouvellement de matériel vieillissant : 73 collèges (56 %) ont déjà été dotés entièrement en matériels.

Les marchés d'externalisation de l'entretien des collèges comportent des clauses imposant au titulaire de limiter les consommations de ressources non renouvelables, les pollutions des milieux et l'utilisation de substances dangereuses, et faciliter la gestion des déchets.

Le Département, pionnier dans la gestion durable des matériaux des routes départementales

Depuis près de 15 ans, le Département s'est engagé dans une gestion vertueuse des routes départementales, particulièrement concernant les matériaux. Un cahier des clauses environnementales est intégré dans les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés passés par le Département pour les travaux de voirie. Sur les 60 000 t. de déchets générés pour les travaux de voirie, 2 000 t. ont fait l'objet de réemploi sur chantier, 54 000 t. ont fait l'objet de valorisation (centrale d'enrobage ou de recyclage ou sur un autre chantier), soit pour 2023 un taux de 94 %, contre un objectif de 70 % fixé par la loi. Le Département diffuse ces bonnes pratiques par des formations auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, notamment en partenariat avec Ensemble77.

ACTION PHARE - Le Département, 1^{er} expérimentateur en France d'enrobé HPE pour le revêtement de chaussée

Pour la réfection de la RD209 fin septembre 2023 (Ormes-sur-Voulzy, Paroy, Jutigny), le Département a utilisé un enrobé à Haute Performance Environnementale (HPE), pour un montant de 210 000 € sur 360 000€ de travaux. L'enrobé HPE utilisé contient 60 % de matériaux recyclés, dont 40 % d'enrobés recyclés provenant d'anciennes couches de roulement et 20% de gravillons de béton concassé provenant de chaussées aéronautiques de l'aéroport Roissy CDG. De plus, l'enrobé est



fabriqué à faible température, ce qui contribue aussi à la décarbonation des opérations de rénovation des routes.

Et aussi... Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes et aux besoins des Seine-et-Marnais

La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables

ODD				+				+	+	+		+	+		+	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Clauses sociales et environnementales (insertion, santé-environnement) - Formation interne marchés publics (volet développement durable) - Respect des obligations sur l'égalité professionnelle femme-homme pour candidater aux marchés publics – Accès des TPE/PME - Dématérialisation des MP – MP Réservés - Collectivité responsable – Gestion durable et intégrée des ressources - Marchés publics durables - Résilience, atténuation et adaptation (changement climatique) - Accès public à l'information / Partenariats (Comité départemental insertion ; Salon de l'achat public)															

En 2023, la commande publique Départementale représente 316 M€ pour 153 marchés conclus et plus de 2 100 fournisseurs actifs. Pour les dossiers à enjeux, des Comités d'achats sont mis en place avec les élus pour définir la stratégie d'achat en amont de la procédure. 7 Comités d'achats se sont tenus en 2023.

Une commande publique mieux encadrée

Tous les agents de la Direction en charge notamment des achats publics sont aussi formateurs internes. 38 agents ont ainsi été formés aux marchés publics en interne, en 2023, cette formation est l'occasion de rappeler les enjeux de développement durable.

FOCUS ACTION PHARE - Adoption de la charte de déontologie des élus et des agents

Suite à la délibération du 15 décembre 2022, la charte de déontologie a été adoptée en séance du 6 avril 2023, renforçant les engagements des élus et des agents (tous signataires), rappelant l'ensemble des obligations et règles professionnelles devant guider l'action des élus et des agents départementaux au service de l'intérêt général des Seine-et-Marnais. Elle permet de mieux prévenir les risques d'atteinte à la probité, notamment concernant les marchés publics (éviter les conflits d'intérêt, garantir un comportement adéquat dans les relations aux entreprises, résister aux pressions). La collectivité a recruté à l'été 2023 un délégué dédié à la probité et organisé en fin d'année la sensibilisation de tous.



Des marchés socio-responsables

L'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) s'est poursuivie en 2023, en co-construction avec les différentes directions. Cet outil réglementaire vise à faire de la commande publique un levier en faveur des transitions sociales, économiques et écologiques du territoire. Le schéma devrait être voté en 2024 et présenté au 3^{ème} salon de l'achat public. En 2023, un nouveau poste de chargé de mission stratégique attractivité, achat durable et responsable a été créé.

FOCUS ACTUALITES JURIDIQUE – Vers des échanges simplifiés et des achats plus durables

L'arrêté ministériel du 14 avril 2023 donne la possibilité aux candidats à un appel d'offre, de transmettre leur offre par voie électronique. Ceci devrait faciliter les échanges entre les parties lors de la procédure de passation de marchés publics.

La loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte élargit l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), intègre des aspects qualitatifs, environnementaux et sociaux aux critères économiques, et instaure des dispositifs d'exclusion des entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'émissions de gaz à effets de serre et de durabilité.

Les clauses d'insertion sociale

Les clauses d'insertion sociale consistent à réserver au moins 5 % du nombre d'heures liées à un marché à des personnes éloignées de l'emploi. Au Département, elles concernent les marchés de travaux les plus importants (à partir de 214 000 € HT), et certains marchés de services (nettoyages de locaux, traiteurs, entretien des ENS, marchés informatiques...). L'intégration de clauses sociales en 2023 a concerné 22 % des marchés publics, en légère baisse par rapport aux 2 années précédentes (où elle concernait environ 30% des marchés), mais représentant un plus grand nombre d'heures de travail pour le public éloigné de l'emploi (plus de 41 000, contre moins de 40 000 en 2022).

Les marchés réservés

La démarche de sensibilisation aux Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) engagée en 2022 s'est poursuivie en 2023.

Le Schéma Départemental du Handicap (2023-2027) comporte une fiche action dédiée à la sensibilisation des responsables administratifs et financiers du Département à l'achat auprès des ESAT et EA, s'appuyant sur l'organisation de module de formation pour les responsables administratifs et financiers, et un appui renforcé des acheteurs auprès des directions opérationnelles en matière d'achats réservés (notamment pour les faibles montants). Le schéma prévoit par ailleurs l'achat ou la location de véhicules et de matériel adaptés et la formation des éducateurs pour l'accessibilité à l'offre sportive.

Et aussi... Un Département employeur plus attractif et juste

Le développement d'actions pour l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics

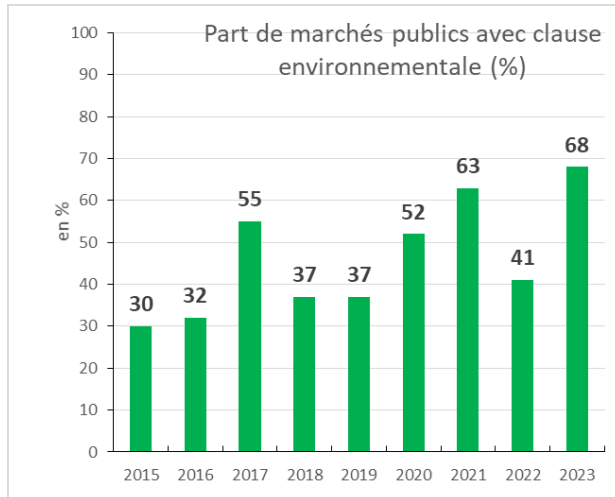
Contribuer à l'économie locale par les marchés publics départementaux est un objectif du Département, pour la consolidation et la création des emplois en Seine-et-Marne. La part des dépenses attribuées à des fournisseurs Seine-et-Marnais s'est globalement maintenue, avec un taux de 47 % en 2023 (contre 48 % en 2022 et 30 % en 2020), représentant près de 150 M€ pour 673 entreprises (près de 150 de plus qu'en 2022).



Le 2^{ème} salon de l'achat public, co-organisé par le Département, Habitat77 et le SDIS 77 et soutenu par de nombreux partenaires (chambres consulaires, fédérations professionnelles...), a attiré 350 participants (contre 150 lors de l'édition précédente) et 250 entreprises (près de la moitié appartenant au secteur d'activité du bâtiment), dont plus de la moitié implantées en Seine-et-Marne.

Avec des temps forts qu'ont été la présentation des opportunités d'achats 2021-2025 et les ateliers thématiques (accès à la commande publique, plateforme de dématérialisation, insertion sociale), cette 2^{ème} édition a encore contribué à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique seine-et-marnaise, tout en mettant l'accent sur les achats responsables et durables.

Des clauses environnementales pour des marchés éco-responsables



En 2023, la part de marchés publics comprenant une clause environnementale a atteint un record au Département. Plusieurs marchés ont fait l'objet de stratégies d'achat pour limiter leurs impacts environnementaux, notamment :

- Pour le marché d'acquisition de mobilier de bureau, le cahier des charges du Département comportait plusieurs exigences notamment de privilégier l'éco-conception, les matières premières recyclées et les bois issus de forêts gérées durablement ainsi que les éco-labels, mais aussi de limiter les déchets d'emballage et de favoriser la revalorisation et le recyclage des objets en fin de vie.
- En 2023, le procédé RECYTAL a été utilisé pour la réalisation de 2km de voirie de la RD 48. Ce procédé, qui mobilise un retraitement à froid de chaussées en remplaçant l'émulsion de bitume par une émulsion de liant à base de résine de poix (coproduit de la sylviculture), permet d'éviter l'emploi de ressource pétrochimique (soit 2 400 t. pour ce chantier), et rend possible un réemploi à 100 % de la chaussée existante (soit l'évitement de 80 camions/jour pour ce chantier).
- le Schéma Directeur de l'Énergie inclut des actions pour des marchés avec des niveaux minimums de performance énergétique sur les équipements de cuisine, informatiques et monétiques, pour la contribution aux objectifs du décret tertiaire.

D'autres évolutions sont prévues en 2024 pour améliorer encore la commande publique départementale en termes de transparence, de traçabilité, de déontologie, de facilitation de l'insertion...



Une Mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne

ODD	+			+			+									+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
<i>Liens avec les ODD</i>	<i>FSE en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi – Éducation à la citoyenneté européenne (Mission Europe) – Concours Parlement européen (binôme fille/garçon) – Actions pour l'insertion des bénéficiaires RSA – Plantation d'arbres dans les collèges - Ouverture sur la citoyenneté européenne</i>															

La mobilisation des fonds européens au profit de la transition écologique et énergétique

La Mission Europe a continué de mobiliser des fonds européens pour le compte du Département. Le **Fonds social européen (FSE)** (1,6 M€ en 2023) permet de financer des actions en faveur du secteur social, et plus particulièrement de l'insertion, notamment des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Il est prévu en 2024 de rechercher des fonds européens pour accompagner de nouveaux publics comme les jeunes filles de l'Aide sociale à l'enfance.

Les chantiers financés par le FEDER en matière de mobilités douces et de rénovation thermique dans des logements sociaux auprès du bailleur HABITAT77 ont été achevés. HABITAT77 s'est à nouveau positionné en 2023 comme candidat au FEDER, accompagné par la Mission Europe.

Des actions de sensibilisation à destination du grand public



EUROPE DIRECT
Seine-et-Marne

La Mission Europe, à travers son centre Europe Direct Seine-et-Marne, continue de développer des actions de sensibilisation à la question Européenne. Elles s'adressent au grand public dans des formats divers : stands lors de manifestations culturelles et sportives du Département, conférences avec des personnalités politiques et universitaires (notamment en 2023 sur les conséquences de la guerre en Ukraine et le rôle de l'UE, et sur la crise énergétique).

Des actions spécifiques sont menées à destination des collégiens : interventions dans les établissements, concours «Parlement européen des collégiens» dans lequel 13 classes de 7 collèges se sont engagés en 2023 (6 classes de 2 collèges en 2022). Les lauréats du concours ont remporté un voyage de 2 jours à Bruxelles pour découvrir les institutions européennes en mai 2023. Les autres classes ont pu visiter Europa Expérience (à Paris), site qui permet de découvrir de manière ludique et virtuelle les institutions européennes. Cette action offre un bagage culturel aux jeunes sur la citoyenneté, l'histoire et les institutions européennes, les ouvre sur des problématiques comme l'égalité des droits, les enjeux environnementaux et les réponses apportées par l'Europe, les initie à l'art oratoire et la prise de parole en public.

FOCUS ACTION PHARE – Un chantier participatif « Elève ton arbre » dans les collèges

La Mission Europe a initié une démarche de plantations d'arbres dans des collèges, avec le soutien de la Direction des bâtiments. Elle s'inscrit dans l'un des objectifs du Pacte vert de l'Union européenne pour la neutralité carbone, avec la plantation de 3 milliards d'arbres à l'horizon 2030 pour augmenter le stockage du CO2. Environ 1 000 végétaux (arbres, arbustes et vivaces) ont été plantés par les élèves de 3 collèges, accompagnés par le CAUE 77, des personnes en insertion d'Initiatives 77, et de Seine-et-Marne Environnement pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la biodiversité. Ces travaux ont aussi conduit à une désimperméabilisation partielle des cours, favorable à la ressource en eau. Les collèges bénéficieront ainsi également d'un cadre de vie de

meilleur qualité notamment au regard du changement climatique. Cette action a bénéficié d'un financement européen de 45 000 €.



En 2023, la Mission Europe a développé ses actions de sensibilisation aux publics éloignés, tels que des écoliers dans des zones REP+ ou en signant des partenariats avec les centres d'information jeunesse du territoire. Cet élargissement des publics se poursuivra en 2024, dans un contexte de scrutin électoral du Parlement européen. Ainsi, des actions de sensibilisation seront menées plus particulièrement auprès des lycéens qui voteront pour la première fois et des prisonniers incarcérés ou en probation.

1,4 MILLION DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN A VALORISER

Avec plus de 1 400 000 habitants, la Seine-et-Marne se classe en 2017 au 10ème rang national et au 1^{er} rang francilien des départements pour sa dynamique démographique. Ainsi, chaque année, le département accueille plus de 12 500 nouveaux habitants. C'est un département jeune, 30 % des nouveaux résidents étant de jeunes ménages avec enfants. Pour autant, à l'image de ce qui s'observe à l'échelle nationale, la Seine-et-Marne connaît aussi un fort vieillissement de sa population. D'ici 2030, la part des plus de 60 ans devrait augmenter de près de 40 %. Il est donc crucial pour le Département de pouvoir répondre aux besoins générés par cette spécificité démographique (actions en faveur de la petite enfance et des jeunes, de la parentalité et des personnes âgées), et également aux besoins des Seine-et-Marnais les plus fragilisés. Le Département, dont le rôle de chef de file de l'action sociale a été reconfirmé par la loi NOTRe (2015), y consacre la moitié de son budget de fonctionnement et plus du tiers de ses effectifs.

Pour répondre à cette singularité, la stratégie du Département est fondée sur 3 grands axes :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais
- Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain -
- Garantir un accès équitable aux services de proximité

Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais
- Garantir un accès équitable aux services de proximité

ODD	++	+	+	++	++		+	+	++	++	+					++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Politique sociale envers les publics en difficulté – Soutien aux associations caritatives – Cantineo77 – Accès pour tous à la santé – Accès à l'éducation et formation des agents (MARS) – Éducation familiale et lutte contre les violences intra-familiales – Politique de rénovation des foyers d'urgence / ESMS – Insertion par l'emploi des plus vulnérables – Dématérialisation des dossiers des services sociaux – Inclusion numérique (PANDA) – Relais locaux actions sociales / Accompagnement publics vulnérables – Logement décent – Protection de l'enfance / Institution efficace (numérique) / Partenariats renforcés															

Le Département coordonnateur des solidarités

Un maintien du service rendu aux usagers malgré la cyberattaque

Chef de file des solidarités, le Département définit, pilote et met en œuvre les politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale. À travers le schéma des solidarités (2019-2024), il coordonne les actions des différents partenaires en matière de solidarités dans une logique de synergie, de coopération et de transversalité. Le schéma des solidarités est le socle des schémas sectoriels. Ce rôle de chef de filât devrait être encore approfondi en 2024, du fait du travail engagé avec l'État sur le projet de Contrat départemental des solidarités.

Le Département travaille aussi au renforcement de l'accompagnement des professionnels et leur montée en compétences. Le projet de Modernisation Accompagnement des Référentiels Sociaux (MARS), engagé depuis 2021, couvre de manière transversale l'ensemble des champs de la solidarité (accueil, insertion, habitat, autonomie, enfance, protection maternelle et infantile).

Disparité des niveaux de vie (donnée 2021)

Cible : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de politiques et mesures adéquates

L'Ile-de-France est la région qui concentre le plus d'inégalités sociales au sein du territoire national. Le rapport interdécile est de 4,2 contre 3,2 à l'échelle de la France métropolitaine. La Seine-et-Marne qui est un département qui concentre beaucoup de classes moyennes a le taux le moins élevé de la région francilienne et se situe au même niveau que la moyenne nationale. A titre de comparaison, Paris qui accueille beaucoup de populations riches et pauvres en proportion a un rapport interdécile deux fois supérieur (6,4) à celui de la Seine-et-Marne. Il n'y a qu'une légère évolution qui a été s'observé depuis 10 ans sur les inégalités de revenu, en Seine-et-Marne comme en Ile-de-France.

Poids des prestations sociales dans le revenu disponible moyen (donnée 2021)

Cible : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et aux services de base

En 2021, 5,1 % du revenu disponible des Seine-et-Marnais était composé de prestations sociales soit 1 181 € par an. Ces ménages bénéficient peu de prestations sociales par rapport à la moyenne nationale située à 5,7 %, classant la Seine-et-Marne au 37ème rang métropolitain. Parmi ces prestations sociales, 0,9 % (231,6 euros) du revenu des habitants du Département est composé de prestations pour les logements, une part qui demeure faible par rapport au reste du territoire national. Au niveau de la région francilienne on retrouve les mêmes proportions d'aide, excepté pour le département de Seine-Saint-Denis où le taux est le plus élevé de France métropolitaine avec 2,0 %. De plus, cet indicateur est caractérisé par une grande stabilité en Seine-et-Marne et dans le reste de l'Ile-de-France puisque le taux est le même depuis 10 ans.

Nombre de situation de surendettement soumises aux commissions (donnée 2023)

Cible : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Au sein de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne est le département où les situations de surendettement sont les plus nombreuses : 217 situations pour 100 000 habitants en 2023 (187 en moyenne en Ile-de-France). La tendance globale est à la baisse depuis 2015 (-42%) avec cependant un effet « plateau » depuis 2021.

L'année 2023 a été marquée par les conséquences de la cyberattaque. Malgré les efforts et le temps nécessaire de reconstruction du système d'information social, les directions mission et les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) ont maintenu leur activité et la qualité du service public rendu. En particulier, l'accueil et l'accompagnement des usagers ont été préservés ainsi que la tenue des actions collectives en MDS, pour protéger l'accès aux droits des usagers et accompagner leur développement social. La modernisation continue des systèmes d'information du social contribue à l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Des lieux d'accueil de proximité pour les Seine-et-Marnais qui continuent à se déployer**Des MDS et PAT relais de l'action Départementale au plus près des usagers**

14 Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et 6 Points Autonomies Territoriaux (PAT) réparties respectivement sur 60 et 13 lieux d'accueil de proximité mettent à disposition des habitants les services à l'utilisateur en matière d'accès aux droits, d'insertion, d'éducation et santé des enfants et des adolescents, d'aide aux futurs parents et parents, aux personnes âgées et en situation de handicap. Les MDS sont un des premiers relais du Département pour lutter contre la pauvreté.

Toutes les MDS sont maintenant dotées du dispositif Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives (PANDA), mis en place en partenariat avec le Point Information Médiation MultiServices Médiation (PIMMS Médiation). Ces permanences numériques accompagnent les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives et favorisent ainsi l'accès aux droits.

Plus globalement, les foyers d'accueil d'urgence et établissements et services médico-sociaux ont fait l'objet d'une politique de rénovation globale.

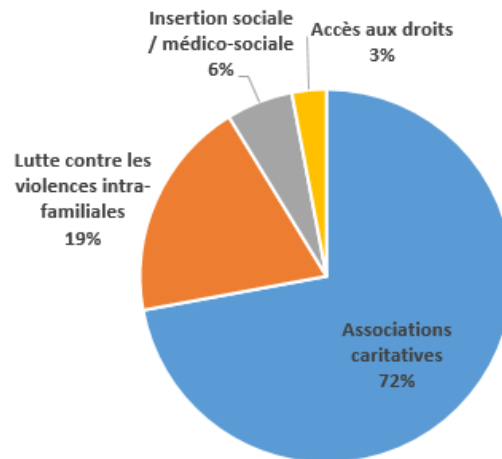
Une intensification du travail de proximité

En 2023, le Département a animé une démarche de promotion des partenariats avec les associations, les communes, CCAS et CIAS, permettant une prise en charge des usagers, l'information sur leurs droits, et une orientation vers les dispositifs départementaux les plus appropriés. Fin 2023, 20 Conventions Département/CCAS/Communes ont été signées et 15 autres sont en cours d'élaboration ; 33 conventions de labellisation PAT sont effectives.

Un soutien pour satisfaire les besoins fondamentaux des Seine-et-Marnais

En 2023, le Département accentue son soutien aux associations caritatives, qui apportent un service de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les MDS, ou œuvrant dans des domaines spécifiques : près de 680 000 € ont été attribués, soit +15 % comparé à 2022. L'aide est allouée pour près des trois quarts à de grandes associations agissant contre la pauvreté des familles (aides alimentaire, vestimentaire et financière, logement, santé, vacances, culture).

Répartition de la subvention aux associations de la cohésion



Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles de collégiens, le Département accorde une aide (CantiNéo77) pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes à la restauration scolaire dans un collège public ou privé, ainsi qu'aux enfants de primaire et collège placés en famille d'accueil. Dans certaines situations sociales particulièrement difficiles, le repas à la cantine peut constituer le seul repas de la journée de l'enfant.

Taux de pauvreté monétaire (données 2021)

Cible : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté

En France métropolitaine, le taux de pauvreté s'élève à 14,5 %. Le taux en Seine-et-Marne est de 12,4 %, ce qui classe le département au 20^{ème} rang national des territoires où le taux est le plus faible. Au sein de la région francilienne, il se classe au 2^{ème} rang à égalité avec les Hauts-de-Seine et derrière les Yvelines. La Seine-Saint-Denis fait figure d'exception car son taux s'élève à 28,4 %, soit près de 2,3 fois plus qu'en Seine-et-Marne.

Une Protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais
- Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain - Garantir un accès équitable aux services de proximité

ODD	+	++	+	++				+	+						++	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Suivi des enfants et des jeunes parents – Conseils alimentation du nourrisson – Lutte contre la désertification médicale / Prévention primaire en direction des familles et des femmes - Éducation à la vie affective et sexuelle – Éducation familiale / Lutte contre les violences intrafamiliales – Véhicules électriques pour les agents – Attractivité pour les médecins – Logiciel pour les EAJE / Télécabines médicales – Accès à la santé pour tous (consultations PMI et centres de santé sexuelle, accueil inclusif des EAJE) - Clauses éthiques des marchés publics - Adaptation au changement climatique (EAJE) – Protection de l'enfance / Institution efficace (SOLIS)															

La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service public d'accueil, d'écoute, de conseils personnalisés et de consultations pour les jeunes parents et leurs enfants ainsi qu'un acteur de prévention sur le terrain (grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, planification et éducation familiale...) prioritairement à destination du jeune public.

La PMI intervient également en autorisation, soutien, montée en compétences, contrôle et évaluation dans le domaine des modes d'accueil du jeune enfant (équipements d'accueil collectif du jeune enfant – EAJE, assistants maternels et familiaux) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP), qui se veulent inclusifs, intégrant les personnes en situation de handicap pour une égalité des chances. Les centres de santé sexuelle qui remplacent depuis 2023 les centres de planification et d'éducation familiale, offre un service plus lisible pour le public, en particulier les mineurs et jeunes majeurs.

FOCUS ACTION PHARE – Des centres de santé sexuelle équipés d'appareils d'échographies pour accompagner les femmes

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge de ses usagers, les 3 centres de santé sexuelle réalisant les interruptions volontaires de grossesses (IVG) médicales (Chelles, Lagny et Noisiel) se sont dotés, fin 2023, d'appareils d'échographie. Ces appareils permettent un complément au diagnostic clinique lors du parcours IVG mais également dans les suivis gynécologiques de prévention et en obstétrique. Un 4^{ème} appareil a également été installé sur le centre de Nemours, premier territoire du sud Seine-et-Marne volontaire sur la mise en place prochaine de l'IVG médicamenteuse. D'autres mises en place devraient suivre afin de permettre à davantage de professionnels de prendre en charge les femmes suivies dans les services Départementaux de manière plus efficiente. Les médecins et les sages-femmes sont formés à l'utilisation de l'appareil.



Taux de mortalité infantile (donnée 2022)

Cible : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
Avec 3,9 enfants pour mille, la Seine-et-Marne est en 2022 le 4^{ème} département d'Île-de-France ou le taux de mortalité est le plus faible, derrière les Hauts-de-Seine, les Yvelines et Paris.

Et aussi..., Des marchés publics socio et éco-responsables, PMI 2.0 (transition numérique)

Un soutien volontariste et inclusif aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Les actions menées depuis plusieurs années au sein des EAJE, et répondant à plusieurs ODD (lutte contre la malnutrition, adaptation au changement climatique avec le guide « Canicule », réflexions sur les questions de genre au sein des EAJE, logiciel dédié) sont maintenant bien installées et pérennes. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) pour faciliter le retour à l'emploi des parents montent en puissance avec 19 structures désormais labélisées en 2023.

Un plan d'action mis en œuvre pour lutter contre les violences intrafamiliales

Au travers de ses compétences, le Département agit en complémentarité des autres acteurs impliqués sur la problématique des violences intrafamiliales. Le nouvel exécutif en a fait une de ses priorités qui a conduit, en 2022, à l'adoption d'un plan d'action et à la mise en place d'une commission spécifique en charge de son pilotage.

Dans ce cadre, l'année 2023 a connu des avancées sur le développement et la consolidation de réseaux d'acteurs impliqués dans la prise en charge des victimes de violences, en particulier dans les territoires ruraux. Le dispositif des intervenants sociaux sont diffusés dans les commissariats et gendarmeries via les forces de l'ordre sensibilisés, avec un enjeu de financement pour le déploiement de nouveaux postes. En outre, le Département a participé à plusieurs temps forts multi-acteurs : comité local d'aide aux victimes spécifiquement dédié aux victimes de violences conjugales/intrafamiliales, réunion annuelle de bilan du dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, séminaire annuel et groupes de travail des instances locales dédiées à la sécurité et à la prévention de la délinquance. Les MDS sont invitées ou directement impliquées dans l'organisation d'événements/actions en lien avec la thématique sur leurs territoires respectifs.

Le Département est maintenant adhérent au Centre Hubertine Auclert, observatoire régional des violences faites aux femmes et centre de ressources travaillant sur l'égalité femmes/hommes. Le Département a ainsi pu commencer à mobiliser l'offre de services proposée par le Centre : mise à disposition de ressources documentaires, prêt d'expositions, conférencier à l'exemple d'une intervention lors du colloque organisé par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance. La mobilisation du Centre doit se poursuivre en 2024.

Le Département a également poursuivi en 2023 sa politique de soutien financier à certaines associations intervenant dans le domaine de la prise en charge des victimes, ou auteurs, de violences conjugales et intrafamiliales (130 000 €).

L'année 2024 devrait voir la publication d'un nouvel appel à projets thématiques sur les violences intrafamiliales permettant de financer de nouvelles actions sur les territoires

FOCUS ACTUALITE JURIDIQUE – Un accompagnement Départemental des bénéficiaires de la nouvelle aide universelle d'urgence pour les victimes de violence conjugale

Une nouvelle aide d'urgence pour les victimes de violences (physiques, psychologiques...) commises par le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS, est accessible depuis le 1^{er} décembre 2023. Un décret publié au Journal Officiel le 25 novembre 2023 en précise les modalités d'attribution. Cette aide peut prendre la forme d'un prêt sans intérêt ou d'un don, en fonction notamment de la situation financière et sociale de la victime. La mise en place du dispositif impliquera un travail de concertation entre la CAF, institution gestionnaire de l'aide, et le Département, à qui la loi confie la charge d'accompagner les bénéficiaires de l'aide, lorsque ceux-ci en ont exprimé le souhait.

Et aussi... Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social

Des outils en déploiement pour lutter contre la désertification médicale

La Seine-et-Marne est frappée à l'instar de nombreuses zones du territoire national par une désertification médicale et paramédicale qui menace l'accès aux soins des populations ainsi que l'état sanitaire global. C'est également un enjeu d'attractivité territoriale, tant pour les nouveaux habitants que pour les médecins notamment en termes de structures de soins, de réseaux numériques performants (très haut débit).

Pour pallier le manque de praticiens, 9 télécabines médicales sont opérationnelles en Seine-et-Marne.

Le diagnostic santé à l'échelle départementale et intercommunale, prévu en 2023, a été réalisé, mettant l'accent à la fois sur l'offre et des besoins en matière de santé, afin d'identifier les leviers d'action entrant dans le champ des compétences départementales et susceptibles d'être mis en œuvre rapidement. Les principales conclusions font état :

- D'une part d'une population en moins bonne santé que ne l'est la population francilienne, d'où la nécessité d'anticiper les besoins à venir qui vont s'accroître du fait de l'augmentation de la population et de son vieillissement
- D'autre part d'une désertification médicale avancée sur l'ensemble des professions de santé en Seine-et-Marne qui aboutit à la nécessité d'attirer les professionnels de santé et de structurer l'offre existante pour améliorer l'accès aux soins.

Ce diagnostic a également permis au Département de rencontrer tous les EPCI de Seine-et-Marne pour faire valoir son rôle de coordinateur des politiques de santé menées localement, en vue d'assurer un accès à la santé équitable pour tous. Une réponse à l'appel à projet « Innovations en Santé » est en cours de préparation pour un soutien aux initiatives locales portées par des communes, intercommunalités, associations ou établissements médicaux.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans (donnée 2022)

Cible : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs

La Seine-et-Marne est fortement touchée par la désertification médicale. C'est en effet le dernier département de France métropolitaine où l'APL au médecin généraliste est le plus faible (2,1 consultations par an et par habitant). Cet indicateur est en baisse (-13 % entre 2019 et 2022).

Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	++		++	+			+	+	++	++	+					++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Sorties positives ASE – Couverture santé - Maintien et soutien à la scolarisation des enfants de l'ASE / Formation des professionnels – Lutte contre la prostitution des mineurs – Rénovation des foyers d'urgence – Accompagnement des jeunes de l'ASE vers l'emploi - ASE 2.0 – Diminution des inégalités sociales pour les enfants de l'ASE / Equité de traitement et d'accès dans les établissements d'accueil – Réduction GES (rénovation énergétique) – Protection de l'enfance															

Le rôle de chef de file de la protection de l'enfance a été confié par le législateur aux Départements. Ils interviennent pour tout mineur sur le territoire dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises.

Des outils pour garantir la qualité de l'accueil des enfants confiés et de meilleures conditions de travail pour les agents

Les orientations législatives visent à éviter la séparation de l'enfant d'avec sa famille. Dans ce cadre, le Département a mis en place un référentiel départemental des aides éducatives afin de garantir la qualité, la continuité et la sécurité du dispositif et l'équité de la prise en charge des familles sur le territoire.

Par ailleurs, afin de s'engager encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance, le Département a repris depuis 2022 en régie les activités des deux établissements publics autonomes en charge de la mission d'accueil d'urgence en protection de l'enfance. Cela permet un renforcement de la proximité avec les professionnels travaillant dans ces établissements, tout en leur assurant une garantie d'emploi et d'équité entre tous les agents de la protection de l'enfance en intégrant la spécificité de la fonction publique hospitalière. Elle garantit également en tout point du territoire départemental, une équité de traitement et une prise en charge de qualité pour les mineurs accueillis et leurs familles.

Un schéma de protection des enfants et des familles en construction

En 2023, les travaux d'élaboration du schéma d'orientation de la protection des enfants et des familles se sont poursuivis. Il s'articule autour de 4 axes :

- La qualité de la prise en charge des enfants et de leurs familles dans le dispositif de protection de l'enfance ;
- Une offre d'accueil et d'accompagnement diversifiée, lisible et adaptable ;
- La promotion du pouvoir d'agir des familles et des proches de l'enfant ;
- Une offre adaptée pour sécuriser l'autonomie des majeurs sortants du dispositif d'Aide Sociale à l'Enfance (formation / insertion, couverture santé, gestion de fin de prise en charge).

Les difficultés liées à la cyberattaque n'ont pas empêché le déploiement d'actions et dispositifs nouveaux, à l'image de l'ouverture en septembre 2023 d'un établissement dédié à la mise à l'abri de jeunes souhaitant être pris en charge à l'aide sociale à l'enfance comme mineurs non accompagnés.

Un plan d'action est en cours de préparation pour développer l'offre d'accueil familial et les alternatives à l'assistance éducative en travaillant sur la prévention.

ACTION PHARE La mise en place du parrainage affectif et socio-culturel

Le Département a conventionné avec deux associations de parrainage au printemps 2023 : France Parrainage et Parrains par Mille. Le parrainage est une prestation complémentaire aux mesures d'Aide Sociale à l'Enfance, en particulier au placement. En effet lorsqu'un enfant est pris en charge, avec l'accord des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale, on peut lui proposer un parrain ou une marraine, pour nouer une relation durable.

Le parrainage permet à l'enfant de découvrir un environnement différent, l'ouvre sur d'autres horizons et participe à sa construction personnelle en lui permettant de passer de bons moments réguliers avec une tierce personne, parfois en échappatoire aux autorités parentales ou administratives et en soutien dans les moments difficiles. Cela répond à un besoin majeur pour les enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance.

**Le renforcement des actions de protection des mineurs victimes du phénomène prostitutionnel**

Face à la forte progression depuis 5 ans du phénomène prostitutionnel chez les mineurs, le Département, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, a renforcé son action dans ce domaine. Ainsi, il s'est positionné depuis 2022 comme coordonnateur des acteurs territoriaux, institutionnels et associatifs, pour l'accompagnement des jeunes filles et garçons victimes de prostitution.

A cette fin, le Département a conventionné en 2022 avec l'Amicale du Nid 93, les Parquets de Meaux, Melun et Fontainebleau, et la Direction Territoriale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ). Cette convention engage le Département à subventionner l'association l'Amicale du Nid 93 à hauteur de 200 000 € pour la création de trois postes de travailleur social à temps plein. Ces moyens permettront de mettre en place un dispositif construit autour de l'évaluation familiale et sociale du mineur, la mise en place d'un suivi éducatif spécifique, l'intervention auprès des jeunes en cours d'audition chez les forces de l'ordre, la sensibilisation des professionnels de la protection de l'enfance.

Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc : Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais
- Garantir un accès équitable aux services de proximité

ODD	+	+	++	++				+	+	++	+					+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aides sociales – Lutte contre la dénutrition des publics cibles – Maintien en bonne santé – Évaluation MDPH / Reconnaissance et accompagnement du handicap / Transport adapté pour la scolarisation des enfants en situation de handicap – Insertion et formation professionnelle / Plateforme des métiers de l'autonomie – Services numériques d'accès à distance pour les usagers – Aides sociales / SAPHA / PAT – Aides pour adaptation du logement / Accessibilité bâtiments CD / Accès à la culture / Transport adapté - Efficacité institution (services numériques)															

Dans un territoire marqué par une population en croissance constante et par l'allongement de la durée de vie, le Département favorise l'autonomie et le maintien des personnes âgées à leur domicile. Ces actions sont favorables au bien-être et à la qualité de vie (maintien des habitudes, des repères, de l'environnement social, lutte contre la dénutrition...).

Le Département soutient les personnes âgées et handicapées, via l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH) dont le périmètre s'est élargi en 2023 pour concerner en Seine-et-Marne potentiellement 8 000 personnes à horizon 2028. Le service Seniors Aînés Personnes Handicapées et Aidants (SAPHA), présent dans chacune des 14 Maisons départementales de la solidarité (MDS), accompagne tant le public cible que les aidants, et coordonne le réseau d'acteurs professionnels afin de fluidifier le parcours des publics handicapés et âgés. La politique d'aide à domicile bénéficie directement à 9 000 Seine-et-Marnais. Enfin, le Département est couvert par 6 Points Autonomie Territoriaux (PAT) qui accompagnent également les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, et leurs aidants. Il s'appuie sur un ensemble de services numériques accessibles à distance pour les usagers.

Le handicap, une des priorités de l'exécutif intégrée dans l'ensemble des politiques publiques

Le Département s'est engagé pour une politique sur le handicap exemplaire, pour faire de la Seine-et-Marne un territoire inclusif, en capacité de répondre aux enjeux de l'accompagnement et de l'accueil des personnes en situation de handicap. Le Département s'appuie notamment sur la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qu'il finance à 80 %. La MDPH propose un accès unique aux droits et prestations des personnes en situation de handicap.

Part des 75 ans ou plus dans la population (donnée 2023)

Cible : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs

La Seine-et-Marne est le troisième département métropolitain où la part de la population de plus de 75 ans est la plus faible, derrière deux autres départements franciliens : La Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Cette part est cependant en constante augmentation, passant de 5,5 % en 2008 à 7,4 % en 2023. On observe de forte disparité entre les EPCI, le long de la frontière de la Seine-et-Marne du sud à l'est du Département, dont le taux de plus de 75 ans est situé entre 8,3 et 10,8 %;

et les cantons de la frange Nord-Ouest et du centre, pour lesquels cette part est moindre (moins de 7,5 %).

Part des personnes de 75 ans ou plus bénéficiant de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) (donnée 2021)

Cible : faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels et sûrs

La part des personnes de 75 ans à 84 ans bénéficiant de l'APA est plus élevée en Seine-et-Marne (16,5 %) en comparaison avec la moyenne métropolitaine (15,1%). C'est cependant le 3ème département d'Ile-de-France où cette part est la plus élevée. Cet indicateur peut être révélateur de la bonne santé des personnes âgées du territoire, mais également du non-recours à l'APA; estimé en France entre 20 et 28 % (DREES, 2016)

Le Département met en place des dispositifs pour répondre aux besoins des Seine-et-Marnais en situation de handicap, à tous les stades de la vie : scolarisation des jeunes et formations des adultes (accompagnement MDPH, espaces de confiance dans les collèges...), déplacements du quotidien (PAM77, transport scolaire adapté, cartes de transport), insertion professionnelle des adultes, accès à un logement adapté, accès à la culture (pôle Arts et Handicap pour faciliter l'accès à tous les publics à la culture et à la valorisation des artistes en situation de handicap). Afin que la dimension handicap soit prise en compte dans l'ensemble de ses politiques, le Département a approuvé en 2023 son Schéma Handicap 2023-2027. Il est constitué de 50 actions impliquant la plupart des Directions car relevant de l'ensemble des politiques publiques Départementales (collèges et jeunesse, culture, routes et transport, développement des territoires, environnement, habitat, solidarités...) et de son fonctionnement interne (ressources humaines). Il fera l'objet d'un événement phare chaque année. Pour 2024, année olympique, le choix s'est porté sur le sport.

FOCUS ACTION PHARE : Une création théâtrale avec et à destination des personnes âgées

Dans le cadre de la politique publique de prévention de la perte d'autonomie menée par la Conférence des financeurs, le théâtre de Sénart, scène nationale, s'est engagé depuis deux ans dans des actions culturelles spécifiquement destinées aux publics seniors. Ces initiatives visent à renforcer les liens sociaux, particulièrement importants pour des individus parfois confrontés à l'isolement social, et le bien-être des personnes âgées en mettant en valeur leurs talents et leur vitalité.

Grâce à une collaboration étroite avec le centre social Françoise Dolto et la Maison de quartier Gaston Variot de Savigny-le-Temple, un groupe de 18 participants a été formé pour s'engager dans un processus de création théâtrale. Le spectacle intitulé "Je me souviens de presque tout" a été le fruit de cette collaboration. Ce spectacle a brillamment mis en lumière la vivacité et la créativité des personnes âgées, démontrant qu'elles sont toujours en quête de nouvelles expériences et de défis joyeux.



Voir aussi Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

De nouveaux outils en cours de déploiement

Un 2^{ème} Schéma de l'autonomie opérationnel en 2024

La construction du 2^{ème} Schéma de l'autonomie 2024-2028 s'est achevée fin 2023 pour être présenté au vote du Conseil Départemental en avril 2024. Il concerne une très large part des Seine-et-Marnais :

le vieillissement des populations mais aussi l'accompagnement quotidien de la perte d'autonomie de proches au sein des familles tout comme le handicap sont au cœur des parcours de vie de très nombreuses personnes. Il répond à 3 orientations :

- « Pour être inclus dans la cité » : il s'agit de contribuer à l'inclusion des personnes âgées et en situation de handicap dans la vie sociale. C'est aussi garantir l'égalité des chances et l'épanouissement individuel, touchant des aspects variés tels que l'accès aux droits, à la santé, à la vie sociale, la mobilité, la scolarité et l'emploi.
- « Tant que je peux rester chez moi » : le Département met en lumière le désir prédominant des personnes en perte d'autonomie de demeurer à domicile aussi longtemps que possible. Le schéma fait une place particulière aux aidants qui font face à des risques tels que l'épuisement et l'isolement.
- « Quand je ne peux plus rester chez moi » : le Département veut proposer une offre d'hébergement adaptée sous des formes variées. Il s'agit de disposer sur le territoire d'établissements et de solutions intermédiaires qui soient chaleureux, personnalisés, respectueux de l'intimité des résidents et ouverts sur l'extérieur, dans une perspective de continuité des soins et d'accompagnement adapté, s'appuyant sur une coordination efficace des acteurs.

La réalisation des objectifs inscrits au schéma mobilisera les professionnels du Département (notamment aux Maisons Départementales des Solidarités), les partenaires (MDPH, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Agence Régionale de Santé, caisses de retraite, Points Autonomie Territoriaux, services de l'État tels que la Justice et l'Éducation Nationale...), et les usagers, leurs familles et les associations représentatives.

Une première année de fonctionnement pour la Plateforme des métiers de l'autonomie

La plateforme des métiers de l'autonomie, mise en place de façon expérimentale en 2022 par le Département, lauréat d'un appel à projet national, vise à promouvoir le secteur et attirer les compétences le plus largement possible. Elle cherche ainsi à répondre d'une part aux besoins des Seine-et-Marnais particulièrement vulnérables dans un contexte de métier en forte tension, et d'autre part des entreprises de ce secteur en contribuant à renforcer l'attractivité de ces métiers (parcours de formation, qualité de vie au travail...) et les rendant accessibles aux personnes les plus éloignées de l'emploi (jeunes décrocheurs, chômeurs de longue durée, réfugiés...).

L'année 2023 a été consacrée à la consolidation des partenariats avec les organismes de formation, du soutien au recrutement, des informations sur les métiers auprès du grand public et des partenaires emploi/formation, plusieurs temps d'échanges avec les structures et leurs dirigeants sur la santé au travail et les risques professionnels...

Et aussi... 6 pôles autonomies territoriales (PAT), le transport pour les personnes à mobilité réduite, la Transformation numérique de l'administration

Une politique pour l'emploi et l'insertion renouvelée

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais

ODD	++	+						++	++						+	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	RSA / FAJ – Aide alimentaire (FAJ) – Accès à la santé / Dispositifs de santé adaptés aux ARSA – Actions de formations (retour à l'emploi, métiers en tension) / Écoles de la 2 ^e chance – Accueil des très jeunes enfants – SPIE / PDIE / RSA – Accès au numérique (PIMMS) / Plateforme éco-mobilité inclusive - Accompagnement vers le retour à l'emploi – Accès à la mobilité en zone rurale / Logement des jeunes - Actions collaboratives inter-institutions partenariales															

Le Département de Seine-et-Marne s'inscrit dans un rôle de chef de file de la gouvernance et de la coordination de la politique du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui répond à deux objectifs : accompagner les personnes les plus démunies dans un processus de responsabilisation et répondre à leurs besoins indispensables en tant qu'êtres humains (notamment l'accès à la santé). En 2023, la Seine-et-Marne compte près de 30 000 allocataires. Le Département s'appuie notamment sur INITIATIVE77, son agence départementale d'insertion, qui a pour mission de soutenir et promouvoir toutes les actions visant à faciliter l'insertion, en favorisant l'accès à l'emploi, à la formation et au logement.

Des travaux pour alimenter le futur plan départemental d'insertion et de retour vers l'emploi (PDIE)

Expérimentation du SPIE

Le Département s'est engagé en 2022 et pour 2 ans sur l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), qui s'inscrit dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il vise à une insertion durable dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées, dont les allocataires du RSA, en simplifiant le parcours d'accompagnement selon la logique du « Dîtes-le nous une fois ». Cette démarche s'appuie sur un vaste consortium d'acteurs (services de l'Etat, association œuvrant pour l'insertion, CAF...). De nombreux temps d'échanges ont été organisés en 2023 qui ont permis l'interconnaissance et l'échange de bonnes pratiques, et l'élaboration d'outils collectivement partagés.



Les productions issues de cette expérimentation alimenteront les travaux du Département et de ses partenaires en 2024 pour la déclinaison de la loi pour le Plein Emploi. Celle-ci prévoit notamment une évolution de l'accompagnement pour répondre à l'obligation d'une activité minimum, avec un renforcement des moyens humains dédiés. En outre, les groupes de travail mis en place pour le SPIE contribueront à définir les orientations du futur Contrat local des solidarités, déclinaison locale du Pacte des solidarités, qui, à partir de 2024 prendra le relais de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

FOCUS REGLEMENTAIRE : La loi pour le plein emploi et de la réforme « France travail »

La loi pour le plein emploi prévoit des modifications au niveau de l'inscription, de l'accompagnement et des sanctions pour les allocataires du RSA. Ces derniers seront tous inscrits, à partir de 2025, sur la liste des demandeurs d'emploi de « France Travail », l'opérateur national qui succédera à Pôle emploi. Cette loi prévoit également de généraliser « l'accompagnement rénové » des allocataires avec l'intégration des 15 heures

d'activité hebdomadaire sauf cas de minoration en fonction des « situations individuelles » (par exemple : en raison de l'état de santé, parent isolé sans solution de garde...).

Un PDIE pour répondre aux besoins de chaque bénéficiaire

Le Département a poursuivi en 2023 les travaux d'élaboration de son nouveau plan départemental d'insertion et de retour vers l'emploi (PDIE), sur la base des évaluations conduites depuis 2021. Son adoption est prévue début 2024.

Ce nouveau PDIE est pensé dans une logique de décroisement des publics. L'accompagnement devra être adapté à chaque bénéficiaire, pour une insertion rapide, et lever les principaux freins sociaux pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, plusieurs actions nouvelles ont été intégrées pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants (dispositif « La balle au bond »), de mobilité dans les zones rurales (plateforme éco-mobilité inclusive), aux besoins spécifiques en matière de santé des allocataires du RSA, et d'accès au numérique avec un renforcement des permanences dans les Maisons Départementales de Solidarité (MDS) avec le PIMMS. Ces actions représentent un budget de 600 000 € cofinancé Département-État.

ACTION PHARE : La mobilité des allocataires du RSA : un levier pour l'insertion

A travers un appel à projets le Département a accordé 252 000€ de subventions aux acteurs du territoire agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, missions locales..., afin de répondre de façon concrète aux besoins de mobilité des allocataires du RSA : accompagnement par une plateforme, microcrédit, mise à disposition d'un moyen de transport... En 2023, ce sont 916 jeunes et allocataires qui ont été accompagnés vers la mobilité grâce au soutien du Département. Au-delà des objectifs quantitatifs qui varient en fonction des structures et de leur offre de service, les rencontres régulières entre les différents opérateurs ont permis de travailler à une meilleure articulation entre les dispositifs.

Cet appel à projet permet aux différents porteurs de se fédérer autour des enjeux multiples de la mobilité et cette dynamique à vocation à évoluer et se renforcer dans le temps.

Le Département a également souhaité renforcer le lien avec les acteurs économiques afin de favoriser l'accès à l'emploi durable, et en préparant les allocataires du RSA au retour à l'emploi (parcours vers l'emploi pérenne, formations...). Le dispositif « Coup de Pouce vers les métiers en tension » a été renforcé pour répondre aux besoins (allocation supplémentaire pour les bénéficiaires reprenant une activité dans ces secteurs, préparation à l'emploi dans les secteurs espaces verts/agriculture, chauffeur de bus...).

Demandeur d'emploi catégorie B et C (données 2023)

Cible : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

En 2023, la part des demandeurs d'emploi de catégorie B et C représente 39,8 % en Seine-et-Marne. Le territoire compte 104 070 demandeurs d'emploi, 60,1 % étant inscrits en catégorie A, 14 % en catégorie B et 25,8 % en catégorie C. Dans le détail, les demandeurs de catégorie A ont connu une forte baisse (-6 400 demandeurs) par rapport à 2021, tandis que les demandeurs de catégorie B (+2 950 demandeurs) et C (+1 050 demandeurs) sont plus nombreux. Une situation qui s'observe également à l'échelle francilienne et nationale, impliquant que de plus en plus de demandeurs d'emploi exercent une activité professionnelle réduite. L'année 2020 marquée par la crise sanitaire avait inversé la tendance, puisque le nombre de demandeurs de catégorie A avait pour la première fois augmenté depuis 2015. Une situation inédite qui ne s'est pas reproduite en 2021, et la dynamique qui précède l'année 2020 est de retour.

(Catégorie A : Personne sans emploi. Catégorie B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois. Catégorie C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois.)

Lutter contre la précarité des jeunes et aider à leur insertion : une priorité de l'exécutif

La jeunesse comme la politique d'insertion des jeunes constituent des priorités de l'exécutif, et s'inscrit dans plusieurs documents cadre stratégiques du Département (schéma des solidarités, stratégie emploi et insertion, schéma de protection de l'enfance, nouveau PDIE).

En 2023, le Département a renouvelé son soutien aux structures accompagnant les jeunes :

- Les écoles de la deuxième chance : les 4 sites de Seine-et-Marne ont accueilli en 2023 436 jeunes et 341 ont été accompagnés ; le taux de sortie positive (vers une formation ou un emploi) pour l'année 2023 est de 69 % ;
- Les 11 Missions locales de Seine-et-Marne, acteurs phares de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, avec un besoin croissant en témoigne l'augmentation des jeunes dans les accueils de proximité (+9 %), des mineurs accompagné qui a plus que doublé entre 2019 et 2023, et un dépassement des objectifs fixés dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune ;
- Les structures offrant des solutions de logements aux jeunes seine-et-marnais et un accompagnement adapté : foyers pour jeunes travailleurs, résidences jeunes, logements passerelles.

Via le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Département apporte une aide financière ponctuelle aux jeunes de 16 à 25 ans les plus démunis, qui couvrent principalement les besoins alimentaires, le transport, la formation. En 2023, 778 aides ont été accordées, en légère augmentation par rapport à 2022 (+5%). Cela illustre la mobilisation importante des partenaires jeunesse autour des besoins des jeunes, et leur meilleure connaissance du dispositif.

Au total, le Département a dédié un budget de 1,19 M€ à la lutte contre la précarité des jeunes à travers ces structures et dispositifs.

Demandeur d'emploi catégorie A âgés de moins de 25 ans (donnée 2023)

Part des jeunes (18-25 ans) non insérés (hors emploi et hors système scolaire) (donnée XXXX) → à compléter

*Cible : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité*

En 2023, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A Seine-et-Marnais, 14,2 % avaient moins de 25 ans, 59,9 % avaient entre 25 et 49 ans et 25,9 % avaient plus de 50 ans. Ainsi, le département est celui qui enregistre en Île-de-France, la 2^e part la plus importante de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans derrière l'Essonne. En termes d'évolution, bien que la Seine-et-Marne connaisse une diminution des demandeurs d'emploi chez les jeunes depuis 2020, on observe une hausse depuis 2022 (+ 1 %). 2020, fut une année record marquée sûrement dû aux conséquences du Covid-19, qui a particulièrement touché les jeunes qui souhaitaient trouver d'emploi plus que les autres catégories d'âge. Cette tendance est commune à tous les départements franciliens.

Catégorie A : Personne sans emploi.

Une politique renforcée de développement des formations supérieures et professionnelles axée sur l'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain

ODD				++				++	+	+						+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Actions de la Fondation (handicap, environnement, insertion des jeunes, lutte contre la pauvreté des étudiants...) - Renforcement de l'offre de soins – Formation pour tous – Accès des jeunes à l'emploi qualifié – Campus connectés (équité, consommation énergie) / Encouragement à l'innovation – Réduction des inégalités sociales et territoriales – Coopération public / privé / Développement des partenariats (Tour des métiers 77)															

Le Département de Seine-et-Marne connaît depuis plusieurs années une forte croissance démographique ; sa population augmente chaque année de près de 13 000 habitants dont 25 % ont moins de 20 ans. La part de la population active ayant un diplôme de l'enseignement supérieur y est inférieure de 10 points à celui constaté pour toute la région Ile-de-France.

Pour répondre à cet enjeu d'une plus grande égalité, le Département a engagé une politique volontariste, traduite dans une "stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation", dans laquelle s'inscrivent ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette politique est aussi un facteur d'attractivité territoriale et donc d'une dynamique favorable à la création d'emplois locaux.

Une restructuration interne pour renforcer la politique

En 2023, le Département s'est réorganisé en interne pour renforcer son action, avec un service de 4 personnes dédié à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle. L'action Départementale s'est intensifiée en conséquence :

- développement des partenariats et organisation opérationnelle de la mise en service du dispositif « Tour des métiers 77 » ;
- développement du Parcours collégien dédié à la découverte du monde professionnel.

Pour une plus grande égalité d'accès aux formations supérieures (et indirectement des impacts sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie), le Département contribue au développement :

- des formations à distance type Campus connectés, en collaboration avec l'Université Gustave Eiffel (UGE) et l'Université Paris-Créteil (UPEC). Le Département accompagne depuis 2023 les Campus Digital de Formations de Nemours, Montereau et Provins. 2 autres Campus sont en cours de finalisation de partenariat afin d'atteindre l'objectif de 5 campus accompagnés ;
- d'une offre de service mobile sur l'orientation scolaire et professionnelle (Tour des métiers) pour mettre en relation un jeune avec une offre de formations, un demandeur d'emploi avec un métier et ce à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental. Elle s'appuie sur la mise en service d'un véhicule équipé des outils nécessaires (livraison prévu en 2024), avec l'objectif de couvrir les zones du territoire départemental dépourvues des organismes d'information courants type missions locales, Centre d'Information Jeunesse, (CIJ), services pour l'emploi, Mairies, EPCI, Collèges, Lycées.

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-et-Marne entretient un partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), avec des soutiens en investissement pour la création

de Campus universitaire. Après l'IUT de Sénart, l'antenne de 1ère année de Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) de l'UPEC à Torcy, Sénart et Melun, le Campus universitaire de Fontainebleau sur les formations de santé, le Département s'est engagé dans le projet d'extension du Campus universitaire de Lieusaint auquel il participera à hauteur de 1,5 M€.

Les personnes sans diplôme de plus de 15 ans (2020)

Cible : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat, et réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

En 2020, 19,7 % des Seine-et-Marnais de plus de 15 ans et non scolarisés n'ont aucun diplôme. Le département se classe légèrement en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 22,34 %. En Ile-de-France, la Seine-et-Marne se classe au 3^{ème} rang francilien derrière la Seine-Saint-Denis (29,7 %) et le Val-d'Oise (21,3 %). Depuis 2019, dans tous les départements franciliens, la situation s'améliore avec une diminution du nombre de non-diplômés. La Seine-et-Marne présente également des signes d'amélioration avec une baisse du nombre de non-diplômés de 6,1 % par rapport à 2019.

Le Département membre fondateur d'une fondation pour accompagner les étudiants les plus vulnérables

Le Département poursuit son partenariat avec l'UPEC à travers la Fondation dont il est membre fondateur, et qui s'appuie sur une coopération public/privé. Elle porte des actions qui font écho aux préoccupations du Département de Seine-et-Marne : insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, soutien aux entreprises et professionnels de demain, prévention des vulnérabilités liées à l'environnement et à leur impact sur la santé, soutien aux étudiants en difficulté (logements, isolement). Le Département participe à son fonctionnement à hauteur de 50 000 €/an pendant 5 ans, depuis 2021.



LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE

La moitié des espaces naturels et agricoles de l'Île-de-France est concentrée en Seine-et-Marne. Le patrimoine naturel est marqué par de grandes rivières, la Marne, la Seine et leurs affluents, qui constituent aussi une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable de la Seine-et-Marne et de Paris et sa petite couronne. Qu'il s'agisse de sites emblématiques ou plus ordinaires, ces espaces également facteurs de ressourcement pour les habitants contribuent pleinement à l'identité et à l'attractivité du territoire. La qualité de vie est aussi fortement liée à une offre de logements qui doit à la fois être suffisante au regard de la dynamique démographique, adaptée aux parcours de vie (jeunes actifs, familles, personnes âgées ou en situation de handicap) et respectueuse de l'environnement et des enjeux en lien avec le réchauffement climatique. C'est aussi un atout pour un territoire de pouvoir offrir à tous un accès à des activités de loisirs, sportives et culturelles de qualité et diversifiées, facteur d'épanouissement et de développement de liens sociaux. La voiture reste le mode de déplacement dominant très largement la mobilité en Seine-et-Marne, avec en corollaire des nuisances (bruit, pollution de l'air, contribution au réchauffement climatique) et des coûts pour les ménages pouvant s'inscrire à la hausse dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles. Face aux dynamiques de développement actuelles et futures, l'amélioration des réseaux routiers et de transports en commun, et d'une manière générale, des déplacements constituent des enjeux majeurs pour la Seine-et-Marne.

4 orientations stratégiques en réponse à cet enjeu :

- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise ;*
- *soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables ;*
- *créer de véritables parcours résidentiels ;*
- *rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles.*

Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales

ODD										++	+					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Aide dédiée aux projets de santé, aux aménagements de voirie pour leur sécurisation – Éducation de qualité (aide dédiée pour la lecture publique, aides pour les équipements accompagnant les collèges) – Soutien à la création d'équipements générant de l'emploi - Réduction des inégalités territoriales – Espaces publics sûrs pour tous (bouclier de sécurité) - Émergence favorisée des projets recourant à des énergies renouvelables et maximisant la performance énergétique, facilitant l'accès aux services, d'aménagement du territoire (rénovation de logements, développement de la mobilité), favorisant la consommation locale, de lutte contre le changement climatique (co-working, véhicules propres)															

Le Département, partenaire privilégié des Communes et Intercommunalités par sa politique contractuelle

Le Département mène depuis 2015 une politique d'accompagnement des Communes et des Intercommunalités, pour atténuer les disparités territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et pour renforcer les solidarités. Ce soutien financier et technique contribue à faire émerger des actions, dont les finalités peuvent être en lien avec le développement durable.

La politique se décline en 5 contrats adaptés à différentes configurations de territoires et projets : le Fond d'Aménagement Communal (FAC) pour les projets d'investissement des communes de plus de 2 000 habitants, le Fond d'Aménagement (FA) pour les projets structurants d'intérêt supra-local, le Contrat Intercommunal de Développement (CID) pour les projets intercommunaux et les porteurs de projet de santé dans les zones reconnues déficitaires, le Fonds d'Équipement Rural (FER) et le Contrat Rural (CoR) cofinancé avec la Région, deux outils à destination des communes et syndicats ruraux. De plus, dans le cadre de conventions annuelles dédiées (renouvelées en 2023), le Département soutient les Parcs Naturels Régionaux (PNR) du Gâtinais français et des Deux Morin, pour leurs projets d'investissement et leur fonctionnement.

La politique contractuelle contribue indirectement à la préservation des écosystèmes continentaux et à la biodiversité, notamment via les FAC, le Département veillant à ce que les projets financés par ce dispositif puissent bien s'insérer dans leur environnement, par exemple via la mise en place de stationnement perméables ou végétalisés, de noues et d'extension de boisement.

En 2023, 201 dossiers FER, 48 CoR (pour un montant total de 6,95 M€, soit 1 million de plus qu'en 2022) et 26 FAC ont été adoptés (75 FAC sont en cours de validité). 4 CID de 2^{ème} génération ont été signés (9 CID de 2^{ème} génération sont en cours de validité). Une subvention de 0,6 M€ d'aide a été attribuée au titre du FA pour la 4^{ème} phase des travaux d'aménagement sur le Grand Parquet à Fontainebleau. L'augmentation dérogatoire du FER de 2022 pour limiter les impacts de l'inflation n'a pas été reconduite en 2023, mais la hausse du plafond de subvention des CoR et la prise en compte des projets de voirie sur route départementale ont été inscrites au règlement (adopté en 2022).

En cohérence avec le Schéma de développement de la lecture publique, les projets liés à ce schéma sont financés en priorité, avec une bonification financière pour les territoires situés en zone blanche.

ACTION PHARE - Construction du complexe sportif de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) sur la Commune d'Ocquerre

Ce complexe a été conçu avec des exigences environnementales couvrant plusieurs aspects de sa construction : architecture (bioclimatisme, intégration de puits de lumières), ressources (matériaux biosourcés, réutilisation des remblais du chantier) et ressources énergétiques (panneaux solaires et

puits canadiens). En vue de la future utilisation du site, ont été privilégiés des matériaux économes en termes d'entretien et de maintenance, et des faux plafonds acoustiques ont été installés.

Le Département a apporté une aide de 1,234 M€ à ce projet via son dispositif CID, pour l'enveloppe globale de 5,52 M€ HT du projet.



Pose de la première pierre (2021) et inauguration (janvier 2024)



Photographies de l'extérieur et de l'intérieur

Le GIP ID77 initié par le Département, facteur d'équité territoriale

Le Département, Act'art, Aménagement77, le CAUE77, Initiatives77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité se sont rassemblés sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), afin de mutualiser leurs compétences et expertises au sein d'une offre en ingénierie pluridisciplinaire au profit des collectivités de Seine-et-Marne.

L'offre d'ID77 prend la forme d'un catalogue de prestations d'ingénierie détaillées, accessible via le site www.id77.fr, afin d'apporter une aide concrète de conseils, d'actions de sensibilisation et de ressources documentaires dans tous les domaines couverts par les membres fondateurs (environnement, bâtiments, mobilités, culture, patrimoine, tourisme, insertion sociale, etc.). ID77 identifie pour chaque prestation un chef de file, qui organise, coordonne et optimise les interventions des différents acteurs sur une même demande.

Fin 2023, ID77 comptait 421 membres adhérents (20 intercommunalités, 355 communes et 46 syndicats) ; 130 demandes ont été activées en 2023 sur la plateforme ID77 ou via le formulaire de demande du site internet, sans compter les demandes faites directement dans les services.

Le bouclier de sécurité Départemental en aide aux collectivités

Afin de garantir un cadre de vie de qualité à tous les Seine-et-Marnais sur le plan de la sécurité des espaces publics, le Département avait voté fin 2021 la mise en place d'un Bouclier de sécurité, consistant en des aides financières à l'acquisition de véhicules, d'équipement de police municipale et de vidéo-protection. Ce dispositif vient compléter les aides de l'Etat, et peut être bonifié quand les investissements permettent de renforcer la sécurité des sites départementaux.

En 2023, ce sont près d'1,5 M€ d'aides qui ont été attribuées par le Département, dont plus de 1, 2 M€ pour 41 dossiers sur la vidéo-protection, et le restant (40 dossiers) pour des acquisitions de véhicules et d'équipements pour les forces de l'ordre.

Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise
- créer de véritables parcours résidentiels
- rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
			+				++	++		+	+	+	++			+
Liens avec les ODD	Sensibilisation des ménages modestes - Réduction des émissions de polluants d'origine fossile - Atténuation / Adaptation au changement climatique - Qualité sanitaire de l'habitat - Développement et usage des énergies renouvelables / Performance énergétique - Développement économique avec les travaux de rénovation énergétique – Réduction des inégalités territoriales (accompagnement des collectivités par la CDTE – Co-construction des politiques (CDTE)															

Le Département, membre actif de la Communauté départementale de la transition énergétique

Le Département fait partie des 12 partenaires institutionnels ayant signé la feuille de route 2021-2023 de la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE), pilotée par la Préfecture de Seine-et-Marne. Elle rassemble de nombreux partenaires publics des domaines de l'énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, artisanat..., d'échelle régionale et départementale. Ensemble, ils agissent pour définir et animer la stratégie en matière de transition énergétique pour la Seine-et-Marne, et appuyer et coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique par les collectivités. Le Département est pilote d'actions portant sur la massification de la rénovation énergétique dans l'habitat privé, le développement des énergies renouvelables plus particulièrement la méthanisation agricole, le développement d'une mobilité lourde décarbonée avec le bioGNV et d'une mobilité alternative à la voiture individuelle (co-voiturage, transport à la demande, Seine-et-Marne express...).

En 2023, l'activité de la CDTE a été consacrée au bilan de cette 2^{ème} feuille de route et à la construction d'une 3^{ème} feuille de route, dans un contexte de refonte de nombreux documents cadre tant à l'échelle régionale que nationale, et d'une future COP régionale pour une planification écologique à l'échelle des territoires.

Émissions de GES par secteur (2019)

Cible : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

En Seine-et-Marne, les deux secteurs à fortes émissions de GES sont les secteurs des transports routiers et l'industrie qui contribuent pour eux seuls à 55 % des émissions. On observe tout de même une diminution des émissions dues aux plateformes aéroportuaires, le résidentiel et les transports routiers à l'inverse depuis 2019 on observe un fort regain des émissions industrielles qui dépassent même le niveau d'émission de 2005 malgré une forte baisse entre 2010 et 2015.

Le Département engagé dans le programme national SARE en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé

La rénovation énergétique est un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques, l'adaptation au changement climatique, et pour le maintien du pouvoir d'achat des ménages. La massification des opérations est une opportunité pour consolider et renforcer

l'économie locale du bâtiment et les filières de production et transformation de matériaux biosourcés (bois, chanvre...).

Depuis janvier 2021, le Département est porteur associé du programme national SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), prolongement naturel de son action déjà mise en place depuis 2018 avec le SURE – Service Unique de Rénovation Énergétique. Il vise les ménages propriétaires en maison individuelle et en copropriété, ainsi que les petits locaux tertiaires. Il apporte un financement des postes de conseillers France Rénov' et de l'animation territoriale, alimenté par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) et un co-financement public à minima à 50 % des dépenses. Le programme SARE prévoit pour la Seine-et-Marne 5,2 M€ pour massifier la rénovation énergétique, dont 2,5 M€ issus des CEE. Il doit aussi permettre de dynamiser et consolider la filière des artisans du bâtiment. Le Département a pour mission de coordonner le dispositif à l'échelle de la Seine-et-Marne, et de l'animer. 1,4 ETP sont dédiés à cette mission au Département, et 18,1 ETP au sein des 2 principales structures de mise en œuvre pour la Seine-et-Marne : SEME et le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF).



ACTION PHARE – Une Réunion Technique Départementale pour lutter contre la précarité énergétique

La seconde Réunion Technique Départementale (RTD) consacrée à la Rénovation énergétique a eu lieu le 4 avril 2023, au Châtelet-en-Brie. Elle a porté sur les outils pour lutter contre la précarité énergétique : repérage des ménages, aides financières dédiées, levier offert par le Permis de louer auprès des propriétaires bailleurs. De nombreux acteurs ont apporté leur éclairage aux élus sur ce sujet complexe : l'ADEME, le CLER (Réseau pour la transition énergétique), le Département pour évoquer le Fond de Solidarité Logement (FSL), la DDT77 avec notamment la délégation locale de l'ANAH, la Banque Postale, l'ADIL77, et le témoignage de 2 collectivités pour le permis de louer, Melun et Coulommiers.



En 2024, l'animation territoriale prévoit de développer des outils d'animation à destination des prescripteurs (agences immobilières et bancaires). L'objectif est de les acculturer aux enjeux de la rénovation énergétique et de leur faire connaître le panorama des acteurs afin qu'ils puissent orienter leurs clients vers le réseau France Rénov'.

Et aussi... Le Département catalyseur du développement d'une économie circulaire

Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne

ODD				++		++					++				++	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Chantier d'insertion (PDIPR) - Agriculture responsable (réserve biosphère) - Valorisation des pratiques sportives et récréatives - Actions pédagogiques - Infrastructures pour les mobilités actives (vélos, marche) alternatives aux transports motorisés - Equité Femme-Homme gouvernance Marais d'Episy (critère UICN) - Préservation des zones humides (impact ressources en eau) - Emplois (chantier insertion et éco-tourisme) - Animations et accès aux ENS pour les personnes en situation de handicap - Patrimoine naturel mondial (Réserve de biosphère, site Natura 2000) - Sensibilisation aux déchets (animation ENS) - Préservation et valorisation de la biodiversité															

Les espaces naturels offrent à tous des services tels que l'épuration de l'eau et de l'air, la régulation des inondations, et représentent des espaces de ressourcement (vis-à-vis des nuisances, de la chaleur en été...). Ils sont le support indispensable de nombreuses filières d'excellence en Seine-et-Marne: agriculture et agroalimentaire (pollinisation des insectes), écotourisme et cosmétique (molécules extraites des végétaux). La présence et l'accessibilité d'espaces verts et d'espaces naturels jouent un rôle psychosocial de premier plan dans la santé et le bien-être humain. Par sa superficie et sa ruralité, la Seine-et-Marne représente un des bassins majeurs franciliens de biodiversité, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) en étant les ambassadeurs. Cet enjeu s'est matérialisé sous la forme d'une politique ENS revisitée en 2017 qui s'articule suivant deux axes:

- Valorisation des ENS par l'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil du public, la diversification des activités, la gestion et l'entretien
- Accompagnement des territoires pour le développement des ENS communaux et intercommunaux.

Des Espaces Naturels Sensibles préservés, valorisés et en développement continu

La politique ENS est une compétence obligatoire des Départements. En Seine-et-Marne, la politique Départementale permet de maintenir la préservation des paysages et des milieux naturels de 100 sites (63 gérés par le Département avec l'appui de partenaires, 11 par Ile-de-France Nature et 26 par des communes), couvrant au total 7 500 hectares d'espaces naturels. En 2023, le Département a contribué à la création de périmètres ENS par la mise à disposition du droit de préemption à Changis-sur-Marne au bénéfice d'Ile-de-France Nature, et par un accompagnement technique pour des futurs ENS (Nonville, Treuzy-en-Velay, Fontenay-Trésigny et Villecerf).

Des aménagements plus durables et bientôt mieux structurés

Un nouveau Schéma départemental des ENS est en cours d'élaboration, portant sur les 12 années à venir, prévu à l'approbation pour fin 2024. Il donnera de nouvelles orientations prioritaires (notamment concernant le foncier, la valorisation et la gestion des sites) et définira une nouvelle politique d'aides aux Communes.

Un projet majeur de restauration écologique a été mené en 2023 sur l'ENS des Carrières de l'Enfer avec la réouverture de plus 3 hectares de pelouses et coteaux calcaires. Afin de pérenniser les effets positifs de ce chantier sur la biodiversité inféodée aux milieux secs calcicoles, le Département a établi un partenariat avec un propriétaire de moutons pour mettre en place un pâturage extensif sur l'ensemble de la zone restaurée.

Suite à l'installation de nouveaux mobiliers et de signalétique achevant leur revalorisation, les ENS « Le bois de la Bergette » et « Les îles de l'Orvanne » ont été inaugurés en 2023, portant le nombre d'ENS revalorisés à 13 (sur 22). L'aménagement de l'ENS « Le Marais du Lutin » s'est poursuivi, avec l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en juillet 2023. Des études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour le projet d'aménagement de l'ENS « Le marais du Refuge » et l'étude de deux nouveaux projets de revalorisation a été engagée pour les ENS « Les Basses Godernes » et « La prairie Clémenceau ».

Inauguration des ENS Bois de la Barre et Bois de la Bergette



Deux chantiers de gestion ont été réalisés en septembre 2023 avec des étudiants de seconde « Gestion des Milieux naturels et de la faune sauvage » issus de la Maison des Familles Rurales de Chaingy (45) sur les ENS des Carrières de l'Enfer et du Bois des Palis. Ces chantiers ont été l'occasion de sensibiliser les étudiants aux modes de gestion des milieux présents sur ces ENS.

Des sites plus sécurisés et mieux connus, bientôt accessibles à tous

28 ENS sont ouverts au public, dont 22 gérés par le Département, notamment l'ENS du Marais d'Episy qui est inscrit sur la liste verte de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Le Département a engagé depuis quelques années une stratégie de revalorisation qui prend appui sur 10 ENS ambassadeurs, afin de révéler leur singularité à travers 4 thématiques (loisirs sportifs, nature remarquable, récréatif et patrimoine & culture) avec pour objectifs de renforcer la visibilité des ENS, diversifier les usages afin d'attirer de nouveaux publics, et augmenter leur fréquentation.

Afin de faire connaître au plus grand nombre les ENS et leurs milieux écologiques et paysagers, des animations gratuites et diversifiées sont réalisées par des associations locales ou partenaires du Département. En 2023, le Département et ses partenaires ont réalisé 120 animations pour faire découvrir les richesses des ENS, rassemblant environ 2 500 participants (contre 1 800 en 2022). Deux grands événements annuels sont également organisés à l'occasion de la journée mondiale des zones humides en février, et la fête de la nature en mai.



Observation ornithologique à l'ENS des Olivettes - Animation lors du trophée Collège Nature - Visite en Vélorail de l'ENS Le Val du Haut-Morin

Un travail a été lancé en 2023 pour construire une offre d'animations à destination du public en situation de handicap, que celui-ci soit moteur ou cognitif. Les travaux (voirie, signalétique) permettant d'engager la demande du label « Tourisme et Handicap » seront menés en 2024 sur les sites ENS « Le marais d'Episy » et « Les Olivettes » dans le cadre du plan d'action handicap du Département. Une orientation forte est également prise sur l'accessibilité dans le cadre du projet d'aménagement de l'ENS « Le marais du Refuge ».



Grâce aux conventions établies en 2022 avec la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale, la surveillance de 13 ENS a été renforcée pour y limiter les nuisances et dégradations observées depuis plusieurs années (dégradation des équipements, festivités non autorisées, dépôt de déchets...), notamment à l'ENS de Livry-Sur-Seine et celui de la Plaine de Sorques.

Entre avril et décembre 2023, la brigade équestre de la Police Nationale a dressé une trentaine de contraventions (liés aux véhicules, à des feux de camp, des barbecues...) dans les 5 ENS de son périmètre. En parallèle, les 8 ENS du périmètre de la Gendarmerie Nationale ont presque tous fait l'objet d'une surveillance renforcée notamment au cours d'une opération Territoire Propre à l'automne 2023.

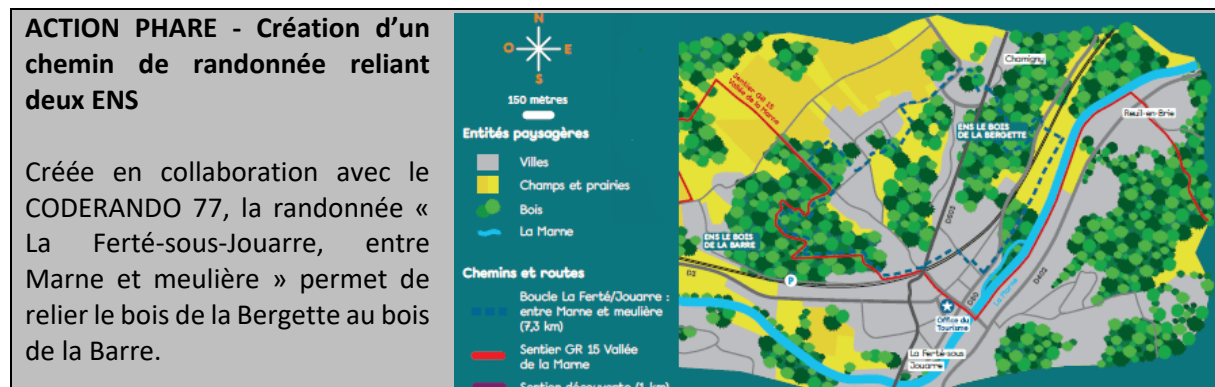
A l'avenir, les partenariats vont être renforcés avec des passages plus fréquents sur les ENS suivis, et la mise en place d'une vidéo-protection sur l'ENS « Les Olivettes » sera étudiée.

Le PDIPR poursuit son chemin

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Le PDIPR garantit une pérennité et continuité des sentes et chemins ruraux, utilisés pour les randonnées de loisirs et les promenades familiales, favorisant la découverte du patrimoine naturel et vernaculaire.

Le Département propose une aide financière aux collectivités pour le maillage de ce réseau, avec désormais deux taux de subvention, de 60 % pour les communes rurales, et de 30 % pour les communes urbaines et les EPCI, plafonnés à 15 000 €. Depuis 2021, cette aide est centrée sur la restauration et la valorisation du patrimoine communal local : petit patrimoine vernaculaire, patrimoine naturel (haies, vergers, mares), chemins communaux disparus. 3 communes et une intercommunalité ont bénéficié de cette aide en 2023, pour un montant total d'environ 34 000 €.

Le linéaire de sentiers inscrits au PDIPR continue d'augmenter : 6 790 km en 2023 (+90 km par rapport à 2022). Concernant les itinéraires balisés par le CODERANDO, la Seine-et-Marne en comporte 270 de Petite Randonnée (PR), 15 de Grande Randonnée (GR®), dont 6 de Grande Randonnée de Pays®). La Seine-et-Marne comprend aussi des chemins balisés à l'initiative de propriétaires, ou non balisés.



Le Département, soutien à la préservation des zones naturelles à enjeux

La Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

Présente sur ses deux tiers en Seine-et-Marne (et un tiers en Essonne), la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, est une des 14 réserves de biosphères de France mises en place dans le cadre du programme scientifique lancé en 1968 par l'UNESCO. Ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée, en faisant un territoire d'expérimentation du développement durable. Le Département a apporté en 2023 une aide d'environ 71 000 € à la réserve de biosphère, qui tient un rôle de coordination, de mise en réseaux des acteurs, et apporte des outils pour le développement durable, un Conseil scientifique, une meilleure communication et une vulgarisation du savoir et des expériences.

En Juin 2023, le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'est prononcé en faveur du renouvellement du titre de Réserve de biosphère. La Réserve de biosphère est un outil partagé par tous, notamment le Département (pour ses actions et soutiens concernant les ENS, l'agriculture, les déchets, les énergies et l'eau), afin d'atteindre un objectif commun en faveur de la biodiversité et du développement durable. Le projet de territoire pour les 10 ans à venir sera élaboré sur 2024-2025.

Le site à chiroptère de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas

Le Département par sa désignation comme structure porteuse et animatrice des « Sites à chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas » (Natura 2000) en novembre 2022, s'est engagé pour la préservation d'anciennes carrières dans le sud Seine-et-Marne, abritant des populations remarquables de chauves-souris. La collectivité a missionné en novembre 2023 une prestation pour la réalisation du nouveau document d'objectifs de conservation du site.

Une politique de l'eau renforcée pour un territoire plus résilient aux phénomènes climatiques

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
			+	++		++			+	++	++	+	+		++	+
Liens avec les ODD	Aides limitant l'impact des projets sur le prix de l'eau - Qualité sanitaire de la ressource en eau potable (captages, Zéro phyto) et analyses du laboratoire – Sensibilisation/Partage données sur l'eau (site de l'eau, observatoire de l'eau, éducation au développement durable) – Gestion durable des ressources en eau – Gestion des réseaux Eau - Ingénierie et soutien financier au service des collectivités (AEP, STEP, réseaux, cours d'eau) – Soutien aux travaux de réduction du risque inondation / Charte Natur'Eau– Consommation durable des ressources en eau - Amélioration et valorisation des milieux aquatiques et humides – Transparence des politiques (site et observatoire de l'eau)															

Une politique de l'eau qui s'adapte aux enjeux du changement climatique

Une stratégie en cours de refonte pour le 4^{ème} Plan départemental de l'eau

Le Département est pilote depuis 2006 du Plan Départemental de l'Eau (PDE), démarche innovante et concertée avec plusieurs partenaires institutionnels notamment l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et l'Etat, ayant permis d'obtenir des accords consensuels sur les solutions techniques, les financements et les actions régaliennes associées, pour répondre aux enjeux « eau » de la Seine-et-Marne (alimentation en eau potable, assainissement, milieux aquatiques, risque inondation). Le PDE constitue le socle de financements de services d'animation et d'assistance auprès des collectivités, étant considéré comme l'équivalent d'un Contrat de Territoire Eaux et Climat (CTEC) vis-à-vis des actions menées par le Département. Le 3^{ème} PDE court jusqu'en 2024.

Une réflexion a débuté en 2023 sur les suites du Plan départemental de l'eau n°3 (PDE 3 : 2017-2024), dont devrait découler en 2024 un nouvel outil stratégique 2025-2030. Cela s'accompagnera nécessairement d'une révision de la politique départementale de l'eau, dans la limite des enveloppes budgétaires qui seront décidées.

ACTION PHARE – Une démarche de co-construction pour définir la suite du PDE 3

Souhaitant poursuivre sa politique volontariste dans le domaine de l'eau et donner une suite au Plan Départemental de l'Eau n°3, le Département s'est engagé dans une approche innovante et de concertation avec l'ensemble des partenaires signataires du PDE 3 ainsi que l'ensemble des structures ayant un rôle dans la gestion des sujets de l'eau en Seine-et-Marne (acteurs publics institutionnels, producteurs d'eau, financeurs, collectivités, chambres consulaires...). Ainsi, le PDE sera co-construit en s'appuyant sur des ateliers de travail multi-acteurs. Un premier atelier, sous la Présidence de Jean Marc CHANUSSOT, Conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement a été organisé en 2023 pour recueillir "sans filtre" l'ensemble des attentes des acteurs de l'eau du territoire Seine-et-Marnais, tout en faisant le bilan du PDE 3. Ce recueil multi structures a permis de définir un premier état des lieux des enjeux à poursuivre, ceux à stopper et ceux à rajouter ainsi que les axes d'amélioration attendus notamment sur la lisibilité de la démarche et son pilotage à la fois d'un point de vue technique et politique. 3 autres ateliers de travail sont prévus d'ici l'été 2024 afin d'aboutir à la définition d'une feuille de route et une proposition de gouvernance qui feront l'objet d'un arbitrage politique dans chaque structure d'ici l'automne 2024. Le but serait d'aboutir à la co-signature d'un nouvel outil d'ici fin 2024 ou dans le courant du premier trimestre 2025.

Des actions menées pour répondre aux enjeux d'atténuation et adaptation au changement climatique

Depuis 2021, la politique de l'eau a renforcé son volet Gestion des milieux aquatiques et risque d'inondation pour encourager les collectivités à mettre en œuvre les travaux de réduction du risque indispensables pour rendre rapidement leur territoire plus résilient face à des épisodes de pluies extrêmes plus fréquents et plus intenses. Le Département a également mis en place un fond d'indemnisation pour les communes touchées par les inondations.

2023 est la première année de mise en œuvre de la Charte Natur'Eau77, signée en septembre 2022, dont un des objectifs est l'émergence de projets de désimperméabilisation en zone urbaine. Plus globalement, elle vise à développer une stratégie partagée par tous les acteurs impliqués dans l'aménagement des territoires de la Seine-et-Marne afin d'optimiser la gestion intégrée de l'eau, de favoriser la reconquête et la préservation de la biodiversité dans les collectivités du département et d'engager une nouvelle dynamique sur les sujets liés au grand cycle de l'eau. Le premier bilan des actions menées est encourageant.



Par ailleurs, la mise en œuvre du Schéma départemental d'assainissement des eaux usées 2 (SDASS 2) maintient sa bonne dynamique avec fin 2023, 71 % des systèmes d'assainissement ciblés pour lesquels les travaux sont achevés ou en cours. A noter le faible impact du traitement des eaux sur les consommations énergétiques, de l'ordre de 64,5 MWH/an soit la consommation moyenne annuelle de 11 300 ménages.

Inauguration de la station d'épuration de Dammartin-sur-Tigeaux financée par le SDASS 2



Des actions sont aussi menées pour la préservation des ressources en eau : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions agricoles sur les aires d'alimentation de captage, promotion du Zéro phyto avec 79 % des communes avec cette approche mise en place en 2023 (76 % en 2022) et 12 nouvelles communes récompensées par le trophée ZERO PHYT'Eau (210 communes récompensées depuis 2013).

En 2023, le montant total des aides octroyées aux collectivités par le Département de Seine-et-Marne dans le cadre de sa politique de l'eau couvrant les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la protection de la ressource, de l'aménagement des milieux aquatiques et de la gestion du risque inondation s'élève à 9,8 M€ pour un montant total d'aide tout financeurs confondus d'environ 54,2 M€, soit 18 % des aides.

L'ensemble des Communautés de communes devant avoir récupéré l'exercice de la compétence Eau potable et Assainissement au 1^{er} janvier 2026, le Département, en collaboration étroite avec l'Agence de l'eau et les services de l'État, les appuie pour l'évolution de cette gouvernance de l'eau.

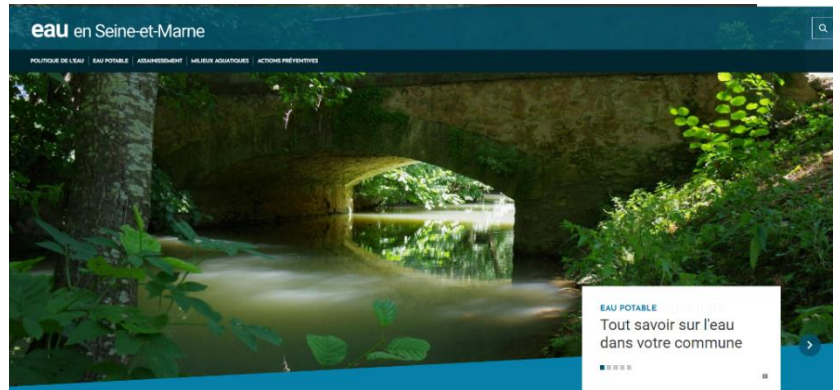
La sensibilisation aux problématiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, l'acquisition et le partage des connaissances

Un site internet grand public et un observatoire dédiés à l'eau

Mis en place dans le cadre du PDE 1, le site de l'eau a pour objectif de faciliter la diffusion et la compréhension par les Seine-et-Marnais des informations sur l'eau afin de les inciter à modifier leurs comportements.

Le site de l'eau donne accès à l'Observatoire de l'eau qui a pour objectif d'une part de développer et diffuser la connaissance sur l'eau en Seine-et-Marne (qualité, quantité, rivières, nappes

phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, prix de l'eau...), et d'autre part de suivre le PDE (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents). Des actions d'éducation durable sur le thème de l'eau sont proposées aux collèges et lors d'évènements publics (tenue de stand, animations...).



Une ingénierie départementale pour le suivi de la qualité des eaux

Le Département propose aux collectivités un service d'ingénierie territoriale, intégré à l'offre de services du GIP ID 77, pour le contrôle de la qualité de l'eau (souterraine, superficielle, baignade, eau potable, eaux chaudes sanitaires, rejets des stations d'épuration), les analyses étant réalisées par le Laboratoire d'analyses départemental. Le Laboratoire suit également la qualité des eaux de consommation et des eaux chaudes sanitaires dans les bâtiments du Département (surveillance des légionnelles). Cette animation territoriale participe à la préservation de la ressource en eau et des milieux.

Par ailleurs, le Département coordonne un réseau de suivi des petits cours d'eau (Réseau d'intérêt départemental – RID), se positionnant ainsi en complémentarité des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de l'État suivant les grands cours d'eau. C'est un outil d'aide à la décision pour la définition du contenu des plans et schémas stratégiques, et notamment le PDE, en permettant d'en assurer le suivi et l'application concrète au sein des territoires. Ce suivi fait aussi l'objet d'une communication auprès des Seine-et-Marnais via le site de l'eau.

Les missions d'animation nécessitent un certain nombre d'Équivalents temps plein (ETP). En 2023, les services de l'eau du Département ont été soutenus financièrement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, à hauteur de 50 % des coûts et charges salariales sur la base de 11,02 ETP.

Le Département renforce la lutte contre les dépôts sauvages

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD				+								+			+	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Collecte des dépôts sauvages pour sécurisation des usagers des RD – Soutien aux actions d'EDD sur le thème des déchets - Lutte contre la pollution des milieux naturels continentaux et marins, l'atteinte à la biodiversité et les risques pour la santé - Consommation responsable – Observatoire des Dépôts Sauvages et actions partenariales															

Depuis plusieurs années, le Département a fait de la lutte contre les dépôts sauvages un axe de sa politique en matière de préservation et reconquête du cadre de vie des habitants, et de prévention des pollutions (terrestres et aquatiques). A ces enjeux s'ajoutent ceux de l'image du territoire (tourisme, notamment en vue des JO 2024), des risques sanitaires, de la valorisation (énergétique ou matière) et de leur coût de gestion.

De nouvelles actions partenariales en cours de déploiement

Suite aux groupes de travail thématiques menés en 2022 avec les acteurs du territoire (syndicats de gestion des déchets ménagers et assimilés, forces de l'ordre, ONF, fédération de chasse et de pêche...), le Département a poursuivi ses réflexions pour aboutir à l'élaboration d'une stratégie départementale orientées sur 3 axes : sensibiliser, réprimer et résorber. La production de plusieurs outils a avancé dans ce sens, qui devrait être diffusé en 2024.

ACTION PHARE - La création d'un Observatoire des Dépôts Sauvages à usage interne et des partenaires

En 2023 la collectivité a mis en place son Observatoire des Dépôts Sauvages (ODS), une base de donnée alimentée dans un premier temps par les signalements effectués, via des outils dédiés, par les patrouilles de la Direction des Routes et par les randonneurs, afin de mieux visualiser objectivement le phénomène (zones les plus touchées, catégories de déchets) et ainsi mieux cibler et proportionner les politiques publiques de lutte contre les dépôts sauvages.

D'autres sources de données ont débuté leur intégration à l'ODS, qui sera approfondie en 2024 :

- Les signalements effectués par les chasseurs via l'application SIRENETECH, grâce à la signature d'une convention avec la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne, seront à terme également régulièrement intégrés à l'ODS.
- Le Département a fait réaliser au printemps 2023 une campagne de relevé de dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire, par un prestataire réalisant des analyses d'images satellites par intelligence artificielle. Cette analyse a permis de constituer un état des lieux rapide du phénomène, pouvant servir de référence pour des comparaisons dans le temps, et donnant indice de la réalité du phénomène.
- Pour 2024, une application interne sera déployée dans certains services de la DEEA pour enregistrer et suivre les dépôts sauvages observés par les agents au cours de leur quotidien professionnel (notamment en ENS), afin d'en optimiser la gestion et d'alimenter l'ODS.

L'accès de l'ODS est réservé à l'interne et aux partenaires de la politique départementale. En raison de la cyberattaque, le Département n'a pu y donner, mais prévoit de leur en partager des extraits (cartes et indicateurs) en 2024.

Vers des partenariats avec les gestionnaires de déchetteries publiques

Considérant la problématique de dépôts sauvages comme un enjeu collectif, le Département démarche une dizaine de syndicats de collecte / traitement des Déchets Ménagers et Assimilés gestionnaires de déchetteries publiques sur le territoire, pour établir avec eux des partenariats afin d'optimiser la gestion des dépôts sauvages issus des bords de routes départementales et des ENS. L'accès à certaines déchetteries publiques pour y déposer les déchets issus de dépôts résorbés par le Département permettrait de réduire à moyen termes les distances et les coûts associés.

Vers une offre ID77 pour aider les communes

Pour 2024, le Département prévoit le déploiement d'une offre ID77 pour aider les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages, comprenant :

- Un livret opérationnel sur les leviers répressifs et dissuasifs
- Un feuillet pour sensibiliser les particuliers au suivi des déchets issus des travaux réalisés à leur domicile
- Des affiches thématiques pour sensibiliser le grand public à la préservation des milieux
- Des aperçus de l'ODS et à terme, son accès

Et aussi...le bouclier de sécurité Départemental en soutien aux collectivités

Un soutien renouvelé aux opérations de nettoyage et à la sensibilisation

Le Département soutient les collectivités, syndicats de gestion des déchets et associations engageant des opérations de « nettoyage de la nature » et/ou de sensibilisation sur les dépôts sauvages. En 2023, le Département a ainsi soutenu 7 projets, pour un montant total de 16 340 €, notamment des actions du programme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau, cosignataire, avec le Département, de la charte « Propreté en forêt et lisière » (ForêtBelle).



Le Département promeut l'évènement « Seine-et-Marne Propre - Défi pour l'environnement » du Lions Club et ses partenaires, en relayant la campagne de communication (réseaux sociaux et abribus des routes départementales), en participant aux réflexions et à l'organisation, et en encadrant la sécurisation des sites longeant les routes départementales. Cet évènement mobilise chaque année plus d'un millier de participants en Seine-et-Marne, pour ramasser plusieurs tonnes de déchets diffus avec le soutien de collectivités. Sur le secteur de Fontainebleau, l'évènement est renforcé par l'organisation synchrone de ForêtBelle par le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et ses

partenaires. Le Département y a à nouveau organisé l'interdiction temporaire d'une partie d'une route départementale aux véhicules, afin de faciliter les nettoyages, cette année autour de la RD138.

Le soutien du Département (prêt de pinces à déchets et de gilets fluorescents, dons de sacs poubelles, conseils pour l'organisation) aux collèges publics réalisant leur propre opération de ramassage de déchets, en période d'évènement dédié ou non, est inscrit durablement dans le livret Parcours Collégien depuis son édition 2023-2024. En 2023, ce soutien s'est étoffé par l'acquisition de gants.

Des actes d'incivilité persistants sur le domaine public départemental

En 2023, 920 tonnes de dépôts sauvages et de déchets diffus ont été ramassés par le Département le long de son patrimoine routier. Au total pour 2023, environ 927 000 € ont été dépensés, incluant la mobilisation des agents des routes (correspondant à 11 ETP) qui se fait en complément du marché public de ramassage des dépôts sauvages en bord de routes départementales et dans les ENS.

Par ailleurs, le Département a investi depuis 2017 près d'1,1 M € dans des aménagements dits de « neutralisation » des bords de routes départementales pour empêcher physiquement le stationnement ou l'accès des véhicules susceptibles d'abandonner des déchets.



Par ailleurs, le Département a expérimenté un véhicule aspirateur de déchets épars, constatant un bilan globalement positif sur l'efficacité du traitement de la tâche et les conditions de travail des agents notamment en termes de risques. Il est désormais prévu la location du véhicule pour des durées de 3-4 mois par les centres routiers intéressés, pour traiter des secteurs identifiés.

Concernant les Espaces Naturels Sensibles, le phénomène de dépôts sauvages et la présence diffuse de petits déchets persistent, notamment au niveau des parkings, obligeant à des ramassages fréquents par les services du Département et ses partenaires. Au total en 2023, 30 m³ de déchets ont été ramassés (mobilisation de l'équivalent d'1 emploi à temps plein). Concernant le gros dépôt sauvage (500 m³) de Livry-sur-Seine, le Département va financer sa résorption à hauteur de 63 % (en complément de la Commune), qui est prévue pour 2024, à un coût total estimé à plus de 150 000 € TTC.



Dans le cadre du Défi pour l'environnement, deux opérations de nettoyage ont été effectuées en Espace Naturel Sensible, l'une à celui de La Plaine de Sorques par la société de chasse de Montigny-sur-Loing, l'autre au Marais du Lutin par la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
				+					+							+
Liens avec les ODD	Animation "bien-manger" cantines collège – Parcours collégien : Projets locaux sur tous thèmes ODD – Dispositifs numériques innovants - Collège Nature – Ouverture à la citoyenneté															

La réussite éducative de tous les collégiens est une priorité pour le Département de Seine-et-Marne. Dans cette optique, le Département mène une politique éducative ambitieuse. La force de cette offre est à la fois d’apporter des dispositifs clés en main, et de laisser une grande place aux initiatives locales. Des dispositifs numériques innovants (My Stage, My Classe 77, SALVUM) visent à favoriser cette réussite.

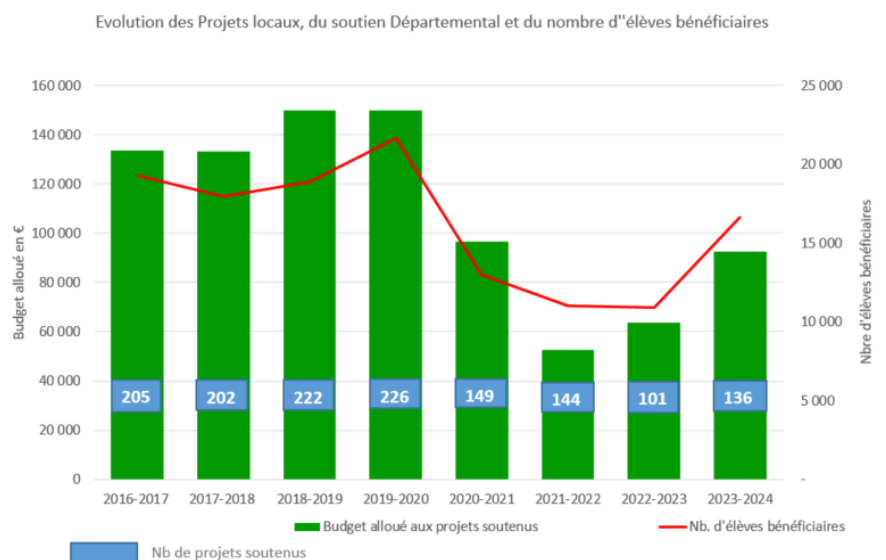
Le parcours collégien qui rassemble l’ensemble des dispositifs proposés aux collégiens et à leurs enseignants, est décliné en quatre axes :

- Axe 1 : Le collégien de demain ouverture sur le monde professionnel ;
- Axe 2 : Le collégien citoyen, ouverture sur son environnement ;
- Axe 3 : Le collégien épanoui, à l’aise dans son corps ;
- Axe 4 : Une offre accessible à tous pour tous les territoires.

Ces dispositifs contribuent à aider les collèges dans leurs propres démarches de développement durable, consacrées par un label national dédié « Établissement en Démarche de Développement Durable », attribué à un nombre croissant de collèges publics de Seine-et-Marne.

Le parcours prévoit deux types d’offre : des actions et dispositifs permanents (sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, exposition pour découvrir les enjeux de l’eau en Seine-et-Marne, animations sur la nature et la biodiversité au jardin pédagogique du Musée départemental de la Seine-et-Marne...) et des actions et dispositifs programmés avec le dispositif Collège Nature.

Le dispositif Projets Locaux 77 permet à des projets présentés par les collèges et favorisant les partenariats locaux, la mixité et la transversalité, d’être financés par le Département. Ces projets abordent des sujets en lien avec les ODD : environnement (biodiversité, déchets, énergies renouvelables...), éducation à la citoyenneté, éducation à la santé et au vivre ensemble, éducation artistique et culturelle, découverte des métiers. Pour 2023-2024, 17 projets sont en rapport direct avec le développement durable.



Nombre d'établissements scolaires labellisés E3D en Seine-et-Marne (donnée 2023)

Cible : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le DD, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables

En 2023 l'Académie a relevé 92 collèges labellisés E3D (établissement à démarche globale de développement durable) en Seine-et-Marne, contre 75 en 2021, ce qui montre un maintien des démarches engagées et leur diffusion croissante parmi les établissements du territoire.

Le dispositif « Collège Nature » vise à sensibiliser les collégiens à la nature et favoriser la découverte des sites naturels départementaux, grâce à un accompagnement technique d'un projet de classe sur la nature mené par les professeurs. Un naturaliste professionnel accompagne le professeur dans son projet et apporte son expertise scientifique. Pour les collèges ayant participé au dispositif, un concours est proposé en fin d'année scolaire pour valoriser les actions de biodiversité réalisées par les collégiens. Ce dispositif contribue pleinement à de nombreux objectifs de développement durable ODD4 (éducation), ODD6 (ressources en eau), ODD 13 (changement climatique), ODD15 (vie terrestre et aquatique, biodiversité) et ODD16 (partenariat territorial).



Animation Collège Nature par Seine-et-Marne Environnement

Comme récompense dans le cadre du concours collège nature, des élèves du collège Marthe Simard (Villeparisis) ont pu faire une dégustation de miels et apprendre auprès d'un apiculteur tous les secrets de la vie des abeilles

Des collégiens à la découverte de l'ENS des Iles de l'Orvanne



Pour l'année scolaire 2023-2024, le dispositif a évolué :

- le nombre de classes éligibles par collège est passé de 1 à 2 (dans la limite de 25 collèges/an), ce qui a permis de toucher 854 élèves (issus de 18 collèges), contre 565 élèves (17 collèges) l'année scolaire précédente
- pour optimiser les trajets et leurs impacts, le Département prend en charge l'aller-retour en bus pour les visites d'ENS, mais l'ENS visé par le collège doit se situer à proximité
- des ENS communaux ont été intégrés, avec un nouveau partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français qui anime certains d'entre eux

- 4 nouveaux partenaires ont rejoint le dispositif (portant leur nombre à 7) : le PNR du Gâtinais français, Musiconte et Objectif Terre 77 pour les animations, et Ile-de-France Nature pour que les collégiens puissent visiter les ENS régionaux.
- le trophée départemental pour le 1^{er} collège lauréat est devenu plus attractif, avec un séjour de 2 jours en pension complète sur l'île de Loisirs de Buthiers.

Concernant la mission expertise de projet éco-citoyen, qui propose des actions nature dans une démarche écocitoyenne portée par les élèves, il y a eu (en 2022-2023) 17 collèges impliqués, notamment 3 en niveau « expertise – projet éco-citoyen », dont 2 aires terrestres éducatives.

Des campagnes d'animation autour des enjeux de santé par l'alimentation, sur les temps de restauration collective, sont aussi proposées chaque année aux collégiens.



L'animation Musiconte est aussi un des trophées récompensant les lauréats du concours

Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable, plus durable, et contribuant à l'épanouissement de tous

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
				++					+	++	+					+
Liens avec les ODD	Potager pédagogique avec pratiques éco-responsables (Musée, Château de Blandy) – Résidences d'artistes et Éducation artistique et culturelle / Formation au DD des médiathèques / Education au DD dans les Musées - Mise en ligne des Archives départementales – Réduction des inégalités d'accès à la culture/Accès aux personnes en situation de handicap - Valorisation du patrimoine culturel – Eco-gestes et pratiques durables des Musées, Médiathèque, Festival / Clauses marchés publics – Accès à l'information (Médiathèque, Archives départementales)															

Les droits culturels, le patrimoine, la diversité et la créativité sont des composantes centrales du développement humain et de son épanouissement. Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

La politique culturelle du Département fixe des objectifs en lien avec le développement durable :

- réduire les inégalités territoriales,
- garantir une démarche culturelle territoriale qui associe et s'adapte à tous les acteurs,
- décliner culture et éducation, avec des actions ciblées pour les collèges,
- renforcer les partenariats avec l'État, la Région, l'Europe.

Les actions menées pour répondre à ces objectifs vont continuer à se développer et se renforcer, la Direction en charge de l'action culturelle au Département ayant choisi de faire, en 2024, du développement durable le thème de ses Ateliers de réflexion prospective qui rassemblent une à deux fois par an l'ensemble du personnel des structures culturelles liées au Département. Ce temps fort se verra le coup d'envoi d'une politique volontaire d'ampleur au niveau de la Direction.

Un développement culturel de proximité dans les territoires et intégrant un volet handicap

Des actions au service de l'épanouissement des collégiens

La collectivité développe des actions au service de l'épanouissement des collégiens éloignés des équipements culturels. Le Département a ainsi mis en place un partenariat avec la DRAC et le Rectorat de Créteil pour développer des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à travers la mise en place de résidences dans les collèges en zone rurale. Des points d'amélioration ont été mis en œuvre en 2023 au niveau de la coordination des projets et des liens entre artistes et enseignants, pour une meilleure efficacité.

Le Département s'engage également pour faire émerger de nouveaux talents musicaux de Seine-et-Marne avec le dispositif tremplin#77. En 2023, pour la 6^{ème} année, le Département accentue son engagement auprès des collégiens et des publics en situation de handicap à travers la mise en place de nouveaux ateliers.

Un Festival Emmenez-moi plus inclusif et responsables

Depuis 2020, le festival « Emmenez-moi », vise à développer une dynamique touristique et culturelle grand public alternative aux grands sites déjà très connus (Provins, Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte). Les sites ainsi valorisés se situent majoritairement en contexte rural, ce qui permet de s'adresser à un public ayant un accès plus difficile à la culture. Depuis deux ans, le festival intègre à sa programmation un volet handicap : spectacles et ateliers inclusifs (bilingue en langues des signes, intervenants porteurs de handicap mental), spectacles donnés en EHPAD à destination des résidents et du grand public, journée de sensibilisation à la langue des signes à destination des partenaires du festival

Spectacles et ateliers inclusifs



Par ailleurs, le Festival se renforce chaque année sur une dimension éco-responsable. Un travail constant est réalisé auprès des partenaires en vue de rendre ces orientations pleinement efficaces et de les inscrire durablement dans l'ADN du festival : réduction des déchets (incitation au tri et réduction de la vaisselle jetable) et sensibilisation aux gestes-écoresponsables (stands et spectacle pédagogique à destination du jeune public).

Une acculturation au développement durable des professionnels de la lecture publique

Le schéma de développement de la lecture publique porte un objectif de réduire le déséquilibre de l'offre constaté en Seine-et-Marne, grâce à un maillage équitable du territoire de médiathèques de proximité. Il repose sur 3 axes :

- l'équité d'accès sur le territoire seine-et-marnais,
- des médiathèques jouant pleinement leur rôle d'inclusion et d'ouverture vers les publics (y compris vers des publics empêchés, tels que les centres pénitentiaires),
- la Médiathèque départementale positionnée comme organisme expert au service des territoires.

La Mission transversale sur le développement durable, créée en 2022, a poursuivi ses actions de formation et sensibilisation des professionnels de la lecture. En interne, les agents ont été sensibilisés au handicap, aux pratiques éco-responsables (compostage, le jardinage... facteur aussi de bien-être de l'équipe), lutte contre les déchets en supprimant la vaisselle jetable, les cartons à usage unique pour la livraison des documents.

Les actions à destination du réseau des médiathèques, axe fort de la politique, ont été renforcées en 2023. Une vingtaine de sessions de formation / sensibilisation ont été proposées sur l'inclusion des publics, l'environnement, la médiation autour des sciences proposées comme pilier de l'émancipation citoyenne, l'éducation aux médias et à l'information... Elles ont rencontré un vif succès ce qui témoigne de l'intérêt des professionnels de la lecture pour le développement durable.

Par ailleurs, Les « Mardis de la Médiathèque départementale », destinés bibliothécaires du réseau, incluent maintenant des thématiques liées :

- à la transition écologique, en partenariat avec l'association Départementale Seine-et-Marne Environnement,
- au handicap pour mieux faire connaître le pôle Arts et handicap et qu'il soit identifié par le réseau comme un partenaire et une ressource dans les démarches locales d'inclusivités.

ACTION PHARE

La Médiathèque départementale mène l'enquête sur le développement durable

La Médiathèque départementale a lancé un questionnaire sur le développement durable en bibliothèque. Le panel des répondants (50 réponses) est représentatif de la diversité du réseau de bibliothèques de Seine-et-Marne, avec des structures municipales ou intercommunales, en zone urbaine ou rurale. Ce questionnaire

abordait les thématiques du bâtiment (performance énergétique, tri des déchets), des collections (modalités d'acquisition : critères environnementaux et origine des fournisseurs dans les achats, traitement des pilons, mise en avant des collections portant sur le développement durable), des services et actions culturelles sur ce sujet. Les conclusions de l'enquête sont disponibles sur le site de la Médiathèque départementales (<https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/actualites/le-developpement-durable-en-bibliotheque>). Elles sont complétées par un focus sur les ressources nouvellement disponibles (malles, module...) et par des liens vers des ressources ou associations pertinentes.

Des actions de développement durable en développement dans les sites patrimoniaux

Le Château de Blandy, un lieu d'accès pour tous à la culture et au développement durable

Le Château de Blandy poursuit ses actions pour un accès toujours plus aisé et pour tous au patrimoine. L'année 2023 a été marquée par l'inauguration du nouveau jardin d'inspiration médiévale destiné à redonner vie au château en faisant de la médiation autour de l'histoire des plantes.



Par ailleurs, la dynamique de refonte de la programmation et de la muséographie s'est accélérée en 2023 avec la mise en place de nouveaux événements amenés à perdurer pour rendre accessible la culture à tous et en mettant en place une nouvelle muséographie favorisant la compréhension et l'appropriation du patrimoine. Une attention particulière a été portée aux publics du champ social, avec un nombre de personnes accueillies en augmentation de 50 % par rapport à 2022 (465 personnes en 2022, 632 personnes en 2023).

Des Musées, équipement culturels de proximité pour tous et développant des éco-pratiques

5 musées départementaux (Musée des peintres de Barbizon, Musée-jardin Bourdelle, Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, Musée de la Seine-et-Marne, Musée Stéphane Mallarmé) forment un ensemble d'une grande richesse et d'une grande diversité de collections : Beaux-arts, Préhistoire, musée de société, maison d'écrivain, jardin de sculptures. Ils sont ouverts à la création contemporaine, au spectacle vivant et aux questions de société à travers une programmation artistique variée, et participent aux grands événements nationaux : Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine...

Les Musées se positionnent comme des équipements de proximité dans des territoires souvent ruraux où il y en a peu, et complémentaires à l'école. Ainsi, les scolaires peuvent représenter jusqu'à 70 % du public accueilli au Musée de la Seine-et-Marne. Ils développent des animations à destination du jeune public, du public en situation de handicap. Certains mettent en place de façon plus ou moins installée et étendue des éco-gestes et bonnes pratiques : c'est plus particulièrement le cas des Musées de Seine-et-Marne et de la Préhistoire : gestion écologique des parcs et jardins, potager pédagogique, diminution des déchets des expositions modulables, récupérateurs d'eau pluviale, boîte à livres provenant du réseau des médiathèques...

Comme l'avait déjà fait en 2022 le Musée de la Préhistoire, le Musée de Seine-et-Marne a recruté en 2023 un jardinier en 2023 ce qui a permis une importante mise à niveau du jardin vivrier. Les animations pédagogiques autour des cultures potagères et vivrières ainsi qu'autour de la biodiversité rencontrent pleinement leur public, particulièrement les élèves des écoles élémentaires. Les écoles les plus en demande sont situées en zone urbaine, autour de Marne-la-Vallée : ces animations sont d'autant plus importantes qu'elles s'adressent à des enfants éloignés de ces sujets.

Jardin vivrier et nouvelle boîte à livres au Musée de Seine-et-Marne



Les 5 Musées sont labellisés Tourisme et Handicap et donc accessibles aux visiteurs porteurs des différentes familles de handicap (auditif, mental, moteur ou visuel). De nouvelles actions sont prévues en 2024 pour faciliter l'accès pour tous aux collections des Musées : visite en langue des signes de l'exposition permanente du Musée de la préhistoire, dispositifs à destination des résidents en maisons de retraite, articulation avec le dispositif Collège nature... Le Musée de la Préhistoire est labellisé « Accueil vélo ».



Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Les archives départementales, support de diversification d'une offre éducative et culturelle accessible à tous

Le projet scientifique et culturel des Archives départementales de Seine-et-Marne met l'accent, de manière volontariste, sur une offre éducative et culturelle variée, une approche favorisant les échanges avec l'Éducation Nationale, les structures culturelles du Département et les partenaires associatifs. Les Archives départementales s'attachent à être identifiées comme un acteur majeur des commémorations départementales. Elles visent aussi à diversifier la programmation culturelle, par la conception d'une offre destinée à toucher de nouveaux publics, en positionnant les archives comme un tiers-lieu culturel. Les ressources des Archives départementales sont mises en ligne sur un site internet dédié, avec chaque année de nouvelles mises à disposition. Le site répond à plusieurs objectifs : accès au plus grand nombre, soutien aux territoires (informations pratiques et réglementaires...), conservation des documents anciens et/ou très consultés.

Les outils et animations ont continué à être mobilisés en 2023 pour valoriser le patrimoine et l'Histoire de la Seine-et-Marne et en faciliter l'accès, tout en déployant une activité culturelle dans des territoires éloignés et ruraux (prêt de malles et d'expositions itinérantes, animations d'ateliers pour les enfants et adultes, pour les chercheurs (ateliers de méthodologie), conférences historiques... Près de 1 100 enfant ont participé à des animations et environ 2 500 ont utilisé les mallettes pédagogiques. En 2023, une partie de l'activité culturelle s'est inscrite dans le cadre de la programmation « Incroyables jardins » visant à valoriser les parcs et jardins de la Seine-et-Marne. Notamment le Département a organisé des conférences à l'automne consacrées aux jardins du Château de Fontainebleau, animées par le jardinier en chef du Château. Elles ont rassemblé plus d'une centaine de participants. Le projet de bus Mobi'Histoire bas carbone a été abandonné, au profit d'un véhicule thermique mais plus léger que le précédent, ce qui devrait permettre de réduire ses consommations énergétiques.

En 2024, dans un contexte de JO et pour atteindre un plus large public, le Département va organiser les olympiades des archives en partenariat avec la ville de Dammarie-Les-Lys. Cet évènement inédit permettra à des élèves de CM1/CM2, de découvrir l'univers des archives grâce des jeux et de faire la rencontre de sportifs de haut niveau. Près de 400 scolaires sont attendus et se déplaceront, pour la plupart d'entre eux, aux archives départementales en vélos.

Les actions de valorisation des archives communales se poursuivent suite à l'appel à projet lancé en 2022. Elles portent essentiellement sur l'élaboration de parcours touristiques, la construction de ces parcours reposant également sur l'engagement des collectivités en faveur de la « randonnée culturelle » et d'un « tourisme vert ». L'impact environnemental des productions réalisées est pris en compte dans les clauses du marché public.

Des actions sont menées en interne pour réduire les déchets, notamment par la réutilisation des anciens rayonnages du magasin au profit d'autres locaux des archives, et pour d'autres bâtiments Départementaux.

Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables

ODD			+	+						+	+	+				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Soutien au sport vecteur de santé et bien-être – Soutien aux associations sportives / aux activités sportives et loisirs inclusives (handicap, scolaires) – Parcours sportif du collégien – Dispositifs pour concilier scolarité et sport de haut niveau - Soutien au BAFA - Accès des JOP aux Seine-et-Marnais (billets gratuits, animations locales)- Activités sportives et de loisirs éco-responsables (CDESI, Rando des trois châteaux)															

Une intensification des actions en faveur de la pratique scolaire et para-sportive

Promouvoir la pratique sportive pour tous, quels que soient l'âge, le sexe ou le niveau de pratique, est un objectif fort du Département. Pour y parvenir, la collectivité a fait le choix de s'appuyer sur les associations sportives locales en tant que véritables relais de la politique sportive départementale. Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département soutient à ce titre leurs dépenses de fonctionnement et accompagne le développement de leurs activités en faveur du plus grand nombre.

Les deux priorités de l'exécutif sont la pratique sportive en établissement scolaire et le parasport. Sur le sport scolaire, le Département promeut le parcours sportif du collégien à travers des dispositifs permettant de concilier scolarité et orientation vers le sport de haut niveau : sections sportives scolaires (SSS), classes à horaires aménagés (CHA), et en 2023 les classes sportives départementales (CSD). 4 CSD ont été ouvertes pour l'année 2023/2024, et une quinzaine sont prévues pour 2024 avec une meilleure couverture du territoire. Toutefois, la nouvelle circulaire de l'Éducation nationale du 15 décembre 2023 relative aux sections sportives scolaires et aux sports-études (ex sections d'excellence sportive) pourrait nécessiter une ré-interrogation des dispositifs départementaux.

La politique parasportive Départementale fixe pour ambition de permettre à toute personne porteuse de handicap de trouver une activité sportive dans un rayon de 10 km autour de son domicile. Le projet parasportif a été retenu par la conférence régionale du sport comme projet phare de la Région avec des co-financements. En 2023, deux conventions ont été signées avec les comités handisports et sport adapté pour l'achat de véhicules, de matériel adapté et le recrutement d'agents de développement. La recherche de mécènes a abouti à la signature de conventions avec la société My-mobility pour l'aide à la mobilité et le Rotary club pour le soutien de ses nombreux bénévoles. En outre, le Département a pris en charge en 2023 la formation de 30 bénévoles représentant 12 clubs souhaitant devenir para-accueillants. En 2024, 2 autres formations de ce type sont prévues.

La Seine-et-Marne est terre d'accueil des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 avec la base nautique de Vaires-sur-Marne. Les actions du Département en préparation sont orientées grand public et pour tous les publics, comme le relais de la flamme, une fan zone à Chelles.

ACTION PHARE

« En route pour les jeux », pour valoriser l'action locale

L'année 2023 aura été particulièrement riche en cette année pré-olympique avec le lancement de l'opération «Seine-et-Marne en route vers les Jeux » pour animer le territoire chaque mois autour d'une discipline ou d'une thématique avec un temps fort le 26 juillet 2023 pour le J-365 à Dammarie-les-Lys. Ce dispositif a vocation à offrir de la visibilité sur l'ensemble des actions de proximité menées par les acteurs de chacun des territoires, permettant ainsi à l'ensemble des Seine-et-Marnais de découvrir, voire de s'impliquer à proximité de leur lieu de vie.



Le Département apporte un soutien financier chaque année aux jeunes s'engageant dans la formation au Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA, 160 jeunes aidés en 2023). Cette aide pourrait s'arrêter en 2024, du fait d'un grand nombre d'acteurs proposant déjà un tel soutien. Il est prévu que le dispositif « Pass Jeunes » vienne s'y substituer progressivement.

Une politique « Sport-nature » éco-responsable

La Seine-et-Marne, véritable poumon vert de l'Île-de-France, dispose d'un environnement patrimonial et naturel remarquable, propice à la pratique des sports de nature, très présents sur le territoire, pour lesquels il existe une demande sociale forte et croissante. Le développement des sports-nature est donc un axe important de la politique du Département en matière d'activités sportives. Il s'agit également de maîtriser l'impact de l'homme sur un environnement naturel qui peut être considéré comme un « terrain de sport » par certains pratiquants non sensibilisés. En ce sens, la dimension transversale revêt une importance particulière dans le développement des projets « sports, loisirs, tourisme et nature » au développement qu'il convient à la fois de protéger et de valoriser.



Suivant ce qui est imposé par la réglementation, le Département pilote la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), instance qui réunit les acteurs des sphères sportives, environnementales, touristiques et institutionnelles. Dans ce cadre, le Département promeut un développement maîtrisé des sports de nature, par une approche transversale avec l'ensemble des acteurs qui permet de concilier des intérêts parfois divergents entre usagers d'espaces naturels.

La Rando des 3 châteaux est emblématique de cette politique et rencontre chaque année un très grand succès. (environ 15 000 participants). Son organisation, comme l'ensemble des manifestations sportives départementales, tient compte du développement durable, en limitant l'utilisation de transports individuels au profit de transports collectifs ou encore la limitation de l'utilisation de gobelets à usage unique, l'intégration de produits locaux dans le cadre du ravitaillement, ou la mise en place de toilettes sèches.

L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- créer de véritables parcours résidentiels

ODD	+						+			+	+	+	+			+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	FSL / Rénovation thermique HABITAT77 (pouvoir d'achat) - Qualité sanitaire des logements / Adaptation des logements (personnes handicapées, âgées) – Sensibilisation Eco-gestes (HABITAT77) – Logements réservés aux femmes victimes de violences – Fond travaux (FSL) / Réhabilitation thermique HABITAT77 - Activités économiques générées par les travaux du parc social / Chantiers d'insertion (HABITAT77) – Bâtiments connectés (HABITAT77) – FSL / Parc logements sociaux / Logement décent / inclusifs / soutien à sa transformation HABITAT77 (SEM) - Achat public durable / Démarche RSE (HABITAT77) – Schémas et outils partenariaux (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions...)															

Des outils pour un habitat plus inclusif et digne mis en œuvre dans le cadre du PDALHPD

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement. Il est co-piloté par le Préfet et le Président du Département. Le 8^{ème} PDALHPD a été approuvé en 2021, pour 5 ans. Les quatre axes structurant ce 8^{ème} plan sont :

- la fluidité entre l'hébergement et le logement ;
- la coordination du travail social ;
- la prévention et la lutte contre les expulsions ;
- l'accompagnement des publics spécifiques (jeunes, femmes victimes de violences, problème de santé mentale).

Le Fond de Solidarité Logement (FSL) en est un des outils essentiels pour éviter la perte du logement et la dégradation de la situation de vie avec la résorption des impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone, et pour favoriser l'accès au logement qui est indispensable pour l'insertion sociale et le retour à l'emploi.

Le FSL avait bénéficié en 2022 d'un relèvement de ses plafonds afin que davantage de Seine-et-Marnais puissent en bénéficier, dans un contexte d'inflation et de crise énergétique. En 2023, le FSL s'est enrichi d'une nouvelle aide pour les Seine-et-Marnais en difficulté : le fonds travaux, qui s'adresse aux propriétaires occupants, aux copropriétaires et aux bailleurs privés, pour des logements plus salubres et aux normes. Il se substitue aux aides auparavant octroyées par la Caisse Départementale d'Aide au Logement (CADAL), qui a cessé en 2022 son activité de prêt suite à l'essoufflement de son modèle économique. L'aide prend la forme d'un prêt à taux zéro et/ou de secours, pour un montant maximum de 2 500 € et 10 % de ce montant (réduction faite des différentes aides obtenues) sera laissé à la charge du ménage. En 2023, les aides acceptées ont atteint un montant de 4,86 M€.

Et aussi... Le Département, acteur engagé dans la transition énergétique

Par ailleurs, de nouveaux travaux partenariaux ont été menés par la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CAPEX), autre outil du PDALHPD, pour développer l'accompagnement de locataires en impayés de loyer dès les premiers mois de l'occupation dans le logement et d'autres en situation de handicap santé mentale, créant des anomalies et des troubles de l'occupation du logement. Sur demande du Département, des ateliers ont été mis en place pour

trouver, avec les partenaires du territoire, des solutions à ces problèmes, celui sur les impayés s'étant déroulé en 2023. En 2024, aura lieu l'atelier « Logement et troubles de l'occupation ».

FOCUS ACTION PHARE - Une action transversale pour réduire les risques d'expulsion, facteurs de vulnérabilité sociale

L'organisation de l'Atelier « Logement : l'entrée et le maintien dans les lieux et les premiers impayés » a nécessité une articulation entre les services de la Préfecture en charge de l'emploi, du travail et des solidarités et du Département en charge de l'insertion, de l'Habitat et de la cohésion sociale : identification de la problématique par les membres de la CCAPEX, commande de l'Atelier par le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances et du Vice-président du Département en charge de l'habitat, du logement, du renouvellement urbain et de la politique de la ville, premières réunions tenues en comité restreint pour élaborer des pistes de travail, association de la hiérarchie des deux Institutions pour consolider le contenu de l'Atelier, organisation de plusieurs rencontres avec les animateurs de groupes de travail, mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés du territoire (associatifs, institutionnels, bailleurs sociaux

En tant que pilote de la politique publique de proximité dédiée aux Seine-et-Marnais en situation de handicap et leurs proches aidants, le Département a inscrit 2 objectifs en lien avec l'habitat dans le Schéma Handicap 2023 :

- soutenir le choix de vivre au domicile des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- favoriser des réponses adaptées et évolutives répondant aux besoins et demande d'accompagnement et faciliter le recours aux dispositifs de droit commun en matière de rénovation et d'adaptation du logement, en particulier pour les particuliers ayant un agrément ou un contrat avec le Département.

Part des logements en situation de sur-occupation (donnée 2020)

Cible : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

La Seine-et-Marne compte des logements de grande taille et est le seul département d'Ile-de-France à compter plus de maisons (56,6 %) que d'appartements (41,9 %). La taille moyenne des ménages est de 2,4 personnes pour des logements qui sont composés en majorité de 4 et 5 pièces (61,6 % du total du parc de logements). La sur-occupation des logements y est donc assez faible : 7,2 % du parc est sur-occupé ; seul le département des Yvelines a un taux plus faible au sein de l'Ile-de-France (6,6 %). A contrario, la Seine-Saint-Denis présente un taux très élevé de 18,9 % car la taille moyenne des ménages y est plus importante (2,57 personnes) alors que les logements sont plus exiguës (63,2 % du parc composé de moins de 3 pièces)

Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Le Département en soutien à HABITAT 77 pour l'amélioration de son parc dédié aux ménages les plus modestes

Le Département, en tant que collectivité de rattachement d'HABITAT77, accompagne et soutient notamment financièrement le plus grand bailleur social de Seine-et-Marne. Cet office public a une vocation historique de bailleur très social, au regard des plafonds de ressources pour avoir accès à un logement. 70 % des occupants ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources, une fragilité qui induit des problèmes de solvabilité. HABITAT77 gère un parc de près de 18 500 logements sur 102 communes seine-et-marnaises, et loge plus de 46 000 personnes. Des logements sont réservés pour répondre à certaines situations, notamment les femmes victimes de violences intrafamiliales.

En 2023, le Département a approuvé la transformation de l'office public en Société d'Économie Mixte (SEM), et participe à son capital. Cette évolution va permettre au bailleur social de mieux répondre aux enjeux de son plan stratégique ambitieux : réhabilitation de 6300 logements sur 10 ans, construction de près de 2500 logements neufs d'ici à 2030, chantier de modernisation des outils de l'office.

Par ailleurs, HABITAT77 poursuit ses actions développées suivant sa démarche Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), tant pour accompagner les occupants que pour réduire son empreinte environnementale : achat public durable, projet de développement de l'usage des matériaux biosourcés, animation auprès des locataires orientés vers l'éco-responsabilité, chantier d'insertion (notamment en partenariat avec l'agence Départementale d'insertion INITIATIVES 77), prise en compte de la biodiversité...

Enfin, HABITAT77 innove avec un système de bâtiments collectifs connectés, une première en France pour un meilleur suivi des consommations et une plus grande réactivité des services de maintenance et ainsi améliorer la qualité de vie des locataires.

Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements (donnée 2022)

Cible : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Malgré une augmentation de 13 % entre 2013 et 2022, la Seine-et-Marne est le département francilien où la part des logements sociaux sur l'ensemble des résidences principales est la 2^e plus faible : 17 % contre 23,6 % pour l'Ile-de-France. Ce chiffre cache cependant de fortes disparités territoriales : dans 3 EPCI Seine-et-Marnais, le taux de logements sociaux est inférieur à 5 % et dans 4 autres, il est situé entre 25 et 30 %.

Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD				++					+	+	+	++	+			
	Subvention de titres de transport - Modes alternatifs à la voiture favorable à la santé (sport, moins d'émissions de polluants et GES) - Accès aux équipements d'enseignements et accès des personnes handicapées aux établissements adaptés (soins, éducation) – Motorisation décarbonée PAM77 - Aménagement et entretien des RD (desserte locale, sécurité des usagers, intégration des enjeux environnement : eau, biodiversité, déchets, bruit...) – Développement économique et accès à l'emploi - Services et dispositifs de transport pour une mobilité inclusive (personnes âgées, handicapées, ruraux) et alternatives à la voiture solo (TC, TAD, co-voiturage, vélo) – Transports en site propre (tram en cours) – Clauses environnementales dans les marchés publics (CCE pour les routes, marché abri-bus, PAM77) - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD et abri-bus– Protection et restauration des écosystèmes (éco-pâturage, action abri-bus)															

La mobilité des Seine-et-Marnais constitue un facteur d'équité de la population, de cohésion et de développement du territoire. En effet, à l'échelle d'un territoire aussi vaste et diversifié que la Seine-et-Marne, composé d'espaces urbains et périurbains à l'ouest, et plus fortement ruraux à l'est, les déplacements sont déterminants pour l'accès pour tous (urbains, ruraux, jeunes, actifs, chômeurs, seniors, personnes à mobilité réduite...) à l'emploi, aux études, aux services publics, aux commerces et aux loisirs... Une mobilité alternative à la voiture individuelle contribue également à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores.

Un réseau routier départemental essentiel et durable

La Seine-et-Marne dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France, totalisant 4 300 km à fin 2023. L'ensemble des routes (autoroute, nationale, départementale et communale) constitue le premier support de déplacement des Seine-et-Marnais. Le Département agit en priorité pour améliorer la sécurité des usagers : entretien des voiries et actions de sécurité routière.

Nombre de tués par accident de la route (donnée 2022)

Cible : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

58 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Seine-et-Marne en 2022 représentant une baisse de 33 décès par rapport à 2015. Une tendance similaire à la région Ile-de-France, où on constate une baisse régulière depuis 7 ans (339 décès en 2015, 281 en 2022, avec une baisse plus significative en 2020 à relier au contexte de la pandémie).

Le réseau routier est un support pour le développement économique (transport de flux de marchandises, déplacements domicile-travail et professionnels), et le désenclavement des territoires. Pour autant, les aménagements routiers et usages de la route peuvent exercer des pressions sur l'environnement et le cadre de vie (bruit, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, altération des continuités écologiques et des paysages, consommation de ressources non renouvelables...). Le Département agit pour la réduction de ces impacts par la mise en œuvre de techniques innovantes (utilisation de matériaux recyclés, couches de roulement moins bruyantes...) et via des aménagements

prenant en compte les enjeux environnementaux et la complémentarité avec les mobilités alternatives.



En 2023, 14 nouveaux bassins routiers ont été entretenus par éco-pâturage, portant leur total à 22. Cela s'inscrit dans la continuité d'une démarche Zéro phyto et montre un intérêt pour la biodiversité, les fonctions pédagogiques, la participation à la conservation de certaines races ovines anciennes (60 animaux ont été mobilisés), l'amélioration du cadre de vie pour les usagers, une image positive de la collectivité. Cette pratique permet d'éviter de mobiliser les

agents pour le fauchage et débroussaillage, ils doivent cependant toujours intervenir ponctuellement (faucardage, taille des arbustes, coupe des arbres...).

Et aussi... Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département, et Le Département renforce la lutte contre les dépôts sauvages

Des transports en commun irriguant tout le territoire

En 2023 a été conclu le Plan État-Région (CPER) 2023-2027, qui prévoit un financement de 8,4 milliards d'euros pour le volet mobilité dont environ 1,5 milliards d'euros pour la Seine-et-Marne. Ces investissements joueront un rôle essentiel dans la promotion de la mobilité durable, en offrant des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Parmi les projets envisagés, on retrouve la création de nouvelles lignes de transport en commun, la modernisation des infrastructures ferroviaires, la promotion de la mobilité active à travers la construction de pistes cyclables et de voies piétonnes, et l'introduction de solutions innovantes telles que les transports en commun à la demande et les véhicules électriques. On peut citer notamment l'électrification et régénération de la ligne P Meaux-La Ferté Milon, le prolongement des missions Villiers à Roissy-en-Brie (RER E+), la gare de Bry-Villiers-Champigny en interconnexion avec le Grand Paris Express, ou encore le Pôle multimodal de Melun.

Des aménagements en faveur des transports en commun

Le Département pilote ou participe à la mise en œuvre de plusieurs projets de transport en site propre ou à la création d'aménagements en faveur des transports en commun sur le territoire.

Premières concrétisation pour le TZEN2



En 2023, un nouveau tronçon de la plateforme Tzen2 a été livré. 2024 devrait voir la livraison de la voie Tzen et de la place du 19 mars 1962 réaménagées (nouvelle configuration, revégétalisation, intégration d'une station équipée) dans le centre de Savigny-le-Temple et la poursuite des travaux à l'Est de la ville, en direction de Cesson sur l'avenue des Routoirs (RD 1 150).

Au total, 319 plantations ont été réalisées à Savigny-le-Temple durant l'hiver 2022-2023, le Département s'étant engagé à la compensation de toute suppression d'arbre induite par les travaux.

Ces projets accompagnent le développement urbain sur les secteurs les plus dynamiques dans un souci de mobilité durable. La majorité de ces aménagements s'accompagnent d'un meilleur partage de l'espace public.

Par ailleurs, des clauses sont prévues dans le « marché abribus » pour intégration des enjeux de biodiversité et d'énergie.



Des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle

exploitées par 10 sociétés de transport, les lignes Seine-et-Marne Express (SME) assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et-Marne, en complément du réseau ferré. Depuis le lancement de la première ligne en 1991, le réseau SME n'a cessé de se développer afin de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais. Il compte 14 lignes ainsi que le Citalien (mis en service en 2020, en préfiguration du tracé du Tzen2), offrant ainsi la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et sur une amplitude horaire importante. Le Département a participé techniquement et financièrement à l'exploitation de ces lignes à hauteur de 2,14 M€ en 2023 (contre 2,05 M€ en 2022).

Le Département est aussi, pour partie, service organisateur, sur délégation d'Île-de-France Mobilités (IDFM), des transports scolaires spéciaux mis en place en l'absence de ligne régulière de bus pour desservir les établissements

scolaires, et pour le transport des élèves et étudiants handicapés. Depuis 2023, IDFM a repris sur la partie Est du département une partie des compétences en desserte scolaire (87 CSS). Cette évolution réglementaire vise à améliorer l'adaptabilité des services de transport, favorisant ainsi une mobilité mieux adaptée aux différents besoins territoriaux et démographiques. Elle vise également à encourager une coordination plus étroite entre les services de mobilité, permettant une approche plus inclusive et flexible. Pour l'année scolaire 2023-2024, 241 élèves ont utilisés les circuits méridiens leur permettant de se rendre de leur école à leur domicile en toute sécurité et ponctualité pendant la pause déjeuner, et près de 8 000 élèves (carte SCOL'R) ont utilisés les CSS gérés par le Département (hors lignes reprises par IDFM). En outre, le Département participe au financement du titre de transport pour alléger la charge des familles (budget de 7 M€ en 2023).

Le Département subventionne également les titres de tous les collégiens et lycéens boursiers, et primaires, utilisant des lignes régulières avec la carte Imagine R (37 264 élèves en 2022-2023) pour un budget de 10,2 M€, pour l'année scolaire 2022-2023.

Un service de Transport à la Demande (TAD) pour le désenclavement des territoires peu denses

Ce service représente un outil d'aménagement du territoire et une alternative pour la mobilité, à certaines heures de la journée, vers des pôles attractifs comme les gares, les hôpitaux, les centres commerciaux...

Le Département soutient financièrement et techniquement 13 des 24 services de transport à la demande du territoire. 6 d'entre eux sont mis en œuvre par les intercommunalités intéressées ayant reçu une délégation de compétences par IDFM, 6 sont mis en œuvre directement par IDFM, et le TAD Filéo permet de desservir la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle. Ce service local est porteur d'une image valorisante de l'action de la collectivité.

Par ailleurs, à la demande du Département et en complément des réseaux de lignes de bus régulières dans des zones peu denses, IDFM a développé depuis 2017 une politique régionale de TAD. Répondant à des critères tels que l'accès à tous ou des services performants économiquement, les nouveaux TAD sont gérés par une centrale régionale de réservation, avec une application dédiée. En 2023, ce sont

désormais 24 services de TAD labélisés (y compris Filéo) qui ont été mis en œuvre par IDFM sur le territoire seine-et-marnais. Le nombre total de TAD présents sur le département est de 28, pour un budget alloué du Département représentant 1,1 M€ par an.

Durée médiane des navettes domicile-travail pour les actifs occupés et pour les navetteurs (donnée 2020)

Cible : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

En 2020, la durée médiane des navettes domicile-travail en Seine-et-Marne pour les actifs occupés était de 22 minutes. C'est la durée la plus longue derrière le Val d'Oise et les Yvelines. Cette durée est en légère augmentation depuis 10 ans passant (+ 1 mn en moyenne).

Pour les navetteurs, la durée moyenne est plus importante : 24 minutes. Pour cette catégorie de population, le département reste la durée la plus importante derrière le Val d'Oise. La durée de transport des navettes domicile-travail pour les actifs occupés et les navetteurs est liée à la grande surface du département.

Actif occupé : Personne qui occupe un emploi, dans sa commune de résidence ou ailleurs.

Navetteur : Personne qui occupe un emploi et dont le lieu de travail n'est pas sur la même commune que son lieu de résidence.

Des dispositifs dédiés à la mobilité des personnes handicapées et âgées

Le Département a mis en place un service de transport à la demande adapté dédié au transport scolaire des élèves handicapés (y compris apprentis et étudiants). Gratuit pour les usagers (pour un budget Départemental de 14 M€ en 2023), il favorise l'égalité des chances et l'épanouissement pour tous. Ce service a bénéficié à 2 295 élèves en 2022-2023, en plus du transport scolaire adapté (budget départemental de 13,8 M€ en 2022-2023). Le renouvellement de ce marché, initialement prévu pour la rentrée de septembre 2023, a été reporté à 2024. Ce renouvellement comporte des clauses incitant les transporteurs à privilégier l'utilisation de véhicules à faibles ou très faibles émissions pour 30% de leur flotte dans un premier temps.

Plus largement, pour toutes les classes d'âge, le Département cofinance depuis 2008, avec la Région Ile-de-France et IDFM, le PAM77, service de transport à la demande en porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite. Le Département a fait le choix d'appliquer une tarification pour la Seine-et-Marne plus basse que la tarification décidée par IDFM et finance à ce titre une compensation sociale. PAM77 a assuré le transport de 983 usagers actifs ayant voyagé au moins une fois en 2023.

Le Département contribue au financement du service, à hauteur de 14 M€ en 2023. Le parc automobile du PAM opère depuis 2022 une transition énergétique vers des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus confortables pour les usagers, qui se traduit par une flotte renouvelée (19 véhicules sur 70 ayant moins d'un an), décarbonée et plus propre (5 véhicules électriques, 11 roulant au bioGNV). Quelques véhicules sont encore attendus en 2024 en raison de difficultés d'approvisionnement.



Les personnes âgées et adultes handicapés, ainsi que les anciens combattants, peuvent aussi bénéficier auprès du Département des forfaits pour les transports en commun (forfaits Améthystes et Mobilis) qui leur sont réservés, sous conditions de ressources, à des tarifs préférentiels. En 2023, 13 413 (contre 14 462 en 2022) personnes ont bénéficié du forfait Améthyste et 217 du forfait Mobilis, pour un budget de 3,4 M€ (3,3 en 2022).



Le Département est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de 79 points d'arrêt sur route départementale hors agglomération, suivant les prescriptions fixées par le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) adopté par IDFM et approuvé en 2016. 30 % du coût est financé par le Département, le reste par IDFM. Des travaux de mise en accessibilité d'au moins 8 points d'arrêt ont été mis en place pour 2023, portant leur total réalisé à 33. Ces abris voyageurs sont également équipés de LED, et composés de matériaux 100 % recyclables et dont les métaux lourds et substances cancérigènes, mutagènes et réprotoxiques ont été supprimés.

Et aussi... Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Le covoiturage pour optimiser l'utilisation des véhicules

Par ailleurs, le Département soutient et participe à l'aménagement de stations de co-voiturage, mode de déplacements particulièrement adaptés dans les territoires de faible densité de population où les transports en commun ne sont pas toujours concurrentiels à la voiture (fréquence insuffisante, localisation des stations éloignée, temps de trajets...). Elles se déploient progressivement sous l'impulsion du schéma départemental des stations multimodales de covoiturage adopté en 2014 qui prévoit l'installation et la construction de 40 stations d'intérêt départemental et 150 à 200 stations locales à horizon 2030. Fin 2023, 12 stations d'intérêt départemental et 9 stations de proximité sont en service. 1 nouvelle station de proximité a été aménagée en site propre (intégrant la sécurisation d'un arrêt de bus) dans l'année à Bernay-Vilbert (proche de la RD 1004).

Pour les 10 ans du schéma, le Département a décidé d'évaluer sa politique en se basant sur la fréquentation des stations (sur les plans quantitatif et qualitatif), et le taux d'occupation des véhicules sur les routes de Seine-et-Marne depuis 2013. Une subvention a été obtenue auprès de l'Etat (fonds vert) pour établir ces analyses techniques et concevoir, rédiger et illustrer un bulletin présentant ce bilan. Ce bilan pourra également être l'occasion de manifestation au cours de la Semaine européenne de la Mobilité 2024.

Un plan vélo adapté aux territoires

En 2023, le Département a révisé son PlanVélo77 de 2020, qui vise à favoriser l'usage du vélo de tourisme et loisirs et pour les déplacements du quotidien. Dans ce cadre, le Département soutient financièrement des opérations d'aménagement cyclables sur le territoire (3 dossiers instruits en 2023, dont 1 concrétisé). Le nouveau PlanVélo77 prévoit :

- que le Département prenne la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des véloroutes nationales et des grands itinéraires cyclables, ce qui devrait pouvoir favoriser le tourisme doux en Seine-et-Marne.
- de déléguer la maîtrise d'ouvrage des itinéraires favorisant la pratique locale du vélo, aux intercommunalités ou aux communes, celles-ci ayant une meilleure connaissance des besoins locaux et des itinéraires les plus appropriés. Le Département les accompagnera financièrement dans la réalisation de ces itinéraires. Le plafond de financement au km a été augmenté pour une plus grande incitation et afin de mieux tenir compte des besoins spécifiques (éclairage, revêtement roulant, stationnement...) notamment pour les trajets utilitaires.

ACTION PHARE - Le département comporte désormais 8 Grands Itinéraires Cyclables !

A l'occasion de la révision du PlanVélo77, le 8^{ème} des Grands Itinéraires Cyclables départementaux (GIC) a été créé. Baptisé « Au Temps des Eglises et Châteaux », il relie Melun à Provins.

Depuis 2023, les 8 GIC sont jalonnés par un logo spécifique (ci-dessus) pour servir de repère aux cyclotouristes.



...Et aussi... Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

L'ÉCONOMIE AU CŒUR DE TOUTES STRATÉGIES

Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, le département offre toutes les composantes pour innover et créer les pépites de demain. Le tissu économique de la Seine-et-Marne s'appuie sur une multitude d'entreprises, de taille variable, intervenant dans de très nombreux domaines d'activités. La Seine-et-Marne dispose de « secteurs remarquables », existants et en émergence, qui contribuent chacun, à différents niveaux et selon divers degrés de maturité, aux filières stratégiques régionales définie dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : agriculture et agro-alimentaire, industrie des matériaux, construction et ville durable, logistique, loisirs et tourisme. Le département est aussi doté d'une couverture exceptionnelle en infrastructures de très haut débit, propice au développement de l'économie liée aux nouveaux usages numériques. Autre secteur, l'économie présente, à travers le commerce, l'artisanat, les services et l'alimentation de proximité, qui représente également un atout pour le développement, l'animation et la qualité de vie de tous les Seine-et-Marnais et plus particulièrement les plus isolés.

Les orientations stratégiques identifiées dans le Livre blanc ont évolué suite aux travaux menés avec les partenaires du Département pour rédiger le cahier thématique « Économie, Emploi & Formation » vers les orientations stratégiques opérationnelles suivantes :

- *déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée*
- *transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique*
- *débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique*
- *Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne*
- *développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)*

Taux de créations d'établissements (2020)

Cible : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel

En 2020, le taux de création d'établissements de l'ensemble des activités marchandes non agricoles en Seine-et-Marne était de 17,8 %. Il était en hausse depuis 2015, mais a connu une légère inflexion sur la dernière année. Cette diminution est due au contexte sanitaire. Le département se classe toujours en 5^{ème} position avec un taux légèrement supérieur au taux moyen francilien qui lui se situe à 17,1 %. Il est en meilleure position que les années précédentes passant de l'avant dernière position à la 5^{ème}. Le département avec le plus haut taux de création est la Seine Saint Denis avec 20,9 %. Au sein du département, la diagonale partant du nord-ouest jusqu'au sud-est rassemble les localités où il y a le plus de création d'établissement. Cette attractivité est due à la facilité d'accès de ces communes avec la métropole.

Taux d'emploi par âge et par sexe (donnée 2020)

Cible : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égal ? Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

En 2020, le taux d'emploi est de 67,3 % en France métropolitaine. Les Seine-et-Marnais sont plus actifs avec un taux départemental de 68,4 %, très légèrement supérieur au taux de l'Île-de-France. En Île-de-France, le département se situe en 4^{ème} position, derrière les Hauts-de-Seine et Paris et les

Yvelines, et devant le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Très peu d'évolution s'observent depuis 11 ans (+ 0,2 %)

Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD				+					+	+						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Attractivité pour l'installation des professionnels de la santé, des acteurs économiques (ZAE) - Très haut débit dans les équipements scolaires – Infrastructures réseau performantes - Réduction des inégalités territoriales face à la fracture numérique (Les collèges publics tous connectés)- Diminution des besoins de déplacement (qualité de l'air, changement climatique).															

L'accès au très haut débit est un enjeu capital pour faciliter la vie quotidienne des Seine-et-Marnais, en réduisant la fracture numérique (pour l'accès aux services publics et l'égalité des chances...) et pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire: développement des modes de travail nomades et distants, téléconsultations médicales, enseignement à distance...

La politique d'aménagement numérique du territoire pour la Seine-et-Marne, menée par Seine-et-Marne Numérique (SMN - Réseau d'Initiative Publique), vise à apporter l'accès à internet à Très Haut Débit pour tous, par le biais du déploiement et de l'exploitation de réseaux de fibre optique. Pour sa mission, SMN investit via un financement mixte total de 213 M€ (pour 2015-2040), partagé entre l'État, la Région, les intercommunalités de Seine-et-Marne ainsi que le Département (47 M € dont 7 M€ pour les sites isolés, pour l'ensemble de la durée de convention). Lors de la mise en place du Syndicat en 2013, le Département a mis à disposition de Seine-et-Marne Numérique du personnel et prêté des moyens (locaux, matériel ainsi que certains services) au travers d'une convention, renouvelée et actualisée chaque année.

La mission pluriannuelle de SMN passe par le déploiement d'un réseau de fibre optique structurant, la mise en œuvre de solutions intermédiaires (filaire et hertziennes) de montée en débit, et un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné.

1. Concernant le réseau jusqu'à l'abonné, son déploiement a débuté en 2015 et s'est achevé en 2023 pour une couverture de 99 % de prises. SMN a passé en décembre 2023 un marché pour la réalisation de la complétude du déploiement fibre à 100 %, en particulier pour les sites isolés : A ce stade, 72 % des prises de sites isolés restent à réaliser (1 955 sur 2 707).
2. Une fois les prises installées, il s'agit de les ouvrir à la commercialisation. En 2023, 21 600 prises étaient ouvertes à la commercialisation en Seine-et-Marne, portant leur total à 283 900 ouvertes (dont 108 300 sous la maîtrise d'ouvrage de SMN). Ainsi à fin 2023 la fibre est ouverte sur tout ou partie de 398 communes sur les 425 à couvrir, soit 94% de l'objectif.
3. Une fois les prises ouvertes à la commercialisation, la dernière étape consiste en leur raccordement aux Fournisseurs d'Accès à Internet. En 2023, 20 800 prises ont été raccordées, portant leur total à 156 200. Les 130 collèges publics sont désormais tous raccordés à la fibre, le dernier en date étant celui du collège Marie-Amélie Le Fur (Coubert) en septembre 2023.

Le déploiement de la fibre optique (2023)

Cible : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication

En 2023, le département de Seine-et-Marne était couvert à 89,2 % par la fibre optique. C'est le département le moins couvert de l'Île-de-France. Le déploiement est en progression par rapport à l'année 2021 où seulement 80,8 % était couvert. Ce déploiement est un axe fort pour augmenter

l'attractivité du Département. Un axe du vide partant du nord au sud se dessine sur le territoire. Cependant l'écart d'accès à la fibre optique entre les territoires se resserre, même si encore certains territoires sont encore à moins de 75 %.

Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD						+	+	+	+		+		+		+	
	Économie agricole plus compétitive avec de meilleur rendement, des débouchés / Soutien aux agriculteurs en difficulté (REAGIR) – Autonomie d'approvisionnement en denrées alimentaires (villes plus résilientes) – Formation des acteurs locaux (alimentation durable) - Soutien à la profession / Dispositif (aménagement foncier) pour des pratiques favorables à la santé (qualité sanitaires des ressources en eau potable), à la biodiversité, à la réduction des émissions des GES (stockage CO2 du bois matériau, développement des énergies renouvelables) - Contribution à la mobilisation de la ressource bois matériau - Consommation locale plus responsable - Lutte contre le changement climatique (réduction des intrants, biométhane) – Contribution à une gestion durable des forêts (entretien, lutte contre l'érosion, contre les incendies, poste du CNPF dédié à la Seine-et-Marne)															

Un soutien à l'aménagement foncier rural favorable à la mobilisation de la ressource bois

L'aménagement foncier rural est une compétence obligatoire des Départements. Elle vise par le biais d'échanges et de groupements de parcelles disséminées, à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aujourd'hui, via les études et travaux connexes notamment, l'aménagement du territoire dans sa globalité (environnement, cadre de vie, paysage, eau...) fait partie intégrante de la politique de l'aménagement foncier.

Une opération d'aménagement foncier est mise en œuvre suivant les contextes, soit par une opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), soit par une procédure d'échanges et cessions amiables multilatéraux. La plupart des communes ayant déjà été remembrées au moins une fois, ce qui leur confère un parcellaire agricole peu morcelé et une agriculture très compétitive, le Département travaille aujourd'hui plus particulièrement sur les parcelles forestières, encore très morcelées en Seine-et-Marne, dans l'objectif de favoriser la mobilisation d'une ressource bois locale (bois matériau principalement favorable au stockage du carbone) en facilitant leur gestion. Le Département finance les études, participe aux commissions et subventionne des travaux connexes qui peuvent contribuer à reconstituer les continuités écologiques et améliorer la qualité des ressources en eau (travaux hydrauliques).

En 2023, ce sont environ 100 000 € que le Département a financé pour la réalisation d'échanges et cessions amiables multilatéraux sur des massifs forestiers. Dans un bien moindre volume, le Département a également accordé des financements en faveur des échanges et cessions simples de petites parcelles de bois.

ACTION PHARE - Conseiller les propriétaires forestiers en Seine-et-Marne

Afin de soutenir l'action du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) en Seine-et-Marne, le Département finance depuis 2023, au travers d'une convention de 3 ans, le poste d'un technicien forestier territorial en outre hébergé dans les locaux du Département. Ce technicien est chargé de conseiller les propriétaires forestiers privés sur la gestion forestière, les itinéraires sylvicoles, l'adaptation des forêts au changement climatique (diagnostic sanitaire et introduction d'essence adaptées) et la rédaction de documents de gestion durable. À fin 2023, 70 visites-conseil ont été réalisées.



L'accompagnement de la profession agricole et sylvicole pour la transition agro-écologique

Le Département déploie sa politique agricole de manière à appréhender l'ensemble des enjeux de l'agriculture et à garantir sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, en tant qu'atout économique majeur et facteur essentiel de l'identité et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.

À cette fin, la collectivité soutient la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France (CARIF) dont l'une des missions est d'organiser le développement agricole par la mise en œuvre d'actions de conseil, d'expérimentations techniques, d'information et de promotion des produits seine-et-marnais. Le Département soutient ses actions spécifiques qui répondent aux objectifs d'intérêt départemental en faveur de l'agronomie, l'innovation, la valorisation de l'agriculture seine-et-marnaise et les expérimentations, par exemple pour le développement de la méthanisation. En 2023, le soutien a été porté à 771 800 € :

- Ce soutien porte notamment sur la structuration de filières et la prise en charge d'actions de formation pour les producteurs locaux, abordant les thématiques du développement de circuits courts, de la logistique et de la traçabilité, de la diversification ;
- Depuis 2022, un axe spécifique a été aménagé dans la convention afin que le Département puisse soutenir la CARIF (12 000 € en 2023) pour son action d'accompagnement personnalisé envers les agriculteurs en difficulté via le dispositif Réagir.

Artificialisation des sols (2022)

Cible : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

La part de la surface communale convertie en surface artificialisée en Seine-et-Marne a évolué de 1 % entre 2009 et 2022 soit l'équivalent de 625 terrains de football artificialisés chaque année pendant 13 ans. Les zones d'artificialisation les plus fortes sont pour la plupart localisées à l'ouest du département, sur la limite avec les autres départements franciliens jusqu'à la périphérie de Melun. Cela est dû au développement du Grand Paris. L'artificialisation s'étend aussi sur les grands pôles d'attractivité dotés de grandes gares en accès direct avec la métropole. Il est à noter que l'artificialisation des sols est en corrélation avec la population : en effet les villes les plus peuplées sont aussi les villes avec la plus forte artificialisation.

Pour accroître la valorisation de l'agriculture locale, le Département mène des actions partenariales avec les organisations locales, dans des objectifs qui peuvent être multiples comme œuvrer pour la continuité du travail pour les exploitants absents, la mutualisation des ressources entre agriculteurs, favoriser l'emploi des jeunes agriculteurs, soutenir l'agriculture biologique...

En 2023, les investissements liés à l'atténuation et ou à l'adaptation au changement climatique (désherbage mécanique, enfouissement d'engrais minéraux et organiques, sondes pour mesurer la réserve en eau du sol, récupération d'eau de pluie...), anciennement appelés « Investissements environnementaux », ont été financés à hauteur de 73 710 € par le Département. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ne sont plus finançables directement par les Départements.

Dans le cadre du nouveau Plan Stratégique National (orienté par la nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027), le Département a travaillé en 2023 à l'élaboration de dispositifs de financement par le FEADER (aide à la mécanisation agricole, nouvelle aide à l'installation de jeunes agriculteurs afin de répondre aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture).

Sur le volet forêt, le Département soutient l'ONF, avec un financement de 492 000 € réparti sur 2021-2025. En parallèle, le Département a une politique de soutien pour l'entretien des forêts communales, afin d'encourager la gestion durable et multifonctionnelle des forêts sur des aspects environnementaux, d'accueil du public ou de mobilisation du bois. Des aides sont aussi proposées pour l'entretien d'arbres remarquables et pour la mécanisation forestière.

Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale - APROV'HALLLES

Le Département et la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France mènent, en partenariat avec la Région Ile-de-France, un projet de plateforme assurant la collecte, la transformation et le conditionnement des produits agricoles de proximité. Le Département est actionnaire (avec la Région Île-de-France) de la SPL PARSEF chargée de la mise en œuvre du projet de plateforme, dont la mise en service est prévue pour la rentrée 2024. Dans un premier temps seront desservis les collèges publics de Seine-et-Marne disposant d'une cuisine, les lycées de Seine-et-Marne, et également du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, soit 15 millions de repas par an, qui seront ensuite portés à 20 millions quand les restaurations des écoles primaires viendront s'ajouter.

Ce projet constitue un levier important pour pérenniser l'activité agricole, accompagner les agriculteurs dans des projets de diversification de leurs productions et dynamiser les filières locales sur le territoire, notamment celles actuellement fragilisées (élevage, maraîchage et arboriculture). Il contribue à lutter contre le gaspillage alimentaire (moins de pertes lors de l'acheminement, sensibilisation des collégiens). La mise en place d'un circuit de proximité permettra de réintroduire des fruits et légumes locaux et de saison : dans ce sens le Département poursuit son appui à cette société par l'aide à la préparation d'appels d'offres de denrées alimentaires de qualité et durables. En conformité avec la loi EGAlim, la moitié des produits seront de qualité labellisée avec 20 % de produits bio, et un repas végétarien par semaine sera proposé.



Pose de la première pierre de la plateforme d'Approv'Halles le 21/04/2023

En parallèle, le Département s'organise pour prendre la compétence « restauration collective » pour ses collèges, lui permettant de s'approvisionner auprès de la plateforme. Tout est mis en œuvre pour que le démarrage à la rentrée 2024, qui concernera déjà plus de 90 % des 130 collèges publics du territoire, s'effectue dans les meilleures conditions, que ce soit sur le plan matériel, informatique ou humain. Dans ce sens, la collectivité travaille à son projet « Seine-et-Marne Fraîcheur » qui vise à la simplification et l'amélioration de la qualité des services de restauration des collèges (modalités de commande des chefs de cuisine, tarification pour les familles...).

Le Département en soutien aux filières de production d'énergies décarbonées

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée
- transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD							++	+			+	+	++			++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Production alimentaire assurée par la viabilité des exploitations agricoles (diversification par la méthanisation) – Amélioration de la qualité de l'air (bioGNV,-hydrogène) - Qualité de l'eau (digestats) - Economie des territoires et industrialisation (méthanisation, bioGNV, hydrogène) – Développement des infrastructures réseaux support aux énergies décarbonées - Résilience des villes (autonomies énergétique) - Valorisation des biodéchets (économie circulaire) - Réduction des GES - Qualité biologique des sols (digestats) – Partenariat / Participation de tous aux décisions (dispositif CNDP)															

Des actions pour une filière biométhane vertueuse et reconnue

Une charte partenariale CapMéthà77

Le Département s'est engagé en 2020 en soutien à la filière de méthanisation agricole, pour un territoire plus autonome en énergie gaz et une profession agricole plus résiliente car moins soumise aux fluctuations des marchés. À travers la Charte partenariale CapMéthà77, le Département développe des outils pour une meilleure appropriation locale des projets d'unités de méthanisation, et plus globalement avec ses partenaires à une filière responsable intégrant les enjeux locaux et à l'écoute des territoires : guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation agricole, suivi des études sur la gestion des intrants, des digestats... Il participe aussi activement aux travaux du collectif PROMETHA piloté par la Région Ile-de-France, dont le Département est membre fondateur.

En 2023, le Département a déployé un nouvel outil en partenariat avec la CNDP, GRDF et la DDT de Seine-et-Marne, pour favoriser la mise en place de démarche de concertation le plus en amont possible de l'émergence des projets.

Par ailleurs, le Département lancera en 2024 une étude de marché sur les activités consommatrices de CO2 en Seine-et-Marne, les besoins en volume et les freins et leviers pour utiliser le bioCO2 relâché par les unités de méthanisation de Seine-et-Marne en fin de process (bioCO2 de cycle court, donc sans impact sur le bilan carbone des installations). Cette étude s'inscrit dans un double objectif :

- d'une part relance de la filière dont l'essor a été freiné par les évolutions réglementaires sur le prix de rachat du biométhane en 2020,
- d'autre part, une filière encore plus vertueuse en réduisant encore son empreinte carbone. sa valorisation réduira encore l'empreinte carbone de ces installations.

Les résultats de l'étude sont attendus pour début 2025.



Le bioGNV, une contribution au mix énergétique de la mobilité lourde

Contribuer à une mobilité décarbonée avec le bioGNV issu de la méthanisation est le deuxième axe de la Charte CapMétha77.



Le Département a poursuivi son programme de rencontres auprès des intercommunalités, entamé en décembre 2021, le BioGNV-Tour. Il vise à présenter le schéma, définir des axes de travail partenarial et répondre à leurs interrogations sur le bioGNV. Fin 2023, la quasi-totalité des EPCI ont été rencontrés. L'accompagnement des entreprises s'est aussi poursuivi grâce au partenariat mis en place avec la CCI de Seine-et-Marne. La 2^{ème} édition du Club CapBioGNV s'est tenue en mars, sur le thème du transport de voyageur.

L'action du collectif CapBioGNV77 vise aussi à faire émerger des stations d'avitaillement dans les secteurs où le potentiel d'utilisateurs existe mais reste modéré. En 2023, le Département a été à l'initiative du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour une station à Moret-Loing-et-Orvanne. Ce projet a été monté avec le soutien de la Communauté de communes Moret-Seine et Loing, et la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. L'AMI a ainsi permis de formuler des exigences en matière d'enjeux environnementaux et climat (station 100 % bioGNV, gestion des eaux pluviales, intégration paysagère du site, biodiversité), de configuration et de fonctionnement de la station pour qu'elle soit adaptée aux contraintes impératives des principaux clients. En contrepartie, l'aménageur bénéficie d'un foncier sécurisé mis à disposition et d'une base clients assurant une rentabilité minimale de la station. La station devrait être mise en service courant 2025.

L'hydrogène, des potentialités à mobiliser

Le Département a mené en 2023 une étude d'état des lieux et de prospective de la filière hydrogène. Elle a montré que la Seine-et-Marne dispose d'un potentiel d'hydrogène important encore insuffisamment exploité. L'industrie représenterait le principal poste de demande à horizon 2030. Des pistes sont en cours d'étude pour participation du Département au futur hub hydrogène portée par la commune de Bussy-Saint-Georges et qui comprendra un site de production et de distribution d'hydrogène vert.

Et aussi... Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Production d'énergies renouvelables (2022)

Cible : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

En 2022, il y avait 70,2 MWh de puissance installée de panneaux photovoltaïque en Seine-et-Marne et une production de 855 GWh de biométhane. Le développement de ces deux énergies est très important depuis 5 ans. En Seine-et-Marne, la production de biométhane a été multipliée par 5 depuis 2017 tandis que l'installation de panneaux photovoltaïque a doublé.

L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne
- développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	Chantiers d'insertion (restauration patrimoine) - Formations sur les transitions sociales et environnementales (schéma dev touristique) - Accompagnement pour prise en compte de l'environnement dans les activités touristiques - Le tourisme culturel et de loisirs vecteur d'activités économiques / Valorisation producteurs et artisans locaux – Accès pour tous (Balad'pass) – Préservation et valorisation du patrimoine culturel - Réduction des nuisances par un tourisme de proximité – Intégration des enjeux de biodiversité dans le soutien à la restauration du patrimoine local – Ambassadeurs marque « Seine-et-Marne Vivre en Grand »															

Une offre culturelle et touristique variée, bénéficiant aux franciliens

Une fréquentation touristique en hausse

La Seine-et-Marne attire encore et toujours plus de visiteurs avec plus de 20 millions de touristes en 2023 (+ 7 % par rapport à 2022). La clientèle étrangère est principalement nord-américaine, et il est constaté un retour de la clientèle asiatique. Même si la clientèle française a enregistré une baisse de fréquentation (-2 %) sur tout le territoire, la clientèle francilienne reste toujours la première clientèle en Seine-et-Marne (malgré une baisse de 5 % par rapport à l'année 2022). La Seine-et-Marne, terre de découverte et d'évasion, permet à la clientèle de proximité de bénéficier des bienfaits du *slow tourisme*, nouvelle tendance de consommation des voyages qui permet découvrir une destination en prenant son temps et en s'imprégnant de la nature qui nous entoure. C'est à la fois un bénéfice social et environnemental avec une réduction des éventuelles nuisances pour rejoindre à cette même fin des destinations plus lointaines (pollutions, émissions de gaz à effet de serre...).

Certaines activités, permettant ce retour à la nature, sont proposées par Seine-et-Marne Attractivité à travers son offre « La Balad'pass ». Les Seine-et-Marnais peuvent ainsi bénéficier de gratuités ou de tarifs réduits toute l'année dans un grand nombre de sites touristiques de la Seine-et-Marne, leur permettant ainsi de redécouvrir et de profiter des joyaux patrimoniaux et touristiques du territoire.



La Seine-et-Marne bénéficie d'une offre touristique diversifiée et très riche avec des sites touristiques majeurs comme Disneyland Paris (16 000 emplois sur site), le Château de Vaux-le-Vicomte (290 000 visiteurs en 2023), le château de Fontainebleau (1,78 millions de visiteurs en 2023) ou encore la cité médiévale de Provins (plus d'un million de visiteurs à l'Office de Tourisme de Provins, entre Bassée, Montois et Provinois). La renommée du département se fait également grâce à la cité médiévale de Provins, classés « site patrimoine mondial de l'UNESCO », tout comme le château de Fontainebleau. Le Département accompagne certains sites pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs activités (par exemple convention avec Disneyland Paris pour la gestion de l'eau, la biodiversité, les circuits-courts...).

Les parcs de loisirs (Zoo du bois d'Attily, Sea Life Paris Val d'Europe, Parrot World ou encore Lumigny Safari Reserve) ont, quant à eux, attiré près de 900 000 visiteurs et bénéficient d'une notoriété dépassant les frontières du département.

Côté hébergement, la Seine-et-Marne propose une offre très variée : hôtellerie et hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, gîtes, location saisonnière, etc. Le territoire abrite également 130 hôtels pour environ 15 000 chambres, 28 campings et près de 10 000 offres de locations touristiques de courte durée. Il a été enregistré, en 2023, plus de 43 millions de nuitées marchandes et non-marchandes, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2022.

Des Musées et Châteaux attentifs à leur ancrage local

Les établissements culturels départementaux (musées et châteaux) contribuent à l'économie locale et constituent également des espaces d'accueil et de culture de proximité. En 2023, ils ont accueilli près de 2,5 millions de visiteurs, soit en moyenne plus de 20 % pour les châteaux et 10 % pour les musées par rapport à 2022. Les musées de la Seine-et-Marne ont accueilli près de 300 000 visiteurs (+10% en moyenne par rapport à 2022) avec une clientèle fortement locale.

Moins connu en dehors de l'Ile-de-France, le château de Blandy a accueilli plus de 70 000 visiteurs en 2023, (stable par rapport à 2022). Le développement de l'ensemble de ses activités – programmation, médiation, muséographie – bénéficie particulièrement à l'offre de restauration qui a pris un virage important en 2023 : réflexion en cours pour le renforcement du partenariat avec l'offre locale de restauration et d'hébergement, valorisation des producteurs locaux mis en lumière dans la boutique (biscuits, jus de fruit...). Enfin, les établissements cherchent aussi à travailler autant que possible avec les fournisseurs locaux pour la création de matériel.

Un schéma départemental d'aménagement et de développement touristique intégrant des sujets de développement durable

Le projet de schéma départemental d'aménagement et de développement touristique a pour ambition de veiller au dynamisme et à la résilience de la filière touristique, au service du développement économique et du rayonnement de la Seine et Marne autour de 5 grands axes : Aménager, Structurer l'offre et les filières, Transformer durablement, Affirmer Informer et Rayonner, Stimuler le collectif. Ils sont déclinés autour d'un concept fédérateur, celui du « Nouveau Voyage ».

En 2024 sont notamment programmés le lancement d'un Groupe de Travail sur le dernier Km, et des programmes de formation sur les transitions environnementales et sociales. Seine-et-Marne Attractivité (SMA) continuera à mettre en œuvre le développement et la valorisation de l'offre fluvestre. SMA travaille aussi au déploiement de la marque « Seine-et-Marne Vivre en grand ! ».

Un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier

Au-delà de la richesse historique et scientifique qu'il constitue, le patrimoine est un élément central de l'identité d'un territoire, au cœur de la représentation de la qualité du cadre de vie et donc de son attractivité résidentielle et touristique. La Seine-et-Marne a la chance de disposer d'une grande richesse en matière de patrimoines immobiliers et mobiliers remarquables. La question de leur sauvegarde, de leur entretien et de leur restauration s'y pose donc avec une acuité particulière dans le cadre du développement d'une offre culturelle et touristique s'appuyant sur les atouts locaux et contribuant à l'économie du territoire.

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a mis en place depuis de nombreuses années un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et du patrimoine mobilier (protégés et non protégés au titre des Monuments Historiques) en faveur des

communes et des propriétaires privés, en cohérence et en complémentarité des aides de l'État et de la Région Ile-de-France.

Les travaux contribuent à la consolidation et création d'emplois locaux (artisans, architectes). Le choix des restaurations intègre l'enjeu de préservation de la biodiversité (pose de nichoirs dans les lavoirs, prise en compte des habitats pour la petite faune...). Un partenariat avec le groupement Remparts Ile-de-France participe à l'accompagnement au retour à l'emploi par des chantiers d'insertion (action « patrimoine et lien social ») réalisés avec trois structures seine-et-marnaises d'insertion sociale et professionnelle.

En 2023, 25 communes et 5 propriétaires privés ont été accompagnés.

**Chantier d'insertion pour des travaux de
réhabilitation du patrimoine**



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_502AH1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-5/02A

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : CHANUSSOT Jean-Marc

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Renouvellement du fonds d'indemnisation des collectivités victimes d'intempéries exceptionnelles et attribution de subventions dans les domaines de l'entretien des rivières.
Règlement d'intervention

Les conséquences du réchauffement climatique entraînent une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Le Département souhaite, conformément à ses engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau, accompagner davantage les acteurs du territoire pour lutter contre et s'adapter en réponse à ces événements. Les collectivités, maîtres d'ouvrage GeMAPI, de la gestion des eaux pluviales urbaines, de la gestion des eaux de ruissellement et du domaine public, se retrouvent parfois démunies face à l'ampleur des événements et des actions à entreprendre pour rendre leur territoire plus résilient. Ainsi, le Département se propose de renouveler le fonds d'indemnisation à destination des collectivités victimes de ces intempéries exceptionnelles créée en 2021. Des subventions pour un montant total de 52 112 € sont proposées en ce sens pour 4 communes. Par ailleurs, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau (PDE) 2017 - 2024, une deuxième répartition de subventions pour l'année 2024 est proposée dans le domaine de l'entretien des rivières, avec 2 dossiers présentés d'un montant de 46 742 € de subventions.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 9 juin 2017 relative au vote du 3ème Plan Départemental de l'Eau 2017-2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 15 novembre 2019 relative à la prorogation du Plan Départemental de l'eau jusqu'en 2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 19 novembre 2021 relative à la création d'un fonds d'aide exceptionnelle

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité de définir les conditions et modalités d'intervention annuelles et reconductibles du fonds d'indemnisation pour les collectivités victimes d'intempérie exceptionnelle,

Considérant la volonté du Conseil départemental de simplifier la procédure de mise en œuvre du fonds d'indemnisation pour les collectivités victimes d'intempérie exceptionnelle,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler le fonds d'indemnisation à destination des collectivités victimes d'intempéries et déclarées en catastrophe naturelle par arrêté préfectoral pour les accompagner financièrement dans la remise en état des biens non assurables prioritaires pour la sécurité des populations tels qu'ils sont définies dans l'article R. 1613-4 du CGCT.

Article 2 : d'abroger la délibération n°5/01 du 19 novembre 2021 relative à la création d'un fonds d'aide exceptionnelle et de lui substituer la présente délibération.

Article 3 : d'approuver le règlement d'intervention pour les inondations tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser de prélever les crédits sur l'enveloppe inscrite sous l'action « Cours d'eau », opération « Aides aux communes victimes d'inondations (AE24) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 45

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy


Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances : 1

M. Michel JOZON en sa qualité de Maire de la Commune de La Ferté Gaucher

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n° 5/02A

**INDEMNISATION DES COLLECTIVITÉS
VICTIMES D'INTEMPÉRIES EXCEPTIONNELLES
AYANT ENTRAÎNÉ DES INONDATIONS PAR DÉBOREMENT DE COURS D'EAU
OU PAR RUISELLEMENT ET COULÉE DE BOUE
OU PAR LES 2 ÉVÉNEMENTS**

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR LES INONDATIONS

Objectifs du dispositif

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les collectivités victimes d'intempéries exceptionnelles ayant causé des inondations par débordement de cours d'eau ou par ruissellement et coulée de boue ou par les 2 événements.

Ce fonds d'indemnisation des collectivités est destiné à faire face aux dépenses de pompage, de nettoyage et de remise en état d'urgence des biens non assurables prioritaires pour la sécurité des populations tels qu'ils sont définies dans l'article R. 1613-4 du CGCT soit :

- Les infrastructures routières et les ouvrages d'art ;
- Les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation ;
- Les digues ;
- Les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau ;
- Les stations d'épuration et de relevage des eaux ;
- Les pistes de défense des forêts contre l'incendie ;
- Les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement.

Définition des bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les Collectivités territoriales en possession d'un ou des arrêtés préfectoraux portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT).

Les conditions d'éligibilité dans le cadre de la politique de l'eau du Département sont :

- Pour les communes en zone PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation) soit la fourniture des documents suivants :
 - le plan communal de sauvegarde (PCS) ;
 - le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;

soit :

- une délibération d'engagement à l'établissement des documents réglementaires cités ci-dessus.

Montant de l'aide

Une aide au fonctionnement de 40 % sur les montants TTC des travaux de remise en état sera ouverte aux collectivités faisant l'objet d'un arrêté préfectoral CATNAT.

Toutefois, le montant des dépenses éligibles sera plafonné à 30 000 € TTC soit 12 000 € d'aide maximum pouvant être apportés à chaque commune.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n° 5/02A

Demande de l'indemnisation

Les collectivités souhaitant bénéficier de l'indemnisation devront effectuer une demande auprès du Conseil départemental par courrier au plus tard 6 mois après la promulgation des arrêtés CATNAT, accompagnée des justificatifs ci-dessous.

- L'arrêté(s) de catastrophe naturel (CATNAT),
- Pour les communes en zone PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation).
soit :
 - le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;soit :
 - une délibération d'engagement à l'établissement des documents réglementaires cités ci-dessus.
- Le relevé d'identité bancaire de la collectivité.
- Le(s) devis d'entreprises des travaux et dépenses associées.

Instruction et versement de l'indemnisation

Le Département instruira le dossier.

Le montant de l'indemnisation sera arrêté par l'Assemblée départementale lors d'une Commission permanente.

Le versement de l'indemnisation se fera au prorata des dépenses effectivement réalisées et dans la limite du montant voté lors de la Commission permanente de l'Assemblée délibérante, sur production de :

- factures acquittées,
- récapitulatif des dépenses visées par le maître d'ouvrage et le comptable public.

Le Président du Conseil départemental adressera une notification individuelle à chaque bénéficiaire.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_502BH1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-5/02B

Commission n° 5 - Environnement

Rapporteur(s) : CHANUSSOT Jean-Marc

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur(s) : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Renouvellement du fonds d'indemnisation des collectivités victimes d'intempéries exceptionnelles et attribution de subventions dans les domaines de l'entretien des rivières.
Subvention aux communes

Les conséquences du réchauffement climatique entraînent une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Le Département souhaite, conformément à ses engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau, accompagner davantage les acteurs du territoire pour lutter contre et s'adapter en réponse à ces événements. Les collectivités, maîtres d'ouvrage GeMAPI, de la gestion des eaux pluviales urbaines, de la gestion des eaux de ruissellement et du domaine public, se retrouvent parfois démunies face à l'ampleur des événements et des actions à entreprendre pour rendre leur territoire plus résilient. Ainsi, le Département se propose de renouveler le fonds d'indemnisation à destination des collectivités victimes de ces intempéries exceptionnelles créée en 2021. Des subventions pour un montant total de 52 112 € sont proposées en ce sens pour 4 communes. Par ailleurs, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau (PDE) 2017 - 2024, une deuxième répartition de subventions pour l'année 2024 est proposée dans le domaine de l'entretien des rivières, avec 2 dossiers présentés d'un montant de 46 742 € de subventions.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/06 en date du 9 juin 2017 relative au vote du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/14 en date du 15 novembre 2019 relative à la prorogation du Plan Départemental de l'eau jusqu'en 2024,

VU la délibération du Conseil départemental n°5/03 en date du 16 décembre 2021 relative à la nouvelle politique de l'eau et règles d'attribution des aides dans le domaine des milieux aquatiques et la gestion du risque inondation,

VU les délibérations du Conseil départemental n°5/02 (pour budget Eau), 7/01 en date du 21 décembre 2023 et 7/03 en date du 21 juin 2024 relatives au budget du Département pour 2024,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention aux collectivités désignées dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération pour un montant de **46 742 €** et de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite sous l'action « Cours d'eau », sur l'opération « Entretien des rivières (AE 24) ».

Article 2 : d'attribuer une subvention aux collectivités désignées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération pour un montant total de **52 112 €** et de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite sous l'action « Cours d'eau », opération « Aides aux communes victimes d'inondations (AE24)

Article 3 : d'approuver le projet de convention correspondant tel que joint en annexe n° 3 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département avec les bénéficiaires listés en annexes n°1 et 2.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 45

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER


Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sorti de la Salle des Séances : 1
M. Michel JOZON en sa qualité de Maire de la Commune de La Ferté Gaucher

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

ACTION : EAU - OPÉRATION : ENTRETIEN RIVIERES

Montant actuel de l'A.E. de 2024.....	100 000 €
Montant déjà affecté.....	53 258 €
Montant de la présente affectation.....	46 742 €
Somme restant disponible.....	0 €

Entretien rivières A.E. (DF 24) - N° OPÉRATION : 2010P052O198

(1) Autre subvention: A= Agence de l'Eau

N° d'Ordre	Bénéficiaire	Canton du lieu des travaux	Localisation des travaux	Objet	Montant du projet (€ / T.T.C)	Montant subventionnable (€ / T.T.C)	Taux de subvention	Montant de la subvention (€)	(1) Autre subvention
1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN AVAL DU PETIT MORIN	Coulommiers	SAINT-CYR-SUR-MORIN	Programme d'entretien rivières 2024 - Secteur n°4.	84 606	84 606	30,00%	25 382	
2	LE SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES	Coulommiers	HAUTEFEUILLE	Programme d'entretien rivières 2024 - Secteurs n°1, 2, 3, 4 et 5.	393 178	71 200	30,00%	21 360	
	TOTAUX				477 784	155 806		46 742	

ACTION : EAU - OPÉRATION : AIDES AUX COMMUNES VICTIMES D'INONDATIONS (AE24)

Montant actuel de l'A.E. de 2024.....	100 000 €
Montant déjà affecté.....	0 €
Montant de la présente affectation.....	52 112 €
Somme restant disponible.....	47 888 €

Aides aux communes victimes d'inondations (AE24) - N° OPÉRATION : 2010P052O197

(1) Autre subvention: A= Agence de l'Eau

N° d'Ordre	Bénéficiaire	Canton du lieu des travaux	Localisation des travaux	Objet	Montant du projet (€ / T.T.C)	Montant plafond subventionnable (€ / T.T.C)	Taux de subvention	Montant de la subvention (€)	(1) Autre subvention
1	LA COMMUNE DE LA FERTÉ-GAUCHER	COULOMMIERS	LA FERTÉ-GAUCHER	Fonds d'indemnisation aux collectivités victimes des inondations de février 2024.	32 108	30 000	40,00 %	12 000	
2	LA COMMUNE DE POMMEUSE	FONTENAY-TRÉSIGNY	POMMEUSE	Travaux exceptionnels - inondations de février 2024. Fonds d'indemnisation.	47 280	30 000	40,00 %	12 000	
3	LA COMMUNE DE CRECY-LA-CHAPELLE	SERRIS	CRECY-LA-CHAPELLE	Travaux exceptionnels - inondations de février 2024. Fonds d'indemnisation.	10 280	10 280	40,00%	4 112	
4	LA COMMUNE DE LA FERTÉ-GAUCHER	COULOMMIERS	LA FERTÉ-GAUCHER	Fonds d'indemnisation aux collectivités victimes des inondations du 1er août 2024.	377 260	30 000	40,00 %	12 000	
5	LA COMMUNE DE SABLONNIERES	COULOMMIERS	SABLONNIERES	Fonds d'indemnisation aux collectivités victimes des inondations du 1er août 2024.	30 000	30 000	40,00 %	12 000	
	TOTAUX				496 928	130 280		52 112	

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Commission permanente du 15 novembre 2024
Annexe n° 3 à la délibération n°5/02B

Convention de subvention (Action Eau-Opération « Entretien des Cours d'Eau »)

ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil départemental, agissant en application de la délibération de la Commission permanente n° */** en date du 15 novembre 2024 Ci-après dénommé « le Département », dont le siège est à l'Hôtel du Département, CS50377, 77010 MELUN,

D'UNE PART,

ET

XXXX, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire » dont le siège est à XXXX (Seine-et-Marne) et représenté(e) par son Président, dûment habilité.

D'AUTRE PART

Préambule

Le Département, dans le cadre du Plan départemental de l'eau 2017-2024, s'est inscrit avec l'ensemble des partenaires signataires, dans une politique volontariste pour offrir une bonne qualité d'eau distribuée à tous les Seine-et-Marnais, mettre en œuvre un panel d'actions de prévention afin de reconquérir la qualité de nos ressources en eau, améliorer le patrimoine naturel du département et enfin aider à la prise en compte du risque d'inondations.

C'est la raison pour laquelle le Département accompagne les collectivités sur tous les thèmes de la politique de l'eau tant techniquement que financièrement (eau potable, assainissement, milieu naturel, actions de préventions, gestion du risque d'inondation) afin de les aider à respecter l'ensemble de ces objectifs.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département au projet présenté par le bénéficiaire.

- XXXXXX sur les communes de XXX.

ARTICLE 2. NATURE ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département s'engage à soutenir financièrement le bénéficiaire de la présente convention par le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de XXXXXX € pour la réalisation des travaux cités en objet de la présente convention.

Phrase quand le montant du projet et le montant subventionnable sont identiques
La subvention a été établie sur la base de XX % d'un montant de travaux subventionnables de XX € TTC.

Phrase quand le montant du projet et le montant subventionnable sont différents
La subvention a été établie sur la base de XX % d'un montant de travaux subventionnables de XX € TTC, soit XX % d'un montant de projet de XX € TTC.

La Commission permanente a en effet adopté la deuxième répartition départementale 2024 pour l'entretien des cours d'eau.

ARTICLE 3. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION :**3.1 Avance financière**

Dans le cadre d'une subvention de fonctionnement, le bénéficiaire pourra solliciter une avance à hauteur de 30 % du montant de la subvention calculée sur le coût réel du marché passé avec l'entreprise et sur présentation des documents attestant la signature du marché.

3.2 Acompte

Dans le cadre d'une subvention de fonctionnement et à partir d'un montant de subvention de 5 000 €, des acomptes peuvent être sollicités. Le versement de la subvention interviendra au prorata des dépenses effectivement réalisées et dans la limite du projet voté en Commission permanente et ne pourra intervenir que si l'ensemble des pièces et engagements liés aux conditions d'éligibilité des aides soient fournis. L'avance et les acomptes cumulés ne doivent pas dépassés 80 % du montant de la subvention allouée.

Pour instruire cette demande et en étudier sa recevabilité, les éléments suivant devront être fournis aux services du Département :

- un état récapitulatif des factures acquittées et accompagnées d'un récapitulatif des dépenses antérieures (selon tableau en modèle joint en annexe), ces documents seront visés par le maître d'ouvrage et le comptable public,
- la copie des factures justificatives des dépenses,
- le relevé d'identité bancaire.

3.3 Solde

Dans le cadre d'une subvention de fonctionnement, le solde, qui peut représenter à minima 20 % en cas de versement d'avance et d'acomptes sera instruit sur la recevabilité des éléments suivants fournis aux services du Département :

- un état récapitulatif des factures acquittées et accompagnées d'un récapitulatif des dépenses antérieures (selon tableau en modèle joint en annexe), ces documents seront visés par le maître d'ouvrage et le comptable public,
- la copie des factures justificatives des dépenses,
- procès verbal de fin de chantier co-signé par le maître d'ouvrage, l'entreprise et le Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatique (SEPoMA) ou le maître d'œuvre en fonction de l'éligibilité de la structure à l'assistance technique départementale et attestant d'une exécution conforme au cahier des charges initial,
- le relevé d'identité bancaire.

3.4 Caducité en matière de démarrage d'une action spécifique ou d'une demande de versement d'un premier acompte

Dans le cadre d'une subvention de fonctionnement, les travaux doivent être engagés au plus tard avant la fin du mois de février de l'année N+1 de la date de décision attributive de la subvention.

3.5 Caducité en matière de demande de solde

Dans le domaine du fonctionnement, il est demandé que le versement du solde de la subvention soit sollicité au plus tard dans le premier semestre de l'année N+1, les travaux devant impérativement être terminés avant fin mars de cette même année.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente peut décider de le proroger sur demande argumentée du bénéficiaire.

ARTICLE 4. ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

4.1 Les obligations comptables

Le bénéficiaire s'engage à :

- respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités ;
- accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile ;
- se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables.

4.2 Communication

Pour les travaux le permettant et de manière obligatoire pour tous travaux d'un montant > 150 000 €, pendant toute la durée de l'opération, le bénéficiaire s'engage à indiquer le soutien financier du Département avec la mention « action financée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne » par apposition du logo départemental selon la charte graphique et du niveau d'engagement du Département (taux, montant de la subvention) sur les panneaux de chantier ou du permis de construire. En outre, le bénéficiaire s'engage à indiquer l'engagement du Département sur tout outil de communication à sa disposition et lors de toute manifestation publique de façon visible.

Enfin, le Département, par l'intermédiaire de ses élus, est systématiquement associé lors des actions de communication organisées pour le lancement des opérations (pose de première pierre, inauguration, etc...).

ARTICLE 5. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin au plus tard au 30 juin de l'année N+1.

Toutefois, avant expiration de ce délai, la Commission permanente peut décider de le proroger sur demande argumentée du bénéficiaire.

ARTICLE 6. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant signé entre les parties.

ARTICLE 7. RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention au bénéficiaire qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

→ si la subvention est utilisée par le bénéficiaire pour un projet non conforme à celui qui est défini à l'article 1 de la présente convention ou si le bénéficiaire ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;

→ en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 8 de la présente convention,

→ si une part de la subvention a été versée à tort suite à la présentation de pièces erronées.

ARTICLE 8. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention est résiliée à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 1 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 9. REGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige les opposant et ceci avant la saisine de la juridiction compétente.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux le

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil départemental

Pour XXXXX
Le Président

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_503H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-5/03

Commission n° 5 - Environnement

Rapporteur(s) : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Avis du Conseil Départemental sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement et le rapport environnemental du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant de l'Yerres.

Avant approbation définitive de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yerres, par la Commission Locale de l'Eau (CLE) puis par Monsieur le Préfet, un avis du Département est sollicité sur les trois documents constitutifs du SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement et le rapport environnemental.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU, l'article L212-3 du Code de l'Environnement,

VU, l'arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2002 et modifié par l'arrêté inter-préfectoral du 12 octobre 2010,

VU, l'arrêté inter-préfectoral du 26 juin 2002,

VU la lettre de saisine en date du 15 avril 2024 du Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres, pour solliciter l'avis du Département de Seine-et-Marne,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'émettre un avis favorable sur les documents constitutifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yerres tels qu'ils sont proposés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans son courrier du 15 avril 2024, sous réserve de prendre en compte les observations formulées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°5/03

REMARQUES ET OBSERVATIONS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROJET DU SAGE DE L'YERRES RÉVISÉ

PAGD

3.1.7. La présence d'espèces exotiques envahissantes (p 59) : la gestion des espèces invasives est qualifiée dans le document comme « un enjeu majeur ». Pourtant, on ne retrouve aucun article dans le règlement y faisant référence. Les principes de sensibilisation, d'inventaire et de lutte sont cependant mentionnés dans les dispositions du PAGD.

4.1.1. Les prélèvements sur le bassin versant de l'Yerres (p 95) : une coquille est présente à la première ligne « Sur le bassin versant de l'Yerres ».

4.1.1. Les prélèvements sur le bassin versant de l'Yerres (p 96) : Concernant les solutions de secours en cas de pollution, il est nécessaire de préciser que dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau (PDE), la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire est une priorité. Ainsi, sur le territoire du bassin versant de l'Yerres, les travaux du Transproviniois qui viennent de s'achever ont permis de sécuriser les communes de La Chapelle-Saint-Sulpice, Maison-Rouge, Saint-Hilliers, Saint-Just-en-Brie, Sognolles-en-Montois, Vanvillé et Vieux-Champagne. Une interconnexion est en cours entre l'ancien SMAEP et l'ancien SIVOM, et concerne les communes de Guérard et de Voulangis.

4.2.4. Les pollutions diffuses urbaines (p 107) : concernant l'usage des produits phytosanitaires, les chiffres présentés datent de 2019. A travers le bilan PDE et son observatoire réalisés chaque année (disponibles sur le site de l'eau du Département), au 31 décembre 2023, plus de 80 % des communes seine-et-marnaises du bassin versant de l'Yerres sont au zéro-phyto (l'information n'est pas connue pour les 16 communes restantes).

4.2.1. L'assainissement collectif (p 102) : concernant les stations d'épuration listées comme prioritaires en termes de reconstruction, il est nécessaire de préciser qu'elles ont été identifiées comme prioritaires au titre du SDASS EU 2 (Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2).

Le paragraphe suivant « *En 2021, la grande majorité des stations d'épurations du bassin versant étaient considérées comme conformes en équipement et en performances (au titre de la directive ERU – selon BD ERU 2021). Les stations de Grisy-Suisnes-Cordon, Argentières, Clos-Fontaine et Jouy-le-Châtel étaient identifiées comme non conformes en performances. La station d'Argentières est aujourd'hui en service. Les travaux sont en cours pour les trois autres stations.* » **doit être amendé comme suit** « *la station d'épuration de Gastins qui se rejette dans l'Yvron ainsi que celle de Soignolles-en-Brie font également partie des systèmes d'assainissement collectif non conformes prioritaires. La mise en service de la nouvelle station d'épuration est prévue à l'automne 2024 à Soignolles-en-Brie (ce qui permettra la suppression de la station d'épuration de Grisy-Suisnes Cordon). Concernant Gastins, les travaux de reconstruction vont débuter en 2024. On peut également noter la suppression de la station d'épuration de Villeneuve-Saint-Denis dont le raccordement des eaux usées vers le système d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne la Vallée (SIAM) sera effectif d'ici fin 2024, la finalisation des travaux de mise en place d'un traitement au chlorure ferrique sur la station de Rampillon, dans le courant du 2ème semestre 2024 et le démarrage des études de maîtrise d'œuvre courant 2024 pour la mise aux normes de la station d'épuration du hameau de Etards à Ozouer-le-Voulgis.* »

Dans ce même paragraphe, la station d'épuration de Clos Fontaine présente un fonctionnement satisfaisant et aucun travaux n'est en cours ou programmé à court terme pour ce système d'assainissement.

4.3.4. Les autres activités (p 111) : concernant Village Nature, un projet de lagune était prévu ainsi qu'un soutien au débit d'étiage, et cela n'est pas mentionné.

1.3.3. Des niveaux d'ambition par objectif (p 145) : pour l'objectif opérationnel de rétablissement de la continuité écologique, il n'est pas fait mention de la liste d'ouvrages prioritaires dits de « continuité apaisée » produite par la DDT 77 (Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne).

1.3.3. Des niveaux d'ambition par objectif (p 146) : Dans le Grand Objectif 2, il est fait mention du PDE en tant que Programme Départemental de l'Eau : il s'agit du Plan Départemental de l'Eau. Dans le Grand Objectif 3, en complément du développement des dispositifs d'hydraulique douce,

il est nécessaire de fixer un objectif d'intégration des axes de ruissellement au sein des documents d'urbanisme pour leur prise en compte dans le cadre de l'aménagement du territoire.

D.4 : Protéger/Préserver les zones d'expansion des crues (p 167) : tout comme pour les ripisylves dans la disposition 2, les zones d'expansion des crues peuvent être également protégées en les intégrant dans une OAP TVB (Trame verte et bleue)

Les dispositions associées à l'objectif opérationnel 12 (p 225) : le seuil bas cité en référence à l'article 6 bis du règlement du SAGE est ici de 20 m², or il a été rehaussé dans cette dernière version à 1 000 m² dans le règlement du SAGE.

D.22 (p 238), D.24 (p 242), et D26 (p 249) : la mention SEPOMA77 dans les partenaires techniques est à remplacer par « les services du Département de Seine-et-Marne ».

D.32 : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies foncières sur les secteurs identifiés comme prioritaires (p 272) : une coquille est présente à la ligne « De gestion quantitative, avec comme secteurs prioritaires les sous-bassins versants de la Visandre »

De manière générale, pour les **dispositions 1, 2, 3, 12 et 18**, le Département peut être partenaire technique tout comme c'est déjà le cas pour la disposition 4.

Atlas cartographique PAGD

Carte n° 52c : deux compétences réglementaires sont mélangées sur cette cartographie, l'épuration des eaux usées et le traitement des boues. Le titre dépollution semble inadapté.

Carte N° 56 : la cartographie indique un schéma directeur d'assainissement (SDA) de plus de 10 ans sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud (CAGPS). Or, le SDA est en cours de mise à jour avec une finalisation prévue pour fin d'année 2024.

Carte N° 57 : la compétence assainissement non collectif (ANC) n'est pas indiquée pour la CAGPS.

Règlement

Article 5 : la distinction faite entre les zones d'expansion des crues et les zones de surinondation ne risque-t-elle pas d'exclure les zones de surinondation de la protection que peut leur apporter cet article ? Même si elles ne sont pas naturelles, leur plus-value est indéniable, comme on peut le voir dans le projet mené à Ozoir-la-Ferrière.

Article 6 : il faut s'interroger sur la nécessité d'inclure le seuil d'1 hectare dans les règles de gestion pour se conformer à la rubrique 2.1.5.0 du code de l'environnement (CE).

Article 6 bis : pour un terrain d'assiette de projet interceptant un bassin versant supérieur ou égal à 1 ha, il est nécessaire de vérifier qu'il n'y a pas de risque de contradiction entre les articles 6 et 6 bis.

Rapport environnemental

2.6.6 La cohérence du SAGE révisé avec les autres plans et programmes (p 64) : concernant les SAGE limitrophes au SAGE de l'Yerres, il n'est pas fait mention du SAGE Marne et Beuvronne, en cours d'élaboration.

3.2.1 Des cours d'eau toujours altérés (p 113) : concernant l'état de la ripisylve, il est à préciser que depuis la prise de compétence GeMAPI par le SyAGE, l'Yerres et l'ensemble de ses affluents ont bénéficié d'un entretien annuel régulier par secteur, incluant occasionnellement des opérations de replantation de ripisylve.

3.2.1 Des cours d'eau toujours altérés (p 117) : Par rapport aux espèces exotiques envahissantes, il est encore une fois précisé que « leur gestion constitue un enjeu majeur » et pour autant, aucun article du règlement ne les mentionne.

3.4.2 Les rejets (p 155) : tout comme dans le PAGD, les chiffres présentés concernant l'usage des produits phytosanitaires datent de 2019, que l'on peut mettre à jour (cf précédemment).

3.4.3 Les activités de loisirs et touristiques liées à l'eau (p 160) : une coquille est présente à la ligne « A l'échelle de leur territoire, les Départements ont mis en place des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre et équestre (P.D.I.P.R.) ». Par ailleurs, la précision « pédestre et équestre » n'est pas nécessaire, ces itinéraires s'adressent également aux cyclistes (vélos et VTT). Il peut être précisé, en complément, que le PDIPR est également un outil de

pérennisation des trames écologiques, notamment la TVB (circulation de mammifères, alimentation, niches, abris pour la petite faune, etc.)

3.5.1 Un bassin versant marqué par de fortes inondations par débordement des cours d'eau (p 171) : une mise à jour faite, dans le PAGD, a été oubliée dans ce document et concerne le PAPI complet de l'Yerres, qui a été prolongé par avenant en 2024 et dont la révision est la prochaine étape (2024-2025).

3.7.3 Hiérarchisation des enjeux en lien avec le SAGE (p 186) : au sein du tableau, un point d'interrogation est resté sur l'importance « Modérée » pour la thématique Énergie.

4.2.3 Des ateliers participatifs pour la rédaction du PAGD et du règlement (p 191) : une coquille est présente à la ligne « *Sur la base de la « Note objectif Yerres 2027 » validée, une première déclinaison des grands objectifs, objectifs opérationnels et dispositions (pour le futur PAGD) et articles (pour le futur règlement a été proposée.* ».

5.1.2 Grand objectif n°1 : Retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et renforcer la cohésion sociale (p 199) : un effet négatif est affiché pour le rétablissement de la continuité écologique sur la thématique « Air et Energie », or il est indiqué dans ce document que « *Le rétablissement de la continuité écologique et l'obligation d'ouverture des vannages pourraient avoir des incidences négatives sur le patrimoine et sa valorisation (en hydroélectricité par exemple). Sur ce point, le potentiel hydroélectrique de l'Yerres et de ses affluents est très faible et ne devrait pas s'améliorer avec la baisse des débits attendus sous l'effet du changement climatique.* ». Un point de vigilance semble plus adapté pour un potentiel effet négatif très faible.

5.1.2 Grand objectif n°1 : Retrouver une fonctionnalité des milieux aquatiques et humides pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique et renforcer la cohésion sociale (p 201) : une parenthèse solitaire apparaît au paragraphe « Quelques points de vigilance ».

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_504H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-5/04

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Espaces Naturels Sensibles (ENS) – Convention cadre avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne

La gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) s'appuie sur différents partenariats sous la forme de conventions. Concernant la gestion cynégétique, une nouvelle convention cadre est proposée avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77) et porte sur la pratique de la chasse en Seine-et-Marne, la sensibilisation à la nature et divers partenariats techniques en lien avec la faune sauvage.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/02 en date du 27 mai 2005 relative à l'attribution du droit de chasse sur les espaces naturels sensibles du département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 relative à la politique départementale des Espaces naturels sensibles,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 5/01 et 7/01 en date du 21 décembre 2023, relatives au budget du Département pour 2024,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer pour l'année 2024, une subvention à la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne relative à la semaine de l'éducation à la nature pour un montant de 25 000 €.

Article 2 : d'approuver le projet de convention cadre relative au partenariat entre Département de Seine-et-Marne et la FDC77.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents, ou actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4 : de prélever les crédits sur l'action « Espaces Naturels Sensibles/Département », opération « ENS/ Département subventions partenariats » (DF24) à hauteur de 25 000 €.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 45

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances : 1

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de membre du bureau de la Fédération Départementale des chasseurs de Seine-et-Marne

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Parigi', is centered on the page. The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the bottom.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°5/04

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA FEDERATION DE CHASSE DE SEINE-ET-MARNE

Entre

Le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Départemental et désigné ci-après « le Département », agissant en application de la délibération du Conseil départemental n° XX en date du 15 novembre 2024, dont le siège est en l'Hôtel du Département – 77000 MELUN, d'une part,

Et

La Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne régie par la loi 1901 et agréée au titre de la protection de l'environnement, dont le siège social est situé domiciliée 1016 rue de Fontainebleau – La Maison Suisse – 77720 BREAU, représentée par son Président, ci-après dénommée « La FDC77 », d'autre part.

PRÉAMBULE :

Le Département de Seine-et-Marne œuvre pour la préservation du patrimoine naturel de son territoire notamment à travers la mise en œuvre de la politique Espace Naturel Sensible (ENS). Ainsi, il est propriétaire d'environ 1756 ha répartis sur plus d'une soixantaine de sites, 22 ENS départementaux sont ouverts au public. Ces sites présentent une grande variabilité de milieux naturels, de constitution et de cohérence foncière, de réglementation (notamment Arrêté Préfectoral de protection de Biotope), de modalités d'accès au public.

Concernant l'entretien de ces espaces départementaux, la gestion cynégétique par la pratique de la chasse permet de réguler certaines populations animales dans un souci d'équilibre écologique et de pérennité de ce patrimoine naturel. L'ouverture au public oblige par ailleurs le Département à concilier les usages entre la pratique de la chasse et l'accès à ces espaces.

Concernant l'animation des 22 ENS ouverts au public, le Département a pour but d'informer le public dont les collégiens via son dispositif « Collège Nature » et de le sensibiliser aux richesses naturelles et au patrimoine naturel de Seine-et-Marne. L'objectif est de diversifier les activités dans les ENS ainsi que les dispositifs d'animation.

En sus de cette politique,

- il accompagne les collectivités pour la préservation de ce patrimoine naturel, notamment au titre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) visant la protection des chemins ruraux. Ce dispositif permet la plantation de haies, la création de mares et tout élément participant à renforcer la trame verte du département ;
- il accompagne les organismes professionnels agricoles pour le maintien de l'agriculture sur le territoire ;
- il assure une animation territoriale avec ses partenaires sur la thématique de l'eau, dans un contexte d'adaptation au changement climatique ;
- il mène un suivi actif de la lutte contre les dépôts sauvages des déchets, et de manière générale sur le nettoyage des déchets diffus, notamment par le soutien et la valorisation d'actions pédagogiques de ramassage menées sur le territoire ;
- enfin, il assure un suivi de la transition énergétique du territoire ;

- dans le cadre de ses autres compétences, il assure notamment la sécurité routière sur son domaine routier.

Le partenariat avec la FDC77 contribue à l'atteinte de ces objectifs dès lors que les actions menées sont d'intérêt général et à l'initiative de cette dernière.

La FDC77 a pour rôle principal la promotion et la défense de la chasse. Elle représente les intérêts cynégétiques et assure la coordination des actions des associations de chasse locales. A travers son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, dont celui pour la période 2020-2026 approuvé par arrêté préfectoral du 16 juillet 2020, elle définit les orientations majeures pour la pratique de la chasse en Seine-et-Marne. Son objectif est de pérenniser l'activité de la chasse sous toutes ses formes et d'améliorer la synergie entre les différents acteurs du monde rural.

La FDC77 assure par ailleurs un certain nombre de missions techniques relatives à la gestion de la faune sauvage, à son suivi sanitaire. Elle intervient également sur diverses actions environnementales. Elle est nommée association animatrice de deux sites Natura 2000 et Personne Qualifiée pour la Protection de la Nature dans toutes les commissions de remembrement. Elle collabore avec les associations de protection de la nature à l'élaboration, la mise en place et au suivi des grands projets environnementaux, Natura 2000, Jachères Environnementales Faune Sauvage, Agri-faune, journée mondiale des zones humides...

Elle coordonne l'action « Nature Propre » en déclinaison départementale de cette démarche portée par la Fédération nationale de la chasse.

A ces titres, la FDC77 œuvre en faveur de la protection et de la valorisation du territoire Seine-et-Marnais, plus spécifiquement sur le volet Nature. En la matière, le Département et la FDC77 sont partenaires pour les orientations générales de la chasse sur les ENS départementaux avec les Sociétés de chasse locales, via une convention cadre établie et actée en 2017 mais devenue caduque, ainsi qu'une délégation de la gestion de l'ENS et de l'animation « Les Bordes Chalonges » (Commune de Bombon), situé à proximité immédiate du siège de la FDC77, via un bail emphytéotique depuis 2017.

En complément, la FDC77 mène des actions pédagogiques, en particulier l'action relative à la semaine de l'éducation à la Nature au travers de sa semaine annuelle dédiée à ce titre, permettant l'accueil de plus de 2 000 élèves et Les Portes Ouvertes de son site de Bréau. Depuis 2016, elle invite les écoles élémentaires du département à une journée de visite gratuite à l'occasion de cette manifestation.

Ainsi, elle assure des actions globales de suivi, de sensibilisation et de préservation de la faune sauvage seine-et-marnaise, et de manière plus globale, de la biodiversité.

ARTICLE 1 - OBJET

En raison des objectifs communs entre les deux parties, le Département et la FDC77 s'accordent à établir une convention cadre les précisant et définissant les modalités de mise en œuvre.

La présente convention porte sur plusieurs thématiques :

- les règles relatives à la pratique de la chasse sur les ENS (dans le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) ;
- la mise en œuvre d'objectifs d'accueil et sensibilisation du public sur l'ensemble du territoire et sur l'ENS départemental « Le bois de Doue » ;
- la valorisation des actions menées par la FDC77 au travers de la communication ;
- la mise en œuvre de l'opération « Nature Propre », sous la coordination globale du Département ;

- diverses actions techniques, notamment sur la sécurisation routière, le suivi des dépôts sauvages de déchets.

Egalement, elle fixe les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à la FDC77 dans le cadre de certaines missions d'animation permettant de développer ses actions de découverte à la nature à destination des Seine-et-Marnais. Elle précise en outre les modalités selon lesquelles le Département exercera le contrôle de sa bonne utilisation.

Il est entendu que tout sujet nécessitant de définir des modalités précises autres que celles énoncées dans la présente convention cadre fera l'objet d'une convention spécifique.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

2.1 - Chasse sur les ENS

Conformément à la décision du Conseil général en date du 27 mai 2005, le droit de chasse sur un ENS peut être confié à une société communale de chasse sur la base d'une convention. A ce jour, le Département a signé 20 conventions avec des sociétés communales de chasse. En l'absence de structures locales sur les communes concernées par des ENS, le Département peut proposer le droit de chasse à la FDC 77. C'est le cas pour deux ENS sur lesquelles le Département a signé des conventions avec la FDC 77 : le Bois de Doue sur les communes de Doue et Jouarre, et les Olivettes sur les communes de Trilbardou et Charmentray.

Dans le cadre de ces conventions, le Département délègue gracieusement le droit de chasse sur les ENS aux sociétés de chasse locales et à la FDC 77.

Pour chaque ENS, le nombre de journées est fixé par le Département par saison de chasse en collaboration avec le responsable de chasse de la Société locale concernée. Il devra répondre aux objectifs en matière de gestion cynégétique et d'accessibilité à cet espace.

La FDC77 pourra proposer d'augmenter le nombre de journées de chasse dans le cadre de la prévention des dégâts de grands gibiers sur les cultures en ayant préalablement informé et obtenu l'accord du Département.

Le Département fixe la liste des espèces chassables et les modalités de leurs chasses sur l'ensemble des ENS. Le Département rétrocèdera le plan de chasse notifié par la FDC77 aux Sociétés de chasse concernées.

2.2 - Education à l'environnement

Le Département apporte un soutien financier à la FDC77 pour certaines missions d'animation, dans la mesure où elle poursuit des objectifs et développe des actions qui présentent un caractère d'intérêt départemental. En effet, dans le cadre de ses missions d'animation sur le site de Bréau au niveau du siège de la FDC77 et sur l'ENS « Les Bordes Chalonges » (bail emphytéotique), la FDC77 développe ses actions de découverte à la nature à destination des Seine-et-Marnais à travers la semaine de l'éducation à la Nature qui a lieu chaque année et les « Portes Ouvertes » qui se déroulent tous les 2 ans. Ce soutien se traduira par le versement d'une subvention à la FDC77.

Par ailleurs, le Département intègre la FDC77 dans le dispositif « Collège Nature » en tant que structure animatrice proposée aux Collèges.

Enfin, le Département met à disposition de la FDC77 l'ENS « Le bois de Doue » comme support pédagogique pour la réalisation d'animations à destination du grand public. Pour cela :

- il met à disposition de la FDC77 les parcelles de l'ENS départemental dont il est propriétaire, uniquement dans le cadre des animations (préparation ou mise en œuvre) ;

- il informera, autant que possible, de l'accessibilité du site et des événements qui pourraient perturber le bon déroulement de l'animation ;
- il fournira les plaquettes de présentation du site qui pourront être distribuées au public ;
- il mettra à disposition de la FDC77, pour consultation et sous réserve d'un engagement formalisé ultérieurement, les inventaires et plans de gestion concernant l'ENS animé par elle afin qu'elle puisse intégrer les éléments dans ses animations si besoin ;
- afin de renforcer les liens entre la FDC77 en partenariat avec le Département dans le domaine de l'animation des ENS, le Département organisera des rencontres entre les différents partenaires chargés de l'animation.

2.3 - Communication

Le Département s'engage à soutenir la FDC77 dans ses actions de communication afin de contribuer à la valorisation de la FDC77 et la promotion de ses projets.

Ce soutien concerne diverses actions menées par la FDC77 telle que la semaine de l'éducation à la Nature, la plantation des haies. Le soutien pourra prendre différentes formes (création de supports, maquettage, impression, campagne abri-bus, diffusion dans les collèges...). Le Département citera le nom de la FDC77 et insérera son logo dans les documents de communication en lien avec l'animation de l'ENS « Le bois de Doue » et le dispositif « Collège Nature ».

2.4 – Autres actions

De façon à mieux connaître et limiter les faits de collisions routières avec la faune sauvage, le Département mènera un suivi sur son réseau de routes départementales pour identifier les sites les plus sensibles et les principales espèces animales concernées. En lien technique avec la FDC77, il sera recherché des solutions permettant de diminuer durablement le risque de collision.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau, le Département associera la FDC77 à ses actions en lien à la politique de l'eau départementale, notamment autour de la thématique des espèces envahissantes et impactantes (EEI), la gestion des sols pour limiter le ruissellement. Le Département associera la FDC77 dans toutes les réflexions, réunions, relevant de ces thématiques.

Dans le cadre de l'action de coordinateur de l'action »Seine-et-Marne propre, le Département se rapprochera de la FD77 pour définir les attentes de cette dernière et apporter les moyens nécessaires au bon déroulement de la manifestation (sécurisation de bords de route départementale, communication...)

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA FDC77

3.1 - Obligations techniques

3.1.1 Chasse sur les ENS

La FDC77 transmet au Département un plan de chasse pour les espèces soumises à un plan de chasse, sur chaque ENS concerné.

Dans le cas des ENS soumis au régime forestier, le plan de chasse sera établi par la FDC77 après consultation de l'ONF afin d'assurer l'équilibre sylvo-cynégétique nécessaire à la bonne régénération des espaces forestiers.

Pour les espèces soumises à plans de chasse, le détenteur du droit de chasse sur les ENS devra faire sa demande auprès de la FDC77.

L'ensemble des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pourra être chassé de manière incidente aux battues ou poussées silencieuses. Les ESOD pourront être régulées par un piégeur agréé et/ou à travers l'intervention d'un équipage de vénerie sous terre, après avis consultatif de la FDC 77. Cette action restera soumise à la validation du Département.

Les gibiers autorisés à être chassés sont l'ensemble des ongulés chassables dans le Département et la bécasse des bois. Pour cette dernière espèce, la chasse sera pratiquée sous réserve de l'accord du Département et de manière incidente aux battues.

L'agrainage est autorisé conformément aux prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Toutefois, seul sera autorisé l'agrainage linéaire.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité lors de la pratique de la chasse, la FDC77 pourra proposer des aménagements. Le Département devra donner son accord avant toute mise en œuvre. Les équipements démontables et temporaires seront privilégiés.

La FDC77 s'engage à mettre à disposition de l'ensemble des responsables de chasse une formation « sécurité à la chasse », ainsi qu'une formation « responsable de chasse ». La FDC77 délivrera une attestation à chaque participant à l'issue du stage et veillera à ce que l'ensemble des responsables soit formé.

Chaque Société locale de chasse intervenant sur les ENS devra justifier d'une police d'assurance responsabilité civile, couvrant les risques suivants : accident de chasse, responsabilité « organisateur de chasse ». Le Département s'engage à demander chaque année auprès de chaque Société la fourniture d'une attestation de police d'assurance.

3.1.2 Education à l'environnement

La FDC77 s'engage à mener des actions pédagogiques sur la découverte de la Nature notamment à travers la semaine de l'éducation à la Nature, chaque année, ainsi que les portes-ouvertes de son site de Bréau, tous les 2 ans. L'objectif étant de sensibiliser les Seine-et-Marnais (public scolaire et grand public) et l'importance de préserver la Nature en s'appuyant notamment sur l'ENS départemental « Les Bordes Chalonges ».

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Collège Nature » du Département, la FDC77 s'engage à mener 3 animations dans un collège portant un projet pédagogique en lien avec la faune. Une des animations se fera obligatoirement sur un ENS.

Enfin, la FDC77 devient structure animatrice référente pour l'animation de l'ENS « Le bois de Doue » afin d'accueillir et sensibiliser le grand public. Pour ce faire :

- les animations devront se faire à destination de tous publics : très jeune à plus âgé, connaisseurs comme néophytes, personnes handicapées (plan handicap), public scolaire, etc. Et ce dans le respect de la mixité sociale ;
- la FDC77 transmettra un programme annuel d'animations au Département en début d'année civile. En complément de l'accueil du public sur l'ENS tout au long de l'année, la FDC77 prendra part, autant que possible et dans la limite de ses connaissances, aux événements nature nationaux tels que la Journée mondiale des zones humides, la Fête de la nature, la Nuit de la chouette... ;
- la FDC77 favorisera, développera et promouvra la connaissance et la valorisation de la faune, de la flore, des milieux présents sur l'ENS par la mise en œuvre de divers moyens de communication, notamment par un accueil du public sur le site. Plus largement, elle informera et sensibilisera le public vis-à-vis de la richesse naturelle et de l'utilité de la préserver pour la transmettre aux générations futures. Ainsi, elle donnera au public l'envie et quelques idées pour agir en faveur de sa protection. Elle diffusera les bonnes pratiques applicables au quotidien et par tous, qui permettent de préserver la nature.

Chaque intervention de la FDC77 se fera dans une démarche éco-citoyenne et de développement durable.

La FDC77 fera connaître et comprendre les objectifs et opérations de gestion réalisés sur l'ENS par le Département.

La FDC77 s'engage à faire connaître au public la réglementation de l'ENS et à inciter à son respect.

La FDC77 s'engage à respecter et à faire respecter du public la réglementation du site. Pour l'accès aux zones non autorisées, une dérogation s'applique uniquement dans le cadre d'animations spécifiques (préparation par le personnel de la FDC77 et accueil du public), et ce, sous la responsabilité unique de la FDC77.

La FDC77 demandera toutes les autorisations nécessaires pour le déroulement de ses animations (autorisation pour la manipulation d'espèces protégées...).

La FDC77 régulera la participation aux animations pour préserver le site d'une sur fréquentation et accueillera le public dans des conditions optimales d'ambiance « nature ».

Des actions complémentaires d'animation (type chantiers nature avec validation préalable par le Département des travaux envisagés, expositions, conférences-débats, interventions dans les groupes scolaires) pourront être proposées par la FDC77.

La FDC77 prévoit de réaliser des animations combinées avec d'autres partenaires (associations, musées...) sur des thématiques similaires (nature) ou plus culturelles (l'histoire, le patrimoine...)

La FDC77 partagera avec le Département ses connaissances et les éventuels relevés et observations qu'elle fera sur l'ENS départemental animé. Toutes les données devront être saisies dans la base de données Géonat, l'outil informatique de saisie des données naturalistes en Ile-de-France.

La FDC77 distribuera à chacun des participants qui le souhaitent les plaquettes de présentation de l'ENS éditées par le Département (dans la limite du stock disponible).

3.1.3 Communication

La FDC77 s'engage à indiquer le soutien financier du Département sur tout outil de communication à sa disposition et lors de toute manifestation publique de façon visible, et à faire figurer le logo du Département sur tous les documents d'annonce des activités correspondant aux objectifs de la présente convention, conformément à la charte graphique.

La FDC77 s'engage à faire sur son site internet les liens adéquats vers le site internet du Département.

En cas de relation avec la presse sur l'ENS, la FDC77 s'engage à en informer le Département en amont.

Concernant l'animation de l'ENS « Le bois de Doue », la FDC77 s'engage à ce que toute communication écrite ou orale relevant de l'ENS départemental auprès de tout public, fasse l'objet d'un avis préalable et d'un accord du Département.

La FDC77 s'engage à mentionner, dans tous les supports de communication relatifs aux actions menées sur l'ENS départemental les éléments suivants : le nom de l'ENS et le Département comme propriétaire et gestionnaire du site, le logo du Département.

Enfin, dans le cadre du soutien du Département dans la valorisation des actions de la FDC77, celle-ci s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la Direction de la Communication pour toutes les actions de communication sur lesquelles elle sollicite le Département à minima 3 mois en amont du projet.

3.2 Autres actions

De façon à mieux connaître et limiter les faits de collisions routières avec la faune sauvage, la FDC77 portera à connaissance du Département les cas recensés sur le réseau routier départemental et les espèces concernées. Cette veille porte sur des espèces gibier mais aussi plus spécifiquement des espèces menacées comme le Chat forestier ou le Putois d'Europe.

La FDC77, dans le cadre de la politique de l'eau départementale, associera son réseau de membres en Seine-et-Marne pour participer à l'inventaire d'espèces impactantes et envahissantes (EEI) sur le territoire départemental, en lien avec les services du Département. En outre et en cohérence avec les objectifs de transition agroécologique et préservation de la ressource en eau, la FDC77 poursuivra son accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches environnementales (plantation de haies, de couverts, protection des animaux en période de fauche etc.).

Dans le cadre de l'opération annuelle « Nature propre », la FDC77 s'engage à solliciter le Département, coordinateur pour la Seine-et-Marne et de réaliser cette dernière sous l'appellation « seine-et-marne propre » afin d'assurer une cohérence et lisibilité de tous les porteurs d'actions similaires et une meilleure appropriation de cet enjeu par les seine-et-marnais.

Dans le cadre de l'observatoire des dépôts sauvages de déchets, le FDC77 s'engage à transmettre ses données au Département issues de son application numérique.

3.3 Obligations comptables

La FDC77 s'engage à affecter l'intégralité du concours financier du Département à la réalisation des objectifs d'animation mentionnés dans la présente convention.

La FDC77 s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires inhérentes aux caractéristiques de sa gestion et de ses champs d'activités.

La FDC77 s'engage à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale par les agents du Département mandatés à cet effet, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

La FDC77 conserve les pièces justificatives de dépense pendant 10 ans à compter de la date d'expiration de la présente convention

La FDC77 s'engage à se conformer aux prescriptions comptables définies par les lois et règlements qui lui sont applicables.

La FDC77 fournit dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, et dans le respect des règles en vigueur :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006, pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- les comptes annuels ;
- le rapport d'activité justifiant les actions mises en œuvre l'année N-1.

3.4 Contrat d'engagement républicain

Conformément à l'art. 5 du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 :

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°5/04

« L'association ou la fondation bénéficiaire de la subvention du Département veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté. Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient. Les engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat. Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat. Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement ».

Le contrat d'engagement républicain sera dûment signé par la FDC77 simultanément à la présente convention.

ARTICLE 4 - SOUTIEN FINANCIER

Le Département s'engage à soutenir financièrement la FDC77. Ce soutien se traduira par le versement d'une subvention annuelle.

Pour l'année 2024, la subvention s'élève à 25 000 € pour les actions de fonctionnement (financement de la semaine de l'éducation à la nature).

Pour les années ultérieures, un avenant annuel à la présente convention fixera chaque année le montant de l'aide allouée sous respect de la durée de la convention et du vote préalable des crédits par le Département.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT

Le Département s'acquittera des sommes dues à la FDC77 au titre de la présente convention, puis de chaque avenant annuel, par le versement au compte indiquée par la FDC77 sous la forme d'un relevé d'identité bancaire, transmis au Département à la signature de la présente convention. Le versement de la subvention accordée sera effectué en une seule fois, après signature par les deux parties de la présente convention ou de ses avenants.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA CONVENTION

La FDC77 communiquera au Département un bilan annuel de ses activités en lien avec la présente convention sur les divers engagements (activités cynégétiques sur les ENS, éducation à la nature...).

La FDC77 remettra au Département un tableau de bord, par domaine d'actions, retraçant le suivi des activités et des moyens financiers alloués aux activités. Le tableau de bord sera actualisé et communiqué au minimum deux fois par an.

Au minimum, trois réunions annuelles seront tenues entre la FDC77 et le Département :

- une réunion technique, menée en début d'année N+1, relative au suivi et à l'évaluation du programme d'actions de l'année N. Le bilan spécifique notamment sur le volet chasse permettra de prendre en compte les orientations de gestion cynégétique des ENS dans la préparation de l'établissement des plans de chasse ;
- une réunion préalable à l'établissement du budget, au plus tard au mois de juin de l'année en cours ; un point d'étape du programme d'actions de l'année en cours y sera réalisé, ainsi que la validation du programme prévisionnel d'actions de l'année à venir et la proposition budgétaire correspondante ;
- une réunion plénière entre les associations partenaires du Département pour l'animation des ENS pour favoriser les échanges entre elles.

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°5/04

Dans le cadre de « Collège Nature », une réunion de préparation des animations avec l'équipe pédagogiques (thèmes, dates, horaires) sera organisée au collège. La FDC77 rédigera un compte-rendu.

Concernant l'animation sur l'ENS « le bois de DOUE », la FDC77 s'engage à fournir à la fin de chaque semestre, le bilan des animations réalisées. Le bilan mentionnera notamment :

- le nombre d'animations ;
- le public sensibilisé (grand public, publics scolaires, etc.) ;
- le type d'animations (exposition, atelier, sortie, stands, etc.) ;
- le nombre de personnes ayant assisté à ces activités.

Un bilan global annuel des animations sera fourni par FDC77 avant fin mars de l'année N+1.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR L'ENS « le bois de DOUE »

La FDC77 s'engage à utiliser les sites dans le respect de son règlement. En dehors de ce cadre, le Département autorise le personnel de la FDC77 à circuler librement dans les ENS départementaux, y compris dans les zones non autorisées, dans le respect de la faune et la flore.

La FDC77 a connaissance que son personnel ainsi que le public dont il a la charge s'exposent à des risques inhérents aux milieux naturels tels que les chutes d'arbres ou de branches, terrains accidentés, etc.

La FDC77 s'engage à signaler au Département toutes anomalies constatées sur les sites (dégradation, équipements cassés...) et participe à sa préservation en l'alertant de tout fait observé pouvant nuire à son intégrité.

La FDC77 conserve la responsabilité de la détermination, de la mise en œuvre et de l'exécution des activités sans que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée. Elle est la seule responsable de l'organisation et du bon déroulement des animations (règles de sécurité, conditions météorologiques, chasse, etc. à prendre en compte).

La FDC77 s'engage à souscrire les assurances nécessaires pour couvrir les dommages du fait de ses activités.

ARTICLE 8 - DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et pour une durée de 3 ans. Elle concerne les exercices budgétaires 2024, 2025, 2026.

La convention prendra fin en tout état de cause après versement par le Département des sommes dues au titre de la présente convention et de ses avenants, sous réserve du respect par la FDC77 de ses obligations contractuelles.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, et sera renouvelable par tacite reconduction sur une durée de 3 ans, après bilan du partenariat, et sous réserve du vote préalable des crédits par le Département.

ARTICLE 9 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention à la FDC77 qui s'engage à restituer la somme demandée dans les cas suivants :

Conseil départemental du 15 novembre 2024
Annexe à la délibération n°5/04

- si la subvention est utilisée par la FDC77 pour les activités non conformes à celles qui sont définies dans la présente convention ou si elle ne respecte pas, ou de manière incomplète, les engagements souscrits au titre de la présente convention ;
- en cas de résiliation de la présente convention selon les cas énumérés à l'article 10 de la présente convention.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

En aucun cas, la résiliation effectuée à l'initiative du Département ne pourra donner lieu à indemnités au profit de la FDC77.

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties.

ARTICLE 12 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente pour en connaître.

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux, destinés à chacune des parties.

Fait à Melun, le

Pour la Fédération départementale des
chasseurs de Seine-et-Marne,

Le Président

Pour le Département
de Seine-et-Marne,

Le Président du Conseil Départemental

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_701AH1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/01A

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 3 - Jeunesse et Sports
Rapporteur(s) : LACROIX Sarah

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 6 - Transports et Mobilités
Rapporteur(s) : RABASTE Brice

OBJET : Deuxième décision modificative 2024
Délibération Budget général

La deuxième décision modificative (DM2) de l'exercice 2024 propose, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 12,2 M€) et une augmentation des frais financiers (+ 1,6 M€).

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, minorées (- 2 M€).

Les dépenses d'équipement augmentent de 2 M€ et les recettes de 31,1 M€.

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être diminué de 14,2 M€ et passer de 164,3 M€ après DM1 à 150,1 M€ après DM2;

A l'issue de la DM2 pour 2024, le budget départemental s'élève à 1 859,4 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01A

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

VU la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 106,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU l'arrêté NOR : INTB1632673A du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/01 du 21 décembre 2023, relative à la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le projet de la deuxième décision modificative du budget départemental pour l'exercice 2024, présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental. Les crédits admis à cette décision modificative n° 2 sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire. Les dotations complémentaires, ou les réductions de crédits, par chapitre budgétaire, sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-919 846,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		-29 718 739,45
024	Produit de cession des immobilisations		1 468 687,84
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	1 600 000,00	12 544 300,00
041	Opérations d'ordre - Opérations patrimoniales	96 106,89	96 106,89
10	Dotations, fonds divers et réserves		17 671 295,65
13	Subventions d'investissement		11 541 915,16
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	-11 132 722,32
20	Immobilisations incorporelles	-1 173 979,59	
204	Subventions d'équipement versées	3 018 974,07	
21	Immobilisations corporelles	-1 832 043,42	
23	Travaux en cours	2 152 396,68	1 636,49
27	Autres immobilisations financières		437 683,37
45	Opérations pour comptes de tiers	-81 445,00	
	Somme :	2 910 163,63	2 910 163,63

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01A

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-2 426 781,11	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 554 340,86	
013	Atténuations de charges		170 000,00
014	Atténuations de produits	-1 162 866,88	
016	APA	2 780 000,00	
017	Revenu de Solidarité Active	2 372 461,28	
023	Virement à la section d'investissement	-29 718 739,45	
042	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	12 544 300,00	1 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 680 984,93	
66	Charges financières	2 000 000,00	
67	Charges exceptionnelles	-30 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		57 073,36
73	Impôts et taxes		4 887 486,00
731	Impositions directes		-26 766 770,46
74	Dotations, subventions et participations		15 262 480,84
75	Autres produits de gestion courante		4 179 425,63
77	Produits exceptionnels		204 004,26
		-406 300,37	-406 300,37

Article 2 : d'approuver la création ou la révision, en investissement, des autorisations de programme et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et qui figurent en **annexe 1** à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la création ou la révision, en fonctionnement, des autorisations d'engagement et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et qui figurent en **annexe 2** à la présente délibération.

Article 4 : d'approuver la création ou la révision des enveloppes de subventions figurant dans l'**annexe 3**, jointe à la présente délibération.

Article 5 : de corriger le résultat d'investissement inscrit au compte 001 pour permettre l'apurement du le compte 444 "Opérations pour le compte de la Communauté Européenne" qui a été supprimé des plans de comptes de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024. Cette correction s'élève à - 919 846 €, soit un montant après DM2 de 111 794 383,47 €.

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01A

Article 6 : d'acter les virements des dépenses imprévues d'investissement suivants :

- Trois virements ont été réalisés pour financer le rachat de matériel pour le collège Jean Campin de la Ferté Gaucher suite aux inondations de juin dernier pour un montant total de 159 840 €.

Date	Opérations	Montant
30/08/2024	2010P225O287 - Ass./sinistres mobiliers collèges (DI24)	76 230,00
05/09/2024	2010P225O287 - Ass./sinistres mobiliers collèges (DI24)	10 610,00
18/09/2024	2010P237O126 - Acquisitions foncières/ bâtementaires (DI24)	73 000,00

- Un virement de 2 500 €, réalisé le 27 août 2024, afin compléter l'enveloppe ouverte pour l'équipement de la brigade équestre patrouillant dans les ENS départementaux. Les crédits de paiement 2024 s'élèvent après ce virement à 14 500 € (opération 2010P048O112 - Partenariat brigade équestre DDSF77 (DI22)).

Adopté à la majorité

Ont voté POUR : 36

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01A

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 10

M. Eric BAREILLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Julie GOBERT

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nathalie MOINE

Mme Marie-Line PICHERY

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Virginie THOBOR

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01A

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Récapitulatif par mission du montant cumulé des Autorisations de Programme et des crédits de paiement afférents (investissement)

DM2 2024											
Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2024	Montant des APaprs vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	14 901 385	-70 166	14 831 219	13 725 173	378 854	225 000	502 192	
			Agriculture	14 901 385	-70 166	14 831 219	13 725 173	378 854	225 000	502 192	
		Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	90 655 521	0	90 655 521	90 655 521	0	0	0	
			Liaisons douces	27 446 016	0	27 446 016	12 279 165	7 256 449	3 077 735	4 832 667	
		Aménagements routiers et liaisons douces			118 101 537	0	118 101 537	102 934 686	7 256 449	3 077 735	4 832 667
		Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	1 311 796	0	1 311 796	1 311 796	0	0	0	
			Contrat Départemental	2 359 801	0	2 359 801	2 359 801	0	0	0	
			Contrat Intercommunal de Développement	99 606 390	-5 862 491	93 743 899	50 352 704	5 794 295	4 749 118	32 847 782	
			Contrats communaux	184 875 630	1 858 332	186 733 961	167 348 471	3 527 481	2 908 048	12 949 960	
			Contrats intercommunaux	76 134 808	-4 229	76 130 580	75 735 898	74 209	214 055	106 418	
			Développement du réseau	90 879 976	0	90 879 976	86 133 543	2 257 324	1 889 109	600 000	
			Fonds Aménagement Communal	50 512 879	3 011 145	53 524 024	14 417 793	7 311 729	7 171 564	24 622 938	
			Fonds d'aménagement	5 259 860	0	5 259 860	1 959 956	1 164 368	669 595	1 465 941	
			Fonds d'Equipement Rural	37 671 944	998 696	38 670 641	27 589 744	2 790 111	2 970 527	5 320 259	
			Fonds E.CO.LE	29 385 867	0	29 385 867	29 385 867	0	0	0	
			Soutien au développement local - divers partenariats	5 905 694	0	5 905 694	5 732 609	173 085	0	0	
		Développement local			583 904 645	1 453	583 906 098	462 328 183	23 092 602	20 572 015	77 913 298
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	11 373 817	0	11 373 817	7 308 196	2 176 902	503 000	1 385 719	
			Compétitivité des entreprises	15 748 360	0	15 748 360	15 748 360	0	0	0	
			Infrastructures économiques	20 927 237	0	20 927 237	20 927 237	0	0	0	
		Promotion du territoire			48 049 414	0	48 049 414	43 983 794	2 176 902	503 000	1 385 719
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	4 731 413	0	4 731 413	4 731 413	0	0	0	
			Equipements touristiques structurants	4 586 166	0	4 586 166	4 586 166	0	0	0	
			Hébergement touristique	3 697 489	0	3 697 489	3 697 489	0	0	0	
			Manifestations et spectacles	114 337	0	114 337	114 337	0	0	0	
			Promotion du tourisme	1 259 218	0	1 259 218	1 259 218	0	0	0	
			Schéma départemental du tourisme	99 219	0	99 219	99 219	0	0	0	
Tourisme social	194 096		0	194 096	194 096	0	0	0			
Tourisme			14 681 937	0	14 681 937	14 681 937	0	0	0		
Développement territorial			779 638 919	-68 713	779 570 206	637 653 773	32 904 807	24 377 751	84 633 876		
Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	145 616 460	967 498	146 583 958	128 520 766	5 380 089	4 480 470	8 202 633		
		Cours d'eau	11 470 762	-3 135	11 467 627	10 566 353	281 878	331 404	287 992		
		Eau potable	68 364 766	-978 740	67 386 026	56 893 903	4 032 630	1 479 991	4 979 502		
		Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	3 460 762	-278 916	3 181 846	3 050 237	131 609	0	0		
	Eau			228 912 749	-293 293	228 619 456	199 031 258	9 826 206	6 291 865	13 470 127	
	Environnement	Aménagement foncier	14 364 326	-291 501	14 072 825	12 843 257	90 154	420 867	718 546		
		Analyses vétérinaires	156 142	0	156 142	156 142	0	0	0		
		Autres - environnement	802 391	0	802 391	802 391	0	0	0		
		Bruit	229 275	0	229 275	229 275	0	0	0		
		Climat énergie	704 596	0	704 596	704 596	0	0	0		
		Déchets	31 834 678	0	31 834 678	31 834 678	0	0	0		
		Environnement et développement durable	351 500	-59 524	291 976	188 079	26 743	77 154	0		
		Espaces naturels sensibles - autres	16 014 360	-14 076	16 000 284	14 747 276	480 057	341 092	431 858		
		Espaces naturels sensibles - Département	29 919 819	32 433	29 952 252	27 180 890	1 317 753	418 521	1 035 088		
		Espaces verts	3 721 522	0	3 721 522	3 721 522	0	0	0		
	Environnement			98 098 609	-332 668	97 765 940	92 408 106	1 914 707	1 257 635	2 185 493	
	Protection de l'environnement			327 011 358	-625 961	326 385 397	291 439 364	11 740 913	7 549 500	15 655 620	
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	33 760 430	0	33 760 430	23 504 669	2 094 734	275 752	7 885 275		
		Améliorer les liaisons entre les pôles	177 856 093	0	177 856 093	104 582 240	321 000	9 247 000	63 705 853		
		Aménagements pour la sécurité routière	162 498 475	0	162 498 475	158 982 312	472 283	1 750 000	1 293 879		
		Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	906 390 190	-1 214 315	905 175 875	802 931 004	58 649 892	23 671 459	19 923 521		
		Etudes voirie.	32 702 521	0	32 702 521	28 832 799	1 547 296	915 617	1 406 809		

Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Aménagement du réseau routier	Favoriser le développement économique et local Paysage et environnement - Aménagement Raccorder les pôles.		235 493 242	0	235 493 242	159 374 136	11 896 274	10 621 280	53 601 551	
				4 165 082	0	4 165 082	2 535 595	329 459	140 000	1 160 027	
				87 762 497	0	87 762 497	84 414 556	2 035 050	545 000	767 891	
		Aménagement du réseau routier			1 640 628 529	-1 214 315	1 639 414 214	1 365 157 312	77 345 987	47 166 109	149 744 806
		Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	11 441 751	0	11 441 751	10 409 951	548 000	283 800	200 000	
			Moyens du parc départemental	52 396 093	0	52 396 093	47 439 146	3 967 980	924 777	64 191	
	Signalisation		20 336 964	0	20 336 964	16 017 958	2 500 000	900 000	919 007		
	Entretien et exploitation du réseau routier			84 174 808	0	84 174 808	73 867 054	7 015 980	2 108 577	1 183 198	
	Routes départementales				1 724 803 337	-1 214 315	1 723 589 022	1 439 024 366	84 361 967	49 274 686	150 928 003
	Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	65 860 625	0	65 860 625	61 140 625	4 716 000	4 000	0	
			Sécurité	32 238 947	-2 001 453	30 237 493	24 937 215	2 448 735	1 752 985	1 098 558	
	Sécurité des biens et des personnes			98 099 571	-2 001 453	96 098 118	86 077 840	7 164 735	1 756 985	1 098 558	
	Sécurité				98 099 571	-2 001 453	96 098 118	86 077 840	7 164 735	1 756 985	1 098 558
	Transports	Transports publics	Actions de communication	17 966	0	17 966	17 966				
			Etudes	1 570 290	0	1 570 290	1 570 290				
			Infrastructures de transport	152 266 283	0	152 266 283	43 248 533	17 503 218	30 848 769	60 665 764	
			Lignes express	12 288 675	0	12 288 675	12 288 675				
			PAM77	1 659 894	0	1 659 894	1 659 894				
			Plan de déplacement urbain.	16 673 149	-5 460	16 667 689	9 817 125	1 184 483	1 657 076	4 009 005	
			Points d'arrêt	10 327 225	0	10 327 225	5 789 591	1 279 133	1 060 000	2 198 501	
			Transport à la demande	403 802	0	403 802	403 802				
Transport fluvial.			234 097	0	234 097	234 097					
Transports publics			195 441 379	-5 460	195 435 919	75 029 972	19 966 834	33 565 844	66 873 269		
Transports				195 441 379	-5 460	195 435 919	75 029 972	19 966 834	33 565 844	66 873 269	
1 - Mission aménagement et développement du territoire				3 124 994 565	-3 915 902	3 121 078 662	2 529 225 315	156 139 256	116 524 766	319 189 326	
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation des collections	1 119 050	-3 075	1 115 975	943 925	112 817	24 186	35 047	
			Traitement et conservation des collections	9 010	0	9 010	9 010				
	Archives			1 128 061	-3 075	1 124 986	952 936	112 817	24 186	35 047	
	Développement culturel	Actions culturelles.	9 819 725	-35 133	9 784 592	9 166 111	300 186	108 095	210 200		
		Enseignement artistique et pratiques amateurs	241 187	-1 766	239 421	94 706	61 381	31 159	52 175		
		Opérateurs	6 098	0	6 098	6 098					
		Orgues	221 740	0	221 740	221 740	0				
	Développement culturel			10 288 750	-36 899	10 251 851	9 488 655	361 567	139 254	262 375	
	Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	578 329	-4 277	574 052	554 052	9 480	10 520	0		
		Développement de l'offre documentaire	3 250 547	-978	3 249 569	3 159 569	90 000	0	0		
		Développement du réseau - Médiathèque	3 854 786	-4 670	3 850 116	3 418 432	83 425	324 284	23 975		
	Développement de la lecture publique			7 683 662	-9 926	7 673 737	7 132 053	182 905	334 804	23 975	
	Musées	Aides aux communes	0	0	0	0					
		Développement des publics	64 299	0	64 299	64 299					
		Développement et valorisation des collections - musées	5 968 683	-100	5 968 583	4 386 456	379 674	258 737	943 716		
Musées			6 032 983	-100	6 032 883	4 450 755	379 674	258 737	943 716		
Patrimoine	Antiquités et objets d'art	988 838	0	988 838	792 682	89 377	85 000	21 779			
	Archéologie - recherche et valorisation	181 476	0	181 476	131 476	50 000	0	0			
	Développement des publics du château de Blandy-les-Tours	12 867 103	0	12 867 103	11 407 467	412 120	544 102	503 414			
	Patrimoine monumental	26 543 270	-163 254	26 380 016	22 212 079	1 253 484	617 205	2 297 249			
	Valorisation du patrimoine	4 390 341	-13 000	4 377 341	3 789 214	288 128	15 000	285 000			
Patrimoine			44 971 029	-176 254	44 794 775	38 332 918	2 093 108	1 261 307	3 107 441		
Culture et patrimoine				70 104 485	-226 254	69 878 231	60 357 317	3 130 072	2 018 288	4 372 554	
Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	632 452	0	632 452	632 452					
		Participation au fonctionnement du CDDP	174 513	0	174 513	174 513					
	Action éducative et appui à la scolarité			806 965	0	806 965	806 965				
Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	75 557	0	75 557	65 557	10 000	0	0			
	Constructions extensions réhabilitations	1 151 425 889	991 323	1 152 417 212	912 074 507	48 396 153	53 605 256	138 341 296			

Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Entretien et grosses réparations	636 886 251	-991 323	635 894 928	502 178 513	43 433 734	36 120 162	54 162 519		
			Bâtiments des collèges	1 788 387 697	0	1 788 387 697	1 414 318 577	91 839 887	89 725 418	192 503 815		
		Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	18 944 989	0	18 944 989	18 144 989	0	0	800 000		
			Pôles de compétitivité - laboratoires	931 367	0	931 367	931 367					
		Enseignement supérieur et recherche			19 876 356	0	19 876 356	19 076 356	0	0	800 000	
		Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	102 488 987	-2 349 970	100 139 017	91 431 502	5 672 396	2 412 135	622 985		
			Equipement et suppléance des ATTEE	0	0	0	0					
			Matériel et mobilier des collèges	42 835 490	-35 000	42 800 490	40 334 648	1 837 153	618 690	10 000		
			Participation au budget des collèges privés	5 745 802	0	5 745 802	3 635 802	1 124 000	380 000	606 000		
			Participations au budget des EPLE	2 682 690	8 520	2 691 210	820 475	300 000	210 000	1 360 735		
			Restauration scolaire	27 181 189	-10 000	27 171 189	24 934 579	2 236 610	0	0		
		Vie des collèges			180 934 159	-2 386 450	178 547 709	161 157 006	11 170 159	3 620 825	2 599 720	
		Education formation				1 990 005 176	-2 386 450	1 987 618 726	1 595 358 903	103 010 045	93 346 243	195 903 535
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements socio-éducatifs	3 615 895	0	3 615 895	3 615 895				
Equipements sportifs	63 421 241			-95 659	63 325 581	59 018 182	3 252 554	504 845	550 000			
Soutien au sport civil	60 745			0	60 745	60 745						
Sport nature	1 000 000			0	1 000 000	1 000 000	0	0	0			
Activités sportives			68 097 881	-95 659	68 002 222	63 694 823	3 252 554	504 845	550 000			
Jeunesse, sports et loisirs				68 097 881	-95 659	68 002 222	63 694 823	3 252 554	504 845	550 000		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				2 128 207 542	-2 708 363	2 125 499 179	1 719 411 043	109 392 671	95 869 376	200 826 089		
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Planification et éducation familiale	21 816	0	21 816	21 816					
			Subventions et participations aux associations	228 674	0	228 674	228 674					
			Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	2 886 399	0	2 886 399	2 886 399	0				
			Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	3 136 888	0	3 136 888	3 136 888	0				
	Enfance et famille			3 136 888	0	3 136 888	3 136 888	0				
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	748 082	0	748 082	748 082					
			Développement et amélioration de l'offre du parc privé	10 490 966	-29 883	10 461 083	10 102 116	230 050	128 917	0		
			Développement et amélioration de l'offre du parc social	61 645 614	0	61 645 614	61 453 614	162 000	10 000	20 000		
			Développement et amélioration de l'offre de logement	72 884 661	-29 883	72 854 778	72 303 811	392 050	138 917	20 000		
	Insertion par le	Actions d'insertion par le logement		2 906 083	0	2 906 083	2 677 683	133 400	0	95 000		
			Insertion par le logement	2 906 083	0	2 906 083	2 677 683	133 400	0	95 000		
	Habitat			75 790 744	-29 883	75 760 861	74 981 495	525 450	138 917	115 000		
	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	11 000	0	11 000	11 000					
			Services et partenaires	208 270	0	208 270	208 270					
Autres dispositifs d'insertion			219 270	0	219 270	219 270						
Insertion			219 270	0	219 270	219 270						
Personnes âgées	Hébergement des	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	55 008 185	600 000	55 608 185	52 704 735	1 429 450	844 000	630 000			
		Hébergement des personnes âgées	55 008 185	600 000	55 608 185	52 704 735	1 429 450	844 000	630 000			
		Maintien à domicile des	Frais liés au maintien à domicile des personnes âgées	500 000	0	500 000	500 000					
Maintien à domicile des personnes âgées			500 000	0	500 000	500 000						
Personnes âgées			55 508 185	600 000	56 108 185	53 204 735	1 429 450	844 000	630 000			
Personnes handicapées	Hébergement des	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	21 619 417	-39 000	21 580 417	20 515 417	371 250	693 750	0			
		Hébergement des personnes handicapées	21 619 417	-39 000	21 580 417	20 515 417	371 250	693 750	0			
		Maintien à domicile des	Maison Départementale des Personnes Handicapées	755 349	0	755 349	755 349	0	0	0		
Maintien à domicile des personnes handicapées			755 349	0	755 349	755 349	0	0	0			
Personnes handicapées			22 374 766	-39 000	22 335 766	21 270 766	371 250	693 750	0			
Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	1 833 338	-294 561	1 538 777	1 361 777	127 000	50 000	0			
		Subvention de santé publique	1 002 270	0	1 002 270	1 002 270						
		Santé publique	2 835 608	-294 561	2 541 047	2 364 047	127 000	50 000	0			

Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
			Santé publique	2 835 608	-294 561	2 541 047	2 364 047	127 000	50 000	0	
			3 - Mission solidarité	159 865 462	236 556	160 102 018	155 177 202	2 453 150	1 726 667	745 000	
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques départementales	Communication	Communication.	129 347	0	129 347	109 347	20 000	0	0	
			Développement des services et usages	5 282 684	0	5 282 684	5 223 496	59 188	0	0	
			Communication	5 412 031	0	5 412 031	5 332 843	79 188	0	0	
			Conduite des politiques départementales	5 412 031	0	5 412 031	5 332 843	79 188	0	0	
	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Etudes et divers	50 000	0	50 000	50 000				
			Direction générale	50 000	0	50 000	50 000				
		Finances	Autres opérations financières	1 842 701	0	1 842 701	5 041	658 000	0	1 179 660	
			Dépenses/Recettes d'investissement.	95 062 738	4 945 540	100 008 278	80 062 738	19 945 540			
			Finances	96 905 439	4 945 540	101 850 979	80 067 779	20 603 540	0	1 179 660	
			Direction et animation de l'action départementale	96 955 439	4 945 540	101 900 979	80 117 779	20 603 540	0	1 179 660	
	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	4 204 616	0	4 204 616	3 265 650	17 463	14 000	907 503	
			Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	11 877 173	0	11 877 173	9 668 195	493 873	565 336	1 149 769	
			Services départementaux - construction	57 038 182	0	57 038 182	21 303 168	137 000	1 358 384	34 239 631	
			Services départementaux - entretien et grosses réparations	60 450 605	0	60 450 605	41 809 064	3 383 278	4 056 987	11 201 276	
			Solidarité - construction	57 160 614	0	57 160 614	40 529 133	7 668 665	2 606 200	6 356 616	
			Solidarité - entretien et grosses réparations	31 098 706	0	31 098 706	23 562 182	2 367 513	1 264 041	3 904 969	
			Voirie - construction	19 588 540	0	19 588 540	14 716 739	667 386	1 515 018	2 689 399	
			Voirie - entretien et grosses réparations	16 939 615	0	16 939 615	13 200 855	855 298	673 750	2 209 712	
			Bâtiments départementaux	258 358 051	0	258 358 051	168 054 986	15 590 476	12 053 715	62 658 875	
		Etude et prévention du	Assurances et sinistres	6 072 024	0	6 072 024	5 821 467	250 558	0	0	
			Etude et prévention du risque	6 072 024	0	6 072 024	5 821 467	250 558	0	0	
		Gestion du patrimoine immobilier	Culture et patrimoine - acquisitions et cessions	1 069 564	0	1 069 564	1 069 564				
			Services départementaux - acquisitions et cessions	18 079 420	0	18 079 420	15 106 420	680 000	50 000	2 243 000	
			Solidarité - acquisitions et cessions	11 282 688	0	11 282 688	11 282 688	0	0	0	
	Voirie - acquisitions et cessions		2 235 807	0	2 235 807	2 235 807	0	0	0		
		Gestion du patrimoine immobilier	32 667 480	0	32 667 480	29 694 480	680 000	50 000	2 243 000		
	Logistique	Autres - logistique	458 286	0	458 286	458 286					
Gestion de la flotte des véhicules		23 250 249	-504 578	22 745 670	19 145 982	2 577 242	1 022 446	0			
Matériel et mobilier		14 765 420	434 147	15 199 567	13 014 362	1 751 058	434 147	0			
	Logistique	38 473 955	-70 431	38 403 523	32 618 631	4 328 300	1 456 593	0			
Système d'information	Etudes et solutions logicielles	29 002 118	2 189	29 004 307	25 035 293	3 111 985	55 500	801 529			
	Infrastructures	39 178 884	-1	39 178 883	34 145 633	3 996 807	371 000	665 442			
	Matériels et logiciels clients	33 545 033	-27 177	33 517 856	32 161 478	1 086 378	0	270 000			
	Système d'information géographique	1 332 154	0	1 332 154	1 332 154	0					
	Système d'information	103 058 190	-24 989	103 033 201	92 674 559	8 195 170	426 500	1 736 971			
		Moyens généraux	438 629 700	-95 420	438 534 280	328 864 122	29 044 503	13 986 809	66 638 846		
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	1 340 865	0	1 340 865	1 340 865					
		Restauration Savigny	40 417	0	40 417	40 417					
		Santé	1 485 439	-1 000	1 484 439	1 305 419	179 020	0	0		
		Santé, actions sociales, relations sociales	2 866 721	-1 000	2 865 721	2 686 700	179 020	0	0		
		Ressources humaines	2 866 721	-1 000	2 865 721	2 686 700	179 020	0	0		
		4 - Mission fonctionnelle	543 863 891	4 849 120	548 713 011	417 001 445	49 906 251	13 986 809	67 818 506		
		TOTAL GENERAL:	5 956 931 460	-1 538 589	5 955 392 871	4 820 815 005	317 891 327	228 107 618	588 578 922		

Récapitulatif par mission du montant cumulé des Autorisations de Programme et des crédits de paiement afférents (investissement)

DM2 2024

AP 1996

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1996	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	60 758	0	60 758	60 758				
			Agriculture			60 758	0	60 758	60 758			
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	9 586 815	0	9 586 815	9 586 815				
				Aménagements routiers et liaisons douces			9 586 815	0	9 586 815	9 586 815		
			Développement local	Contrats communaux	11 700 801	0	11 700 801	11 700 801				
				Fonds E.CO.LE	78 945	0	78 945	78 945				
				Soutien au développement local - divers partenariats	95 455	0	95 455	95 455				
			Développement local			11 875 201	0	11 875 201	11 875 201			
			Promotion du territoire	Infrastructures économiques	116 621	0	116 621	116 621				
		Promotion du territoire			116 621	0	116 621	116 621				
		Tourisme	Hébergement touristique	48 952	0	48 952	48 952					
		Tourisme			48 952	0	48 952	48 952				
		Développement territorial			21 688 346	0	21 688 346	21 688 346				
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	2 873 396	0	2 873 396	2 873 396				
				Cours d'eau	1 746 665	0	1 746 665	1 746 665				
				Eau potable	1 594 894	0	1 594 894	1 594 894				
			Eau			6 214 955	0	6 214 955	6 214 955			
			Environnement	Aménagement foncier	3 712 196	0	3 712 196	3 712 196				
	Déchets			6 530 029	0	6 530 029	6 530 029					
	Espaces naturels sensibles - autres Espaces verts	136 261 386 442		0 0	136 261 386 442	136 261 386 442						
	Environnement			10 764 928	0	10 764 928	10 764 928					
	Protection de l'environnement			16 979 882	0	16 979 882	16 979 882					
	Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	561 962	0	561 962	561 962					
			Améliorer les liaisons entre les pôles	37 149 492	0	37 149 492	37 149 492					
			Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	4 190 347	0	4 190 347	4 190 347					
			Favoriser le développement économique et local	8 055 466	0	8 055 466	8 055 466					
			Paysage et environnement - Aménagement	173 428	0	173 428	173 428					
			Raccorder les pôles.	1 116 541	0	1 116 541	1 116 541					
	Aménagement du réseau routier			51 247 235	0	51 247 235	51 247 235					
	Routes départementales			51 247 235	0	51 247 235	51 247 235					
	Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	12 239 738	0	12 239 738	12 239 738					
			Sécurité	519 644	0	519 644	519 644					
	Sécurité des biens et des personnes			12 759 381	0	12 759 381	12 759 381					
Sécurité			12 759 381	0	12 759 381	12 759 381						
Transports	Transports publics	Actions de communication	17 966	0	17 966	17 966						
		Etudes	21 179	0	21 179	21 179						
		Lignes express	672 875	0	672 875	672 875						
Transports publics			712 020	0	712 020	712 020						
Transports			712 020	0	712 020	712 020						
1 - Mission aménagement et développement du territoire					103 386 866	0	103 386 866	103 386 866				
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Développement culturel	Orgues	13 720	0	13 720	13 720					
			Développement culturel			13 720	0	13 720	13 720			
		Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque	132 135	0	132 135	132 135					
			Développement de la lecture publique			132 135	0	132 135	132 135			
		Patrimoine	Patrimoine monumental	1 973 754	0	1 973 754	1 973 754					
	Patrimoine			1 973 754	0	1 973 754	1 973 754					
	Culture et patrimoine			2 119 609	0	2 119 609	2 119 609					
	Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	49	0	49	49					
			Constructions extensions réhabilitations	98 494 658	0	98 494 658	98 494 658	0	0	0		
			Entretien et grosses réparations	1 413 221	0	1 413 221	1 413 221					
Bâtiments des collèges			99 907 928	0	99 907 928	99 907 928	0	0	0			
Enseignement supérieur et recherche		Enseignement supérieur et recherche.	304 898	0	304 898	304 898						
Enseignement supérieur et recherche			304 898	0	304 898	304 898						
Vie des collèges	Matériel et mobilier des collèges	1 162 360	0	1 162 360	1 162 360							
	Participation au budget des collèges privés Restauration scolaire	134 155 468 693	0 0	134 155 468 693	134 155 468 693							

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1996	3 - Mission solidarité		Vie des collèves		1 765 208	0	1 765 208	1 765 208				
			Education formation		101 978 034	0	101 978 034	101 978 034	0	0	0	
			Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	2 187 570	0	2 187 570	2 187 570			
					Jeunesse, sports et loisirs	2 187 570	0	2 187 570	2 187 570			
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		106 285 213	0	106 285 213	106 285 213	0	0	0	
			Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	364 800	0	364 800	364 800			
					Développement et amélioration de l'offre du parc social	578 163	0	578 163	578 163			
				Développement et amélioration de l'offre de logement		942 963	0	942 963	942 963			
				Habitat		942 963	0	942 963	942 963			
				Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	2 419 715	0	2 419 715	2 419 715		
	Hébergement des personnes âgées	2 419 715				0	2 419 715	2 419 715				
	Personnes âgées		2 419 715	0	2 419 715	2 419 715						
	3 - Mission solidarité		3 362 678	0	3 362 678	3 362 678						
	4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	75 462	0	75 462	75 462				
				Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	106 699	0	106 699	106 699				
				Services départementaux - construction	6 975 478	0	6 975 478	6 975 478				
				Solidarité - construction	14 005 964	0	14 005 964	14 005 964				
				Solidarité - entretien et grosses réparations	34 301	0	34 301	34 301				
			Bâtiments départementaux		21 197 905	0	21 197 905	21 197 905				
			Gestion du patrimoine immobilier	Solidarité - acquisitions et cessions		21 958	0	21 958	21 958			
					Gestion du patrimoine immobilier	21 958	0	21 958	21 958			
			Moyens généraux		21 219 863	0	21 219 863	21 219 863				
			4 - Mission fonctionnelle		21 219 863	0	21 219 863	21 219 863				
1996				Somme Millésime :1996	234 254 620	0	234 254 620	234 254 620	0	0	0	

AP 1997

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1997	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	5 268 766	0	5 268 766	5 268 766				
				Aménagements routiers et liaisons douces		5 268 766	0	5 268 766	5 268 766			
			Développement local	Contrats communaux	13 401 283	0	13 401 283	13 401 283				
				Fonds E.C.O.LE	938 339	0	938 339	938 339				
			Développement local		14 339 621	0	14 339 621	14 339 621				
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire		45 735	0	45 735	45 735			
					Promotion du territoire	45 735	0	45 735	45 735			
			Tourisme	Hébergement touristique		36 909	0	36 909	36 909			
					Tourisme	36 909	0	36 909	36 909			
			Développement territorial		19 691 030	0	19 691 030	19 691 030				
	Protection de l'environnement	Eau	Assainissement		4 946 065	0	4 946 065	4 946 065				
				Cours d'eau	153 110	0	153 110	153 110				
				Eau potable	611 650	0	611 650	611 650				
		Eau		5 710 824	0	5 710 824	5 710 824					
		Environnement	Autres - environnement	Déchets	329 137	0	329 137	329 137				
				Espaces naturels sensibles - autres	218 722	0	218 722	218 722				
				Espaces naturels sensibles - Département	443 605	0	443 605	443 605				
				Espaces verts	576 903	0	576 903	576 903				
	Environnement		1 681 985	0	1 681 985	1 681 985						
	Protection de l'environnement		7 392 809	0	7 392 809	7 392 809						
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Améliorer les liaisons entre les pôles	1 252 595	0	1 252 595	1 252 595						
		Aménagements pour la sécurité routière	4 946 557	0	4 946 557	4 946 557						
		Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	14 300 445	0	14 300 445	14 300 445						
		Etudes voirie.	1 206 068	0	1 206 068	1 206 068						
		Paysage et environnement - Aménagement	55 147	0	55 147	55 147						
Aménagement du réseau routier		21 760 811	0	21 760 811	21 760 811							
Routes départementales		21 760 811	0	21 760 811	21 760 811							
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité		4 756 216	0	4 756 216	4 756 216					
			Sécurité des biens et des personnes	4 756 216	0	4 756 216	4 756 216					
Sécurité		4 756 216	0	4 756 216	4 756 216							

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1 - Mission aménagement et développement du territoire					53 600 867	0	53 600 867	53 600 867				
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Développement culturel	Actions culturelles.		0	0	0	0				
				Développement culturel	0	0	0	0				
		Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque		5 260	0	5 260	5 260				
				Développement de la lecture publique	5 260	0	5 260	5 260				
		Patrimoine	Patrimoine monumental	Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	983 568	0	983 568	983 568				
				Patrimoine monumental	341 684	0	341 684	341 684				
	Valorisation du patrimoine			3 288 368	0	3 288 368	3 288 368					
	Patrimoine				4 613 619	0	4 613 619	4 613 619				
	Culture et patrimoine				4 618 879	0	4 618 879	4 618 879				
	Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires		1 342	0	1 342	1 342				
				Constructions extensions réhabilitations	56 449 064	0	56 449 064	56 449 064	0	0	0	
				Entretien et grosses réparations	6 499 400	0	6 499 400	6 499 400				
		Bâtiments des collèges				62 949 806	0	62 949 806	62 949 806	0	0	0
		Vie des collèges	Matériel et mobilier des collèges		1 026 238	0	1 026 238	1 026 238				
	Participation au budget des collèges privés			74 850	0	74 850	74 850					
Vie des collèges				1 411 061	0	1 411 061	1 411 061					
Education formation				64 360 867	0	64 360 867	64 360 867	0	0	0		
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs		1 533 349	0	1 533 349	1 533 349					
			Activités sportives	1 533 349	0	1 533 349	1 533 349					
Jeunesse, sports et loisirs				1 533 349	0	1 533 349	1 533 349					
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif					70 513 096	0	70 513 096	70 513 096	0	0	0	
3 - Mission solidarité	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé		913 109	0	913 109	913 109				
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	498 508	0	498 508	498 508				
		Développement et amélioration de l'offre de logement				1 411 617	0	1 411 617	1 411 617			
	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes		313 903	0	313 903	313 903				
				Hébergement des personnes âgées	313 903	0	313 903	313 903				
	Personnes âgées				313 903	0	313 903	313 903				
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes		41 472	0	41 472	41 472				
				Hébergement des personnes handicapées	41 472	0	41 472	41 472				
	Personnes handicapées				41 472	0	41 472	41 472				
	3 - Mission solidarité					1 766 992	0	1 766 992	1 766 992			
4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations		119 111	0	119 111	119 111				
				Services départementaux - construction	10 026 414	0	10 026 414	10 026 414				
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	1 204 347	0	1 204 347	1 204 347				
				Solidarité - entretien et grosses réparations	70 637	0	70 637	70 637				
				Voirie - construction	1 063 474	0	1 063 474	1 063 474				
				Bâtiments départementaux				12 483 982	0	12 483 982	12 483 982	
		Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions		54 937	0	54 937	54 937				
				Solidarité - acquisitions et cessions	2 041	0	2 041	2 041				
		Gestion du patrimoine immobilier				56 977	0	56 977	56 977			
		Logistique	Gestion de la flotte des véhicules		129 094	0	129 094	129 094				
Logistique				129 094	0	129 094	129 094					
Système d'information	Matériels et logiciels clients		30 375	0	30 375	30 375						
		Système d'information	30 375	0	30 375	30 375						
Moyens généraux				12 700 429	0	12 700 429	12 700 429					
4 - Mission fonctionnelle					12 700 429	0	12 700 429	12 700 429				
1997				Somme Millésime :1997	138 581 383	0	138 581 383	138 581 383	0	0	0	

AP 1998

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP	CP ultérieurs
1998	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	3 099 320	0	3 099 320	3 099 320			
				Aménagements routiers et liaisons douces	3 099 320	0	3 099 320	3 099 320			
			Développement local	Contrats communaux	13 195 463	0	13 195 463	13 195 463			
				Fonds E.CO.LE	2 221 305	0	2 221 305	2 221 305			
			Développement local				15 416 768	0	15 416 768	15 416 768	
Promotion du territoire	Compétitivité des entreprises	258 846	0	258 846	258 846						

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Habitat		1 685 817	0	1 685 817	1 685 817			
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	4 260 580	0	4 260 580	4 260 580			
			Hébergement des personnes âgées		4 260 580	0	4 260 580	4 260 580			
			Personnes âgées		4 260 580	0	4 260 580	4 260 580			
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	566 401	0	566 401	566 401			
			Hébergement des personnes handicapées		566 401	0	566 401	566 401			
			Personnes handicapées		566 401	0	566 401	566 401			
			3 - Mission solidarité		6 512 798	0	6 512 798	6 512 798			
	4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux		Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	108 121	0	108 121	108 121			
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	227 239	0	227 239	227 239			
			Bâtiments départementaux	Solidarité - entretien et grosses réparations	264 980	0	264 980	264 980			
				Voirie - construction	963 805	0	963 805	963 805			
				Voirie - entretien et grosses réparations	226 441	0	226 441	226 441			
			Bâtiments départementaux		1 790 587	0	1 790 587	1 790 587			
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	251 321	0	251 321	251 321			
			Etude et prévention du risque		251 321	0	251 321	251 321			
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	96 401	0	96 401	96 401			
				Matériel et mobilier	547 227	0	547 227	547 227			
			Logistique		643 628	0	643 628	643 628			
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	1 242 574	0	1 242 574	1 242 574			
				Infrastructures	351 640	0	351 640	351 640			
			Système d'information		1 594 214	0	1 594 214	1 594 214			
			Moyens généraux		4 279 750	0	4 279 750	4 279 750			
			4 - Mission fonctionnelle		4 279 750	0	4 279 750	4 279 750			
1998			Somme Millésime :1998		112 429 867	0	112 429 867	112 429 867			

AP 1999

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP	CP ultérieurs
1999	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	4 263 853	0	4 263 853	4 263 853			
			Aménagements routiers et liaisons douces		4 263 853	0	4 263 853	4 263 853			
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	0	0	0	0			
				Contrats communaux	11 634 682	0	11 634 682	11 634 682			
				Contrats intercommunaux	292 458	0	292 458	292 458			
				Fonds E.CO.LE	2 047 701	0	2 047 701	2 047 701			
			Développement local		13 974 841	0	13 974 841	13 974 841			
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	1 250 082	0	1 250 082	1 250 082			
				Compétitivité des entreprises	258 446	0	258 446	258 446			
				Infrastructures économiques	0	0	0	0			
			Promotion du territoire		1 508 527	0	1 508 527	1 508 527			
			Tourisme	Hébergement touristique	138 460	0	138 460	138 460			
				Promotion du tourisme	186 750	0	186 750	186 750			
			Tourisme		325 210	0	325 210	325 210			
			Développement territorial		20 072 431	0	20 072 431	20 072 431			
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	5 397 735	0	5 397 735	5 397 735			
				Cours d'eau	948 623	0	948 623	948 623			
				Eau potable	950 231	0	950 231	950 231			
				Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	100 074	0	100 074	100 074			
			Eau		7 396 661	0	7 396 661	7 396 661			
			Environnement	Aménagement foncier	1 165 109	0	1 165 109	1 165 109			
				Analyses vétérinaires	66 502	0	66 502	66 502			
				Autres - environnement	65 459	0	65 459	65 459			
				Déchets	10 623 713	0	10 623 713	10 623 713			
				Espaces naturels sensibles - autres	196 498	0	196 498	196 498			
				Espaces naturels sensibles - Département	298 396	0	298 396	298 396			
				Espaces verts	305 457	0	305 457	305 457			
			Environnement		12 721 133	0	12 721 133	12 721 133			
			Protection de l'environnement		20 117 795	0	20 117 795	20 117 795			
		Routes départementales		Acquisitions foncières.	1 524 203	0	1 524 203	1 524 203			
				Améliorer les liaisons entre les pôles	6 492 106	0	6 492 106	6 492 106			
				Aménagements pour la sécurité routière	3 721 794	0	3 721 794	3 721 794			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
			Aménagement du réseau routier	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	20 467 693	0	20 467 693	20 467 693				
				Etudes voirie.	1 334 294	0	1 334 294	1 334 294				
				Favoriser le développement économique et local	10 399 354	0	10 399 354	10 399 354				
				Paysage et environnement - Aménagement	73 427	0	73 427	73 427				
				Raccorder les pôles.	1 826 177	0	1 826 177	1 826 177				
			Aménagement du réseau routier		45 839 048	0	45 839 048	45 839 048				
			Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 493 379	0	1 493 379	1 493 379				
				Entretien et exploitation du réseau routier		1 493 379	0	1 493 379	1 493 379			
			Routes départementales		47 332 428	0	47 332 428	47 332 428				
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	341 927	0	341 927	341 927				
				Sécurité des biens et des personnes		341 927	0	341 927	341 927			
		Transports	Transports publics	Lignes express	715 620	0	715 620	715 620				
				Transports publics		715 620	0	715 620	715 620			
		Transports		715 620	0	715 620	715 620					
		1 - Mission aménagement et développement du territoire			88 580 200	0	88 580 200	88 580 200				
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de		30 487	0	30 487	30 487				
				Archives		30 487	0	30 487	30 487			
			Développement culturel	Orgues		2 119	0	2 119	2 119			
		Développement culturel		2 119	0	2 119	2 119					
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique		42 843	0	42 843	42 843				
				Développement du réseau - Médiathèque	185 847	0	185 847	185 847				
		Développement de la lecture publique		228 689	0	228 689	228 689					
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées		156 759	0	156 759	156 759				
				Musées		156 759	0	156 759	156 759			
		Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les-Tou		7 622	0	7 622	7 622				
	Patrimoine monumental			1 123 323	0	1 123 323	1 123 323					
	Patrimoine		1 130 946	0	1 130 946	1 130 946						
	Culture et patrimoine		1 548 999	0	1 548 999	1 548 999						
	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO		116 232	0	116 232	116 232				
				Participation au fonctionnement du CDDP	6 087	0	6 087	6 087				
		Action éducative et appui à la scolarité		122 319	0	122 319	122 319					
		Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires		923	0	923	923				
				Constructions extensions réhabilitations	81 332	0	81 332	81 332				
Entretien et grosses réparations				7 942 539	0	7 942 539	7 942 539					
Bâtiments des collèges		8 024 795	0	8 024 795	8 024 795							
Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.		340 509	0	340 509	340 509						
		Enseignement supérieur et recherche		340 509	0	340 509	340 509					
Vie des collèges	Equipement et matériel TICE		304 785	0	304 785	304 785						
		Matériel et mobilier des collèges	1 030 852	0	1 030 852	1 030 852						
		Participation au budget des collèges privés	310 486	0	310 486	310 486						
		Restauration scolaire	444 304	0	444 304	444 304						
Vie des collèges		2 090 427	0	2 090 427	2 090 427							
Education formation		10 578 049	0	10 578 049	10 578 049							
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs		2 533 478	0	2 533 478	2 533 478					
			Activités sportives		2 533 478	0	2 533 478	2 533 478				
Jeunesse, sports et loisirs		2 533 478	0	2 533 478	2 533 478							
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif			14 660 526	0	14 660 526	14 660 526				
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite en		12 897	0	12 897	12 897				
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		12 897	0	12 897	12 897			
	Enfance et famille		12 897	0	12 897	12 897						
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé		979 218	0	979 218	979 218				
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	3 358 513	0	3 358 513	3 358 513				
				Développement et amélioration de l'offre de logement		4 337 731	0	4 337 731	4 337 731			
	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement		13 720	0	13 720	13 720					
			Insertion par le logement		13 720	0	13 720	13 720				
	Habitat		4 351 451	0	4 351 451	4 351 451						
	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes		83 918	0	83 918	83 918				
Hébergement des personnes âgées				83 918	0	83 918	83 918					
Personnes âgées		83 918	0	83 918	83 918							
Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes		22 544	0	22 544	22 544					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1999	4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Hébergement des personnes handicapées		22 544	0	22 544	22 544				
			Personnes handicapées		22 544	0	22 544	22 544				
			3 - Mission solidarité		4 470 810	0	4 470 810	4 470 810				
			Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	123 186	0	123 186	123 186				
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	2 394 005	0	2 394 005	2 394 005				
				Solidarité - entretien et grosses réparations	390 869	0	390 869	390 869				
				Voirie - entretien et grosses réparations	328 727	0	328 727	328 727				
				Bâtiments départementaux		3 236 787	0	3 236 787	3 236 787			
				Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	249 122	0	249 122	249 122			
					Etude et prévention du risque		249 122	0	249 122	249 122		
				Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions	1 581	0	1 581	1 581			
					Solidarité - acquisitions et cessions	2 015 380	0	2 015 380	2 015 380			
				Gestion du patrimoine immobilier		2 016 961	0	2 016 961	2 016 961			
			Logistique	Autres - logistique	458 286	0	458 286	458 286				
				Gestion de la flotte des véhicules	443 686	0	443 686	443 686				
				Matériel et mobilier	596 919	0	596 919	596 919				
			Logistique		1 498 891	0	1 498 891	1 498 891				
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	72 609	0	72 609	72 609				
				Infrastructures	750 791	0	750 791	750 791				
				Matériels et logiciels clients	343 442	0	343 442	343 442				
Système d'information géographique	421 774	0		421 774	421 774							
Système d'information		1 588 617	0	1 588 617	1 588 617							
Ressources humaines	Moyens généraux		8 590 378	0	8 590 378	8 590 378						
	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	22 867	0	22 867	22 867						
		Santé, actions sociales, relations sociales		22 867	0	22 867	22 867					
Ressources humaines		22 867	0	22 867	22 867							
4 - Mission fonctionnelle		8 613 245	0	8 613 245	8 613 245							
1999			Somme Millésime :1999		116 324 782	0	116 324 782	116 324 782				

AP 2000

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2000	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	196 157	0	196 157	196 157			
			Agriculture		196 157	0	196 157	196 157			
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	7 098 844	0	7 098 844	7 098 844			
				Aménagements routiers et liaisons douces		7 098 844	0	7 098 844	7 098 844		
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	0	0	0	0			
				Contrats communaux	7 125 107	0	7 125 107	7 125 107			
				Contrats intercommunaux	3 085 539	0	3 085 539	3 085 539			
				Fonds E.CO.LE	1 887 116	0	1 887 116	1 887 116			
				Soutien au développement local - divers partenariats	296 666	0	296 666	296 666			
			Développement local		12 394 428	0	12 394 428	12 394 428			
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	963 716	0	963 716	963 716				
			Compétitivité des entreprises	491 581	0	491 581	491 581				
			Infrastructures économiques	339 172	0	339 172	339 172				
		Promotion du territoire		1 794 469	0	1 794 469	1 794 469				
		Tourisme	Hébergement touristique	133 054	0	133 054	133 054				
			Manifestations et spectacles	53 357	0	53 357	53 357				
			Promotion du tourisme	12 196	0	12 196	12 196				
		Tourisme		198 607	0	198 607	198 607				
		Développement territorial		21 682 505	0	21 682 505	21 682 505				
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	3 450 714	0	3 450 714	3 450 714			
Cours d'eau	538 398			0	538 398	538 398					
Eau potable	690 308			0	690 308	690 308					
Laboratoire dé. d'analyses - non assujetti	98 897			0	98 897	98 897					
Eau			4 778 317	0	4 778 317	4 778 317					
Environnement	Aménagement foncier	635 474	0	635 474	635 474						
	Analyses vétérinaires	59 150	0	59 150	59 150						
	Autres - environnement	0	0	0	0						
	Déchets	3 449 579	0	3 449 579	3 449 579						
	Espaces naturels sensibles - autres	197 293	0	197 293	197 293						
Espaces naturels sensibles - Département		1 298 053	0	1 298 053	1 298 053						

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2000		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Services et partenaires	103 970	0	103 970	103 970					
				Autres dispositifs d'insertion	103 970	0	103 970	103 970					
		Insertion				103 970	0	103 970	103 970				
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	1 673 884	0	1 673 884	1 673 884					
				Hébergement des personnes âgées	1 673 884	0	1 673 884	1 673 884					
		Personnes âgées				1 673 884	0	1 673 884	1 673 884				
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	564 702	0	564 702	564 702					
				Hébergement des personnes handicapées	564 702	0	564 702	564 702					
		Personnes handicapées				564 702	0	564 702	564 702				
		3 - Mission solidarité					3 065 244	0	3 065 244	3 065 244			
		4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	459 999	0	459 999	459 999				
					Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	92 319	0	92 319	92 319				
	Services départementaux - construction				1 155 706	0	1 155 706	1 155 706					
	Services départementaux - entretien et grosses réparation				1 045 217	0	1 045 217	1 045 217					
	Solidarité - construction				3 668 336	0	3 668 336	3 668 336					
	Solidarité - entretien et grosses réparations				1 169 027	0	1 169 027	1 169 027					
	Voirie - entretien et grosses réparations				250 149	0	250 149	250 149					
	Bâtiments départementaux			7 840 753	0	7 840 753	7 840 753						
	Etude et prévention du risque			Assurances et sinistres		2 623 929	0	2 623 929	2 623 929				
					Etude et prévention du risque	2 623 929	0	2 623 929	2 623 929				
	Gestion du patrimoine immobilier			Culture et patrimoine - acquisitions et cessions		182 928	0	182 928	182 928				
					Solidarité - acquisitions et cessions	51 434	0	51 434	51 434				
	Gestion du patrimoine immobilier			234 362	0	234 362	234 362						
	Logistique			Gestion de la flotte des véhicules		707 245	0	707 245	707 245				
					Matériel et mobilier	560 647	0	560 647	560 647				
	Logistique			1 267 891	0	1 267 891	1 267 891						
	Système d'information	Etudes et solutions logicielles		88 665	0	88 665	88 665						
Infrastructures			311 569	0	311 569	311 569							
Matériels et logiciels clients			1 298 872	0	1 298 872	1 298 872							
Système d'information			1 699 105	0	1 699 105	1 699 105							
Moyens généraux			13 666 041	0	13 666 041	13 666 041							
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	60 980	0	60 980	60 980							
		Santé, actions sociales, relations sociales	60 980	0	60 980	60 980							
Ressources humaines			60 980	0	60 980	60 980							
4 - Mission fonctionnelle					13 727 020	0	13 727 020	13 727 020					
2000					166 581 056	0	166 581 056	166 581 056	0	0	0		

AP 2001

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2001	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	3 897 253	0	3 897 253	3 897 253				
				Liaisons douces	154 312	0	154 312	154 312				
				Aménagements routiers et liaisons douces	4 051 564	0	4 051 564	4 051 564				
				Développement local	Contrats communaux	7 345 117	0	7 345 117	7 345 117			
					Contrats intercommunaux	1 452 107	0	1 452 107	1 452 107			
		Fonds E.CO.LE	2 041 729		0	2 041 729	2 041 729					
		Développement local			10 998 724	0	10 998 724	10 998 724				
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire		30 512	0	30 512	30 512				
				Compétitivité des entreprises	506 672	0	506 672	506 672				
				Infrastructures économiques	152 449	0	152 449	152 449				
		Promotion du territoire			689 633	0	689 633	689 633				
		Tourisme	Hébergement touristique		88 295	0	88 295	88 295				
				Manifestations et spectacles	60 980	0	60 980	60 980				
				Promotion du tourisme	57 931	0	57 931	57 931				
		Tourisme			207 205	0	207 205	207 205				
Développement territorial					15 947 127	0	15 947 127	15 947 127				
Protection de l'environnement	Eau	Assainissement		4 015 531	0	4 015 531	4 015 531					
			Cours d'eau	507 190	0	507 190	507 190					
			Eau potable	766 245	0	766 245	766 245					
			Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	114 281	0	114 281	114 281					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
				Eau	5 403 247	0	5 403 247	5 403 247						
			Environnement	Aménagement foncier	691 271	0	691 271	691 271						
				Autres - environnement	30 112	0	30 112	30 112						
				Déchets	1 849 861	0	1 849 861	1 849 861						
				Espaces naturels sensibles - autres	239 161	0	239 161	239 161						
				Espaces naturels sensibles - Département	1 064 723	0	1 064 723	1 064 723						
				Espaces verts	296 113	0	296 113	296 113						
				Environnement	4 171 240	0	4 171 240	4 171 240						
				Protection de l'environnement	9 574 487	0	9 574 487	9 574 487						
	Routes départementales		Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	578 929	0	578 929	578 929						
						Aménagements pour la sécurité routière	7 571 574	0	7 571 574	7 571 574				
						Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	17 827 494	0	17 827 494	17 827 494				
						Etudes voirie.	2 286 055	0	2 286 055	2 286 055				
						Favoriser le développement économique et local	2 602 670	0	2 602 670	2 602 670				
						Paysage et environnement - Aménagement	74 284	0	74 284	74 284				
						Raccorder les pôles.	24 942 289	0	24 942 289	24 942 289				
						Aménagement du réseau routier	55 883 295	0	55 883 295	55 883 295				
						Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 521 800	0	1 521 800	1 521 800			
							Entretien et exploitation du réseau routier	1 521 800	0	1 521 800	1 521 800			
				Routes départementales	57 405 094	0	57 405 094	57 405 094						
	Sécurité		Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	424 257	0	424 257	424 257						
							Sécurité des biens et des personnes	424 257	0	424 257	424 257			
				Sécurité	424 257	0	424 257	424 257						
	Transports		Transports publics	Lignes express	369 689	0	369 689	369 689						
						Points d'arrêt	4 705 020	0	4 705 020	4 705 020				
						Transport à la demande	403 802	0	403 802	403 802				
						Transport fluvial.	234 097	0	234 097	234 097				
						Transports publics	5 712 607	0	5 712 607	5 712 607				
				Transports	5 712 607	0	5 712 607	5 712 607						
				1 - Mission aménagement et développement du territoire	89 063 573	0	89 063 573	89 063 573						
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine		Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	33 454	0	33 454	33 454						
				Archives	33 454	0	33 454	33 454						
						Développement culturel	3 811	0	3 811	3 811				
						Développement culturel	3 811	0	3 811	3 811				
						Développement de la lecture publique	20 299	0	20 299	20 299				
						Développement du réseau - Médiathèque	181 332	0	181 332	181 332				
						Développement de la lecture publique	201 631	0	201 631	201 631				
						Musées	Développement et valorisation des collections - musées	251 499	0	251 499	251 499			
						Musées	251 499	0	251 499	251 499				
						Patrimoine	Patrimoine monumental	814 004	0	814 004	814 004			
				Patrimoine	814 004	0	814 004	814 004						
				Culture et patrimoine	1 304 398	0	1 304 398	1 304 398						
		Education formation		Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	21 606	0	21 606	21 606					
						Participation au fonctionnement du CDDP	7 622	0	7 622	7 622				
						Action éducative et appui à la scolarité	29 228	0	29 228	29 228				
						Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	15 890	0	15 890	15 890			
						Constructions extensions réhabilitations	53 682 841	0	53 682 841	53 682 841	0	0	0	
					Entretien et grosses réparations	10 055 495	0	10 055 495	10 055 495					
			Bâtiments des collèges	63 754 226	0	63 754 226	63 754 226	0	0	0				
			Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	914 694	0	914 694	914 694						
			Enseignement supérieur et recherche	914 694	0	914 694	914 694							
			Vie des collèges	Matériel et mobilier des collèges	2 532 900	0	2 532 900	2 532 900						
				Participation au budget des collèges privés	545 961	0	545 961	545 961						
				Restauration scolaire	480 737	0	480 737	480 737						
			Vie des collèges	3 559 598	0	3 559 598	3 559 598							
			Education formation	68 257 746	0	68 257 746	68 257 746	0	0	0				
	Jeunesse, sports et loisirs		Activités sportives	Equipements sportifs	2 815 704	0	2 815 704	2 815 704						
						Activités sportives	2 815 704	0	2 815 704	2 815 704				
				Jeunesse, sports et loisirs	2 815 704	0	2 815 704	2 815 704						
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	72 377 848	0	72 377 848	72 377 848	0	0	0			
3 - Mission solidarité	Enfance et famille		Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	20 581	0	20 581	20 581						
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	20 581	0	20 581	20 581						
			Enfance et famille	20 581	0	20 581	20 581							

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
2001	4 - Mission fonctionnelle	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	38 549	0	38 549	38 549						
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	527 433	0	527 433	527 433						
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	222 720	0	222 720	222 720						
		Développement et amélioration de l'offre de logement				788 702	0	788 702	788 702					
		Insertion par le logement	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	0	0	0	0						
				Insertion par le logement				0	0	0				
				Habitat				788 702	0	788 702	788 702			
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	1 751 716	0	1 751 716	1 751 716					
					Hébergement des personnes âgées				1 751 716	0	1 751 716	1 751 716		
		Personnes âgées				1 751 716	0	1 751 716	1 751 716					
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	413 888	0	413 888	413 888					
					Hébergement des personnes handicapées				413 888	0	413 888	413 888		
		Personnes handicapées				413 888	0	413 888	413 888					
		3 - Mission solidarité				2 974 887	0	2 974 887	2 974 887					
			4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Communication.	42 326	0	42 326	42 326				
	Communication					42 326	0	42 326	42 326					
	Conduite des politiques départementales					42 326	0	42 326	42 326					
	Moyens généraux			Bâtiments départementaux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	356 781	0	356 781	356 781				
						Services départementaux - entretien et grosses réparation	611 976	0	611 976	611 976				
						Solidarité - construction	96 497	0	96 497	96 497				
						Solidarité - entretien et grosses réparations	723 001	0	723 001	723 001				
						Voirie - entretien et grosses réparations	249 973	0	249 973	249 973				
						Bâtiments départementaux				2 038 227	0	2 038 227	2 038 227	
	Etude et prévention du risque			Assurances et sinistres	Assurances et sinistres	Assurances et sinistres	300 392	0	300 392	300 392				
						Etude et prévention du risque				300 392	0	300 392	300 392	
	Gestion du patrimoine immobilier			Solidarité - acquisitions et cessions	Voirie - acquisitions et cessions	Solidarité - acquisitions et cessions	0	0	0	0				
						Gestion du patrimoine immobilier				302 588	0	302 588	302 588	
Logistique	Gestion de la flotte des véhicules			Matériel et mobilier	Gestion de la flotte des véhicules	730 079	0	730 079	730 079					
					Logistique				669 908	0	669 908	669 908		
Système d'information	Etudes et solutions logicielles	Infrastructures	Etudes et solutions logicielles	4 531	0	4 531	4 531							
			Matériels et logiciels clients	Infrastructures	343 351	0	343 351	343 351						
				Système d'information				1 761 778	0	1 761 778	1 761 778			
Moyens généraux				6 150 854	0	6 150 854	6 150 854							
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	Actions sociales	10 671	0	10 671	10 671							
			Santé, actions sociales, relations sociales				10 671	0	10 671	10 671				
Ressources humaines				10 671	0	10 671	10 671							
4 - Mission fonctionnelle				6 203 852	0	6 203 852	6 203 852							
2001			Somme Millésime :2001		170 620 159	0	170 620 159	170 620 159	0	0	0			

AP 2002

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2002	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	2 404 382	0	2 404 382	2 404 382					
				Liaisons douces	242 508	0	242 508	242 508					
				Aménagements routiers et liaisons douces				2 646 890	0	2 646 890	2 646 890		
				Développement local	Développement local	Contrats communaux	8 530 299	0	8 530 299	8 530 299			
						Contrats intercommunaux	1 981 239	0	1 981 239	1 981 239			
						Fonds E.CO.LE	2 160 466	0	2 160 466	2 160 466			
		Soutien au développement local - divers partenariats	559 583			0	559 583	559 583					
		Développement local				13 231 587	0	13 231 587	13 231 587				
		Promotion du territoire	Promotion du territoire	Attractivité du territoire	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000					
				Compétitivité des entreprises	870 852	0	870 852	870 852					
				Infrastructures économiques	900 327	0	900 327	900 327					
		Promotion du territoire				2 771 179	0	2 771 179	2 771 179				
Tourisme	Tourisme	Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	39 972	0	39 972	39 972						
			Hébergement touristique	162 076	0	162 076	162 076						
			Promotion du tourisme	95 630	0	95 630	95 630						
Tourisme				297 678	0	297 678	297 678						

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Développement territorial		18 947 334	0	18 947 334	18 947 334					
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	4 272 800	0	4 272 800	4 272 800					
					Cours d'eau	496 271	0	496 271	496 271				
					Eau potable	534 221	0	534 221	534 221				
					Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	181 882	0	181 882	181 882				
					Eau	5 485 174	0	5 485 174	5 485 174				
		Environnement		Aménagement foncier	80 793	0	80 793	80 793					
					Analyses vétérinaires	30 490	0	30 490	30 490				
					Déchets	4 615 566	0	4 615 566	4 615 566				
					Espaces naturels sensibles - autres	421 744	0	421 744	421 744				
					Espaces naturels sensibles - Département	7 303 435	0	7 303 435	7 303 435				
			Espaces verts	318 226	0	318 226	318 226						
			Environnement	12 770 254	0	12 770 254	12 770 254						
		Protection de l'environnement		18 255 429	0	18 255 429	18 255 429						
	Routes départementales	Aménagement du réseau routier		Améliorer les liaisons entre les pôles	4 630 349	0	4 630 349	4 630 349					
					Aménagements pour la sécurité routière	7 232 268	0	7 232 268	7 232 268				
					Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	23 383 212	0	23 383 212	23 383 212				
					Etudes voirie.	1 785 432	0	1 785 432	1 785 432				
					Favoriser le développement économique et local	18 816 298	0	18 816 298	18 816 298				
					Paysage et environnement - Aménagement	74 346	0	74 346	74 346				
					Raccorder les pôles.	33 824 490	0	33 824 490	33 799 270		3 928	21 292	0
					Aménagement du réseau routier	89 746 396	0	89 746 396	89 721 176		3 928	21 292	0
					Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 549 698	0	1 549 698	1 549 698			
			Signalisation	541 457	0	541 457	541 457						
			Entretien et exploitation du réseau routier	2 091 155	0	2 091 155	2 091 155						
	Routes départementales			91 837 550	0	91 837 550	91 812 331		3 928	21 292	0		
	Sécurité	Sécurité des biens et des personnes		Incendie et secours	20 996	0	20 996	20 996					
					Sécurité	1 085 706	0	1 085 706	1 085 706				
			Sécurité des biens et des personnes	1 106 702	0	1 106 702	1 106 702						
	Sécurité			1 106 702	0	1 106 702	1 106 702						
	Transports	Transports publics		Etudes	1 549 110	0	1 549 110	1 549 110					
					Lignes express	723 097	0	723 097	723 097				
					Plan de déplacement urbain.	0	0	0	0				
			Transports publics	2 272 207	0	2 272 207	2 272 207						
	Transports			2 272 207	0	2 272 207	2 272 207						
	1 - Mission aménagement et développement du territoire				132 419 222	0	132 419 222	132 394 002	3 928	21 292	0		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives		Développement des publics des Archives et valorisation de	31 990	0	31 990	31 990					
				Archives	31 990	0	31 990	31 990					
			Développement culturel		Opérateurs	6 098	0	6 098	6 098				
					Orgues	39 881	0	39 881	39 881				
				Développement culturel	45 979	0	45 979	45 979					
			Développement de la lecture publique		Autres - développement de la lecture publique	22 096	0	22 096	22 096				
					Développement du réseau - Médiathèque	38 475	0	38 475	38 475				
				Développement de la lecture publique	60 571	0	60 571	60 571					
			Musées		Développement et valorisation des collections - musées	202 317	0	202 317	202 317				
					Musées	202 317	0	202 317	202 317				
		Patrimoine		Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	33 288	0	33 288	33 288					
				Patrimoine monumental	636 525	0	636 525	636 525					
			Patrimoine	669 813	0	669 813	669 813						
		Culture et patrimoine			1 010 670	0	1 010 670	1 010 670					
		Education formation	Action éducative et appui à la scolarité		Participation au fonctionnement des CIO	12 974	0	12 974	12 974				
						Participation au fonctionnement du CDDP	7 613	0	7 613	7 613			
				Action éducative et appui à la scolarité	20 587	0	20 587	20 587					
			Bâtiments des collèges		Constructions extensions réhabilitations	21 628 456	0	21 628 456	21 601 269		7 964	12 036	7 187
						Entretien et grosses réparations	13 834 865	0	13 834 865	13 834 865			
				Bâtiments des collèges	35 463 321	0	35 463 321	35 436 134		7 964	12 036	7 187	
	Enseignement supérieur et recherche			Enseignement supérieur et recherche.	0	0	0	0					
				Enseignement supérieur et recherche	0	0	0	0					
	Vie des collèges		Equipement et matériel TICE	106 679	0	106 679	106 679						
				Matériel et mobilier des collèges	1 617 459	0	1 617 459	1 617 459					
				Participation au budget des collèges privés	61 741	0	61 741	61 741					
				Restauration scolaire	451 498	0	451 498	451 498					
		Vie des collèges	2 237 377	0	2 237 377	2 237 377							
	Education formation			37 721 286	0	37 721 286	37 694 098	7 964	12 036	7 187			
	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives		Equipements sportifs	2 504 493	0	2 504 493	2 504 493					
				Activités sportives	2 504 493	0	2 504 493	2 504 493					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Jeunesse, sports et loisirs		2 504 493	0	2 504 493	2 504 493			
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		41 236 449	0	41 236 449	41 209 261	7 964	12 036	7 187
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	22 228	0	22 228	22 228			
			Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		22 228	0	22 228	22 228			
			Enfance et famille		22 228	0	22 228	22 228			
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement		Développement et amélioration de l'offre du parc privé	98 335	0	98 335	98 335			
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	1 692 770	0	1 692 770	1 692 770			
			Développement et amélioration de l'offre de logement		1 791 105	0	1 791 105	1 791 105			
				Insertion par le logement	444 490	0	444 490	444 490			
			Insertion par le logement		444 490	0	444 490	444 490			
			Habitat		2 235 595	0	2 235 595	2 235 595			
	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées		Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	2 104 500	0	2 104 500	2 104 500			
			Hébergement des personnes âgées		2 104 500	0	2 104 500	2 104 500			
			Personnes âgées		2 104 500	0	2 104 500	2 104 500			
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées		Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	2 170 553	0	2 170 553	2 170 553			
			Hébergement des personnes handicapées		2 170 553	0	2 170 553	2 170 553			
			Personnes handicapées		2 170 553	0	2 170 553	2 170 553			
			3 - Mission solidarité		6 532 876	0	6 532 876	6 532 876			
4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux			Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	204 775	0	204 775	204 775			
				Services départementaux - construction	436 896	0	436 896	436 896			
			Bâtiments départementaux	Services départementaux - entretien et grosses réparation	890 803	0	890 803	890 803			
				Solidarité - construction	2 941 399	0	2 941 399	2 941 399			
				Solidarité - entretien et grosses réparations	404 927	0	404 927	404 927			
				Voirie - entretien et grosses réparations	265 607	0	265 607	265 607			
			Bâtiments départementaux		5 144 407	0	5 144 407	5 144 407			
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	607 034	0	607 034	607 034			
			Etude et prévention du risque		607 034	0	607 034	607 034			
			Gestion du patrimoine immobilier	Solidarité - acquisitions et cessions	441 065	0	441 065	441 065			
			Gestion du patrimoine immobilier		441 065	0	441 065	441 065			
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	998 727	0	998 727	998 727			
				Matériel et mobilier	522 533	0	522 533	522 533			
			Logistique		1 521 260	0	1 521 260	1 521 260			
			Systeme d'information	Etudes et solutions logicielles	2 971 477	0	2 971 477	2 971 477			
				Infrastructures	718 796	0	718 796	718 796			
				Matériels et logiciels clients	1 399 948	0	1 399 948	1 399 948			
			Systeme d'information		5 090 221	0	5 090 221	5 090 221			
			Moyens généraux		12 803 987	0	12 803 987	12 803 987			
	Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales		Actions sociales	11 000	0	11 000	11 000			
			Santé, actions sociales, relations sociales		11 000	0	11 000	11 000			
			Ressources humaines		11 000	0	11 000	11 000			
			4 - Mission fonctionnelle		12 814 987	0	12 814 987	12 814 987			
2002			Somme Millésime :2002		193 003 534	0	193 003 534	192 951 126	11 892	33 327	7 187

AP 2003

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2003	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	3 441 294	0	3 441 294	3 441 294			
			Aménagements routiers et liaisons douces		3 441 294	0	3 441 294	3 441 294			
			Développement local	Contrats communaux	9 875 452	0	9 875 452	9 875 452			
				Contrats intercommunaux	4 372 635	0	4 372 635	4 372 635			
				Développement du réseau	558 620	0	558 620	558 620			
				Fonds E.CO.LE	2 183 304	0	2 183 304	2 183 304			
			Développement local		16 990 011	0	16 990 011	16 990 011			
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	840 000	0	840 000	840 000			
				Compétitivité des entreprises	139 285	0	139 285	139 285			
				Infrastructures économiques	457 000	0	457 000	457 000			
			Promotion du territoire		1 436 285	0	1 436 285	1 436 285			
			Tourisme	Hébergement touristique	213 080	0	213 080	213 080			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Tourisme	Promotion du tourisme	123 100	0	123 100	123 100			
			Tourisme		336 180	0	336 180	336 180			
			Développement territorial		22 203 769	0	22 203 769	22 203 769			
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	4 187 275	0	4 187 275	4 187 275			
				Cours d'eau	370 245	0	370 245	370 245			
				Eau potable	814 384	0	814 384	814 384			
			Eau		5 371 904	0	5 371 904	5 371 904			
			Environnement	Aménagement foncier	192 255	0	192 255	192 255			
				Autres - environnement	126 227	0	126 227	126 227			
				Déchets	638 899	0	638 899	638 899			
				Espaces naturels sensibles - autres	1 045 678	0	1 045 678	1 045 678			
				Espaces naturels sensibles - Département	2 588 370	0	2 588 370	2 588 370			
				Espaces verts	179 186	0	179 186	179 186			
			Environnement		4 770 615	0	4 770 615	4 770 615			
			Protection de l'environnement		10 142 519	0	10 142 519	10 142 519			
		Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	758 471	0	758 471	758 471			
				Améliorer les liaisons entre les pôles	3 064 124	0	3 064 124	3 064 124			
				Aménagements pour la sécurité routière	6 827 140	0	6 827 140	6 827 140			
				Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	29 120 080	0	29 120 080	29 120 080			
				Etudes voirie.	1 463 366	0	1 463 366	1 463 366			
				Favoriser le développement économique et local	12 412 572	0	12 412 572	12 381 731	0	30 841	0
				Paysage et environnement - Aménagement	84 711	0	84 711	84 711			
			Aménagement du réseau routier		53 730 464	0	53 730 464	53 699 623	0	30 841	0
			Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 574 824	0	1 574 824	1 574 824			
				Signalisation	236 062	0	236 062	236 062			
			Entretien et exploitation du réseau routier		1 810 886	0	1 810 886	1 810 886			
			Routes départementales		55 541 350	0	55 541 350	55 510 509	0	30 841	0
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	4 229 101	0	4 229 101	4 229 101			
			Sécurité des biens et des personnes		4 229 101	0	4 229 101	4 229 101			
			Sécurité		4 229 101	0	4 229 101	4 229 101			
		Transports	Transports publics	Lignes express	623 007	0	623 007	623 007			
			Transports publics		623 007	0	623 007	623 007			
			Transports		623 007	0	623 007	623 007			
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		92 739 746	0	92 739 746	92 708 905	0	30 841	0
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	49 460	0	49 460	49 460			
			Archives		49 460	0	49 460	49 460			
			Développement culturel	Actions culturelles.	457 000	0	457 000	457 000			
				Orgues	42 303	0	42 303	42 303			
			Développement culturel		499 303	0	499 303	499 303			
			Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	23 339	0	23 339	23 339			
				Développement du réseau - Médiathèque	268 499	0	268 499	268 499			
			Développement de la lecture publique		291 838	0	291 838	291 838			
			Musées	Développement et valorisation des collections - musées	531 410	0	531 410	531 410			
			Musées		531 410	0	531 410	531 410			
			Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	596 000	0	596 000	596 000			
				Patrimoine monumental	591 054	0	591 054	591 054			
			Patrimoine		1 187 054	0	1 187 054	1 187 054			
			Culture et patrimoine		2 559 065	0	2 559 065	2 559 065			
		Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	18 370	0	18 370	18 370			
				Participation au fonctionnement du CDDP	7 599	0	7 599	7 599			
			Action éducative et appui à la scolarité		25 969	0	25 969	25 969			
			Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	1 160	0	1 160	1 160			
				Constructions extensions réhabilitations	65 981 385	0	65 981 385	65 981 385	0	0	0
				Entretien et grosses réparations	18 287 844	0	18 287 844	18 287 844			
			Bâtiments des collèges		84 270 389	0	84 270 389	84 270 389	0	0	0
			Vie des collèges	Equipped et matériel TICE	120 371	0	120 371	120 371			
				Matériel et mobilier des collèges	1 267 552	0	1 267 552	1 267 552			
				Participation au budget des collèges privés	118 772	0	118 772	118 772			
				Restauration scolaire	545 623	0	545 623	545 623			
			Vie des collèges		2 052 317	0	2 052 317	2 052 317			
			Education formation		86 348 675	0	86 348 675	86 348 675	0	0	0
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	2 722 913	0	2 722 913	2 722 913			
			Activités sportives		2 722 913	0	2 722 913	2 722 913			
			Jeunesse, sports et loisirs		2 722 913	0	2 722 913	2 722 913			
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		91 630 652	0	91 630 652	91 630 652	0	0	0

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
3	Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	8 780	0	8 780	8 780					
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	8 780	0	8 780	8 780					
		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	44 000	0	44 000	44 000				
					Développement et amélioration de l'offre du parc privé	130 949	0	130 949	130 949				
					Développement et amélioration de l'offre du parc social	4 038 714	0	4 038 714	4 038 714				
					Développement et amélioration de l'offre de logement	4 213 662	0	4 213 662	4 213 662				
					Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	132 140	0	132 140	132 140			
							Insertion par le logement	132 140	0	132 140	132 140		
		Habitat	4 345 802	0	4 345 802	4 345 802							
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	8 847 957	0	8 847 957	8 847 957					
					Hébergement des personnes âgées	8 847 957	0	8 847 957	8 847 957				
		Personnes âgées					8 847 957	0	8 847 957	8 847 957			
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	3 355 731	0	3 355 731	3 355 731					
					Hébergement des personnes handicapées	3 355 731	0	3 355 731	3 355 731				
		Personnes handicapées					3 355 731	0	3 355 731	3 355 731			
		Santé publique	Santé publique	Subvention de santé publique	150 000	0	150 000	150 000					
					Santé publique	150 000	0	150 000	150 000				
		Santé publique					150 000	0	150 000	150 000			
		3 - Mission solidarité					16 708 271	0	16 708 271	16 708 271			
		4	Mission fonctionnelle	Conduite des politiques départementales	Communication	Communication.	31 964	0	31 964	31 964			
						Développement des services et usages	995 827	0	995 827	995 827			
Conduite des politiques départementales					1 027 791	0	1 027 791	1 027 791					
Moyens généraux	Bâtiments départementaux			Culture et patrimoine - construction	Culture et patrimoine - construction	2 470	0	2 470	2 470				
					Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	61 162	0	61 162	61 162				
					Services départementaux - entretien et grosses réparation	1 198 310	0	1 198 310	1 198 310				
					Solidarité - entretien et grosses réparations	774 416	0	774 416	774 416				
					Voirie - entretien et grosses réparations	272 243	0	272 243	272 243				
					Bâtiments départementaux	2 308 601	0	2 308 601	2 308 601				
					Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	644 646	0	644 646	644 646			
							Etude et prévention du risque	644 646	0	644 646	644 646		
					Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions	8 928 840	0	8 928 840	8 928 840			
							Solidarité - acquisitions et cessions	658 039	0	658 039	658 039		
Gestion du patrimoine immobilier					9 586 879	0	9 586 879	9 586 879					
Logistique	Gestion de la flotte des véhicules			1 221 837	0	1 221 837	1 221 837						
				Matériel et mobilier	559 766	0	559 766	559 766					
Logistique					1 781 603	0	1 781 603	1 781 603					
Système d'information	Etudes et solutions logicielles			397 936	0	397 936	397 936						
				Infrastructures	283 721	0	283 721	283 721					
				Matériels et logiciels clients	1 010 073	0	1 010 073	1 010 073					
Système d'information					1 691 730	0	1 691 730	1 691 730					
Moyens généraux					16 013 459	0	16 013 459	16 013 459					
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	69 500	0	69 500	69 500							
			Santé, actions sociales, relations sociales	69 500	0	69 500	69 500						
Ressources humaines					69 500	0	69 500	69 500					
4 - Mission fonctionnelle					17 110 750	0	17 110 750	17 110 750					
2003			Somme Millésime :2003		218 189 419	0	218 189 419	218 158 578	0	30 841	0		

AP 2004

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP	CP ultérieurs
2004	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	4 798 060	0	4 798 060	4 798 060			
				Aménagements routiers et liaisons douces	4 798 060	0	4 798 060	4 798 060			
				Développement local	Contrats communaux	14 738 767	0	14 738 767	14 738 767		
					Contrats intercommunaux	2 483 483	0	2 483 483	2 483 483		
					Développement du réseau	4 275 828	0	4 275 828	4 275 828		
					Fonds E.CO.LE	1 944 452	0	1 944 452	1 944 452		
Développement local					23 442 529	0	23 442 529	23 442 529			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	229 117	0	229 117	229 117				
				Compétitivité des entreprises	222 446	0	222 446	222 446				
				Infrastructures économiques	392 051	0	392 051	392 051				
			Promotion du territoire		843 614	0	843 614	843 614				
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	58 870	0	58 870	58 870				
				Hébergement touristique	226 721	0	226 721	226 721				
				Promotion du tourisme	62 210	0	62 210	62 210				
			Tourisme		347 801	0	347 801	347 801				
			Développement territorial		29 432 004	0	29 432 004	29 432 004				
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	4 265 765	0	4 265 765	4 265 765				
					Cours d'eau	425 679	0	425 679	425 679			
					Eau potable	859 152	0	859 152	859 152			
					Laboratoire dépr. d'analyses - non assujetti	4 500	0	4 500	4 500			
			Eau		5 555 096	0	5 555 096	5 555 096				
			Environnement	Aménagement foncier	3 549 156	0	3 549 156	3 549 156				
				Autres - environnement	144 364	0	144 364	144 364				
				Espaces naturels sensibles - autres	1 240 792	0	1 240 792	1 240 792				
				Espaces naturels sensibles - Département	1 817 472	0	1 817 472	1 817 472				
				Espaces verts	295 117	0	295 117	295 117				
			Environnement		7 046 900	0	7 046 900	7 046 900				
			Protection de l'environnement		12 601 997	0	12 601 997	12 601 997				
		Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	1 143 136	0	1 143 136	1 143 136				
					Aménagements pour la sécurité routière	7 994 917	0	7 994 917	7 994 917			
					Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	28 507 280	0	28 507 280	28 507 280			
					Etudes voirie.	2 396 630	0	2 396 630	2 396 630			
					Favoriser le développement économique et local	6 017 929	0	6 017 929	6 017 929			
					Paysage et environnement - Aménagement	99 130	0	99 130	99 130			
				Aménagement du réseau routier		46 159 023	0	46 159 023	46 159 023			
				Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 629 972	0	1 629 972	1 629 972			
			Signalisation		260 434	0	260 434	260 434				
			Entretien et exploitation du réseau routier		1 890 406	0	1 890 406	1 890 406				
			Routes départementales		48 049 430	0	48 049 430	48 049 430				
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	0	0	0	0				
					Sécurité	912 742	0	912 742	912 742			
			Sécurité des biens et des personnes		912 742	0	912 742	912 742				
			Sécurité		912 742	0	912 742	912 742				
		Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	54 500	0	54 500	54 500				
					Lignes express	1 217 317	0	1 217 317	1 217 317			
					Plan de déplacement urbain.	131 147	0	131 147	131 147			
			Transports publics		1 402 965	0	1 402 965	1 402 965				
			Transports		1 402 965	0	1 402 965	1 402 965				
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		92 399 136	0	92 399 136	92 399 136				
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	34 460	0	34 460	34 460				
					Archives		34 460	0	34 460	34 460		
				Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	25 974	0	25 974	25 974			
					Développement du réseau - Médiathèque	358 873	0	358 873	358 873			
					Développement de la lecture publique		384 847	0	384 847	384 847		
				Musées	Développement et valorisation des collections - musées	76 014	0	76 014	76 014			
				Musées		76 014	0	76 014	76 014			
			Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	63 500	0	63 500	63 500				
				Patrimoine monumental	510 450	0	510 450	510 450				
				Valorisation du patrimoine	56 930	0	56 930	56 930				
				Patrimoine		630 879	0	630 879	630 879			
			Culture et patrimoine		1 126 200	0	1 126 200	1 126 200				
		Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	17 609	0	17 609	17 609				
				Participation au fonctionnement du CDDP	7 590	0	7 590	7 590				
				Action éducative et appui à la scolarité		25 199	0	25 199	25 199			
			Bâtiments des collèges	Constructions extensions réhabilitations	10 672 975	0	10 672 975	10 672 975				
				Entretien et grosses réparations	15 054 872	0	15 054 872	15 054 872				
			Bâtiments des collèges		25 727 847	0	25 727 847	25 727 847				
		Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.		275 000	0	275 000	275 000				
				Enseignement supérieur et recherche		275 000	0	275 000	275 000			
		Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	124 049	0	124 049	124 049					
			Matériel et mobilier des collèges	1 849 563	0	1 849 563	1 849 563					
			Participation au budget des collèges privés	125 428	0	125 428	125 428					
			Restauration scolaire	529 497	0	529 497	529 497					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				Vie des collèves	2 628 537	0	2 628 537	2 628 537			
				Education formation	28 656 584	0	28 656 584	28 656 584			
	Jeunesse, sports et loisirs	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	2 752 964	0	2 752 964	2 752 964			
				Activités sportives	2 752 964	0	2 752 964	2 752 964			
				Jeunesse, sports et loisirs	2 752 964	0	2 752 964	2 752 964			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	32 535 748	0	32 535 748	32 535 748			
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à	Planification et éducation familiale	21 816	0	21 816	21 816			
				Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	35 948	0	35 948	35 948			
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	57 764	0	57 764	57 764			
				Enfance et famille	57 764	0	57 764	57 764			
	Habitat	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	9 000	0	9 000	9 000			
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	194 309	0	194 309	194 309			
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	1 150 876	0	1 150 876	1 150 876			
				Développement et amélioration de l'offre de logement	1 354 185	0	1 354 185	1 354 185			
				Habitat	1 354 185	0	1 354 185	1 354 185			
	Personnes âgées	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	1 110 708	0	1 110 708	1 110 708			
				Hébergement des personnes âgées	1 110 708	0	1 110 708	1 110 708			
				Personnes âgées	1 110 708	0	1 110 708	1 110 708			
	Personnes handicapées	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	2 816 852	0	2 816 852	2 816 852			
				Hébergement des personnes handicapées	2 816 852	0	2 816 852	2 816 852			
				Personnes handicapées	2 816 852	0	2 816 852	2 816 852			
	Santé publique	Santé publique	Santé publique	Subvention de santé publique	852 270	0	852 270	852 270			
				Santé publique	852 270	0	852 270	852 270			
				3 - Mission solidarité	6 191 779	0	6 191 779	6 191 779			
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Conduite des politiques	Communication	Communication.	6 838	0	6 838	6 838			
				Communication	6 838	0	6 838	6 838			
				Conduite des politiques départementales	6 838	0	6 838	6 838			
	Moyens généraux	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	169 976	0	169 976	169 976			
				Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	358 932	0	358 932	358 932			
				Services départementaux - construction	1 409 391	0	1 409 391	1 409 391			
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	695 577	0	695 577	695 577			
				Solidarité - construction	5 897 320	0	5 897 320	5 897 320			
				Solidarité - entretien et grosses réparations	898 914	0	898 914	898 914			
				Voirie - entretien et grosses réparations	167 763	0	167 763	167 763			
				Bâtiments départementaux	9 597 873	0	9 597 873	9 597 873			
	Etude et prévention du risque	Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	Assurances et sinistres	284 786	0	284 786	284 786			
				Etude et prévention du risque	284 786	0	284 786	284 786			
	Gestion du patrimoine immobilier	Gestion du patrimoine immobilier	Culture et patrimoine - acquisitions et cessions	Culture et patrimoine - acquisitions et cessions	80 097	0	80 097	80 097			
				Solidarité - acquisitions et cessions	530 000	0	530 000	530 000			
				Gestion du patrimoine immobilier	610 097	0	610 097	610 097			
	Logistique	Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	Gestion de la flotte des véhicules	1 107 521	0	1 107 521	1 107 521			
				Matériel et mobilier	799 427	0	799 427	799 427			
				Logistique	1 906 948	0	1 906 948	1 906 948			
	Système d'information	Système d'information	Etudes et solutions logicielles	Etudes et solutions logicielles	670 260	0	670 260	670 260			
				Infrastructures	1 140 785	0	1 140 785	1 140 785			
				Matériels et logiciels clients	1 282 926	0	1 282 926	1 282 926			
				Système d'information	3 093 971	0	3 093 971	3 093 971			
				Moyens généraux	15 493 674	0	15 493 674	15 493 674			
	Ressources humaines	Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	16 701	0	16 701	16 701			
				Santé	2 509	0	2 509	2 509			
				Santé, actions sociales, relations sociales	19 211	0	19 211	19 211			
				Ressources humaines	19 211	0	19 211	19 211			
				4 - Mission fonctionnelle	15 519 722	0	15 519 722	15 519 722			
2004				Somme Millésime :2004	146 646 385	0	146 646 385	146 646 385			

AP 2005

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2005	1 - Mission aménagement et développement du	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	5 278 236	0	5 278 236	5 278 236			
				Liaisons douces	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000			
				Aménagements routiers et liaisons douces	6 278 236	0	6 278 236	6 278 236			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
	territoire		Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	57 796	0	57 796	57 796					
				Contrats communaux	7 164 347	0	7 164 347	7 164 347					
				Contrats intercommunaux	10 504 639	0	10 504 639	10 504 639					
				Fonds E.CO.LE	2 075 494	0	2 075 494	2 075 494					
				Soutien au développement local - divers partenariats	855 640	0	855 640	855 640					
			Développement local		20 657 915	0	20 657 915	20 657 915					
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	60 000	0	60 000	60 000					
				Compétitivité des entreprises	547 712	0	547 712	547 712					
				Développement de nouveaux secteurs d'activité	0	0	0	0					
				Infrastructures économiques	1 145 844	0	1 145 844	1 145 844					
			Promotion du territoire		1 753 556	0	1 753 556	1 753 556					
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	35 427	0	35 427	35 427					
				Hébergement touristique	231 988	0	231 988	231 988					
				Promotion du tourisme	40 000	0	40 000	40 000					
			Tourisme		307 415	0	307 415	307 415					
			Développement territorial		28 997 122	0	28 997 122	28 997 122					
	Protection de l'environnement	Eau		Assainissement	4 232 339	0	4 232 339	4 232 339					
						Cours d'eau	559 175	0	559 175	559 175			
						Eau potable	820 494	0	820 494	820 494			
						Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	11 398	0	11 398	11 398			
						Eau		5 623 407	0	5 623 407	5 623 407		
			Environnement	Aménagement foncier	258 593	0	258 593	258 593					
				Autres - environnement	144 755	0	144 755	144 755					
				Déchets	2 814 432	0	2 814 432	2 814 432					
				Espaces naturels sensibles - autres	2 205 191	0	2 205 191	2 205 191					
				Espaces naturels sensibles - Département	812 994	0	812 994	812 994					
			Espaces verts	254 595	0	254 595	254 595						
			Environnement		6 490 561	0	6 490 561	6 490 561					
			Protection de l'environnement		12 113 968	0	12 113 968	12 113 968					
	Routes départementales	Aménagement du réseau routier		Acquisitions foncières.	955 715	0	955 715	955 715					
						Aménagements pour la sécurité routière	13 390 970	0	13 390 970	13 390 970			
						Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	28 589 846	0	28 589 846	28 589 846			
						Etudes voirie.	2 123 431	0	2 123 431	2 123 431			
						Favoriser le développement économique et local	4 667 689	0	4 667 689	4 667 689			
			Paysage et environnement - Aménagement	133 653	0	133 653	133 653						
			Aménagement du réseau routier		49 861 304	0	49 861 304	49 861 304					
			Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 672 396	0	1 672 396	1 672 396					
				Signalisation	479 237	0	479 237	479 237					
			Entretien et exploitation du réseau routier		2 151 632	0	2 151 632	2 151 632					
			Routes départementales		52 012 936	0	52 012 936	52 012 936					
	Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	Sécurité	408 744	0	408 744	408 744					
						Sécurité des biens et des personnes		408 744	0	408 744	408 744		
			Sécurité		408 744	0	408 744	408 744					
	Transports	Transports publics		Infrastructures de transport	83 928	0	83 928	83 928					
						Lignes express	425 100	0	425 100	425 100			
						Plan de déplacement urbain.	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000			
						Transport à la demande	0	0	0	0			
			Transports publics		1 509 028	0	1 509 028	1 509 028					
			Transports		1 509 028	0	1 509 028	1 509 028					
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		95 041 799	0	95 041 799	95 041 799					
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives		Développement des publics des Archives et valorisation de	29 630	0	29 630	29 630					
				Archives		29 630	0	29 630	29 630				
				Développement culturel		Actions culturelles.	1 394 348	0	1 394 348	1 394 348			
						Développement culturel		1 394 348	0	1 394 348	1 394 348		
				Développement de la lecture publique		Autres - développement de la lecture publique	60 000	0	60 000	60 000			
						Développement de l'offre documentaire	379 994	0	379 994	379 994			
						Développement du réseau - Médiathèque	25 021	0	25 021	25 021			
				Développement de la lecture publique		465 015	0	465 015	465 015				
				Musées		Développement et valorisation des collections - musées	67 770	0	67 770	67 770			
						Musées		67 770	0	67 770	67 770		
				Patrimoine		Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	7 073 405	0	7 073 405	7 073 405			
						Patrimoine monumental	592 645	0	592 645	592 645			
						Valorisation du patrimoine	74 745	0	74 745	74 745			
				Patrimoine		7 740 795	0	7 740 795	7 740 795				
		Culture et patrimoine		9 697 557	0	9 697 557	9 697 557						
	Education formation	Action éducative et appui à la		Participation au fonctionnement des CIO	18 350	0	18 350	18 350					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			scolarité	Participation au fonctionnement du CDDP	7 580	0	7 580	7 580			
				Action éducative et appui à la scolarité	25 930	0	25 930	25 930			
			Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	1 477	0	1 477	1 477			
				Constructions extensions réhabilitations	26 501 422	-5 293	26 496 129	26 494 740	668	720	1
				Entretien et grosses réparations	15 613 577	0	15 613 577	15 613 577	0	0	0
				Bâtiments des collèges	42 116 476	-5 293	42 111 183	42 109 794	668	720	1
			Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	1 177 019	0	1 177 019	1 177 019			
				Enseignement supérieur et recherche	1 177 019	0	1 177 019	1 177 019			
			Vie des collèges	Équipement et matériel TICE	484 679	0	484 679	484 679			
				Matériel et mobilier des collèges	1 136 858	0	1 136 858	1 136 858			
				Participation au budget des collèges privés	75 188	0	75 188	75 188			
				Restauration scolaire	411 268	0	411 268	411 268			
				Vie des collèges	2 107 992	0	2 107 992	2 107 992			
				Education formation	45 422 417	-5 293	45 422 124	45 420 735	668	720	1
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	2 938 155	0	2 938 155	2 938 155			
				Activités sportives	2 938 155	0	2 938 155	2 938 155			
				Jeunesse, sports et loisirs	2 938 155	0	2 938 155	2 938 155			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	58 063 130	-5 293	58 057 837	58 056 448	668	720	1
3 - Mission solidarité		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	11 506	0	11 506	11 506			
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	150 000	0	150 000	150 000			
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	1 055 836	0	1 055 836	1 055 836			
				Développement et amélioration de l'offre de logement	1 217 342	0	1 217 342	1 217 342			
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	283 165	0	283 165	283 165			
				Insertion par le logement	283 165	0	283 165	283 165			
				Habitat	1 500 506	0	1 500 506	1 500 506			
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	5 000	0	5 000	5 000			
				Services et partenaires	100 000	0	100 000	100 000			
				Autres dispositifs d'insertion	105 000	0	105 000	105 000			
				Insertion	105 000	0	105 000	105 000			
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	2 420 923	0	2 420 923	2 420 923			
				Hébergement des personnes âgées	2 420 923	0	2 420 923	2 420 923			
				Personnes âgées	2 420 923	0	2 420 923	2 420 923			
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	970 652	0	970 652	970 652			
				Hébergement des personnes handicapées	970 652	0	970 652	970 652			
				Personnes handicapées	970 652	0	970 652	970 652			
				3 - Mission solidarité	4 997 081	0	4 997 081	4 997 081			
4 - Mission fonctionnelle		Direction et animation de l'action	Direction générale	Etudes et divers	50 000	0	50 000	50 000			
				Direction générale	50 000	0	50 000	50 000			
				Direction et animation de l'action départementale	50 000	0	50 000	50 000			
		Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	310 576	0	310 576	310 576			
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	980 761	0	980 761	980 761			
				Solidarité - construction	464 966	0	464 966	464 966			
				Solidarité - entretien et grosses réparations	835 022	0	835 022	835 022			
				Voirie - entretien et grosses réparations	20 000	0	20 000	20 000			
				Bâtiments départementaux	2 611 325	0	2 611 325	2 611 325			
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	87 950	0	87 950	87 950			
				Etude et prévention du risque	87 950	0	87 950	87 950			
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	859 609	0	859 609	859 609			
				Matériel et mobilier	878 064	0	878 064	878 064			
				Logistique	1 737 673	0	1 737 673	1 737 673			
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	213 144	0	213 144	213 144			
				Infrastructures	1 173 679	0	1 173 679	1 173 679			
				Matériels et logiciels clients	2 097 113	0	2 097 113	2 097 113			
				Système d'information géographique	65 104	0	65 104	65 104			
				Système d'information	3 549 040	0	3 549 040	3 549 040			
				Moyens généraux	7 985 988	0	7 985 988	7 985 988			
		Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	128 639	0	128 639	128 639			
				Santé	2 500	0	2 500	2 500			
				Santé, actions sociales, relations sociales	131 139	0	131 139	131 139			
				Ressources humaines	131 139	0	131 139	131 139			
				4 - Mission fonctionnelle	8 167 126	0	8 167 126	8 167 126			
2005				Somme Millésime :2005	166 269 137	-5 293	166 263 843	166 262 454	668	720	1

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
AP 2006												
2006	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	4 466 752	0	4 466 752	4 466 752				
Aménagements routiers et liaisons douces				4 466 752	0	4 466 752	4 466 752					
Développement local			Contrats communaux	10 405 166	0	10 405 166	10 405 166					
			Contrats intercommunaux	14 175 756	0	14 175 756	14 175 756					
			Développement du réseau	0	0	0	0					
			Fonds E.CO.LE	2 142 685	0	2 142 685	2 142 685					
Développement local				26 723 607	0	26 723 607	26 723 607					
Promotion du territoire			Attractivité du territoire	90 000	0	90 000	90 000					
			Compétitivité des entreprises	212 436	0	212 436	212 436					
			Infrastructures économiques	1 565 715	0	1 565 715	1 565 715					
Promotion du territoire				1 868 151	0	1 868 151	1 868 151					
Tourisme		Développement touristique itinérance et numérique	120 000	0	120 000	120 000						
		Équipements touristiques structurants	955 806	0	955 806	955 806						
		Hébergement touristique	60 910	0	60 910	60 910						
		Promotion du tourisme	48 000	0	48 000	48 000						
Tourisme				1 184 715	0	1 184 715	1 184 715					
Développement territorial				34 243 226	0	34 243 226	34 243 226					
Protection de l'environnement		Eau	Assainissement	4 219 606	0	4 219 606	4 219 606					
			Cours d'eau	368 354	0	368 354	368 354					
			Eau potable	1 608 370	0	1 608 370	1 608 370					
			Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	8 500	0	8 500	8 500					
		Eau				6 204 829	0	6 204 829	6 204 829			
Environnement		Autres - environnement	43 414	0	43 414	43 414						
		Espaces naturels sensibles - autres	1 193 902	0	1 193 902	1 193 902						
		Espaces naturels sensibles - Département	1 002 276	0	1 002 276	1 002 276						
		Espaces verts	303 811	0	303 811	303 811						
Environnement				2 543 402	0	2 543 402	2 543 402					
Protection de l'environnement				8 748 231	0	8 748 231	8 748 231					
Routes départementales		Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	997 900	0	997 900	997 900					
			Améliorer les liaisons entre les pôles	13 917 322	0	13 917 322	13 829 558	1 000	27 764	59 000		
			Aménagements pour la sécurité routière	8 704 966	0	8 704 966	8 704 966					
			Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	31 283 781	0	31 283 781	31 283 781					
			Etudes voirie.	2 012 054	0	2 012 054	2 012 054					
	Favoriser le développement économique et local		9 436 232	0	9 436 232	9 436 232						
	Paysage et environnement - Aménagement		147 636	0	147 636	147 636						
	Raccorder les pôles.		3 814 600	0	3 814 600	3 814 600						
	Aménagement du réseau routier				70 314 491	0	70 314 491	70 226 726	1 000	27 764	59 000	
	Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 699 990	0	1 699 990	1 699 990						
Signalisation	500 000	0	500 000	500 000								
Entretien et exploitation du réseau routier				2 199 990	0	2 199 990	2 199 990					
Routes départementales				72 514 481	0	72 514 481	72 426 717	1 000	27 764	59 000		
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	156 882	0	156 882	156 882						
			Sécurité des biens et des personnes				156 882	0	156 882	156 882		
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	2 125 665	0	2 125 665	2 125 665						
		Lignes express	5 838 872	0	5 838 872	5 838 872						
		Plan de déplacement urbain.	74 354	0	74 354	74 354						
		Transports publics				8 038 891	0	8 038 891	8 038 891			
Transports				8 038 891	0	8 038 891	8 038 891					
1 - Mission aménagement et développement du territoire				123 701 712	0	123 701 712	123 613 947	1 000	27 764	59 000		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	29 000	0	29 000	29 000					
			Archives				29 000	0	29 000	29 000		
		Développement culturel	Actions culturelles.	79 000	0	79 000	79 000					
			Développement culturel				79 000	0	79 000	79 000		
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	2 489	0	2 489	2 489					
			Développement de l'offre documentaire	534 539	0	534 539	534 539					
			Développement du réseau - Médiathèque	166 080	0	166 080	166 080					
		Développement de la lecture publique				703 108	0	703 108	703 108			
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées	49 466	0	49 466	49 466					
				Musées				49 466	0	49 466	49 466	
Patrimoine	Archéologie - recherche et valorisation	51 428	0	51 428	51 428							

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Patrimoine	Patrimoine monumental	1 185 177	0	1 185 177	1 185 177			
				Patrimoine	1 236 605	0	1 236 605	1 236 605			
				Culture et patrimoine	2 097 179	0	2 097 179	2 097 179			
		Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	29 319	0	29 319	29 319			
				Participation au fonctionnement du CDDP	7 563	0	7 563	7 563			
				Action éducative et appui à la scolarité	36 882	0	36 882	36 882			
			Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	636	0	636	636			
				Constructions extensions réhabilitations	6 752 898	0	6 752 898	6 752 898			
				Entretien et grosses réparations	16 830 539	0	16 830 539	16 830 539			
				Bâtiments des collèges	23 584 073	0	23 584 073	23 584 073			
		Enseignement supérieur et recherche	Pôles de compétitivité - laboratoires		931 367	0	931 367	931 367			
				Enseignement supérieur et recherche	931 367	0	931 367	931 367			
			Vie des collèges	Équipement et matériel TICE	5 146 773	0	5 146 773	5 146 773			
				Matériel et mobilier des collèges	1 871 242	0	1 871 242	1 871 242			
				Participation au budget des collèges privés	89 782	0	89 782	89 782			
				Participations au budget des EPLE	400 475	0	400 475	400 475			
				Restauration scolaire	658 676	0	658 676	658 676			
				Vie des collèges	8 166 948	0	8 166 948	8 166 948			
				Education formation	32 719 270	0	32 719 270	32 719 270			
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	3 183 232	0	3 183 232	3 183 232			
				Activités sportives	3 183 232	0	3 183 232	3 183 232			
				Jeunesse, sports et loisirs	3 183 232	0	3 183 232	3 183 232			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	37 999 681	0	37 999 681	37 999 681			
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance		183 377	0	183 377	183 377			
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	183 377	0	183 377	183 377			
				Enfance et famille	183 377	0	183 377	183 377			
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques		3 767	0	3 767	3 767			
			Développement et amélioration de l'offre du parc privé		283 000	0	283 000	283 000			
			Développement et amélioration de l'offre du parc social		3 486 010	0	3 486 010	3 486 010			
				Développement et amélioration de l'offre de logement	3 772 777	0	3 772 777	3 772 777			
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	496 800	0	496 800	496 800			
				Insertion par le logement	496 800	0	496 800	496 800			
				Habitat	4 269 577	0	4 269 577	4 269 577			
	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Services et partenaires		4 300	0	4 300	4 300			
				Autres dispositifs d'insertion	4 300	0	4 300	4 300			
				Insertion	4 300	0	4 300	4 300			
	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées		875 100	0	875 100	875 100			
				Hébergement des personnes âgées	875 100	0	875 100	875 100			
				Personnes âgées	875 100	0	875 100	875 100			
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées		587 722	0	587 722	587 722			
				Hébergement des personnes handicapées	587 722	0	587 722	587 722			
				Personnes handicapées	587 722	0	587 722	587 722			
				3 - Mission solidarité	5 920 076	0	5 920 076	5 920 076			
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques départementales	Communication	Communication.		9 508	0	9 508	9 508			
			Développement des services et usages		183 872	0	183 872	183 872			
				Communication	193 380	0	193 380	193 380			
				Conduite des politiques départementales	193 380	0	193 380	193 380			
	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction		104 146	0	104 146	104 146			
			Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations		204 192	0	204 192	204 192			
			Services départementaux - entretien et grosses réparations		476 221	0	476 221	476 221			
			Solidarité - construction		1 497 960	0	1 497 960	1 497 960	0		
			Solidarité - entretien et grosses réparations		692 268	0	692 268	692 268			
			Voie - entretien et grosses réparations		1 030 735	0	1 030 735	1 030 735			
				Bâtiments départementaux	4 005 524	0	4 005 524	4 005 524	0		
		Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres		96 366	0	96 366	96 366			
				Etude et prévention du risque	96 366	0	96 366	96 366			
		Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions		0	0	0	0			
			Solidarité - acquisitions et cessions		5 325 770	0	5 325 770	5 325 770			
			Voie - acquisitions et cessions		1 417 263	0	1 417 263	1 417 263			
				Gestion du patrimoine immobilier	6 743 033	0	6 743 033	6 743 033			
		Logistique	Gestion de la flotte des véhicules		1 122 314	0	1 122 314	1 122 314			
			Matériel et mobilier		1 060 845	0	1 060 845	1 060 845			
				Logistique	2 183 159	0	2 183 159	2 183 159			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	125 453	0	125 453	125 453					
				Infrastructures	951 091	0	951 091	951 091					
				Matériels et logiciels clients	2 763 354	0	2 763 354	2 763 354					
				Système d'information géographique	53 820	0	53 820	53 820					
			Système d'information				3 893 718	0	3 893 718	3 893 718			
			Moyens généraux				16 921 800	0	16 921 800	16 921 800	0		
			Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	36 035	0	36 035	36 035			
						Santé	1 112	0	1 112	1 112			
						Santé, actions sociales, relations sociales				37 147	0	37 147	37 147
			Ressources humaines				37 147	0	37 147	37 147			
			4 - Mission fonctionnelle				17 152 327	0	17 152 327	17 152 327	0		
2006			Somme Millésime :2006		184 773 796	0	184 773 796	184 686 032	1 000	27 764	59 000		

AP 2007

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2007	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	1 233 253	0	1 233 253	1 233 253					
				Agriculture				1 233 253	0	1 233 253	1 233 253		
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	5 815 644	0	5 815 644	5 815 644					
				Liaisons douces	999 244	0	999 244	999 244					
			Aménagements routiers et liaisons douces				6 814 888	0	6 814 888	6 814 888			
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	1 254 000	0	1 254 000	1 254 000					
				Contrats communaux	7 343 531	0	7 343 531	7 343 531					
				Contrats intercommunaux	12 020 586	0	12 020 586	12 020 586					
				Développement du réseau	30 746 000	0	30 746 000	30 746 000					
				Fonds E.CO.LE	1 506 668	0	1 506 668	1 506 668					
			Développement local				52 870 786	0	52 870 786	52 870 786			
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	30 000	0	30 000	30 000						
			Compétitivité des entreprises	1 719 416	0	1 719 416	1 719 416						
			Infrastructures économiques	945 172	0	945 172	945 172						
		Promotion du territoire				2 694 588	0	2 694 588	2 694 588				
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	427 691	0	427 691	427 691						
			Hébergement touristique	314 279	0	314 279	314 279						
			Promotion du tourisme	80 118	0	80 118	80 118						
			Tourisme social	22 645	0	22 645	22 645						
		Tourisme				844 734	0	844 734	844 734				
		Développement territorial				64 458 249	0	64 458 249	64 458 249				
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	5 744 018	0	5 744 018	5 744 018					
				Cours d'eau	753 777	0	753 777	753 777					
				Eau potable	2 235 377	0	2 235 377	2 235 377					
				Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	4 500	0	4 500	4 500					
			Eau				8 737 672	0	8 737 672	8 737 672			
		Environnement	Aménagement foncier	319 679	0	319 679	319 679						
Autres - environnement	0		0	0	0								
Bruit	903		0	903	903								
Climat énergie	860		0	860	860								
Espaces naturels sensibles - autres	1 119 579		0	1 119 579	1 119 579								
Espaces naturels sensibles - Département	774 158		0	774 158	774 158								
Espaces verts	204 699	0	204 699	204 699									
Environnement				2 419 878	0	2 419 878	2 419 878						
Protection de l'environnement				11 157 551	0	11 157 551	11 157 551						
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	972 059	0	972 059	972 059							
		Améliorer les liaisons entre les pôles	2 564 188	0	2 564 188	2 564 188							
		Aménagements pour la sécurité routière	8 487 779	0	8 487 779	8 487 779							
		Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	36 970 033	0	36 970 033	36 970 033							
		Etudes voirie.	2 900 360	0	2 900 360	2 900 360							
		Favoriser le développement économique et local	29 690 483	0	29 690 483	24 725 086	2 894 637	31 292	2 039 468				
		Paysage et environnement - Aménagement	145 038	0	145 038	145 038							
		Raccorder les pôles.	2 272 400	0	2 272 400	2 272 400							
		Aménagement du réseau routier				84 002 339	0	84 002 339	79 036 943	2 894 637	31 292	2 039 468	
		Entretien et exploitation du réseau routier	Moyens du parc départemental	1 700 000	0	1 700 000	1 700 000						
Signalisation	498 936		0	498 936	498 936								
Entretien et exploitation du réseau routier				2 198 936	0	2 198 936	2 198 936						
Routes départementales				86 201 275	0	86 201 275	81 235 879	2 894 637	31 292	2 039 468			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	6 629	0	6 629	6 629						
			Sécurité des biens et des personnes		6 629	0	6 629	6 629						
			Sécurité		6 629	0	6 629	6 629						
		Transports	Transports publics	Actions de communication	0	0	0	0						
				Lignes express	0	0	0	0						
				Plan de déplacement urbain.	178 075	0	178 075	178 075						
				Points d'arrêt	97 823	0	97 823	97 823						
			Transports publics		275 898	0	275 898	275 898						
			Transports		275 898	0	275 898	275 898						
		1 - Mission aménagement et développement du territoire			162 099 602	0	162 099 602	157 134 205	2 894 637	31 292	2 039 468			
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	56 265	0	56 265	56 265						
					Archives	56 265	0	56 265	56 265					
				Développement culturel	Orgues	Actions culturelles.	1 468 799	0	1 468 799	1 468 799				
							Orgues	5 127	0	5 127	5 127			
					Développement culturel		1 473 926	0	1 473 926	1 473 926				
				Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	Développement de l'offre documentaire	18 915	0	18 915	18 915				
							Développement du réseau - Médiathèque	562 893	0	562 893	562 893			
							Développement du réseau - Médiathèque	173 244	0	173 244	173 244			
					Développement de la lecture publique		755 052	0	755 052	755 052				
				Musées	Développement et valorisation des collections - musées	Développement et valorisation des collections - musées	239 322	0	239 322	239 322				
							Musées	239 322	0	239 322	239 322			
				Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	Patrimoine monumental	0	0	0	0				
							Patrimoine monumental	1 726 989	0	1 726 989	1 726 989	0	0	
					Patrimoine		1 726 989	0	1 726 989	1 726 989				
		Culture et patrimoine			4 251 553	0	4 251 553	4 251 553	0					
	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	Participation au fonctionnement des CIO	34 722	0	34 722	34 722						
					Participation au fonctionnement du CDDP	6 836	0	6 836	6 836					
			Action éducative et appui à la scolarité		41 558	0	41 558	41 558						
		Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	Constructions extensions réhabilitations	2 000	0	2 000	2 000						
					Constructions extensions réhabilitations	99 614 349	0	99 614 349	99 584 349	0	0	30 000		
					Entretien et grosses réparations	19 924 681	0	19 924 681	19 924 681					
			Bâtiments des collèges		119 541 031	0	119 541 031	119 511 031	0	0	30 000			
		Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	Enseignement supérieur et recherche.	800 000	0	800 000	800 000						
					Enseignement supérieur et recherche	800 000	0	800 000	800 000					
		Vie des collèges	Équipement et matériel TICE	Matériel et mobilier des collèges	114 031	0	114 031	114 031						
				Participation au budget des collèges privés	1 495 857	0	1 495 857	1 495 857						
				Participation au budget des collèges privés	150 442	0	150 442	150 442						
				Participations au budget des EPLE	420 000	0	420 000	420 000						
				Restauration scolaire	667 269	0	667 269	667 269						
		Vie des collèges		2 847 599	0	2 847 599	2 847 599							
		Education formation			123 230 188	0	123 230 188	123 200 188	0	0	30 000			
	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements socio-éducatifs	Equipements socio-éducatifs	846 305	0	846 305	846 305						
					Equipements sportifs	2 525 259	0	2 525 259	2 525 259					
		Activités sportives		3 371 564	0	3 371 564	3 371 564							
		Jeunesse, sports et loisirs			3 371 564	0	3 371 564	3 371 564						
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif			130 853 305	0	130 853 305	130 823 305	0	0	30 000			
	3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	343 586	0	343 586	343 586						
					Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	343 586	0	343 586	343 586					
			Enfance et famille			343 586	0	343 586	343 586					
		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	Développement et amélioration de l'offre du parc social	68 602	0	68 602	68 602					
						Développement et amélioration de l'offre du parc social	3 876 854	0	3 876 854	3 876 854				
						Développement et amélioration de l'offre de logement		3 945 456	0	3 945 456	3 945 456			
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	Insertion par le logement	460 900	0	460 900	391 900	69 000				
					Insertion par le logement		460 900	0	460 900	391 900	69 000			
			Habitat			4 406 356	0	4 406 356	4 337 356	69 000				
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	3 543 800	0	3 543 800	3 543 800					
					Hébergement des personnes âgées	3 543 800	0	3 543 800	3 543 800					
		Personnes âgées			3 543 800	0	3 543 800	3 543 800						
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	1 329 798	0	1 329 798	1 329 798						
					Hébergement des personnes handicapées	1 329 798	0	1 329 798	1 329 798					
		Personnes handicapées			1 329 798	0	1 329 798	1 329 798						
		3 - Mission solidarité			9 623 540	0	9 623 540	9 554 540	69 000					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2007	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	171 598	0	171 598	171 598				
			Communication		171 598	0	171 598	171 598				
		Conduite des politiques départementales		171 598	0	171 598	171 598					
		Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations		214 957	0	214 957	214 957			
				Services départementaux - entretien et grosses réparation		1 059 819	0	1 059 819	1 059 819			
				Solidarité - entretien et grosses réparations		2 461 738	0	2 461 738	2 461 738			
				Voirie - entretien et grosses réparations		1 453 526	0	1 453 526	1 453 526			
				Bâtiments départementaux		5 190 041	0	5 190 041	5 190 041			
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres		31 019	0	31 019	31 019			
			Etude et prévention du risque		31 019	0	31 019	31 019				
			Gestion du patrimoine immobilier	Culture et patrimoine - acquisitions et cessions		506 539	0	506 539	506 539			
				Gestion du patrimoine immobilier		506 539	0	506 539	506 539			
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules		964 657	0	964 657	964 657			
		Matériel et mobilier			702 045	0	702 045	702 045				
		Logistique		1 666 703	0	1 666 703	1 666 703					
		Système d'information	Etudes et solutions logicielles		18 697	0	18 697	18 697				
			Infrastructures		1 500 256	0	1 500 256	1 500 256				
			Matériels et logiciels clients		325 004	0	325 004	325 004				
		Système d'information		1 843 956	0	1 843 956	1 843 956					
		Moyens généraux		9 238 258	0	9 238 258	9 238 258					
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales		73 594	0	73 594	73 594					
		Santé		98	0	98	98					
	Santé, actions sociales, relations sociales		73 692	0	73 692	73 692						
Ressources humaines		73 692	0	73 692	73 692							
4 - Mission fonctionnelle					9 483 549	0	9 483 549	9 483 549				
2007					312 059 996	0	312 059 996	306 995 599	2 963 637	31 292	2 069 468	

AP 2008

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2008	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	0	0	0	0				
			Agriculture		0	0	0	0				
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités		4 097 549	0	4 097 549	4 097 549			
				Liaisons douces		500 000	0	500 000	500 000			
			Aménagements routiers et liaisons douces		4 597 549	0	4 597 549	4 597 549				
			Développement local	Contrats communaux		6 412 102	0	6 412 102	6 412 102			
				Contrats intercommunaux		8 596 762	0	8 596 762	8 596 762			
				Développement du réseau		1 445 000	0	1 445 000	1 445 000			
				Fonds E.CO.LE		1 001 207	0	1 001 207	1 001 207			
				Soutien au développement local - divers partenariats		5 000	0	5 000	5 000			
		Développement local		17 460 071	0	17 460 071	17 460 071					
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire		77 600	0	77 600	77 600				
			Compétitivité des entreprises		2 357 214	0	2 357 214	2 357 214				
			Infrastructures économiques		24 914	0	24 914	24 914		0		
		Promotion du territoire		2 459 728	0	2 459 728	2 459 728			0		
		Tourisme	Développement touristique itinéraire et numérique		720 717	0	720 717	720 717				
			Hébergement touristique		321 355	0	321 355	321 355				
			Promotion du tourisme		33 546	0	33 546	33 546				
			Tourisme social		46 501	0	46 501	46 501				
		Tourisme		1 122 119	0	1 122 119	1 122 119					
Développement territorial		25 639 467	0	25 639 467	25 639 467			0				
Protection de l'environnement	Eau	Assainissement		8 242 817	0	8 242 817	8 242 817					
		Cours d'eau		284 913	0	284 913	284 913					
		Eau potable		2 710 650	0	2 710 650	2 710 650					
		Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti		355 040	0	355 040	355 040					
	Eau		11 593 420	0	11 593 420	11 593 420						
	Environnement	Aménagement foncier		191 134	0	191 134	191 134					
		Bruit		192 109	0	192 109	192 109					
		Climat énergie		157 133	0	157 133	157 133					
		Déchets		93 554	0	93 554	93 554					
		Espaces naturels sensibles - autres		761 009	0	761 009	761 009					
Espaces naturels sensibles - Département			2 248 429	0	2 248 429	2 248 429		0				
Environnement		3 643 368	0	3 643 368	3 643 368			0				

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
			Protection de l'environnement		15 236 788	0	15 236 788	15 236 788	0			
		Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	981 641	0	981 641	981 641				
				Aménagements pour la sécurité routière	13 231 935	0	13 231 935	13 231 935				
				Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	36 588 449	0	36 588 449	36 588 449				
				Etudes voirie.	991 960	0	991 960	991 960				
				Favoriser le développement économique et local	10 346 330	0	10 346 330	8 281 840	468 969	203 738	1 391 783	
				Paysage et environnement - Aménagement	138 321	0	138 321	138 321				
			Aménagement du réseau routier		62 278 636	0	62 278 636	60 214 146	468 969	203 738	1 391 783	
			Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	791 840	0	791 840	791 840				
				Moyens du parc départemental	1 700 000	0	1 700 000	1 700 000				
				Signalisation	487 670	0	487 670	487 670				
			Entretien et exploitation du réseau routier		2 979 510	0	2 979 510	2 979 510				
			Routes départementales		65 258 147	0	65 258 147	63 193 656	468 969	203 738	1 391 783	
		Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	4 381 291	0	4 381 291	4 381 291				
				Lignes express	333 360	0	333 360	333 360				
				PAM77	1 174 120	0	1 174 120	1 174 120				
				Plan de déplacement urbain.	1 264 759	0	1 264 759	1 264 759				
			Transports publics		7 153 530	0	7 153 530	7 153 530				
			Transports		7 153 530	0	7 153 530	7 153 530				
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		113 287 931	0	113 287 931	111 223 441	468 969	203 738	1 391 783	
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	109 365	0	109 365	109 365				
				Traitement et conservation des collections	0	0	0	0				
				Archives		109 365	0	109 365	109 365			
				Développement culturel	Actions culturelles.	226 588	0	226 588	226 588			
					Orgues	48 500	0	48 500	48 500			
				Développement culturel		275 088	0	275 088	275 088			
				Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	0	0	0	0			
					Développement de l'offre documentaire	643 055	0	643 055	643 055			
					Développement du réseau - Médiathèque	211 264	0	211 264	211 264			
					Développement de la lecture publique		854 319	0	854 319	854 319		
			Musées	Développement et valorisation des collections - musées	420 072	0	420 072	420 072				
				Musées		420 072	0	420 072	420 072			
			Patrimoine	Archéologie - recherche et valorisation	3 000	0	3 000	3 000				
				Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	205 800	0	205 800	205 800				
				Patrimoine monumental	748 275	0	748 275	748 275				
				Valorisation du patrimoine	93 873	0	93 873	93 873				
				Patrimoine		1 050 948	0	1 050 948	1 050 948			
				Culture et patrimoine		2 709 793	0	2 709 793	2 709 793			
	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	80 106	0	80 106	80 106					
			Participation au fonctionnement du CDDP	0	0	0	0					
			Action éducative et appui à la scolarité		80 106	0	80 106	80 106				
		Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	3 153	0	3 153	3 153					
			Constructions extensions réhabilitations	7 691 998	-20 000	7 671 998	7 502 581	29 376	1 625	138 416		
			Entretien et grosses réparations	17 517 046	0	17 517 046	17 517 046					
			Bâtiments des collèges		25 212 197	-20 000	25 192 197	25 022 779	29 376	1 625	138 416	
	Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	284 000	0	284 000	284 000						
		Enseignement supérieur et recherche		284 000	0	284 000	284 000					
	Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	299 586	0	299 586	299 586						
		Matériel et mobilier des collèges	1 385 980	0	1 385 980	1 385 980						
		Participation au budget des collèges privés	248 941	0	248 941	248 941						
		Restauration scolaire	1 032 188	0	1 032 188	1 032 188						
		Vie des collèges		2 966 695	0	2 966 695	2 966 695					
		Education formation		28 542 999	-20 000	28 522 999	28 353 581	29 376	1 625	138 416		
	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements socio-éducatifs	803 822	0	803 822	803 822					
			Equipements sportifs	4 290 740	0	4 290 740	4 290 740					
		Activités sportives		5 094 562	0	5 094 562	5 094 562					
		Jeunesse, sports et loisirs		5 094 562	0	5 094 562	5 094 562					
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		36 347 353	-20 000	36 327 353	36 157 936	29 376	1 625	138 416		
	3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite en	499 187	0	499 187	499 187				
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		499 187	0	499 187	499 187			
			Enfance et famille		499 187	0	499 187	499 187				
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	46 949	0	46 949	46 949					
			Développement et amélioration de l'offre du parc social	4 784 817	0	4 784 817	4 784 817	0				
		Développement et amélioration de l'offre de logement		4 831 766	0	4 831 766	4 831 766	0				

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	203 400	0	203 400	203 400			
			Insertion par le logement		203 400	0	203 400	203 400			
			Habitat		5 035 166	0	5 035 166	5 035 166	0		
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	6 000	0	6 000	6 000			
			Autres dispositifs d'insertion		6 000	0	6 000	6 000			
			Insertion		6 000	0	6 000	6 000			
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	293 600	0	293 600	293 600			
			Hébergement des personnes âgées		293 600	0	293 600	293 600			
			Maintien à domicile des personnes âgées	Frais liés au maintien à domicile des personnes âgées	500 000	0	500 000	500 000			
			Maintien à domicile des personnes âgées		500 000	0	500 000	500 000			
			Personnes âgées		793 600	0	793 600	793 600			
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	1 893 104	0	1 893 104	1 893 104			
			Hébergement des personnes handicapées		1 893 104	0	1 893 104	1 893 104			
			Personnes handicapées		1 893 104	0	1 893 104	1 893 104			
			3 - Mission solidarité		8 227 057	0	8 227 057	8 227 057	0		
	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	174 981	0	174 981	174 981			
			Communication		174 981	0	174 981	174 981			
			Conduite des politiques départementales		174 981	0	174 981	174 981			
		Moyens généraux		Culture et patrimoine - construction	100 000	0	100 000	100 000			
				Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	586 753	0	586 753	586 753			
			Bâtiments départementaux	Services départementaux - entretien et grosses réparations	1 346 125	0	1 346 125	1 346 125			
				Solidarité - entretien et grosses réparations	1 444 027	0	1 444 027	1 444 027			
				Voirie - construction	1 199 392	0	1 199 392	1 199 392			
				Voirie - entretien et grosses réparations	425 412	0	425 412	425 412	0	0	
			Bâtiments départementaux		5 101 709	0	5 101 709	5 101 709	0	0	
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	100 263	0	100 263	100 263			
			Etude et prévention du risque		100 263	0	100 263	100 263			
			Gestion du patrimoine immobilier	Culture et patrimoine - acquisitions et cessions	0	0	0	0			
				Solidarité - acquisitions et cessions	0	0	0	0			
				Voirie - acquisitions et cessions	135 343	0	135 343	135 343			
			Gestion du patrimoine immobilier		135 343	0	135 343	135 343			
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	970 723	0	970 723	970 723			
				Matériel et mobilier	556 603	0	556 603	556 603			
			Logistique		1 527 325	0	1 527 325	1 527 325			
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	1 857 741	0	1 857 741	1 857 741			
				Infrastructures	1 149 972	0	1 149 972	1 149 972			
				Matériels et logiciels clients	1 760 863	0	1 760 863	1 760 863			
				Système d'information géographique	12 510	0	12 510	12 510			
			Système d'information		4 781 085	0	4 781 085	4 781 085			
			Moyens généraux		11 645 725	0	11 645 725	11 645 725	0	0	
		Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	150 092	0	150 092	150 092			
				Restauration Savigny	40 417	0	40 417	40 417			
				Santé	13 161	0	13 161	13 161			
			Santé, actions sociales, relations sociales		203 670	0	203 670	203 670			
			Ressources humaines		203 670	0	203 670	203 670			
			4 - Mission fonctionnelle		12 024 375	0	12 024 375	12 024 375	0	0	
2008			Somme Millésime :2008		169 886 717	-20 000	169 866 717	167 632 809	498 345	205 363	1 530 200

AP 2009

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2009	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	461 160	0	461 160	461 160			
			Agriculture		461 160	0	461 160	461 160			
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	4 937 244	0	4 937 244	4 937 244			
				Liaisons douces	486 880	0	486 880	486 880			
			Aménagements routiers et liaisons douces		5 424 124	0	5 424 124	5 424 124			
			Développement local	Contrats communaux	2 867 147	0	2 867 147	2 867 147			
				Contrats intercommunaux	9 492 057	0	9 492 057	9 492 057			
				Développement du réseau	227 000	0	227 000	227 000			
				Fonds E.CO.LE	1 697 757	0	1 697 757	1 697 757			
				Soutien au développement local - divers partenariats	20 000	0	20 000	20 000			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Développement local		14 303 961	0	14 303 961	14 303 961					
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	38 979	0	38 979	38 979					
				Compétitivité des entreprises	703 312	0	703 312	703 312					
				Infrastructures économiques	0	0	0	0					
			Promotion du territoire		742 291	0	742 291	742 291					
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	719 896	0	719 896	719 896					
				Equipements touristiques structurants	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000					
				Hébergement touristique	223 283	0	223 283	223 283					
				Promotion du tourisme	35 891	0	35 891	35 891					
				Tourisme social	33 234	0	33 234	33 234					
			Tourisme		4 012 305	0	4 012 305	4 012 305					
			Développement territorial		24 943 840	0	24 943 840	24 943 840					
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	8 633 249	0	8 633 249	8 633 249					
					Cours d'eau	436 062	0	436 062	436 062				
					Eau potable	2 412 701	0	2 412 701	2 412 701				
					Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	223 973	0	223 973	223 973				
					Eau	11 705 985	0	11 705 985	11 705 985				
			Environnement	Aménagement foncier	4 267	0	4 267	4 267					
				Bruit	36 264	0	36 264	36 264					
				Climat énergie	73 911	0	73 911	73 911					
				Espaces naturels sensibles - autres	499 484	0	499 484	499 484	0	0	0		
				Espaces naturels sensibles - Département	781 666	0	781 666	781 666	0	0	0		
			Environnement		1 395 591	0	1 395 591	1 395 591	0	0	0		
			Protection de l'environnement		13 101 576	0	13 101 576	13 101 576	0	0	0		
		Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	988 691	0	988 691	988 691					
					Améliorer les liaisons entre les pôles	862 859	0	862 859	862 859				
					Aménagements pour la sécurité routière	8 691 023	0	8 691 023	8 691 023	0	0	0	
					Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	34 207 477	0	34 207 477	34 207 477				
					Etudes voirie.	583 070	0	583 070	583 070				
					Favoriser le développement économique et local	8 326 363	0	8 326 363	7 169 450	68 400	162 800	925 713	
					Paysage et environnement - Aménagement	144 956	0	144 956	144 956				
					Aménagement du réseau routier	53 804 439	0	53 804 439	52 647 526	68 400	162 800	925 713	
					Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000			
						Moyens du parc départemental	1 614 609	0	1 614 609	1 614 609			
			Signalisation	200 000		0	200 000	200 000					
			Entretien et exploitation du réseau routier		2 814 609	0	2 814 609	2 814 609					
			Routes départementales		56 619 048	0	56 619 048	55 462 136	68 400	162 800	925 713		
		Transports	Transports publics	Lignes express	256 783	0	256 783	256 783					
					Plan de déplacement urbain.	15 281	0	15 281	15 281				
					Transports publics	272 063	0	272 063	272 063				
			Transports		272 063	0	272 063	272 063					
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		94 936 527	0	94 936 527	93 779 615	68 400	162 800	925 713		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de		40 845	0	40 845	40 845					
				Archives	40 845	0	40 845	40 845					
		Développement culturel	Actions culturelles.		121 923	0	121 923	121 923					
				Orgues	50 000	0	50 000	50 000					
		Développement culturel		171 923	0	171 923	171 923						
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique		0	0	0	0					
				Développement de l'offre documentaire	645 801	0	645 801	645 801					
				Développement du réseau - Médiathèque	46 145	0	46 145	46 145					
		Développement de la lecture publique		691 946	0	691 946	691 946						
		Musées	Développement des publics		24 363	0	24 363	24 363					
				Développement et valorisation des collections - musées	45 651	0	45 651	45 651					
		Musées		70 014	0	70 014	70 014						
		Patrimoine	Archéologie - recherche et valorisation		49 969	0	49 969	49 969					
				Patrimoine monumental	793 845	0	793 845	793 845					
Patrimoine		843 814	0	843 814	843 814								
Culture et patrimoine		1 818 542	0	1 818 542	1 818 542								
Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO		74 130	0	74 130	74 130						
			Participation au fonctionnement du CDDP	7 885	0	7 885	7 885						
	Action éducative et appui à la scolarité		82 015	0	82 015	82 015							
	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires		629	0	629	629						
			Constructions extensions réhabilitations	46 174 599	0	46 174 599	45 880 719	55 000	135 000	103 880			
			Entretien et grosses réparations	19 927 766	0	19 927 766	19 927 766	0	0	0			
Bâtiments des collèges		66 102 993	0	66 102 993	65 809 113	55 000	135 000	103 880					
Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.		4 000 000	0	4 000 000	4 000 000							

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Enseignement supérieur et recherche		4 000 000	0	4 000 000	4 000 000					
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	6 270 280	0	6 270 280	6 270 280					
				Matériel et mobilier des collèges	1 674 839	0	1 674 839	1 674 839					
				Participation au budget des collèges privés	133 758	0	133 758	133 758					
				Restauration scolaire	921 067	0	921 067	921 067					
			Vie des collèges		8 999 943	0	8 999 943	8 999 943					
			Education formation		79 184 952	0	79 184 952	78 891 072	55 000	135 000	103 880		
	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives		Equipements socio-éducatifs	532 948	0	532 948	532 948					
					Equipements sportifs	4 391 831	0	4 391 831	4 391 831				
			Activités sportives		4 924 779	0	4 924 779	4 924 779					
		Jeunesse, sports et loisirs		4 924 779	0	4 924 779	4 924 779						
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		85 928 273	0	85 928 273	85 634 393	55 000	135 000	103 880			
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	345 936	0	345 936	345 936					
						Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	345 936	0	345 936	345 936			
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement		Développement de l'offre d'habitats spécifiques	211 637	0	211 637	211 637					
						Développement et amélioration de l'offre du parc privé	646 511	0	646 511	646 511			
						Développement et amélioration de l'offre du parc social	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000			
						Développement et amélioration de l'offre de logement	4 858 148	0	4 858 148	4 858 148			
		Insertion par le logement		Actions d'insertion par le logement	225 400	0	225 400	161 000	64 400				
		Habitat		Insertion par le logement	225 400	0	225 400	161 000	64 400				
	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées		Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	712 164	0	712 164	712 164					
						Hébergement des personnes âgées	712 164	0	712 164	712 164			
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées		Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	2 073 750	0	2 073 750	2 073 750					
						Hébergement des personnes handicapées	2 073 750	0	2 073 750	2 073 750			
		3 - Mission solidarité		8 215 398	0	8 215 398	8 150 998	64 400					
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication		Développement des services et usages	159 110	0	159 110	159 110					
						Conduite des politiques départementales	159 110	0	159 110	159 110			
	Moyens généraux	Bâtiments départementaux		Culture et patrimoine - construction	0	0	0	0					
						Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	1 010 142	0	1 010 142	1 010 142			
						Services départementaux - entretien et grosses réparations	1 580 256	0	1 580 256	1 580 256			
						Solidarité - entretien et grosses réparations	648 747	0	648 747	648 747	0		
						Voirie - construction	1 568 347	0	1 568 347	1 568 347			
						Voirie - entretien et grosses réparations	778 523	0	778 523	778 523	0		
						Bâtiments départementaux	5 586 014	0	5 586 014	5 586 014	0		
	Etude et prévention du risque			Assurances et sinistres	39 084	0	39 084	39 084					
						Etude et prévention du risque	39 084	0	39 084	39 084			
	Gestion du patrimoine immobilier			Culture et patrimoine - acquisitions et cessions	300 000	0	300 000	300 000					
						Solidarité - acquisitions et cessions	0	0	0	0			
		Gestion du patrimoine immobilier		300 000	0	300 000	300 000						
	Logistique			Gestion de la flotte des véhicules	227 970	0	227 970	227 970					
						Matériel et mobilier	324 227	0	324 227	324 227			
		Logistique		552 198	0	552 198	552 198						
	Système d'information			Etudes et solutions logicielles	868 174	0	868 174	868 174					
						Infrastructures	1 060 767	0	1 060 767	1 060 767			
						Matériels et logiciels clients	1 016 608	0	1 016 608	1 016 608			
						Système d'information géographique	44 876	0	44 876	44 876			
		Système d'information		2 990 424	0	2 990 424	2 990 424	0					
	Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales		Actions sociales	163 178	0	163 178	163 178					
						Santé	102 125	0	102 125	102 125			
						Santé, actions sociales, relations sociales	265 303	0	265 303	265 303			
		Ressources humaines		265 303	0	265 303	265 303						
		4 - Mission fonctionnelle		9 892 133	0	9 892 133	9 892 133	0					
2009				Somme Millésime :2009	198 972 331	0	198 972 331	197 457 139	187 800	297 800	1 029 593		

AP 2010

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2010	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	222 000	0	222 000	222 000				
			Agriculture				222 000	0	222 000	222 000		
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	4 419 212	0	4 419 212	4 419 212	0			
				Aménagements routiers et liaisons douces				4 419 212	0	4 419 212	4 419 212	0
			Développement local	Contrats communaux	5 787 637	0	5 787 637	5 787 637				
				Contrats intercommunaux	2 851 374	0	2 851 374	2 851 374				
				Développement du réseau	2 159 400	0	2 159 400	2 159 400				
				Fonds E.CO.LE	1 195 209	0	1 195 209	1 195 209				
				Soutien au développement local - divers partenariats	0	0	0	0				
			Développement local				11 993 621	0	11 993 621	11 993 621		
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	31 763	0	31 763	31 763					
			Compétitivité des entreprises	1 580 159	0	1 580 159	1 580 159					
			Infrastructures économiques	2 600 592	0	2 600 592	2 600 592	0				
		Promotion du territoire				4 212 514	0	4 212 514	4 212 514	0		
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	685 267	0	685 267	685 267					
			Équipements touristiques structurants	630 360	0	630 360	630 360					
			Hébergement touristique	223 266	0	223 266	223 266					
			Promotion du tourisme	48 900	0	48 900	48 900					
			Tourisme social	30 772	0	30 772	30 772					
		Tourisme				1 618 565	0	1 618 565	1 618 565			
		Développement territorial				22 465 912	0	22 465 912	22 465 912	0		
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	7 590 460	0	7 590 460	7 590 460				
				Cours d'eau	241 987	0	241 987	241 987				
				Eau potable	1 965 600	0	1 965 600	1 965 600				
				Laboratoire dépr. d'analyses - non assujetti	191 796	0	191 796	191 796				
			Eau				9 989 843	0	9 989 843	9 989 843		
			Environnement	Aménagement foncier	20 429	0	20 429	20 429				
				Climat énergie	0	0	0	0				
				Déchets	0	0	0	0				
				Espaces naturels sensibles - autres	476 682	0	476 682	476 682	0	0		
				Espaces naturels sensibles - Département	165 079	0	165 079	165 079				
		Environnement				662 189	0	662 189	662 189	0	0	
		Protection de l'environnement				10 652 033	0	10 652 033	10 652 033	0	0	
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Améliorer les liaisons entre les pôles	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000						
		Aménagements pour la sécurité routière	8 200 000	0	8 200 000	8 200 000						
		Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	31 797 244	0	31 797 244	31 797 244						
		Etudes voirie.	600 000	0	600 000	600 000						
		Favoriser le développement économique et local	4 000 000	0	4 000 000	3 054 257	1 692	3 270	940 781			
		Paysage et environnement - Aménagement	148 577	0	148 577	148 577						
		Aménagement du réseau routier				49 745 821	0	49 745 821	48 800 078	1 692	3 270	940 781
	Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000						
		Moyens du parc départemental	1 699 650	0	1 699 650	1 699 650						
		Signalisation	500 000	0	500 000	500 000						
Entretien et exploitation du réseau routier				3 199 650	0	3 199 650	3 199 650					
Routes départementales				52 945 471	0	52 945 471	51 999 728	1 692	3 270	940 781		
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	593 290	0	593 290	593 290	0	0				
		Lignes express	1 500	0	1 500	1 500						
		Plan de déplacement urbain.	624 819	0	624 819	624 819						
Transports publics				1 219 609	0	1 219 609	1 219 609	0	0			
Transports				1 219 609	0	1 219 609	1 219 609	0	0			
1 - Mission aménagement et développement du territoire				87 283 024	0	87 283 024	86 337 282	1 692	3 270	940 781		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	41 520	0	41 520	41 520					
			Traitement et conservation des collections	9 010	0	9 010	9 010					
		Archives				50 530	0	50 530	50 530			
		Développement culturel	Actions culturelles.	563 980	0	563 980	563 980					
			Enseignement artistique et pratiques amateurs	0	0	0	0					
		Développement culturel				563 980	0	563 980	563 980			
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	49 999	0	49 999	49 999					
			Développement de l'offre documentaire	230 640	0	230 640	230 640					
			Développement du réseau - Médiathèque	21 202	0	21 202	21 202					
		Développement de la lecture publique				301 842	0	301 842	301 842			
Musées	Développement et valorisation des collections - musées	133 517	0	133 517	133 517							
	Musées				133 517	0	133 517	133 517				
				83 983	0	83 983	83 983					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Patrimoine	Archéologie - recherche et valorisation	10 698	0	10 698	10 698			
				Patrimoine monumental	656 830	0	656 830	656 830			
				Valorisation du patrimoine	250 000	0	250 000	250 000			
				Patrimoine	1 001 510	0	1 001 510	1 001 510			
				Culture et patrimoine	2 051 380	0	2 051 380	2 051 380			
		Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	22 850	0	22 850	22 850			
				Participation au fonctionnement du CDDP	2 930	0	2 930	2 930			
				Action éducative et appui à la scolarité	25 781	0	25 781	25 781			
			Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	16 341	0	16 341	16 341			
				Constructions extensions réhabilitations	31 311 826	0	31 311 826	31 311 826	0	0	0
				Entretien et grosses réparations	16 895 996	0	16 895 996	16 895 996	0	0	0
				Bâtiments des collèges	48 224 163	0	48 224 163	48 224 163	0	0	0
			Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000			
				Enseignement supérieur et recherche	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000			
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	1 145 011	0	1 145 011	1 145 011			
				Matériel et mobilier des collèges	1 234 164	0	1 234 164	1 234 164			
				Participation au budget des collèges privés	0	0	0	0			
				Restauration scolaire	1 032 207	0	1 032 207	1 032 207			
				Vie des collèges	3 411 382	0	3 411 382	3 411 382			
				Education formation	53 161 326	0	53 161 326	53 161 326	0	0	0
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements socio-éducatifs	774 902	0	774 902	774 902			
				Equipements sportifs	2 026 153	0	2 026 153	2 026 153			
				Activités sportives	2 801 055	0	2 801 055	2 801 055			
				Jeunesse, sports et loisirs	2 801 055	0	2 801 055	2 801 055			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	58 013 761	0	58 013 761	58 013 761	0	0	0
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	463 070	0	463 070	463 070				
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	463 070	0	463 070	463 070			
				Enfance et famille	463 070	0	463 070	463 070			
		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	137 204	0	137 204	137 204			
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	562 251	0	562 251	562 251			
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	4 114 214	0	4 114 214	4 114 214	0	0	0
				Développement et amélioration de l'offre de logement	4 813 669	0	4 813 669	4 813 669	0	0	0
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	92 000	0	92 000	92 000			
				Insertion par le logement	92 000	0	92 000	92 000			
				Habitat	4 905 669	0	4 905 669	4 905 669	0	0	0
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	1 548 500	0	1 548 500	1 548 500			
				Hébergement des personnes âgées	1 548 500	0	1 548 500	1 548 500			
				Personnes âgées	1 548 500	0	1 548 500	1 548 500			
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	982 000	0	982 000	982 000			
				Hébergement des personnes handicapées	982 000	0	982 000	982 000			
			Maintien à domicile des personnes handicapées	Maison Départementale des Personnes Handicapées	0	0	0	0			
				Maintien à domicile des personnes handicapées	0	0	0	0			
				Personnes handicapées	982 000	0	982 000	982 000			
				3 - Mission solidarité	7 899 239	0	7 899 239	7 899 239	0	0	0
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	229 966	0	229 966	229 966				
				Communication	229 966	0	229 966	229 966			
				Conduite des politiques départementales	229 966	0	229 966	229 966			
		Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	0	0	0	0			
				Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	264 430	0	264 430	264 430			
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	2 967 980	0	2 967 980	2 967 980			
				Solidarité - entretien et grosses réparations	698 162	0	698 162	698 162			
				Voirie - construction	1 295 418	0	1 295 418	1 295 418			
				Voirie - entretien et grosses réparations	507 400	0	507 400	507 400			
				Bâtiments départementaux	5 733 390	0	5 733 390	5 733 390			
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	12 977	0	12 977	12 977			
				Etude et prévention du risque	12 977	0	12 977	12 977			
			Gestion du patrimoine immobilier	Solidarité - acquisitions et cessions	600 600	0	600 600	600 600			
				Gestion du patrimoine immobilier	600 600	0	600 600	600 600			
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	251 178	0	251 178	251 178			
				Matériel et mobilier	334 129	0	334 129	334 129			
				Logistique	585 307	0	585 307	585 307			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	2 444 194	0	2 444 194	2 444 194					
				Infrastructures	3 247 213	0	3 247 213	3 247 213					
				Matériels et logiciels clients	1 338 465	0	1 338 465	1 338 465					
				Système d'information géographique	162 992	0	162 992	162 992					
			Système d'information				7 192 864	0	7 192 864	7 192 864			
			Moyens généraux				14 125 139	0	14 125 139	14 125 139			
			Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	Actions sociales	141 799	0	141 799	141 799			
						Santé	145 704	0	145 704	145 704			
			Santé, actions sociales, relations sociales				287 503	0	287 503	287 503			
			Ressources humaines				287 503	0	287 503	287 503			
4 - Mission fonctionnelle				14 642 608	0	14 642 608	14 642 608						
2010			Somme Millésime :2010		167 838 632	0	167 838 632	166 892 889	1 692	3 270	940 781		

AP 2011

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2011	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	197 359	0	197 359	197 359					
				Agriculture				197 359	0	197 359	197 359		
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	Liaisons douces	4 449 547	0	4 449 547	4 449 547				
					Aménagements routiers et liaisons douces				4 949 094	0	4 949 094	4 949 094	
			Développement local	Contrats communaux	4 788 283	0	4 788 283	4 788 283	0	0			
				Contrats intercommunaux	2 469 781	0	2 469 781	2 469 781					
				Développement du réseau	3 468 006	0	3 468 006	3 468 006					
				Fonds E.CO.LE	906 916	0	906 916	906 916					
			Développement local				11 632 985	0	11 632 985	11 632 985	0	0	
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	30 000	0	30 000	30 000					
		Compétitivité des entreprises		2 011 294	0	2 011 294	2 011 294						
		Infrastructures économiques		7 220 859	0	7 220 859	7 220 859						
		Promotion du territoire				9 262 153	0	9 262 153	9 262 153				
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	441 498	0	441 498	441 498						
			Hébergement touristique	340 968	0	340 968	340 968						
			Promotion du tourisme	61 000	0	61 000	61 000						
			Schéma départemental du tourisme	0	0	0	0						
			Tourisme social	35 954	0	35 954	35 954	0	0				
		Tourisme				879 421	0	879 421	879 421	0	0		
		Développement territorial				26 921 012	0	26 921 012	26 921 012	0	0		
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	8 378 049	0	8 378 049	8 378 049					
				Cours d'eau	212 979	0	212 979	212 979					
				Eau potable	2 092 961	0	2 092 961	2 092 961					
			Eau				10 683 989	0	10 683 989	10 683 989			
			Environnement	Aménagement foncier	11 500	0	11 500	11 500					
				Autres - environnement	6 350	0	6 350	6 350					
				Climat énergie	196 790	0	196 790	196 790					
Déchets	23 810			0	23 810	23 810							
Espaces naturels sensibles - autres	770 037			0	770 037	770 037							
Espaces naturels sensibles - Département	721 816		0	721 816	721 816	0							
Environnement				1 730 302	0	1 730 302	1 730 302	0					
Protection de l'environnement				12 414 291	0	12 414 291	12 414 291	0					
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	989 539	0	989 539	987 423	0	2 116	0				
		Aménagements pour la sécurité routière	6 200 000	0	6 200 000	6 200 000							
		Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	22 354 098	0	22 354 098	22 354 098							
		Etudes voirie.	584 624	0	584 624	584 624							
		Favoriser le développement économique et local	8 562 288	0	8 562 288	2 362 288	0	10 000	6 190 000				
		Paysage et environnement - Aménagement	150 000	0	150 000	150 000							
	Aménagement du réseau routier				38 840 549	0	38 840 549	32 638 433	0	12 116	6 190 000		
	Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	999 999	0	999 999	999 999							
		Moyens du parc départemental	1 660 000	0	1 660 000	1 660 000							
		Signalisation	200 000	0	200 000	200 000							
Entretien et exploitation du réseau routier				2 859 999	0	2 859 999	2 859 999						
Routes départementales				41 700 548	0	41 700 548	35 498 433	0	12 116	6 190 000			
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	1 200 000	0	1 200 000	1 200 000							
		Sécurité des biens et des personnes				1 200 000	0	1 200 000	1 200 000				

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
			Sécurité		1 200 000	0	1 200 000	1 200 000				
		Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	48 935	0	48 935	48 935				
				PAM77	378 344	0	378 344	378 344				
				Plan de déplacement urbain.	0	0	0	0				
				Points d'arrêt	279 287	0	279 287	279 287				
			Transports publics		706 566	0	706 566	706 566				
			Transports		706 566	0	706 566	706 566				
		1 - Mission aménagement et développement du territoire			82 942 417	0	82 942 417	76 740 301	0	12 116	6 190 000	
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	44 963	0	44 963	44 963				
				Archives		44 963	0	44 963	44 963			
				Développement culturel	Actions culturelles.	3 970 295	0	3 970 295	3 970 295	0	0	
				Développement culturel		3 970 295	0	3 970 295	3 970 295	0	0	
				Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque	21 601	0	21 601	21 601			
				Développement de la lecture publique		21 601	0	21 601	21 601			
				Musées	Aides aux communes	0	0	0	0			
					Développement des publics	0	0	0	0			
					Développement et valorisation des collections - musées	295 440	0	295 440	295 440			
				Musées		295 440	0	295 440	295 440			
				Patrimoine	Antiquités et objets d'art	93 531	0	93 531	93 531			
					Archéologie - recherche et valorisation	16 382	0	16 382	16 382			
					Patrimoine monumental	1 065 543	0	1 065 543	1 065 543			
				Patrimoine		1 175 456	0	1 175 456	1 175 456			
		Culture et patrimoine			5 507 755	0	5 507 755	5 507 755	0	0		
	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Participation au fonctionnement des CIO	28 360	0	28 360	28 360					
			Participation au fonctionnement du CDDP	2 170	0	2 170	2 170					
			Action éducative et appui à la scolarité		30 530	0	30 530	30 530				
		Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	2	0	2	2					
			Constructions extensions réhabilitations	4 659 867	0	4 659 867	4 199 742	4 651	0	455 474		
			Entretien et grosses réparations	16 696 583	0	16 696 583	16 696 583	0	0	0		
			Bâtiments des collèges		21 356 452	0	21 356 452	20 896 327	4 651	0	455 474	
	Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	5 878 518	0	5 878 518	5 878 518	0	0	0			
		Matériel et mobilier des collèges	1 492 895	0	1 492 895	1 492 895						
		Participation au budget des collèges privés	199 134	0	199 134	199 134						
		Restauration scolaire	1 234 455	0	1 234 455	1 234 455						
		Vie des collèges		8 805 003	0	8 805 003	8 805 003	0	0	0		
		Education formation			30 191 985	0	30 191 985	29 731 860	4 651	0	455 474	
	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements socio-éducatifs	216 771	0	216 771	216 771					
			Equipements sportifs	2 333 328	0	2 333 328	2 333 328					
		Activités sportives		2 550 099	0	2 550 099	2 550 099					
		Jeunesse, sports et loisirs			2 550 099	0	2 550 099	2 550 099				
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif			38 249 839	0	38 249 839	37 789 714	4 651	0	455 474	
	3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	182 600	0	182 600	182 600				
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		182 600	0	182 600	182 600			
			Enfance et famille			182 600	0	182 600	182 600			
		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	72 648	0	72 648	72 648				
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	495 211	0	495 211	495 211				
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	4 020 000	0	4 020 000	4 020 000				
				Développement et amélioration de l'offre de logement		4 587 859	0	4 587 859	4 587 859			
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	46 000	0	46 000	46 000				
			Habitat		4 633 859	0	4 633 859	4 633 859				
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	2 348 141	0	2 348 141	2 348 141				
					Hébergement des personnes âgées		2 348 141	0	2 348 141	2 348 141		
		Personnes âgées			2 348 141	0	2 348 141	2 348 141				
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	627 000	0	627 000	627 000					
				Hébergement des personnes handicapées		627 000	0	627 000	627 000			
		Personnes handicapées			627 000	0	627 000	627 000				
		3 - Mission solidarité			7 791 599	0	7 791 599	7 791 599				
	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	379 312	0	379 312	379 312				
				Communication		379 312	0	379 312	379 312			
			Conduite des politiques départementales			379 312	0	379 312	379 312			
	Moyens généraux		Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	506 270	0	506 270	506 270					
			Services départementaux - entretien et grosses réparation	2 727 874	0	2 727 874	2 727 874					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
			Bâtiments départementaux	Solidarité - construction	6 037 524	0	6 037 524	6 037 524						
				Solidarité - entretien et grosses réparations	1 029 504	0	1 029 504	1 029 504	0	0				
				Voirie - entretien et grosses réparations	641 601	0	641 601	641 601						
			Bâtiments départementaux				10 942 773	0	10 942 773	10 942 773	0	0		
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	37 344	0	37 344	37 344						
				Etude et prévention du risque				37 344	0	37 344	37 344			
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	297 777	0	297 777	297 777						
				Matériel et mobilier	309 351	0	309 351	309 351						
			Logistique				607 128	0	607 128	607 128				
			Système d'information	Infrastructures	1 055 263	0	1 055 263	1 055 263						
				Matériels et logiciels clients	874 151	0	874 151	874 151						
				Système d'information géographique	138 967	0	138 967	138 967						
			Système d'information				2 068 381	0	2 068 381	2 068 381				
			Moyens généraux				13 655 626	0	13 655 626	13 655 626	0	0		
			Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	113 593	0	113 593	113 593					
Santé	86 746	0			86 746	86 746								
Santé, actions sociales, relations sociales				200 339	0	200 339	200 339							
Ressources humaines				200 339	0	200 339	200 339							
4 - Mission fonctionnelle				14 235 277	0	14 235 277	14 235 277	0	0					
2011			Somme Millésime :2011		143 219 133	0	143 219 133	136 556 892	4 651	12 116	6 645 474			

AP 2012

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2012	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	863 831	0	863 831	863 831	0	0			
			Agriculture				863 831	0	863 831	863 831	0	0	
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	4 366 678	0	4 366 678	4 366 678					
				Aménagements routiers et liaisons douces				4 366 678	0	4 366 678	4 366 678	0	0
			Développement local	Contrats communaux	4 006 311	0	4 006 311	4 006 311					0
				Contrats intercommunaux	1 398 976	0	1 398 976	1 398 976					
				Développement du réseau	2 035 261	0	2 035 261	2 035 261					
				Fonds E.CO.LE	1 318 750	0	1 318 750	1 318 750					
			Développement local				8 759 298	0	8 759 298	8 759 298	0	0	0
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	30 000	0	30 000	30 000					
		Compétitivité des entreprises		1 239 169	0	1 239 169	1 239 169						
		Infrastructures économiques		2 611 165	0	2 611 165	2 611 165						
		Promotion du territoire				3 880 334	0	3 880 334	3 880 334	0			
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	362 356	0	362 356	362 356						
			Hébergement touristique	309 926	0	309 926	309 926						
			Promotion du tourisme	59 000	0	59 000	59 000						
			Schéma départemental du tourisme	0	0	0	0						
		Tourisme social	24 990	0	24 990	24 990							
		Tourisme				756 272	0	756 272	756 272				
		Développement territorial				18 626 413	0	18 626 413	18 626 413	0	0	0	
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	5 326 667	0	5 326 667	5 326 667	0				
Cours d'eau	208 906			0	208 906	208 906	0						
Eau potable	2 138 133			0	2 138 133	2 138 133	0						
Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	150 000			0	150 000	150 000							
Eau				7 823 705	0	7 823 705	7 823 705	0					
Environnement	Aménagement foncier	6 735	0	6 735	6 735								
	Bruit	0	0	0	0								
	Climat énergie	92 469	0	92 469	92 469								
	Déchets	32 849	0	32 849	32 849								
	Espaces naturels sensibles - autres	335 784	0	335 784	335 784			0					
	Espaces naturels sensibles - Département	302 987	0	302 987	302 987								
Environnement				770 825	0	770 825	770 825	0					
Protection de l'environnement				8 594 531	0	8 594 531	8 594 531	0					
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	500 000	0	500 000	498 363	0	1 637		0			
		Aménagements pour la sécurité routière	6 200 000	0	6 200 000	6 200 000							
		Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	24 040 259	0	24 040 259	24 040 259							
		Etudes voirie.	585 442	0	585 442	585 442							
		Paysage et environnement - Aménagement	130 000	0	130 000	130 000							
		Aménagement du réseau routier				31 455 701	0	31 455 701	31 454 064	0	1 637	0	

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
			Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	950 000	0	950 000	950 000				
				Moyens du parc départemental	1 680 000	0	1 680 000	1 680 000				
				Signalisation	300 000	0	300 000	300 000				
				Entretien et exploitation du réseau routier	2 930 000	0	2 930 000	2 930 000				
			Routes départementales		34 385 701	0	34 385 701	34 384 064	0	1 637	0	
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	900 000	0	900 000	900 000				
				Sécurité des biens et des personnes	900 000	0	900 000	900 000				
			Sécurité		900 000	0	900 000	900 000				
		Transports	Transports publics	Etudes	0	0	0	0				
					Infrastructures de transport	2 562 192	0	2 562 192	2 562 192	0		
					Plan de déplacement urbain.	128 065	0	128 065	128 065	0	0	0
					Points d'arrêt	0	0	0	0			
			Transports publics		2 690 257	0	2 690 257	2 690 257	0	0	0	
			Transports		2 690 257	0	2 690 257	2 690 257	0	0	0	
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		65 196 902	0	65 196 902	65 195 265	0	1 637	0	
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de		45 351	0	45 351	45 351				
				Archives	45 351	0	45 351	45 351				
		Développement culturel		Actions culturelles.	89 800	0	89 800	89 800				
				Enseignement artistique et pratiques amateurs	39 447	0	39 447	39 447				
				Orgues	0	0	0	0				
				Développement culturel	129 247	0	129 247	129 247				
		Développement de la lecture publique		Développement du réseau - Médiathèque	44 729	0	44 729	44 729				
				Développement de la lecture publique	44 729	0	44 729	44 729				
		Musées		Développement et valorisation des collections - musées	41 507	0	41 507	41 507				
				Musées	41 507	0	41 507	41 507				
		Patrimoine		Antiquités et objets d'art	74 085	0	74 085	74 085				
				Archéologie - recherche et valorisation	0	0	0	0				
	Patrimoine monumental			1 028 474	0	1 028 474	1 028 474	0				
	Valorisation du patrimoine			0	0	0	0					
			Patrimoine	1 102 559	0	1 102 559	1 102 559	0				
			Culture et patrimoine	1 363 394	0	1 363 394	1 363 394	0				
	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité		Participation au fonctionnement des CIO	24 822	0	24 822	24 822				
				Participation au fonctionnement du CDDP	6 848	0	6 848	6 848				
				Action éducative et appui à la scolarité	31 670	0	31 670	31 670				
		Bâtiments des collèges		Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	1 216	0	1 216	1 216				
				Constructions extensions réhabilitations	27 019 356	0	27 019 356	27 019 356	0	0	0	
				Entretien et grosses réparations	18 101 454	0	18 101 454	18 101 454	0	0	0	
			Bâtiments des collèges	45 122 026	0	45 122 026	45 122 026	0	0	0		
Enseignement supérieur et recherche			Enseignement supérieur et recherche.	3 105 000	0	3 105 000	3 105 000					
	Enseignement supérieur et recherche		3 105 000	0	3 105 000	3 105 000						
Vie des collèges		Equipement et matériel TICE	3 582 429	0	3 582 429	3 582 429						
		Matériel et mobilier des collèges	1 216 092	0	1 216 092	1 216 092						
		Participation au budget des collèges privés	208 669	0	208 669	208 669						
		Restauration scolaire	996 275	0	996 275	996 275						
		Vie des collèges	6 003 465	0	6 003 465	6 003 465						
		Education formation	54 262 161	0	54 262 161	54 262 161	0	0	0			
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives		Equipements socio-éducatifs	344 280	0	344 280	344 280					
			Equipements sportifs	2 060 908	0	2 060 908	2 060 908					
		Activités sportives	2 405 188	0	2 405 188	2 405 188						
		Jeunesse, sports et loisirs	2 405 188	0	2 405 188	2 405 188						
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		58 030 743	0	58 030 743	58 030 743	0	0	0		
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance		143 100	0	143 100	143 100				
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	143 100	0	143 100	143 100				
			Enfance et famille		143 100	0	143 100	143 100				
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement		Développement de l'offre d'habitats spécifiques	100 000	0	100 000	100 000				
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	389 092	0	389 092	389 092				
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	4 009 360	0	4 009 360	4 009 360				
				Développement et amélioration de l'offre de logement	4 498 452	0	4 498 452	4 498 452				
	Insertion par le logement		Actions d'insertion par le logement	69 000	0	69 000	69 000					
			Insertion par le logement	69 000	0	69 000	69 000					
		Habitat	4 567 452	0	4 567 452	4 567 452						
Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées		Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	1 516 876	0	1 516 876	1 516 876					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs					
2012	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Hébergement des personnes âgées		1 516 876	0	1 516 876	1 516 876								
			Personnes âgées		1 516 876	0	1 516 876	1 516 876								
			Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	652 500	0	652 500	652 500							
					Hébergement des personnes handicapées		652 500	0	652 500	652 500						
			Personnes handicapées	Maintien à domicile des personnes handicapées	Maison Départementale des Personnes Handicapées	755 349	0	755 349	755 349	0	0	0				
					Maintien à domicile des personnes handicapées		755 349	0	755 349	755 349	0	0	0			
			Personnes handicapées		1 407 849	0	1 407 849	1 407 849	0	0	0					
			3 - Mission solidarité		7 635 277	0	7 635 277	7 635 277	0	0	0					
			2012	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	375 014	0	375 014	375 014					
						Communication		375 014	0	375 014	375 014					
						Conduite des politiques départementales		375 014	0	375 014	375 014					
						Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	249 942	0	249 942	249 942	0	0	0	
								Services départementaux - entretien et grosses réparation	2 736 591	0	2 736 591	2 736 591	0	0	0	
								Solidarité - entretien et grosses réparations	616 445	0	616 445	616 445	0	0	0	
								Voirie - construction	911 835	0	911 835	911 835	0	0	0	
								Voirie - entretien et grosses réparations	453 799	0	453 799	453 799	0	0	0	
								Bâtiments départementaux		4 968 611	0	4 968 611	4 968 611	0	0	0
								Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	35 320	0	35 320	35 320			
						Etude et prévention du risque		35 320	0	35 320	35 320					
						Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions		0	0	0	0				
								Gestion du patrimoine immobilier		0	0	0	0			
						Logistique	Gestion de la flotte des véhicules		235 267	0	235 267	235 267				
								Matériel et mobilier		418 807	0	418 807	418 807			
						Logistique			654 074	0	654 074	654 074				
						Système d'information	Etudes et solutions logicielles		403 423	0	403 423	403 423				
								Infrastructures		771 862	0	771 862	771 862			
									Matériels et logiciels clients	1 031 124	0	1 031 124	1 031 124			
Système d'information géographique	100 000	0						100 000	100 000							
Système d'information		2 306 409				0	2 306 409	2 306 409	0	0	0					
Moyens généraux		7 964 414				0	7 964 414	7 964 414	0	0	0					
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales					91 643	0	91 643	91 643						
						Santé	66 330	0	66 330	66 330						
						Santé, actions sociales, relations sociales		157 973	0	157 973	157 973					
Ressources humaines		157 973				0	157 973	157 973								
4 - Mission fonctionnelle		8 497 402				0	8 497 402	8 497 402	0	0	0					
2012			Somme Millésime :2012		139 360 323	0	139 360 323	139 358 687	0	1 637	0					

AP 2013

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2013	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	35 496	0	35 496	35 496					
			Agriculture		35 496	0	35 496	35 496					
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités		3 750 737	0	3 750 737	3 750 737	0	0	0	
					Liaisons douces		249 832	0	249 832	249 832	0	0	0
			Aménagements routiers et liaisons douces			4 000 569	0	4 000 569	4 000 569	0	0	0	
			Développement local	Contrats communaux		2 526 392	0	2 526 392	2 526 392	0	0	0	
					Contrats intercommunaux		0	0	0	0			
						Développement du réseau	2 500 000	0	2 500 000	2 500 000			
					Fonds E.CO.LE	682 519	0	682 519	682 519				
			Développement local		5 708 910	0	5 708 910	5 708 910	0	0			
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire		30 000	0	30 000	30 000				
					Compétitivité des entreprises		1 005 645	0	1 005 645	1 005 645	0	0	0
						Infrastructures économiques	1 221 793	0	1 221 793	1 221 793			
			Promotion du territoire		2 257 438	0	2 257 438	2 257 438	0				
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique		292 610	0	292 610	292 610	0	0	0	
					Hébergement touristique		191 080	0	191 080	191 080	0	0	0
						Promotion du tourisme	30 000	0	30 000	30 000			
Schéma départemental du tourisme	99 219	0			99 219	99 219							
Tourisme		612 909	0	612 909	612 909	0	0	0					
Développement territorial		12 615 322	0	12 615 322	12 615 322	0	0	0					
Protection de	Assainissement	3 760 944	0	3 760 944	3 760 944	0	0	0					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
		l'environnement	Eau	Cours d'eau	290 496	0	290 496	290 496						
				Eau potable	3 390 450	0	3 390 450	3 390 450	0	0				
				Laboratoire dé. d'analyses - non assujetti	102 500	0	102 500	102 500						
				Eau	7 544 390	0	7 544 390	7 544 390	0	0	0			
			Environnement		Aménagement foncier	114 559	0	114 559	114 559					
					Autres - environnement	4 686	0	4 686	4 686					
					Climat énergie	79 508	0	79 508	79 508					
					Espaces naturels sensibles - autres	269 885	0	269 885	269 885	0	0			
					Espaces naturels sensibles - Département	412 816	0	412 816	412 816	0	0			
				Environnement	881 454	0	881 454	881 454	0	0	0			
			Protection de l'environnement		8 425 844	0	8 425 844	8 425 844	0	0	0			
	Routes départementales		Aménagement du réseau routier		Améliorer les liaisons entre les pôles	3 000 000	0	3 000 000	2 999 861	46	93	0		
						Aménagements pour la sécurité routière	6 000 000	0	6 000 000	5 999 635	365	0	0	
						Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	24 639 266	0	24 639 266	24 639 266				
					Etudes voirie.	599 966	0	599 966	599 966	0	0	0		
					Favoriser le développement économique et local	7 000 000	0	7 000 000	6 999 074	926	0	0		
					Paysage et environnement - Aménagement	130 000	0	130 000	129 334	0	666	0		
						Aménagement du réseau routier	41 369 231	0	41 369 231	41 367 136	1 337	759	0	
					Entretien et exploitation du réseau routier		Aménagement extérieur des ARD	549 911	0	549 911	549 911			
							Moyens du parc départemental	1 939 609	0	1 939 609	1 939 609			
							Signalisation	300 000	0	300 000	300 000			
			Entretien et exploitation du réseau routier	2 789 521	0	2 789 521	2 789 521							
	Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours		3 600 000	0	3 600 000	3 600 000						
					Sécurité des biens et des personnes	3 600 000	0	3 600 000	3 600 000					
		Sécurité		3 600 000	0	3 600 000	3 600 000							
	Transports	Transports publics		Infrastructures de transport	549 588	0	549 588	549 588	0	0	0			
					Plan de déplacement urbain.	313 312	0	313 312	313 312	0	0	0		
					Transports publics	862 899	0	862 899	862 899	0	0	0		
		Transports		862 899	0	862 899	862 899	0	0	0				
	1 - Mission aménagement et développement du territoire													
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de		24 126	0	24 126	24 126						
				Archives	24 126	0	24 126	24 126						
			Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque		244 713	0	244 713	244 713	0	0	0		
		Développement de la lecture publique			244 713	0	244 713	244 713	0	0	0			
			Musées	Développement des publics Développement et valorisation des collections - musées		0	0	0	0					
		Musées			9 600	0	9 600	9 600						
			Patrimoine	Antiquités et objets d'art Développement des publics du château de Blandy-les-Tou Patrimoine monumental Valorisation du patrimoine		87 520	0	87 520	87 520					
						0	0	0	0					
						794 170	0	794 170	794 170	0	0			
						0	0	0	0					
			Patrimoine	881 690	0	881 690	881 690	0	0	0				
		Culture et patrimoine		1 160 129	0	1 160 129	1 160 129	0	0	0				
	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité		Participation au fonctionnement des CIO	28 198	0	28 198	28 198						
				Participation au fonctionnement du CDDP	7 413	0	7 413	7 413						
			Action éducative et appui à la scolarité		35 611	0	35 611	35 611						
			Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires Constructions extensions réhabilitations Entretien et grosses réparations		0	0	0	0					
						22 307 164	0	22 307 164	22 221 253	0	0	85 911		
						22 014 252	0	22 014 252	22 014 252	0	0	0		
				Bâtiments des collèges	44 321 416	0	44 321 416	44 235 505	0	0	85 911			
			Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.		2 999 357	0	2 999 357	2 999 357					
	Enseignement supérieur et recherche	2 999 357			0	2 999 357	2 999 357							
		Vie des collèges	Equipement et matériel TICE Matériel et mobilier des collèges Participation au budget des collèges privés Restauration scolaire		12 836 225	0	12 836 225	12 836 225	0					
				633 478	0	633 478	633 478							
				0	0	0	0							
				1 166 977	0	1 166 977	1 166 977							
		Vie des collèges	14 636 680	0	14 636 680	14 636 680	0	0	85 911					
	Education formation		61 993 064	0	61 993 064	61 907 153	0	0	85 911					
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements socio-éducatifs Equipements sportifs		74 000	0	74 000	74 000							
				861 559	0	861 559	861 559							
		Activités sportives		935 559	0	935 559	935 559							
	Jeunesse et loisirs	Centre de ressources de la vie associative		0	0	0	0							
	Jeunesse et loisirs		0	0	0	0								
	Jeunesse, sports et loisirs		935 559	0	935 559	935 559								

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		64 088 752	0	64 088 752	64 002 841	0	0	85 911
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	243 000	0	243 000	243 000			
			Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		243 000	0	243 000	243 000			
			Enfance et famille		243 000	0	243 000	243 000			
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement		Développement de l'offre d'habitats spécifiques	0	0	0	0			
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	241 505	0	241 505	241 505			
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	4 007 396	0	4 007 396	4 007 396			
			Développement et amélioration de l'offre de logement		4 248 901	0	4 248 901	4 248 901			
			Habitat		4 248 901	0	4 248 901	4 248 901			
	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées		Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	700 800	0	700 800	700 800			
			Hébergement des personnes âgées		700 800	0	700 800	700 800			
			Personnes âgées		700 800	0	700 800	700 800			
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées		Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	582 750	0	582 750	582 750			
			Hébergement des personnes handicapées		582 750	0	582 750	582 750			
			Personnes handicapées		582 750	0	582 750	582 750			
			3 - Mission solidarité		5 775 451	0	5 775 451	5 775 451			
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication		Développement des services et usages	309 000	0	309 000	309 000			
			Communication		309 000	0	309 000	309 000			
			Conduite des politiques départementales		309 000	0	309 000	309 000			
	Moyens généraux	Bâtiments départementaux		Culture et patrimoine - construction	1 842 562	0	1 842 562	1 842 562			
				Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	677 598	0	677 598	677 598			
				Services départementaux - entretien et grosses réparations	2 367 815	0	2 367 815	2 367 815			
				Solidarité - entretien et grosses réparations	1 139 469	0	1 139 469	1 139 469	0	0	
				Voirie - construction	223 746	0	223 746	223 746			
				Voirie - entretien et grosses réparations	314 182	0	314 182	314 182			
			Bâtiments départementaux		6 565 372	0	6 565 372	6 565 372	0	0	
		Etude et prévention du risque		Assurances et sinistres	3 816	0	3 816	3 816			
			Etude et prévention du risque		3 816	0	3 816	3 816			
		Logistique		Gestion de la flotte des véhicules	454 039	0	454 039	454 039			
				Matériel et mobilier	413 884	0	413 884	413 884			
			Logistique		867 923	0	867 923	867 923			
		Système d'information		Etudes et solutions logicielles	365 980	0	365 980	365 980			
				Infrastructures	978 978	0	978 978	978 978			
				Matériels et logiciels clients	866 767	0	866 767	866 767			
				Système d'information géographique	59 000	0	59 000	59 000			
			Système d'information		2 270 725	0	2 270 725	2 270 725			
			Moyens généraux		9 707 835	0	9 707 835	9 707 835	0	0	
	Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales		Actions sociales	110 646	0	110 646	110 646			
				Santé	104 966	0	104 966	104 966			
			Santé, actions sociales, relations sociales		215 612	0	215 612	215 612			
			Ressources humaines		215 612	0	215 612	215 612			
			4 - Mission fonctionnelle		10 232 448	0	10 232 448	10 232 448	0	0	
2013			Somme Millésime :2013		149 759 469	0	149 759 469	149 671 462	1 337	759	85 911

AP 2014

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2014	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	487 739	-19 200	468 539	468 539	0	0	0
			Agriculture		487 739	-19 200	468 539	468 539	0	0	0
		Aménagements routiers et liaisons douces		Aide aux communes et aux intercommunalités	4 383 055	0	4 383 055	4 383 055	0	0	0
				Liaisons douces	500 000	0	500 000	497 181	2 753	66	0
			Aménagements routiers et liaisons douces		4 883 055	0	4 883 055	4 880 235	2 753	66	0
		Développement local		Contrat Départemental	2 059 801	0	2 059 801	2 059 801	0	0	0
				Contrats communaux	1 347 568	0	1 347 568	1 347 568	0	0	0
				Contrats intercommunaux	0	0	0	0	0	0	0
				Développement du réseau	5 964 831	0	5 964 831	5 964 831	0	0	0
				Fonds E.CO.LE	462 404	0	462 404	462 404	0	0	0
				Soutien au développement local - divers partenariats	1 250	0	1 250	1 250	0	0	0
			Développement local		9 835 854	0	9 835 854	9 835 854	0	0	0
				Attractivité du territoire	30 000	0	30 000	30 000	0	0	0

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2014			Vie des collèges	Matériel et mobilier des collèges	1 646 533	0	1 646 533	1 646 533					
				Participation au budget des collèges privés	0	0	0						
				Restauration scolaire	1 183 235	0	1 183 235	1 183 235					
			Vie des collèges				4 530 450	0	4 530 450	4 530 450	0		
			Education formation				54 457 117	0	54 457 117	53 312 327	107 844	0	1 036 945
			Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	510 719	0	510 719	510 719				
					Activités sportives				510 719	0	510 719	510 719	
				Jeunesse et loisirs	Centre de ressources de la vie associative	0	0	0					
			Jeunesse, sports et loisirs				510 719	0	510 719	510 719			
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				56 324 283	0	56 324 283	55 179 493	107 844	0	1 036 945
	3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	27 000	0	27 000	27 000					
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant				27 000	0	27 000	27 000		
		Enfance et famille				27 000	0	27 000	27 000				
		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement de l'offre d'habitats spécifiques	0	0	0	0					
				Développement et amélioration de l'offre du parc privé	465 473	0	465 473	465 473					
			Développement et amélioration de l'offre du parc social		4 000 000	0	4 000 000	4 000 000					
			Développement et amélioration de l'offre de logement				4 465 473	0	4 465 473	4 465 473			
		Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement		27 600	0	27 600	27 600					
			Insertion par le logement				27 600	0	27 600	27 600			
		Habitat				4 493 073	0	4 493 073	4 493 073				
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées		75 000	0	75 000	75 000					
			Hébergement des personnes handicapées				75 000	0	75 000	75 000			
	3 - Mission solidarité				4 595 073	0	4 595 073	4 595 073					
	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages		315 034	0	315 034	315 034				
Communication				315 034	0	315 034	315 034						
Conduite des politiques départementales				315 034	0	315 034	315 034						
Moyens généraux		Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations		249 203	0	249 203	249 203					
			Services départementaux - entretien et grosses réparations		1 772 980	-8 000	1 764 980	1 729 980	35 000	0	0		
			Solidarité - construction		984 996	0	984 996	984 996	0	0	0		
			Solidarité - entretien et grosses réparations		977 524	0	977 524	977 524	0	0	0		
			Voirie - construction		1 442 515	0	1 442 515	1 442 515					
			Voirie - entretien et grosses réparations		740 930	0	740 930	740 930					
			Bâtiments départementaux				6 168 149	-8 000	6 160 149	6 125 149	35 000	0	0
Etude et prévention du risque		Assurances et sinistres		0	0	0	0						
		Etude et prévention du risque				0	0	0	0				
Logistique		Gestion de la flotte des véhicules		658 067	0	658 067	658 067						
		Matériel et mobilier		281 715	0	281 715	281 715						
Logistique				939 782	0	939 782	939 782						
Système d'information	Etudes et solutions logicielles		462 778	0	462 778	462 778							
	Infrastructures		651 439	0	651 439	651 439							
	Matériels et logiciels clients		894 574	0	894 574	894 574							
	Système d'information géographique		71 096	0	71 096	71 096							
Système d'information				2 079 887	0	2 079 887	2 079 887						
Moyens généraux				9 187 817	-8 000	9 179 817	9 144 817	35 000	0	0			
Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales		85 620	0	85 620	85 620						
		Santé		80 051	0	80 051	80 051						
		Santé, actions sociales, relations sociales				165 670	0	165 670	165 670				
Ressources humaines				165 670	0	165 670	165 670						
4 - Mission fonctionnelle				9 668 522	-8 000	9 660 522	9 625 522	35 000	0	0			
2014			Somme Millésime :2014		142 293 485	-27 200	142 266 285	139 303 873	231 329	182 073	2 549 011		

AP 2015

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2015	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	1 429 000	0	1 429 000	1 429 000				
				Agriculture				1 429 000	0	1 429 000	1 429 000	
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	777 104	0	777 104	777 104	0	0	0	
				Liaisons douces	500 000	0	500 000	498 751	0	1 249	0	
Aménagements routiers et liaisons douces				1 277 104	0	1 277 104	1 275 855	0	1 249	0		

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
AP 2016												
2016	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	378 761	0	378 761	378 761	0	0	0	
			Agriculture			378 761	0	378 761	378 761	0	0	0
			Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	500 000	0	500 000	498 662	897	441	0	0
				Aménagements routiers et liaisons douces			500 000	0	500 000	498 662	897	441
			Développement local	Contrat Intercommunal de Développement	9 731 054	0	9 731 054	9 731 054	0	0	0	0
				Contrats communaux	2 002 036	0	2 002 036	2 002 036	0	0	0	0
				Développement du réseau	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	0	0	0
				Fonds d'Equipement Rural	4 210 225	0	4 210 225	4 210 225	0	0	0	0
				Fonds E.CO.LE	342 302	0	342 302	342 302	0	0	0	0
			Développement local			19 285 617	0	19 285 617	19 285 617	0	0	0
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Infrastructures économiques	250 000	0	250 000	250 000	0	0	0	0	
		Promotion du territoire			250 000	0	250 000	250 000	0	0	0	
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	330 901	0	330 901	330 901	0	0	0	0	
			Hébergement touristique	110 948	0	110 948	110 948	0	0	0	0	
			Promotion du tourisme	30 000	0	30 000	30 000	0	0	0	0	
		Tourisme			471 850	0	471 850	471 850	0	0	0	
		Développement territorial			20 886 227	0	20 886 227	20 886 227	897	441	0	
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	3 098 601	0	3 098 601	3 098 601	0	0	0	
				Cours d'eau	208 856	0	208 856	208 856	0	0	0	
				Eau potable	4 078 877	0	4 078 877	4 078 877	0	0	0	
				Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	165 749	0	165 749	165 749	0	0	0	
			Eau			7 552 083	0	7 552 083	7 552 083	0	0	0
		Environnement	Aménagement foncier	88 894	0	88 894	88 894	0	0	0		
			Déchets	16 226	0	16 226	16 226	0	0	0		
			Espaces naturels sensibles - autres	380 609	0	380 609	380 609	0	0	0		
			Espaces naturels sensibles - Département	100 769	0	100 769	100 769	0	0	0		
		Environnement			586 498	0	586 498	586 498	0	0	0	
		Protection de l'environnement			8 138 581	0	8 138 581	8 138 581	0	0	0	
		Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	500 000	0	500 000	183 901	16 099	10 000	290 000	
				Aménagements pour la sécurité routière	6 000 000	0	6 000 000	5 934 169	10 595	55 236	0	
				Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	23 699 958	0	23 699 958	23 699 958	0	0	0	
				Etudes voirie.	680 000	0	680 000	652 719	27 281	0	0	
Favoriser le développement économique et local	8 000 000			0	8 000 000	6 123 865	1 082 106	770 291	23 737			
Aménagement du réseau routier			38 879 958	0	38 879 958	36 594 612	1 136 082	835 527	313 737			
Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD		550 000	0	550 000	550 000	0	0	0			
	Moyens du parc départemental	1 900 000	0	1 900 000	1 900 000	0	0	0				
Entretien et exploitation du réseau routier			2 750 000	0	2 750 000	2 750 000	0	0	0			
Routes départementales			41 629 958	0	41 629 958	39 344 612	1 136 082	835 527	313 737			
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	3 600 000	0	3 600 000	3 600 000	0	0	0			
		Sécurité des biens et des personnes			3 600 000	0	3 600 000	3 600 000	0	0		
Sécurité			3 600 000	0	3 600 000	3 600 000	0	0	0			
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	425 814	0	425 814	425 814	0	0	0			
		Plan de déplacement urbain.	2 288 484	0	2 288 484	2 197 737	87 965	0	2 782			
		Points d'arrêt	1 200 000	0	1 200 000	373 776	543 780	132 443	150 000			
Transports publics			3 914 298	0	3 914 298	2 997 327	631 745	132 443	152 783			
Transports			3 914 298	0	3 914 298	2 997 327	631 745	132 443	152 783			
1 - Mission aménagement et développement du territoire			78 169 065	0	78 169 065	74 965 410	1 768 723	968 412	466 520			
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	29 229	0	29 229	29 229	0	0			
		Archives			29 229	0	29 229	29 229	0	0		
		Développement culturel	Actions culturelles.	0	0	0	0	0	0			
		Développement culturel			0	0	0	0	0	0		
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	20 750	0	20 750	20 750	0	0	0		
			Développement du réseau - Médiathèque	417 688	0	417 688	417 688	0	0	0		
		Développement de la lecture publique			438 438	0	438 438	438 438	0	0		
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées	2 661	0	2 661	2 661	0	0	0		
Musées			2 661	0	2 661	2 661	0	0				
Patrimoine	Antiquités et objets d'art	38 897	0	38 897	38 897	0	0	0				
	Patrimoine monumental	438 038	0	438 038	438 038	0	0	0				

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				Patrimoine	476 935	0	476 935	476 935	0	0	0
				Culture et patrimoine	947 264	0	947 264	947 264	0	0	0
		Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	991	0	991	991			
				Constructions extensions réhabilitations	26 408 679	1 000 000	27 408 679	19 281 957	4 906 558	2 028 241	1 191 922
				Entretien et grosses réparations	23 058 310	-86 157	22 972 154	22 969 300	2 854	0	0
				Bâtiments des collèges	49 467 980	913 843	50 381 823	42 252 248	4 909 411	2 028 241	1 191 922
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	6 344 906	0	6 344 906	6 344 906	0	0	0
				Equipement et suppléance des ATTEE	0	0	0	0			
				Matériel et mobilier des collèges	1 290 922	0	1 290 922	1 290 922	0	0	
				Participation au budget des collèges privés	1 837	0	1 837	1 837	0	0	
				Restauration scolaire	1 214 905	0	1 214 905	1 214 905	0	0	
				Vie des collèges	8 852 570	0	8 852 570	8 852 570	0	0	0
				Education formation	58 320 550	913 843	59 234 393	51 104 818	4 909 411	2 028 241	1 191 922
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	1 267 499	0	1 267 499	1 267 499	0	0	0
				Activités sportives	1 267 499	0	1 267 499	1 267 499	0	0	0
				Jeunesse, sports et loisirs	1 267 499	0	1 267 499	1 267 499	0	0	0
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	60 535 313	913 843	61 449 156	53 319 581	4 909 411	2 028 241	1 191 922
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant		Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	27 000	0	27 000	27 000	0		
				Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	27 000	0	27 000	27 000	0		
				Enfance et famille	27 000	0	27 000	27 000	0		
	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	Développement et amélioration de l'offre du parc social	542 568	0	542 568	542 568	0		
					2 000 000	0	2 000 000	2 000 000			
				Développement et amélioration de l'offre de logement	2 542 568	0	2 542 568	2 542 568	0		
				Insertion par le logement	69 000	0	69 000	69 000			
				Insertion par le logement	69 000	0	69 000	69 000	0		
				Habitat	2 611 568	0	2 611 568	2 611 568	0		
	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées		142 000	0	142 000	142 000			
				Hébergement des personnes âgées	142 000	0	142 000	142 000	0		
				Personnes âgées	142 000	0	142 000	142 000	0		
				3 - Mission solidarité	2 780 568	0	2 780 568	2 780 568	0		
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages		329 273	0	329 273	329 273	0		
				Communication	329 273	0	329 273	329 273	0		
				Conduite des politiques départementales	329 273	0	329 273	329 273	0		
	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations		131 346	0	131 346	131 346	0	0	
			Services départementaux - entretien et grosses réparations		8 355 974	746 740	9 102 714	4 553 093	945 043	1 240 000	2 364 578
			Solidarité - entretien et grosses réparations		767 808	-49 939	717 870	717 870	0	0	0
			Voirie - entretien et grosses réparations		444 687	0	444 687	444 687	0	0	0
				Bâtiments départementaux	9 699 816	696 802	10 396 617	5 846 996	945 043	1 240 000	2 364 578
		Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres		113 852	0	113 852	113 852			
				Etude et prévention du risque	113 852	0	113 852	113 852	0		
		Gestion du patrimoine immobilier	Solidarité - acquisitions et cessions		452 627	0	452 627	452 627			
				Gestion du patrimoine immobilier	452 627	0	452 627	452 627	0		
		Logistique	Gestion de la flotte des véhicules		686 106	0	686 106	686 106			
			Matériel et mobilier		260 716	0	260 716	260 716	0		
				Logistique	946 822	0	946 822	946 822	0		
		Système d'information	Infrastructures		1 116 244	0	1 116 244	1 116 244	0		
			Matériels et logiciels clients		491 953	0	491 953	491 953			
				Système d'information	1 608 197	0	1 608 197	1 608 197	0		
				Moyens généraux	12 821 313	696 802	13 518 114	8 968 493	945 043	1 240 000	2 364 578
	Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé		103 837	0	103 837	103 837			
				Santé, actions sociales, relations sociales	103 837	0	103 837	103 837	0		
				Ressources humaines	103 837	0	103 837	103 837	0		
				4 - Mission fonctionnelle	13 254 424	696 802	13 951 225	9 401 604	945 043	1 240 000	2 364 578
2016				Somme Millésime :2016	154 739 369	1 610 645	156 350 014	140 467 163	7 623 178	4 236 653	4 023 021

AP 2017

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2017	1 - Mission aménagement et	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Affaires internationales	0	0	0	0	0		

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
	développement du territoire		Affaires internationales et européennes		0	0	0	0	0		
Agriculture			Agriculture	502 263	0	502 263	502 263	0	0	0	
			Agriculture	502 263	0	502 263	502 263	0	0	0	
Aménagements routiers et liaisons douces			Liaisons douces	500 000	0	500 000	474 388	0	25 612	0	
			Aménagements routiers et liaisons douces	500 000	0	500 000	474 388	0	25 612	0	
Développement local			Contrat Intercommunal de Développement	11 484 827	0	11 484 827	11 484 827	0	0	0	
			Contrats communaux	1 960 794	0	1 960 794	1 960 794	0	0	0	
			Développement du réseau	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	
			Fonds d'Equipement Rural	4 051 166	0	4 051 166	4 051 166	0	0	0	
			Fonds E.CO.LE	212 449	0	212 449	212 449	0	0	0	
			Soutien au développement local - divers partenariats	192 022	0	192 022	192 022	0	0	0	
			Développement local	22 901 258	0	22 901 258	22 901 258	0	0	0	
Promotion du territoire			Attractivité du territoire	60 913	0	60 913	60 913	0	0	0	
			Compétitivité des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	
			Infrastructures économiques	0	0	0	0	0	0	0	
			Promotion du territoire	60 913	0	60 913	60 913	0	0	0	
Tourisme			Développement touristique itinérance et numérique	152 162	0	152 162	152 162	0	0	0	
			Hébergement touristique	0	0	0	0	0	0	0	
			Promotion du tourisme	30 000	0	30 000	30 000	0	0	0	
			Tourisme	182 162	0	182 162	182 162	0	0	0	
			Développement territorial	24 146 596	0	24 146 596	24 120 984	0	25 612	0	
Protection de l'environnement			Eau	Assainissement	2 531 339	0	2 531 339	2 530 331	1 007	0	0
				Cours d'eau	137 943	-3 135	134 808	128 288	0	6 521	0
				Eau potable	4 372 603	-3 058	4 369 545	4 313 906	55 639	0	0
				Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	113 834	0	113 834	113 834	0	0	0
				Eau	7 155 719	-6 193	7 149 526	7 086 359	56 646	6 521	0
Environnement	Aménagement foncier	10 713	0	10 713	10 713	0	0	0			
	Espaces naturels sensibles - autres	304 378	0	304 378	304 378	0	0	0			
	Espaces naturels sensibles - Département	283 957	0	283 957	283 957	0	0	0			
		Environnement	599 049	0	599 049	599 049	0	0	0		
		Protection de l'environnement	7 754 768	-6 193	7 748 575	7 685 407	56 646	6 521	0		
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	926 474	0	926 474	845 188	81 285	0	0		
		Améliorer les liaisons entre les pôles	17 000 000	0	17 000 000	16 395 480	70 485	501 147	32 888		
		Aménagements pour la sécurité routière	5 000 000	0	5 000 000	4 647 004	195 733	106 059	51 204		
		Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	31 195 000	0	31 195 000	31 193 243	1 757	0	0		
		Etudes voirie.	300 000	0	300 000	271 103	27 297	1 600	0		
		Favoriser le développement économique et local	1 575 000	0	1 575 000	1 413 823	120 737	36 457	3 983		
				Aménagement du réseau routier	55 996 473	0	55 996 473	54 765 842	497 294	645 263	88 074
		Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	500 000	0	500 000	500 000	0	0	0	
Moyens du parc départemental	2 049 923	0	2 049 923	2 049 923	0	0	0				
Signalisation	600 000	0	600 000	600 000	0	0	0				
		Entretien et exploitation du réseau routier	3 149 923	0	3 149 923	3 149 923	0	0	0		
		Routes départementales	59 146 397	0	59 146 397	57 915 766	497 294	645 263	88 074		
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	3 600 000	0	3 600 000	3 600 000	0	0	0		
				Sécurité des biens et des personnes	3 600 000	0	3 600 000	3 600 000	0	0	
		Sécurité	3 600 000	0	3 600 000	3 600 000	0	0	0		
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	1 050 242	0	1 050 242	1 050 242	0	0	0		
		Plan de déplacement urbain.	700 000	0	700 000	538 993	60 253	94 624	6 130		
		Points d'arrêt	15 005	0	15 005	15 005	0	0	0		
		Transports publics	1 765 247	0	1 765 247	1 604 240	60 253	94 624	6 130		
		Transports	1 765 247	0	1 765 247	1 604 240	60 253	94 624	6 130		
		1 - Mission aménagement et développement du territoire	96 413 007	-6 193	96 406 814	94 926 397	614 193	772 020	94 205		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	75 605	0	75 605	75 605	0	0	0	
				Archives	75 605	0	75 605	75 605	0	0	0
		Développement culturel	Actions culturelles.	6 759	0	6 759	6 759	0	0	0	
				Développement culturel	6 759	0	6 759	6 759	0	0	0
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	46 454	0	46 454	46 454	0	0	0	
			Développement du réseau - Médiathèque	101 494	0	101 494	101 494	0	0	0	
				Développement de la lecture publique	147 948	0	147 948	147 948	0	0	0
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées	94 230	0	94 230	94 230	0	0	0	
					Musées	94 230	0	94 230	94 230	0	0
		Patrimoine	Antiquités et objets d'art	57 043	0	57 043	57 043	0	0	0	
Patrimoine monumental	1 364 588		0	1 364 588	1 364 588	0	0	0			
		Patrimoine	1 421 631	0	1 421 631	1 421 631	0	0	0		
		Culture et patrimoine	1 746 173	0	1 746 173	1 746 173	0	0	0		
Education formation	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	4 477	0	4 477	4 477	0	0	0			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Bâtiments des collèges	Constructions extensions réhabilitations	56 377 439	-1 364	56 376 075	51 163 906	2 189 325	1 660 000	1 362 844		
				Entretien et grosses réparations	35 637 012	-40 170	35 596 842	34 897 473	285 836	358 378	55 155		
			Bâtiments des collèges		92 018 927	-41 534	91 977 394	86 065 856	2 475 161	2 018 378	1 417 999		
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	3 456 938	0	3 456 938	3 456 938	0	0	0		
				Matériel et mobilier des collèges	1 328 794	0	1 328 794	1 328 794	0	0	0		
				Participation au budget des collèges privés	95 353	0	95 353	95 353	0	0	0		
				Restauration scolaire	1 256 652	0	1 256 652	1 256 652	0	0	0		
			Vie des collèges		6 137 737	0	6 137 737	6 137 737	0	0	0		
			Education formation		98 156 664	-41 534	98 115 130	92 203 592	2 475 161	2 018 378	1 417 999		
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	1 611 640	0	1 611 640	1 611 640	0	0	0		
				Sport nature	0	0	0	0	0	0	0		
			Activités sportives		1 611 640	0	1 611 640	1 611 640	0	0	0		
			Jeunesse, sports et loisirs		1 611 640	0	1 611 640	1 611 640	0	0	0		
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif			101 514 477	-41 534	101 472 943	95 561 406	2 475 161	2 018 378	1 417 999		
	3 - Mission solidarité	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	292 091	0	292 091	257 619	34 473				
					Développement et amélioration de l'offre du parc social	2 013 685	0	2 013 685	2 013 685				
				Développement et amélioration de l'offre de logement		2 305 776	0	2 305 776	2 271 304	34 473			
				Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	0	0	0	0				
					Insertion par le logement		0	0	0	0			
				Habitat		2 305 776	0	2 305 776	2 271 304	34 473			
			Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	3 400 000	0	3 400 000	3 197 500	152 500	50 000	0	
					Hébergement des personnes âgées		3 400 000	0	3 400 000	3 197 500	152 500	50 000	0
				Personnes âgées		3 400 000	0	3 400 000	3 197 500	152 500	50 000	0	
			Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	7 500	0	7 500	7 500				
					Hébergement des personnes handicapées		7 500	0	7 500	7 500			
				Personnes handicapées		7 500	0	7 500	7 500				
			Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	300 000	0	300 000	300 000				
			Santé publique		300 000	0	300 000	300 000					
			3 - Mission solidarité		6 013 276	0	6 013 276	5 776 304	186 973	50 000	0		
	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	341 801	0	341 801	341 801	0	0	0		
					Communication		341 801	0	341 801	341 801	0	0	0
			Conduite des politiques départementales		341 801	0	341 801	341 801	0	0	0		
			Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	341 870	0	341 870	341 870	0			
						Services départementaux - entretien et grosses réparation	2 339 941	0	2 339 941	2 030 867	41 622	124 406	143 046
						Solidarité - entretien et grosses réparations	875 861	0	875 861	740 216	135 645	0	0
						Voirie - construction	732 232	0	732 232	732 232	0	0	0
						Voirie - entretien et grosses réparations	715 000	-182 513	532 487	532 487	0	0	0
				Bâtiments départementaux		5 004 904	-182 513	4 822 392	4 377 672	177 267	124 406	143 046	
				Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	0	0	0	0	0			
					Etude et prévention du risque		0	0	0	0			
				Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions	0	0	0	0				
					Gestion du patrimoine immobilier		0	0	0	0			
			Logistique		Gestion de la flotte des véhicules	844 000	0	844 000	844 000	0	0	0	
					Matériel et mobilier	229 134	0	229 134	229 134	0	0	0	
			Logistique		1 073 134	0	1 073 134	1 073 134	0	0	0		
		Système d'information		Etudes et solutions logicielles	5 331 300	0	5 331 300	5 242 012	89 288	0	0		
					Infrastructures	1 670 377	0	1 670 377	1 658 744	11 633	0	0	
					Matériels et logiciels clients	662 921	0	662 921	662 921	0	0	0	
			Système d'information		7 664 598	0	7 664 598	7 563 677	100 921	0	0		
			Moyens généraux		13 742 636	-182 513	13 560 124	13 014 483	278 188	124 406	143 046		
		Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	67 978	0	67 978	67 978	0				
				Santé, actions sociales, relations sociales		67 978	0	67 978	67 978	0			
			Ressources humaines		67 978	0	67 978	67 978	0				
		4 - Mission fonctionnelle			14 152 416	-182 513	13 969 903	13 424 262	278 188	124 406	143 046		
2017			Somme Millésime :2017		218 093 176	-230 239	217 862 937	209 688 368	3 554 515	2 964 804	1 655 250		

AP 2018

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
-----------	---------	-----------	---------	-------------------------------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------	----------	---------------

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2018	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	108 238	0	108 238	108 238	0	0	0	
			Agriculture			108 238	0	108 238	108 238	0	0	0
			Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	1 749 568	0	1 749 568	1 362 299	27 198	53	360 018	
				Aménagements routiers et liaisons douces			1 749 568	0	1 749 568	1 362 299	27 198	53
			Développement local	Contrat Intercommunal de Développement	12 988 084	0	12 988 084	12 109 113	172 630	706 341	0	
				Contrats communaux	3 748 321	0	3 748 321	3 748 321	0			
				Contrats intercommunaux	125 657	0	125 657	125 657	0			
				Développement du réseau	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	0	0	
				Fonds d'Equipement Rural	3 885 946	0	3 885 946	3 885 946	0	0	0	
				Fonds E.CO.LE	20 918	0	20 918	20 918	0	0	0	
			Soutien au développement local - divers partenariats	0	0	0	0	0	0	0		
			Développement local			23 768 925	0	23 768 925	22 889 955	172 630	706 341	0
			Promotion du territoire	Infrastructures économiques	0	0	0	0	0			
				Promotion du territoire			0	0	0	0		
	Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	0	0	0	0	0					
		Hébergement touristique	0	0	0	0	0					
		Promotion du tourisme	0	0	0	0	0					
	Tourisme			0	0	0	0					
	Développement territorial			25 626 731	0	25 626 731	24 360 492	199 828	706 394	360 018		
	Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	5 045 508	-707	5 044 802	4 854 634	166 539	23 629	0		
			Cours d'eau	179 939	0	179 939	179 939	0	0	0		
			Eau potable	2 111 319	0	2 111 319	1 549 160	869	157 778	403 512		
			Laboratoire dépr. d'analyses - non assujetti	207 332	0	207 332	207 332	0	0	0		
		Eau			7 544 098	-707	7 543 391	6 791 066	167 407	181 407	403 512	
		Environnement	Aménagement foncier	177 707	0	177 707	177 707	0	0	0		
			Environnement et développement durable	97 080	0	97 080	97 080	0	0	0		
			Espaces naturels sensibles - autres	321 255	0	321 255	313 129	6 981	280	865		
			Espaces naturels sensibles - Département	214 476	0	214 476	214 476	0	0	0		
		Environnement			810 519	0	810 519	802 393	6 981	280	865	
	Protection de l'environnement			8 354 617	-707	8 353 910	7 593 458	174 388	181 686	404 377		
	Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	400 000	0	400 000	198 090	141 027	60 884	0		
			Aménagements pour la sécurité routière	4 000 000	0	4 000 000	2 367 631	35 600	1 497 009	99 760		
			Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	37 200 000	0	37 200 000	36 699 483	517	0	500 000		
Etudes voirie.			500 000	0	500 000	203 539	129 880	100 000	66 581			
Favoriser le développement économique et local			1 200 000	0	1 200 000	217 618	0	0	982 382			
Aménagement du réseau routier			43 300 000	0	43 300 000	39 686 360	307 024	1 657 893	1 648 723			
Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	300 000	0	300 000	300 000	0	0	0				
	Moyens de parc départemental	2 050 000	0	2 050 000	2 050 000	0	0	0				
	Signalisation	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0				
Entretien et exploitation du réseau routier			3 350 000	0	3 350 000	3 350 000	0	0	0			
Routes départementales			46 650 000	0	46 650 000	43 036 360	307 024	1 657 893	1 648 723			
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	4 600 000	0	4 600 000	4 600 000	0	0	0			
		Sécurité des biens et des personnes			4 600 000	0	4 600 000	4 600 000				
Sécurité			4 600 000	0	4 600 000	4 600 000						
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	2 387 231	0	2 387 231	1 983 894	0	253 338	150 000			
		Plan de déplacement urbain.	877 500	0	877 500	831 113	1 044	45 343	0			
		Points d'arrêt	0	0	0	0	0	0	0			
Transports publics			3 264 731	0	3 264 731	2 815 006	1 044	298 680	150 000			
Transports			3 264 731	0	3 264 731	2 815 006	1 044	298 680	150 000			
1 - Mission aménagement et développement du territoire			88 496 079	-707	88 495 372	82 405 317	682 285	2 844 653	2 563 118			
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	28 090	0	28 090	28 090	0	0	0		
			Archives			28 090	0	28 090	28 090	0	0	
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	10 659	0	10 659	10 659	0	0	0		
			Développement du réseau - Médiathèque	66 022	0	66 022	66 022	0	0	0		
		Développement de la lecture publique			76 681	0	76 681	76 681	0	0		
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées	54 516	0	54 516	54 516	0	0	0		
			Musées			54 516	0	54 516	54 516	0	0	
	Patrimoine	Antiquités et objets d'art	73 139	0	73 139	73 139	0	0	0			
		Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	207 439	0	207 439	207 439	0	0	0			
		Patrimoine monumental	819 242	0	819 242	801 242	18 000	0	0			
	Patrimoine			1 099 820	0	1 099 820	1 081 820	18 000	0	0		
Culture et patrimoine			1 259 107	0	1 259 107	1 241 107	18 000	0	0			
Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	17	0	17	17	0	0	0			
		Constructions extensions réhabilitations	56 792 188	0	56 792 188	40 268 448	8 242 949	7 517 832	762 959			
		Entretien et grosses réparations	29 910 334	-217 014	29 693 320	28 402 707	385 159	285 507	619 947			
		Bâtiments des collèges			86 702 539	-217 014	86 485 525	68 671 173	8 628 108	7 803 339	1 382 905	

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	140 000	0	140 000	140 000	0	0	0
			Enseignement supérieur et recherche		140 000	0	140 000	140 000	0	0	0
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	5 532 486	0	5 532 486	5 532 486	0	0	0
				Matériel et mobilier des collèges	1 423 174	0	1 423 174	1 423 174	0	0	0
				Participation au budget des collèges privés	72 076	0	72 076	72 076	0	0	0
				Restauration scolaire	1 720 599	0	1 720 599	1 720 599	0	0	0
			Vie des collèges		8 748 335	0	8 748 335	8 748 335	0	0	0
			Education formation		95 590 875	-217 014	95 373 861	77 559 508	8 628 108	7 803 339	1 382 905
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	291 783	0	291 783	291 783	0	0	0
			Jeunesse, sports et loisirs		291 783	0	291 783	291 783	0	0	0
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif			97 141 765	-217 014	96 924 751	79 092 398	8 646 108	7 803 339	1 382 905
	3 - Mission solidarité	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	111 864	0	111 864	111 864	0	0	0
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	537 084	0	537 084	537 084	0	0	0
			Développement et amélioration de l'offre de logement		648 948	0	648 948	648 948	0	0	0
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	23 951	0	23 951	23 951	0	0	0
			Habitat		672 899	0	672 899	672 899	0	0	0
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	5 487 000	0	5 487 000	4 818 250	618 750	50 000	0
			Hébergement des personnes âgées		5 487 000	0	5 487 000	4 818 250	618 750	50 000	0
			Personnes âgées		5 487 000	0	5 487 000	4 818 250	618 750	50 000	0
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	450 000	0	450 000	450 000	0	0	0
			Hébergement des personnes handicapées		450 000	0	450 000	450 000	0	0	0
			Personnes handicapées		450 000	0	450 000	450 000	0	0	0
		3 - Mission solidarité			6 609 899	0	6 609 899	5 941 149	618 750	50 000	0
	4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	328 896	0	328 896	328 896	0	0	0
			Conduite des politiques départementales		328 896	0	328 896	328 896	0	0	0
		Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	752 000	-335 974	416 026	416 026	0	0	0
				Services départementaux - construction	102 279	0	102 279	102 279	0	0	0
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	711 609	-8 043	703 566	673 145	30 422	0	0
				Solidarité - construction	55 076	0	55 076	55 076	0	0	0
				Solidarité - entretien et grosses réparations	840 837	-30 659	810 177	745 124	40 350	0	24 703
				Voirie - entretien et grosses réparations	760 000	-56 293	703 707	703 707	0	0	0
			Bâtiments départementaux		3 221 801	-430 970	2 790 831	2 695 357	70 772	0	24 703
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	179 465	0	179 465	179 465	0	0	0
			Etude et prévention du risque		179 465	0	179 465	179 465	0	0	0
			Gestion du patrimoine immobilier	Solidarité - acquisitions et cessions	650 000	0	650 000	650 000	0	0	0
				Voirie - acquisitions et cessions	122 396	0	122 396	122 396	0	0	0
			Gestion du patrimoine immobilier		772 396	0	772 396	772 396	0	0	0
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	945 510	0	945 510	945 510	0	0	0
				Matériel et mobilier	305 910	0	305 910	305 910	0	0	0
			Logistique		1 251 420	0	1 251 420	1 251 420	0	0	0
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	610 962	0	610 962	610 962	0	0	0
				Infrastructures	1 193 844	0	1 193 844	1 193 844	0	0	0
				Matériels et logiciels clients	847 579	0	847 579	847 579	0	0	0
			Système d'information		2 652 386	0	2 652 386	2 652 386	0	0	0
			Moyens généraux		8 077 468	-430 970	7 646 498	7 551 024	70 772	0	24 703
		Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	91 582	0	91 582	91 582	0	0	0
			Santé, actions sociales, relations sociales		91 582	0	91 582	91 582	0	0	0
			Ressources humaines		91 582	0	91 582	91 582	0	0	0
		4 - Mission fonctionnelle			8 497 946	-430 970	8 066 976	7 971 501	70 772	0	24 703
2018			Somme Millésime :2018		200 745 689	-648 690	200 096 999	175 410 366	10 017 914	10 697 993	3 970 726

AP 2019

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2019	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	612 760	-18 146	594 614	478 050	48 854	51 391	16 320
			Agriculture		612 760	-18 146	594 614	478 050	48 854	51 391	16 320
			Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	1 250 000	0	1 250 000	708 188	260 000	191 812	90 000

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Aménagements routiers et liaisons douces		1 250 000	0	1 250 000	708 188	260 000	191 812	90 000
				Contrat Intercommunal de Développement	7 811 304	0	6 336 393	6 336 393	867 231	535 450	72 230
				Contrats communaux	3 133 408	0	3 133 408	2 926 134	104 528	92 400	10 346
				Contrats intercommunaux	127 166	0	127 166	127 166			
			Développement local	Développement du réseau	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000			
				Fonds Aménagement Communal	3 503 360	0	3 503 360	3 503 360	0	0	0
				Fonds d'aménagement	1 359 860	0	1 359 860	1 119 956	18 007	97 460	124 437
				Fonds d'Equipement Rural	4 260 716	0	4 260 716	4 260 716	0	0	0
				Fonds E.CO.LE	5 127	0	5 127	5 127			
				Soutien au développement local - divers partenariats	18 689	0	18 689	18 689			
			Développement local		21 719 629	0	21 719 629	19 797 540	989 766	725 310	207 013
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	908 211	0	908 211	602 493	241 356	64 361	0
			Promotion du territoire		908 211	0	908 211	602 493	241 356	64 361	0
			Développement territorial		24 490 600	-18 146	24 472 454	21 586 271	1 539 976	1 032 874	313 333
				Assainissement	4 129 537	0	4 129 537	3 894 747	185 810	48 981	0
			Eau	Cours d'eau	241 196	0	241 196	223 196	17 460	541	0
				Eau potable	3 106 243	0	3 106 243	2 724 383	368 279	13 582	0
				Laboratoire dépr. d'analyses - non assujetti	207 900	0	207 900	207 900	0	0	0
			Eau		7 684 876	0	7 684 876	7 050 225	571 549	63 103	0
				Aménagement foncier	409 953	0	409 953	253 960	20 000	57 867	78 126
			Environnement	Environnement et développement durable	74 160	-390	73 770	68 187	5 583	0	0
				Espaces naturels sensibles - autres	434 599	0	434 599	413 692	4 984	15 923	0
				Espaces naturels sensibles - Département	411 082	0	411 082	411 082	0	0	0
			Environnement		1 329 794	-390	1 329 404	1 146 920	30 567	73 791	78 126
			Protection de l'environnement		9 014 670	-390	9 014 280	8 197 145	602 116	136 894	78 126
				Routes départementales	500 000	0	500 000	257 921	119 152	18 591	104 336
				Aménagements pour la sécurité routière	4 142 317	0	4 142 317	3 392 706	177 074	50 000	522 537
				Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	39 859 252	0	39 859 252	39 843 591	15 661	0	0
				Etudes voirie.	400 000	0	400 000	398 780	0	1 220	0
				Favoriser le développement économique et local	16 999 613	0	16 999 613	2 282 132	419 969	254 014	14 043 498
				Paysage et environnement - Aménagement	90 000	0	90 000	62 822	19 701	7 477	0
			Aménagement du réseau routier		61 991 182	0	61 991 182	46 237 953	751 557	331 301	14 670 371
				Entretien et exploitation du réseau routier	500 000	0	500 000	500 000	0	0	0
				Moyens du parc départemental	2 100 000	0	2 100 000	2 100 000	0	0	0
				Signalisation	999 966	0	999 966	999 966	0	0	0
			Entretien et exploitation du réseau routier		3 599 966	0	3 599 966	3 599 966	0	0	0
			Routes départementales		65 591 148	0	65 591 148	49 837 919	751 557	331 301	14 670 371
			Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	5 300 000	0	5 300 000	5 300 000			
				Incendie et secours	5 300 000	0	5 300 000	5 300 000			
			Sécurité des biens et des personnes		5 300 000	0	5 300 000	5 300 000			
			Sécurité		5 300 000	0	5 300 000	5 300 000			
				Transports publics	2 522 832	0	2 522 832	1 417 611	181 700	425 694	497 827
				Plan de déplacement urbain.	849 915	-5 460	844 455	530 170	314 285	0	0
				Points d'arrêt	41 306	0	41 306	41 306	0	0	0
			Transports publics		3 414 054	-5 460	3 408 593	1 989 087	495 985	425 694	497 827
			Transports		3 414 054	-5 460	3 408 593	1 989 087	495 985	425 694	497 827
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		107 810 472	-23 996	107 786 475	86 910 422	3 389 634	1 926 763	15 559 657
				Archives	10 279	0	10 279	10 279	0	0	0
				Développement culturel	50 000	0	50 000	50 000	0	0	0
			Développement culturel		50 000	0	50 000	50 000	0	0	0
				Autres - développement de la lecture publique	16 595	0	16 595	16 595	0	0	0
				Développement du réseau - Médiathèque	9 939	0	9 939	9 939	0	0	0
			Développement de la lecture publique		26 533	0	26 533	26 533	0	0	0
				Musées	20 000	0	20 000	20 000	0	0	0
			Musées		20 000	0	20 000	20 000	0	0	0
				Antiquités et objets d'art	59 817	0	59 817	23 989	10 828	25 000	0
				Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	500 000	0	500 000	63 313	100 000	50 000	286 687
				Patrimoine monumental	706 101	0	706 101	671 139	34 963	0	0
			Patrimoine		1 265 918	0	1 265 918	758 441	145 790	75 000	286 687
			Culture et patrimoine		1 372 731	0	1 372 731	865 254	145 790	75 000	286 687
				Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0
				Bâtiments des collèges	61 081 532	20 000	61 101 532	29 380 889	3 387 752	12 391 295	15 941 597
				Constructions extensions réhabilitations	27 483 215	-19 752	27 463 463	24 290 808	834 051	1 052 876	1 285 728
				Entretien et grosses réparations							
			Bâtiments des collèges		88 564 747	248	88 564 995	53 671 697	4 221 803	13 444 171	17 227 325
				Equipement et matériel TICE	1 610 000	0	1 610 000	1 610 000	0	0	0
				Matériel et mobilier des collèges	1 549 698	0	1 549 698	1 549 698	0	0	0
			<i>Vie des collégiens</i>								
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif							

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Vie des collèges	Participation au budget des collèges privés	295 747	0	295 747	295 747	0	0	0
				Restauration scolaire	1 271 600	0	1 271 600	1 271 600	0	0	0
			Vie des collèges		4 727 045	0	4 727 045	4 727 045	0	0	0
			Education formation		93 291 793	248	93 292 041	58 398 742	4 221 803	13 444 171	17 227 325
	Jeunesse, sports et loisirs		Activités sportives	Equipements sportifs	3 012 950	-28 194	2 984 756	1 874 961	1 109 795	0	0
			Activités sportives		3 012 950	-28 194	2 984 756	1 874 961	1 109 795	0	0
			Jeunesse, sports et loisirs		3 012 950	-28 194	2 984 756	1 874 961	1 109 795	0	0
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				97 677 474	-27 946	97 649 528	61 138 957	5 477 388	13 519 171	17 514 012
3 - Mission solidarité	Habitat		Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	93 154	0	93 154	93 154	0	0	0
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	0	0	0	0	0	0	0
			Développement et amélioration de l'offre de logement		93 154	0	93 154	93 154	0	0	0
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	101 200	0	101 200	101 200	0	0	0
			Insertion par le logement		101 200	0	101 200	101 200	0	0	0
			Habitat		194 354	0	194 354	194 354	0	0	0
	Personnes âgées		Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	2 647 500	0	2 647 500	2 647 500	0	0	0
			Hébergement des personnes âgées		2 647 500	0	2 647 500	2 647 500	0	0	0
			Personnes âgées		2 647 500	0	2 647 500	2 647 500	0	0	0
	Personnes handicapées		Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	786 000	0	786 000	178 500	303 750	303 750	0
			Hébergement des personnes handicapées		786 000	0	786 000	178 500	303 750	303 750	0
			Personnes handicapées		786 000	0	786 000	178 500	303 750	303 750	0
	Santé publique		Santé publique	Démographie médicale	71 338	0	71 338	71 338	0	0	0
			Santé publique		71 338	0	71 338	71 338	0	0	0
			Santé publique		71 338	0	71 338	71 338	0	0	0
	3 - Mission solidarité				3 699 192	0	3 699 192	3 091 692	303 750	303 750	0
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques		Communication	Développement des services et usages	289 000	0	289 000	289 000	0	0	0
			Communication		289 000	0	289 000	289 000	0	0	0
			Conduite des politiques départementales		289 000	0	289 000	289 000	0	0	0
	Direction et animation de l'action départementale		Finances	Autres opérations financières	0	0	0	0	0	0	0
				Dépenses/Recettes d'investissement.	13 139 000	0	13 139 000	13 139 000	0	0	0
			Finances		13 139 000	0	13 139 000	13 139 000	0	0	0
			Direction et animation de l'action départementale		13 139 000	0	13 139 000	13 139 000	0	0	0
	Moyens généraux		Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	339 606	0	339 606	261 748	17 582	30 138	30 138
				Services départementaux - construction	448 975	0	448 975	448 975	0	0	0
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	3 655 308	-7 787	3 647 521	2 937 155	140 112	65 000	505 255
				Solidarité - construction	956 575	0	956 575	739 671	45 000	50 000	121 904
				Solidarité - entretien et grosses réparations	1 585 915	-69 014	1 516 900	1 407 411	52 297	25 892	31 300
				Voirie - construction	576 787	-47 644	529 143	529 143	0	0	0
				Voirie - entretien et grosses réparations	1 301 576	-29 409	1 272 166	1 120 330	88 574	11 699	51 562
			Bâtiments départementaux		8 864 742	-153 855	8 710 887	7 444 433	343 565	182 730	740 160
	Etude et prévention du risque		Assurances et sinistres		35 000	0	35 000	35 000	0	0	0
			Etude et prévention du risque		35 000	0	35 000	35 000	0	0	0
	Gestion du patrimoine immobilier		Services départementaux - acquisitions et cessions		1 538 418	0	1 538 418	1 538 418	0	0	0
				Solidarité - acquisitions et cessions	0	0	0	0	0	0	0
			Gestion du patrimoine immobilier		1 538 418	0	1 538 418	1 538 418	0	0	0
	Logistique		Gestion de la flotte des véhicules		868 905	0	868 905	868 905	0	0	0
				Matériel et mobilier	538 318	0	538 318	538 318	0	0	0
			Logistique		1 407 223	0	1 407 223	1 407 223	0	0	0
	Système d'information		Etudes et solutions logicielles		60 000	0	60 000	60 000	0	0	0
				Infrastructures	1 588 591	0	1 588 591	1 588 591	0	0	0
				Matériels et logiciels clients	950 010	0	950 010	950 010	0	0	0
			Système d'information		2 598 602	0	2 598 602	2 598 602	0	0	0
			Moyens généraux		14 443 986	-153 855	14 290 131	13 023 677	343 565	182 730	740 160
	Ressources humaines		Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	77 999	0	77 999	77 999	0	0	0
			Santé, actions sociales, relations sociales		77 999	0	77 999	77 999	0	0	0
			Ressources humaines		77 999	0	77 999	77 999	0	0	0
	4 - Mission fonctionnelle				27 949 985	-153 855	27 796 130	26 529 676	343 565	182 730	740 160
2019	Somme Millésime :2019				237 137 122	-205 797	236 931 325	177 670 746	9 514 337	15 932 413	33 813 829

AP 2020

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
-----------	---------	-----------	---------	-------------------------------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------------	---------------	-------------------------------	----------	---------------

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2020	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	6 132 609	0	6 132 609	5 882 609	250 000	0	0	
			Agriculture			6 132 609	0	6 132 609	5 882 609	250 000	0	0
			Aménagements routiers et liaisons douces	Aide aux communes et aux intercommunalités	55 179	0	55 179	55 179	0	0	0	0
				Liaisons douces	1 485 000	0	1 485 000	971 307	67 181	156 067	290 445	
			Aménagements routiers et liaisons douces			1 540 179	0	1 540 179	1 026 486	67 181	156 067	290 445
			Développement local	Contrat Intercommunal de Développement	9 694 307	-47 587	9 646 720	7 816 256	730 414	1 039 912	60 138	
				Contrats communaux	3 719 758	0	3 719 758	3 446 700	138 803	0	134 255	
				Contrats intercommunaux	132 594	0	132 594	132 594	0	0	0	
				Développement du réseau	4 500 000	0	4 500 000	4 500 000	0	0	0	
				Fonds Aménagement Communal	2 335 128	0	2 335 128	1 770 197	418 690	146 241	0	
				Fonds d'Equipement Rural	4 877 950	-15 436	4 862 514	4 499 999	292 877	58 006	11 633	
				Soutien au développement local - divers partenariats	3 440 000	0	3 440 000	3 440 000	0	0	0	
		Développement local			28 699 737	-63 024	28 636 714	25 605 747	1 580 783	1 244 159	206 025	
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	1 071 022	0	1 071 022	602 455	130 600	0	337 967		
		Promotion du territoire			1 071 022	0	1 071 022	602 455	130 600	0	337 967	
		Développement territorial			37 443 548	-63 024	37 380 524	33 117 297	2 028 564	1 400 226	834 437	
		Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	5 168 530	0	5 168 530	3 726 449	979 884	195 000	267 197	
				Cours d'eau	220 633	0	220 633	135 042	8 509	45 126	31 956	
				Eau potable	3 824 220	0	3 824 220	3 096 278	709 176	14 058	4 707	
				Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	262 967	-123 846	139 122	139 122	0	0	0	
				Eau			9 476 350	-123 846	9 352 505	7 096 891	1 697 569	254 185
			Environnement	Aménagement foncier	290 100	-46 775	243 325	201 445	41 880	0	0	
				Environnement et développement durable	12 600	0	12 600	12 600	0	0	0	
				Espaces naturels sensibles - autres	374 646	-11 666	362 980	354 980	1 666	6 334	0	
				Espaces naturels sensibles - Département	1 216 816	-2 000	1 214 816	1 112 926	13 202	4 713	83 975	
			Environnement			1 894 161	-60 441	1 833 720	1 681 951	56 748	11 407	83 975
		Protection de l'environnement			11 370 512	-184 287	11 186 225	8 778 842	1 754 317	265 232	387 835	
		Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	500 000	0	500 000	440 000	60 000	0	0	
				Améliorer les liaisons entre les pôles	17 000 000	0	17 000 000	503 460	104 472	7 485 979	8 906 089	
				Aménagements pour la sécurité routière	5 100 000	0	5 100 000	4 415 092	42 608	23 921	618 379	
				Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	47 400 000	0	47 400 000	47 246 722	37 161	116 117	0	
				Etudes voirie.	2 025 000	0	2 025 000	718 942	80 707	68 862	1 156 489	
				Favoriser le développement économique et local	19 705 000	0	19 705 000	1 836 496	5 932 079	6 022 791	5 913 635	
				Paysage et environnement - Aménagement	90 000	0	90 000	44 709	0	45 291	0	
			Aménagement du réseau routier			91 820 000	0	91 820 000	55 205 421	6 257 026	13 762 961	16 594 592
Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD		400 000	0	400 000	378 847	21 153	0	0			
	Moyens du parc départemental		2 099 999	0	2 099 999	2 099 999	0	0	0			
	Signalisation	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	0	0	0				
Entretien et exploitation du réseau routier			3 999 999	0	3 999 999	3 978 847	21 153	0	0			
Routes départementales			95 819 999	0	95 819 999	59 184 267	6 278 179	13 762 961	16 594 592			
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	4 600 000	0	4 600 000	4 600 000	0	0	0			
		Sécurité des biens et des personnes			4 600 000	0	4 600 000	4 600 000	0	0		
Sécurité			4 600 000	0	4 600 000	4 600 000	0	0	0			
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	287 500	0	287 500	64 038	164 319	36 000	23 143			
		Plan de déplacement urbain.	609 997	0	609 997	176 888	154 311	244 109	34 688			
		Transports publics			897 497	0	897 497	240 927	318 630	280 109	57 831	
Transports			897 497	0	897 497	240 927	318 630	280 109	57 831			
1 - Mission aménagement et développement du territoire			150 131 556	-247 310	149 884 245	105 921 333	10 379 690	15 708 528	17 874 695			
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	25 576	-63	25 513	25 513	0	0	0		
			Archives			25 576	-63	25 513	25 513	0	0	0
		Développement culturel	Actions culturelles.	109 971	-10 428	99 543	99 543	0	0	0		
			Enseignement artistique et pratiques amateurs	80 000	0	80 000	33 896	46 104	0	0		
		Développement culturel			189 971	-10 428	179 543	133 439	46 104	0	0	
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	1 367	0	1 367	1 367	0	0	0		
			Développement du réseau - Médiathèque	25 542	0	25 542	25 542	0	0	0		
		Développement de la lecture publique			26 909	0	26 909	26 909	0	0	0	
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées	1 840 000	0	1 840 000	604 366	195 400	180 000	860 234		
			Musées			1 840 000	0	1 840 000	604 366	195 400	180 000	860 234
	Patrimoine	Antiquités et objets d'art	72 232	0	72 232	72 232	0	0	0			
		Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	324 400	0	324 400	324 400	0	0	0			
		Patrimoine monumental	1 048 364	0	1 048 364	857 586	188 238	2 540	0			
		Valorisation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0			
Patrimoine			1 444 995	0	1 444 995	1 254 218	188 238	2 540	0			
Culture et patrimoine			3 527 452	-10 491	3 516 961	2 044 445	429 742	182 540	860 234			
Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	7 113	0	7 113	7 113	0	0	0			
		Constructions extensions réhabilitations	70 102 013	-59 639	70 042 374	47 312 840	4 262 832	1 458 049	17 008 653			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
				Entretien et grosses réparations	48 094 729	-15 762	48 078 967	33 226 038	9 737 578	3 229 592	1 885 759			
				Bâtiments des collèges	118 203 855	-75 401	118 128 454	80 545 991	14 000 411	4 687 641	18 894 411			
			Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	3 104 512	0	3 104 512	2 304 512	0	0	800 000			
				Enseignement supérieur et recherche	3 104 512	0	3 104 512	2 304 512	0	0	800 000			
			Vie des collèges	Équipement et matériel TICE	7 749 806	0	7 749 806	7 749 806	0	0	0			
				Matériel et mobilier des collèges	1 268 001	0	1 268 001	1 268 001	0	0	0			
				Participation au budget des collèges privés	0	0	0	0	0	0	0			
				Restauration scolaire	1 254 810	0	1 254 810	1 254 810	0	0	0			
				Vie des collèges	10 272 617	0	10 272 617	10 272 617	0	0	0			
				Education formation	131 580 984	-75 401	131 505 582	93 123 119	14 000 411	4 687 641	19 694 411			
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Équipements sportifs	2 282 736	0	2 282 736	1 229 337	1 053 399	0	0			
				Sport nature	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0			
				Activités sportives	3 282 736	0	3 282 736	2 229 337	1 053 399	0	0			
				Jeunesse, sports et loisirs	3 282 736	0	3 282 736	2 229 337	1 053 399	0	0			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	138 391 172	-85 892	138 305 279	97 396 901	15 483 552	4 870 181	20 554 646			
3 - Mission solidarité	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	Développement et amélioration de l'offre du parc social	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0			
						Développement et amélioration de l'offre de logement	5 120 362	0	5 120 362	5 092 044	28 319	0	0	
						Insertion par le logement	0	0	0	0	0	0	0	
						Insertion par le logement	0	0	0	0	0	0	0	
			Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Services et partenaires	0	0	0	0	0	0	0		
						Autres dispositifs d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	
			Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	2 308 400	0	2 308 400	2 308 400	0	0	0		
						Hébergement des personnes âgées	2 308 400	0	2 308 400	2 308 400	0	0	0	
			Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	1 000 000	-49 561	950 439	950 439	0	0	0		
						Santé publique	1 000 000	-49 561	950 439	950 439	0	0	0	
					Santé publique	1 000 000	-49 561	950 439	950 439	0	0	0		
					3 - Mission solidarité	8 428 762	-49 561	8 379 201	8 350 883	28 319	0	0		
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques	Communication	Développement des services et usages	Communication	380 000	0	380 000	320 812	59 188	0	0			
						Communication	380 000	0	380 000	320 812	59 188	0	0	
				Conduite des politiques départementales	380 000	0	380 000	320 812	59 188	0	0			
	Direction et animation de l'action départementale	Finances	Autres opérations financières	Dépenses/Recettes d'investissement.	0	0	0	0	0	0	0			
						Finances	13 238 233	0	13 238 233	13 238 233	0	0	0	
				Direction et animation de l'action départementale	13 238 233	0	13 238 233	13 238 233	0	0	0			
	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	550 000	0	550 000	511 034	17 463	0	21 503			
						Services départementaux - construction	749 594	0	749 594	591 204	93 105	31 529	33 757	
						Services départementaux - entretien et grosses réparation	375 743	0	375 743	33 741	38 924	0	303 078	
						Solidarité - construction	1 579 925	0	1 579 925	1 013 577	297 877	84 335	184 136	
						Solidarité - entretien et grosses réparations	13 331 869	0	13 331 869	3 035 932	7 456 990	2 070 000	768 947	
						Voirie - construction	1 486 759	-1 600	1 485 159	1 190 020	71 369	46 881	176 890	
						Voirie - entretien et grosses réparations	47 633	0	47 633	47 633	0	0	0	
						Bâtiments départementaux	18 929 872	-1 600	18 928 272	6 949 830	8 111 861	2 274 713	1 591 868	
					Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	Solidarité - acquisitions et cessions	13 106	0	13 106	13 106	0	0	0
								Etude et prévention du risque	13 106	0	13 106	13 106	0	0
	Gestion du patrimoine immobilier	Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	Matériel et mobilier	533 775	0	533 775	533 775	0	0	0			
						Gestion du patrimoine immobilier	533 775	0	533 775	533 775	0	0	0	
				Logistique	2 138 187	0	2 138 187	2 138 187	0	0	0			
	Système d'information	Etudes et solutions logicielles	Infrastructures	Matériels et logiciels clients	782 590	0	782 590	782 590	0	0	0			
						3 004 728	0	3 004 728	3 004 728	0	0	0		
						Système d'information	5 047 127	0	5 047 127	5 047 127	0	0	0	
				Moyens généraux	26 662 067	-1 600	26 660 467	14 682 025	8 111 861	2 274 713	1 591 868			
	Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	Santé	17 100	0	17 100	17 100	0	0	0			
						Santé, actions sociales, relations sociales	76 180	0	76 180	76 180	0	0	0	
				Ressources humaines	76 180	0	76 180	76 180	0	0	0			
				4 - Mission fonctionnelle	40 356 480	-1 600	40 354 880	28 317 250	8 171 049	2 274 713	1 591 868			
2020				Somme Millésime :2020	337 307 969	-384 364	336 923 606	239 986 368	34 062 609	22 853 421	40 021 208			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
AP 2021														
2021	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	1 180 000	-32 820	1 147 180	1 147 180	0	0	0			
			Agriculture	1 180 000	-32 820	1 147 180	1 147 180	0	0	0				
			Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	3 540 000	0	3 540 000	2 659 489	380 948	114 950	384 613			
			Aménagements routiers et liaisons douces		3 540 000	0	3 540 000	2 659 489	380 948	114 950	384 613			
			Développement local	Contrat Intercommunal de Développement	2 942 336	0	2 942 336	798 468	1 192 461	399 518	551 888			
				Contrats communaux		2 864 634	0	2 864 634	1 637 813	670 568	556 254	0		
				Contrats intercommunaux		143 000	-4 229	138 771	112 991	25 781	0	0		
				Développement du réseau		7 000 000	0	7 000 000	7 000 000	0	0	0		
				Fonds Aménagement Communal		12 855 166	-81 400	12 773 765	7 141 970	2 051 011	2 607 704	973 081		
				Fonds d'aménagement		1 000 000	0	1 000 000	300 000	396 361	22 135	281 504		
				Fonds d'Equipement Rural		4 091 312	-36 887	4 054 426	3 547 681	370 957	135 788	0		
				Soutien au développement local - divers partenariats		261 618	0	261 618	88 533	173 085	0	0		
			Développement local		31 158 066	-122 516	31 035 550	20 627 456	4 880 223	3 721 398	1 806 473			
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	3 077 602	0	3 077 602	1 157 394	924 463	278 129	717 615			
			Promotion du territoire		3 077 602	0	3 077 602	1 157 394	924 463	278 129	717 615			
			Développement territorial		38 955 668	-155 336	38 800 331	25 591 519	6 185 635	4 114 476	2 908 701			
			Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	4 253 340	0	4 253 340	2 760 782	767 126	195 033	530 399		
					Cours d'eau		79 438	0	79 438	79 438	0	0	0	
					Eau potable		2 841 275	0	2 841 275	1 934 738	294 354	275 009	337 173	
					Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti		189 966	-70 000	119 966	119 966	0	0	0	
			Eau		7 364 019	-70 000	7 294 019	4 894 924	1 061 480	470 043	867 572			
			Environnement	Aménagement foncier Environnement et développement durable Espaces naturels sensibles - autres Espaces naturels sensibles - Département	Aménagement foncier	39 511	0	39 511	39 511	0	0	0		
					Environnement et développement durable		2 446	0	2 446	2 446	0	0	0	
					Espaces naturels sensibles - autres		454 790	-2 410	452 380	328 774	115 136	8 470	0	
					Espaces naturels sensibles - Département		388 589	0	388 589	378 269	10 319	0	0	
			Environnement		885 335	-2 410	882 925	749 000	125 455	8 470	0			
			Protection de l'environnement		8 249 354	-72 410	8 176 944	5 643 924	1 186 935	478 513	867 572			
			Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	500 000	0	500 000	441 725	58 275	0	0		
					Améliorer les liaisons entre les pôles		6 400 000	0	6 400 000	502 232	0	649 019	5 248 748	
					Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier		59 091 671	0	59 091 671	55 127 388	1 915 777	780 742	1 267 763	
					Etudes voirie.		400 000	0	400 000	381 343	18 657	0	0	
					Favoriser le développement économique et local		200 000	0	200 000	59 615	0	0	140 385	
					Paysage et environnement - Aménagement		500 000	0	500 000	213 244	221 928	49 506	15 322	
					Raccorder les pôles.		8 000 000	0	8 000 000	5 905 766	2 009 122	85 111	0	
					Aménagement du réseau routier		75 091 671	0	75 091 671	62 631 314	4 223 760	1 564 378	6 672 219	
					Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD Moyens du parc départemental Signalisation	Aménagement extérieur des ARD	500 000	0	500 000	491 138	8 219	643	0
							Moyens du parc départemental		3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	0
			Signalisation				1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	0	0	0	
			Entretien et exploitation du réseau routier		5 000 000	0	5 000 000	4 991 138	8 219	643	0			
			Routes départementales		80 091 671	0	80 091 671	67 622 452	4 231 979	1 565 021	6 672 219			
			Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	Incendie et secours	4 669 867	0	4 669 867	4 629 867	40 000	0		
						Sécurité des biens et des personnes		4 669 867	0	4 669 867	4 629 867	40 000	0	0
			Sécurité		4 669 867	0	4 669 867	4 629 867	40 000	0	0			
			Transports	Transports publics	Infrastructures de transport Plan de déplacement urbain.	Infrastructures de transport	8 339 060	0	8 339 060	194 389	3 520 412	2 264 259	2 360 000	
						Plan de déplacement urbain.		659 457	0	659 457	504 715	90 700	34 043	30 000
						Transports publics		8 998 517	0	8 998 517	699 104	3 611 112	2 298 302	2 390 000
			Transports		8 998 517	0	8 998 517	699 104	3 611 112	2 298 302	2 390 000			
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		140 965 077	-227 746	140 737 330	104 186 866	15 255 661	8 456 311	12 838 492			
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	Archives	33 598	-12	33 586	24 682	0	8 904	
							Archives		33 598	-12	33 586	24 682	0	0
				Développement culturel	Actions culturelles. Enseignement artistique et pratiques amateurs	Actions culturelles.	261 926	0	261 926	171 496	50 430	15 000	25 000	
						Développement culturel		295 926	0	295 926	192 859	63 067	15 000	25 000
				Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique Développement de l'offre documentaire Développement du réseau - Médiathèque	Autres - développement de la lecture publique	70 568	0	70 568	70 568	0	0	0	
						Développement de l'offre documentaire		39 818	0	39 818	39 818	0	0	0
						Développement du réseau - Médiathèque		29 260	-4 670	24 590	16 608	7 982	0	0
				Développement de la lecture publique		139 647	-4 670	134 977	126 994	7 982	0	0		
			Musées	Développement et valorisation des collections - musées	419 481	0	419 481	419 481	0	0	0			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
				Musées	419 481	0	419 481	419 481	0	0	0	
			Patrimoine	Antiquités et objets d'art	45 586	0	45 586	42 432	3 154	0	0	
				Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	12 289	0	12 289	12 289	0	0	0	
				Patrimoine monumental	953 343	0	953 343	430 138	323 204	200 000	0	
				Valorisation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	
			Patrimoine	1 011 218	0	1 011 218	484 859	326 358	200 000	0	0	
			Culture et patrimoine		1 899 869	-4 682	1 895 187	1 248 875	397 408	215 000	33 904	
		Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	1	0	1	1	0	0	0	
				Constructions extensions réhabilitations	33 362 739	57 619	33 420 358	29 500 965	1 546 068	420 777	1 952 548	
				Entretien et grosses réparations	44 103 876	-199 152	43 904 724	26 860 383	6 724 218	5 380 418	4 939 705	
			Bâtiments des collèges		77 466 615	-141 532	77 325 083	56 361 349	8 270 286	5 801 195	6 892 253	
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	5 249 723	0	5 249 723	5 010 253	239 470	0	0	
				Matériel et mobilier des collèges	1 471 266	0	1 471 266	1 465 197	6 069	0	0	
				Restauration scolaire	1 252 783	0	1 252 783	1 252 783	0	0	0	
			Vie des collèges		7 973 772	0	7 973 772	7 728 233	245 539	0	0	
			Education formation		85 440 388	-141 532	85 298 856	64 089 583	8 515 825	5 801 195	6 892 253	
		Jeunesse, sports et Inisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	1 309 949	0	1 309 949	1 309 949	0	0	0	
			Activités sportives		1 309 949	0	1 309 949	1 309 949	0	0	0	
			Jeunesse, sports et loisirs		1 309 949	0	1 309 949	1 309 949	0	0	0	
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		88 503 206	-146 214	88 503 992	66 648 408	8 913 233	6 016 195	6 926 157	
3 - Mission solidarité		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	113 127	0	113 127	105 738	7 390	0	0	
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	8 380	0	8 380	8 380	0	0	0	
			Développement et amélioration de l'offre de logement		121 507	0	121 507	114 118	7 390	0	0	
			Insertion par le logement	Insertion par le logement	0	0	0	0	0	0	0	
				Insertion par le logement		0	0	0	0	0	0	
			Habitat		121 507	0	121 507	114 118	7 390	0	0	
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	1 757 000	0	1 757 000	1 659 800	97 200	0	0	
				Hébergement des personnes âgées		1 757 000	0	1 757 000	1 659 800	97 200	0	0
			Personnes âgées		1 757 000	0	1 757 000	1 659 800	97 200	0	0	
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	75 000	0	75 000	75 000	0	0	0	
				Hébergement des personnes handicapées		75 000	0	75 000	75 000	0	0	
			Personnes handicapées		75 000	0	75 000	75 000	0	0	0	
			3 - Mission solidarité		1 953 507	0	1 953 507	1 848 918	104 590	0	0	
4 - Mission fonctionnelle		Direction et animation de l'action départementale	Finances	Autres opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	
					Dépenses/Recettes d'investissement.	16 046 505	0	16 046 505	16 046 505	0	0	0
			Finances		16 046 505	0	16 046 505	16 046 505	0	0	0	
			Direction et animation de l'action départementale		16 046 505	0	16 046 505	16 046 505	0	0	0	
		Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	0	0	0	0	0	0	0	
				Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	725 271	0	725 271	328 303	60 467	84 995	251 505	
				Services départementaux - construction	34 900 000	0	34 900 000	710 287	75 024	1 139 127	32 975 563	
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	2 013 130	158 043	2 171 173	1 480 406	126 748	47 820	516 199	
				Solidarité - construction	407 785	0	407 785	407 785	0	0	0	
				Solidarité - entretien et grosses réparations	1 530 426	-354 651	1 175 776	836 777	99 970	38 500	200 529	
				Voirie - construction	744 329	0	744 329	156 721	451 635	0	135 973	
				Voirie - entretien et grosses réparations	1 230 984	0	1 230 984	587 237	193 807	111 720	338 220	
			Bâtiments départementaux		41 551 925	-196 608	41 355 317	4 507 516	1 007 652	1 422 161	34 417 989	
		Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	Assurances et sinistres	2 195	0	2 195	2 195	0	0	0	
				Etude et prévention du risque		2 195	0	2 195	2 195	0	0	0
		Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions	Services départementaux - acquisitions et cessions	4 551 638	0	4 551 638	4 551 638	0	0	0	
				Gestion du patrimoine immobilier		4 551 638	0	4 551 638	4 551 638	0	0	0
		Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	Gestion de la flotte des véhicules	782 000	0	782 000	758 290	23 710	0	0	
				Matériel et mobilier	441 910	0	441 910	441 910	0	0	0	
			Logistique		1 223 910	0	1 223 910	1 200 201	23 710	0	0	
		Système d'information	Etudes et solutions logicielles	Etudes et solutions logicielles	1 666 631	0	1 666 631	1 444 160	222 471	0	0	
					Infrastructures	2 635 852	0	2 635 852	2 394 136	151 716	0	90 000
					Matériels et logiciels clients	1 820 593	0	1 820 593	1 819 557	1 036	0	0
			Système d'information		6 123 076	0	6 123 076	5 657 853	375 223	0	90 000	
			Moyens généraux		53 452 744	-196 608	53 256 136	15 919 402	1 406 584	1 422 161	34 507 989	
		Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	47 199	0	47 199	47 199	0	0	0	
				Santé, actions sociales, relations sociales		47 199	0	47 199	47 199	0	0	0
			Ressources humaines		47 199	0	47 199	47 199	0	0	0	
			4 - Mission fonctionnelle		69 546 448	-196 608	69 349 840	32 013 106	1 406 584	1 422 161	34 507 989	
2021			Somme Millésime :2021		301 115 238	-570 568	300 544 669	204 697 297	25 680 067	15 894 667	54 272 638	

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
AP 2022													
2022	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	500 000	0	500 000	60 519	80 000	108 609	250 872		
			Agriculture	500 000	0	500 000	60 519	80 000	108 609	250 872			
			Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	2 139 125	0	2 139 125	160 790	1 721 517	197 693	59 125		
			Aménagements routiers et liaisons douces		2 139 125	0	2 139 125	160 790	1 721 517	197 693	59 125		
			Développement local	Contrat Intercommunal de Développement	8 957 714	-3 641	8 954 073	2 076 592	2 425 324	1 791 398	2 660 759		
				Contrats communaux	5 078 221	0	5 078 221	533 830	1 522 052	1 687 616	1 334 724		
				Contrats intercommunaux	143 000	0	143 000	55 006	10 550	77 444	0		
				Développement du réseau	3 500 000	0	3 500 000	3 500 000					
				Fonds Aménagement Communal	11 118 085	0	11 118 085	2 002 266	2 543 121	1 017 097	5 555 600		
				Fonds d'aménagement	1 200 000	0	1 200 000	360 000	700 000	0	140 000		
				Fonds d'Equipement Rural	4 546 034	-25 648	4 520 386	2 713 525	948 279	766 419	92 163		
			Soutien au développement local - divers partenariats	0	0	0	0	0	0	0			
			Développement local		34 543 054	-29 290	34 513 765	11 241 219	8 149 326	5 339 974	9 783 246		
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	1 448 566	0	1 448 566	77 437	880 482	160 510	330 137		
			Promotion du territoire		1 448 566	0	1 448 566	77 437	880 482	160 510	330 137		
			Développement territorial		38 630 745	-29 290	38 601 456	11 539 965	10 831 325	5 806 786	10 423 379		
			Protection de l'environnement	Eau	Assainissement	6 784 785	0	6 784 785	3 013 096	1 254 055	1 598 720	918 913	
					Cours d'eau	168 291	0	168 291	77 129	44 903	14 216	32 043	
					Eau potable	6 914 484	-7 477	6 907 007	5 362 148	526 969	298 625	719 265	
					Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	20 600	-70	20 530	20 530	0	0	0	
					Eau		13 888 160	-7 548	13 880 612	8 472 903	1 825 927	1 911 561	1 670 221
			Environnement	Aménagement foncier	516 843	0	516 843	53 423	15 000	230 000	218 420		
				Environnement et développement durable	53 154	-17 799	35 355	206	13 494	21 654	0		
				Espaces naturels sensibles - autres	438 062	0	438 062	182 844	147 207	50 141	57 870		
				Espaces naturels sensibles - Département	1 471 521	-67	1 471 453	977 134	236 342	137 277	120 700		
			Environnement		2 479 580	-17 867	2 461 713	1 213 608	412 043	439 072	396 990		
			Protection de l'environnement		16 367 740	-25 414	16 342 326	9 686 511	2 237 970	2 350 633	2 067 211		
			Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	2 500 000	0	2 500 000	936 257	962 126	42 000	559 617	
					Améliorer les liaisons entre les pôles	19 000 000	0	19 000 000	54 736	103 121	121 500	18 720 643	
					Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	57 250 000	0	57 250 000	49 293 280	2 151 286	2 849 261	2 956 173	
					Etudes voirie.	400 000	0	400 000	354 235	5 765	0	40 000	
					Favoriser le développement économique et local	11 947 200	0	11 947 200	3 892 620	732 629	274 200	7 047 750	
					Paysage et environnement - Aménagement	500 000	0	500 000	68 140	66 820	10 000	355 040	
					Raccorder les pôles.	1 250 000	0	1 250 000	21 513	22 000	438 597	767 890	
				Aménagement du réseau routier		92 847 200	0	92 847 200	54 620 781	4 043 747	3 735 558	30 447 114	
				Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	500 000	0	500 000	401 104	98 896	0	0	
					Moyens du parc départemental	4 079 988	0	4 079 988	4 079 602	386	0	0	
			Signalisation		4 056 800	0	4 056 800	3 967 845	88 955	0	0		
			Entretien et exploitation du réseau routier		8 636 788	0	8 636 788	8 448 552	188 236	0	0		
			Routes départementales		101 483 988	0	101 483 988	63 069 332	4 231 984	3 735 558	30 447 114		
			Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	4 620 000	0	4 620 000	4 620 000	0	0	0	
					Sécurité	2 290 463	-1 453	2 289 010	1 125 327	542 296	313 681	307 706	
			Sécurité des biens et des personnes		6 910 463	-1 453	6 909 010	5 745 327	542 296	313 681	307 706		
			Sécurité		6 910 463	-1 453	6 909 010	5 745 327	542 296	313 681	307 706		
			Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	33 337 087	0	33 337 087	2 006 462	9 099 289	13 308 649	8 922 687	
					Plan de déplacement urbain.	500 000	0	500 000	27 126	266 138	51 163	155 573	
					Transports publics		33 837 087	0	33 837 087	2 033 588	9 365 426	13 359 813	9 078 260
			Transports		33 837 087	0	33 837 087	2 033 588	9 365 426	13 359 813	9 078 260		
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		197 230 023	-56 157	197 173 866	92 074 724	27 209 002	25 566 470	52 323 670		
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	38 104	0	38 104	22 480	317	15 307	
					Archives		38 104	0	38 104	22 480	317	15 307	
				Développement culturel	Actions culturelles.	159 756	0	159 756	56 000	96 756	7 000	0	
					Enseignement artistique et pratiques amateurs	0	0	0	0	0	0	0	
				Développement culturel		159 756	0	159 756	56 000	96 756	7 000	0	
				Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	19 067	-1 058	18 008	18 008	0	0	0	
					Développement de l'offre documentaire	53 806	0	53 806	53 806	0	0	0	
					Développement du réseau - Médiathèque	48 749	0	48 749	8 430	20 319	20 000	0	
			Développement de la lecture publique		121 621	-1 058	120 563	80 244	20 319	20 000	0		
			Musées	Développement et valorisation des collections - musées	129 465	0	129 465	76 447	27 018	13 000	13 000		

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				Musées	129 465	0	129 465	76 447	27 018	13 000	13 000
			Patrimoine	Antiquités et objets d'art	49 762	0	49 762	30 000	19 762	0	0
				Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	391 827	0	391 827	285 660	106 167	0	0
				Patrimoine monumental	1 424 063	-300 000	1 124 063	324 412	179 079	150 000	470 572
				Valorisation du patrimoine	25 298	0	25 298	25 298	0	0	0
				Patrimoine	1 890 951	-300 000	1 590 951	665 371	305 008	150 000	470 572
				Culture et patrimoine	2 339 897	-301 058	2 038 838	900 541	449 418	190 000	498 879
		Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	4 884	0	4 884	4 884	0	0	0
				Constructions extensions réhabilitations	47 861 554	0	47 861 554	6 409 752	17 072 257	13 894 436	10 485 110
				Entretien et grosses réparations	41 236 682	-80 137	41 156 545	19 652 745	4 789 994	3 580 032	13 133 775
				Bâtiments des collèges	89 103 120	-80 137	89 022 983	26 067 381	21 862 250	17 474 468	23 618 884
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	4 061 333	0	4 061 333	4 046 681	14 651	0	0
				Matériel et mobilier des collèges	1 634 738	0	1 634 738	1 600 256	34 482	0	0
				Participation au budget des collèges privés	1 800 000	0	1 800 000	0	974 000	300 000	526 000
				Restauration scolaire	1 658 907	0	1 658 907	1 658 907	0	0	0
				Vie des collèges	9 154 977	0	9 154 977	7 305 844	1 023 133	300 000	526 000
				Education formation	98 258 098	-80 137	98 177 960	33 373 225	22 885 384	17 774 468	24 144 884
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Activités sportives	1 664 318	-67 465	1 596 853	987 493	609 360	0	0
					Jeunesse, sports et loisirs	1 664 318	-67 465	1 596 853	987 493	609 360	0
				Jeunesse, sports et loisirs	1 664 318	-67 465	1 596 853	987 493	609 360	0	0
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	102 262 312	-448 660	101 813 652	35 261 259	23 944 162	17 964 468	24 643 763
	3 - Mission solidarité	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	79 953	0	79 953	71 536	0	8 417	0
					Développement et amélioration de l'offre du parc social	0	0	0	0	0	0
				Développement et amélioration de l'offre de logement	79 953	0	79 953	71 536	0	8 417	0
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	115 000	0	115 000	115 000	0	0	0
					Insertion par le logement	115 000	0	115 000	115 000	0	0
				Habitat	194 953	0	194 953	186 536	0	8 417	0
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	774 000	0	774 000	339 000	261 000	174 000	0
					Hébergement des personnes âgées	774 000	0	774 000	339 000	261 000	174 000
				Personnes âgées	774 000	0	774 000	339 000	261 000	174 000	0
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	46 500	-39 000	7 500	7 500	0	0	0
					Hébergement des personnes handicapées	46 500	-39 000	7 500	7 500	0	0
				Personnes handicapées	46 500	-39 000	7 500	7 500	0	0	0
		Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	322 000	-280 000	42 000	0	42 000	0	0
					Santé publique	322 000	-280 000	42 000	0	42 000	0
				Santé publique	322 000	-280 000	42 000	0	42 000	0	0
				3 - Mission solidarité	1 337 453	-319 000	1 018 453	533 036	303 000	182 417	0
	4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action	Finances	Dépenses/Recettes d'investissement.	18 255 000	0	18 255 000	18 255 000	0	0	0
						Finances	18 255 000	0	18 255 000	18 255 000	0
				Direction et animation de l'action départementale	18 255 000	0	18 255 000	18 255 000	0	0	0
		Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	613 107	0	613 107	346 164	87 131	71 885	107 926
				Services départementaux - construction	4 000	0	4 000	4 000	0	0	0
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	5 309 691	100 000	5 409 691	1 218 995	894 030	658 097	2 638 570
				Solidarité - construction	3 000 000	0	3 000 000	71 360	65 000	405 000	2 458 640
				Solidarité - entretien et grosses réparations	1 476 427	0	1 476 427	891 830	135 735	115 638	333 224
				Voirie - construction	5 209 028	47 644	5 256 673	4 573 135	133 569	246 408	303 561
				Voirie - entretien et grosses réparations	849 875	0	849 875	409 179	115 119	83 324	242 254
					Bâtiments départementaux	16 462 128	147 644	16 609 773	7 514 664	1 430 584	1 580 351
		Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	Assurances et sinistres	8 122	0	8 122	8 122	0	0	0
					Etude et prévention du risque	8 122	0	8 122	8 122	0	0
		Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	Gestion de la flotte des véhicules	1 600 000	0	1 600 000	1 138 377	461 623	0	0
				Matériel et mobilier	631 711	-6 521	625 191	535 850	89 340	0	0
				Logistique	2 231 711	-6 521	2 225 191	1 674 227	550 964	0	0
		Système d'information	Etudes et solutions logicielles	Etudes et solutions logicielles	2 420 192	1	2 420 193	1 663 125	757 068	0	0
				Infrastructures	1 421 958	0	1 421 958	1 237 694	184 264	0	0
				Matériels et logiciels clients	2 908 915	0	2 908 915	2 896 789	12 126	0	0
				Système d'information	6 751 064	1	6 751 065	5 797 607	953 458	0	0
				Moyens généraux	25 453 025	141 125	25 594 150	14 994 620	2 935 005	1 580 351	6 084 174
		Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	52 015	0	52 015	52 015	0	0	0
					Santé, actions sociales, relations sociales	52 015	0	52 015	52 015	0	0
				Ressources humaines	52 015	0	52 015	52 015	0	0	0
				4 - Mission fonctionnelle	43 760 040	141 125	43 901 165	33 301 635	2 935 005	1 580 351	6 084 174
2022				Somme Millésime :2022	344 589 829	-682 693	343 907 136	161 170 655	54 391 169	45 293 706	83 051 607

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
AP 2023											
2023	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	6 400 000	86 235	6 486 235	315 787	4 159 671	1 109 944	900 834
Aménagements routiers et liaisons douces				6 400 000	86 235	6 486 235	315 787	4 159 671	1 109 944	900 834	
Développement local			Contrat Intercommunal de Développement	18 198 451	-2 257 212	15 941 239	0	334 004	276 500	15 330 736	
			Contrats communaux	7 149 729	-141 668	7 008 061	39 300	1 091 531	390 938	5 486 291	
			Contrats intercommunaux	143 000	0	143 000	5 093	37 878	65 111	34 918	
			Développement du réseau	2 000 000	0	2 000 000	253 567	1 257 324	489 109		
			Fonds Aménagement Communal	12 505 523	-56 746	12 448 778	0	2 038 871	2 086 153	8 323 754	
			Fonds d'aménagement	600 000	0	600 000	180 000	50 000	350 000	20 000	
			Fonds d'Equipement Rural	3 748 595	-6 333	3 742 262	420 485	1 112 295	741 581	1 467 901	
Développement local			44 345 298	-2 461 959	41 883 339	898 445	5 921 903	4 399 392	30 663 600		
Promotion du territoire		Attractivité du territoire	0	0	0	0	0	0			
Promotion du territoire		0	0	0	0	0	0	0			
Développement territorial		50 745 298	-2 375 723	48 369 575	1 214 232	10 081 574	5 509 336	31 564 434			
Protection de l'environnement		Eau	Assainissement	6 356 709	0	6 356 709	931 014	1 448 358	2 089 212	1 888 125	
			Cours d'eau	350 000	0	350 000	0	111 007	115 000	123 993	
			Eau potable	4 717 104	-468 205	4 248 899	925 422	1 939 836	461 342	922 299	
			Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	272 209	0	272 209	240 600	31 609	0	0	
		Eau	11 696 022	-468 205	11 227 817	2 097 036	3 530 810	2 665 554	2 934 417		
Environnement		Aménagement foncier	410 461	-244 226	166 235	461	5 774	28 000	132 000		
		Environnement et développement durable	44 060	-28 835	15 225	7 560	7 665	0	0		
		Espaces naturels sensibles - autres	415 000	0	415 000	17 850	130 056	113 971	153 123		
		Espaces naturels sensibles - Département	1 282 142	10 000	1 292 142	249 807	524 390	167 531	350 414		
Environnement		2 151 663	-263 061	1 888 602	275 678	667 885	309 502	635 537			
Protection de l'environnement		13 847 685	-731 266	13 116 420	2 372 714	4 198 695	2 975 056	3 569 954			
Routes départementales		Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	1 000 000	0	1 000 000	0	241 195	10 000	748 805	
			Améliorer les liaisons entre les pôles	14 500 000	0	14 500 000	88 142	318	211 498	14 200 042	
			Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	53 865 000	0	53 865 000	36 793 219	11 524 524	1 556 899	3 990 358	
			Etudes voirie.	2 000 000	0	2 000 000	893 503	831 875	274 622	0	
			Favoriser le développement économique et local	10 500 000	0	10 500 000	133 863	156 538	1 074 927	9 134 671	
			Paysage et environnement - Aménagement	500 000	0	500 000	0	0	9 334	490 666	
			Aménagement du réseau routier	82 365 000	0	82 365 000	37 908 727	12 754 450	3 137 281	28 564 542	
		Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	1 200 000	0	1 200 000	897 110	132 645	170 246	0	
			Moyens du parc départemental	3 260 000	0	3 260 000	2 033 439	1 154 837	7 534	64 191	
	Signalisation		2 000 000	0	2 000 000	769 948	1 229 671	381	0		
Entretien et exploitation du réseau routier	6 460 000	0	6 460 000	3 700 496	2 517 153	178 160	64 191				
Routes départementales	88 825 000	0	88 825 000	41 609 223	15 271 603	3 315 441	28 628 733				
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	4 650 000	0	4 650 000	4 600 000	46 000	4 000	0		
		Sécurité	4 650 000	-3 000 000	1 650 000	13 405	1 000 000	336 595	300 000		
Sécurité des biens et des personnes	9 300 000	-3 000 000	6 300 000	4 613 405	1 046 000	340 595	300 000				
Sécurité	9 300 000	-3 000 000	6 300 000	4 613 405	1 046 000	340 595	300 000				
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	5 277 132	0	5 277 132	0	2 205 160	1 690 209	1 381 764		
		Plan de déplacement urbain.	641 875	0	641 875	0	199 237	236 375	0		
		Points d'arrêt	3 900 000	0	3 900 000	188 590	735 353	927 557	2 048 500		
		Transports publics	9 819 007	0	9 819 007	188 590	3 146 776	2 817 002	3 666 639		
Transports	9 819 007	0	9 819 007	188 590	3 146 776	2 817 002	3 666 639				
1 - Mission aménagement et développement du territoire											
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de		115 462	0	115 462	47 940	58 112	3 574	5 836
				Archives	115 462	0	115 462	47 940	58 112	3 574	5 836
				Actions culturelles.	340 000	0	340 000	160 000	95 000	40 000	45 000
		Développement culturel	Enseignement artistique et pratiques amateurs	2 640	0	2 640	0	2 640	0	0	
			Développement culturel	342 640	0	342 640	160 000	97 640	40 000	45 000	
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	15 000	-3 219	11 781	11 781	0	0	0	
			Développement de l'offre documentaire	70 000	-978	69 022	69 022	0	0	0	
			Développement du réseau - Médiathèque	1 817	0	1 817	1 817	0	0	0	
		Développement de la lecture publique	86 817	-4 197	82 620	82 620	0	0	0		
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées		97 816	0	97 816	40 560	57 256	0	0
				Musées	97 816	0	97 816	40 560	57 256	0	0
		Patrimoine	Antiquités et objets d'art		77 412	0	77 412	0	35 633	20 000	21 779
				Archéologie - recherche et valorisation	50 000	0	50 000	0	50 000	0	0
				Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	576 741	0	576 741	27 391	142 120	270 035	137 195

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				Patrimoine monumental	1 302 885	-100 298	1 202 587	57 139	340 000	140 815	664 633
				Valorisation du patrimoine	536 926	0	536 926	0	261 926	0	275 000
				Patrimoine	2 543 964	-100 298	2 443 666	84 530	829 679	430 850	1 098 607
				Culture et patrimoine	3 186 699	-104 495	3 082 204	415 651	1 042 687	474 424	1 149 443
		Education formation		Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0
			Bâtiments des collèges	Constructions extensions réhabilitations	69 550 000	0	69 550 000	307 395	3 964 798	9 978 246	55 299 562
				Entretien et grosses réparations	45 985 292	-543 083	45 442 209	12 344 651	9 735 304	6 148 359	17 213 894
				Bâtiments des collèges	115 535 292	-543 083	114 992 209	12 652 046	13 700 102	16 126 605	72 513 456
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	3 493 715	0	3 493 715	1 230 955	2 262 761	0	0
				Matériel et mobilier des collèges	2 437 826	0	2 437 826	1 912 534	525 292	0	0
				Restauration scolaire	1 712 643	0	1 712 643	1 346 033	366 610	0	0
				Vie des collèges	7 644 185	0	7 644 185	4 489 522	3 154 663	0	0
				Education formation	123 179 477	-543 083	122 636 394	17 141 568	16 854 765	16 126 605	72 513 456
		Jeunesse, sports et loisirs		Activités sportives	1 290 000	0	1 290 000	5 155	320 000	464 845	500 000
				Activités sportives	1 290 000	0	1 290 000	5 155	320 000	464 845	500 000
				Jeunesse, sports et loisirs	1 290 000	0	1 290 000	5 155	320 000	464 845	500 000
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	127 656 176	-647 578	127 008 598	17 562 374	18 217 452	17 065 874	74 162 899
3 - Mission solidarité		Habitat		Développement et amélioration de l'offre du parc privé	149 175	0	149 175	98 923	41 452	8 800	0
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	162 000	0	162 000	0	162 000	0	0
				Développement et amélioration de l'offre de logement	311 175	0	311 175	98 923	203 452	8 800	0
				Insertion par le logement	0	0	0	0	0	0	0
				Insertion par le logement	0	0	0	0	0	0	0
				Habitat	311 175	0	311 175	98 923	203 452	8 800	0
		Personnes âgées		Hébergement des personnes âgées	1 029 500	0	1 029 500	1 029 500	0	0	0
				Hébergement des personnes âgées	1 029 500	0	1 029 500	1 029 500	0	0	0
				Personnes âgées	1 029 500	0	1 029 500	1 029 500	0	0	0
		Personnes handicapées		Hébergement des personnes handicapées	60 000	0	60 000	0	0	60 000	0
				Hébergement des personnes handicapées	60 000	0	60 000	0	0	60 000	0
				Personnes handicapées	60 000	0	60 000	0	0	60 000	0
				3 - Mission solidarité	1 400 675	0	1 400 675	1 128 423	203 452	68 800	0
4 - Mission fonctionnelle		Conduite des politiques		Communication	18 712	0	18 712	18 712	0	0	0
				Communication	18 712	0	18 712	18 712	0	0	0
				Conduite des politiques départementales	18 712	0	18 712	18 712	0	0	0
		Direction et animation de l'action départementale		Autres opérations financières	5 041	0	5 041	5 041	0	0	0
				Dépenses/Recettes d'investissement.	19 384 000	0	19 384 000	19 384 000	0	0	0
				Finances	19 389 041	0	19 389 041	19 389 041	0	0	0
				Direction et animation de l'action départementale	19 389 041	0	19 389 041	19 389 041	0	0	0
		Moyens généraux		Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	510 826	0	510 826	95 480	99 314	136 257	179 775
				Services départementaux - construction	803 300	0	803 300	0	23 053	51 757	728 490
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	1 506 422	-50 000	1 456 422	138 507	329 395	360 299	628 221
			Bâtiments départementaux	Solidarité - construction	714 346	0	714 346	624 346	76 675	0	13 325
				Solidarité - entretien et grosses réparations	3 395 682	69 014	3 464 696	362 108	1 138 466	650 190	1 313 932
				Voirie - construction	3 608 908	0	3 608 908	9 343	81 090	1 268 610	2 249 865
				Voirie - entretien et grosses réparations	1 053 361	0	1 053 361	198 755	126 315	164 538	563 752
				Bâtiments départementaux	11 592 845	19 014	11 611 859	1 428 539	1 874 308	2 631 651	5 677 361
			Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres	63 005	0	63 005	61 687	1 318	0	0
				Etude et prévention du risque	63 005	0	63 005	61 687	1 318	0	0
			Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions	31 006	0	31 006	31 006	0	0	0
				Gestion du patrimoine immobilier	31 006	0	31 006	31 006	0	0	0
			Logistique	Gestion de la flotte des véhicules	2 017 071	-3 181	2 013 890	219 406	1 794 484	0	0
				Matériel et mobilier	982 422	0	982 422	259 725	722 697	0	0
				Logistique	2 999 492	-3 181	2 996 311	479 131	2 517 181	0	0
			Système d'information	Etudes et solutions logicielles	2 526 127	0	2 526 127	1 453 628	1 071 832	0	667
				Infrastructures	4 606 457	0	4 606 457	4 525 819	80 638	0	0
				Matériels et logiciels clients	2 026 417	0	2 026 417	1 901 548	124 869	0	0
				Système d'information	9 159 001	0	9 159 001	7 880 995	1 277 339	0	667
				Moyens généraux	23 845 349	15 833	23 861 182	9 881 357	5 670 145	2 631 651	5 678 028
		Ressources humaines		Santé, actions sociales, relations sociales	104 575	0	104 575	98 055	6 520	0	0
				Santé, actions sociales, relations sociales	104 575	0	104 575	98 055	6 520	0	0
				Ressources humaines	104 575	0	104 575	98 055	6 520	0	0
				4 - Mission fonctionnelle	43 357 677	15 833	43 373 510	29 387 165	5 676 666	2 631 651	5 678 028
2023				Somme Millésime :2023	344 951 519	-6 738 734	338 212 785	98 076 126	57 842 218	34 723 756	147 570 686

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
AP 2024											
2024	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	300 000	0	300 000		0	65 000	235 000
Agriculture			300 000	0	300 000		0	65 000	235 000		
Aménagements routiers et liaisons douces			Liaisons douces	4 750 000	-86 235	4 663 765	636 284	1 279 848	2 747 632		
Aménagements routiers et liaisons douces			4 750 000	-86 235	4 663 765	636 284	1 279 848	2 747 632			
Développement local			Contrat Intercommunal de Développement	17 798 312	-3 554 050	14 244 262	72 230	0	14 172 032		
			Contrats communaux	4 165 186	2 000 000	6 165 186	0	180 841	5 984 345		
			Contrats intercommunaux	143 000	0	143 000	0	71 500	71 500		
			Développement du réseau	3 000 000	0	3 000 000	1 000 000	1 400 000	600 000		
			Fonds Aménagement Communal	8 195 617	3 149 291	11 344 908	260 036	1 314 369	9 770 503		
			Fonds d'aménagement	1 100 000	0	1 100 000	0	200 000	900 000		
		Fonds d'Equipement Rural	4 000 000	1 083 000	5 083 000	65 704	1 268 733	3 748 563			
Développement local		38 402 115	2 678 241	41 080 356	1 397 970	4 435 443	35 246 942				
Développement territorial		43 452 115	2 592 006	46 044 120	2 034 255	5 780 291	38 229 574				
Protection de l'environnement		Eau	Assainissement	4 537 000	968 205	5 505 205	577 310	329 895	4 598 000		
			Cours d'eau	350 000	0	350 000	100 000	150 000	100 000		
			Eau potable	3 469 000	-500 000	2 969 000	116 858	259 598	2 592 545		
			Laboratoire dé. d'analyses - non assujetti	185 000	-85 000	100 000	100 000				
		Eau	8 541 000	383 205	8 924 205	894 168	739 493	7 290 545			
Environnement		Aménagement foncier	403 000	-500	402 500	7 500	105 000	290 000			
		Environnement et développement durable	68 000	-12 500	55 500	0	55 500				
		Espaces naturels sensibles - autres	440 000	0	440 000	74 027	145 973	220 000			
		Espaces naturels sensibles - Département	1 098 000	24 500	1 122 500	533 500	109 000	480 000			
Environnement		2 009 000	11 500	2 020 500	615 027	415 473	990 000				
Protection de l'environnement		10 550 000	394 705	10 944 705	1 509 195	1 154 966	8 280 545				
Routes départementales		Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	6 500 000	0	6 500 000	270 000	50 000	6 180 000		
			Améliorer les liaisons entre les pôles	16 830 000	0	16 830 000	41 558	250 000	16 538 442		
			Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	73 795 190	-1 214 315	72 580 875	43 003 209	18 368 439	11 209 227		
			Etudes voirie.	1 000 000	0	1 000 000	425 834	430 427	143 739		
			Favoriser le développement économique et local	5 525 000	0	5 525 000	10 000	1 677 500	3 837 500		
			Paysage et environnement - Aménagement	300 000	0	300 000	0	1 000	299 000		
		Aménagement du réseau routier	103 950 190	-1 214 315	102 735 875	43 750 600	20 777 366	38 207 908			
		Entretien et exploitation du réseau routier	Aménagement extérieur des ARD	600 000	0	600 000	287 088	112 912	200 000		
			Moyens du parc départemental	3 730 000	0	3 730 000	2 812 757	917 243	0		
	Signalisation		3 000 000	0	3 000 000	1 181 374	899 619	919 007			
Entretien et exploitation du réseau routier	7 330 000	0	7 330 000	4 281 219	1 929 774	1 119 007					
Routes départementales	111 280 190	-1 214 315	110 065 875	48 031 820	22 707 140	39 326 915					
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	4 630 000	0	4 630 000	4 630 000	0				
		Sécurité	1 500 000	1 000 000	2 500 000	906 439	1 102 709	490 852			
Sécurité	6 130 000	1 000 000	7 130 000	5 536 439	1 102 709	490 852					
Sécurité	6 130 000	1 000 000	7 130 000	5 536 439	1 102 709	490 852					
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	56 426 100	0	56 426 100	1 450 000	10 842 620	44 133 480			
		Plan de déplacement urbain.	4 345 110	0	4 345 110	2 652	801 011	3 541 447			
Transports publics	60 771 210	0	60 771 210	1 452 652	11 643 631	47 674 927					
Transports	60 771 210	0	60 771 210	1 452 652	11 643 631	47 674 927					
1 - Mission aménagement et développement du territoire					232 183 515	2 772 396	234 955 910	58 564 360	42 388 737	134 002 813	
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation de	83 000	-3 000	80 000	54 388	20 612	5 000		
			Archives	83 000	-3 000	80 000	54 388	20 612	5 000		
		Développement culturel	Actions culturelles.	269 000	-24 705	244 295	58 000	46 095	140 200		
			Enseignement artistique et pratiques amateurs	85 100	-1 766	83 334	0	31 159	52 175		
		Développement culturel	354 100	-26 471	327 629	58 000	77 254	192 375			
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	20 000	0	20 000	9 480	10 520			
			Développement de l'offre documentaire	90 000	0	90 000	90 000				
			Développement du réseau - Médiathèque	383 383	0	383 383	55 124	304 284	23 975		
		Développement de la lecture publique	493 383	0	493 383	154 604	314 804	23 975			
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées	236 319	-100	236 219	100 000	65 737	70 482		
			Musées	236 319	-100	236 219	100 000	65 737	70 482		
Patrimoine	Antiquités et objets d'art	60 000	0	60 000	20 000	40 000	0				
	Développement des publics du château de Blandy-les-Tou	367 431	0	367 431	63 833	224 067	79 531				
	Patrimoine monumental	1 218 850	237 044	1 455 894	170 000	123 850	1 162 044				
Valorisation du patrimoine	64 202	-13 000	51 202	26 202	15 000	10 000					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votés	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				Patrimoine	1 710 483	224 044	1 934 527		280 035	402 917	1 251 575
				Culture et patrimoine	2 877 285	194 473	3 071 758		647 026	881 324	1 543 407
		Education formation	Bâtiments des collèges	Acquisitions de terrains et bâtiments scolaires	10 000	0	10 000		10 000		
				Constructions extensions réhabilitations	37 450 000	0	37 450 000		2 525 000	4 065 000	30 860 000
				Entretien et grosses réparations	41 754 976	297 321	42 052 297		10 938 740	16 085 000	15 028 557
				Bâtiments des collèges	79 214 976	297 321	79 512 297		13 473 740	20 150 000	45 888 557
			Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	8 160 000	-2 349 970	5 810 030		3 086 200	2 241 830	482 000
				Matériel et mobilier des collèges	1 935 000	-35 000	1 900 000		1 271 310	618 690	10 000
				Participation au budget des collèges privés	310 000	0	310 000		150 000	80 000	80 000
				Participations au budget des EPLE	1 862 215	8 520	1 870 735		300 000	210 000	1 360 735
				Restauration scolaire	1 880 000	-10 000	1 870 000		1 870 000	0	0
				Vie des collèges	14 147 215	-2 386 450	11 760 765		6 677 510	3 150 520	1 932 735
				Education formation	93 362 191	-2 089 129	91 273 062		20 151 251	23 300 520	47 821 292
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Equipements sportifs	250 000	0	250 000		160 000	40 000	50 000
				Activités sportives	250 000	0	250 000		160 000	40 000	50 000
				Jeunesse, sports et loisirs	250 000	0	250 000		160 000	40 000	50 000
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	96 489 476	-1 894 656	94 594 820		20 958 277	24 221 844	49 414 699
3 - Mission solidarité		Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre du parc privé	260 000	-29 883	230 117		118 417	111 700	0
				Développement et amélioration de l'offre du parc social	30 000	0	30 000		0	10 000	20 000
				Développement et amélioration de l'offre de logement	290 000	-29 883	260 117		118 417	121 700	20 000
			Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	95 000	0	95 000		0	0	95 000
				Insertion par le logement	95 000	0	95 000		0	0	95 000
				Habitat	385 000	-29 883	355 117		118 417	121 700	115 000
		Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	900 000	600 000	1 500 000		300 000	570 000	630 000
				Hébergement des personnes âgées	900 000	600 000	1 500 000		300 000	570 000	630 000
				Personnes âgées	900 000	600 000	1 500 000		300 000	570 000	630 000
		Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes	397 500	0	397 500		67 500	330 000	
				Hébergement des personnes handicapées	397 500	0	397 500		67 500	330 000	
				Personnes handicapées	397 500	0	397 500		67 500	330 000	
		Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	100 000	35 000	135 000		85 000	50 000	
				Santé publique	100 000	35 000	135 000		85 000	50 000	
				Santé publique	100 000	35 000	135 000		85 000	50 000	
				3 - Mission solidarité	1 782 500	605 117	2 387 617		570 917	1 071 700	745 000
4 - Mission fonctionnelle		Conduite des politiques	Communication	Communication.	20 000	0	20 000		20 000		
				Communication	20 000	0	20 000		20 000		
				Conduite des politiques départementales	20 000	0	20 000		20 000		
		Direction et animation de l'action départementale	Finances	Autres opérations financières	1 837 660	0	1 837 660		658 000	0	1 179 660
				Dépenses/Recettes d'investissement.	15 000 000	4 945 540	19 945 540		19 945 540		
				Finances	16 837 660	4 945 540	21 783 200		20 603 540	0	1 179 660
				Direction et animation de l'action départementale	16 837 660	4 945 540	21 783 200		20 603 540	0	1 179 660
		Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - construction	900 000	0	900 000		0	14 000	886 000
				Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations	557 500	335 974	893 474		136 274	210 532	546 668
				Services départementaux - construction	400 000	0	400 000		0	167 500	232 500
				Services départementaux - entretien et grosses réparation	6 934 512	-930 954	6 003 558		344 493	1 475 500	4 183 565
				Solidarité - construction	3 100 000	0	3 100 000		25 000	81 200	2 993 800
				Solidarité - entretien et grosses réparations	2 468 163	436 849	2 905 012		693 681	386 941	1 824 391
				Voirie - construction	1 092	0	1 092		1 092	0	0
				Voirie - entretien et grosses réparations	1 098 000	268 215	1 366 215		195 348	260 500	910 367
				Bâtiments départementaux	15 459 267	110 084	15 569 351		1 395 888	2 596 173	11 577 290
		Etude et prévention du risque	Assurances et sinistres		249 240	0	249 240		249 240	0	0
				Etude et prévention du risque	249 240	0	249 240		249 240	0	0
		Gestion du patrimoine immobilier	Services départementaux - acquisitions et cessions		2 973 000	0	2 973 000		680 000	50 000	2 243 000
				Gestion du patrimoine immobilier	2 973 000	0	2 973 000		680 000	50 000	2 243 000
		Logistique	Gestion de la flotte des véhicules		1 821 268	-501 397	1 319 871		297 425	1 022 446	
			Matériel et mobilier		932 500	440 668	1 373 168		939 021	434 147	
				Logistique	2 753 768	-60 730	2 693 039		1 236 446	1 456 593	
		Système d'information	Etudes et solutions logicielles		1 825 500	2 188	1 827 688		971 326	55 500	800 862
			Infrastructures		4 515 000	-1	4 514 999		3 568 557	371 000	575 442
			Matériels et logiciels clients		1 245 524	-27 177	1 218 347		948 347	0	270 000
				Système d'information	7 586 024	-24 990	7 561 034		5 488 230	426 500	1 646 304
				Moyens généraux	29 021 299	24 365	29 045 664		9 049 803	4 529 266	15 466 594
		Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations sociales	Santé	173 500	-1 000	172 500		172 500		
				Santé, actions sociales, relations sociales	173 500	-1 000	172 500		172 500		
				Ressources humaines	173 500	-1 000	172 500		172 500		

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations de Programme	Montant des AP votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AP après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			4 - Mission fonctionnelle		46 052 459	4 968 905	51 021 364		29 845 843	4 529 266	16 646 254
2024				Somme Millésime :2024	376 507 950	6 451 761	382 959 711		109 939 398	72 211 548	200 808 766

Récapitulatif des opérations CREEES sur une Autorisation de Programme

DM2 2024

Mission	Politique	Domaine	Programme	Opération	Montant Pluriannuel
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	Fonds d'Aides Violences Urbaines (DI24)	1 000 000
				Sécurité	1 000 000
1 - Mission aménagement et développement du territoire					1 000 000
3 - Mission solidarité	Personnes âgées	Hébergement des personnes âgées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées	Rebais - Travaux sécurité (DI24)	600 000
				Personnes âgées	600 000
	Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	Démographie médicale / Subv d'investissement (DI24)	35 000
				Santé publique	35 000
3 - Mission solidarité					635 000
TOTAL TOUTES MISSIONS:					1 635 000

Récapitulatif des opérations REVISEES sur une Autorisation de Programme

DM2 2024

Mission	Politique	Domaine	Action	AP	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant opération après révision		
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	2014	MAEC - Biodiversité (DI14)	484 845	-19 200	465 645		
				2019	MAEC - Biodiversité (DI19)	415 041	-18 146	396 895		
				2021	Aides aux investissements forestiers (DI21)	130 000	-32 820	97 180		
		Agriculture						-70 166		
								-70 166		
		Aménagements routiers et liaisons douces	Liaisons douces	2023	Participation départementale aux liaisons du PlanVélo77 (FS2I) (DI23)		400 000	86 235	486 235	
				2024	Participation départementale aux liaisons du PlanVélo77 (DI24)		1 500 000	-86 235	1 413 765	
		Liaisons douces						0		
		Aménagements routiers et liaisons douces						0		
		Développement local	Contrat Intercommunal de Développement	Contrat	Intercommunal de Développement	2020	CID - CA Paris Vallée de la Marne (solde 2) (DI20)	1 885 890	-47 587	1 838 303
	2022					CID - CC Pays de Nemours (solde) (DI22)	591 778	-3 641	588 137	
	2023					CID 2 - CA Marne-et-Gondoire (solde)(DI23)	2 350 000	180 002	2 530 002	
	2023					CID 3 - CA Coulommiers-Pays de Brie (DI23)	2 437 214	-2 437 214	0	
	2024					CID 2024 (DI24)	1 461 080	-1 461 080	0	
	2024					CID 2 - CC Brie des Rivières et Châteaux (DI24)	874 610	-874 610	0	
	2024					CID 2 - CC Brie Nangissienne (DI24)	619 023	-619 023	0	
	2024					CID - CC Gâtinais Val de Loing (DI24)	599 337	-599 337	0	
	Contrat Intercommunal de Développement						-5 862 491			
	Contrats communaux				2023	Contrats ruraux (DI23)		7 149 729	-141 668	7 008 061
			2024		Contrats ruraux (DI24)		4 165 186	2 000 000	6 165 186	
	Contrats communaux						1 858 332			
	Contrats intercommunaux			2021	Aide au Parc Naturel Régional Gâtinais Français (DI21)		143 000	-4 229	138 771	
	Contrats intercommunaux						-4 229			
	Fonds Aménagement Communal		2021	Fonds Aménagement Communal (DI21)		12 855 166	-81 400	12 773 765		
			2023	Fonds Aménagement Communal (DI23)		12 505 523	-56 746	12 448 778		
			2024	Fonds Aménagement Communal (DI24)		8 195 617	3 149 291	11 344 908		
	Fonds Aménagement Communal						3 011 145			
Fonds d'Equipement Rural		2020	Fonds Equipement Rural (DI20)		4 877 950	-15 436	4 862 514			
		2021	Fonds d'équipement rural (DI21)		4 091 312	-36 887	4 054 426			
		2022	Fonds d'Equipement Rural (DI22)		4 546 034	-25 648	4 520 386			
		2023	Fonds d'Equipement Rural (DI23)		3 748 595	-6 333	3 742 262			
		2024	Fonds d'Equipement Rural (DI24)		4 000 000	1 083 000	5 083 000			
Fonds d'Equipement Rural						998 696				
Développement local						1 453				
Développement territorial						-68 713				
Protection de l'environnement	Eau	Assainissement		2018	Assainissement (FS2I) (DI18)	5 041 233	-707	5 040 527		
				2024	Assainissement (DI24)		4 500 000	977 895	5 477 895	
				2024	SATESE - Acquisition de matériel (DI24)		37 000	-9 690	27 310	
		Assainissement						967 498		
		Cours d'eau		2017	Aménagement rivières (FS2I) (DI17)		29 623	-3 135	26 488	
Cours d'eau						-3 135				

Mission	Politique	Domaine	Action	AP	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant opération après révision			
			Eau potable	2017	Eau potable sub. aux communes (FS2I) (DI17)	4 276 872	-3 058	4 273 814			
				2022	Eau potable sub. aux communes (FS2I) (DI22)	6 847 540	-5 477	6 842 063			
				2022	Matériel de désherbage thermique ou mécanique (DI22)	66 944	-2 000	64 944			
				2023	Eau potable sub. aux communes (DI23)	4 648 500	-468 205	4 180 295			
				2024	Eau potable sub. aux communes (DI24)	3 400 000	-500 000	2 900 000			
			Eau potable							-978 740	
			Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	2020	Acq. matériel du Laboratoire (DI20)	235 998	-123 846	112 153			
				2021	Acq. matériel du Laboratoire (DI21)	189 966	-70 000	119 966			
				2022	LDA- Acquisition de matériel du Laboratoire (DI22)	20 600	-70	20 530			
				2024	LDA-Acquisition de matériel du Laboratoire (DI24)	185 000	-85 000	100 000			
		Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti							-278 916		
		Eau							-293 293		
		Environnement	Aménagement foncier	2020	AFAF/Etudes échanges amiables multilatéraux (DI20)	260 800	-46 775	214 025			
				2023	AFAF/Etudes échanges amiables multilatéraux (DI23)	240 000	-235 170	4 830			
				2023	Aménagement foncier/Echanges et cessions amiables (DI23)	10 000	-9 056	944			
				2024	AFAF/Déplacements CDAF (DI24)	1 500	-500	1 000			
			Aménagement foncier							-291 501	
			Environnement et développement durable	2019	Contrat d'intérêt national CAMVS (DI19)	45 000	-390	44 610			
				2022	Environnement et DD / Déchets (DI22)	21 500	-17 799	3 701			
				2023	Environnement et DD / Déchets (DI23)	21 500	-13 835	7 665			
				2023	Environnement et DD / Energie climat (DI23)	22 560	-15 000	7 560			
				2024	Environnement et DD / Déchets (DI24)	20 000	-12 500	7 500			
			Environnement et développement durable							-59 524	
			Espaces naturels sensibles - autres	2020	ENS/Subv randonnée et biodiversité (DI20)	104 939	-11 666	93 273			
				2021	ENS/Subv randonnée et biodiversité (DI21)	175 185	-2 410	172 775			
			Espaces naturels sensibles - autres							-14 076	
			Espaces naturels sensibles - Département	2020	ENS/Etudes Amgt Marais du Lutin à Veneux-les-Sablons (DI20)	85 327	-2 000	83 327			
2022	ENS/Matériels Eco-compteurs (DI22)			48 000	-67	47 933					
2023	ENS/Actions Sécurité zone d'aléa gypse du Bois le Comte (DI23)			25 000	10 000	35 000					
2024	ENS/Aménagement ENS revalorisation études et travaux (DI24)	90 000		5 000	95 000						
2024	ENS/Etudes et travaux (DI24)	116 000		19 500	135 500						
Espaces naturels sensibles - Département							32 433				
Environnement							-332 668				
Protection de l'environnement							-625 961				
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	2024	Reversement Feder (DI24)	1 214 315	-1 214 315	0				
			Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier							-1 214 315	
Aménagement du réseau routier							-1 214 315				
Routes départementales							-1 214 315				
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Sécurité	2022	Bouclier sécurité aide aux collectivités (FS2I) (DI22)	1 967 963	-1 453	1 966 510				
			2023	Fonds d'aides violences urbaines (DI23)	3 000 000	-3 000 000	0				
			Sécurité							-3 001 453	
Sécurité des biens et des personnes							-3 001 453				
Sécurité							-3 001 453				
Transports	Transports publics	Plan de déplacement urbain.	2019	Participation pôle Chessy travaux Phase 2 (DI19)	349 915	-5 460	344 455				

Mission	Politique	Domaine	Action	AP	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant opération après révision
					Plan de déplacement urbain.		-5 460	
					Transports publics		-5 460	
					Transports		-5 460	
					1 - Mission aménagement et développement du territoire		-4 915 902	
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation des collections	2020	Restauration des archives communales (DI20)	4 909	-63	4 846
				2021	Restauration des archives communales (DI21)	5 880	-12	5 868
				2024	Accroissement des collections (DI24)	30 000	-10 000	20 000
				2024	Partenariat Cineam (DI24)	5 000	10 000	15 000
				2024	Restauration des archives communales (DI24)	8 000	-3 000	5 000
					Développement des publics des Archives et valorisation des collections		-3 075	
			Archives		-3 075			
		Développement culturel	Actions culturelles.	2020	Equipement cinématographique de Mons en Montois (DI20)	15 000	-10 428	4 572
				2024	Aide en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique (DI24)	109 000	-14 905	94 095
				2024	Equipements en faveur des scènes nationales (DI24)	160 000	-9 800	150 200
					Actions culturelles.		-35 133	
			Enseignement artistique et pratiques amateurs	2024	Enseignements artistiques (DI24)	85 100	-1 766	83 334
			Enseignement artistique et pratiques amateurs		-1 766			
			Développement culturel		-36 899			
		Développement de la lecture publique	Autres - développement de la lecture publique	2022	Equipement Médiathèque départementale Le Mée-sur-Seine (DI22)	19 067	-1 058	18 008
				2023	Equipement Médiathèque départementale Le Mée-sur-Seine (DI23)	15 000	-3 219	11 781
				Autres - développement de la lecture publique		-4 277		
			Développement de l'offre documentaire	2023	Accroissement fonds documentaire (DI23)	70 000	-978	69 022
				Développement de l'offre documentaire		-978		
			Développement du réseau - Médiathèque	2021	Subv d'inv aide à l'informatisation (DI21)	9 260	-25	9 235
				2021	Subv d'inv équipement mobilier (DI21)	20 000	-4 645	15 355
					Développement du réseau - Médiathèque		-4 670	
			Développement de la lecture publique		-9 926			
Musées	Développement et valorisation des collections - musées	2024	Plan de développement numérique établissements culturels (DI24)	160 582	-100	160 482		
			Développement et valorisation des collections - musées		-100			
	Musées		-100					
Patrimoine	Patrimoine monumental	2022	Patrimoine remarquable (CPER Meaux) (DI22)	300 000	-300 000	0		
		2023	Entretien et restauration du patrimoine privé (DI23)	80 815	0	80 815		
		2023	Entretien et restauration du patrimoine public (DI23)	905 920	-298	905 622		
		2023	Patrimoine remarquable (DI23)	300 000	-100 000	200 000		
		2024	Entretien et restauration du patrimoine privé (DI24)	115 000	-24 690	90 310		
		2024	Entretien et restauration du patrimoine public (DI24)	950 000	-38 266	911 734		
		2024	Patrimoine remarquable (DI24)	100 000	300 000	400 000		
		Patrimoine monumental		-163 254				
	Valorisation du patrimoine	2024	Signalétique Villages de caractère (DI24)	14 202	-13 000	1 202		
	Valorisation du patrimoine		-13 000					
	Patrimoine		-176 254					

Mission	Politique	Domaine	Action	AP	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant opération après révision						
Culture et patrimoine							-226 254							
Education formation	Bâtiments des collèges	Constructions extensions réhabilitations	2005	Travaux SEGPA Phase 1 (DI05)	25 188 567	-5 293	25 183 273							
			2008	Reconstruction collège La Mare aux Champs à Vaux le pénil (études) (BEI) (DI08)	2 589 226	-20 000	2 569 226							
			2016	réhabilitation 1/2 pension Dammartin études (BEI) (DI16)	21 900 000	1 000 000	22 900 000							
			2017	Travaux d'aménagements de la préfiguration du collège de Villeparisis (DI17)	2 053 150	-1 364	2 051 786							
			2019	Reconstruction collège La Mare aux Champs Vaux le Pénil (travaux) (BEI) (DI19)	22 410 774	20 000	22 430 774							
			2020	credits d etudes (DI20)	541 270	-57 619	483 651							
			2020	Extension provisoire à 1200 du collège F.Villon à Saint Fargeau Ponthierry (FS2I) - Location (DI20)	2 358 126	-2 020	2 356 106							
			2021	credits d etudes (DI21)	1 529 519	57 619	1 587 138							
		Constructions extensions réhabilitations							991 323					
		Entretien et grosses réparations			2015	Travaux de sécurité dans les collèges (DI15)	2 693 478	-87 418	2 606 060					
					2016	Accessibilité des collèges aux personnes à mobilité réduite (DI16)	941 976	-8 002	933 974					
					2016	Travaux de sécurité dans les collèges (DI16)	4 583 685	-78 155	4 505 530					
					2017	Travaux de sécurisation des collèges (DI17)	1 685 000	-40 170	1 644 830					
					2018	Travaux d'amélioration énergétique des CPE/MTI (DI18)	3 451 513	-157 551	3 293 962					
					2018	Travaux de sécurisation des collèges (DI18)	1 000 000	-59 462	940 538					
					2019	Accessibilité des collèges aux personnes à mobilité reduite (DI19)	3 105 850	8 002	3 113 852					
					2019	Travaux de sécurisation des collèges (DI19)	700 000	-27 754	672 246					
					2020	Travaux amélioration énergétique des collèges (DI20)	1 151 479	-11 400	1 140 079					
					2020	Travaux de sécurisation des collèges (DI20)	250 000	-4 362	245 638					
					2021	Travaux amélioration énergétique des collèges (DI21)	946 651	-199 152	747 499					
					2022	Travaux amélioration énergétique des collèges (DI22)	888 109	-80 137	807 972					
					2023	Acquisition de batiments industrialisés (DI23)	13 600 000	-991 323	12 608 677					
					2023	Contrat de Performance Energétiques des collèges - CPE/MTI DI23	4 153 470	448 240	4 601 710					
					2024	Travaux de sécurisation des collèges (DI24)	700 000	131 748	831 748					
		2024	Travaux de sécurité dans les collèges (DI24)	3 700 000	165 572	3 865 572								
		Entretien et grosses réparations							-991 323					
		Bâtiments des collèges							0					
		Vie des collèges				2024	Espace numérique de travail ENT (DI24)	2 800 000	-2 349 970	450 030				
						Equipement et matériel TICE							-2 349 970	
						Matériel et mobilier des collèges	2024	Complément d'équipement mobiliers et matériels (DI24)	480 000	-67 800	412 200			
							2024	Ouvertures/ Extensions/ Réhabilitations (DI24)	930 000	37 800	967 800			
							2024	Renouvellement d'équipement mobiliers et matériels (DI24)	525 000	-5 000	520 000			
						Matériel et mobilier des collèges							-35 000	
Participations au budget des EPLE	2024					Fonds commun - Projets collèges (DI24)	1 241 480	-186 253	1 055 227					
	2024					Fonds commun - Projets collèges - Subvention (DI24)	620 735	194 773	815 508					
Participations au budget des EPLE							8 520							
Restauration scolaire	2024					Subv. pour informatisation des demi-pensions (DI24)	10 000	-10 000	0					
Restauration scolaire							-10 000							
Vie des collèges							-2 386 450							
Education formation							-2 386 450							
Jeunesse, sports et	Activités sportives	Equipements sportifs	2019	Team77 - Destination Olympique (FS2I) (DI19)	1 962 841	-28 194	1 934 647							

Mission	Politique	Domaine	Action	AP	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant opération après révision
	loisirs			2022	Team 77 - Destination Olympique (FS2I) (DI22)	1 426 818	-67 465	1 359 353
					Equipements sportifs		-95 659	
					Activités sportives		-95 659	
					Jeunesse, sports et loisirs		-95 659	
					2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		-2 708 363	
3 - Mission solidarité	Habitat	Développement et amélioration de l'offre de logement	Développement et amélioration de l'offre	2024	Aides à l'autonomie et au maintien dans le logement (DI24)	100 000	101 817	201 817
				2024	Développement offre de logement parc privé (DI24)	160 000	-131 700	28 300
					Développement et amélioration de l'offre du parc privé		-29 883	
					Développement et amélioration de l'offre de logement		-29 883	
					Habitat		-29 883	
	Personnes handicapées	Hébergement des personnes handicapées	Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées	2022	Etude pour l'offre d'accueil des personnes handicapées (FS2I antérieur) (DI22)	39 000	-39 000	0
					Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes handicapées		-39 000	
					Hébergement des personnes handicapées		-39 000	
					Personnes handicapées		-39 000	
	Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	2020	Cabines de téléconsultation (FS2I antérieur) (DI20)	1 000 000	-49 561	950 439
				2022	Cabines de téléconsultation (FS2I antérieur) (DI22)	322 000	-280 000	42 000
					Démographie médicale		-329 561	
					Santé publique		-329 561	
					Santé publique		-329 561	
					3 - Mission solidarité		-398 444	
4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Finances	Dépenses/Recettes d'investissement.	2024	Contribution versée FS2I (DI24)	15 000 000	4 945 540	19 945 540
					Dépenses/Recettes d'investissement.		4 945 540	
					Finances		4 945 540	
					Direction et animation de l'action départementale		4 945 540	
	Moyens généraux	Bâtiments départementaux	Culture et patrimoine - entretien et grosses	2018	Travaux musées départementaux (DI18)	752 000	-335 974	416 026
				2024	Travaux musées départementaux (DI24)	530 000	335 974	865 974
					Culture et patrimoine - entretien et grosses réparations		0	
			Services départementaux - entretien et grosses réparations	2014	Travaux de Performance énergétique dans les bâtiments départementaux (DI14)	591 735	-8 000	583 735
				2016	Accessibilité aux personnes handicapées (DI16)	6 903 797	768 996	7 672 793
				2016	Travaux de sécurité incendie dans les bâtiments départementaux (DI16)	75 000	-22 255	52 745
				2018	Travaux autres bâtiments divers (DI18) prises véhicules électriques	165 000	-8 043	156 957
				2019	Travaux de sécurité incendie dans les bâtiments départementaux et autres bâtiments divers (DI19)	80 000	-7 787	72 213
				2021	Travaux pour alimentation des bornes électriques dans les bâtiments (DI21)	400 000	158 043	558 043
				2022	Participation travaux bat A (DI22)	364 082	100 000	464 082
				2023	Participation travaux bat A (DI23)	50 000	-50 000	0
				2024	Accessibilité aux personnes handicapées (DI24)	800 000	-768 996	31 004
				2024	Participation travaux bat A (DI24)	50 000	-50 000	0
				2024	Travaux dans les bâtiments départementaux et bâtiments divers (DI24)	1 389 512	8 000	1 397 512

Mission	Politique	Domaine	Action	AP	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant opération après révision	
				2024	Travaux de sécurité incendie dans les bats départx et autres bat div (DI24)	385 000	30 042	415 042	
				2024	Travaux pour alimentation des bornes électriques dans les bâtiments (DI24)	150 000	-150 000	0	
					Services départementaux - entretien et grosses réparations		0		
		Solidarité - entretien et grosses réparations		2016	Travaux bâtiments sociaux (DI16)	696 000	-49 939	646 061	
				2018	travaux batiments sociaux (DI18)	728 968	-30 659	698 309	
				2019	Travaux bâtiments sociaux (DI19)	1 374 700	-69 014	1 305 686	
				2020	Travaux dans les foyers de l'enfance (DI20)	81 187	-1 600	79 587	
				2021	Travaux dans les foyers de l'enfance (DI21)	429 019	-339 160	89 859	
				2021	Travaux de sécurité incendie bâtiments sociaux (DI21)	30 000	-7 019	22 981	
				2021	Travaux de sécurité incendie dans les foyers de l'enfance (DI21)	10 000	-8 471	1 529	
				2023	Travaux bâtiments sociaux (DI23)	1 130 000	69 014	1 199 014	
				2024	Travaux batiments sociaux (DI24)	1 470 000	82 198	1 552 198	
				2024	Travaux dans les foyers de l'enfance (DI24)	513 163	339 160	852 324	
				2024	Travaux de sécurité incendie dans les bâtiments sociaux (DI24)	185 000	7 019	192 019	
			2024	Travaux de sécurité incendie dans les foyers de l'enfance (DI24)	300 000	8 471	308 471		
					Solidarité - entretien et grosses réparations		0		
		Voirie - construction		2019	Constructions Réhabilitations bats DR (DI19)	576 787	-47 644	529 143	
				2022	Constructions Réhabilitations bats DR (DI22)	5 209 028	47 644	5 256 673	
					Voirie - construction		0		
		Voirie - entretien et grosses réparations		2017	Travaux bâtiments DPR (DI17)	715 000	-182 513	532 487	
				2018	Travaux bâtiments DPR (DI18)	760 000	-56 293	703 707	
				2019	Travaux bâtiments DPR (DI19)	1 251 576	-29 409	1 222 166	
				2024	Travaux batiments DR (DI24)	1 010 000	268 215	1 278 215	
					Voirie - entretien et grosses réparations		0		
					Bâtiments départementaux		0		
	Logistique	Gestion de la flotte des véhicules		2023	Acquisition véhicules (DI23)	1 862 949	-2 750	1 860 199	
				2023	Acquisition véhicules SDAUE (DI23)	154 122	-431	153 690	
				2024	Acquisition véhicules DMGS (DI24)	1 337 200	-481 397	855 803	
				2024	Acquisition véhicules SDAUE (DI24)	250 000	-20 000	230 000	
						Gestion de la flotte des véhicules		-504 578	
			Matériel et mobilier		2022	Matériel et mobilier (DI22)	434 520	-6 521	427 999
					2024	Acquis matériel et mobilier (DI24)	567 500	440 668	1 008 168
						Matériel et mobilier		434 147	
						Logistique		-70 431	
		Système d'information	Etudes et solutions logicielles		2022	Projets fonctionnels Schéma directeur (DI22)	1 784 863	1	1 784 864
				2024	Accompagnement des bénéficiaires RSA vers l'emploi DI24)	235 000	16 155	251 155	
				2024	Projets fonctionnels Schéma directeur (DI24)	1 560 000	-13 967	1 546 033	
						Etudes et solutions logicielles		2 189	
			Infrastructures		2024	Infrastructures système (DI24)	1 960 000	16 000	1 976 000
					2024	Stockage (DI24)	1 650 000	-16 001	1 633 999
						Infrastructures		-1	
		Matériels et logiciels clients		2024	Matériels et logiciels utilisateurs (DI24)	1 245 524	-27 177	1 218 347	
					Matériels et logiciels clients		-27 177		
					Système d'information		-24 989		

Mission	Politique	Domaine	Action	AP	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant opération après révision
		Moyens généraux					-95 420	
	Ressources humaines	Santé, actions sociales, relations	Santé	2024	Aménagement de postes (DI24)	164 800	-1 000	163 800
					Santé		-1 000	
		Santé, actions sociales, relations sociales					-1 000	
		Ressources humaines					-1 000	
		4 - Mission fonctionnelle					4 849 120	
TOTAL TOUTES MISSIONS							-3 173 589	

Récapitulatif par mission du montant cumulé des Autorisations d'Engagement et des crédits de paiement afférents (fonctionnement)

DM2 2024

Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Solidarité internationale	253 990	0	253 990	253 990				
		Affaires internationales et européennes			253 990	0	253 990	253 990			
		Agriculture	Agriculture	1 116 640	-50 000	1 066 640	1 006 640	30 000	30 000	0	
		Agriculture			1 116 640	-50 000	1 066 640	1 006 640	30 000	30 000	0
		Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	1 289 703	0	1 289 703	1 224 703	0	0	65 000	
			Contrats intercommunaux	6 257 358	0	6 257 358	6 060 513	110 000	86 846	0	
			Développement du réseau	240 396	0	240 396	240 396				
			Etudes Services Numériques	708 852	0	708 852	708 852				
			Soutien au développement local - divers partenariats	254 545	0	254 545	91 145	0	107 400	56 000	
		Développement local			8 750 854	0	8 750 854	8 325 608	110 000	194 246	121 000
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	196 543	0	196 543	196 543	0			
			Promotion du tourisme	129 628	0	129 628	129 628				
			Schéma départemental du tourisme	207 467	0	207 467	207 467				
		Tourisme			533 638	0	533 638	533 638	0		
		Développement territorial				10 655 122	-50 000	10 605 122	10 119 877	140 000	224 246
Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	2 841 377	-44 168	2 797 209	2 405 935	241 273	150 000	0		
		Eau potable	166 530	0	166 530	63 000	88 530	15 000			
		Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti	60 100	0	60 100	60 100	0	0			
	Eau			3 068 007	-44 168	3 023 839	2 529 035	329 803	165 000	0	
	Environnement	Climat énergie	24 995	0	24 995	24 995					
		Environnement et développement durable	90 000	0	90 000	27 568	27 637	34 795	0		
		Espaces naturels sensibles - autres	187 302	-10 000	177 302	150 733	26 569	0	0		
		Espaces naturels sensibles - Département	539 765	0	539 765	539 765	0	0	0		
	Environnement			842 061	-10 000	832 061	743 060	54 206	34 795	0	
	Protection de l'environnement				3 910 068	-54 168	3 855 900	3 272 095	384 010	199 795	0
Routes départementales	Aménagement du réseau	Acquisitions foncières.	54 112	0	54 112	54 112	0	0	0		
		Aménagement du réseau routier			54 112	0	54 112	54 112	0	0	
	Entretien et exploitation du réseau	Etudes voirie - entretien	30 000	0	30 000	30 000					
Entretien et exploitation du réseau routier			30 000	0	30 000	30 000					
Routes départementales				84 112	0	84 112	84 112	0	0	0	
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	572 597	-23 600	548 997	453 797	20 280	47 600	27 320		
		Sécurité des biens et des personnes			572 597	-23 600	548 997	453 797	20 280	47 600	27 320
Sécurité				572 597	-23 600	548 997	453 797	20 280	47 600	27 320	
Transports	Transports publics	Etudes	277 029	0	277 029	187 029	29 610	60 390	0		
		Infrastructures de transport	1 363 569	17 767	1 381 336	620 461	356 051	222 500	182 325		
		PAM77	1 156 599	0	1 156 599	1 145 099	11 500	0	0		
		Plan de déplacement urbain.	66 927	0	66 927	66 927					
		Points d'arrêt	44 227	0	44 227	44 227					
		Titres Améthyste et autres	557 868	0	557 868	557 868	0	0	0		

Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Transport durable	158 904	0	158 904	158 904	0		
			Transports publics	3 625 124	17 767	3 642 891	2 780 515	397 161	282 890	182 325
		Transports scolaires	Autres - transports scolaires	63 239	0	63 239	63 239			
			Transport scolaire	505 125	0	505 125	429 625	42 500	33 000	0
			Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés	424 724	0	424 724	364 724	30 000	30 000	0
			Transports scolaires	993 088	0	993 088	857 588	72 500	63 000	0
			Transports	4 618 212	17 767	4 635 979	3 638 103	469 661	345 890	182 325
			1 - Mission aménagement et développement du territoire	19 840 111	-110 001	19 730 110	17 567 984	1 013 951	817 531	330 645
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation des collections	1 493 853	0	1 493 853	1 493 853	0	0	0
			Archives	1 493 853	0	1 493 853	1 493 853	0	0	0
		Développement culturel	Actions culturelles.	500 000	0	500 000	321 300	120 000	58 700	0
			Autres - développement culturel	55 435	0	55 435	55 435			
			Dépayz'arts	5 223 264	0	5 223 264	5 223 264			
			Développement culturel	5 778 700	0	5 778 700	5 600 000	120 000	58 700	0
		Développement de la lecture	Développement du réseau - Médiathèque	105 610	0	105 610	105 610			
			Développement de la lecture publique	105 610	0	105 610	105 610			
		Musées	Améliorer l'accueil des personnes handicapées	40 296	0	40 296	40 296			
			Développement des publics	80 724	0	80 724	80 724			
			Développement et valorisation des collections - musées	174 313	0	174 313	174 313			
			Musées	295 333	0	295 333	295 333			
		Patrimoine	Antiquités et objets d'art	51 877	0	51 877	51 877			
			Développement des publics du château de Blandy-les-Tours	1 055 393	0	1 055 393	385 793	223 200	223 200	223 200
			Valorisation du patrimoine	213 484	0	213 484	213 484			
	Patrimoine	1 320 753	0	1 320 753	651 153	223 200	223 200	223 200		
		Culture et patrimoine	8 994 248	0	8 994 248	8 145 948	343 200	281 900	223 200	
Education formation	Action éducative et appui à la	Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	1 633 912	80 000	1 713 912	1 246 333	287 579	180 000	0	
		Action éducative et appui à la scolarité	1 633 912	80 000	1 713 912	1 246 333	287 579	180 000	0	
	Enseignement supérieur et	Enseignement supérieur et recherche.	1 600 040	-290 000	1 310 040	420 040	380 000	244 000	266 000	
		Enseignement supérieur et recherche	1 600 040	-290 000	1 310 040	420 040	380 000	244 000	266 000	
	Vie des collèges	Aires de recrutement des collèges	42 075	0	42 075	42 075				
		Autres - vie des collèges	1 429 870	0	1 429 870	999 870	430 000	0	0	
		Equipement et matériel TICE	2 166 425	0	2 166 425	2 166 425				
Equipement et suppléance des ATTEE		476 113	-40 000	436 113	256 113	180 000	0	0		
	Restauration scolaire	633 869	0	633 869	633 869	0	0	0		
	Vie des collèges	4 748 351	-40 000	4 708 351	4 098 351	610 000	0	0		
		Education formation	7 982 303	-250 000	7 732 303	5 764 724	1 277 579	424 000	266 000	
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Autres - activités sportives	587 007	-4 035	582 972	437 007	145 965	0	0	
		Activités sportives	587 007	-4 035	582 972	437 007	145 965	0	0	
	Jeunesse et loisirs	Centre de ressources de la vie associative	38 755	0	38 755	38 755				
	Jeunesse et loisirs	38 755	0	38 755	38 755					
		Jeunesse, sports et loisirs	625 762	-4 035	621 727	475 762	145 965	0	0	
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	17 602 313	-254 035	17 348 278	14 386 434	1 766 744	705 900	489 200	

Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	2 037 730	0	2 037 730	1 992 210	30 520	15 000	0	
			Insertion par le logement	2 037 730	0	2 037 730	1 992 210	30 520	15 000	0	
	Habitat				2 037 730	0	2 037 730	1 992 210	30 520	15 000	0
	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	13 350 888	-53 000	13 297 888	11 375 052	903 524	999 313	20 000	
			Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	4 198 551	0	4 198 551	2 312 263	686 287	400 000	800 000	
		Autres dispositifs d'insertion	17 549 439	-53 000	17 496 439	13 687 315	1 589 811	1 399 313	820 000		
		Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	41 232 884	-182 830	41 050 054	35 039 133	5 173 460	837 461	0	
			Actions d'insertion par l'activité économique	39 954 833	0	39 954 833	36 302 089	2 457 495	1 195 250	0	
			Dispositifs d'insertion	61 608 646	711 291	62 319 937	49 075 049	8 385 087	3 073 000	1 786 800	
	Dispositifs RSA	142 796 363	528 461	143 324 824	120 416 272	16 016 042	5 105 711	1 786 800			
	Insertion	160 345 802	475 461	160 821 263	134 103 587	17 605 853	6 505 024	2 606 800			
	Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes âgées	Actions extra légales en faveur des personnes âgées	74 601	0	74 601	74 601				
			Aide à domicile et accord-cadre CNSA	394 348	0	394 348	394 348	0	0	0	
		Maintien à domicile des personnes âgées	468 949	0	468 949	468 949	0	0	0		
	Personnes âgées	468 949	0	468 949	468 949	0	0	0			
3 - Mission solidarité				162 852 481	475 461	163 327 942	136 564 745	17 636 373	6 520 024	2 606 800	
4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Etudes et divers	507 550	0	507 550	507 550				
			Direction générale	507 550	0	507 550	507 550				
		Finances	Autres opérations financières	1 327 139	0	1 327 139	327 139	0	0	1 000 000	
	Finances	1 327 139	0	1 327 139	327 139	0	0	1 000 000			
	Direction et animation de l'action départementale				1 834 689	0	1 834 689	834 689	0	0	1 000 000
	Moyens généraux	Système d'information	Prestations et fournitures	785 097	0	785 097	585 097	200 000	0	0	
Système d'information			785 097	0	785 097	585 097	200 000	0	0		
Moyens généraux				785 097	0	785 097	585 097	200 000	0	0	
4 - Mission fonctionnelle				2 619 786	0	2 619 786	1 419 786	200 000	0	1 000 000	
TOTAL GENERAL:				202 914 691	111 425	203 026 116	169 938 949	20 617 068	8 043 455	4 426 645	

Récapitulatif par mission du montant cumulé des Autorisations d'Engagement et des crédits de paiement afférents (fonctionnement)

DM2 2024

AE 2006

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2006	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Contrats intercommunaux	70 000	0	70 000	70 000				
				Développement local	70 000	0	70 000	70 000				
		Développement territorial				70 000	0	70 000	70 000			
		1 - Mission aménagement et développement du territoire				70 000	0	70 000	70 000			
	2 - Mission développement socio-éducatif,	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisati	154 908	0	154 908	154 908				
				Archives	154 908	0	154 908	154 908				
		Culture et patrimoine				154 908	0	154 908	154 908			
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				154 908	0	154 908	154 908			
Somme AE 2006					224 908	0	224 908	224 908				

AE 2007

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2007	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	195 056	0	195 056	195 056				
				Contrats intercommunaux	4 174 606	0	4 174 606	4 174 606				
				Développement local	4 369 661	0	4 369 661	4 369 661				
		Développement territorial				4 369 661	0	4 369 661	4 369 661			
		Transports	Transports publics	Actions de communication	0	0	0	0				
				Transports publics	0	0	0	0				
	Transports				0	0	0					
	1 - Mission aménagement et développement du territoire				4 369 661	0	4 369 661	4 369 661				
	2 - Mission développement socio-éducatif,	Culture et patrimoine	Développement culturel	Dépayz'arts	3 637 995	0	3 637 995	3 637 995				
				Développement culturel	3 637 995	0	3 637 995	3 637 995				
				Culture et patrimoine				3 637 995	0	3 637 995	3 637 995	
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				3 637 995	0	3 637 995	3 637 995				
3 - Mission solidarité	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	816 902	0	816 902	816 902					
			Autres dispositifs d'insertion	816 902	0	816 902	816 902					
			Dispositifs RSA	3 485 578	0	3 485 578	3 485 578					
	Dispositifs RSA				3 485 578	0	3 485 578	3 485 578				
	Insertion				4 302 480	0	4 302 480	4 302 480				
	3 - Mission solidarité				4 302 480	0	4 302 480	4 302 480				
Somme AE 2007					12 310 136	0	12 310 136	12 310 136				

AE 2008

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2008	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Contrats intercommunaux	0	0	0	0				
				Etudes Services Numériques	708 852	0	708 852	708 852				
				Développement local	708 852	0	708 852	708 852				
		Développement territorial				708 852	0	708 852	708 852			
		Transports	Transports publics	Etudes	0	0	0	0				
				PAM77	0	0	0	0				
	Points d'arrêt			44 227	0	44 227	44 227					
	Transport durable	76 456	0	76 456	76 456							
	Transports publics				120 683	0	120 683	120 683				
	Transports				120 683	0	120 683	120 683				
1 - Mission aménagement et développement du territoire				829 535	0	829 535	829 535					
3 - Mission solidarité	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	858 226	0	858 226	858 226					
			Autres dispositifs d'insertion	858 226	0	858 226	858 226					
			Dispositifs RSA	7 348 275	0	7 348 275	7 348 275					

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				Dispositifs RSA	7 348 275	0	7 348 275	7 348 275			
			Insertion		8 206 500	0	8 206 500	8 206 500			
			3 - Mission solidarité		8 206 500	0	8 206 500	8 206 500			
			Somme AE 2008		9 036 035	0	9 036 035	9 036 035			

AE 2009

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
2009	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	55 335	0	55 335	55 335						
				Contrats intercommunaux	304 138	0	304 138	304 138						
				Soutien au développement local - divers partenariats	10 000	0	10 000	10 000						
				Développement local	369 473	0	369 473	369 473						
		Développement territorial				369 473	0	369 473	369 473					
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	Eau	215 279	0	215 279	215 279					
					Eau	215 279	0	215 279	215 279					
			Environnement	Espaces naturels sensibles - Département	Environnement	165 212	0	165 212	165 212					
					Environnement	165 212	0	165 212	165 212					
		Protection de l'environnement				380 491	0	380 491	380 491					
		Transports	Transports publics		PAM77	218 648	0	218 648	218 648					
					Plan de déplacement urbain.	66 927	0	66 927	66 927					
	Points d'arrêt				0	0	0	0						
	Transports publics				285 574	0	285 574	285 574						
	Transports				285 574	0	285 574	285 574						
	1 - Mission aménagement et développement du territoire				1 035 539	0	1 035 539	1 035 539						
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation	Archives	54 460	0	54 460	54 460					
					Archives	54 460	0	54 460	54 460					
					Musées	Développement des publics	Musées	80 724	0	80 724	80 724			
							Développement et valorisation des collections - musée	151 799	0	151 799	151 799			
		Musées				232 523	0	232 523	232 523					
		Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les	Patrimoine	191	0	191	191						
				Patrimoine	191	0	191	191						
		Culture et patrimoine				287 174	0	287 174	287 174					
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				287 174	0	287 174	287 174							
3 - Mission solidarité	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	Autres dispositifs d'insertion	548 313	0	548 313	548 313						
				Autres dispositifs d'insertion	548 313	0	548 313	548 313						
				Dispositifs RSA	Actions d'insertion par l'activité économique	Dispositifs RSA	6 391 549	0	6 391 549	6 391 549				
						Dispositifs d'insertion	36 000	0	36 000	36 000				
	Dispositifs RSA				6 427 549	0	6 427 549	6 427 549						
	Insertion				6 975 862	0	6 975 862	6 975 862						
3 - Mission solidarité				6 975 862	0	6 975 862	6 975 862							
4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Etudes et divers	Direction générale	237 295	0	237 295	237 295						
				Direction générale	237 295	0	237 295	237 295						
				Direction et animation de l'action départementale				237 295	0	237 295	237 295			
				4 - Mission fonctionnelle				237 295	0	237 295	237 295			
Somme AE 2009				8 535 869	0	8 535 869	8 535 869	0						

AE 2010

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2010	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Solidarité internationale	105 000	0	105 000	105 000				
				Affaires internationales et européennes	105 000	0	105 000	105 000				
				Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	Aménagement, urbanisme et prospective	105 158	0	105 158	105 158		
			Contrats intercommunaux			85 353	0	85 353	85 353			
			Développement local			190 511	0	190 511	190 511			
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	Tourisme	24 360	0	24 360	24 360			
Tourisme	24 360	0			24 360	24 360						

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
			Développement territorial		319 871	0	319 871	319 871					
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	155 858	0	155 858	155 858					
					Eau	155 858	0	155 858	155 858				
			Environnement	Espaces naturels sensibles - Département	100 162	0	100 162	100 162					
				Environnement	100 162	0	100 162	100 162					
		Protection de l'environnement			256 019	0	256 019	256 019					
		Transports	Transports scolaires	Autres - transports scolaires	63 239	0	63 239	63 239					
					Transports scolaires	63 239	0	63 239	63 239				
		Transports			63 239	0	63 239	63 239					
		1 - Mission aménagement et développement du territoire			639 129	0	639 129	639 129					
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Musées	Améliorer l'accueil des personnes handicapées	40 296	0	40 296	40 296					
					Musées	40 296	0	40 296	40 296				
			Patrimoine	Patrimoine	Antiquités et objets d'art	51 877	0	51 877	51 877				
						Valorisation du patrimoine	30 853	0	30 853	30 853			
					Patrimoine	82 730	0	82 730	82 730				
			Culture et patrimoine			123 025	0	123 025	123 025				
	Education formation	Education formation	Vie des collèves	Autres - vie des collèves	163 991	0	163 991	163 991					
						Equipement et matériel TICE	114 930	0	114 930	114 930			
				Vie des collèves	278 921	0	278 921	278 921					
		Education formation			278 921	0	278 921	278 921					
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif			401 946	0	401 946	401 946					
	3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	568 054	0	568 054	568 054					
					Insertion par le logement	568 054	0	568 054	568 054				
			Habitat			568 054	0	568 054	568 054				
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion	Autres dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	623 889	0	623 889	623 889				
							Autres dispositifs d'insertion	623 889	0	623 889	623 889		
							Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 690 464	0	2 690 464	2 690 464		
		Dispositifs RSA	Dispositifs RSA	Actions d'insertion par l'activité économique	2 103 234	0	2 103 234	2 103 234					
					Dispositifs d'insertion	2 039 946	0	2 039 946	2 039 946				
				Dispositifs RSA	6 833 644	0	6 833 644	6 833 644					
		Insertion			7 457 533	0	7 457 533	7 457 533					
		3 - Mission solidarité			8 025 587	0	8 025 587	8 025 587					
		Somme AE 2010			9 066 662	0	9 066 662	9 066 662					

AE 2011

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs		
2011	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Solidarité internationale	124 391	0	124 391	124 391					
					Affaires internationales et européennes	124 391	0	124 391	124 391				
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	60 000	0	60 000	60 000					
				Contrats intercommunaux	413 387	0	413 387	413 387					
				Développement du réseau	240 396	0	240 396	240 396					
				Développement local	713 783	0	713 783	713 783					
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	0	0	0	0					
				Tourisme	0	0	0	0					
				Développement territorial			838 174	0	838 174	838 174			
			Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau		180 642	0	180 642	180 642			
	Eau	180 642				0	180 642	180 642					
	Environnement	Climat énergie		24 995	0	24 995	24 995						
		Espaces naturels sensibles - Département		194 850	0	194 850	194 850						
		Environnement			219 845	0	219 845	219 845					
		Protection de l'environnement			400 486	0	400 486	400 486					
	Transports	Transports publics	Lignes express PAM77		0	0	0	0					
				Transports publics	434 480	0	434 480	434 480					
		Transports scolaires	Transport scolaire		240 074	0	240 074	240 074					
				Transports scolaires	240 074	0	240 074	240 074					
	Transports			674 554	0	674 554	674 554						
	1 - Mission aménagement et développement du territoire			1 913 215	0	1 913 215	1 913 215						
2 - Mission	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation	119 244	0	119 244	119 244						

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
	développement socio-éducatif, culturel et sportif			Archives	119 244	0	119 244	119 244						
				Développement culturel	Dépayz'arts	1 461 412	0	1 461 412	1 461 412					
				Développement culturel				1 461 412	0	1 461 412	1 461 412			
				Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque	21 733	0	21 733	21 733					
				Développement de la lecture publique				21 733	0	21 733	21 733			
				Musées	Développement et valorisation des collections - musée	22 515	0	22 515	22 515					
				Musées				22 515	0	22 515	22 515			
				Patrimoine	Valorisation du patrimoine	182 630	0	182 630	182 630					
				Patrimoine				182 630	0	182 630	182 630			
				Culture et patrimoine				1 807 535	0	1 807 535	1 807 535			
				Education formation	Vie des collèges		Autres - vie des collèges	42 201	0	42 201	42 201			
							Equipement et matériel TICE	228 597	0	228 597	228 597			
							Vie des collèges				270 797	0	270 797	270 797
				Education formation				270 797	0	270 797	270 797			
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				2 078 332	0	2 078 332	2 078 332							
3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	566 734	0	566 734	566 734							
				Insertion par le logement				566 734	0	566 734	566 734			
	Habitat				566 734	0	566 734	566 734						
	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	675 573	0	675 573	675 573							
				Autres dispositifs d'insertion				675 573	0	675 573	675 573			
				Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	5 750 954	0	5 750 954	5 750 954					
					Actions d'insertion par l'activité économique	2 351 216	0	2 351 216	2 351 216					
	Dispositifs RSA				10 163 472	0	10 163 472	10 163 472						
	Insertion				10 839 044	0	10 839 044	10 839 044						
	Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes âgées	Actions extra légales en faveur des personnes âgées	74 601	0	74 601	74 601							
Maintien à domicile des personnes âgées				74 601	0	74 601	74 601							
Personnes âgées				74 601	0	74 601	74 601							
3 - Mission solidarité				11 480 380	0	11 480 380	11 480 380							
4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Finances	Autres opérations financières	327 139	0	327 139	327 139							
				Finances				327 139	0	327 139	327 139			
				Direction et animation de l'action départementale				327 139	0	327 139	327 139			
4 - Mission fonctionnelle				327 139	0	327 139	327 139							
Somme AE 2011				15 799 065	0	15 799 065	15 799 065							

AE 2012

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
2012	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Solidarité internationale	24 599	0	24 599	24 599						
				Affaires internationales et européennes				24 599	0	24 599	24 599			
				Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	99 388	0	99 388	99 388					
						Contrats intercommunaux	162 919	0	162 919	162 919				
						Développement du réseau	0	0	0	0				
						Développement local				262 306	0	262 306	262 306	
				Tourisme	Schéma départemental du tourisme	26 650	0	26 650	26 650					
				Tourisme				26 650	0	26 650	26 650			
				Développement territorial				313 555	0	313 555	313 555			
				Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	146 476	0	146 476	146 476				
							Eau				146 476	0	146 476	146 476
							Environnement	Espaces naturels sensibles - Département	44 096	0	44 096	44 096		
				Environnement				44 096	0	44 096	44 096			
				Protection de l'environnement				190 572	0	190 572	190 572			
				Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	53 890	0	53 890	53 890				
							Sécurité des biens et des personnes				53 890	0	53 890	53 890
				Sécurité				53 890	0	53 890	53 890			
Transports	Transports publics		Etudes	156 529	0	156 529	156 529							
			Infrastructures de transport	203 261	0	203 261	203 261							

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				PAM77	43 495	0	43 495	43 495			
				Transports publics	403 284	0	403 284	403 284			
			Transports scolaires	Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés	189 206	0	189 206	189 206			
				Transports scolaires	189 206	0	189 206	189 206			
				Transports	592 490	0	592 490	592 490			
				1 - Mission aménagement et développement du territoire	1 150 507	0	1 150 507	1 150 507			
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation	15 967	0	15 967	15 967			
				Archives	15 967	0	15 967	15 967			
			Développement culturel	Autres - développement culturel	55 435	0	55 435	55 435			
				Développement culturel	55 435	0	55 435	55 435			
			Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque	34 488	0	34 488	34 488			
				Développement de la lecture publique	34 488	0	34 488	34 488			
			Patrimoine	Valorisation du patrimoine	0	0	0	0			
				Patrimoine	0	0	0	0			
				Culture et patrimoine	105 890	0	105 890	105 890			
		Education formation	Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	50 040	0	50 040	50 040			
				Enseignement supérieur et recherche	50 040	0	50 040	50 040			
			Vie des collèves	Aires de recrutement des collèves	42 075	0	42 075	42 075			
				Equipement et matériel TICE	468 650	0	468 650	468 650			
				Vie des collèves	510 725	0	510 725	510 725			
				Education formation	560 765	0	560 765	560 765			
		Jeunesse, sports et loisirs	Jeunesse et loisirs	Centre de ressources de la vie associative	0	0	0	0			
				Jeunesse et loisirs	0	0	0	0			
				Jeunesse, sports et loisirs	0	0	0	0			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	666 655	0	666 655	666 655			
	3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	401 000	0	401 000	401 000			
				Insertion par le logement	401 000	0	401 000	401 000			
				Habitat	401 000	0	401 000	401 000			
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	967 984	0	967 984	967 984			
				Autres dispositifs d'insertion	967 984	0	967 984	967 984			
			Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	1 910 812	0	1 910 812	1 910 812			
				Actions d'insertion par l'activité économique	2 312 225	0	2 312 225	2 312 225			
				Dispositifs d'insertion	2 171 613	0	2 171 613	2 171 613			
				Dispositifs RSA	6 394 650	0	6 394 650	6 394 650			
				Insertion	7 362 634	0	7 362 634	7 362 634			
				3 - Mission solidarité	7 763 634	0	7 763 634	7 763 634			
	4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Etudes et divers	60 000	0	60 000	60 000			
				Direction générale	60 000	0	60 000	60 000			
				Direction et animation de l'action départementale	60 000	0	60 000	60 000			
				4 - Mission fonctionnelle	60 000	0	60 000	60 000			
				Somme AE 2012	9 640 796	0	9 640 796	9 640 796			

AE 2013

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2013	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Solidarité internationale	0	0	0	0			
				Affaires internationales et européennes	0	0	0	0			
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	145 112	0	145 112	145 112			
				Contrats intercommunaux	0	0	0	0			
				Développement local	145 112	0	145 112	145 112			
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	71 836	0	71 836	71 836			
				Schéma départemental du tourisme	21 947	0	21 947	21 947			
				Tourisme	93 783	0	93 783	93 783			
				Développement territorial	238 896	0	238 896	238 896			
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	160 999	0	160 999	160 999			
				Eau	160 999	0	160 999	160 999			
				Protection de l'environnement	160 999	0	160 999	160 999			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	47 910	0	47 910	47 910				
				Sécurité des biens et des personnes				47 910	0	47 910	47 910	
		Sécurité				47 910	0	47 910	47 910			
		Transports	Transports publics	Etudes	15 500	0	15 500					
				Transport durable	82 448	0	82 448					
				Transports publics				97 948	0	97 948	97 948	
		Transports				97 948	0	97 948	97 948			
		1 - Mission aménagement et développement du territoire				545 752	0	545 752	545 752			
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation	69 844	0	69 844	69 844			
					Archives				69 844	0	69 844	69 844
	Développement culturel			Dépayz'arts	123 858	0	123 858	123 858				
	Développement culturel				123 858	0	123 858	123 858				
	Développement de la lecture publique			Développement du réseau - Médiathèque	34 146	0	34 146	34 146				
	Développement de la lecture publique				34 146	0	34 146	34 146				
	Patrimoine		Patrimoine monumental	0	0	0	0					
	Patrimoine				0	0	0	0				
	Culture et patrimoine				227 848	0	227 848	227 848				
	Education formation		Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	665 845	0	665 845	665 845				
		Equipement et suppléance des ATTEE		11 113	0	11 113	11 113					
		Restauration scolaire		429 378	0	429 378	429 378					
	Vie des collèges				1 106 337	0	1 106 337	1 106 337				
	Education formation				1 106 337	0	1 106 337	1 106 337				
	Jeunesse, sports et loisirs	Jeunesse et loisirs	Centre de ressources de la vie associative	38 755	0	38 755	38 755					
			Jeunesse et loisirs				38 755	0	38 755	38 755		
	Jeunesse, sports et loisirs				38 755	0	38 755	38 755				
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				1 372 939	0	1 372 939	1 372 939				
	3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	432 942	0	432 942	432 942				
Insertion par le logement				432 942	0	432 942	432 942					
Habitat				432 942	0	432 942	432 942					
Insertion		Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	1 061 535	0	1 061 535	1 061 535					
			Autres dispositifs d'insertion				1 061 535	0	1 061 535	1 061 535		
		Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	3 082 055	0	3 082 055	3 082 055					
			Actions d'insertion par l'activité économique	2 241 966	0	2 241 966	2 241 966					
Dispositifs RSA				7 392 341	0	7 392 341	7 392 341					
Insertion				8 453 875	0	8 453 875	8 453 875					
3 - Mission solidarité				8 886 817	0	8 886 817	8 886 817					
4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Etudes et divers	142 422	0	142 422	142 422					
			Direction générale				142 422	0	142 422	142 422		
	Direction et animation de l'action départementale				142 422	0	142 422	142 422				
	4 - Mission fonctionnelle				142 422	0	142 422	142 422				
Somme AE 2013					10 947 931	0	10 947 931	10 947 931				

AE 2014

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2014	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	0	0	0	0			
				Contrats intercommunaux	231 456	0	231 456	231 456			
				Développement local				231 456	0	231 456	231 456
		Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	30 000	0	30 000	30 000				
				Schéma départemental du tourisme	100 460	0	100 460	100 460			
				Tourisme				130 460	0	130 460	130 460
	Développement territorial				361 916	0	361 916	361 916			
	Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	144 226	0	144 226	144 226				
				Eau				144 226	0	144 226	144 226
	Protection de l'environnement				144 226	0	144 226	144 226			
Routes départementales	Aménagement du réseau routier	Acquisitions foncières.	54 112	0	54 112	54 112					
			Aménagement du réseau routier				54 112	0	54 112	54 112	

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Entretien et exploitation du réseau routier	Etudes voirie - entretien	30 000	0	30 000	30 000			
			Entretien et exploitation du réseau routier		30 000	0	30 000	30 000			
			Routes départementales		84 112	0	84 112	84 112			
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	50 201	0	50 201	50 201			
			Sécurité des biens et des personnes		50 201	0	50 201	50 201			
			Sécurité		50 201	0	50 201	50 201			
		Transports	Transports publics	Etudes	0	0	0	0			
				Infrastructures de transport	88 459	0	88 459	88 459			
				Points d'arrêt	0	0	0	0			
				Titres Améthyste et autres	139 669	0	139 669	139 669			
			Transports publics		228 128	0	228 128	228 128			
			Transports scolaires	Transport scolaire	5 910	0	5 910	5 910			
			Transports scolaires		5 910	0	5 910	5 910			
			Transports		234 038	0	234 038	234 038			
			1 - Mission aménagement et développement du territoire		874 493	0	874 493	874 493			
		Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation	181 997	0	181 997	181 997			
			Archives		181 997	0	181 997	181 997			
			Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque	15 243	0	15 243	15 243			
			Développement de la lecture publique		15 243	0	15 243	15 243			
			Culture et patrimoine		197 240	0	197 240	197 240			
		Education formation	Vie des collèges	Equipement et matériel TICE	688 403	0	688 403	688 403			
			Vie des collèges		688 403	0	688 403	688 403			
			Education formation		688 403	0	688 403	688 403			
			2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif		885 643	0	885 643	885 643			
		3 - Mission solidarité	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	961 549	0	961 549	961 549		
				Autres dispositifs d'insertion		961 549	0	961 549	961 549		
			Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 646 585	0	2 646 585	2 646 585			
				Actions d'insertion par l'activité économique	2 128 236	0	2 128 236	2 128 236			
				Dispositifs d'insertion	2 089 505	0	2 089 505	2 089 505			
			Dispositifs RSA		6 864 326	0	6 864 326	6 864 326			
			Insertion		7 825 875	0	7 825 875	7 825 875			
			3 - Mission solidarité		7 825 875	0	7 825 875	7 825 875			
		4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Etudes et divers	35 074	0	35 074	35 074		
			Direction générale		35 074	0	35 074	35 074			
			Direction et animation de l'action départementale		35 074	0	35 074	35 074			
			4 - Mission fonctionnelle		35 074	0	35 074	35 074			
			Somme AE 2014		9 621 084	0	9 621 084	9 621 084			

AE 2015

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2015	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Contrat Départemental	0	0	0	0			
				Contrats intercommunaux	200 000	0	200 000	200 000			
			Développement local		200 000	0	200 000	200 000			
			Promotion du territoire	Compétitivité des entreprises	0	0	0	0			
			Promotion du territoire		0	0	0	0			
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	48 597	0	48 597	48 597			
				Promotion du tourisme	129 628	0	129 628	129 628			
				Schéma départemental du tourisme	58 410	0	58 410	58 410			
			Tourisme		236 635	0	236 635	236 635			
			Développement territorial		436 635	0	436 635	436 635			
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	139 742	0	139 742	139 742			
			Eau		139 742	0	139 742	139 742			
			Environnement	Espaces naturels sensibles - autres	42 963	0	42 963	42 963			
				Espaces naturels sensibles - Département	35 446	0	35 446	35 446			
			Environnement		78 408	0	78 408	78 408			
			Protection de l'environnement		218 150	0	218 150	218 150			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	49 600	0	49 600	49 600			
				Sécurité des biens et des personnes	49 600	0	49 600	49 600			
				Sécurité	49 600	0	49 600	49 600			
		Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	785 000	0	785 000	262 376	203 624	150 000	169 000
				Transport durable	0	0	0	0			
				Transports publics	785 000	0	785 000	262 376	203 624	150 000	169 000
			Transports scolaires	Transport scolaire	0	0	0	0			
				Transports scolaires	0	0	0	0			
				Transports	785 000	0	785 000	262 376	203 624	150 000	169 000
				1 - Mission aménagement et développement du territoire	1 489 386	0	1 489 386	966 762	203 624	150 000	169 000
	2 - Mission développement socio-éducatif,	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisati	799 993	0	799 993	799 993			
				Archives	799 993	0	799 993	799 993			
				Culture et patrimoine	799 993	0	799 993	799 993			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	799 993	0	799 993	799 993			
	3 - Mission solidarité	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	885 148	0	885 148	885 148			
				Autres dispositifs d'insertion	885 148	0	885 148	885 148			
			Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 804 689	0	2 804 689	2 804 689			
				Actions d'insertion par l'activité économique	2 138 214	0	2 138 214	2 138 214			
				Dispositifs d'insertion	1 797 880	0	1 797 880	1 797 880			
				Dispositifs RSA	6 740 783	0	6 740 783	6 740 783			
				Insertion	7 625 931	0	7 625 931	7 625 931			
				3 - Mission solidarité	7 625 931	0	7 625 931	7 625 931			
	4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Direction générale	Etudes et divers	32 760	0	32 760	32 760			
				Direction générale	32 760	0	32 760	32 760			
				Direction et animation de l'action départementale	32 760	0	32 760	32 760			
				4 - Mission fonctionnelle	32 760	0	32 760	32 760			
				Somme AE 2015	9 948 069	0	9 948 069	9 425 445	203 624	150 000	169 000

AE 2016

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2016	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	959 800	0	959 800	959 800			
				Agriculture	959 800	0	959 800	959 800			
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	162 361	0	162 361	162 361			
				Contrats intercommunaux	180 000	0	180 000	180 000			
				Développement local	342 361	0	342 361	342 361			
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	21 750	0	21 750	21 750			
				Tourisme	21 750	0	21 750	21 750			
				Développement territorial	1 323 911	0	1 323 911	1 323 911			
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	176 660	0	176 660	176 660			
				Eau	176 660	0	176 660	176 660			
			Environnement	Espaces naturels sensibles - autres	31 807	0	31 807	31 807			
				Environnement	31 807	0	31 807	31 807			
				Protection de l'environnement	208 467	0	208 467	208 467			
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	47 600	0	47 600	47 600			
				Sécurité des biens et des personnes	47 600	0	47 600	47 600			
				Sécurité	47 600	0	47 600	47 600			
		Transports	Transports publics	Etudes	0	0	0	0			
				Titres Améthyste et autres	169 368	0	169 368	169 368			
				Transports publics	169 368	0	169 368	169 368			
				Transports	169 368	0	169 368	169 368			
				1 - Mission aménagement et développement du territoire	1 749 346	0	1 749 346	1 749 346			
	2 - Mission développement socio-éducatif,	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisati	66 683	0	66 683	66 683			
				Archives	66 683	0	66 683	66 683			
				Culture et patrimoine	66 683	0	66 683	66 683			
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	66 683	0	66 683	66 683			
	3 - Mission solidarité	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	766 229	0	766 229	766 229			
				Autres dispositifs d'insertion	766 229	0	766 229	766 229			
				Accompagnement des bénéficiaires du RSA	1 731 878	0	1 731 878	1 731 878			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Dispositifs RSA	Actions d'insertion par l'activité économique	2 103 552	0	2 103 552	2 103 552			
				Dispositifs d'insertion	2 147 285	0	2 147 285	2 147 285			
				Dispositifs RSA	5 982 715	0	5 982 715	5 982 715			
				Insertion	6 748 945	0	6 748 945	6 748 945			
				3 - Mission solidarité	6 748 945	0	6 748 945	6 748 945			
				Somme AE 2016	8 564 973	0	8 564 973	8 564 973			

AE 2017

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2017	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	44 800	0	44 800	44 800				
				Agriculture	44 800	0	44 800	44 800				
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	142 276	0	142 276	142 276				
				Développement local	142 276	0	142 276	142 276				
			Tourisme	Développement touristique itinérance et numérique	0	0	0	0				
			Tourisme	0	0	0	0					
			Développement territorial	187 076	0	187 076	187 076					
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	136 369	0	136 369	136 369				
				Eau	136 369	0	136 369	136 369				
			Environnement	Environnement et développement durable Espaces naturels sensibles - autres	0 9 641	0 0	0 9 641	0 9 641				
			Environnement	9 641	0	9 641	9 641					
			Protection de l'environnement	146 010	0	146 010	146 010					
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	47 600	0	47 600	47 600				
	Sécurité des biens et des personnes				47 600	0	47 600	47 600				
		Sécurité	47 600	0	47 600	47 600						
	Transports	Transports publics	Etudes Infrastructures de transport PAM77 Transport durable	0	0	0	0					
				33 850	0	33 850	25 025	1 825	3 675	3 325		
				254 284	0	254 284	254 284	0	0	0		
				0	0	0	0					
			Transports publics	288 134	0	288 134	279 309	1 825	3 675	3 325		
		Transports scolaires	Transport scolaire Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés	119 141	0	119 141	119 141	0	0	0		
	123 345			0	123 345	123 345	0	0	0			
		Transports scolaires	242 486	0	242 486	242 486	0	0	0			
		Transports	530 621	0	530 621	521 796	1 825	3 675	3 325			
		1 - Mission aménagement et développement du territoire	911 306	0	911 306	902 481	1 825	3 675	3 325			
	3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	15 005	0	15 005	15 005					
				Insertion par le logement	15 005	0	15 005	15 005				
			Habitat	15 005	0	15 005	15 005					
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	84 852	0	84 852	84 852				
Autres dispositifs d'insertion					84 852	0	84 852	84 852				
Dispositifs RSA					Accompagnement des bénéficiaires du RSA Actions d'insertion par l'activité économique Dispositifs d'insertion	1 868 662	0	1 868 662	1 868 662			
						2 046 760	0	2 046 760	2 046 760			
		Dispositifs RSA	6 511 001	0	6 511 001	6 511 001						
		Insertion	6 595 852	0	6 595 852	6 595 852						
		3 - Mission solidarité	6 610 857	0	6 610 857	6 610 857						
	Somme AE 2017	7 522 163	0	7 522 163	7 513 338	1 825	3 675	3 325				

AE 2018

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2018	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	45 870	0	45 870	45 870			
				Soutien au développement local - divers partenariats	81 145	0	81 145	81 145			
				Développement local	127 015	0	127 015	127 015			
			Promotion du territoire	Attractivité du territoire	0	0	0	0			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
				Promotion du territoire	0	0	0	0			
				Développement territorial	127 015	0	127 015	127 015			
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	126 146	0	126 146	126 146			
				Laboratoire dé. d'analyses - non assujetti	22 100	0	22 100	22 100			
				Eau	148 246	0	148 246	148 246			
			Environnement	Environnement et développement durable	0	0	0	0			
				Espaces naturels sensibles - autres	9 984	0	9 984	9 984			
				Environnement	9 984	0	9 984	9 984			
				Protection de l'environnement	158 230	0	158 230	158 230			
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	47 600	0	47 600	47 600			
				Sécurité des biens et des personnes	47 600	0	47 600	47 600			
				Sécurité	47 600	0	47 600	47 600			
		Transports	Transports publics	Etudes	0	0	0	0			
				Titres Améthyste et autres	178 995	0	178 995	178 995			
				Transports publics	178 995	0	178 995	178 995			
				Transports	178 995	0	178 995	178 995			
				1 - Mission aménagement et développement du territoire	511 839	0	511 839	511 839			
		Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation	30 756	0	30 756	30 756			
				Archives	30 756	0	30 756	30 756			
				Culture et patrimoine	30 756	0	30 756	30 756			
		Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse scolarisée	148 058	0	148 058	148 058			
				Action éducative et appui à la scolarité	148 058	0	148 058	148 058			
			Vie des collèves	Autres - vie des collèves	1 223 678	0	1 223 678	793 678	430 000		
				Vie des collèves	1 223 678	0	1 223 678	793 678	430 000		
				Education formation	1 371 735	0	1 371 735	941 735	430 000		
				2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	1 402 491	0	1 402 491	972 491	430 000		
		3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	5 847	0	5 847	5 847			
				Insertion par le logement	5 847	0	5 847	5 847			
				Habitat	5 847	0	5 847	5 847			
			Insertion	Dispositifs d'insertion des jeunes	0	0	0	0			
				Autres dispositifs d'insertion	82 980	0	82 980	82 980			
				Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	592 241	0	592 241	592 241			
				Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	675 221	0	675 221	675 221			
				Autres dispositifs d'insertion	675 221	0	675 221	675 221			
				Dispositifs RSA	294 547	0	294 547	294 547			
				Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 068 890	0	2 068 890	2 068 890			
				Actions d'insertion par l'activité économique	2 678 774	0	2 678 774	2 678 774			
				Dispositifs d'insertion	5 042 211	0	5 042 211	5 042 211			
				Dispositifs RSA	5 042 211	0	5 042 211	5 042 211			
				Insertion	5 717 432	0	5 717 432	5 717 432			
				3 - Mission solidarité	5 723 279	0	5 723 279	5 723 279			
				Somme AE 2018	7 637 610	0	7 637 610	7 207 610	430 000		

AE 2019

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
2019	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	2 040	0	2 040	2 040				
				Agriculture	2 040	0	2 040	2 040				
				Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	85 620	0	85 620	85 620			
				Développement local	85 620	0	85 620	85 620				
				Développement territorial	87 660	0	87 660	87 660				
			Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	132 018	0	132 018	132 018			
					Laboratoire dé. d'analyses - non assujetti	38 000	0	38 000	38 000			
					Eau	170 018	0	170 018	170 018			
				Environnement	Espaces naturels sensibles - autres	12 236	0	12 236	12 236			
					Environnement	12 236	0	12 236	12 236			
					Protection de l'environnement	182 254	0	182 254	182 254			
			Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	35 469	0	35 469	35 469			
					Sécurité des biens et des personnes	35 469	0	35 469	35 469			
				Sécurité	35 469	0	35 469	35 469				

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
		Transports	Transports publics	PAM77	45 000	0	45 000	45 000			
				Transports publics	45 000	0	45 000	45 000			
				Transports	45 000	0	45 000	45 000			
				1 - Mission aménagement et développement du territoire	350 383	0	350 383	350 383			
3 - Mission solidarité		Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	2 628	0	2 628	2 628			
				Insertion par le logement	2 628	0	2 628	2 628			
				Habitat	2 628	0	2 628	2 628			
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	930 859	0	930 859	930 859			
				Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	651 689	0	651 689	651 689			
				Autres dispositifs d'insertion	1 582 548	0	1 582 548	1 582 548			
				Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 612 583	0	2 612 583	2 612 583			
			Dispositifs RSA	Actions d'insertion par l'activité économique	2 198 587	0	2 198 587	2 198 587			
				Dispositifs d'insertion	3 457 713	0	3 457 713	3 457 713			
				Dispositifs RSA	8 268 883	0	8 268 883	8 268 883			
				Insertion	9 851 431	0	9 851 431	9 851 431			
				3 - Mission solidarité	9 854 059	0	9 854 059	9 854 059			
				Somme AE 2019	10 204 442	0	10 204 442	10 204 442			

AE 2020

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2020	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	128 527	0	128 527	128 527			
				Contrats intercommunaux	99 600	0	99 600	99 600			
				Développement local	228 127	0	228 127	228 127			
				Développement territorial	228 127	0	228 127	228 127			
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	156 264	0	156 264	156 264			
				Eau	156 264	0	156 264	156 264			
			Environnement	Environnement et développement durable	18 263	0	18 263	18 263			
				Espaces naturels sensibles - autres	15 987	0	15 987	15 987			
				Environnement	34 250	0	34 250	34 250			
				Protection de l'environnement	190 514	0	190 514	190 514			
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	14 981	0	14 981	14 981			
				Sécurité des biens et des personnes	14 981	0	14 981	14 981			
				Sécurité	14 981	0	14 981	14 981			
		Transports	Transports publics	Etudes	0	0	0	0			
				Infrastructures de transport	126 000	0	126 000	0	47 175	68 825	10 000
				Titres Améthyste et autres	69 836	0	69 836	69 836	0	0	0
				Transports publics	195 836	0	195 836	69 836	47 175	68 825	10 000
				Transports	195 836	0	195 836	69 836	47 175	68 825	10 000
				1 - Mission aménagement et développement du territoire	629 457	0	629 457	503 457	47 175	68 825	10 000
3 - Mission solidarité		Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	0	0	0	0			
				Insertion par le logement	0	0	0	0			
				Habitat	0	0	0	0			
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	773 465	0	773 465	773 465			
				Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	396 187	0	396 187	396 187			
				Services et partenaires	0	0	0	0			
				Autres dispositifs d'insertion	1 169 652	0	1 169 652	1 169 652			
			Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 423 606	0	2 423 606	2 423 606			
				Actions d'insertion par l'activité économique	2 324 800	0	2 324 800	2 324 800			
				Dispositifs d'insertion	3 547 772	0	3 547 772	3 547 772			
				Dispositifs RSA	8 296 178	0	8 296 178	8 296 178			
				Insertion	9 465 830	0	9 465 830	9 465 830			
		Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes âgées	Aide à domicile et accord-cadre CNSA	394 348	0	394 348	394 348			
				Maintien à domicile des personnes âgées	394 348	0	394 348	394 348			
				Personnes âgées	394 348	0	394 348	394 348			
				3 - Mission solidarité	9 860 178	0	9 860 178	9 860 178			
				Somme AE 2020	10 489 635	0	10 489 635	10 363 635	47 175	68 825	10 000

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs	
AE 2021												
2021	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	0	0	0	0				
			Agriculture	0	0	0	0					
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	0	0	0	0				
				Contrats intercommunaux	50 000	0	50 000	50 000				
			Développement local	50 000	0	50 000	50 000					
			Développement territorial	50 000	0	50 000	50 000					
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	275 700	-12 000	263 700	263 700				
			Eau	275 700	-12 000	263 700	263 700					
			Environnement	Espaces naturels sensibles - autres	11 527	0	11 527	11 527				
			Environnement	11 527	0	11 527	11 527					
			Protection de l'environnement	287 227	-12 000	275 227	275 227					
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	35 294	0	35 294	35 294				
				Sécurité des biens et des personnes	35 294	0	35 294	35 294				
			Sécurité	35 294	0	35 294	35 294					
		Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	107 000	17 767	124 767	41 340	83 427	0		
				PAM77	160 693	0	160 693	149 193	11 500	0		
			Transports publics	267 693	17 767	285 459	190 533	94 927	0			
			Transports scolaires	Transport scolaire	140 000	0	140 000	64 500	42 500	33 000		
				Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés	112 173	0	112 173	52 173	30 000	30 000		
			Transports scolaires	252 173	0	252 173	116 673	72 500	63 000			
			Transports	519 866	17 767	537 632	307 206	167 427	63 000			
1 - Mission aménagement et développement du territoire					892 387	5 767	898 154	667 727	167 427	63 000		
		Education formation	Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	250 000	0	250 000	150 000	50 000	50 000		
				Enseignement supérieur et recherche	250 000	0	250 000	150 000	50 000	50 000		
			Education formation	250 000	0	250 000	150 000	50 000	50 000			
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif					250 000	0	250 000	150 000	50 000	50 000		
		3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	0	0	0	0	0			
				Insertion par le logement	0	0	0	0	0			
			Habitat	0	0	0	0	0				
			Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	757 521	0	757 521	757 521	0		
					Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)	413 434	0	413 434	413 434	0		
					Services et partenaires	0	0	0	0	0		
			Autres dispositifs d'insertion	1 170 955	0	1 170 955	1 170 955	0	0			
		Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 601 046	0	2 601 046	2 601 046	0	0			
			Actions d'insertion par l'activité économique	2 347 890	0	2 347 890	2 347 890	0				
			Dispositifs d'insertion	5 231 092	0	5 231 092	4 710 698	520 393				
			Dispositifs RSA	10 180 027	0	10 180 027	9 659 634	520 393	520 393			
			Insertion	11 350 982	0	11 350 982	10 830 589	520 393	520 393			
		Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes âgées	Aide à domicile et accord-cadre CNSA	0	0	0	0	0			
				Maintien à domicile des personnes âgées	0	0	0	0	0			
			Personnes âgées	0	0	0	0	0	0			
3 - Mission solidarité					11 350 982	0	11 350 982	10 830 589	520 393			
		4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Système d'information	391 564	0	391 564	391 564	0			
				Système d'information	391 564	0	391 564	391 564	0			
			Moyens généraux	391 564	0	391 564	391 564	0	0			
4 - Mission fonctionnelle					391 564	0	391 564	391 564	0			
Somme AE 2021					12 884 933	5 767	12 890 699	12 039 879	737 820	113 000		

AE 2022

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2022	1 - Mission aménagement et	Développement territorial	Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	0	0	0	0			
				Contrats intercommunaux	85 900	0	85 900	85 900			

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
	développement du territoire	Développement local			85 900	0	85 900	85 900						
		Développement territorial			85 900	0	85 900	85 900						
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau		201 880	0	201 880	201 880					
				Eau			201 880	0	201 880	201 880				
		Environnement	Espaces naturels sensibles - autres			10 981	0	10 981	10 981					
				Environnement			10 981	0	10 981	10 981				
		Protection de l'environnement			212 861	0	212 861	212 861						
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière		47 253	-23 600	23 653	23 653					
					Sécurité des biens et des personnes			47 253	-23 600	23 653	23 653			
		Sécurité			47 253	-23 600	23 653	23 653						
		Transports	Transports publics	Etudes		105 000	0	105 000	15 000	29 610	60 390			
					Transports publics			105 000	0	105 000	15 000	29 610	60 390	
		Transports			105 000	0	105 000	15 000	29 610	60 390				
		1 - Mission aménagement et développement du territoire					451 014	-23 600	427 414	337 414	29 610	60 390		
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Développement culturel	Actions culturelles.		500 000	0	500 000	321 300	120 000	58 700		
						Développement culturel			500 000	0	500 000	321 300	120 000	58 700
						Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les	385 601	0	385 601	385 601	0	0	
			Patrimoine			385 601	0	385 601	385 601	0	0			
Culture et patrimoine			885 601	0	885 601	706 901	120 000	58 700						
Education formation	Action éducative et appui à la scolarité		Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse se		1 485 854	80 000	1 565 854	1 098 275	287 579	180 000				
				Action éducative et appui à la scolarité			1 485 854	80 000	1 565 854	1 098 275	287 579	180 000		
	Enseignement supérieur et recherche		Enseignement supérieur et recherche.		250 000	0	250 000	100 000	50 000	50 000	50 000			
				Enseignement supérieur et recherche			250 000	0	250 000	100 000	50 000	50 000		
	Vie des collèges		Equipement et suppléance des ATTEE		465 000	-40 000	425 000	245 000	180 000	0	0			
Vie des collèges				465 000	-40 000	425 000	245 000	180 000	0					
Education formation			2 200 854	40 000	2 240 854	1 443 275	517 579	230 000	50 000					
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Autres - activités sportives		437 007	0	437 007	437 007							
			Activités sportives			437 007	0	437 007	437 007					
Jeunesse, sports et loisirs			437 007	0	437 007	437 007								
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif					3 523 462	40 000	3 563 462	2 587 183	637 579	288 700	50 000			
3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement		30 520	0	30 520	0	30 520					
				Insertion par le logement			30 520	0	30 520	0	30 520			
	Habitat			30 520	0	30 520	0	30 520						
	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)		576 242	0	576 242	536 342	39 900					
				Autres dispositifs d'insertion			1 521 242	0	1 521 242	795 055	726 187			
					945 000	0	945 000	258 713	686 287					
		Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA Actions d'insertion par l'activité économique		3 467 187	-182 830	3 284 357	3 183 332	101 025					
					2 316 676	0	2 316 676	2 312 501	4 175					
	Dispositifs RSA			11 773 675	28 461	11 802 136	9 971 994	1 830 142						
	Insertion			13 294 917	28 461	13 323 378	10 767 049	2 556 330						
	3 - Mission solidarité					13 325 437	28 461	13 353 898	10 767 049	2 586 850				
	Somme AE 2022					17 299 913	44 861	17 344 774	13 691 646	3 254 039	349 090	50 000		

AE 2023

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2023	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	50 000	-50 000	0	0	0		
				Agriculture			50 000	-50 000	0	0	0
					0	0	0	0			
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	100 000	0	100 000	3 154	96 846		
				Contrats intercommunaux	163 400	0	163 400	0	0		
				Soutien au développement local - divers partenariats	263 400	-163 400	100 000	3 154	96 846		
		Développement local			313 400	-213 400	100 000	3 154	96 846		
		Développement territorial			313 400	-213 400	100 000	3 154	96 846		
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	293 119	-32 168	260 951	69 678	191 273	0	0
				Eau potable	166 530	0	166 530	63 000	88 530	15 000	0
			Eau			459 649	-32 168	427 481	132 678	279 803	15 000
		Environnement	Environnement et développement durable	9 305	0	9 305	9 305	0	0	0	

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
			Environnement	Espaces naturels sensibles - autres	12 176	0	12 176	5 607	6 569	0	0
				Environnement	21 481	0	21 481	14 912	6 569	0	0
			Protection de l'environnement		481 130	-32 168	448 962	147 590	286 372	15 000	0
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	47 600	0	47 600	0	20 280	0	27 320
				Sécurité des biens et des personnes	47 600	0	47 600	0	20 280	0	27 320
			Sécurité		47 600	0	47 600	0	20 280	0	27 320
		Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	20 000	0	20 000	0	20 000	0	0
				Transports publics	20 000	0	20 000	0	20 000	0	0
			Transports		20 000	0	20 000	0	20 000	0	0
		1 - Mission aménagement et développement du territoire			862 130	-245 568	616 562	150 744	423 498	15 000	27 320
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Patrimoine	Développement des publics du château de Blandy-les	669 600	0	669 600	0	223 200	223 200	223 200
				Patrimoine	669 600	0	669 600	0	223 200	223 200	223 200
			Culture et patrimoine		669 600	0	669 600	0	223 200	223 200	223 200
		Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse se	0	0	0	0	0	0	0
				Action éducative et appui à la scolarité	0	0	0	0	0	0	0
			Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche.	1 050 000	-290 000	760 000	120 000	280 000	144 000	216 000
				Enseignement supérieur et recherche	1 050 000	-290 000	760 000	120 000	280 000	144 000	216 000
			Vie des collèves	Restauration scolaire	204 490	0	204 490	204 490	0	0	0
				Vie des collèves	204 490	0	204 490	204 490	0	0	0
			Education formation		1 254 490	-290 000	964 490	324 490	280 000	144 000	216 000
		2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif			1 924 090	-290 000	1 634 090	324 490	503 200	367 200	439 200
	3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	0	0	0	0	0	0	0
				Insertion par le logement	0	0	0	0	0	0	0
			Habitat		0	0	0	0	0	0	0
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	800 000	0	800 000	43 687	600 000	156 313	0
				Autres dispositifs d'insertion	800 000	0	800 000	43 687	600 000	156 313	0
			Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	3 160 513	0	3 160 513	1 437 920	1 722 593	0	0
				Actions d'insertion par l'activité économique	2 465 539	0	2 465 539	1 232 470	1 233 070	0	0
				Dispositifs d'insertion	6 826 600	500 000	7 326 600	2 362 648	3 796 542	1 167 410	0
				Dispositifs RSA	12 452 652	500 000	12 952 652	5 033 038	6 752 204	1 167 410	0
			Insertion		13 252 652	500 000	13 752 652	5 076 725	7 352 204	1 323 723	0
			3 - Mission solidarité			13 252 652	500 000	13 752 652	5 076 725	7 352 204	1 323 723
	4 - Mission fonctionnelle	Moyens généraux	Système d'information	Prestations et fournitures	393 534	0	393 534	193 534	200 000	0	0
				Système d'information	393 534	0	393 534	193 534	200 000	0	0
			Moyens généraux		393 534	0	393 534	193 534	200 000	0	0
			4 - Mission fonctionnelle			393 534	0	393 534	193 534	200 000	0
			Somme AE 2023		16 432 406	-35 568	16 396 838	5 745 493	8 478 902	1 705 923	466 520

AE 2024

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2 2 024	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP 2 024 après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs
2024	1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	60 000	0	60 000	0	30 000	30 000	0
				Agriculture	60 000	0	60 000	0	30 000	30 000	0
			Développement local	Aménagement, urbanisme et prospective	65 000	0	65 000	0	0	0	65 000
				Contrats intercommunaux	100 000	0	100 000	13 154	86 846	86 846	0
				Soutien au développement local - divers partenariats	0	163 400	163 400	0	107 400	107 400	56 000
				Développement local	165 000	163 400	328 400	13 154	194 246	194 246	121 000
			Développement territorial		225 000	163 400	388 400	43 154	224 246	224 246	121 000
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	200 000	0	200 000	50 000	150 000	150 000	0
				Eau	200 000	0	200 000	50 000	150 000	150 000	0
			Environnement	Environnement et développement durable	62 432	0	62 432	27 637	34 795	34 795	0
				Espaces naturels sensibles - autres	30 000	-10 000	20 000	20 000	0	0	0
				Environnement	92 432	-10 000	82 432	47 637	34 795	34 795	0
			Protection de l'environnement		292 432	-10 000	282 432	97 637	184 795	184 795	0
		Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	47 600	0	47 600	0	47 600	47 600	0
				Sécurité des biens et des personnes	47 600	0	47 600	0	47 600	47 600	0
			Sécurité		47 600	0	47 600	0	47 600	47 600	0

Millésime	Mission	Politique	Domaine	Action - Autorisations d'Engagement	Montant des AE votées	Variation proposée en DM2	Montant des AE après vote de la DM2	CP antérieurs	CP après étape en cours	CP 2 025	CP ultérieurs			
	1 - Mission aménagement et développement du territoire				565 032	153 400	718 432		140 792	456 641	121 000			
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Développement culturel	Actions culturelles.	0	0	0		0	0	0			
Développement culturel				0	0	0		0	0	0				
Culture et patrimoine				0	0	0		0	0	0				
		Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Autres - activités sportives		150 000	-4 035	145 965		145 965				
Activités sportives					150 000	-4 035	145 965		145 965					
Jeunesse, sports et loisirs					150 000	-4 035	145 965		145 965					
	2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif				150 000	-4 035	145 965		145 965	0	0			
	3 - Mission solidarité	Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	15 000	0	15 000		0	15 000	0			
Insertion par le logement				15 000	0	15 000		0	15 000	0				
Habitat				15 000	0	15 000		0	15 000	0				
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion		Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	1 179 624	-53 000	1 126 624		263 624	843 000	20 000		
Autres dispositifs d'insertion					2 379 624	-53 000	2 326 624		263 624	1 243 000	820 000			
									400 000	800 000				
			Dispositifs RSA			Accompagnement des bénéficiaires du RSA	4 187 303	0	4 187 303		3 349 842	837 461	0	
										1 220 250	1 195 250	0		
Dispositifs RSA						12 638 403	0	12 638 403		6 913 302	3 938 301	1 786 800		
Insertion				15 018 027	-53 000	14 965 027		7 176 926	5 181 301	2 606 800	2 606 800			
	3 - Mission solidarité				15 033 027	-53 000	14 980 027		7 176 926	5 196 301	2 606 800			
	4 - Mission fonctionnelle	Direction et animation de l'action départementale	Finances	Autres opérations financières	1 000 000	0	1 000 000		0	0	1 000 000			
Finances				1 000 000	0	1 000 000		0	0	1 000 000				
Direction et animation de l'action départementale				1 000 000	0	1 000 000		0	0	1 000 000				
	4 - Mission fonctionnelle				1 000 000	0	1 000 000		0	0	1 000 000			
	Somme AE 2024				16 748 059	96 365	16 844 424		7 463 682	5 652 942	3 727 800			

Récapitulatif des opérations CREES sur une Autorisation d'Engagement

DM2 2024

Mission	Politique	Domaine	Action	Opérations créées	Montant de l'enveloppe
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Développement local	Soutien au développement local - divers partenariats	Participations aux études EPA Sénart (PPA Villaroche AE 2024)	163 400
					Développement territorial
1 - Mission aménagement et développement du territoire					163 400
TOTAL TOUTES MISSIONS:					163 400

Récapitulatif des opérations REVISEES sur une Autorisation d'Engagement

DM2 2024

Mission	Politique	Domaine	Action	Millésime	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant de l'opération après révision	
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Agriculture	Agriculture	2023	Fonds d'indemnisation agricole/zones inondables (AE23)	50 000	-50 000	0	
			Somme Action:						-50 000
		Somme Domaine:						-50 000	
		Développement local	Soutien au developpement local - divers partenariats	2023	Participation aux études EPA Sénart (PPA VILLAROCHE)(AE2023)	163 400	-163 400	0	
	Somme Action:						-163 400		
	Somme Domaine:						-163 400		
	Somme Politique:							-213 400	
	Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	2021	Aides aux communes victimes d'inondations (AE21)	115 491	-12 000	103 491	
				2023	Entretien des rivières (AE23)	293 119	-32 168	260 951	
			Somme Action:						-44 168
		Somme Domaine:						-44 168	
		Environnement	Espaces naturels sensibles - autres	2024	ENS/Subventions entretien et biodiversité (AE24)	30 000	-10 000	20 000	
				Somme Action:					
	Somme Domaine:						-10 000		
Somme Politique:							-54 168		
Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Operations de sensibilisation a la sécurité routière	2022	Subvention sécurité routière DR (AE22)	47 253	-23 600	23 653		
			Somme Action:						-23 600
Somme Domaine:						-23 600			
Somme Politique:							-23 600		
Transports	Transports publics	Infrastructures de transport	2021	Etude préliminaire Meaux-Claye-Roissy (AE21)	107 000	17 767	124 767		
			Somme Action:						17 767
Somme Domaine:						17 767			
Somme Politique:							17 767		
Somme Mission:							-273 401		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Education formation	Action éducative et appui à la scolarité	Projets éducatifs: actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	2022	Autres dispositifs d'accompagnement (AE22)	333 108	180 000	513 108	
				2022	Parcours Collégiens - Subventions (AE22)	759 707	-100 000	659 707	
			Somme Action:						80 000
	Somme Domaine:						80 000		
	Enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et recherche	2023	Campus digital des formations (AE23)	1 050 000	-290 000	760 000		
			Somme Action:						-290 000
	Somme Domaine:						-290 000		
Via des collèges	Equipement et suppléance des ATTF	2022	Vêtements de travail des agents départementaux des collèges (AE22)	465 000	-40 000	425 000			
		Somme Action:						-40 000	
Somme Domaine:						-40 000			

Mission	Politique	Domaine	Action	Millésime	Opérations révisées	Montant de l'opération	Révision proposée	Montant de l'opération après révision		
Somme Politique:							-250 000			
	Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives	Autres - activités sportives	2024	Acquisition billets Jeux Paralympiques 2024 (DF24)	150 000	-4 035	145 965		
Somme Action:							-4 035			
Somme Domaine:							-4 035			
Somme Politique:							-4 035			
Somme Mission:							-254 035			
3 - Mission solidarité	Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale	2024	Cartographie des offres d'insertion (AE24)	71 624	-10 000	61 624		
				2024	Soutien à la lutte contre les violences intrafamiliales_AAP (AE24)	143 000	-43 000	100 000		
		Somme Action:							-53 000	
		Somme Domaine:							-53 000	
		Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA		2022	Mission accompagnement vers l'emploi Département (AE22)	1 890 000	-55 000	1 835 000	
				2022	Mission accompagnement vers l'emploi FSE (AE22)	1 439 687	-127 830	1 311 857		
	Somme Action:							-182 830		
			Dispositifs d'insertion		2022	Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (AE22)	2 385 000	211 291	2 596 291	
		2023		Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (AE23)	2 200 000	500 000	2 700 000			
	Somme Action:							711 291		
Somme Domaine:							528 461			
Somme Politique:							475 461			
Somme Mission:							475 461			
TOTAL TOUTES MISSIONS								-51 975		

Mission	Politique	Domaine	Action	Enveloppe de subvention	Crédits inscrits 2024	DM2 en cours	Crédits inscrits après étape en cours			
1 - Mission aménagement et développement du territoire	Développement territorial	Affaires internationales et européennes	Affaires internationales	Subvention Aide Humanitaire	20 000,00	-	20 000,00			
		Agriculture	Agriculture	Agriculture/subventions diverses	140 000,00	- 10 910,00	129 090,00			
				Chambre d'agriculture/convention d'objectifs	471 800,00	-	471 800,00			
				Partenariats filière bois	30 000,00	-	30 000,00			
		Développement local	Contrats intercommunaux	Fonctionnement Parcs Naturels Régionaux	100 000,00	10 000,00	110 000,00			
				Développement du réseau	Subvention fonctionnement SMN	295 000,00	-	295 000,00		
				Soutien au développement local - divers partenariats	Convention de partenariat chambre consulaire	20 000,00	-	20 000,00		
		Promotion du territoire	Attractivité du territoire	Mission Seine & Marne 2040 subv	110 000,00	-	110 000,00			
				Subvention Seine-et-Marne Attractivité	2 880 000,00	-	2 880 000,00			
		Protection de l'environnement	Eau	Cours d'eau	Aides aux communes victimes d'inondations	50 000,00	-	50 000,00		
					Entretien des rivières	205 183,00	- 13 909,70	191 273,30		
	Eau potable				DEEA - Subvention Eau	130 000,00	-	130 000,00		
	Environnement		Environnement et développement durable	Environnement et développement durable	DEEA - Subventions animation environnement	270 140,00	12 360,00	282 500,00		
					Envt et DD / CapMéthà 77 - subvention	9 045,00	-	9 045,00		
					Renov. Energétique SARE	612 351,64	-	612 351,64		
					ENS/Autres participations, partenariats	97 970,00	-	97 970,00		
					ENS/ONF Entretien forêts domaniales	322 000,00	-	322 000,00		
			Espaces naturels sensibles - autres	Espaces naturels sensibles - autres	Espaces naturels sensibles - autres	ENS/Subventions entretien et biodiversité	26 569,00	-	26 569,00	
						ENS/Département subventions partenariats	251 688,00	-	251 688,00	
						ENS/Partenariat "biodiversité"	34 200,00	-	34 200,00	
						ENS/Partenariat collèges subvention	11 022,00	-	11 022,00	
						ENS/Partenariat plan handicap	10 500,00	-	10 500,00	
	Espaces naturels sensibles - Département		Espaces naturels sensibles - Département	Espaces naturels sensibles - Département	ENS/Sub. entretien Chemin des roses	31 000,00	-	31 000,00		
					Reversement Feder	1 214 315,08	1 214 315,08	2 428 630,16		
		Routes départementales			Aménagement du réseau routier	Conservation Sécurité et Innovation du réseau routier	Sub de fonctionnement diverses Incendie et Secours	26 200,00	-	26 200,00
							Subvention exceptionnelle SDIS JO	-	341 440,00	341 440,00
							Opérations de sensibilisation à la sécurité routière	20 000,00	- 17 900,00	2 100,00
	Sécurité	Sécurité des biens et des personnes	Incendie et secours	Subv. Sécurité routière DR	61 880,00	- 41 600,00	20 280,00			
				Subvention association SADUR	300,00	-	300,00			
	Transports	Transports publics	Autres - transports publics	Subvention association SADUR	300,00	-	300,00			
				Infrastructures de transport	CONV3 - DT - participation étude strategie commerciale	1 825,00	-	1 825,00		
	1 - Mission aménagement et développement du territoire					7 452 988,72	1 493 795,38	8 946 784,10		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	Culture et patrimoine	Archives	Développement des publics des Archives et valorisation des collections	Aide au fonctionnement des associations Archives	18 580,00	-	18 580,00			
				Aide aux projets des associations Archives	40 720,00	-	40 720,00			
				Partenariat Cinéam	5 000,00	-	5 000,00			
				Partenariat Ville de Provins/Université NYC Columbia	6 000,00	-	6 000,00			
		Développement culturel	Actions culturelles.	Actions culturelles.	Aide aux équipements culturels (Diffusion + Lieux de proximité)	1 775 000,00	-	1 775 000,00		
	Collège au cinéma action en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise				75 000,00	- 17 600,00	57 400,00			
	EAC actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise				69 000,00	-	69 000,00			
			Plan de soutien exceptionnel à la création (partenariat DRAC) AE22	120 000,00	-	120 000,00				

Mission	Politique	Domaine	Action	Enveloppe de subvention	Crédits inscrits 2024	DM2 en cours	Crédits inscrits après étape en cours
			Anciens combattants	Anciens combattants	68 436,00	-	68 436,00
			Compagnies artistiques professionnelles	Soutien aux compagnies artistiques (résidences et création)	140 000,00	-	140 000,00
			Contrats triennaux de développement culturel	Contrats triennaux de développement culturel	40 000,00	-	40 000,00
			Enseignement artistique et pratiques amateurs	Aide à l'enseignement artistique	730 000,00	-	730 000,00
			Festivals et manifestations artistiques	Aide en faveur des pratiques amateurs	70 000,00	-	70 000,00
			Opérateurs	Aide en faveur des festivals et manifestations	560 000,00	-	560 000,00
				ACT ART	950 000,00	-	950 000,00
		Développement de la lecture publique	Développement culturel	Contractualisation lecture publique	158 000,00	- 45 000,00	113 000,00
				Sub de fonc actions en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	50 000,00	-	50 000,00
		Musées	Développement du réseau - Médiathèque	Sub de fonc Aide à l'emploi	60 000,00	-	60 000,00
				Sub de fonc autres subventions	19 100,00	-	19 100,00
		Musées	Développement et valorisation des collections - musées	Subventions Commémorations et grands événements	50 000,00	-	50 000,00
				Patrimoine	Antiquités et objets d'art	Protection et mise en valeur d'objets d'arts	20 000,00
		Patrimoine	Patrimoine monumental			Entretien des monuments	11 547,00
				Patrimoine	Valorisation du patrimoine	Associations patrimoniales à rayonnement départemental	36 000,00
		Patrimoine	Valorisation du patrimoine			Associations patrimoniales et archéologiques	77 800,00
				Patrimoine	Valorisation du patrimoine	Politique de valorisation Parcs et Jardins	8 653,00
Education formation	Action éducative et appui à la scolarité		Aides à la restauration scolaire			CANTINEO - Subventions	500,00
				Bâtiments des collèges	Entretien et grosses réparations	Entretien subventions au collège	Collège "Nature"
	Enseignement supérieur et recherche		Enseignement supérieur et recherche.				Parcours Collégiens - Subventions
				Vie des collèges		Autres - vie des collèges	Entretien subventions au collège
	Vie des collèges		Autres - vie des collèges				Accompagnement au développement des formations supérieures et professionnelles
				Vie des collèges		Autres - vie des collèges	Campus digital des formations
	Vie des collèges		Autres - vie des collèges				Cartographie des établissements de formation subv
				Vie des collèges		Autres - vie des collèges	Subventions diverses Vie des collèges
Jeunesse, sports et loisirs	Activités sportives		Autres - activités sportives				Conventions de partenariat avec les Fédérations sportives
				Soutien au sport civil		Soutien au sport civil	Grands événements sportifs nationaux/internationaux-subventions
	Soutien au sport civil		Soutien au sport civil				Associations sportives civiles
				Soutien au sport civil		Soutien au sport civil	Centre de ressources sport
	Soutien au sport civil		Soutien au sport civil				Contrats d'objectifs comités départementaux et projets sportifs
				Soutien au sport civil		Soutien au sport civil	Dispositif en faveur du para-sport
	Soutien au sport civil		Soutien au sport civil				Ecoles multisports
				Soutien au sport civil		Soutien au sport civil	Manifestations et événements sportifs
	Soutien au sport civil		Soutien au sport civil				Soutien au fonctionnement des comités sportifs départementaux
				Soutien au sport scolaire			Parcours sportif des collégiens - subventions

Mission	Politique	Domaine	Action	Enveloppe de subvention	Crédits inscrits 2024	DM2 en cours	Crédits inscrits après étape en cours		
				Soutien natation scolaire en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise - Subventions	81 500,00	-	81 500,00		
				Sport scolaire en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	150 000,00	-	150 000,00		
			Sport de haut niveau	Contrats d'objectifs de Haut Niveau	1 350 000,00	114 765,00	1 464 765,00		
			Sport nature	Contrats d'objectifs et projets sports de nature	15 654,00	-	15 654,00		
		Jeunesse et loisirs	Aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire	Convention d'objectifs OJEP en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	450 000,00	-	450 000,00		
			Aides aux projets et initiatives des jeunes	Aides aux projets et initiatives en faveur de la jeunesse seine-et-marnaise	130 000,00	-	130 000,00		
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif					11 327 915,02	- 137 835,00	11 190 080,02		
3 - Mission solidarité	Enfance et famille	Prévention et protection - Hébergement ASE	Accueil des enfants en établissement	Subvention à l'association Amicale du Nid	250 000,00	-	250 000,00		
			Prestations en faveur des enfants accueillis	Frais divers ASE - Subventions Subvention convention AVIH	1 000,00 64 900,00	-	1 000,00 64 900,00		
			Prévention médico-soc. aide à la fonction parentale et à l'enfant	Subventions et participations aux associations Subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance	Subventions aide à la parentalité Subventions et aide au fonctionnement modes d'accueil EAJE (DF24)	5 000,00 5 815 900,00	-	5 000,00 5 565 900,00	
		Protection et prévention des enfants à domicile	Soutien et Prévention en Milieu Ouvert	Subvention autres associations Subventions ADEPAPE - EFA	160 000,00 17 500,00	-	160 000,00 17 500,00		
			Habitat	Insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	Actions d'insertion par le logement	1 132 930,00	-	1 132 930,00
					Aide au fonctionnement pour les aires de grands passages		63 000,00	-	63 000,00
		GIP Gens du voyage				50 000,00	-	50 000,00	
		Insertion	Autres dispositifs d'insertion	Dispositifs d'insertion des jeunes	MOUS et Etudes préalables à la création d'aires d'accueil		30 520,00	-	30 520,00
					Subvention E2C		260 000,00	-	260 000,00
					Subventions Missions locales		358 000,00	-	358 000,00
	Dispositifs d'insertion sociale et médico sociale				Actions de cohésion sociale	737 976,00	-	737 976,00	
	Cartographie des offres d'insertion					59 623,80	- 8 000,00	51 623,80	
	COMBO77				212 000,00	-	212 000,00		
	Dispositif d'accès au numérique				60 000,00	-	60 000,00		
	Soutien à la lutte contre les violences intrafamiliales_AAP				39 900,00	-	39 900,00		
	Soutien à la lutte contre les violences intrafamiliales_SF				93 024,00	-	93 024,00		
	Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)			Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi FSE	686 287,25	-	686 287,25		
	Services et partenaires	sub de fonct divers partenaires	4 860,00	-	4 860,00				
	Dispositifs RSA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA	France Travail Renforcement Accompt socioprof		857 822,40	-	857 822,40		
			Mission accompagnement vers l'emploi		4 214 613,00	-	4 214 613,00		
			Mission accompagnement vers l'emploi Département		85 250,00	- 55 000,00	30 250,00		
			Mission accompagnement vers l'emploi FSE		131 604,55	- 60 829,72	70 774,83		
			Actions d'insertion par l'activité économique	Actions d'insertion par l'activité économique	2 369 825,00	-	2 369 825,00		
		Dispositif Premières heures		25 000,00	-	25 000,00			

Mission	Politique	Domaine	Action	Enveloppe de subvention	Crédits inscrits 2024	DM2 en cours	Crédits inscrits après étape en cours	
				Expérimentation Insertion par l'activité économique	62 669,50	-	62 669,50	
			Allocation RSA	Frais divers allocations RSA Subvention Fct	40 000,00	-	40 000,00	
			Dispositifs d'insertion	Actions d'insertion et emploi	1 393 600,00	-	1 393 600,00	
				Actions d'insertion socioprofessionnelle	768 328,34	-	768 328,34	
				Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne	3 217 061,00	211 291,00	3 428 352,00	
				Dispositif Clause d'insertion FSE	186 751,14	-	186 751,14	
				Dispositif d'accès à la mobilité	126 000,00	-	126 000,00	
				Dispositif d'accès à la mobilité AAP	41 000,00	-	41 000,00	
				Dispositif de préparation à l'emploi sur les métiers en tension	1 016 855,43	-	1 016 855,43	
				Dispositif Mode de garde	400 000,00	-	400 000,00	
				Dispositif spécialisé Travailleurs non salariés	399 200,00	-	399 200,00	
	Personnes âgées	Maintien à domicile des personnes âgées		Actions extra légales en faveur des personnes âgées	Remises gracieuses PA	5 000,00	-	5 000,00
				Subvention PA	301 700,00	-	301 700,00	
	Personnes handicapées	Maintien à domicile des personnes handicapées	Actions extra légales en faveur des adultes handicapés	Remises gracieuses PH	10 000,00	-	10 000,00	
				Subvention / Dispositif de soutien aux communes actions autour du handicap	10 000,00	-	10 000,00	
				Subventions en faveur PH	75 000,00	-	75 000,00	
	Santé publique	Santé publique	Démographie médicale	Démographie médicale / Centres de santé	20 000,00	-	20 000,00	
				Démographie médicale / MSPU	100 000,00	-	100 000,00	
				Démographie médicale Subv fonctionnement	80 000,00	-	80 000,00	
3 - Mission solidarité					26 039 701,41	- 162 538,72	25 877 162,69	
4 - Mission fonctionnelle	Conduite des politiques départementales	Communication	Parrainage et partenariats divers	Parrainages et partenariats (subventions)	100 000,00	- 32 500,00	67 500,00	
		Présidence et cabinet	Autres - Présidence et cabinet	Sub. aux assoc. d'Elus locaux	27 000,00	-	27 000,00	
	Direction et animation de l'action	Direction générale	Etudes et divers		Subventions diverses	47 000,00	-	47 000,00
					Ingénierie territoriale .	2 950,00	-	2 950,00
		Finances	Autres opérations financières	Observation et stratégie territoriale	60 000,00	-	60 000,00	
	Ressources humaines	Gestion des ressources humaines	Masse salariale.		Subvention FS2I	10 000,00	-	10 000,00
					Masse salariale /Remises gracieuses	15 000,00	-	15 000,00
		Santé, actions sociales, relations sociales	Actions sociales	Fédération syndicale des salariés	70 875,00	-	70 875,00	
				Subventions DRH	1 241 848,00	10 700,00	1 252 548,00	
4 - Mission fonctionnelle					1 574 673,00	- 21 800,00	1 552 873,00	
					46 395 278,15	1 171 621,66	47 566 899,81	

077-227700010-20241115-D241115_701AH1-DE

DIRECTION DES FINANCES

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Décision modificative

POUR L'EXERCICE 2024

N° 2 VOTÉE

Département de Seine-et-Marne – Budget général – DM2 2024 votée

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département et EPL : Département de Seine et Marne (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22770001000019

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget général (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	13
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	14
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	17
D1 - Balance générale - Dépenses	19
D2 - Balance générale - Recettes	21

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	23
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	27
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	32
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	33
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	34
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	35
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	49

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	53
A1.01 - Opérations non ventilables	55
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	56
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	59
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	60
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	61
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	64
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	67
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	70
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	71
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	74
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	76
A1.908 - Fonction 8 - Transports	79
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	83
A2.01 - Opérations non ventilables	85
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	86
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	92
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	93
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	94
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	106
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	112
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	113
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	114
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	117
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	119
A2.938 - Fonction 8 - Transports	122

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	130
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	132
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	139
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	140
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	142
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	143
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	144
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	145
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	148
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	149

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1454221.0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	879351829

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	911.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	966.99
3	Dépenses d'équipement brut / population	168.32
4	Encours de dette / population (2) (3)	378.14
5	DGF / population	64.04
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	19.69
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.55
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17.41
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39.11
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.67%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 830 009,63	2 910 163,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) -919 846,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		2 910 163,63	2 910 163,63

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-406 300,37	-406 300,37
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-406 300,37	-406 300,37
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (5)		2 503 863,26	2 503 863,26

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2010P118E76	Actions Culturelles (DI20)	204	-10 428,00
2010P118E96	Actions culturelles (DI24)	204	-24 705,00
2010P059E67	Agriculture (DI 19)	204	-18 146,00
2010P059E42	Agriculture (DI 2014)	204	-19 199,57
2010P059E74	Agriculture (DI 21)	204	-32 820,48
2010P068E42	Aménagement foncier (DI 20)	4544138, 4544140	-46 775,00
2010P068E53	Aménagement foncier (DI 23)	204, 4544150	-244 226,00
2010P068E54	Aménagement foncier (DI 24)	4544153	-500,00
2010P051E80	Assainissement (DI 18)	204	-706,60
2010P051E105	Assainissement (DI24)	204, 21	968 205,00
2010P126E65	Autres - développement de la lecture publique (DI2022)	21	-1 058,18
2010P126E67	Autres - développement de la lecture publique (DI2023)	21	-3 219,24
2010P074E100	Conserv. et adapt. du réseau (DI 24)	204	-1 214 315,08
2010P087E33	Construct. extens. réhab. (DI 05)	20, 23	-5 293,37
2010P087E41	Construct. extens. réhab. (DI 08)	20, 23	-20 000,00
2010P087E56	Construct. extens. réhab. (DI 16)	20, 23	1 000 000,00
2010P087E93	Constructions Extensions réhabilitations (DI22)	20, 23	100,00
2010P087E72	Constructions extensions réhabilitations (DI17)	23	-1 363,67
2010P087E81	Constructions extensions réhabilitations (DI19)	23	20 000,00
2010P087E87	Constructions extensions réhabilitations (DI20)	20, 23	-59 639,39
2010P087E91	Constructions extensions réhabilitations (DI21)	20	57 619,39
2015P003E05	Contrat Intercommunal de Développement (DI20)	204	-47 587,45
2015P003E12	Contrat Intercommunal de Développement (DI22)	204	-3 641,40
2015P003E16	Contrat Intercommunal de Développement (DI23)	204	-2 257 212,00
2015P003E17	Contrat Intercommunal de Développement (DI24)	204	-3 554 050,30
2010P002E70	Contrats Intercommunaux (DI21)	204	-4 228,75
2010P001E83	Contrats communaux (DI24)	204, 23	2 000 000,00
2010P001E80	Contrats ruraux (DI23)	204, 23	-141 668,41
2010P052E97	Cours d'Eau (DI17)	204	-3 135,00
2010P236E32	Culture - entr. gross. rép. (DI 18)	20, 23	-335 974,22
2010P236E44	Culture - entr. gross. rép. (DI 24)	20, 23	335 974,22
2010P138E124	Dev et valor des collections Archives (DI20)	204	-63,00
2010P138E127	Dev et valor des collections Archives (DI21)	204	-12,00
2010P151E28	Démographie médicale (DI20)	21	-49 560,82
2010P151E34	Démographie médicale (DI22)	21	-280 000,00
2010P151E44	Démographie médicale (DI24)	204	35 000,00
2010P212E38	Dépenses d'investissement (DI24)	204	4 945 540,00
2010P138E144	Dév. pub Arch (DI24)	204, 21	-3 000,00
2010P128E44	Développement de l'offre documentaire (DI2023)	21	-977,96
2010P129E61	Développement du réseau - Médiathèque (DI21)	204	-4 670,18
2010P145E124	Développement et valorisation des collections musées (DI24)	20, 21	-100,00
2010P193E56	Dévt et amélioration offre de logement parc privé (DI24)	204	-29 883,00
2010P053E99	Eau potable (DI17)	204	-3 058,00
2010P053E122	Eau potable (DI22)	204	-7 477,10

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2010P053E131	Eau potable (DI23)	204	-468 205,00
2010P053E137	Eau potable (DI24)	204	-500 000,00
2010P122E34	Enseignements artistiques et pratiques amateurs (DI24)	204	-1 766,00
2010P086E72	Entretien et grosses réparations (DI16)	23	-86 156,70
2010P086E106	Entretien et grosses réparations (DI22)	20, 23	-80 137,23
2010P086E108	Entretien et grosses réparations (DI23)	23	-543 082,90
2010P086E112	Entretien et grosses réparations (DI24)	23	297 320,82
2016P001E23	Environnement et DD (DI 19)	204	-390,00
2016P001E42	Environnement et DD (DI 22)	20, 21	-17 799,44
2016P001E47	Environnement et DD (DI 23)	20, 21	-28 834,52
2016P001E54	Environnement et DD (DI 24)	21	-12 500,00
2010P096E80	Equipement et Matériel TICE (DI24)	20, 21	-2 349 970,00
2010P117E54	Equipements sportifs (DI 2019)	204	-28 194,00
2010P117E57	Equipements sportifs (DI22)	204	-67 465,00
2010P067E76	Esp. nat. sensibles - Autres (DI 20)	204	-11 666,00
2010P067E79	Esp. nat. sensibles - Autres (DI 21)	204	-2 410,00
2010P062E131	Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 20)	20	-2 000,00
2010P062E140	Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 22)	21	-67,20
2010P062E151	Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 23)	23	10 000,00
2010P062E157	Esp. nat. sensibles - Dép. (DI 24)	20, 23	24 500,00
2010P248E34	Etudes et solutions logicielles (DI22)	21	1,00
2010P248E36	Etudes et solutions logicielles (DI24)	20, 21	2 188,00
2019P002E03	Fonds Aménagement Communal (DI21)	204	-81 400,46
2019P002E06	Fonds Aménagement Communal (DI23)	204	-56 745,73
2019P002E07	Fonds Aménagement Communal (DI24)	204	3 149 291,32
2015P004E05	Fonds d'Equipement Rural (DI20)	204, 23	-15 436,17
2015P004E07	Fonds d'Equipement Rural (DI21)	204, 23	-36 886,50
2015P004E09	Fonds d'Equipement Rural (DI22)	204, 23	-25 648,14
2015P004E10	Fonds d'Equipement Rural (DI23)	204, 23	-6 332,73
2015P004E11	Fonds d'Equipement Rural (DI24)	204, 23	1 083 000,00
2010P175E111	Frais liés à l'hébergement en établissement des PA (DI24)	204	600 000,00
2010P169E80	Frais liés à l'hébergement en établissement des PH (DI22)	20	-39 000,00
2010P048E86	Gendarmeries (DI22)	204	-1 453,28
2010P254E108	Gestion de la flotte des véhicules (DI23)	21	-3 180,97
2010P254E116	Gestion de la flotte des véhicules (DI24)	21	-501 397,27
2010P249E101	Infrastructures (DI24)	20, 21	-1,00
2010P057E70	Laboratoire dép d'analyses - non assujetti (DI22)	21	-70,40
2010P057E78	Laboratoire dép d'analyses-non assujetti (DI24)	21	-85 000,00
2010P057E61	Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI20)	21	-123 845,63
2010P057E64	Laboratoire dép. d'analyses - non assujetti (DI21)	21	-70 000,00
2010P026E39	Liaisons douces (DI23)	204, 23	86 235,40
2010P026E41	Liaisons douces (DI24)	204, 23	-86 235,40
2010P255E77	Matériel et mobilier (DI22)	21	-6 520,67
2010P255E85	Matériel et mobilier (DI24)	21	440 667,67
2010P090E50	Matériel et mobilier des collèges (DI24)	21	-35 000,00
2010P251E40	Matériels et logiciels clients (DI24)	21	-27 177,00
2010P095E72	Participations budg. des EPLE (DI24)	204, 21	8 520,00
2010P136E86	Patrimoine monumental (DI22)	204	-300 000,00
2010P136E89	Patrimoine monumental (DI23)	204	-100 297,98

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2010P136E93	Patrimoine monumental (DI24)	204	237 044,00
2010P040E37	Plan de déplacement urbain (DI19)	204	-5 460,40
2010P094E102	Restauration scolaire (DI24)	204	-10 000,00
2010P213E71	Résultat (DI24)	001	-919 846,00
2010P048E96	SECURITE (DI 24)	204	1 000 000,00
2010P223E79	Santé (DI 2024)	23	-1 000,00
2010P234E71	Solidarité - entr. gross. rép (DI23)	20, 23	69 014,09
2010P234E75	Solidarité - entr. gross. rép (DI24)	20, 23	436 848,68
2010P234E49	Solidarité - entr. gross. rép. (DI 16)	20, 23	-49 938,79
2010P234E52	Solidarité - entr. gross. rép. (DI 18)	20, 23	-30 659,35
2010P234E59	Solidarité - entr. gross. rép. (DI 19)	20, 23	-69 014,09
2010P234E62	Solidarité - entr. gross. rép. (DI 20)	20, 23	-1 600,00
2010P234E64	Solidarité - entr. gross. rép. (DI 21)	20, 23	-354 650,54
2010P230E58	Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 14)	20, 23	-8 000,00
2010P230E63	Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 16)	20, 23	746 740,39
2010P230E71	Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 18)	20, 23	-8 042,87
2010P230E74	Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 19)	23	-7 786,73
2010P230E92	Svces dép. - entr. gross. rép. (DI 22)	204	100 000,00
2010P230E96	Svces dép. - entr. gross. rép. (DI23)	204	-50 000,00
2010P230E100	Svces dép. - entr. gross. rép. (DI24)	20, 204, 23	-930 953,66
2010P048E90	Sécurité (DI 23)	204	-3 000 000,00
2010P230E87	Travaux pour alim des bornes électriques dans les bât (DI21)	23	158 042,87
2010P137E65	Valorisation du Patrimoine (DI24)	23	-13 000,00
2010P231E15	Voirie - construction (DI 19)	20, 23	-47 644,39
2010P231E18	Voirie - construction (DI 22)	20, 23	47 644,39
2010P232E57	Voirie - entr. gross. rép (DI 24)	20, 23	268 215,22
2010P232E36	Voirie - entr. gross. rép. (DI 17)	20, 23	-182 512,54
2010P232E37	Voirie - entr. gross. rép. (DI 18)	20, 23	-56 293,30
2010P232E41	Voirie - entr. gross. rép. (DI 19)	20, 23	-29 409,38
2010P232E43	Voirie - entr. gross. rép. (DI 20)	20, 23	-100,00
2010P086E69	entretien et grosses rép (DI15)	23	-87 417,58
2010P086E75	entretien et grosses réparations (DI17)	23	-40 169,98
2010P086E81	entretien et grosses réparations (DI18)	20, 23	-217 013,65
2010P086E84	entretien et grosses réparations (DI19)	20, 23	-19 752,10
2010P086E90	entretien et grosses réparations (DI20)	20, 23	-15 762,09
2010P086E96	entretien et grosses réparations (DI21)	20, 23	-199 151,55
TOTAL			-2 458 435,02
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			-2 458 435,02

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2010P182E42	Accompagnement vers l'emploi (AE22)	017	-182 829,72
2010P180E94	Actions d'insertion socioprofessionnelles (AE22)	017	211 291,00
2010P180E100	Actions d'insertion socioprofessionnelles (AE23)	017	500 000,00
2010P184E78	Actions de cohésion sociale (AE24)	65	-53 000,00
2010P059E90	Agriculture (AE23)	65	-50 000,00
2010P110E47	Autres - activités sportives - AE (2024)	011	-4 035,00
2010P052E122	Cours d'eau (AE21)	65	-12 000,00
2010P052E129	Cours d'eau (AE23)	65	-32 168,00
2010P104E54	Enseig.Sup(AE23)	65	-290 000,00
2010P091E39	Equipement des agents des collèges (AE 22)	011	-40 000,00
2010P067E88	Esp. nat. sensibles - Autres (AE 24)	65	-10 000,00
2010P036E53	Infrastructures de transport (AE21)	011	17 766,90
2010P100E44	Projets éducs: actions en faveur de la jeunesse S&M (AE22)	011, 65	80 000,00
2010P003E71	Soutien Divers Partenariats (AE 23)	65	-163 400,00
2010P003E76	Soutien Divers Partenariats (AE 24)	65	163 400,00
2010P049E39	Subv. Sécurité routière DR (AE22)	65	-23 600,00
TOTAL			111 425,18

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	111 425,18
----------------------	-------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	21 422 511,39	0,00	-1 173 979,59	-1 173 979,59	20 248 531,80
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	69 854 763,88	0,00	3 018 974,07	3 018 974,07	72 873 737,95
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	25 262 771,68	0,00	-1 332 043,42	-1 832 043,42	23 430 728,26
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	198 945 076,71	0,00	1 652 396,68	2 152 396,68	201 097 473,39
Total des dépenses d'équipement		315 485 123,66	0,00	2 165 347,74	2 165 347,74	317 650 471,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	425 000 000,00	0,00	0,00	50 000,00	425 050 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
Total des dépenses financières		425 110 000,00	0,00	0,00	50 000,00	425 160 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	312 300,63	0,00	-81 445,00	-81 445,00	230 855,63
Total des dépenses réelles d'investissement		740 907 424,29	0,00	2 083 902,74	2 133 902,74	743 041 327,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	12 978 143,66		1 600 000,00	1 600 000,00	14 578 143,66
041	Opérations patrimoniales (8)	189 498 260,00		96 106,89	96 106,89	189 594 366,89
Total des dépenses d'ordre d'investissement		202 476 403,66		1 696 106,89	1 696 106,89	204 172 510,55

TOTAL	943 383 827,95	0,00	3 780 009,63	3 830 009,63	947 213 837,58
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	111 794 383,47
--	-----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 059 008 221,05
---	-------------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	39 552 572,86	0,00	11 541 915,16	11 541 915,16	51 094 488,02
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	164 321 683,82	0,00	-14 182 722,32	-11 132 722,32	153 188 961,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	1 636,49	1 636,49	1 636,49
Total des recettes d'équipement		203 874 356,68	0,00	-2 639 170,67	410 829,33	204 285 186,01
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 010 000,00	0,00	17 671 295,65	17 671 295,65	37 681 295,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	119 944 101,75	0,00	0,00	0,00	119 944 101,75
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	194 758,60	0,00	437 683,37	437 683,37	632 441,97
024	Produits des cessions d'immobilisations	732 025,00	0,00	1 468 687,84	1 468 687,84	2 200 712,84
Total des recettes financières		490 880 885,35	0,00	19 577 666,86	19 577 666,86	510 458 552,21
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		694 755 242,03	0,00	16 938 496,19	19 988 496,19	714 743 738,22

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	50 508 660,81		-26 718 739,45	-29 718 739,45	20 789 921,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	121 335 894,58		12 544 300,00	12 544 300,00	133 880 194,58
041	Opérations patrimoniales (10)	189 498 260,00		96 106,89	96 106,89	189 594 366,89
Total des recettes d'ordre d'investissement		361 342 815,39		-14 078 332,56	-17 078 332,56	344 264 482,83

TOTAL	1 056 098 057,42	0,00	2 860 163,63	2 910 163,63	1 059 008 221,05
--------------	-------------------------	-------------	---------------------	---------------------	-------------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 059 008 221,05
---	-------------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	140 091 972,28
--	-----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (5) Sauf 165, 166 et 16449.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	122 540 819,04	0,00	-1 056 781,11	-2 426 781,11	120 114 037,93
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	246 505 120,00	0,00	5 184 340,86	6 554 340,86	253 059 460,86
014	Atténuations de produits	31 976 725,60	0,00	-1 162 866,88	-1 162 866,88	30 813 858,72
016	APA	83 820 950,00	0,00	2 780 000,00	2 780 000,00	86 600 950,00
017	RSA / Régularisations de RMI	228 593 714,36	0,00	1 072 461,28	2 372 461,28	230 966 175,64
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	605 558 885,23	0,00	5 380 984,93	6 680 984,93	612 239 870,16
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	776 100,00	0,00	0,00	0,00	776 100,00
Total des dépenses de gestion courante		1 319 772 314,23	0,00	12 198 139,08	14 798 139,08	1 334 570 453,31
66	Charges financières	18 920 000,00	0,00	1 600 000,00	2 000 000,00	20 920 000,00
67	Charges spécifiques (4)	154 382,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	124 382,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 030 450,00	0,00	0,00	0,00	2 030 450,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 340 877 146,23	0,00	13 768 139,08	16 768 139,08	1 357 645 285,31

023	Virement à la section d'investissement (5)	50 508 660,81	0,00	-26 718 739,45	-29 718 739,45	20 789 921,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	121 335 894,58	0,00	12 544 300,00	12 544 300,00	133 880 194,58
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		171 844 555,39	0,00	-14 174 439,45	-17 174 439,45	154 670 115,94

TOTAL	1 512 721 701,62	0,00	-406 300,37	-406 300,37	1 512 315 401,25
--------------	-------------------------	-------------	--------------------	--------------------	-------------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 512 315 401,25
--	-------------------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	727 990,00	0,00	170 000,00	170 000,00	897 990,00
016	APA	30 275 600,00	0,00	0,00	0,00	30 275 600,00
017	RSA / Régularisations de RMI	3 469 258,87	0,00	0,00	0,00	3 469 258,87
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 794 880,00	0,00	57 073,36	57 073,36	4 851 953,36
73	Impôts et taxes (sauf 731)	658 081 954,00	0,00	4 887 486,00	4 887 486,00	662 969 440,00
731	Fiscalité locale	500 215 856,46	0,00	-26 766 770,46	-26 766 770,46	473 449 086,00
74	Dotations et participations (4)	198 992 814,96	0,00	15 262 480,84	15 262 480,84	214 255 295,80
75	Autres produits de gestion courante (4)	11 980 856,14	0,00	4 179 425,63	4 179 425,63	16 160 281,77
Total des recettes de gestion courante		1 408 539 210,43	0,00	-2 210 304,63	-2 210 304,63	1 406 328 905,80
76	Produits financiers	422 653,55	0,00	0,00	0,00	422 653,55
77	Produits spécifiques (4)	152 950,00	0,00	204 004,26	204 004,26	356 954,26
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 409 114 813,98	0,00	-2 006 300,37	-2 006 300,37	1 407 108 513,61

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	12 978 143,66	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	14 578 143,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 978 143,66	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	14 578 143,66

TOTAL	1 422 092 957,64	0,00	-406 300,37	-406 300,37	1 421 686 657,27
--------------	-------------------------	-------------	--------------------	--------------------	-------------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	90 628 743,98
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 512 315 401,25
--	-------------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	140 091 972,28	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-1 173 979,59	0,00	-1 173 979,59
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	3 018 974,07	96 106,89	3 115 080,96
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-1 832 043,42	0,00	-1 832 043,42
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 152 396,68	600 000,00	2 752 396,68
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	-81 445,00	0,00	-81 445,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 133 902,74	1 696 106,89	3 830 009,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	-919 846,00
--	--------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 910 163,63
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-2 426 781,11		-2 426 781,11
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 554 340,86		6 554 340,86
014	Atténuations de produits	-1 162 866,88		-1 162 866,88
016	APA	2 780 000,00		2 780 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 372 461,28		2 372 461,28
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	6 680 984,93	0,00	6 680 984,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
67	Charges spécifiques (9)	-30 000,00	0,00	-30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	12 544 300,00	12 544 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-29 718 739,45	-29 718 739,45
Dépenses de fonctionnement – Total		16 768 139,08	-17 174 439,45	-406 300,37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-406 300,37
--	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 671 295,65	0,00	17 671 295,65
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	11 541 915,16	0,00	11 541 915,16
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-11 132 722,32	0,00	-11 132 722,32
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	1 636,49	0,00	1 636,49
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	437 683,37	0,00	437 683,37
28 Amortissement des immobilisations		12 544 300,00	12 544 300,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	96 106,89	96 106,89
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		-29 718 739,45	-29 718 739,45
024 Produits des cessions d'immobilisations	1 468 687,84		1 468 687,84
Recettes d'investissement – Total	19 988 496,19	-17 078 332,56	2 910 163,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 910 163,63
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	170 000,00		170 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	57 073,36		57 073,36
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		600 000,00	600 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	4 887 486,00		4 887 486,00
731 Fiscalité locale	-26 766 770,46		-26 766 770,46
74 Dotations et participations (8)	15 262 480,84		15 262 480,84
75 Autres produits de gestion courante (8)	4 179 425,63	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	204 004,26	1 000 000,00	1 204 004,26
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	-2 006 300,37	1 600 000,00	-406 300,37

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-406 300,37
--	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		943 383 827,95	0,00	-2 458 435,02	3 780 009,63	3 830 009,63	3 780 009,63	50 000,00	3 830 009,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 422 511,39	0,00	-2 402 051,15	-1 173 979,59	-1 173 979,59	-1 173 979,59	0,00	-1 173 979,59
204	Subventions d'équipement versées (10)	69 854 763,88	0,00	1 957 970,60	3 018 974,07	3 018 974,07	3 018 974,07	0,00	3 018 974,07
21	Immobilisations corporelles	25 262 771,68	0,00	-1 051 736,43	-1 332 043,42	-1 832 043,42	-1 832 043,42	0,00	-1 832 043,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	198 945 076,71	0,00	239 672,96	1 652 396,68	2 152 396,68	2 152 396,68	0,00	2 152 396,68
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		315 485 123,66	0,00	-1 256 144,02	2 165 347,74	2 165 347,74	2 165 347,74	0,00	2 165 347,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	425 000 000,00	0,00		0,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		425 110 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	312 300,63	0,00	-282 445,00	-81 445,00	-81 445,00	-81 445,00	0,00	-81 445,00
Total des dépenses réelles		740 907 424,29	0,00	-2 458 435,02	2 083 902,74	2 133 902,74	2 083 902,74	50 000,00	2 133 902,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	12 978 143,66			1 600 000,00	1 600 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	189 498 260,00			96 106,89	96 106,89		96 106,89	96 106,89
Total des dépenses d'ordre		202 476 403,66			1 696 106,89	1 696 106,89		1 696 106,89	1 696 106,89

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	-919 846,00
---	--------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 910 163,63
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		936 153 955,67	0,00	2 860 163,63	2 910 163,63	2 910 163,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	39 552 572,86	0,00	11 541 915,16	11 541 915,16	11 541 915,16
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	164 321 683,82	0,00	-14 182 722,32	-11 132 722,32	-11 132 722,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 636,49	1 636,49	1 636,49
Total des recettes d'équipement		203 874 356,68	0,00	-2 639 170,67	410 829,33	410 829,33
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 010 000,00	0,00	17 671 295,65	17 671 295,65	17 671 295,65
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	350 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	194 758,60	0,00	437 683,37	437 683,37	437 683,37
024	Produits des cessions d'immobilisations	732 025,00	0,00	1 468 687,84	1 468 687,84	1 468 687,84
Total des recettes financières		370 936 783,60	0,00	19 577 666,86	19 577 666,86	19 577 666,86

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		574 811 140,28	0,00	16 938 496,19	19 988 496,19	19 988 496,19
021	Virement de la section de fonctionnement	50 508 660,81		-26 718 739,45	-29 718 739,45	-29 718 739,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	121 335 894,58		12 544 300,00	12 544 300,00	12 544 300,00
041	Opérations patrimoniales (7)	189 498 260,00		96 106,89	96 106,89	96 106,89
Total des recettes d'ordre		361 342 815,39		-14 078 332,56	-17 078 332,56	-17 078 332,56

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 910 163,63
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1	
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		943 383 827,95	0,00	-2 458 435,02	3 780 009,63	3 830 009,63	3 780 009,63	50 000,00	3 830 009,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 422 511,39	0,00	-2 402 051,15	-1 173 979,59	-1 173 979,59	-1 173 979,59	0,00	-1 173 979,59
2031	Frais d'études	15 283 661,27	0,00		-1 381 442,89	-1 381 442,89	-1 381 442,89	0,00	-1 381 442,89
2033	Frais d'insertion	39 680,28	0,00		-8 000,00	-8 000,00	-8 000,00	0,00	-8 000,00
2051	Concessions, droits similaires	6 099 169,84	0,00		215 463,30	215 463,30	215 463,30	0,00	215 463,30
204	Subventions d'équipement versées (10)	69 854 763,88	0,00	1 957 970,60	3 018 974,07	3 018 974,07	3 018 974,07	0,00	3 018 974,07
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00		-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00
2041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	1 442 734,34	0,00		64 538,00	64 538,00	64 538,00	0,00	64 538,00
2041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations	19 260 772,62	0,00		-1 596 844,48	-1 596 844,48	-1 596 844,48	0,00	-1 596 844,48
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	15 525 751,52	0,00		4 880 598,48	4 880 598,48	4 880 598,48	0,00	4 880 598,48
20415332	ADM : Bâtiments, installations	1 129 070,48	0,00		385 579,52	385 579,52	385 579,52	0,00	385 579,52
20415342	IC : Bâtiments, installations	509 711,50	0,00		-192 245,44	-192 245,44	-192 245,44	0,00	-192 245,44
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	616 878,24	0,00		11 817,08	11 817,08	11 817,08	0,00	11 817,08
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15 932 435,24	0,00		-8 058,00	-8 058,00	-8 058,00	0,00	-8 058,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	423 085,18	0,00		-390,00	-390,00	-390,00	0,00	-390,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	535 447,07	0,00		-103 681,46	-103 681,46	-103 681,46	0,00	-103 681,46
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	272 757,80	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	4 852 454,89	0,00		-244 056,00	-244 056,00	-244 056,00	0,00	-244 056,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		194 772,62	194 772,62	194 772,62	0,00	194 772,62
2324	Subventions d'équipements versées	9 253 665,00	0,00		-327 056,25	-327 056,25	-327 056,25	0,00	-327 056,25
21	Immobilisations corporelles	25 262 771,68	0,00	-1 051 736,43	-1 332 043,42	-1 832 043,42	-1 832 043,42	0,00	-1 832 043,42
2111	Terrains nus	3 372 109,94	0,00		-894 650,04	-1 394 650,04	-1 394 650,04	0,00	-1 394 650,04
2115	Terrains bâtis	510 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	265 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	122 917,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	710 153,00	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
215731	Matériel roulant	-300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
215738	Autre matériel et outillage de voirie	492 049,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	5 118 931,81	0,00		-187 723,23	-187 723,23	-187 723,23	0,00	-187 723,23
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	187 346,20	0,00		-7 200,00	-7 200,00	-7 200,00	0,00	-7 200,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	145 000,00	0,00		-1 668,00	-1 668,00	-1 668,00	0,00	-1 668,00
21828	Autres matériels de transport	3 837 983,67	0,00		-13 382,61	-13 382,61	-13 382,61	0,00	-13 382,61
21831	Matériel informatique scolaire	5 354 440,69	0,00		-415 000,00	-415 000,00	-415 000,00	0,00	-415 000,00
21838	Autre matériel informatique	2 471 041,68	0,00		326 856,70	326 856,70	326 856,70	0,00	326 856,70
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 356 795,69	0,00		-160 192,62	-160 192,62	-160 192,62	0,00	-160 192,62
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	891 361,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	632 640,48	0,00		16 916,38	16 916,38	16 916,38	0,00	16 916,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	198 945 076,71	0,00	239 672,96	1 652 396,68	2 152 396,68	2 152 396,68	0,00	2 152 396,68
2312	Agencements et aménagements de terrains	459 739,70	0,00		208 973,87	208 973,87	208 973,87	0,00	208 973,87
2313	Constructions	48 020 625,59	0,00		2 244 344,86	2 244 344,86	2 244 344,86	0,00	2 244 344,86
2315	Install., matériel et outill. technique	138 006 750,54	0,00		-25 301,15	474 698,85	474 698,85	0,00	474 698,85
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	47 440,40	0,00		-11 341,44	-11 341,44	-11 341,44	0,00	-11 341,44
238	Avances commandes immo corporelles	12 410 520,48	0,00		-764 279,46	-764 279,46	-764 279,46	0,00	-764 279,46
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		315 485 123,66	0,00	-1 256 144,02	2 165 347,74	2 165 347,74	2 165 347,74	0,00	2 165 347,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	425 000 000,00	0,00		0,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	35 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
1641	Emprunts en euros	29 000 000,00	0,00		0,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	11 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	250 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		425 110 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	312 300,63	0,00	-282 445,00	-81 445,00	-81 445,00	-81 445,00	0,00	-81 445,00
4544105	Travaux d'aménagement foncier Messy- Dépenses	10 000,00	0,00		-9 000,00	-9 000,00	-9 000,00	0,00	-9 000,00
4544128	Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépense	25 000,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00
4544136	Travaux d'aménagement foncier Guignes - Dépenses	21 880,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4544138	Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	35 463,20	0,00		-15 463,00	-15 463,00	-15 463,00	0,00	-15 463,00
4544140	Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	41 312,00	0,00		-31 312,00	-31 312,00	-31 312,00	0,00	-31 312,00
4544146	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses	30 000,00	0,00		-15 000,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00
4544150	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2023 - dépenses	10 000,00	0,00		-5 170,00	-5 170,00	-5 170,00	0,00	-5 170,00
4544153	Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2024 - dépenses	1 500,00	0,00		-500,00	-500,00	-500,00	0,00	-500,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
4544155	Travaux d'aménagement foncier - hypothèques diverses 2024 - dépenses	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	Aménagement MDPH - Dépenses	135 645,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		740 907 424,29	0,00	-2 458 435,02	2 083 902,74	2 133 902,74	2 083 902,74	50 000,00	2 133 902,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	12 978 143,66			1 600 000,00	1 600 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	12 978 143,66			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	252 673,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	394 368,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	49 410,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	2 858,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 295 646,00			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
139172	Subv. transf. FEDER	1 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	44 418,00			0,00	0,00		0,00	0,00
1393121	Dotation départementale équip. collèges	6 860 204,00			0,00	0,00		0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	77 466,66			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	189 498 260,00			96 106,89	96 106,89		96 106,89	96 106,89
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	70 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	70 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	14 500,00			96 106,89	96 106,89		96 106,89	96 106,89
2115	Terrains bâtis	80 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	320 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
215731	Matériel roulant	300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	1 257 760,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	30 896 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	16 128 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'ordre	202 476 403,66			1 696 106,89	1 696 106,89		1 696 106,89	1 696 106,89

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		936 153 955,67	0,00	2 860 163,63	2 910 163,63	2 910 163,63
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	39 552 572,86	0,00	11 541 915,16	11 541 915,16	11 541 915,16
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	199 513,90	0,00	388 594,10	388 594,10	388 594,10
13148	Subv. transf. Autres communes	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	15 000 000,00	0,00	13 049 369,00	13 049 369,00	13 049 369,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 368 925,60	0,00	-622 347,30	-622 347,30	-622 347,30
1322	Subv. non transf. Régions	7 345 079,67	0,00	-1 015 645,86	-1 015 645,86	-1 015 645,86
13258	Subv. non transf. Autres groupements	1 209 864,86	0,00	-108 382,22	-108 382,22	-108 382,22
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	443 243,73	0,00	-276 320,28	-276 320,28	-276 320,28
13272	Subv. non transf. FEDER	2 257 641,10	0,00	-1 214 315,08	-1 214 315,08	-1 214 315,08
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	963 230,00	963 230,00	963 230,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	6 860 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13413	Dot. soutien à l'invest des départements	1 100 000,00	0,00	-400 000,00	-400 000,00	-400 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	777 732,80	777 732,80	777 732,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	164 321 683,82	0,00	-14 182 722,32	-11 132 722,32	-11 132 722,32
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	64 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 321 683,82	0,00	-14 182 722,32	-11 132 722,32	-11 132 722,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	1 636,49	1 636,49	1 636,49
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 636,49	1 636,49	1 636,49
Total des recettes d'équipement		203 874 356,68	0,00	-2 639 170,67	410 829,33	410 829,33
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 010 000,00	0,00	17 671 295,65	17 671 295,65	17 671 295,65
10222	FCTVA	20 000 000,00	0,00	17 671 295,65	17 671 295,65	17 671 295,65
10251	Dons et legs en capital	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	350 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	250 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	194 758,60	0,00	437 683,37	437 683,37	437 683,37
2741	Prêts aux collectivités et groupements	13 212,15	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2748	Autres prêts	181 546,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	437 683,37	437 683,37	437 683,37
024	Produits des cessions d'immobilisations	732 025,00	0,00	1 468 687,84	1 468 687,84	1 468 687,84
Total des recettes financières		370 936 783,60	0,00	19 577 666,86	19 577 666,86	19 577 666,86
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		574 811 140,28	0,00	16 938 496,19	19 988 496,19	19 988 496,19
021	Virement de la section de fonctionnement	50 508 660,81		-26 718 739,45	-29 718 739,45	-29 718 739,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	121 335 894,58		12 544 300,00	12 544 300,00	12 544 300,00
28031	Frais d'études	922 926,90		2 175 000,00	2 175 000,00	2 175 000,00
28033	Frais d'insertion	17 099,52		7 000,00	7 000,00	7 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	30 738,34		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	82 624,22		3 400,00	3 400,00	3 400,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	125 000,00		0,00	0,00	0,00
2804114	Voirie	0,00		3 087 100,00	3 087 100,00	3 087 100,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	178 924,06		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	64 500,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	661 899,05		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	23 351 625,12		0,00	0,00	0,00
28041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00		193 300,00	193 300,00	193 300,00
28041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations	32 078,00		382 000,00	382 000,00	382 000,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00		31 500,00	31 500,00	31 500,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	6 261,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	180 875,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	194 831,75		109 300,00	109 300,00	109 300,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 707 161,00		430 900,00	430 900,00	430 900,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	16 730 621,29		0,00	0,00	0,00
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	3 996 117,29		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	304 385,09		84 700,00	84 700,00	84 700,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 555 571,67		14 500,00	14 500,00	14 500,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	212 832,48		38 800,00	38 800,00	38 800,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 586 277,00		142 400,00	142 400,00	142 400,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	106 460,00		0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 747 361,01		1 270 500,00	1 270 500,00	1 270 500,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	146,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	87 989,68		90 000,00	90 000,00	90 000,00
281311	Bâtiments administratifs	1 627 667,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
281312	Bâtiments scolaires	22 485 007,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00		0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00		19 700,00	19 700,00	19 700,00
281318	Autres bâtiments publics	16 186,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	21 102,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	24 773 055,58		1 302 900,00	1 302 900,00	1 302 900,00
281352	Bâtiments privés	138 682,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	11 827,00		200,00	200,00	200,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281572	Matériel technique scolaire	4 218 901,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		50 600,00	50 600,00	50 600,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	631,00		54 800,00	54 800,00	54 800,00
281578	Autre matériel technique	30 293,00		367 500,00	367 500,00	367 500,00
28161	Biens historiques et culturels immo.	0,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	0,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	21 244,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281828	Autres matériels de transport	1 204 561,60		118 600,00	118 600,00	118 600,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 087 797,46		607 700,00	607 700,00	607 700,00
281838	Autre matériel informatique	2 991 672,28		405 000,00	405 000,00	405 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 633 474,29		180 600,00	180 600,00	180 600,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	342 126,93		155 300,00	155 300,00	155 300,00
28185	Matériel de téléphonie	2 932,40		0,00	0,00	0,00
28186	Cheptel	1 097,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
28188	Autres immo. corporelles	264 383,57		87 200,00	87 200,00	87 200,00
041	Opérations patrimoniales (10)	189 498 260,00		96 106,89	96 106,89	96 106,89
10251	Dons et legs en capital	1 657 760,00		0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	70 000 000,00		0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	70 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	21 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	30 000,00		0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	14 500,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	26 796 000,00		0,00	0,00	0,00
4544239	Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Recettes	0,00		58 033,85	58 033,85	58 033,85
4544242	Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2021 - Recettes	0,00		744,00	744,00	744,00
4544243	Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Recettes	0,00		35 509,00	35 509,00	35 509,00
4544245	Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2022 - recettes	0,00		586,87	586,87	586,87
4544247	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - recettes	0,00		772,16	772,16	772,16
4544249	Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2023 - Recettes	0,00		459,79	459,79	459,79
4544251	Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2023 - Recettes	0,00		1,22	1,22	1,22
Total des recettes d'ordre		361 342 815,39		-14 078 332,56	-17 078 332,56	-17 078 332,56

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 512 721 701,62	0,00	111 425,18	-406 300,37	-406 300,37	309 498,48	-715 798,85	-406 300,37
011	Charges à caractère général (4)	122 540 819,04	0,00	153 731,90	-1 056 781,11	-2 426 781,11	-176 453,10	-2 250 328,01	-2 426 781,11
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	246 505 120,00	0,00		5 184 340,86	6 554 340,86		6 554 340,86	6 554 340,86
014	Atténuations de produits	31 976 725,60	0,00		-1 162 866,88	-1 162 866,88		-1 162 866,88	-1 162 866,88
016	APA	83 820 950,00	0,00	0,00	2 780 000,00	2 780 000,00	0,00	2 780 000,00	2 780 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	228 593 714,36	0,00	528 461,28	1 072 461,28	2 372 461,28	595 461,28	1 777 000,00	2 372 461,28
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	605 558 885,23	0,00	-570 768,00	5 380 984,93	6 680 984,93	-109 509,70	6 790 494,63	6 680 984,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	776 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 319 772 314,23	0,00	111 425,18	12 198 139,08	14 798 139,08	309 498,48	14 488 640,60	14 798 139,08
66	Charges financières	18 920 000,00	0,00		1 600 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
67	Charges spécifiques (4)	154 382,00	0,00		-30 000,00	-30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 030 450,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		21 104 832,00	0,00	0,00	1 570 000,00	1 970 000,00		1 970 000,00	1 970 000,00
Total des dépenses réelles		1 340 877 146,23	0,00	111 425,18	13 768 139,08	16 768 139,08	309 498,48	16 458 640,60	16 768 139,08
023	Virement à la section d'investissement	50 508 660,81			-26 718 739,45	-29 718 739,45		-29 718 739,45	-29 718 739,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	121 335 894,58			12 544 300,00	12 544 300,00		12 544 300,00	12 544 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		171 844 555,39			-14 174 439,45	-17 174 439,45		-17 174 439,45	-17 174 439,45
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									-406 300,37

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II			
TOTAL		1 422 092 957,64	0,00		-406 300,37	-406 300,37	-406 300,37
013	Atténuations de charges (3)	727 990,00	0,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
016	APA	30 275 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	3 469 258,87	0,00		0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 794 880,00	0,00		57 073,36	57 073,36	57 073,36
73	Impôts et taxes (sauf 731)	658 081 954,00	0,00		4 887 486,00	4 887 486,00	4 887 486,00
731	Fiscalité locale	500 215 856,46	0,00		-26 766 770,46	-26 766 770,46	-26 766 770,46
74	Dotations et participations (3)	198 992 814,96	0,00		15 262 480,84	15 262 480,84	15 262 480,84
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 980 856,14	0,00		4 179 425,63	4 179 425,63	4 179 425,63
Total des recettes de gestion des services		1 408 539 210,43	0,00		-2 210 304,63	-2 210 304,63	-2 210 304,63
76	Produits financiers	422 653,55	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	152 950,00	0,00		204 004,26	204 004,26	204 004,26
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		575 603,55	0,00		204 004,26	204 004,26	204 004,26
Total des recettes réelles		1 409 114 813,98	0,00		-2 006 300,37	-2 006 300,37	-2 006 300,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	12 978 143,66			1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		12 978 143,66			1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-406 300,37
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 512 721 701,62	0,00	111 425,18	-406 300,37	-406 300,37	309 498,48	-715 798,85	-406 300,37
011	Charges à caractère général (5)	122 540 819,04	0,00	153 731,90	-1 056 781,11	-2 426 781,11	-176 453,10	-2 250 328,01	-2 426 781,11
60611	Eau et assainissement	200 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	11 501 660,00	0,00		-1 210 268,98	-1 210 268,98	0,00	-1 210 268,98	-1 210 268,98
60613	Chauffage urbain	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	11 240 000,00	0,00		-1 496 800,00	-1 496 800,00	0,00	-1 496 800,00	-1 496 800,00
60622	Carburants	2 245 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60623	Alimentation	92 950,00	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 320 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	270 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	364 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	455 565,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	325 910,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	148 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	136 100,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
60662	Vaccins et sérums	249 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	16 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	937 284,00	0,00		-69 400,00	-69 400,00	0,00	-69 400,00	-69 400,00
6078	Autres marchandises	116 575,00	0,00		-17 500,00	-17 500,00	0,00	-17 500,00	-17 500,00
611	Contrats de prestations de services	13 862 045,90	0,00		169 257,65	169 257,65	-121 658,10	290 915,75	169 257,65
6132	Locations immobilières	323 900,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
61351	Matériel roulant	43 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 566 550,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
614	Charges locatives et de copropriété	370 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	529 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 847 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 451 931,00	0,00		59 500,00	59 500,00	0,00	59 500,00	59 500,00
61524	Entretien bois et forêts	896 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	646 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	348 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 738 067,05	0,00		-104 000,00	-104 000,00	0,00	-104 000,00	-104 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						III = I + II
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	260 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 663 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	279 732,49	0,00		-99 795,00	-99 795,00	-54 795,00	-45 000,00	-99 795,00
6182	Documentation générale et technique	364 816,00	0,00		-1 500,00	-1 500,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	411 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 025 313,00	0,00		-37 500,00	-587 500,00	0,00	-587 500,00	-587 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	68 415,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	252 050,00	0,00		0,00	-30 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	17 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 191 904,00	0,00		-2 500,00	-2 500,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	412 572,00	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	432 779,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	63 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	612 496,00	0,00		-18 300,00	-18 300,00	0,00	-18 300,00	-18 300,00
6233	Foires et expositions	49 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	279 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	805 894,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	37 936,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
6241	Transports de biens	199 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	32 987 450,00	0,00		1 693 433,88	1 693 433,88	0,00	1 693 433,88	1 693 433,88
6247	Transports collectifs	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 080 761,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6261	Frais d'affranchissement	697 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 413 500,00	0,00		-80 832,00	-80 832,00	0,00	-80 832,00	-80 832,00
627	Services bancaires et assimilés	533 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	440 685,00	0,00		-15 076,66	-15 076,66	0,00	-15 076,66	-15 076,66
6282	Frais de gardiennage	378 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 198 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 906 157,00	0,00		-3 000,00	-793 000,00	0,00	-793 000,00	-793 000,00
6288	Autres services extérieurs	110 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	245 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	54 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	117 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	246 505 120,00	0,00		5 184 340,86	6 554 340,86		6 554 340,86	6 554 340,86
6218	Autre personnel extérieur	2 680 050,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 308 135,00	0,00		13 250,00	13 250,00		13 250,00	13 250,00
64111	Rémunération principale titulaires	88 741 200,00	0,00		1 273 100,00	1 973 100,00		1 973 100,00	1 973 100,00
64112	SFT, indemnité de résidence	3 101 200,00	0,00		45 100,00	45 100,00		45 100,00	45 100,00
64113	NBI	1 055 700,00	0,00		6 600,00	6 600,00		6 600,00	6 600,00
64118	Autres indemnités	27 682 300,00	0,00		230 200,00	530 200,00		530 200,00	530 200,00
64121	Rémunération principale	18 165 090,00	0,00		-253 032,52	-253 032,52		-253 032,52	-253 032,52
64123	Indemnités d'attente	28 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	250 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
64128	Autres indemnités	4 165 000,00	0,00		565 500,00	565 500,00		565 500,00	565 500,00
64131	Rémunérations	21 029 800,00	0,00		15 600,00	15 600,00		15 600,00	15 600,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	29 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	296 500,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00		-3 000,00	-3 000,00
64168	Autres emplois aidés	3 383 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	841 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 542 500,00	0,00		2 437 713,00	2 437 713,00		2 437 713,00	2 437 713,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 792 699,00	0,00		582 600,00	1 082 600,00		1 082 600,00	1 082 600,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	999 174,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 191 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	834 400,00	0,00		-151 920,00	-151 920,00		-151 920,00	-151 920,00
64731	Allocations chômage versées directement	960 300,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	87 150,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 638 872,00	0,00		-104 969,62	-104 969,62		-104 969,62	-104 969,62
6488	Autres	698 550,00	0,00		-3 000,00	-133 000,00		-133 000,00	-133 000,00
014	Atténuations de produits	31 976 725,60	0,00		-1 162 866,88	-1 162 866,88		-1 162 866,88	-1 162 866,88
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	1 100 811,57	0,00		174 945,12	174 945,12		174 945,12	174 945,12
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	24 608 148,00	0,00		-1 065 085,00	-1 065 085,00		-1 065 085,00	-1 065 085,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	3 528 487,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	803 886,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	1 935 393,03	0,00		-272 727,00	-272 727,00		-272 727,00	-272 727,00
016	APA	83 820 950,00	0,00	0,00	2 780 000,00	2 780 000,00	0,00	2 780 000,00	2 780 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	34 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 016 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	79 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	30 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	723 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	678 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	742 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	989 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	3 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511411	APA	37 800 000,00	0,00		320 000,00	320 000,00	0,00	320 000,00	320 000,00
6511412	APA - Dotation qualité	1 600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	11 100 000,00	0,00		960 000,00	960 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	26 983 000,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
6577	Remises gracieuses	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	228 593 714,36	0,00	528 461,28	1 072 461,28	2 372 461,28	595 461,28	1 777 000,00	2 372 461,28
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	609 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	21 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	171 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	188 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	166 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	207 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	24 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	176 650 000,00	0,00		510 000,00	1 310 000,00	0,00	1 310 000,00	1 310 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	31 350 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
65181	Primes, dots	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	200 000,00	0,00		402 557,90	402 557,90	0,00	402 557,90	402 557,90

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6542	Créances éteintes	100 000,00	0,00		-25 557,90	-25 557,90	0,00	-25 557,90	-25 557,90
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	2 415 284,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	16 155 580,36	0,00		95 461,28	595 461,28	595 461,28	0,00	595 461,28
6577	Remises gracieuses	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	605 558 885,23	0,00	-570 768,00	5 380 984,93	6 680 984,93	-109 509,70	6 790 494,63	6 680 984,93
65111	Famille et enfance	1 534 000,00	0,00		-433 824,53	-433 824,53	0,00	-433 824,53	-433 824,53
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	43 436 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	10 992 800,00	0,00		2 300 000,00	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00
6511213	Presta. de compensat° - Dotation qualité	690 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	5 710 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	186 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	450 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	93 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	1 784 680,00	0,00		-76 220,00	-76 220,00	0,00	-76 220,00	-76 220,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65181	Primes, dots	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	41 000,00	0,00		-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
65212	Frais périscolaires	933 000,00	0,00		-166 900,00	-166 900,00	0,00	-166 900,00	-166 900,00
6522	Accueil familial	3 105 000,00	0,00		-458 436,00	-458 436,00	0,00	-458 436,00	-458 436,00
6523	Frais d'hospitalisation	61 000,00	0,00		-900,00	-900,00	0,00	-900,00	-900,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	29 809 547,05	0,00		-553 242,33	-553 242,33	0,00	-553 242,33	-553 242,33
652412	Mais. enf. caract. social	87 890 578,42	0,00		996 805,00	1 932 450,00	0,00	1 932 450,00	1 932 450,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	1 008 436,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652415	Etablissements scolaires	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	22 131 200,00	0,00		-103 000,00	-103 000,00	0,00	-103 000,00	-103 000,00
652418	Autres	5 115 000,00	0,00		0,00	364 355,00	0,00	364 355,00	364 355,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	125 336 000,00	0,00		2 430 000,00	2 430 000,00	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	23 075 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6525	Frais d'inhumation	10 000,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
6526	Prévention spécialisée	5 407 770,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	1 909 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	78 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II				
65313	Cotisations de retraite	177 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	603 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	65 200,00	0,00		-5 500,00	-5 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	-5 500,00
6542	Créances éteintes	50 200,00	0,00		-4 000,00	-4 000,00	0,00	-4 000,00	-4 000,00	-4 000,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	13 536 000,00	0,00		-240 256,00	-240 256,00	0,00	-240 256,00	-240 256,00	-240 256,00
655112	Dotation fonctionnement collèges privés	6 025 000,00	0,00		-4 157,57	-4 157,57	0,00	-4 157,57	-4 157,57	-4 157,57
6553	Service d'incendie	116 000 000,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
65568	Autres contributions	2 363 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	12 002 477,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	127 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	37 229 360,00	0,00		-529 612,62	-529 612,62	-56 000,00	-473 612,62	-529 612,62	-529 612,62
65731	Subv. fonct. état	43 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	5 840 639,70	0,00		818 239,44	818 239,44	0,00	818 239,44	818 239,44	818 239,44
657358	Subv. fonct. autres groupements	2 830 530,94	0,00		359 525,94	359 525,94	-3 909,70	363 435,64	359 525,94	359 525,94
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 780 463,02	0,00		228 840,00	228 840,00	0,00	228 840,00	228 840,00	228 840,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	4 541 878,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	20 000,00	0,00		-17 900,00	-17 900,00	0,00	-17 900,00	-17 900,00	-17 900,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	13 908 885,05	0,00		-292 545,00	-292 545,00	-49 600,00	-242 945,00	-292 545,00	-292 545,00
6577	Remises gracieuses	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	2 707 687,00	0,00		-82 168,40	-82 168,40	0,00	-82 168,40	-82 168,40	-82 168,40
65818	Autres	275 526,00	0,00		-52 348,00	-52 348,00	0,00	-52 348,00	-52 348,00	-52 348,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	12 430 391,98	0,00		-572 515,00	-572 515,00	0,00	-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	2 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	20 500,00	0,00		-15 400,00	-15 400,00	0,00	-15 400,00	-15 400,00	-15 400,00
65888	Autres	2 054 484,40	0,00		187 500,00	187 500,00	0,00	187 500,00	187 500,00	187 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	776 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	776 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 319 772 314,23	0,00		111 425,18	12 198 139,08	14 798 139,08	309 498,48	14 488 640,60	14 798 139,08
66	Charges financières	18 920 000,00	0,00		1 600 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00		1 600 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	410 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	154 382,00	0,00		-30 000,00	-30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	154 382,00	0,00		-30 000,00	-30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	2 030 450,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 030 450,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		21 104 832,00	0,00	0,00	1 570 000,00	1 970 000,00		1 970 000,00	1 970 000,00
Total des dépenses réelles		1 340 877 146,23	0,00	111 425,18	13 768 139,08	16 768 139,08	309 498,48	16 458 640,60	16 768 139,08
023	Virement à la section d'investissement	50 508 660,81			-26 718 739,45	-29 718 739,45		-29 718 739,45	-29 718 739,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	121 335 894,58			12 544 300,00	12 544 300,00		12 544 300,00	12 544 300,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	121 335 894,58			12 544 300,00	12 544 300,00		12 544 300,00	12 544 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		171 844 555,39			-14 174 439,45	-17 174 439,45		-17 174 439,45	-17 174 439,45

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	2 010 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 010 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 422 092 957,64	0,00	-406 300,37	-406 300,37	-406 300,37
013	Atténuations de charges (4)	727 990,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	321 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	386 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65869	Remboursements frais de fonctionnement	10 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	30 275 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	30 220 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7533	APA	50 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	3 469 258,87	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	1 459 158,87	0,00	0,00	0,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 794 880,00	0,00	57 073,36	57 073,36	57 073,36
7022	Coupes de bois	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	820 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	7 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70641	Taxes d'analyse	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	1 817 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	318 000,00	0,00	23 160,00	23 160,00	23 160,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	871 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	297 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	48 413,36	48 413,36	48 413,36
70878	Remb. frais par des tiers	306 500,00	0,00	-14 500,00	-14 500,00	-14 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	658 081 954,00	0,00	4 887 486,00	4 887 486,00	4 887 486,00
73214	Attrib. compensation CVAE-Départ.-Région	85 671 811,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	17 925 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	16 031 837,00	0,00	3 538 411,00	3 538 411,00	3 538 411,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	14 697 096,00	0,00	1 615 186,00	1 615 186,00	1 615 186,00
73332	Départements (FSDRIF)	8 673 822,00	0,00	-266 111,00	-266 111,00	-266 111,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	419 506 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	95 575 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	500 215 856,46	0,00	-26 766 770,46	-26 766 770,46	-26 766 770,46

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I				
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	4 362 430,46	0,00		4 325,54	4 325,54	4 325,54
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	220 000 000,00	0,00		-30 000 000,00	-30 000 000,00	-30 000 000,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	15 000 000,00	0,00		-3 000 000,00	-3 000 000,00	-3 000 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	17 294 187,00	0,00		0,00	0,00	0,00
731421	TICPE - LRL	63 099 102,00	0,00		0,00	0,00	0,00
731428	TICPE - Autres	4 946 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00
73143	Redevance des mines	2 500 000,00	0,00		-400 000,00	-400 000,00	-400 000,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	171 813 237,00	0,00		6 328 904,00	6 328 904,00	6 328 904,00
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1 200 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
74	Dotations et participations (4)	198 992 814,96	0,00		15 262 480,84	15 262 480,84	15 262 480,84
74121	Dotations forfaitaires des départements	57 296 394,00	0,00		0,00	0,00	0,00
741222	Dotat. péréquation urbaine départements	22 082 689,00	0,00		0,00	0,00	0,00
741223	Dotations compensation départements	13 742 986,00	0,00		0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 500 000,00	0,00		402 547,36	402 547,36	402 547,36
74621	DGD des départements	4 120 007,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	4 056 038,00	0,00		-155 436,00	-155 436,00	-155 436,00
7472	Participation régions	420 400,00	0,00		-161 367,44	-161 367,44	-161 367,44
74748	Participation autres communes	85 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	28 410 307,32	0,00		1 617 357,37	1 617 357,37	1 617 357,37
74771	Participation Fonds social européen	6 631 694,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00		1 214 315,08	1 214 315,08	1 214 315,08
74773	Participation FEADER	0,00	0,00		36 850,00	36 850,00	36 850,00
74778	Autres fonds européens	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747812	Dotations versées au titre de la PCH	17 212 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	497 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	1 283 470,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747818	Autres	3 060 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	9 000 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
747888	Autres	5 272 574,64	0,00		3 825 696,47	3 825 696,47	3 825 696,47
748312	D.C.R.T.P.	18 288 180,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 794 255,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, héberg	3 200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00		7 482 518,00	7 482 518,00	7 482 518,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	11 980 856,14	0,00		4 179 425,63	4 179 425,63	4 179 425,63
7511	Recouvrements sur département, autres CL	642 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	5 600 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	401 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	320 700,00	0,00		53 225,00	53 225,00	53 225,00
7535	PCH	100 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7538	Autres	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			
755	Dédits et pénalités perçus	3 200,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
756	Libéralités reçues	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	4 360 456,14	0,00	4 113 200,63	4 113 200,63	4 113 200,63
Total des recettes de gestion des services		1 408 539 210,43	0,00	-2 210 304,63	-2 210 304,63	-2 210 304,63
76	Produits financiers	422 653,55	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	15 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	4 252,55	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	403 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	152 950,00	0,00	204 004,26	204 004,26	204 004,26
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	152 950,00	0,00	204 004,26	204 004,26	204 004,26
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 409 114 813,98	0,00	-2 006 300,37	-2 006 300,37	-2 006 300,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	12 978 143,66		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
752	Revenus des immeubles	77 466,66		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	12 900 677,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		12 978 143,66		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		446 105 540,00	17 318 729,33	0,00	7 323 006,41	102 289 370,65	6 950 216,44	11 769 361,74	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	425 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 851 886,13	0,00	0,00	6 902 991,17	483 060,86	369 693,03	0,00
204	Subventions d'équipement versées	19 945 540,00	102 180,00	0,00	7 243 796,21	1 473 772,62	4 961 979,99	1 885 700,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 291 833,65	0,00	5 000,00	9 010 502,30	664 178,60	431 036,48	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 000 000,00	4 072 829,55	0,00	0,00	84 902 104,56	840 996,99	9 081 932,23	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	74 210,20	0,00	0,00	1 000,00	0,00
RECETTES		689 858 700,50	8 100,00	0,00	0,00	7 448 312,00	30 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	810 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	157 615 397,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	28 049 369,00	8 100,00	0,00	0,00	7 448 312,00	30 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	503 188 961,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	194 758,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		23 368 434,65	2 558 755,80	11 640 758,43	113 561 508,15		743 041 327,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		425 050 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	396 928,07	6 243 972,54		20 248 531,80
204	Subventions d'équipement versées	22 965 751,51	2 558 755,80	10 204 350,47	1 531 911,35		72 873 737,95
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	584 740,19	5 443 437,04		23 430 728,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	402 683,14	0,00	454 739,70	100 342 187,22		201 097 473,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		110 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		230 855,63
RECETTES		3 306 015,01	10 000,00	0,00	14 082 610,71		714 743 738,22
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 390 498,84	0,00	0,00	0,00		2 200 712,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 000,00	0,00	0,00		157 625 397,40
13	Subventions d'investissement	1 477 732,80	0,00	0,00	14 080 974,22		51 094 488,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		503 188 961,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	100,00	0,00	0,00	0,00		100,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	1 636,49		1 636,49
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	437 683,37	0,00	0,00	0,00		632 441,97
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		446 105 540,00
163	Emprunts obligataires	35 000 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	290 050 000,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	19 945 540,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 000 000,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	100 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00
RECETTES		689 858 700,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	810 214,00
102	Dotations et fonds d'investissement	37 671 295,65
106	Réserves	119 944 101,75
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	28 049 369,00
163	Emprunts obligataires	64 000 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	339 188 961,50
166	Refinancement de dette	100 000 000,00
274	Prêts	194 758,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		17 298 729,33	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	539 322,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	102 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	5 312 563,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	634 865,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 136 968,01	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 072 829,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent..act° interrég..eur..intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 318 729,33
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 322,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 180,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 312 563,43
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 865,64
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 156 968,01
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 072 829,55
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	2 532 796,21	4 716 000,00	0,00	0,00	7 323 006,41
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 850 372,21	116 000,00	0,00	0,00	1 966 372,21
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	677 424,00	4 600 000,00	0,00	0,00	5 277 424,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 210,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	102 289 370,65	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 981 414,66	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 373 772,62	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	921 576,51	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	122 917,20	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 720 610,12	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 156 974,98	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	75 210 482,87	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 691 621,69	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	7 448 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	588 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 860 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 289
370,65										
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 981
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414,66
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 373
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	772,62
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921 576,51
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 917,20
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 720
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610,12
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 156
974,98										
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 448
312,00										
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588 108,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 860
204,00										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	358 567,28	2 140 008,22	182 905,09	903 364,85	112 817,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	289 818,80	0,00	112 748,86	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	358 567,28	1 404 786,62	72 905,09	0,00	13 167,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	80 493,20	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	6 199,45	25 000,00	2 501,80	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	50 300,20	0,00	187 256,00	32 590,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	26 396,55	85 000,00	41 874,60	67 060,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	362 506,60	0,00	478 490,38	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		3 252 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 112 554,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 950 216,44
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 567,66
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961 979,99
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 493,20
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 701,25
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 146,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 331,15
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 996,98
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			Action sociale				4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence			
DEPENSES		9 840 661,74	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	369 693,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	389 036,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	9 065 990,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 941,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 429 450,00	0,00	371 250,00	0,00	11 769 361,74
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 693,03
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 429 450,00	0,00	371 250,00	0,00	1 885 700,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 036,48
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 065 990,29
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 941,94
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	19 445 375,91
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 619 692,77
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 423 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 683,14
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 828 182,21
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 390 498,84
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 683,37

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	2 553 665,24	0,00	0,00	0,00	0,00	363 449,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 553 665,24	0,00	0,00	0,00	0,00	363 449,50
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 477 732,80	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	1 477 732,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	5 944,00	0,00	23 368 434,65
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	5 944,00	0,00	20 542 751,51
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 423 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 683,14
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 306 015,01
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 390 498,84
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 732,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 683,37

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	2 179 901,80	0,00	378 854,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 179 901,80	0,00	378 854,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 558 755,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 558 755,80
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		281 877,90	4 032 629,69	5 380 089,08	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	181 877,90	3 738 629,69	4 802 673,69	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	19 000,00	5 105,39	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	22 310,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	100 000,00	275 000,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE	
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique					758 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 793 782,92	0,00	152 378,84	11 640 758,43
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 519,49	0,00	12 408,58	396 928,07
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 318,19	0,00	-390,00	9 184 109,47
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	0,00	0,00	265 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 786,65	0,00	108 751,06	175 643,10
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 177,89	0,00	31 609,20	144 097,09
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 739,70	0,00	0,00	454 739,70
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 241,00	0,00	0,00	1 020 241,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		801 385,89	0,00	0,00	18 306 945,83	68 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	801 385,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	861 567,60	68 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	310 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	714 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	16 420 418,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	8 699 771,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	6 638 134,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	1 636,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	94 157 078,87	0,00	0,00	0,00	0,00	227 697,56
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	5 436 286,36	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,29
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	496 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	1 666 652,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	1 516 438,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 235 386,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	82 291 974,72	0,00	0,00	0,00	0,00	93 800,03
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	105 943,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 408 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 597,24
RECETTES		0,00	0,00	4 839 422,98	0,00	0,00	0,00	0,00	543 416,60
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	4 139 422,98	0,00	0,00	0,00	0,00	543 416,60
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 561	
									508,15	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 243	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972,54	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	967,60	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459,90	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591,07	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235	
									386,07	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 806	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,98	
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 943,75	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 535	
									994,24	
									14 082	
									610,71	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		56 132 359,00	88 719 586,78	0,00	118 067 640,00	116 211 048,05	17 744 480,00	518 656 829,27	86 600 950,00
011	Charges à caractère général	1 036 000,00	26 453 852,38	0,00	0,00	29 881 824,02	2 720 538,00	8 938 254,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	53 263 035,00	0,00	0,00	53 507 250,00	3 216 778,00	107 705 397,86	6 324 650,00
014	Atténuations de produits	30 422 809,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	947 000,00	8 966 017,40	0,00	118 067 640,00	32 819 974,03	11 807 164,00	401 903 177,41	80 266 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	776 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	20 920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	11 682,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	110 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 030 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 273 058 255,91	8 266 880,00	6 669 694,00	0,00	5 614 050,00	249 786,20	43 264 036,43	30 275 600,00
013	Atténuations de charges	10 900,00	153 460,00	0,00	0,00	342 050,00	1 000,00	195 550,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 660 800,00	0,00	0,00	140 500,00	14 280,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	662 969 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	471 949 086,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	137 709 576,36	508 690,00	6 669 694,00	0,00	5 099 500,00	177 364,00	32 010 138,00	30 220 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 938 930,00	0,00	0,00	1 000,00	57 142,20	10 748 998,43	50 050,00
76	Produits financiers	419 253,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	305 950,00	5 150,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		230 966 175,64	9 347 904,00	6 281 701,97	2 827 086,43	106 089 524,17		1 357 645 285,31
011	Charges à caractère général	85 000,00	270 394,00	1 366 300,00	728 267,49	48 718 608,04		120 199 337,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 407 850,00	5 835 060,00	0,00	0,00	29 531 940,00		260 791 960,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	366 049,72	0,00	0,00		30 813 858,72
65	Autres charges de gestion courante	229 373 325,64	3 242 450,00	4 549 052,25	2 098 818,94	27 838 576,13		921 879 195,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		776 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 920 000,00
67	Charges spécifiques	100 000,00	0,00	300,00	0,00	400,00		234 382,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 030 450,00
RECETTES		3 469 258,87	162 030,00	1 856 100,00	662 221,11	33 560 601,09		1 407 108 513,61
013	Atténuations de charges	0,00	52 030,00	0,00	0,00	143 000,00		897 990,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	110 000,00	306 100,00	11 500,00	1 608 773,36		4 851 953,36
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		662 969 440,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00		473 449 086,00
74	Dotations et participations	1 459 158,87	0,00	0,00	650 721,11	31 429 612,33		245 934 854,67
75	Autres produits de gestion courante	2 010 000,00	0,00	50 000,00	0,00	364 211,14		18 220 331,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		422 653,55
77	Produits spécifiques	100,00	0,00	0,00	0,00	15 004,26		362 204,26
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		56 132 359,00
628	Divers	375 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	545 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	116 000,00
656	Participations	900 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	47 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	776 100,00
661	Charges d'intérêts	20 420 000,00
668	Autres charges financières	500 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 030 450,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	30 422 809,00
RECETTES		1 273 058 255,91
658	Charges diverses de gestion courante	10 900,00
731	Fiscalité locale	471 949 086,00
732	Fiscalité reversée	139 479 947,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	8 407 711,00
735	Fraction de TVA	515 081 782,00
741	D.G.F.	93 122 069,00
744	FCTVA	1 902 547,36
746	Dotation générale de décentralisation	4 120 007,00
747	Participations	10 000 000,00
748	Autres attributions et participations	28 564 953,00
761	Produits de participations	15 001,00
762	Produits autres immo. financières	4 252,55
768	Autres produits financiers	400 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02							
		Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		29 124 643,78	55 162 343,00	1 246 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 749 900,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	60 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 925 299,78	0,00	437 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	359 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 848 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 663 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	641 865,00	1 372 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	3 168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	453 372,60	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	818 900,00	0,00	701 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	53 500,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	70 000,00	474 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 029 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	530 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 473 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	241 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	29 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	31 541 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 697 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	63 120,00	5 200 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	350 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	88 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	32 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	297 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 325 548,00	15 000,00	67 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 292 809,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	11 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 328 130,00	938 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
641	Rémunérations du personnel	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	47 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 577 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	328 300,00	726 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	454 900,00	53 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	373 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	4 565 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.	Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		
				0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
DEPENSES		3 013 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	186 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	123 000,00	0,00	50 000,00	88 719 586,78
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 789 900,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 075,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	123 000,00	0,00	28 000,00	4 513 799,78
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 848 450,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 663 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014 672,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 168 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 472,60
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 520 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544 861,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 029 282,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 661 340,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 845,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 541 960,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 697 188,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 263 172,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 870,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 460,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	1 455 048,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 292 809,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 682,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 266 880,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 460,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 592 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 054 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 690,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 925,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 565 005,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 669 694,00	0,00	0,00	0,00	6 669 694,00
747	Participations	6 669 694,00	0,00	0,00	0,00	6 669 694,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	118 067 640,00	0,00	0,00	118 067 640,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	117 700 000,00	0,00	0,00	117 700 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	367 640,00	0,00	0,00	367 640,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		53 993 850,00	0,00	0,00	0,00	59 580 704,05	0,00	0,00	559 800,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	0,00	0,00	16 561 991,02	0,00	0,00	2 250,00	0,00
607	Achats de marchandises	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	473 600,00	0,00	0,00	0,00	1 483 400,00	0,00	0,00	7 750,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 978 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	295 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	37 069 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 832 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	230 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	79 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	17 485 586,43	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	582 418,02	0,00	0,00	444 800,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	12 336 308,58	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 221 150,00	0,00	0,00	0,00	3 392 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	132 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	140 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 879 100,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 540 500,00	0,00	0,00	0,00	536 194,00	0,00	116 211 048,05
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 566 241,02
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 833,00	0,00	2 395 583,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 137 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 978 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 375 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 120,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 069 550,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 832 450,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 430,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 025 586,43
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	105 361,00	0,00	1 133 079,02

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 336 308,58
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 614 050,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 050,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 899 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		3 217 315,00	5 182 400,00	1 142 500,00	750 900,00	629 500,00	314 206,00	0,00	0,00	120 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	18 200,00	151 295,00	80 040,00	28 444,00	0,00	0,00	24 000,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	63 000,00	729 837,00	277 200,00	369 790,00	122 120,00	0,00	0,00	80 500,00
613	Locations	0,00	0,00	14 000,00	0,00	5 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	42 704,00	63 500,00	0,00	0,00	1 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
618	Divers	0,00	0,00	1 100,00	54 000,00	4 500,00	9 406,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	8 000,00	42 000,00	12 400,00	24 356,00	3 836,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 500,00	0,00	35 450,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	100,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	34 400,00	11 005,00	10 820,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 271 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	884 885,00	0,00	313,00	2 000,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	6 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	22 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	600 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	4 511 400,00	154 000,00	242 100,00	50 000,00	70 300,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	50,00	900,00	5 990,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14 800,00	3 000,00	24 000,00	84 000,00	50 000,00	66 986,20	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 280,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	13 800,00	0,00	24 000,00	84 000,00	50 000,00	5 564,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 142,20	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		4 353 659,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	50 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	331 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	968 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 020 765,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	50 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		653 000,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00	0,00	17 744 480,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 979,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 974 182,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 350,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 204,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 006,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 592,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 950,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 425,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 930,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 271 210,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	887 448,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 230,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 960,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 659,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00	0,00	10 029 565,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 940,00
RECETTES		7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 786,20
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 280,00
708	Autres produits	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 364,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 142,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		20 621 410,00	3 128 300,00	385 800,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	193 500,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	395 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	33 300,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	113 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	14 802 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 677 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	23 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	40 800,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 485 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		50 530,00	505 740,00	100,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	50 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	90 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	400,00	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		54 175 250,00	0,00	0,00	173 567 462,33	30 894 173,14	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	23 400,00	0,00	0,00	35 100,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	160 700,00	0,00	0,00	61 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 353 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 384,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 100,00	0,00	0,00	775 000,00	336 004,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	19 000,00	0,00	0,00	886 800,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	160 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	20 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	295 430,00	0,00	0,00	167 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	500,00	100,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	37 330 620,00	0,00	0,00	22 990 957,48	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	14 462 680,00	0,00	0,00	11 087 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	242 000,00	0,00	0,00	440 330,38	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	55 720,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 350 175,47	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	126 034 389,00	29 895 969,14	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	2 188 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	6 178 500,00	324 900,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	40 000,00	0,00	0,00	6 600,00	100,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance		
RECETTES		167 620,00	0,00	0,00	3 818 258,43	515 500,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	90 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	27 600,00	0,00	0,00	0,00	511 500,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	1 261 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 522 758,43	0,00	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	26 100,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	40 000,00	36 041 350,00	0,00	196 412 700,00	3 390 383,80	518 656 829,27
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	7 000,00	568 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	904 600,00	0,00	67 000,00	746 500,00	2 255 300,00
613	Locations	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 483 600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
618	Divers	0,00	0,00	10 000,00	0,00	23 400,00	0,00	409 784,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	1 532 904,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906 900,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	1 610 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	6 750,00	0,00	9 000,00	8 500,00	129 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 250,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 124 477,48
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 227 680,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 730,38
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 210,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	40 000,00	453 000,00	0,00	63 314 800,00	1 370 000,00	66 568 775,47
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	23 080 000,00	0,00	128 366 000,00	10 500,00	307 386 858,14
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	47 500,00	0,00	20 500,00	500,00	72 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
656	Participations	0,00	0,00	11 113 750,00	0,00	4 452 000,00	45 000,00	19 283 860,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	267 200,00	0,00	130 000,00	1 199 383,80	8 239 983,80
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	51 700,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE	
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	60 000,00	0,00	30 000,00	3 000,00	110 000,00
RECETTES		497 920,00	1 283 470,00	13 662 700,00	0,00	21 420 250,00	1 341 948,00	43 264 036,43
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 550,00
747	Participations	497 920,00	1 283 470,00	9 004 000,00	0,00	19 308 800,00	1 341 848,00	32 010 138,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	4 000 150,00	0,00	1 500 050,00	0,00	7 143 200,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	100 200,00	0,00	100 200,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	618 250,00	0,00	274 150,00	0,00	3 505 498,43
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	40 300,00	0,00	237 050,00	0,00	305 950,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		6 336 950,00	51 780 000,00	1 000,00	28 483 000,00	86 600 950,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	34 760,00	0,00	0,00	0,00	34 760,00
641	Rémunérations du personnel	4 528 100,00	0,00	0,00	0,00	4 528 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 758 000,00	0,00	0,00	0,00	1 758 000,00
648	Autres charges de personnel	3 790,00	0,00	0,00	0,00	3 790,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	51 780 000,00	1 000,00	28 483 000,00	80 264 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		30 275 550,00	0,00	50,00	0,00	30 275 600,00
747	Participations	30 220 400,00	0,00	0,00	0,00	30 220 400,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	50 000,00	0,00	50,00	0,00	50 050,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 150,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		210 217 000,00	0,00	502 000,00	18 839 325,64	0,00	1 407 850,00	0,00	0,00	230 966 175,64
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00	0,00	0,00	7 850,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 900,00	0,00	0,00	993 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 600,00	0,00	0,00	380 600,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 400,00	0,00	0,00	24 400,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	209 400 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 490 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	677 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	2 415 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 415 284,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	40 000,00	0,00	502 000,00	16 249 041,64	0,00	0,00	0,00	0,00	16 791 041,64
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		2 010 000,00	0,00	0,00	1 459 258,87	0,00	0,00	0,00	0,00	3 469 258,87
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 459 158,87	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459 158,87
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	2 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 010 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		5 835 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 394,00	348 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 394,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	32 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 189 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 604 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	8 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	295 000,00
RECETTES		52 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	52 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 520,00	2 907 930,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 063 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 520,00	630 930,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 347 904,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 394,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 640,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 189 410,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604 380,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 630,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 063 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 179 450,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 030,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 030,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		70 875,00	0,00	4 562 787,25	502 100,00	679 890,00	0,00	446 049,72
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 000,00	310 900,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	18 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	650 500,00	50 000,00	36 000,00	0,00	43 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	50 000,00	300,00	0,00	0,00	18 500,00
628	Divers	0,00	0,00	31 000,00	6 000,00	2 000,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	70 875,00	0,00	3 596 287,25	0,00	630 890,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 049,72
RECETTES		0,00	0,00	106 100,00	250 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	56 100,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 281 701,97
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 900,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 318 052,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 049,72
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 856 100,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 100,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		10 000,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 625,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 625,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		241 273,30	240 830,00	10 750,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	16 650,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 450,00	3 250,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	88 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	241 273,30	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	64 550,00	108 500,00	42 400,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	64 550,00	108 500,00	42 400,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 218 199,00	0,00	774 909,13	2 827 086,43
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 350,00	0,00	0,00	40 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00	40 000,00	100 650,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 200,00	0,00	0,00	319 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	-5 562,51	109 437,49
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	93 530,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	8 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	29 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	11 000,00	24 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 449,00	0,00	693 271,64	2 062 618,94
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 350,00	0,00	398 421,11	662 221,11
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 850,00	0,00	398 421,11	650 721,11

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES		14 559 736,05	41 547 533,88	0,00	7 703 382,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	88 100,00	0,00	1 324 678,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	579 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00	0,00	13 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 000,00	0,00	0,00	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	29 780 533,88	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	15 543,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 217 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	470 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	9 591 818,67	0,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	3 259 387,38	11 671 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	2 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5 500,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		150 300,00	29 593 853,40	0,00	1 481 419,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	190 000,00	0,00	320 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	150 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	29 041 138,00	0,00	1 160 359,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	14 100,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	333 611,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	15 004,26	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises							
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	41 906 492,13	0,00	0,00	300 000,00	0,00	72 380,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	4 475 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	4 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	502 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 500,00
613	Locations	0,00	0,00	411 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 768 794,05	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	3 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	7 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	331 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	148 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	20 305 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	7 329 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	29 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 214 315,08	0,00	0,00	0,00	0,00	22 380,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	205 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 335 028,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	129 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	48 413,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	1 228 115,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 089	
									524,17	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 579	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 961	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,77	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 000,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 548	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294,05	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 132,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 349,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 160,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 780	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533,88	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 350,34	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 700,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 522	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 799	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 450,00	
									200,00	
									11 291	
									818,67	
									15 051	
									387,38	
									1 238	
									820,08	
									256 350,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 560 601,09
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 060,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 713,36
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 429 612,33
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 100,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349 111,14
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 004,26

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 05	Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Messy- Dépenses	Date de la délibération : 21/12/2023		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00
4544105 Travaux d'aménagement foncier Messy- Dépenses (5)	0,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 28	Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses	Date de la délibération : 21/12/2023		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
4544128 Travaux d'aménagement foncier projet ferroviaire Mitry-Mory - Dépenses (5)	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 38	Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses	Date de la délibération : 21/12/2023		
-------------------	--	--------------------------------------	--	--

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
--	---	-------------	------------------------	-----------

DEPENSES (a)	0,00	0,00	-15 463,00	-15 463,00
4544138 Travaux d'aménagement foncier Guérard - Dépenses (5)	0,00	0,00	-15 463,00	-15 463,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-15 463,00	-15 463,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 39	Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Mons-en-Montois - Recettes	Date de la délibération : 18/11/2024		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	58 033,85	58 033,85
4544239 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	58 033,85	58 033,85
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	58 033,85	58 033,85

N° opération : 40	Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses	Date de la délibération : 21/12/2023		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

N° opération : 40		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses		Date de la délibération : 21/12/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-31 312,00	-31 312,00	
4544140 Travaux d'aménagement foncier Etudes échanges et cessions 2020 - Dépenses (5)	0,00	0,00	-31 312,00	-31 312,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-31 312,00	-31 312,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 42		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2021 - Recettes		Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	744,00	744,00	
4544242 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	744,00	744,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	744,00	744,00	

N° opération : 43		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Recettes		Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 43		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2021 - Recettes		Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	35 509,00	35 509,00	
4544243 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	35 509,00	35 509,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	35 509,00	35 509,00	

N° opération : 45		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - déplacements CDAF 2022 - recettes		Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	586,87	586,87	
4544245 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	586,87	586,87	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	586,87	586,87	

N° opération : 46		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses		Date de la délibération : 21/12/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	
4544146 Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses (5)	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 46		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2022 - dépenses		Date de la délibération : 21/12/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 47		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2022 - recettes		Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	772,16	772,16	
4544247 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	772,16	772,16	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	772,16	772,16	

N° opération : 49		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2023 - Recettes		Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	459,79	459,79	
4544249 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	459,79	459,79	

N° opération : 49		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2023 - Recettes			Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	459,79	459,79		

N° opération : 50		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2023 - dépenses			Date de la délibération : 21/12/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00		
4544150 Travaux d'aménagement foncier - Etudes échanges amiables 2023 - dépenses (5)	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-5 170,00	-5 170,00		
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00		

N° opération : 51		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2023 - Recettes			Date de la délibération : 18/11/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)	0,00	0,00	1,22	1,22		
4544251 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1,22	1,22		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00		

N° opération : 51		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - Hypothèques diverses 2023 - Recettes			Date de la délibération : 18/11/2024
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1,22	1,22	

N° opération : 53		Intitulé de l'opération : Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2024 - dépenses			Date de la délibération : 21/12/2023
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	-500,00	-500,00	
4544153 Travaux d'aménagement foncier - déplacement CDAF 2024 - dépenses (5)	0,00	0,00	-500,00	-500,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	-500,00	-500,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		-25 759 921,01	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Taxe d'aménagement	154 849 351,40	0,00	0,00	154 849 351,40
Taxe départementale CAUE	-13 606 934,49	-3 000 000,00	-272 727,00	-16 334 207,49
Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles	-149 709 201,18	0,00	-128 774,72	-149 580 426,46
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	-17 293 136,74	300 000,00	0,00	-16 993 136,74
Total	-25 759 921,01	-2 700 000,00	-401 501,72	-28 058 419,29

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement		
		Reste à employer au 01/01/N
		154 849 351,40
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
		Total
		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
		Total
		0,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		154 849 351,40

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe départementale CAUE		
		Reste à employer au 01/01/N
		-13 606 934,49
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
7324	Taxe départementale CAUE	-3 000 000,00
		Total
		-3 000 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
6353	Reversement CAUE	-272 727,00
		Total
		-272 727,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		-16 334 207,49

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles		
		Reste à employer au 01/01/N
		-149 709 201,18
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
		Total
		0,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2031	Frais d'études	-80 689,82
2033	Frais d'insertion	-8 000,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles		
2041481	Subv.Equip. versées aux org.pub.-Autres communes-Biens mobiliers, matériel et études	-2 000,00
2041482	Subv.Equip. versées aux org.pub.-Autres communes-Bât. Et inst.	-2 410,00
2041582	Subv.Equip. versées aux groupements de coll - Bâtiments et installations	-3 058,00
21578	Autre matériel et outillage technique	-67,20
21828	Autres matériels de transports	-9 690,00
2312	Agencement et aménagement de terrain	-5 000,00
617	Etudes et recherches	-25 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	-2 000,00
6231	Annonces et insertions	-3 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	-10 000,00
657358	Subventions de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	-13 909,70
74773	FEADER	36 850,00
Total		-128 774,72
Reste à employer au 31/12/N (3)		-149 580 426,46

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe additionnelle à la taxe de séjour		
Reste à employer au 01/01/N		-17 293 136,74
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	300 000,00
Total		300 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-16 993 136,74

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget annexe	Equipements culturels	01/01/2005	31/01/2005	22770001000134	Musées	oui
Budget annexe	SDAU	01/01/2023	17/12/2020	22770001000886	Service d'accueil d'urgence	non
Budget annexe	Restauration scolaire	01/01/2024	17/12/2023	22770001000019	Restauration scolaire	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-112 714 229,47	919 846,00	919 846,00	-111 794 383,47
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-7 226 060,28	0,00	0,00	-7 226 060,28
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-119 940 289,75	0,00	0,00	-119 020 443,75

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	119 944 101,75	0,00	0,00	119 944 101,75
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-119 940 289,75	0,00	0,00	-119 020 443,75
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 812,00	0,00	0,00	3 812,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	87 900 677,00	1 000 000,00	1 050 000,00	88 950 677,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	192 771 338,99	5 403 227,41	2 403 227,41	195 174 566,40
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	104 870 661,99	4 403 227,41	1 353 227,41	106 223 889,40

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 87 900 677,00	1 000 000,00	II 1 050 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		75 000 000,00	0,00	50 000,00
1631	Emprunts obligataires	35 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	29 000 000,00	0,00	50 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	11 000 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 900 677,00	1 000 000,00	1 000 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>12 900 677,00</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>1 000 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 192 771 338,99	5 403 227,41	VI 2 403 227,41
Ressources propres externes de l'année (a)		20 194 758,60	18 108 979,02	18 108 979,02
10222	FCTVA	20 000 000,00	17 671 295,65	17 671 295,65
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2741	Prêts aux collectivités et groupements	13 212,15	0,00	0,00
2748	Autres prêts	181 546,45	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	437 683,37	437 683,37
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		172 576 580,39	-12 705 751,61	-15 705 751,61
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	922 926,90	2 175 000,00	2 175 000,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	17 099,52	7 000,00	7 000,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	30 738,34	0,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	82 624,22	3 400,00	3 400,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	125 000,00	0,00	0,00
2804114	<i>Voirie</i>	0,00	3 087 100,00	3 087 100,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	178 924,06	0,00	0,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	64 500,00	0,00	0,00
28041411	<i>Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	661 899,05	0,00	0,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	23 351 625,12	0,00	0,00
28041481	<i>Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel</i>	0,00	193 300,00	193 300,00
28041482	<i>Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	32 078,00	382 000,00	382 000,00
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	0,00	31 500,00	31 500,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	6 261,00	0,00	0,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	180 875,00	17 000,00	17 000,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	194 831,75	109 300,00	109 300,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	1 707 161,00	430 900,00	430 900,00
28041781	<i>Subv. Autres : Bien mobilier, matériel</i>	16 730 621,29	0,00	0,00
28041782	<i>Subv. Autres : Bâtiments, installations</i>	3 996 117,29	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	304 385,09	84 700,00	84 700,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 555 571,67	14 500,00	14 500,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	212 832,48	38 800,00	38 800,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 586 277,00	142 400,00	142 400,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	2 300,00	2 300,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	106 460,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	133,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 747 361,01	1 270 500,00	1 270 500,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	146,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	87 989,68	90 000,00	90 000,00
281311	Bâtiments administratifs	1 627 667,00	200 000,00	200 000,00
281312	Bâtiments scolaires	22 485 007,00	900 000,00	900 000,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	207 520,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	371 295,00	19 700,00	19 700,00
281318	Autres bâtiments publics	16 186,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	21 102,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	24 773 055,58	1 302 900,00	1 302 900,00
281352	Bâtiments privés	138 682,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	11 827,00	200,00	200,00
281572	Matériel technique scolaire	4 218 901,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	50 600,00	50 600,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	631,00	54 800,00	54 800,00
281578	Autre matériel technique	30 293,00	367 500,00	367 500,00
28161	Biens historiques et culturels immo.	0,00	1 400,00	1 400,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	0,00	2 000,00	2 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	21 244,00	10 000,00	10 000,00
281828	Autres matériels de transport	1 204 561,60	118 600,00	118 600,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 087 797,46	607 700,00	607 700,00
281838	Autre matériel informatique	2 991 672,28	405 000,00	405 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 633 474,29	180 600,00	180 600,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	342 126,93	155 300,00	155 300,00
28185	Matériel de téléphonie	2 932,40	0,00	0,00
28186	Cheptel	1 097,00	1 100,00	1 100,00
28188	Autres immo. corporelles	264 383,57	87 200,00	87 200,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	732 025,00	1 468 687,84	1 468 687,84
021	Virement de la section de fonctionnement	50 508 660,81	-26 718 739,45	-29 718 739,45

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	2,20 %	0,00	12 000 000,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	4,50 %	0,00	190 000 000,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00			0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Département de Seine et Marne - Budget général - DM - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 36

Contre : 10

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/10/2024


Présenté par le Président (1),

A Melun, le 15/11/2024

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée (2), réunie en session

A Melun, le 15/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée (2),(3).

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation le Directeur des Finances V.CLAUDON	
--	---

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/11/2024, et de la publication le

A Melun, le 15/11/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.









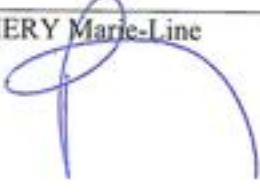









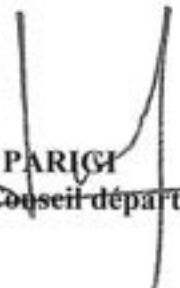
Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

ABREU Emma 	BAREILLE Eric 	BEAULNES-SERENI Nathalie 	BOURGEAIS - EL ABIDI Majdoline 	CERRI Thierry 
CHANUSSOT Jean-Marc 	COZIC Bernard 	DELOISY Sophie 	DJEBARA Smaïl 	DUBOSC Yann 
ÉBLÉ Vincent 	FENZAR-RIZKI Bouchra 	GARREAU Isoline 	GAUTIER Laurent 	GBIORCZYK Anne 
GOBERT Julie 	GOUHOURY Pascal 	GRATACOS Anthony <u>ABSENT</u> Adonné pouvoir à Nathalie Sereni.	JOZON Michel 	JULLEMIER Denis 
LACROIX Sarah 	LAVENKA Olivier 	LAVIOLETTE Jean 	LE BOUTER Nolwenn 	LUCZAK Daisy 

Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

MOINE Nathalie 	MORIN Olivier 	MOUSSE-LE-GUILLOU Cindy 	MUNCH Mireille 	NETTHAVONGS Céline 
PARIGI Jean-François 	PASQUIER Véronique 	PAUL-PETIT Vincent 	PEZZETTA Ugo <u>ABSENT</u> A donné pouvoir à Cindy MOUSSE-LE-GUILLOU	PICHERY Marie-Line 
RABASTE Brice 	ROBACHE Christian 	RUCHETON Béatrice 	SEPTIERS Patrick 	SHORT-FERJULE Sara 
SOSINSKI Sandrine 	THIERIOT Jean-Louis 	THOBOR Virginie 	THOMAS Claudine 	VANDEBISE Xavier 
VEAU Véronique 	<p>Votants : 46 Exprimés : 46 Pour : 36 Contre : 10 Abstentions : 0</p>			
				 Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES



CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Anthony GRATACOS

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Nathalie MOINE

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à Moussy-le-neuf, le 14 novembre 2024

Signature 

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES



à/c u?4/07 (11h30)

CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Ugo PEZZETTA

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à MELUN , le 08/11/2024

Signature

BUDGETS ANNEXES

Département de Seine-et-Marne – Budgets annexes – DM2 2024 Votée

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22770001000134	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Département et EPL Département de Seine et Marne
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Payeur Départemental

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 2 (2)

BUDGET : Equipements culturels (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 000,00	5 000,00
	+	+	+
R	R		
E	E		
P	P		
O	O		
R	R		
T	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 000,00	5 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
E	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R	R		
E	E		
P	P		
O	O		
R	R		
T	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 000,00	5 000,00
----------------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	358 590,00	0,00	0,00	0,00	358 590,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	233 560,00	0,00	5 000,00	5 000,00	238 560,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125,00	0,00	0,00	0,00	125,00
Total des dépenses de gestion des services		592 275,00	0,00	5 000,00	5 000,00	597 275,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		593 275,00	0,00	5 000,00	5 000,00	598 275,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		593 275,00	0,00	5 000,00	5 000,00	598 275,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	598 275,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	587 893,00	0,00	5 000,00	5 000,00	592 893,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 382,00	0,00	0,00	0,00	5 382,00
Total des recettes de gestion des services		593 275,00	0,00	5 000,00	5 000,00	598 275,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		593 275,00	0,00	5 000,00	5 000,00	598 275,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		593 275,00	0,00	5 000,00	5 000,00	598 275,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 490 455,70
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 088 730,70
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000,00		5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		5 000,00	0,00	5 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 000,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00		5 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		5 000,00	0,00	5 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 000,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	358 590,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	101 700,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	167 000,00	0,00	0,00
618	Divers	35 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	52 970,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	220,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	233 560,00	5 000,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 800,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	125 500,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	39 000,00	5 000,00	5 000,00
6415	Supplément familial	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	39 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 610,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	650,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	25,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		592 275,00	5 000,00	5 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		593 275,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		593 275,00	5 000,00	5 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	587 893,00	5 000,00	5 000,00
706	Prestations de services	324 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	60 000,00	5 000,00	5 000,00
7083	Locations diverses	2 000,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	500,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	201 393,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 382,00	0,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 379,00	0,00	0,00
7588	Autres	3,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		593 275,00	5 000,00	5 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		593 275,00	5 000,00	5 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		593 275,00	5 000,00	5 000,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 36

Contre : 10

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/10/2024

Présenté par (1) le Président,

A Melun le 15/11/2024

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Melun, le 15/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation le Directeur des Finances V.CLAUDON



Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/11/2024, et de la publication le

A Melun, le 15/11/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'Assemblée.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.
















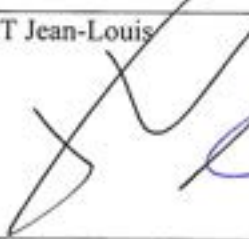




Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

ABREU Emma 	BAREILLE Eric 	BEAULNES-SERENI Nathalie 	BOURGEAIS - EL ABIDI Majdoline 	CERRI Thierry 
CHANUSSOT Jean-Marc 	COZIC Bernard 	DELOISY Sophie 	DJEBARA Smaïl 	DUBOSC Yann 
ÉBLÉ Vincent 	FENZAR-RIZKI Bouchra 	GARREAU Isoline 	GAUTIER Laurent 	GBIORCZYK Anne 
GOBERT Julie 	GOUHOURY Pascal 	GRATACOS Anthony <u>ABSENT</u> Adonné pouvoir à Nathalie Sereni.	JOZON Michel 	JULLEMIER Denis 
LACROIX Sarah 	LAVENKA Olivier 	LAVIOLETTE Jean 	LE BOUTER Nolwenn 	LUCZAK Daisy 

Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

MOINE Nathalie 	MORIN Olivier 	MOUSSE-LE-GUILLOU Cindy 	MUNCH Mireille 	NETTHAVONGS Céline 
PARIGI Jean-François 	PASQUIER Véronique 	PAUL-PETIT Vincent 	PEZZETTA Ugo <u>ABSENT</u> A donné pouvoir à Cindy MOUSSE-LE-GUILLOU	PICHERY Marie-Line 
RABASTE Brice 	ROBACHE Christian 	RUCHETON Béatrice 	SEPTIERS Patrick 	SHORT-FERJULE Sara 
SOSINSKI Sandrine 	THIERIOT Jean-Louis 	THOBOR Virginie 	THOMAS Claudine 	VANDEBISE Xavier 
VEAU Véronique 	<p>Votants : 46 Exprimés : 46 Pour : 36 Contre : 10 Abstentions : 0</p>			

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES



CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Anthony GRATACOS

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Nathalie MOINE

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à Moussy-le-neuf, le 14 novembre 2024

Signature

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES

à/c u?4/07 (11h30)

CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Ugo PEZZETTA

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à MELUN , le 08/11/2024

Signature

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département et EPL : Département de Seine et Marne (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget général (2)

Numéro SIRET : 22770001000936

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Restauration scolaire (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	40
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	41
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	42

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	36 000,00	36 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	36 000,00	36 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-572 515,00	-572 515,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	-572 515,00	-572 515,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (5)	-536 515,00	-536 515,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2023P013E06	Dép Equip (DI24)	21	36 000,00
TOTAL			36 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		36 000,00
----------------------	--	------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	959 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	995 741,98
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	1 395 741,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	1 395 741,98

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	1 395 741,98
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 395 741,98
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 359 741,98		-625 000,00	-625 000,00	734 741,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		661 000,00	661 000,00	661 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 359 741,98		36 000,00	36 000,00	1 395 741,98

TOTAL	1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	1 395 741,98
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 395 741,98
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 395 741,98
--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (5) Sauf 165, 166 et 16449.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	9 193 950,00	0,00	1 114 900,00	1 114 900,00	10 308 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	8 159 900,00	0,00	-1 953 830,00	-1 953 830,00	6 206 070,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 516 800,00	0,00	230 415,00	230 415,00	1 747 215,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 870 650,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00	18 262 135,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 470 650,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00	18 862 135,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	1 359 741,98	0,00	-625 000,00	-625 000,00	734 741,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	661 000,00	661 000,00	661 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	1 395 741,98

TOTAL	20 830 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	20 257 876,98
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 257 876,98
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	8 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 400 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 430 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	11 857 876,98
Total des recettes de gestion courante		20 830 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	20 257 876,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 830 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	20 257 876,98

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	20 830 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	20 257 876,98
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	20 257 876,98
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 395 741,98	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	36 000,00	0,00	36 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		36 000,00	0,00	36 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 000,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 114 900,00		1 114 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-1 953 830,00		-1 953 830,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	230 415,00	0,00	230 415,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	661 000,00	661 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-625 000,00	-625 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-608 515,00	36 000,00	-572 515,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-572 515,00
--	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	661 000,00	661 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-625 000,00	-625 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	36 000,00	36 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 000,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	-572 515,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	-572 515,00	0,00	-572 515,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-572 515,00
--	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	959 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	36 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 359 741,98		-625 000,00	-625 000,00	-625 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		661 000,00	661 000,00	661 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 359 741,98		36 000,00	36 000,00	36 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	36 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	959 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
21578	Autre matériel technique	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	959 641,98	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 359 741,98	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 359 741,98		-625 000,00	-625 000,00	-625 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		661 000,00	661 000,00	661 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
281578	Autre matériel technique	0,00		540 000,00	540 000,00	540 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		41 000,00	41 000,00	41 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 359 741,98		36 000,00	36 000,00	36 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 830 391,98	0,00	0,00	-572 515,00	-572 515,00	0,00	-572 515,00	-572 515,00
011	Charges à caractère général (4)	9 193 950,00	0,00	0,00	1 114 900,00	1 114 900,00	0,00	1 114 900,00	1 114 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	8 159 900,00	0,00		-1 953 830,00	-1 953 830,00		-1 953 830,00	-1 953 830,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 516 800,00	0,00	0,00	230 415,00	230 415,00	0,00	230 415,00	230 415,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 870 650,00	0,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		19 470 650,00	0,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00
023	Virement à la section d'investissement	1 359 741,98			-625 000,00	-625 000,00		-625 000,00	-625 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			661 000,00	661 000,00		661 000,00	661 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 359 741,98			36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									-572 515,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II			
TOTAL		20 830 391,98	0,00		-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	8 400 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 430 391,98	0,00		-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
Total des recettes de gestion des services		20 830 391,98	0,00		-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		20 830 391,98	0,00		-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00			0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-572 515,00
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 830 391,98	0,00	0,00	-572 515,00	-572 515,00	0,00	-572 515,00	-572 515,00
011	Charges à caractère général (5)	9 193 950,00	0,00	0,00	1 114 900,00	1 114 900,00	0,00	1 114 900,00	1 114 900,00
6027	Alimentation	8 308 450,00	0,00		734 550,00	734 550,00	0,00	734 550,00	734 550,00
60621	Combustibles	615 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	0,00		220 750,00	220 750,00	0,00	220 750,00	220 750,00
6156	Maintenance	120 000,00	0,00		116 000,00	116 000,00	0,00	116 000,00	116 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	85 000,00	0,00		21 100,00	21 100,00	0,00	21 100,00	21 100,00
627	Services bancaires et assimilés	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	8 159 900,00	0,00		-1 953 830,00	-1 953 830,00		-1 953 830,00	-1 953 830,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	47 300,00	0,00		-13 250,00	-13 250,00		-13 250,00	-13 250,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 315 000,00	0,00		-1 273 100,00	-1 273 100,00		-1 273 100,00	-1 273 100,00
64112	SFT, indemnité de résidence	153 600,00	0,00		-45 100,00	-45 100,00		-45 100,00	-45 100,00
64113	NBI	48 700,00	0,00		-6 600,00	-6 600,00		-6 600,00	-6 600,00
64118	Autres indemnités	927 800,00	0,00		-230 200,00	-230 200,00		-230 200,00	-230 200,00
64131	Rémunérations	271 200,00	0,00		-15 600,00	-15 600,00		-15 600,00	-15 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	892 500,00	0,00		-240 000,00	-240 000,00		-240 000,00	-240 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 487 500,00	0,00		-428 400,00	-428 400,00		-428 400,00	-428 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 200,00	0,00		-600,00	-600,00		-600,00	-600,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00		142 920,00	142 920,00		142 920,00	142 920,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		153 100,00	153 100,00		153 100,00	153 100,00
6488	Autres	5 100,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 516 800,00	0,00	0,00	230 415,00	230 415,00	0,00	230 415,00	230 415,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00		6 220,00	6 220,00	0,00	6 220,00	6 220,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 036 800,00	0,00		224 195,00	224 195,00	0,00	224 195,00	224 195,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	480 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 870 650,00	0,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		19 470 650,00	0,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00	0,00	-608 515,00	-608 515,00
023	Virement à la section d'investissement	1 359 741,98			-625 000,00	-625 000,00		-625 000,00	-625 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			661 000,00	661 000,00		661 000,00	661 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			661 000,00	661 000,00		661 000,00	661 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 359 741,98			36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 830 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	8 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, héberg	7 780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 430 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	12 430 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
Total des recettes de gestion des services		20 830 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		20 830 391,98	0,00	-572 515,00	-572 515,00	-572 515,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 359 741,98	36 000,00	36 000,00	1 395 741,98
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 359 741,98	36 000,00	36 000,00	1 395 741,98

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	1 359 741,98	VI	36 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 359 741,98	36 000,00	36 000,00	36 000,00
15...	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
28...	Amortissement des immobilisations				
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
281578	Autre matériel technique	0,00	540 000,00	540 000,00	540 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations				
31...	Matières premières (et fournitures) (5)				
33...	En-cours de production de biens (5)				
35...	Stocks de produits (5)				
39...	Dépréciation des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Dépréciation des comptes de tiers				
59...	Dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 359 741,98	-625 000,00	-625 000,00	-625 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 36

Contre : 10

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/10/2024

Présenté par le Président (1),

A Melun, le 15/11/2024

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée (2), réunie en session

A Melun, le 15/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée (2),(3).

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation le Directeur des Finances V.CLAUDON	
--	---

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/11/2024, et de la publication le

A Melun, le 15/11/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.









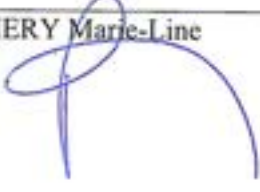





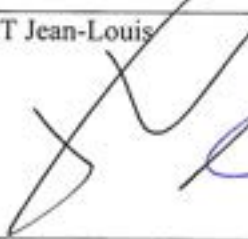



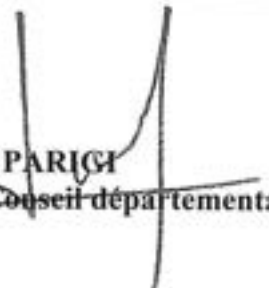
Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

ABREU Emma 	BAREILLE Eric 	BEAULNES-SERENI Nathalie 	BOURGEAIS - EL ABIDI Majdoline 	CERRI Thierry 
CHANUSSOT Jean-Marc 	COZIC Bernard 	DELOISY Sophie 	DJEBARA Smaïl 	DUBOSC Yann 
ÉBLÉ Vincent 	FENZAR-RIZKI Bouchra 	GARREAU Isoline 	GAUTIER Laurent 	GBIORCZYK Anne 
GOBERT Julie 	GOUHOURY Pascal 	GRATACOS Anthony <u>ABSENT</u> Adonné pouvoir à Nathalie Sereni.	JOZON Michel 	JULLEMIER Denis 
LACROIX Sarah 	LAVENKA Olivier 	LAVIOLETTE Jean 	LE BOUTER Nolwenn 	LUCZAK Daisy 

Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

MOINE Nathalie 	MORIN Olivier 	MOUSSE-LE-GUILLOU Cindy 	MUNCH Mireille 	NETTHAVONGS Céline 
PARIGI Jean-François 	PASQUIER Véronique 	PAUL-PETIT Vincent 	PEZZETTA Ugo <u>ABSENT</u> A donné pouvoir à Cindy MOUSSE-LE-GUILLOU	PICHERY Marie-Line 
RABASTE Brice 	ROBACHE Christian 	RUCHETON Béatrice 	SEPTIERS Patrick 	SHORT-FERJULE Sara 
SOSINSKI Sandrine 	THIERIOT Jean-Louis 	THOBOR Virginie 	THOMAS Claudine 	VANDEBISE Xavier 
VEAU Véronique 	<p>Votants : 46 Exprimés : 46 Pour : 36 Contre : 10 Abstentions : 0</p>			
<p>Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental</p> 				

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES



CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Anthony GRATACOS

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Nathalie MOINE

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à Moussy-le-neuf , le 14 novembre 2024

Signature 

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES

à/c u?4/07 (11h30)

CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Ugo PEZZETTA

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à MELUN , le 08/11/2024

Signature



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

POSTE COMPTABLE DE :

Payeur Départemental

BUDGET ANNEXE
S.D.A.U.

M22

Décision Modificative n°2 (Voté)

ANNEE 2024

SOMMAIRE

PAGE	
1	Page de Garde
2	Sommaire
3	Présentation
4	Activités
5	Charges d'exploitation
6	Produits d'exploitation
7	Section invest emplois
8	Section invest ressources
9	Tarifs
10	Indicateurs
11	Gir
12	Plan financement
13	Répartition charges
14	Programme investissement
15	Emprunts autorisés
16	Emprunts nouveaux
17	Bilan financier
18	Surcouts d'exploit.
19	Effectifs
20	Section Tarifaire
21	Arrêté Signature

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (version 2009 - 4)

ANNEXE : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service

770002004

S.D.A.U.

ADRESSE :

123 RUE DES MEUNIERS 77950 RUBELLES FRANCE

Date de la dernière habilitation :

Département :

ORGANISME GESTIONNAIRE :

S.D.A.U.

TELEPHONE / FAX / Email :

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Elements du Budget exécutoire

Effectifs en nb d'ETP prévus au BE

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

Exédent incorporé N-2

CATEGORIE :

COMPETENCE :

CONVENTION NATIONALE majoritaire du travail :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE ET FINANCEE

Nombre de jours de fonctionnement de l'ESMS

Prévu : BE

Réalisé : CA

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Lits ou places réels n-2	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en C.A.T	Nombre de journées théorique
--------------------------	-------------------------	-----------------------------	---	------------------------------

Activité théorique (1) (2) (3) (4) 5 = (2) x (3)

TOTAL	0	0	0	0	0
--------------	---	---	---	---	---

Externat					0
Semi-internat					0
Internat					0
Autre					0
Autre					0

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées

(6) (7) (8)

0	0	0
---	---	---

Nature	CA n-4	CA n-3	CA n-2	Moyenne	BP n-1	BP proposé n		retenu par tarificateur	
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation

Activité prévisionnelle (9) (10) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18)

TOTAL en journées		0	0	0	0	0	0%	0	0%
--------------------------	--	---	---	---	---	---	----	---	----

Externat					0		0%		0%
Semi-internat					0		0%		0%
Internat					0		0%		0%
Autre					0		0%		0%
Autre					0		0%		0%

ANNEXE 1

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPES I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Budget prévisionnel proposé		
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total
		(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
ACHATS					
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	0,00	0,00		0,00
602	Achats stockés - autres approvisionnements	0,00	0,00		0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00		0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	615 882,00	-53 343,00		-53 343,00
607	Achats de marchandise	0,00	0,00		0,00
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00	0,00		0,00
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00	0,00		0,00
SERVICES EXTERIEURS					
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	14 280,00	0,00		0,00
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	519 733,00	0,00		0,00
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00	0,00		0,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
6241	Transports de biens	102,00	0,00		0,00
6242	Transports d'usagers	23 850,00	0,00		0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00		0,00
6248	Transports divers	0,00	0,00		0,00
625	Déplacements, missions et réceptions	41 148,00	0,00		0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	40 114,00	0,00		0,00
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00	0,00		0,00
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	565 440,00	0,00		0,00
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00	-6 657,00		-6 657,00
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00	0,00		0,00
6287	Remboursements de frais	691 387,00	-469 938,00		-469 938,00

6288	Autres prestations	0,00	0,00		0,00
	TOTAL GROUPE I	2 511 936,00	-529 938,00	0,00	-529 938,00

	Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Budget prévisionnel proposé		
		Recon-ductions	Mesures nouvelles	Total
	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)
GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
621 Personnel extérieur à l'établissement	104 707,00	0,00		0,00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	25 593,00	0,00		0,00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00	0,00		0,00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	437 780,00	0,00		0,00
641 Rémunération du personnel non médical	12 208 038,00	0,00		0,00
642 Rémunération du personnel médical	88 597,00	0,00		0,00
643 Rémunération du personnel handicapé	0,00	0,00		0,00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 598 438,00	0,00		0,00
646 Personnes handicapées	0,00	0,00		0,00
647 Autres charges sociales	342 231,00	0,00		0,00
648 Autres charges de personnel	5 212,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II	17 810 596,00	0,00	0,00	0,00

	Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Budget prévisionnel proposé		
		Recon-ductions	Mesures nouvelles	Total
	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)
GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
612 Redevances de crédit bail	0,00	0,00		0,00
6132 Locations immobilières	32 640,00	0,00		0,00
6135 Locations mobilières	95 880,00	40 000,00		40 000,00
614 Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		0,00
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00		0,00
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	0,00		0,00
6156 Maintenance	123 378,00	20 000,00		20 000,00
616 Primes d'assurances	9 180,00	0,00		0,00
617 Etudes et recherches	0,00	0,00		0,00
618 Divers	10 200,00	0,00		0,00

623	Information, publications, relations publiques	0,00	0,00		0,00
627	Services bancaires et assimilés	10 200,00	0,00		0,00
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00	0,00		0,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	10 200,00	0,00		0,00

Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Budget prévisionnel proposé		
	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00		0,00
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00		0,00
655 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00		0,00
657 Subventions	0,00	0,00		0,00
658 Charges diverses de gestion courante	10 200,00	0,00		0,00

CHARGES FINANCIERES

66 Charges financières	65 089,00	0,00		0,00
------------------------	-----------	------	--	------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)	0,00	0,00		0,00
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00		0,00
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00		0,00

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	471 582,33	0,00		0,00
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00		0,00
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00		0,00
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00		0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00		0,00
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00	0,00		0,00
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles	0,00	0,00		0,00
6871	dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00		0,00
68725	dont dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00		0,00
68741	dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00		0,00
68742	dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00		0,00
687461	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements p	0,00	0,00		0,00
687462	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements priv	0,00	0,00		0,00
68748	dont autres	0,00	0,00		0,00
6876	dont dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00		0,00
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00	0,00		0,00
6894	dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)	0,00	0,00		0,00
6895	dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)	0,00	0,00		0,00
6897	dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)	0,00	0,00		0,00

TOTAL GROUPE III	838 549,33	60 000,00	0,00	60 000,00
-------------------------	------------	-----------	------	-----------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	21 161 081,33	-469 938,00	0,00	-469 938,00
--	---------------	-------------	------	-------------

	RAN n-1		Report à nouveau n	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	21 161 081,33	-469 938,00	0,00
				-469 938,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Budget prévisionnel proposé		
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total
		(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)	0,00	0,00		0,00
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00	0,00		0,00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	20 169 061,33	-511 363,00		-511 363,00
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00	0,00		0,00
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0,00	0,00		0,00
7351	dont produits à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00		0,00
7352	dont produits à la charge du département	0,00	0,00		0,00
7353	dont produits à la charge de l'usager	0,00	0,00		0,00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE I		20 169 061,33	-511 363,00	0,00	-511 363,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Budget prévisionnel		
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total
		(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
70	Produits sauf 7082	5 000,00	0,00		0,00
7082	Participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00		0,00
70821	dont forfaits journaliers	0,00	0,00		0,00
70822	dont participations des personnes handicapées prévues au quatrième alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des	0,00	0,00		0,00
70823	dont participations aux frais de repas et de transport dans les établissements et services d'aide par le travail.	0,00	0,00		0,00
70828	dont autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00		0,00
71	Production stockée	0,00	0,00		0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	186 000,00	0,00		0,00
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00		0,00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00	0,00		0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00		0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	0,00		0,00
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00	0,00		0,00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00	0,00		0,00
6459/69 /79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00	0,00		0,00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00		0,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II		191 000,00	0,00	0,00	0,00

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	Budget prévisionnel proposé		
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total
		(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	0,00	0,00		0,00
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00		0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	41 425,00		41 425,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00		0,00
AUTRES PRODUITS					
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0,00	0,00		0,00
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00		0,00
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	0,00	0,00		0,00
78725	dont reprise sur amortissements dérogatoires	0,00	0,00		0,00
78741	dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00		0,00
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00		0,00
787461	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)	0,00	0,00		0,00
787462	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)	0,00	0,00		0,00
78748	dont autres reprises (sur provisions réglementées)	0,00	0,00		0,00
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00		0,00
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)	0,00	0,00		0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00		0,00
791	dont transfert de charges d'exploitation	0,00	0,00		0,00
796	dont transfert de charges financières	0,00	0,00		0,00
797	dont transfert de charges exceptionnelles	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III		0,00	41 425,00	0,00	41 425,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		20 360 061,33	-469 938,00	0,00	-469 938,00
		RAN n-1		Report à nouveau n	
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	801 020,00	0,00		0,00
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00			0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		21 161 081,33	-469 938,00	0,00	-469 938,00

Section d'investissement : emplois

Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	budget prévisionnel n
--	-----------------------

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	0,00	0,00
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	0,00	41 425,00

Reprises

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation p	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	118 340,00	0,00
17	Dettes rattachées à des participations	0,00	0,00

Compte de liaison investissement

18	Comptes de liaison investissements	0,00	0,00
----	------------------------------------	------	------

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	120 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Autres

28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur(déficit)	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	268 340,00	41 425,00

Section d'investissement : ressources

Pour mémoire budget cumulé de l'exercice	budget prévisionnel n
--	-----------------------

Augmentation des fonds propres

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	0,00	0,00
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	0,00	0,00

Dotations aux provisions

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BF)	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00

Augmentation des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
17	Dettes rattachées à des participations	0,00	0,00

Compte de liaison

18	Comptes de liaison investissements	0,00	0,00
----	------------------------------------	------	------

Immobilisations (sorties)

20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 46
Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :
Pour : 36
Contre : 10
Abstentions : 0
Date de convocation : 31/10/2024

Présenté par le Président,
A Melun, le 15/11/2024

Délibéré par l'Assemblée le Conseil Départemental, réunie en session
A Melun, le 15/11/2024
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation le Directeur des Finances V.CLAUDON



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Melun, le 15/11/2024









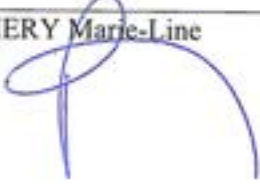






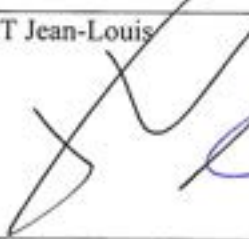




Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

ABREU Emma 	BAREILLE Eric 	BEAULNES-SERENI Nathalie 	BOURGEAIS - EL ABIDI Majdoline 	CERRI Thierry 
CHANUSSOT Jean-Marc 	COZIC Bernard 	DELOISY Sophie 	DJEBARA Smaïl 	DUBOSC Yann 
ÉBLÉ Vincent 	FENZAR-RIZKI Bouchra 	GARREAU Isoline 	GAUTIER Laurent 	GBIORCZYK Anne 
GOBERT Julie 	GOUHOURY Pascal 	GRATACOS Anthony <u>ABSENT</u> Adonné pouvoir à Nathalie Stoiné.	JOZON Michel 	JULLEMIER Denis 
LACROIX Sarah 	LAVENKA Olivier 	LAVIOLETTE Jean 	LE BOUTER Nolwenn 	LUCZAK Daisy 

Séance publique du Conseil départemental du vendredi 15 novembre 2024

Liste d'émargement de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux
Ayant participé au vote de la 2^{ème} Décision Modificative 2024

MOINE Nathalie 	MORIN Olivier 	MOUSSE-LE-GUILLOU Cindy 	MUNCH Mireille 	NETTHAVONGS Céline 
PARIGI Jean-François 	PASQUIER Véronique 	PAUL-PEYIT Vincent 	PEZZETTA Ugo <u>ABSENT</u> A donné pouvoir à Cindy MOUSSE-LE-GUILLOU	PICHERY Marie-Line 
RABASTE Brice 	ROBACHE Christian 	RUCHETON Béatrice 	SEPTIERS Patrick 	SHORT-FERJULE Sara 
SOSINSKI Sandrine 	THIERIOT Jean-Louis 	THOBOR Virginie 	THOMAS Claudine 	VANDEBISE Xavier 
VEAU Véronique 	<p>Votants : 46 Exprimés : 46 Pour : 36 Contre : 10 Abstentions : 0</p>			

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES



CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Anthony GRATACOS

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Nathalie MOINE

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à Moussy-le-neuf , le 14 novembre 2024

Signature 



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES

à/c u?4/07 (11h30)

CONSEIL DEPARTEMENTAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
Procuration de vote

Je soussigné(e) Ugo PEZZETTA

Conseiller(ère) départemental(e)

Donne procuration de vote à Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Pour me représenter et prendre part aux délibérations lors de la séance du Conseil départemental qui se déroulera le **vendredi 15 novembre 2024**.

Les effets du présent pouvoir ne sont pas conservés en cas de report de la séance susvisée.

Fait à MELUN , le 08/11/2024

Signature

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_701BH1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/01B

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 3 - Jeunesse et Sports
Rapporteur(s) : LACROIX Sarah

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 6 - Transports et Mobilités
Rapporteur(s) : RABASTE Brice

OBJET : Deuxième décision modificative 2024
Délibération Equipements culturels

La deuxième décision modificative (DM2) de l'exercice 2024 propose, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 12,2 M€) et une augmentation des frais financiers (+ 1,6 M€).

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, minorées (- 2 M€).

Les dépenses d'équipement augmentent de 2 M€ et les recettes de 31,1 M€.

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être diminué de 14,2 M€ et passer de 164,3 M€ après DM1 à 150,1 M€ après DM2;

A l'issue de la DM2 pour 2024, le budget départemental s'élève à 1 859,4 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01B

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

VU la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 106,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU l'arrêté NOR : INTB1632673A du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/01 du 21 décembre 2023, relative à la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2024 du budget annexe, « **Equipements culturels** » conformément au tableau de répartition par chapitre ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		5 000,00
		5 000,00	5 000,00

Adopté à la majorité

Ont voté POUR : 36

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01B

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 10

M. Eric BAREILLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Julie GOBERT

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nathalie MOINE

Mme Marie-Line PICHERY

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01B

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Virginie THOBOR

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_701CH1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/01C

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 3 - Jeunesse et Sports
Rapporteur(s) : LACROIX Sarah

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 6 - Transports et Mobilités
Rapporteur(s) : RABASTE Brice

OBJET : Deuxième décision modificative 2024
Délibération Restauration Scolaire

La deuxième décision modificative (DM2) de l'exercice 2024 propose, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 12,2 M€) et une augmentation des frais financiers (+ 1,6 M€).

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, minorées (- 2 M€).

Les dépenses d'équipement augmentent de 2 M€ et les recettes de 31,1 M€.

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être diminué de 14,2 M€ et passer de 164,3 M€ après DM1 à 150,1 M€ après DM2;

A l'issue de la DM2 pour 2024, le budget départemental s'élève à 1 859,4 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01C

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

VU la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 106,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU l'arrêté NOR : INTB1632673A du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/01 du 21 décembre 2023, relative à la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2024 du budget annexe, « **Restauration scolaire** » conformément au tableau de répartition par chapitre ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	36 000,00	-625 000,00
040	Opérations d'ordre entre section		661 000,00
	TOTAL	36 000,00	36 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	1 114 900,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-1 953 830,00	
65	Autres charges de gestion courante	230 415,00	
042	Opérations d'ordre entre section	661 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	-625 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		-572 515,00
	TOTAL	-572 515,00	-572 515,00

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01C

Adopté à la majorité

Ont voté POUR : 36

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01C

Ont voté CONTRE : 10

M. Eric BAREILLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Julie GOBERT

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nathalie MOINE

Mme Marie-Line PICHERY

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Virginie THOBOR

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_701DH1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/01D

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 3 - Jeunesse et Sports
Rapporteur(s) : LACROIX Sarah

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 6 - Transports et Mobilités
Rapporteur(s) : RABASTE Brice

OBJET : Deuxième décision modificative 2024
Délibération SDAUE

La deuxième décision modificative (DM2) de l'exercice 2024 propose, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 12,2 M€) et une augmentation des frais financiers (+ 1,6 M€).

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, minorées (- 2 M€).

Les dépenses d'équipement augmentent de 2 M€ et les recettes de 31,1 M€.

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être diminué de 14,2 M€ et passer de 164,3 M€ après DM1 à 150,1 M€ après DM2;

A l'issue de la DM2 pour 2024, le budget départemental s'élève à 1 859,4 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01D

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

VU la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 106,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU l'arrêté NOR : INTB1632673A du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/01 du 21 décembre 2023, relative à la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2024 du budget annexe, « SDAU » conformément au tableau de répartition par chapitre ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
13	Subvention d'investissement	41 425,00	
TOTAL		41 425,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
I	Dépenses afférentes à l'exploitation courant	-529 938,00	
I	Produits de la tarification		-511 363,00
II	Autres produits relatifs à l'exploitation		
II	Dépenses afférentes au personnel		
III	Dépenses afférentes à la structure	60 000,00	
III	Produits financiers et produits non encaissables		41 425,00
TOTAL		-469 938,00	-469 938,00

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01D

Article 2 : d'acter l'inscription d'une provision complémentaire de **9 838 €**, pour une provision totale de 14 865 € au titre des créances douteuses.

Adopté à la majorité

Ont voté POUR : 36

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS

DELIBERATION n° CD-2024/11/15-7/01D

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 10

M. Eric BAREILLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Julie GOBERT

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nathalie MOINE

Mme Marie-Line PICHERY

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Virginie THOBOR

M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_703H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/03

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveur de communes de moins de 5 000 habitants.
Répartition de l'acompte 2024
Délibération

Il est proposé de répartir entre les 440 communes de moins de 5 000 habitants éligibles au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux l'acompte des produits 2024.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 47-2359 en date du 22 décembre 1947 notamment dans son article 9 portant création des fonds de péréquation des droits de mutation,

VU l'article 1595 bis du code général des impôts,

VU la délibération de l'assemblée départementale du 25 mai 2007, modifiant le barème de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer la répartition de l'acompte 2024 à 50% de la dotation 2023.

Article 2 : D'adopter la répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation au titre de l'acompte 2024 en faveur des communes de moins de 5 000 habitants, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 35

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 9

M. Thierry CERRI en sa qualité de Maire de la Commune de Coupvray
Mme Isoline GARREAU en sa qualité de Maire de la Commune de Diant
M. Michel JOZON en sa qualité de Maire de la Commune de la Ferté-Gaucher
Mme Daisy LUCZAK en sa qualité de Maire de la Commune de Courquetaine
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU en sa qualité de 1ère adjointe de la Commune de Lizy-sur-Ourcq
Mme Mireille MUNCH en sa qualité de Maire de la Commune de Ferrières en Brie
M. Vincent PAUL-PETIT en sa qualité de Maire de la Commune de Seine-Port
Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de Maire de la Commune de Donnemarie Dontilly
M. Jean-Louis THIERIOT en sa qualité de Conseiller municipal de la Commune de Beauvoir

Etaient ABSENTS: 2

M. Anthony GRATACOS

M. Ugo PEZZETTA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES DROITS DE MUTATION EN FAVEUR DES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS

REPARTITION DE L'ACOMPTE 2024

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
CROISSY-BEAUBOURG	82 615,38	41 307,69	CHAMPS-SUR-MARNE
ANNET-SUR-MARNE	128 271,54	64 135,77	
BARCY	25 367,53	12 683,77	
CHAMBRY	44 626,44	22 313,22	
CHARMENTRAY	25 102,89	12 551,45	
CHARNY	74 741,84	37 370,92	
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	131 705,21	65 852,61	
CUISY	31 020,01	15 510,00	
FORFRY	17 373,47	8 686,74	
FRESNES-SUR-MARNE	43 325,73	21 662,86	
GESVRES-LE-CHAPITRE	19 054,70	9 527,35	
GRESSY	40 326,82	20 163,41	
ISLES-LES-VILLENROY	50 202,19	25 101,09	
IVERNY	36 126,25	18 063,13	
MAREUIL-LES-MEAUX	126 157,92	63 078,96	CLAYE-SOUILLY
MESSY	57 893,61	28 946,80	
MONTHYON	73 986,05	36 993,03	
OISSERY	96 381,26	48 190,63	
PENCHARD	56 281,22	28 140,61	
PLESSIS-AUX-BOIS	24 049,05	12 024,52	
PLESSIS-L'EVEQUE	25 123,28	12 561,64	
PRECY-SUR-MARNE	41 077,08	20 538,54	
SAINT-MESMES	35 829,49	17 914,74	
SAINT-SOUPPLETS	144 103,83	72 051,91	
TRILBARDOU	33 848,80	16 924,40	
VARREDDES	78 899,10	39 449,55	
VIGNELY	20 002,44	10 001,22	
VILLEROY	36 236,32	18 118,16	
REAU	72 575,20	36 287,60	COMBS-LA-VILLE
AMILLIS	44 657,04	22 328,52	
AULNOY	28 682,63	14 341,32	
BEAUTHEIL-SAINTS	94 637,11	47 318,56	
BELLOT	47 567,50	23 783,75	
BOISSY-LE-CHATEL	126 407,11	63 203,56	
BOITRON	26 070,58	13 035,29	
CELLE-SUR-MORIN	61 641,53	30 820,76	
CHAILLY-EN-BRIE	78 343,21	39 171,61	
CHAPELLE-MOUTILS	32 273,46	16 136,73	COULOMMIERS
CHARTRONGES	24 243,35	12 121,67	
CHAUFFRY	50 144,58	25 072,29	
CHEVRU	57 875,63	28 937,82	
CHOISY-EN-BRIE	63 369,41	31 684,71	
DAGNY	22 656,17	11 328,08	
DOUE	54 224,37	27 112,18	
FERTE-GAUCHER	172 971,69	86 485,84	
GIREMOUTIERS	19 745,89	9 872,94	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
HAUTEFEUILLE	23 148,49	11 574,25	COULOMMIERS
HONDEVILLIERS	23 327,52	11 663,76	
JOUY-SUR-MORIN	95 041,11	47 520,55	
LESCHEROLLES	30 805,60	15 402,80	
LEUDON-EN-BRIE	19 265,45	9 632,72	
MAISONCELLES-EN-BRIE	48 651,38	24 325,69	
MAROLLES-EN-BRIE	32 611,27	16 305,64	
MAUPERTHUIS	34 411,01	17 205,50	
MEILLERAY	34 205,52	17 102,76	
MONTDAUPHIN	24 734,53	12 367,26	
MONTENILS	9 140,98	4 570,55	
MONTOLIVET	23 889,77	11 944,89	
ORLY-SUR-MORIN	38 488,31	19 244,15	
PEZARCHES	27 641,46	13 820,73	
REBAIS	86 474,21	43 237,11	
SABLONNIERES	44 336,53	22 168,27	
SAINT-AUGUSTIN	81 560,51	40 780,26	
SAINT-BARTHELEMY	28 562,63	14 281,31	
SAINT-CYR-SUR-MORIN	87 560,88	43 780,44	
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	53 116,34	26 558,17	
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	35 239,32	17 619,66	
SAINT-LEGER	23 744,70	11 872,35	
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	22 469,40	11 234,70	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	36 870,17	18 435,08	
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	31 713,49	15 856,75	
SAINT-REMY-LA-VANNE	47 998,32	23 999,16	
SAINT-SIMEON	47 474,12	23 737,06	
TOUQUIN	61 578,37	30 789,19	
TRETOIRE	33 394,18	16 697,09	
VERDELOT	49 494,07	24 747,04	
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	58 085,60	29 042,80	
ACHERES-LA-FORET	52 837,86	26 418,93	FONTAINEBLEAU
AMPONVILLE	25 945,15	12 972,57	
ARBONNE-LA-FORET	55 998,47	27 999,23	
BOISSY-AUX-CAILLES	25 699,84	12 849,92	
BOULANCOURT	25 907,49	12 953,74	
BOURRON-MARLOTTE	120 476,65	60 238,32	
BURCY	17 619,08	8 809,54	
BUTHIERS	40 367,92	20 183,96	
CELY	57 501,32	28 750,66	
CHAILLY-EN-BIERE	83 733,87	41 866,93	
CHAPELLE-LA-REINE	92 549,03	46 274,51	
FLEURY-EN-BIERE	39 487,00	19 743,50	
FROMONT	20 083,08	10 041,54	
GUERCHEVILLE	19 563,18	9 781,59	
HERICY	98 753,00	49 376,50	
NANTEAU-SUR-ESSONNE	27 742,45	13 871,23	
NOISY-SUR-ECOLE	79 559,75	39 779,87	
PERTHES	82 776,23	41 388,11	
RECLOSES	35 385,02	17 692,51	
RUMONT	14 779,72	7 389,86	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	24 852,24	12 426,12	FONTAINEBLEAU
SAINT-MARTIN-EN-BIERE	41 738,26	20 869,13	
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	50 488,70	25 244,35	
SAMOIS-SUR-SEINE	87 727,38	43 863,69	
SAMOREAU	105 700,37	52 850,18	
TOUSSON	21 857,12	10 928,56	
URY	37 413,99	18 707,00	
VAUDOUE	40 206,84	20 103,42	
VILLIERS-EN-BIERE	13 529,13	6 764,56	
VILLIERS-SOUS-GREZ	37 410,33	18 705,17	
VULAINES-SUR-SEINE	103 305,13	51 652,56	
BERNAY-VILBERT	50 770,44	25 385,22	
CHAPELLE-IGER	19 852,92	9 926,46	
CHAPELLES-BOURBON	29 900,44	14 950,22	
CHATRES	34 596,07	17 298,04	
CHAUMES-EN-BRIE	128 911,51	64 455,76	
COUBERT	82 688,70	41 344,35	
COURPALAY	55 754,70	27 877,35	
COURQUETAINE	23 756,50	11 878,25	
CREVECOEUR-EN-BRIE	30 334,35	15 167,17	
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	54 885,73	27 442,86	
EVRY-GREGY-SUR-YERRE	116 938,82	58 469,41	
FAREMOUTIERS	117 517,20	58 758,60	
GRISY-SUISNES	106 470,16	53 235,08	
GUERARD	107 987,04	53 993,52	
HOUSSAYE-EN-BRIE	67 393,82	33 696,91	
LIMOGES-FOURCHES	29 819,72	14 909,86	
LISSY	23 011,27	11 505,63	
LIVERDY-EN-BRIE	55 180,19	27 590,10	
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	71 149,00	35 574,50	
MARLES-EN-BRIE	72 613,75	36 306,87	
MORTCERF	63 883,77	31 941,88	
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	61 982,72	30 991,36	
OZOUER-LE-VOULGIS	79 301,31	39 650,66	
PECY	44 073,53	22 036,76	
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	33 624,66	16 812,33	
POMMEUSE	120 800,00	60 400,00	
PRESLES-EN-BRIE	118 228,07	59 114,03	
ROZAY-EN-BRIE	119 529,47	59 764,73	
SOIGNOLLES-EN-BRIE	82 474,18	41 237,09	
SOLERS	56 806,42	28 403,21	
VAUDOY-EN-BRIE	51 025,99	25 513,00	
VOINSLES	43 009,43	21 504,71	
ARMENTIERES-EN-BRIE	52 135,37	26 067,68	LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
BASSEVELLE	32 063,20	16 031,60	
BUSSIÈRES	34 943,06	17 471,53	
CHAMIGNY	65 781,29	32 890,64	
CHANGIS-SUR-MARNE	61 414,78	30 707,39	
CITRY	50 610,87	25 305,44	
COCHEREL	35 316,71	17 658,36	
CONGIS-SUR-THEROUANNE	75 566,16	37 783,08	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
COULOMBS-EN-VALOIS	30 231,08	15 115,54	LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
CROUY-SUR-OURCQ	77 478,72	38 739,36	
DHUISY	24 083,39	12 041,70	
DOUY-LA-RAMEE	29 170,26	14 585,13	
ETREPILLY	41 124,04	20 562,02	
FUBLAINES	59 715,63	29 857,81	
GERMIGNY-L'EVEQUE	58 763,58	29 381,79	
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	20 024,03	10 012,02	
ISLES-LES-MELDEUSES	37 328,95	18 664,48	
JAIGNES	24 003,33	12 001,67	
JOUARRE	166 701,68	83 350,84	
LIZY-SUR-OURCQ	122 725,93	61 362,96	
LUZANCY	52 563,06	26 281,53	
MARCILLY	27 159,02	13 579,51	
MARY-SUR-MARNE	44 852,30	22 426,15	
MAY-EN-MULTIEN	45 146,78	22 573,39	
MERY-SUR-MARNE	41 040,97	20 520,49	
MONTCEAUX-LES-MEAUX	34 836,63	17 418,32	
NANTEUIL-SUR-MARNE	31 417,78	15 708,89	
OCQUERRE	29 404,81	14 702,40	
PIERRE-LEVEE	30 724,85	15 362,42	
PLESSIS-PLACY	24 112,91	12 056,46	
POINCY	37 881,02	18 940,51	
PUISIEUX	24 149,97	12 074,99	
REUIL-EN-BRIE	44 266,78	22 133,39	
SAACY-SUR-MARNE	79 961,47	39 980,74	
SAINTE-AULDE	42 399,79	21 199,89	
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	61 243,37	30 621,69	
SAMMERON	53 885,24	26 942,62	
SEPT-SORTS	27 480,95	13 740,48	
SIGNY-SIGNETS	39 019,06	19 509,53	
TANCROU	26 054,12	13 027,06	
TROCZY-EN-MULTIEN	20 339,91	10 169,95	
USSY-SUR-MARNE	48 550,90	24 275,45	
VENDREST	39 827,17	19 913,59	
VINCY-MANOEUVRE	25 038,46	12 519,23	
CARNETIN	24 656,29	12 328,14	LAGNY-SUR-MARNE
CHALIFERT	57 278,28	28 639,14	
CHANTELOUP-EN-BRIE	140 030,24	70 015,12	
CONCHES-SUR-GONDOIRE	69 204,40	34 602,20	
DAMP MART	127 545,25	63 772,62	
GOUVERNES	50 494,18	25 247,09	
GUERMANTES	48 719,64	24 359,82	
JABLINES	33 516,89	16 758,44	
LESCHEs	39 818,83	19 909,42	
POMPONNE	144 607,22	72 303,61	
LIVRY-SUR-SEINE	84 902,71	42 451,36	MELUN
MAINCY	74 273,00	37 136,50	
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	26 165,58	13 082,79	
ROCHETTE	138 955,10	69 477,55	
RUBELLES	118 418,29	59 209,15	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
SAINT-GERMAIN-LAXIS	38 888,02	19 444,01	MELUN
VOISENON	49 700,49	24 850,25	
COMPANS	37 452,22	18 726,11	MITRY-MORY
JUILLY	78 354,27	39 177,13	
LONGPERRIER	85 559,02	42 779,51	
MARCHEMORET	35 917,51	17 958,75	
MAUREGARD	31 132,11	15 566,05	
MESNIL-AMELOT	89 037,71	44 518,85	
MONTGE-EN-GOELE	37 441,02	18 720,51	
MOUSSY-LE-NEUF	117 231,53	58 615,76	
MOUSSY-LE-VIEUX	60 578,68	30 289,34	
NANTOUILLET	23 967,40	11 983,70	
ROUVRES	39 826,06	19 913,03	
SAINT-MARD	140 242,89	70 121,45	
THIEUX	40 186,50	20 093,25	
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	30 584,54	15 292,27	
VINANTES	23 680,96	11 840,48	
BARBEY	17 509,29	8 754,65	MONTEREAU-FAULT-YONNE
BROSSE-MONTCEAUX	39 447,38	19 723,69	
CANNES-ECLUSE	97 305,43	48 652,72	
COURCELLES-EN-BASSEE	18 556,01	9 278,01	
ESMANS	43 097,74	21 548,87	
FORGES	25 991,58	12 995,79	
GRANDE-PAROISSE	121 791,69	60 895,84	
LAVAL-EN-BRIE	27 323,98	13 661,99	
MAROLLES-SUR-SEINE	73 720,71	36 860,35	
MISY-SUR-YONNE	48 189,67	24 094,83	
SAINT-GERMAIN-LAVAL	111 403,68	55 701,84	
SAINT-MAMMES	126 148,43	63 074,21	
SALINS	52 091,36	26 045,68	
THOMERY	132 053,50	66 026,75	
VARENNES-SUR-SEINE	153 778,72	76 889,36	
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	105 858,26	52 929,13	
VILLECERF	41 331,07	20 665,54	
VILLE-SAINT-JACQUES	41 134,28	20 567,14	
ANDREZEL	23 100,76	11 550,38	NANGIS
ARGENTIERES	25 377,65	12 688,83	
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	49 418,58	24 709,29	
BEAUVOIR	19 646,56	9 823,28	
BLANDY	38 712,05	19 356,03	
BOMBON	47 976,89	23 988,44	
BREAU	27 899,26	13 949,63	
CHAMPDEUIL	35 210,84	17 605,42	
CHAMPEAUX	40 439,72	20 219,86	
CHAPELLE-GAUTHIER	70 177,66	35 088,83	
CHAPELLE-RABLAIS	44 393,42	22 196,71	
CHARTRETTES	101 157,16	50 578,58	
CHATEAUBLEAU	27 098,49	13 549,25	
CHATELET-EN-BRIE	167 649,41	83 824,70	
CHATILLON-LA-BORDE	20 185,90	10 092,95	
CLOS-FONTAINE	21 352,07	10 676,04	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
COURTOMER	31 369,25	15 684,62	NANGIS
CRISENOY	34 899,43	17 449,71	
CROIX-EN-BRIE	40 401,98	20 200,99	
ECHOUBOULAINS	32 232,66	16 116,33	
ECRENNES	34 124,13	17 062,07	
FERICY	37 865,84	18 932,92	
FONTAINE-LE-PORT	47 350,39	23 675,20	
FONTAINS	23 797,53	11 898,76	
FONTENAILLES	50 966,53	25 483,26	
FOUJU	31 562,76	15 781,38	
GASTINS	37 937,95	18 968,98	
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	51 183,20	25 591,60	
GUIGNES	161 906,65	80 953,32	
MACHAULT	44 997,93	22 498,96	
MOISENAY	61 001,25	30 500,63	
PAMFOU	51 061,13	25 530,56	
QUIERS	32 665,19	16 332,59	
RAMPILLON	48 475,94	24 237,97	
SAINT-JUST-EN-BRIE	22 226,21	11 113,11	
SAINT-MERY	22 726,68	11 363,34	
SAINT-OUEN-EN-BRIE	42 016,20	21 008,10	
SIVRY-COURTRY	54 974,08	27 487,04	
VALENCE-EN-BRIE	51 779,26	25 889,63	
VANVILLE	19 669,57	9 834,78	
VERNEUIL-L'ETANG	115 689,51	57 844,76	
VIEUX-CHAMPAGNE	19 877,65	9 938,83	
YEBLES	52 647,24	26 323,62	
ARVILLE	13 414,06	6 707,03	NEMOURS
AUFFERVILLE	29 227,48	14 613,74	
BAGNEAUX-SUR-LOING	59 121,84	29 560,92	
BEAUMONT-DU-GATINAIS	57 681,33	28 840,67	
BLENNES	37 965,17	18 982,58	
BOUGLIGNY	39 370,20	19 685,10	
BRANSLES	36 230,03	18 115,01	
CHARENTREUX	49 618,96	24 809,48	
CHATEAU-LANDON	136 945,36	68 472,68	
CHATENOY	16 943,77	8 471,88	
CHENOU	25 120,38	12 560,19	
CHEVRAINVILLIERS	18 990,36	9 495,18	
CHEVRY-EN-SEREINE	40 229,53	20 114,77	
DARVAULT	43 162,72	21 581,36	
DIANT	28 320,21	14 160,11	
DORMELLES	46 978,31	23 489,15	
EGREVILLE	91 643,16	45 821,58	
FAY-LES-NEMOURS	28 505,58	14 252,79	
FLAGY	36 042,88	18 021,44	
GARENTREVILLE	15 851,08	7 925,54	
GENEVRAYE	38 879,41	19 439,71	
GIRONVILLE	19 088,22	9 544,11	
GREZ-SUR-LOING	72 373,52	36 186,76	
ICHY	18 650,20	9 325,10	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
LARCHANT	42 504,18	21 252,09	NEMOURS
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	57 103,12	28 551,56	
MADELEINE-SUR-LOING	26 536,88	13 268,44	
MAISONCELLES-EN-GATINAIS	17 317,52	8 658,76	
MONDREVILLE	26 640,86	13 320,43	
MONTCOURT-FROMONVILLE	80 783,76	40 391,88	
MONTIGNY-SUR-LOING	109 945,07	54 972,53	
MONTMACHOUX	23 582,09	11 791,04	
NANTEAU-SUR-LUNAIN	36 398,02	18 199,01	
NOISY-RUDIGNON	34 623,30	17 311,65	
NONVILLE	33 333,53	16 666,77	
OBSONVILLE	15 674,52	7 837,26	
ORMESSON	20 737,01	10 368,51	
PALEY	30 378,17	15 189,09	
POLIGNY	40 413,55	20 206,78	
REMAUVILLE	29 051,48	14 525,74	
THOURY-FEROTTES	37 498,47	18 749,24	
TREUZY-LEVELAY	24 848,36	12 424,18	
VAUX-SUR-LUNAIN	21 340,00	10 670,00	
VILLEBEON	37 101,00	18 550,50	
VILLEMARÉCHAL	55 819,69	27 909,85	
VILLEMER	42 208,07	21 104,04	
VOULX	70 053,20	35 026,60	
CHEVRY-COSSIGNY	138 935,87	69 467,93	
FAVIERES	55 873,51	27 936,75	
FEROLLES-ATTILLY	52 671,34	26 335,67	
FERRIERES	132 945,61	66 472,80	
PONTCARRE	80 379,23	40 189,61	
SERVON	121 979,58	60 989,79	
VILLENEUVE-LE-COMTE	73 008,54	36 504,27	
VILLENEUVE-SAINT-DENIS	49 628,15	24 814,07	
AUGERS-EN-BRIE	23 793,32	11 896,66	PROVINS
BABY	18 114,19	9 057,09	
BALLOY	24 910,29	12 455,15	
BANNOST-VILLEGAGNON	37 871,50	18 935,75	
BAZOUCHES-LES-BRAY	48 371,18	24 185,59	
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	26 811,43	13 405,71	
BETON-BAZOUCHES	48 065,44	24 032,72	
BEZALLES	24 493,04	12 246,52	
BOISDON	18 515,35	9 257,68	
BRAY-SUR-SEINE	92 846,94	46 423,47	
CERNEUX	23 931,93	11 965,97	
CESSOY-EN-MONTOIS	20 830,45	10 415,22	
CHALAUTRE-LA-GRANDE	44 091,34	22 045,67	
CHALAUTRE-LA-PETITE	33 726,33	16 863,17	
CHALMAISON	40 560,45	20 280,23	
CHAMPCENEST	19 702,59	9 851,30	
CHAPELLE-SAINT-SULPICE	22 326,42	11 163,21	
CHATENAY-SUR-SEINE	52 489,00	26 244,50	
CHENOISE-CUCHARMOY	76 483,00	38 241,50	
COURCHAMP	17 592,49	8 796,25	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
COURTACON	25 146,18	12 573,09	PROVINS
COUTENCON	24 200,88	12 100,44	
DONNEMARIE-DONTILLY	111 677,32	55 838,66	
EGLIGNY	26 800,83	13 400,42	
EVERLY	38 527,55	19 263,77	
FONTAINE-FOURCHES	39 565,44	19 782,72	
FRETOY	19 700,86	9 850,43	
GOUAIX	60 090,87	30 045,44	
GRAVON	20 443,10	10 221,55	
GRISY-SUR-SEINE	17 281,60	8 640,80	
GURCY-LE-CHATEL	38 670,12	19 335,06	
HERME	45 981,46	22 990,73	
JAULNES	29 191,31	14 595,66	
JOUY-LE-CHATEL	70 318,58	35 159,29	
JUTIGNY	36 326,87	18 163,43	
LECHELLE	36 526,09	18 263,04	
LIZINES	23 803,47	11 901,73	
LONGUEVILLE	71 215,69	35 607,84	
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	34 362,36	17 181,18	
LUISETAINES	23 720,25	11 860,12	
MAISON-ROUGE	41 871,23	20 935,62	
MARETS	18 096,52	9 048,26	
MEIGNEUX	24 329,11	12 164,56	
MELZ-SUR-SEINE	26 863,72	13 431,86	
MONS-EN-MONTOIS	30 898,37	15 449,18	
MONTCEAUX-LES-PROVINS	24 096,89	12 048,44	
MONTIGNY-LE-GUESDIER	25 305,22	12 652,61	
MONTIGNY-LENCOUP	63 813,05	31 906,52	
MORTERY	16 369,76	8 184,88	
MOUSSEAUX-LES-BRAY	35 651,17	17 825,59	
MOUY-SUR-SEINE	23 708,47	11 854,23	
NOYEN-SUR-SEINE	30 899,93	15 449,97	
ORMES-SUR-VOULZIE	45 202,63	22 601,31	
PAROY	19 924,93	9 962,47	
PASSY-SUR-SEINE	12 553,72	6 276,86	
POIGNY	27 615,97	13 807,99	
ROUILLY	30 669,41	15 334,71	
RUPEREUX	14 119,67	7 059,84	
SAINT-BRICE	38 326,27	19 163,14	
SAINTE-COLOMBE	76 904,07	38 452,03	
SAINT-HILLIERS	33 231,56	16 615,78	
SAINT-LOUP-DE-NAUD	43 708,83	21 854,41	
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	24 370,35	12 185,18	
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	29 261,86	14 630,93	
SANCY-LES-PROVINS	26 628,72	13 314,36	
SAVINS	38 604,37	19 302,19	
SIGY	9 913,34	4 956,67	
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	31 722,81	15 861,40	
SOISY-BOUY	43 646,06	21 823,03	
SOURDUN	81 352,10	40 676,05	
THENISY	26 320,11	13 160,06	

Répartition de l'acompte 2024

Annexe à la délibération

Commune	FDPDM 2023	Acompte 2024	Canton
TOMBE	20 383,15	10 191,57	PROVINS
VILLENAUXE-LA-PETITE	29 609,52	14 804,76	
VILLENEUVE-LES-BORDES	34 978,34	17 489,17	
VILLIERS-SAINT-GEORGES	61 200,47	30 600,24	
VILLIERS-SUR-SEINE	24 379,53	12 189,76	
VILLUIS	23 208,44	11 604,22	
VIMPELLES	34 601,26	17 300,63	
VOULTON	26 860,69	13 430,35	
VULAINES-LES-PROVINS	10 230,48	5 115,24	
BOISSISE-LE-ROI	132 220,62	66 110,31	
PRINGY	121 008,15	60 504,08	
SEINE-PORT	78 894,59	39 447,29	
BOISSETTES	23 765,94	11 882,97	SAVIGNY-LE-TEMPLE
BOISSISE-LA-BERTRAND	51 767,23	25 883,62	
BOULEURS	70 604,46	35 302,23	SERRIS
BOUTIGNY	40 893,80	20 446,90	
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	62 433,95	31 216,97	
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	87 543,16	43 771,58	
COULOMMES	32 843,54	16 421,77	
COUPVRAY	115 189,25	57 594,63	
COUTEVROULT	54 399,10	27 199,55	
CRECY-LA-CHAPELLE	182 201,89	91 100,94	
HAUTE-MAISON	29 173,37	14 586,68	
MONTRY	133 831,78	66 915,89	
SAINT-FIACRE	27 012,64	13 506,32	
SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	135 277,98	67 638,99	
SANCY	28 791,65	14 395,82	
TIGEAUX	29 430,21	14 715,10	
VAUCOURTOIS	24 635,67	12 317,83	
VILLEMAREUIL	25 989,25	12 994,62	
VILLIERS-SUR-MORIN	83 717,35	41 858,67	
VOULANGIS	65 868,35	32 934,18	
BUSSY-SAINT-MARTIN	28 637,06	14 318,53	TORCY
COLLEGIEN	123 338,45	61 669,22	
JOSSIGNY	29 052,20	14 526,10	
PIN	62 216,50	31 108,25	VILLEPARISIS
VILLEVAUDE	84 448,59	42 224,30	

RDÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_704H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/04

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : répartition de la dotation 2024
Dossier 1 sur 4

Le Conseil Départemental est appelé à répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) entre les communes et les E.P.C.I. défavorisés de Seine-et-Marne.

Il s'agit de la dotation notifiée par l'Etat au titre de 2024 de 7 358 291 €.

Il est proposé à l'Assemblée de répartir cette dotation entre communes et E.P.C.I. en reconduisant exactement la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle: 72,43 % aux communes et 27,57 % aux E.P.C.I., soit 5 329 935 € aux communes et 2 028 356 € aux E.P.C.I.

Les modalités de répartition entre communes d'une part et E.P.C.I. d'autre part sont ensuite maintenues. 446 communes et 21 E.P.C.I. sont éligibles au fonds en 2024.

Il convient de répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle en faveur des Communautés d'Agglomération pour un montant de 980 329,46 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1648 A IV Bis,

VU la loi n°96-314 en date du 12 avril 1996,

VU le décret n° 88-988 du 17 octobre 1988, relatif au fonds départemental de la taxe professionnelle modifiée par décret n°2009-51 du 14 janvier 2009,

VU la délibération n°08/01 en date du 26 novembre 2004, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre EPCI défavorisés,

VU la délibération n°07/01 en date du 4 novembre 2013, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre communes défavorisées,

VU l'arrêté du Préfet de Seine-et-Marne en date du 18 juillet 2024, valant notification de la dotation d'Etat FDPTP 2024,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De répartir la dotation d'Etat notifiée par la Préfecture de Seine-et-Marne, soit 7 358 291 € entre les communes et les E.P.C.I. défavorisées ainsi qu'il suit :

- **2 028 355,96 €** en faveur des E.P.C.I.,
- **5 329 935,04 €** en faveur des communes.

Article 2 : Les modalités de répartition adoptées pour les E.P.C.I. lors de la séance du 26 novembre 2004 sont maintenues.

Article 3 : Les modalités de répartition adoptées pour les communes lors de la séance du 4 novembre 2013 sont maintenues.

Article 4 : Au sein des E.P.C.I, de répartir le montant de **980 329,46 €** au titre du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) en faveur des Communautés d'agglomération bénéficiaires mentionnées à l'annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 31

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Julie GOBERT

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 14

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de Conseillère communautaire de la CA Melun Val de Seine

M. Thierry CERRI en sa qualité de 1er Vice-président de la CA Val d'Europe Agglo

Mme Sophie DELOISY en sa qualité de Vice-présidente de la CA Coulommiers Pays de Brie

M. Yann DUBOSC en sa qualité de Vice-président de la CA Marne et Gondoire

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI en sa qualité de Conseillère communautaire de la CA Marne et Gondoire

Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de Vice-présidente de la CA Val d'Europe Agglo

M. Pascal GOUHOURY en sa qualité de Président de la CA du Pays de Fontainebleau

Mme Sarah LACROIX en sa qualité de Conseillère communautaire de la CA du Pays de Meaux

Mme Mireille MUNCH en sa qualité de 1ère Vice-présidente de la CA Marne et Gondoire

Mme Céline NETTHAVONGS en sa qualité de Conseillère communautaire de la CA Paris Vallée de la Marne
M. Jean-François PARIGI en sa qualité de Conseiller communautaire de la CA du Pays de Meaux
M. Brice RABASTE en sa qualité de Vice-président de la CA Paris Vallée de la Marne
M. Christian ROBACHE en sa qualité de 4ème Vice-président de la CA Marne et Gondoire
M. Xavier VANDERBISE en sa qualité de Vice-président de la CA Paris Vallée de la Marne

Etait ABSENT: 1

M. Ugo PEZZETTA



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Libellé EPCI	Total répartition 2024 (après limitation)*
CA PARIS-VALLÉE DE LA MARNE	184 345,76
CA DU PAYS DE MEAUX	118 520,09
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	137 055,44
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	215 570,46
CA MELUN VAL DE SEINE	90 969,52
CA VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION	177 535,82
CA DE MARNE ET GONDOIRE	56 332,37
Total à répartir	980 329,46

*Plafonnement à 145% de la dotation attribuée l'année N-1

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_705H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/05

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : répartition de la dotation 2024
Dossier 2 sur 4

Le Conseil Départemental est appelé à répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) entre les communes et les E.P.C.I. défavorisés de Seine-et-Marne.

Il s'agit de la dotation notifiée par l'Etat au titre de 2024 de 7 358 291 €.

Il est proposé à l'Assemblée de répartir cette dotation entre communes et E.P.C.I. en reconduisant exactement la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle: 72,43 % aux communes et 27,57 % aux E.P.C.I., soit 5 329 935 € aux communes et 2 028 356 € aux E.P.C.I.

Les modalités de répartition entre communes d'une part et E.P.C.I. d'autre part sont ensuite maintenues. 446 communes et 21 E.P.C.I. sont éligibles au fonds en 2024.

Il convient de répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle en faveur des Communautés de communes pour un montant de 1 048 026,50 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1648 A IV Bis,

VU la loi n°96-314 en date du 12 avril 1996,

VU le décret n° 88-988 du 17 octobre 1988, relatif au fonds départemental de la taxe professionnelle modifiée par décret n°2009-51 du 14 janvier 2009,

VU la délibération n°08/01 en date du 26 novembre 2004, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre EPCI défavorisés,

VU la délibération n°07/01 en date du 4 novembre 2013, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre communes défavorisées,

VU l'arrêté du Préfet de Seine-et-Marne en date du 18 juillet 2024, valant notification de la dotation d'Etat FDPTP 2024,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De répartir la dotation d'Etat notifiée par la Préfecture de Seine-et-Marne, soit 7 358 291 € entre les communes et les E.P.C.I. défavorisées ainsi qu'il suit :

- **2 028 355,96 €** en faveur des E.P.C.I.,
- **5 329 935,04 €** en faveur des communes.

Article 2 : Les modalités de répartition adoptées pour les E.P.C.I. lors de la séance du 26 novembre 2004 sont maintenues.

Article 3 : Les modalités de répartition adoptées pour les communes lors de la séance du 4 novembre 2013 sont maintenues.

Article 4 : Au sein des E.P.C.I, de répartir le montant de **1 048 026,50 €** au titre du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) en faveur des Communautés de communes bénéficiaires mentionnées à l'annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 32

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Thierry CERRI

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
Mme Sara SHORT-FERJULE
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 13

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI en sa qualité de Conseillère communautaire de la CC du Pays de Montereau

M. Jean-Marc CHANUSSOT en sa qualité de 1er Vice-président de la CC Brie des rivières et châteaux

M. Bernard COZIC en sa qualité de Conseiller communautaire de la CC Pays de Nemours

Mme Isoline GARREAU en sa qualité de Vice-présidente de la CC du Pays de Montereau

M. Laurent GAUTIER en sa qualité de Vice-président de la CC Portes Briardes entre villes et forêts

M. Michel JOZON en sa qualité de 2ème Vice-président de la CC des deux Morin

M. Olivier LAVENKA en sa qualité de Président de la CC du Provinois

M. Jean LAVIOLETTE en sa qualité de Président de la CC Orée de la Brie

Mme Nolwenn LE BOUTER en sa qualité de Conseillère communautaire de la CC de la Brie Nangissienne

Mme Daisy LUCZAK en sa qualité de Vice-présidente de la CC Brie des rivières et châteaux

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU en sa qualité de Vice-présidente de la CC du Pays de l'Ourcq

M. Patrick SEPTIERS en sa qualité de Président de la CC Moret Seine et Loing

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de 1ère Vice-présidente de la CC Bassée Montois

Etait ABSENT: 1

M. Ugo PEZZETTA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Parigi', is centered on the page. The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the bottom.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Libellé EPCI	Total répartition 2024 (après limitation)*
CC PORTE BRIARDES ENTRE VILLE ET FORETS	40 787,66
CC PAYS DE NEMOURS	29 167,86
CC GATINAIS VAL DE LOING	88 573,24
CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE	66 948,52
CC DU PROVINOIS	85 227,19
CC DU BASSEE MONTOIS	18 085,35
CC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX	132 544,50
CC DES DEUX MORIN	165 613,61
CC DU VAL BRIARD	77 670,43
CC MORET SEINE ET LOING	82 404,34
CC DU PAYS DE L'OURCQ	113 767,17
CC DU PAYS DE MONTEREAU	50 362,64
CC OREE DE LA BRIE	47 581,02
CC DE LA BRIE NANGISSIENNE	49 292,97
Total	1 048 026,50

* Plafonnement à 145% de la dotation attribuée l'année N-1

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_706H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/06

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : répartition de la dotation 2024
Dossier 3 sur 4

Le Conseil Départemental est appelé à répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) entre les communes et les E.P.C.I. défavorisés de Seine-et-Marne.

Il s'agit de la dotation notifiée par l'Etat au titre de 2024 de 7 358 291 €.

Il est proposé à l'Assemblée de répartir cette dotation entre communes et E.P.C.I. en reconduisant exactement la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle: 72,43 % aux communes et 27,57 % aux E.P.C.I., soit 5 329 935 € aux communes et 2 028 356 € aux E.P.C.I.

Les modalités de répartition entre communes d'une part et E.P.C.I. d'autre part sont ensuite maintenues. 446 communes et 21 E.P.C.I. sont éligibles au fonds en 2024.

Il convient de répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle en faveur de 223 communes pour un montant de 2 691 348,48 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1648 A IV Bis,

VU la loi n°96-314 en date du 12 avril 1996,

VU le décret n° 88-988 du 17 octobre 1988, relatif au fonds départemental de la taxe professionnelle modifiée par décret n°2009-51 du 14 janvier 2009,

VU la délibération n°08/01 en date du 26 novembre 2004, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre EPCI défavorisés,

VU la délibération n°07/01 en date du 4 novembre 2013, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre communes défavorisées,

VU l'arrêté du Préfet de Seine-et-Marne en date du 18 juillet 2024, valant notification de la dotation d'Etat FDPTP 2024,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De répartir la dotation d'Etat notifiée par la Préfecture de Seine-et-Marne, soit 7 358 291 € entre les communes et les E.P.C.I. défavorisées ainsi qu'il suit :

- **2 028 355,96 €** en faveur des E.P.C.I.,
- **5 329 935,04 €** en faveur des communes.

Article 2 : Les modalités de répartition adoptées pour les E.P.C.I. lors de la séance du 26 novembre 2004 sont maintenues.

Article 3 : Les modalités de répartition adoptées pour les communes lors de la séance du 4 novembre 2013 sont maintenues.

Article 4 : De répartir le montant de **2 691 348,48 €** au titre du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) en faveur de 223 communes bénéficiaires mentionnées à l'annexe de la présente délibération, étant précisé que les attributions inférieures à 150 € ne sont pas versées et réabondent le fonds pour les autres communes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 28

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

M. Laurent GAUTIER

M. Pascal GOUHOURY

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
M. Jean-François PARIGI
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 17

M. Thierry CERRI en sa qualité de Maire de la Commune de Coupvray
Mme Sophie DELOISY en sa qualité d'adjointe au Maire de la Commune de Coulommiers
M. Yann DUBOSC en sa qualité de Maire de la Commune de Bussy Saint Georges
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI en sa qualité de 1ère adjointe de la Commune de Lagny sur Marne
Mme Isoline GARREAU en sa qualité de Maire de la Commune de Diant
Mme Anne GBIORCZYK en sa qualité de Maire de la Commune de Bailly Romainvilliers
Mme Julie GOBERT en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Champs sur Marne
M. Michel JOZON en sa qualité de Maire de la Commune de la Ferté-Gaucher
Mme Daisy LUCZAK en sa qualité de Maire de la Commune de Courquetaine
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU en sa qualité de 1ère adjointe de la Commune de Lizy-sur-Ourcq
Mme Mireille MUNCH en sa qualité de Maire de la Commune de Ferrières en Brie
Mme Céline NETTHAVONGS en sa qualité de Maire adjointe de la Commune de Chelles

Mme Véronique PASQUIER en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Claye Souilly

M. Brice RABASTE en sa qualité de Maire de la Commune de Chelles

Mme Sandrine SOSINSKI en sa qualité de Maire de la Commune de Donnemarie Dontilly

M. Jean-Louis THIERIOT en sa qualité de Conseiller municipal de la Commune de Beauvoir

M. Xavier VANDERBISE en sa qualité de Maire de la Commune de Courtry

Etait ABSENT: 1

M. Ugo PEZZETTA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Parigi', is centered on the page. The signature is stylized with a large initial 'J' and a distinct 'F'.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

FDPTP 2024 Répartition des communes

Nom de la commune	Total dotation 2024 après limitation (dotation inf. à 150€)
AMILLIS	11 755,78
AMPONVILLE	4 241,14
ANDREZEL	4 988,49
ARBONNE-LA-FORET	20 214,05
ARGENTIERES	11 121,99
ARMENTIERES-EN-BRIE	17 929,88
ARVILLE	28 062,30
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	6 706,93
AUGERS-EN-BRIE	6 166,10
AULNOY	14 719,86
AVON	2 438,88
BABY	20 148,88
BAGNEAUX-SUR-LOING	15 739,31
BAILLY-ROMAINVILLIERS	3 332,45
BALLOY	4 008,99
BANNOST-VILLEGAGNON	1 503,19
BARBEY	10 691,37
BARCY	11 769,73
BASSEVELLE	37 065,55
BAZOUCHES-LES-BRAY	17 734,66
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	1 760,92
BEAUMONT-DU-GATINAIS	17 740,07
BEAUVOIR	9 398,81
BELLOT	20 493,74
BERNAY-VILBERT	10 687,98
BETON-BAZOUCHES	20 347,90
BEZALLES	25 062,85
BLANDY	287,12
BLENNES	21 703,80
BOISDON	12 620,51
BOIS-LE-ROI	219,40
BOISSISE-LE-ROI	2 143,02
BOISSY-AUX-CAILLES	24 727,47
BOISSY-LE-CHATEL	16 763,35
BOITRON	15 691,96
BOMBON	3 661,28
BOUGLIGNY	15 096,89
BOULANCOURT	5 020,42
BOULEURS	22 118,83
BOURRON-MARLOTTE	1 000,96
BOUTIGNY	2 548,10
BRANSLES	19 763,13
BRAY-SUR-SEINE	10 839,61
BREAU	9 806,10
BRIE-COMTE-ROBERT	4 943,36

Nom de la commune	Total dotation 2024 après limitation (dotation inf. à 150€)
BROSSE-MONTCEAUX	4 155,53
BROU-SUR-CHANTEREINE	10 858,96
BURCY	6 804,27
BUSSIERES	33 916,44
BUSSY-SAINT-GEORGES	3 870,00
CANNES-ECLUSE	10 026,39
CELLE-SUR-MORIN	16 799,96
CELY	463,16
CERNEUX	16 774,37
CESSON	3 641,35
CESSOY-EN-MONTOIS	5 343,57
CHAILLY-EN-BIERE	342,18
CHAILLY-EN-BRIE	17 996,75
CHARENTREUX	19 311,07
CHALAUTRE-LA-GRANDE	18 145,01
CHALAUTRE-LA-PETITE	3 729,98
CHALMAISON	12 279,80
CHAMBRY	447,97
CHAMIGNY	17 760,77
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	16 631,50
CHAMPCENEST	3 779,36
CHAMPDEUIL	5 602,44
CHAMPS-SUR-MARNE	11 485,26
CHANGIS-SUR-MARNE	22 035,51
CHANTELOUP-EN-BRIE	4 059,36
CHAPELLE-GAUTHIER	14 027,06
CHAPELLE-IGER	14 954,37
CHAPELLE-LA-REINE	5 501,13
CHAPELLE-RABLAIS	12 921,92
CHAPELLE-SAINT-SULPICE	23 977,28
CHAPELLES-BOURBON	9 577,88
CHAPELLE-MOUTILS	42 862,05
CHARMENTRAY	12 512,28
CHARTRETTES	254,96
CHARTRONGES	16 568,71
CHATEAUBLEAU	21 648,82
CHATEAU-LANDON	1 803,84
CHATELET-EN-BRIE	1 523,73
CHATENAY-SUR-SEINE	20 946,34
CHATILLON-LA-BORDE	13 755,10
CHAUFFRY	20 760,21
CHAUMES-EN-BRIE	9 371,83
CHELLES	4 843,94
CHENOISE-CUCHARMOY	19 056,26
CHENOU	17 577,31
CHESSY	4 502,49
CHEVRU	23 668,68
CHEVRY-COSSIGNY	2 374,39

Nom de la commune	Total dotation 2024 après limitation (dotation inf. à 150€)
CHEVRY-EN-SEREINE	22 347,14
CHOISY-EN-BRIE	7 094,14
CITRY	32 015,02
CLAYE-SOUILLY	2 448,35
CLOS-FONTAINE	7 094,94
COCHEREL	17 647,53
COLLEGIEN	5 237,88
COMBS-LA-VILLE	5 651,92
COMPANS	6 765,91
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	13 874,18
CONGIS-SUR-THEROUANNE	14 063,88
COUBERT	3 096,85
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	8 773,27
COULOMBS-EN-VALOIS	1 499,25
COULOMMES	17 675,17
COULOMMIERS	10 385,79
COUPVRAY	1 611,82
COURCELLES-EN-BASSEE	1 805,62
COURCHAMP	5 511,30
COURPALAY	10 137,25
COURQUETAINE	16 823,85
COURTACON	47 646,31
COURTOMER	346,00
COURTRY	2 889,14
COUTENCON	15 772,75
COUTEVROULT	15 088,44
CRECY-LA-CHAPELLE	6 486,56
CREGY-LES-MEAUX	16 503,33
CREVECOEUR-EN-BRIE	15 994,53
CRISENOY	3 957,95
CROISSY-BEAUBOURG	2 001,78
CROIX-EN-BRIE	4 994,41
CROUY-SUR-OURCQ	6 451,80
CUISY	15 317,89
DAGNY	9 255,12
DAMMARIE-LES-LYS	13 759,05
DAMMARTIN-EN-GOELE	2 612,18
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	11 463,63
DAMPMART	2 434,61
DARVAULT	19 666,92
DHUISY	10 054,24
DIANT	66 887,12
DONNEMARIE-DONTILLY	15 285,51
DORMELLES	5 682,20
DOUE	15 516,59
DOUY-LA-RAMEE	20 305,89
ECHOUBOULAINS	5 676,42
ECRENNES	5 781,33

Nom de la commune	Total dotation 2024 après limitation (dotation inf. à 150€)
EGLIGNY	23 485,32
EGREVILLE	6 501,15
EMERAINVILLE	4 235,37
ESBLY	988,00
ESMANS	656,84
ETREPILLY	7 755,18
EVERLY	20 499,18
EVRY-GREGY-SUR-YERRE	286,74
FAREMOUTIERS	16 961,09
FAVIERES	7 745,01
FERICY	7 867,69
FERRIERES	1 175,77
FERTE-GAUCHER	14 213,60
FERTE-SOUS-JOUARRE	12 026,32
FLAGY	6 824,85
FLEURY-EN-BIERE	9 112,58
FONTAINEBLEAU	4 155,05
FONTAINE-FOURCHES	10 508,57
FONTAINS	6 758,03
FONTENAILLES	11 678,77
FONTENAY-TRESIGNY	3 684,58
FORGES	9 443,56
FOUJU	7 095,50
FRETOY	14 303,48
FUBLAINES	16 072,25
GARENTREVILLE	3 092,14
GASTINS	10 829,84
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	57 663,84
GESVRES-LE-CHAPITRE	18 589,46
GIREMOUTIERS	14 515,88
GIRONVILLE	62 568,13
GOUAIX	8 680,92
GRANDE-PAROISSE	2 241,37
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	3 954,46
GRAVON	6 873,66
GRETZ-ARMAINVILLIERS	5 153,72
GRISY-SUR-SEINE	7 211,10
GUERARD	14 024,50
GUIGNES	17 660,28
GURCY-LE-CHATEL	12 857,98
HAUTEFEUILLE	15 030,72
HAUTE-MAISON	37 744,69
HERICY	247,98
HERME	21 709,34
HONDEVILLIERS	15 212,23
ICHY	19 335,12
ISLES-LES-MELDEUSES	180,82
ISLES-LES-VILLENROY	2 936,70

Nom de la commune	Total dotation 2024 après limitation (dotation inf. à 150€)
IVERNY	23 537,90
JAULNES	14 116,54
JOSSIGNY	1 246,36
JOUARRE	15 889,68
JOUY-LE-CHATEL	7 621,63
JOUY-SUR-MORIN	15 831,23
JUILLY	1 754,43
JUTIGNY	21 585,54
LAGNY-SUR-MARNE	4 211,67
LAVAL-EN-BRIE	1 616,98
LECHELLE	14 158,21
LESCHEROLLES	16 452,42
LESIGNY	1 904,06
LEUDON-EN-BRIE	14 678,19
LIEUSAIN	10 864,57
LIVERDY-EN-BRIE	9 040,39
LIVRY-SUR-SEINE	1 892,04
LIZINES	63 033,54
LIZY-SUR-OURCQ	15 032,40
LOGNES	9 985,40
LONGPERRIER	7 898,96
LONGUEVILLE	19 431,38
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	3 514,72
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	17 743,86
LUISETAINES	23 059,73
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	7 707,34
LUZANCY	19 108,37
MACHAULT	3 370,71
MADELEINE-SUR-LOING	17 804,17
MAGNY-LE-HONGRE	1 580,60
MAINCY	264,49
MAISONCELLES-EN-BRIE	1 665,88
MAISONCELLES-EN-GATINAIS	10 414,40
MAISON-ROUGE	15 549,92
Total à répartir	2 691 348,48

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_707H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/07

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : répartition de la dotation 2024
Dossier 4 sur 4

Le Conseil Départemental est appelé à répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) entre les communes et les E.P.C.I. défavorisés de Seine-et-Marne.

Il s'agit de la dotation notifiée par l'Etat au titre de 2024 de 7 358 291 €.

Il est proposé à l'Assemblée de répartir cette dotation entre communes et E.P.C.I. en reconduisant exactement la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle: 72,43 % aux communes et 27,57 % aux E.P.C.I., soit 5 329 935 € aux communes et 2 028 356 € aux E.P.C.I.

Les modalités de répartition entre communes d'une part et E.P.C.I. d'autre part sont ensuite maintenues. 446 communes et 21 E.P.C.I. sont éligibles au fonds en 2024.

Il convient de répartir le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle en faveur de 223 communes pour un montant de 2 638 586,56 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1648 A IV Bis,

VU la loi n°96-314 en date du 12 avril 1996,

VU le décret n° 88-988 du 17 octobre 1988, relatif au fonds départemental de la taxe professionnelle modifiée par décret n°2009-51 du 14 janvier 2009,

VU la délibération n°08/01 en date du 26 novembre 2004, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre EPCI défavorisés,

VU la délibération n°07/01 en date du 4 novembre 2013, par laquelle le Conseil départemental s'est prononcé sur les critères de répartition entre communes défavorisées,

VU l'arrêté du Préfet de Seine-et-Marne en date du 18 juillet 2024, valant notification de la dotation d'Etat FDPTP 2024,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De répartir la dotation d'Etat notifiée par la Préfecture de Seine-et-Marne, soit 7 358 291 € entre les communes et les E.P.C.I. défavorisées ainsi qu'il suit :

- **2 028 355,96 €** en faveur des E.P.C.I.,
- **5 329 935,04 €** en faveur des communes.

Article 2 : Les modalités de répartition adoptées pour les E.P.C.I. lors de la séance du 26 novembre 2004 sont maintenues.

Article 3 : Les modalités de répartition adoptées pour les communes lors de la séance du 4 novembre 2013 sont maintenues.

Article 4 : De répartir le montant de **2 638 586,56 €** au titre du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) en faveur de 223 communes bénéficiaires mentionnées à l'annexe de la présente délibération, étant précisé que les attributions inférieures à 150 € ne sont pas versées et réabondent le fonds pour les autres communes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 30

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

M. Jean LAVIOLETTE
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Véronique PASQUIER
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
Mme Béatrice RUCHETON
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'ont pas pris part au vote et, en conséquence, sont sortis de la Salle des Séances : 15

Mme Emma ABREU en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Villeparisis

M. Eric BAREILLE en sa qualité de Maire de la Commune de Vert Saint Denis

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Vaux le Pénil

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI en sa qualité d'adjointe de la Commune de Montereau Fault Yonne

M. Bernard COZIC en sa qualité d'adjoint de la Commune de Nemours

M. Laurent GAUTIER en sa qualité de Maire de la Commune de Tournan en Brie

M. Pascal GOUHOURY en sa qualité de Maire de la Commune de Samoreau

Mme Sarah LACROIX en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Meaux

M. Olivier LAVENKA en sa qualité de Maire de la Commune de Provins

Mme Nolwenn LE BOUTER en sa qualité de Maire de la Commune de Nangis

Mme Nathalie MOINE en sa qualité de Conseillère municipale de la Commune de Saint Pathus
M. Jean-François PARIGI en sa qualité de Conseiller municipal de la Commune de Meaux
M. Vincent PAUL-PETIT en sa qualité de Maire de la Commune de Seine-Port
M. Christian ROBACHE en sa qualité de Maire de la Commune de Montévrain
M. Patrick SEPTIERS en sa qualité de Conseiller municipal de la Commune de Moret Loing et Orvanne

Etait ABSENT: 1

M. Anthony GRATACOS



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024

FDPTP 2024 Répartition des communes

Nom de la commune	Total dotation 2024 Après limitation (dotation inf. à 150€)
MARCHEMORET	16 329,80
MARCILLY	8 097,92
MARETS	16 778,90
MAREUIL-LES-MEAUX	6 128,39
MARLES-EN-BRIE	4 606,87
MAROLLES-EN-BRIE	21 768,81
MAROLLES-SUR-SEINE	2 773,51
MARY-SUR-MARNE	291,77
MAUPERTHUIS	18 776,92
MAUREGARD	1 662,47
MAY-EN-MULTIEN	10 257,77
MEAUX	13 342,43
MEE-SUR-SEINE	17 352,25
MEIGNEUX	17 442,73
MEILLERAY	24 064,80
MELUN	14 860,25
MELZ-SUR-SEINE	9 685,71
MERY-SUR-MARNE	22 647,15
MESNIL-AMELOT	12 175,11
MESSY	17 355,10
MISY-SUR-YONNE	9 751,85
MITRY-MORY	9 375,32
MOISENAY	6 019,96
MOISSY-CRAMAYEL	11 631,95
MONDREVILLE	16 730,43
MONS-EN-MONTOIS	15 298,01
MONTCEAUX-LES-MEAUX	12 851,18
MONTCEAUX-LES-PROVINS	4 780,62
MONTCOURT-FROMONVILLE	376,22
MONTDAUPHIN	49 779,05
MONTENILS	76 238,22
MONTEREAU-FAULT-YONNE	22 569,46
MONTEVRAIN	2 602,04
MONTGE-EN-GOELE	4 263,62
MONTHYON	751,98
MONTIGNY-LE-GUESDIER	17 755,35
MONTIGNY-LENCOUP	20 186,82
MONTIGNY-SUR-LOING	185,22
MONTMACHOUX	8 074,77
MONTOLIVET	35 896,68
MONTRY	279,27
MORET-LOING-ET-ORVANNE	1 456,61
MORMANT	9 135,58

Nom de la commune	Total dotation 2024 Après limitation (dotation inf. à 150€)
MORTCERF	9 244,68
MORTERY	45 848,48
MOUROUX	16 827,37
MOUSSEAUX-LES-BRAY	8 166,22
MOUSSY-LE-NEUF	2 518,11
MOUSSY-LE-VIEUX	3 522,87
MOUY-SUR-SEINE	2 527,82
NANDY	7 966,47
NANGIS	14 680,00
NANTEAU-SUR-ESSONNE	5 677,11
NANTEAU-SUR-LUNAIN	3 873,65
NANTEUIL-LES-MEAUX	2 611,46
NANTEUIL-SUR-MARNE	23 800,17
NANTOUILLET	3 952,55
NEMOURS	15 153,08
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	14 196,30
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	18 821,32
NOISIEL	15 509,67
NOISY-RUDIGNON	16 498,18
NOYEN-SUR-SEINE	15 460,05
OBSONVILLE	44 747,18
OCQUERRE	32 049,31
OISSERY	19 058,67
ORLY-SUR-MORIN	19 817,92
ORMES-SUR-VOULZIE	11 696,54
ORMESSON	4 677,27
OTHIS	3 790,12
OZOIR-LA-FERRIERE	3 637,21
OZOUER-LE-VOULGIS	13 971,95
PALEY	6 343,55
PAMFOU	12 042,10
PAROY	16 010,29
PASSY-SUR-SEINE	46 386,36
PENCHARD	15 662,64
PERTHES	655,30
PEZARCHES	6 337,36
PIERRE-LEVEE	18 029,37
PIN	1 226,29
PLESSIS-AUX-BOIS	16 122,79
PLESSIS-FEU-AUSSOUX	9 715,14
PLESSIS-L'EVEQUE	18 873,68
PLESSIS-PLACY	8 589,10
POIGNY	4 988,38
POLIGNY	396,57
POMMEUSE	16 245,50
POMPONNE	5 694,83

Nom de la commune	Total dotation 2024 Après limitation (dotation inf. à 150€)
PONTAULT-COMBAULT	4 449,06
PONTCARRE	1 183,19
PRECY-SUR-MARNE	5 231,28
PRINGY	4 185,08
PROVINS	11 222,48
PUISIEUX	14 125,69
QUIERS	-
QUINCY-VOISINS	2 954,93
RAMPILLON	12 380,62
REAU	9 412,29
REBAIS	16 480,16
REMAUVILLE	2 747,35
REUIL-EN-BRIE	16 675,46
ROCHETTE	4 738,93
ROISSY-EN-BRIE	7 456,31
ROUILLY	17 741,46
ROUVRES	768,16
ROZAY-EN-BRIE	2 706,06
RUBELLES	3 951,91
RUMONT	8 589,11
RUPEREUX	1 075,38
SAACY-SUR-MARNE	20 659,15
SABLONNIERES	21 609,04
SAINT-AUGUSTIN	15 839,46
SAINTE-AULDE	14 763,91
SAINT-BARTHELEMY	30 300,50
SAINTE-COLOMBE	13 169,06
SAINT-CYR-SUR-MORIN	14 728,50
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	16 595,60
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	4 788,97
SAINT-FIACRE	17 993,78
SAINT-GERMAIN-LAVAL	14 863,71
SAINT-GERMAIN-LAXIS	1 447,90
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	24 578,43
SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	1 192,96
SAINT-HILLIERS	15 021,23
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMENTS	9 348,36
SAINT-JUST-EN-BRIE	10 448,58
SAINT-LEGER	22 410,04
SAINT-LOUP-DE-NAUD	9 867,29
SAINT-MAMMES	4 860,71
SAINT-MARD	863,89
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	12 265,30
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	11 073,77
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	10 602,51
SAINT-MERY	5 305,04

Nom de la commune	Total dotation 2024 Après limitation (dotation inf. à 150€)
SAINT-MESMES	2 783,69
SAINT-OUEN-EN-BRIE	12 544,80
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	17 024,21
SAINT-PATHUS	13 736,41
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	1 926,16
SAINT-REMY-DE-LA-VANNE	6 318,19
BEAUTHEIL-SAINTS	15 680,89
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	16 287,64
SAINT-SIMEON	13 152,17
SAINT-SOUPPLETS	4 106,74
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	5 270,31
SALINS	14 622,38
SAMMERON	16 816,36
SAMOIS-SUR-SEINE	1 103,68
SAMOREAU	2 495,24
SANCY	18 323,06
SANCY-LES-PROVINS	22 623,47
SAVIGNY-LE-TEMPLE	12 666,62
SAVINS	18 306,60
SEINE-PORT	156,17
SEPT-SORTS	1 347,23
SERRIS	3 553,25
SERVON	2 974,77
SIGNY-SIGNETS	18 911,16
SIGY	594,41
SIVRY-COURTRY	-
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	16 838,24
SOISY-BOUY	13 169,81
SOLERS	4 762,79
SOUPPES-SUR-LOING	9 563,25
SOURDUN	30 633,12
TANCROU	10 295,25
THENISY	17 363,68
THIEUX	6 068,01
THORIGNY-SUR-MARNE	5 135,35
THOURY-FEROTTES	4 398,11
TIGEAUX	7 136,45
TOMBE	5 872,77
TORCY	11 832,85
TOUQUIN	13 481,94
TOURNAN-EN-BRIE	3 804,57
TRETOIRE	19 240,71
TRILBARDOU	7 711,54
TRILPORT	2 893,91
TROCY-EN-MULTIEN	2 644,56
USSY-SUR-MARNE	10 392,61

Nom de la commune	Total dotation 2024 Après limitation (dotation inf. à 150€)
VAIRES-SUR-MARNE	4 822,41
VALENCE-EN-BRIE	23 474,08
VANVILLE	5 922,52
VARENNES-SUR-SEINE	11 397,20
VARREDES	14 453,01
VAUCOURTOIS	16 841,63
VAUDOY-EN-BRIE	11 445,26
VAUX-LE-PENIL	3 922,15
VAUX-SUR-LUNAIN	14 519,26
VENDREST	15 715,82
VERDELOT	35 550,29
VERNEUIL-L'ETANG	6 525,40
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	1 380,34
VERT-SAINT-DENIS	4 462,23
VIEUX-CHAMPAGNE	16 366,68
VILLEBEON	21 912,04
VILLEMARÉCHAL	1 268,70
VILLEMAREUIL	12 380,59
VILLEMER	838,74
VILLENAUXE-LA-PETITE	17 863,79
VILLENEUVE-LE-COMTE	-
VILLENEUVE-LES-BORDES	17 476,55
VILLENEUVE-SAINT-DENIS	970,18
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	4 497,73
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	22 595,54
VILLENOY	4 162,02
VILLEPARISIS	8 201,83
VILLEROY	9 409,58
VILLE-SAINT-JACQUES	3 455,66
VILLIERS-EN-BIERE	3 647,41
VILLIERS-SAINT-GEORGES	17 350,49
VILLIERS-SOUS-GREZ	604,07
VILLIERS-SUR-MORIN	22 228,09
VILLIERS-SUR-SEINE	15 234,08
VILLUIS	15 495,34
VIMPELLES	5 742,08
VINANTES	387,43
VINCY-MANOEUVRE	17 717,88
VOINSLES	17 291,07
VOISENON	1 419,10
VOULANGIS	15 865,49
VOULTON	37 722,94
VOULX	4 933,96
VULAINES-LES-PROVINS	32 645,58
YEBLES	3 222,74
Total à répartir	2 638 586,56

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_708H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/08

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.

La mise à jour du tableau des emplois par la modification et la création d'emplois permanents et non-permanents est soumise à l'approbation de l'Assemblée. Il est ainsi proposé de modifier vingt-et-un emplois permanents. Il est également proposé la transformation d'un poste permanent au service départemental d'accueil d'urgence de l'enfance (SDAUE).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son/ses articles,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU le Code général de la Santé Publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la loi n° 83-25 du 19 janvier 1983 portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale,

VU le décret n°2020-791 du 26 juin 2020 fixant les dispositions applicables aux fonctionnaires occupant un emploi à temps non-complet dans la Fonction publique hospitalière,

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni le 5 novembre 2024

VU l'avis du Comité Social d'Établissement réuni le 7 novembre 2024,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la modification de vingt et un emplois permanents selon les modalités suivantes :

- DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DÉPLACEMENTS ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'architecture des bâtiments et des collèges

Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial et d'ingénieur territorial** à temps complet, requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial et de technicien territorial** à temps complet, requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'attaché territorial, d'ingénieur territorial, de rédacteur territorial et de technicien territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture

Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial** à temps complet, requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **de technicien territorial** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction des routes

Suppression de deux emplois **de technicien territorial** et création de deux emplois **d'agent de maîtrise territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'ingénieur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'agent de maîtrise territorial et d'ingénieur territorial** pourront être pourvus par des agents

contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

- DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'EDUCATION, DE L'ATTRACTIVITE ET DES STRATEGIES DEPARTEMENTALES

Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de technicien territorial** à temps complet, requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** et création d'un emploi **d'adjoint technique et d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** à temps complet, requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** et création d'un emploi **d'agent de maîtrise** à temps complet, évolution du cadre d'emploi pour permettre la nomination de l'agent suite à la réussite au concours.

Suppression d'un emploi **de diététicien** et création d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet, évolution du cadre d'emploi pour permettre la nomination de l'agent suite à la réussite au concours.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de **technicien territorial, d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement et d'attaché territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction des affaires culturelles

Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** et création d'un emploi **d'adjoint territorial du patrimoine** à temps complet, suite à la demande d'intégration dans la filière culturelle.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **d'adjoint territorial du patrimoine** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

- DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'administrateur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **d'administrateur territorial** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

- DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi de **rédacteur territorial** à temps complet, requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **de conseiller territorial socio-éducatif** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial et de rédacteur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois de **rédacteur territorial, de conseiller territorial socio-éducatif, d'adjoint administratif territorial et de rédacteur territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de l'Autonomie

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **d'attaché territorial et d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet, suite à la demande d'intégration dans la filière administrative.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **d'attaché territorial et d'assistant territorial socio-éducatif** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale

Suppression d'un emploi de **rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **d'attaché territorial** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction de la protection de l'enfance et des familles

Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **d'attaché territorial et d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet, suite à la demande d'intégration dans la filière administrative.

Suppression d'un emploi de **conseiller territorial socio-éducatif** et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Suppression d'un emploi de **rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet, régularisation du cadre d'emploi pour permettre l'affectation de l'agent.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'attaché territorial, d'assistant territorial socio-éducatif et d'adjoint administratif territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Article 2 : d'imputer les dépenses liées aux transformations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget départemental sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».

Article 3 : d'approuver le tableau des emplois des foyers de l'enfance relevant de la fonction publique hospitalière tel qu'il est établi. La modification des emplois qui auraient lieu sur ce tableau impacterait l'action masse salariale du budget des foyers.

Suppression d'un emploi **de moniteur-éducateur**, à temps complet, et la création d'un emploi **d'auxiliaire de puériculture** à temps complet au sein du service départemental d'accueil d'urgence, évolution du cadre d'emploi pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **d'auxiliaire de puériculture**, pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Article 4 : d'imputer les dépenses liées aux transformations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe dédié aux foyers de l'enfance, sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Catégorie de grade	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de poste budgétaires AD 15/11/2024	dont postes à temps non complet	Nombre de postes pourvus par un titulaire	Nombre de postes pourvus par un contractuel	Total nombre de postes pourvus
	COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET	10		2	6	8
	Total COLLABORATEUR DE CABINET		10	0	2	6	8
	EMPLOI FONCTIONNEL	DIR. GEN. ADJOINT DEPT +900 000H	4		3	1	4
		DIR.GEN. DEPT. +900 000 HABTS	1		1		1
	Total EMPLOI FONCTIONNEL		5	0	4	1	5
A	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	ADMINISTRATEURS	12		3	4	7
		ADMINISTRATEURS GENERAUX	2		1	1	2
		ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	4		4		4
	Total ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		18	0	8	5	13
	ATTACHES TERRITORIAUX	ATTACHE HORS CLASSE	34		34		34
		ATTACHE PRINCIPAL	78		69	9	78
		ATTACHE TERRITORIAL	281	1	93	131	224
DIRECTEUR TERRITORIAL		3		1	1	2	
Total ATTACHES TERRITORIAUX		396	1	197	141	338	
Total A			414	1	205	146	351
Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20241115-D241115_708H1-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024 Date de Publication : 28/11/2024	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR	178		89	60	149
		REDACTEUR PRINCIPAL. 1ERE CL	79		79		79
		REDACTEUR PRINCIPAL. 2EME CL	41		41		41
	Total REDACTEURS TERRITORIAUX		298	0	209	60	269
Total B			298	0	209	60	269
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRI.	ADJOINT ADMINIS. TER. PL. 2E	149		147	2	149
		ADJOINT ADMINIS. TER. PL. 1E	218		218		218
		ADJOINT ADMINIS. TER.	296	1	192	31	223
	Total ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRI.		663	1	557	33	590
Total C			663	1	557	33	590
Total FILIERE ADMINISTRATIVE			1375	2	971	239	1210
A	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	ATTACHE CONSERV .PAT	6		4	1	5
		ATTACHE PPAL CONS. PAT	7		7		7
	Total ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT		13	0	11	1	12
	BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAUX	BIBLIOTHECAIRE	5		4		4
		BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	3		3		3
	Total BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX		8	0	7	0	7
	CONSERVATEUR TERR. DE BIBLIOTHEQUE	CONSERVATEUR BIB EN CHEF	2		1	1	2
CONSERVATEUR TERR. BIBLIO						0	
Total CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE		2	0	1	1	2	
CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE	CONSERVATEUR PAT EN CHEF	3		3		3	
	CONSERVATEUR PATRIMOINE	2		1	1	2	
Total CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE		5	0	4	1	5	
Total A			28	0	23	3	26
B	ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	ASSISTANT CONS PPL. 1ERE CL	13		13		13
		ASSISTANT CONS PPL. 2EME CL	10		10		10
		ASSISTANT DE CONSERVATION	19		2	13	15
Total ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.		42	0	25	13	38	
Total B			42	0	25	13	38
C	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 2E	5		5		5
		ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	3		3		3
		ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	18	2	13	2	15
	Total ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		26	2	21	2	23
Total C			26	2	21	2	23
Total FILIERE CULTURELLE			96	2	69	18	87
A	CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC	CADRE DE SANTE	12		9		9
		CADRE SUPERIEUR DE SANTE	11		11		11
	Total CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC		23	0	20	0	20
	INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	INFIRMIER SOINS GENERAUX	28		19	4	23
		INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	28		28		28
	Total INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX		56	0	47	4	51
	MEDECINS TERRITORIAUX	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	2		1	1	2
		MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	27	10	0	1	1
		MEDECIN TERR.HORS CLASSE	12		12		12
	Total MEDECINS TERRITORIAUX		41	10	13	2	15
	PSYCHOLOGUE TERRITORIAUX	PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	26		10	12	22
		PSYCHOLOGUE TERR.HORS CLASSE	16		16		16
	Total PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX		42	0	26	12	38
PUERICULTRICE TERRITORIALE	PUERICULTRICE	72		61	9	70	
	PUERICULTRICE HORS CLASSE	68		68		68	
Total PUERICULTRICE TERRITORIALE		140	0	129	9	138	
SAGES FEMMES TERRITORIALES	SAGE-FEMME TERR.HORS CLASSE	18		18		18	
	SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	9		2	2	4	
Total SAGES FEMMES TERRITORIALES		27	0	20	2	22	
Total A			329	10	255	29	284
Total FILIERE MEDICO-SOCIALE			329	10	255	29	284
A	BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMAC.TER	BIOL, VET, PHARM CL. NORMALE	1		1		1
		Total BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMAC. TER	1	0	1	0	1
	DIETETICIEN TERRITORIAL	DIETETICIEN TERRITORIAL	0		0	0	0
Total A		0	0	0	0	0	
Total A			1	0	1	0	1

B	TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT	TECHNICIEN PARAMEDICAL	1				0	
		TECHNICIEN PARAMEDICAL CL SUP	2		2		2	
Total TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT			3	0	2	0	2	
Total B			3	0	2	0	2	
Total FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			4	0	3	0	3	
A	ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	204		204		204	
		ASSISTANT SOC EDUCATIF	308		168	82	250	
	Total ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS			512	0	372	82	454
	CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS	CONSEILLER HORS CLASSE SOC-ED	1		1		1	
		CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	11		9		9	
		CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO-EDU	3		3		3	
Total CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS			15	0	13	0	13	
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	13		7	5	12		
	EDUCATEUR JEUNES ENF CL. EXCEP	8		8		8		
Total EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS			21	0	15	5	20	
Total A			548	0	400	87	487	
B	MONITEURS EDUC ET INTERV FAMILIAUX	MONIT-EDUC INT FAMILIAL PPL	3		3		3	
		MONITEUR-EDUC ET INT FAMILIAL	18		11	4	15	
Total MONITEURS EDUC ET INTERV FAMILIAUX			21	0	14	4	18	
Total B			21	0	14	4	18	
C	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	AGENT SOCIAL	11		10	1	11	
		AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	3		3		3	
		AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	2		2		2	
Total AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX			16	0	15	1	16	
Total C			16	0	15	1	16	
Total FILIERE SOCIALE			585	0	429	92	521	
A	CONSEILLERS TERR.ACT.PHYS. ET SPORT.	CONSEILLER TERRITORIAL APS	1		1		1	
		Total CONSEILLER TERR.ACT.PHYS. ET SPORT			1	0	1	0
Total A			1	0	1	0	1	
B	EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT					0	
		Total EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT			0	0	0	0
Total B			0	0	0	0	0	
Total FILIERE SPORTIVE			1	0	1	0	1	
B	ANIMATEURS TERRITORIAUX	ANIMATEURS	10		0	6	6	
		Total ANIMATEURS TERRITORIAUX			10	0	0	6
Total B			10	0	0	6	6	
Total FILIERE ANIMATION			10	0	0	6	6	
A	INGENIEURS TERRITORIAUX	INGENIEUR	145		33	80	113	
		INGENIEUR HORS CLASSE	11		10	1	11	
		INGENIEUR PRINCIPAL	71		64	7	71	
	Total INGENIEURS TERRITORIAUX			227	0	107	88	195
	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	INGENIEUR CHEF HORS CLASSE	4		3	1	4	
		INGENIEUR EN CHEF	5		1	2	3	
Total INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX			9	0	4	3	7	
Total A			236	0	111	91	202	
B	TECHNICIEN TERRITORIAUX	TECHNICIEN	108		42	48	90	
		TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	46		46		46	
		TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	37		33	4	37	
Total TECHNICIENS TERRITORIAUX			191	0	121	52	173	
Total B			191	0	121	52	173	
C	ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	ADJOINT TEC TER PPAL 1E EE	505		505		505	
		ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE	291		261	30	291	
		ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	484		327	23	350	
	Total ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS			1280	0	1093	53	1146
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	110		110		110	
		ADJOINT TECH. TER.PPAL 2E CL	92		91		91	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL		207		160	4	164		
Total ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			409	0	361	4	365	
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	AGENT DE MAITRISE	67		44	1	45		
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	53		53		53		
Total AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX			120	0	97	1	98	
Total C			1809	0	1551	58	1609	
Total FILIERE TECHNIQUE			2236	0	1783	201	1984	
Total général			4651	14	3517	592	4109	

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Conseil départemental du 15 novembre 2024

Annexe Tableau des emplois permanents SDAU à la délibération n° 7/08

Filières	Catégories	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de postes budgétaires	Nombre de postes pourvus	Dont postes à temps non complet		
FILIERE PERSONNELS DE DIRECTION	A	DIRECTEURS DES ESSMS	DIRECTEUR DES ESSMS CN	3	2			
			DIRECTEUR DES ESSMS HC	0	0			
		Total DIRECTEURS DES ESSMS		3	2	0		
Total A				3	2	0		
Total FILIERE PERSONNELS DE DIRECTION								
FILIERE PERSONNELS ADMINISTRATIFS	A	ATTACHES D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE	ATTACHES D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE	2	2			
		Total ATTACHES D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE		2	2	0		
	Total A				2	2		
	B	ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS	ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS DE CN	4	4			
		Total ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS		4	4	0		
	Total B				4	4	0	
	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS HOSPITALIERS	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CLASSE	4	4		
			Total ADJOINTS ADMINISTRATIFS HOSPITALIERS		8	8	0	
		ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS DE CN		ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF SECRETARIAT MEDICAL	1	1		
		Total ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE		1	1	0		
Total C				9	9	0		
Total FILIERE PERSONNEL ADMINISTRATIF				15	15	0		
FILIERE PERSONNELS DES SERVICES MEDICAUX	A	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 1ER GRADE	6	6			
			INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 2EME GRADE	3	3			
			INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 3EME GRADE	1	1			
		Total INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES				10	10	0
		INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE	INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE CS	0	0			
			INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE CN	1	1			
		Total INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE				1	1	0
	ERGOTHERAPEUTE	ERGOTHERAPEUTE	1	0	1			
		ERGOTHERAPEUTE CN	1	0	1			
	Total ERGOTHERAPEUTE				2	0	2	
	PUERICULTRICE	PUERICULTRICE	0	0				
		PUERICULTRICE CN	1	1				
	Total PUERICULTRICE				1	1	0	
	Total A				13	12	1	
	B	PERSONNELS INFIRMIERS	INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE	1	1			
			Total PERSONNELS INFIRMIERS		1	1	0	
		AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CN (AS)	9	9			
			AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CS (AS)	2	2			
			AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CN (AP)	4	4			
	Total AIDE-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE				29	29	0	
Total B				45	45	0		
C	ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX & AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES	AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE DE CN	76	76				
		AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE DE CS	3	3				
		ACCOMPAGNANT EDUCATIF SOCIAL	2	2				
Total ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX & AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES				81	81	0		
Total C				81	81	0		
Total FILIERE PERSONNELS DES SERVICES MEDICAUX				139	138	1		
FILIERE PERSONNELS TECHNIQUES	B	TECHNICIENS ET TECHNICIENS SUPERIEURS HOSP.	TECHNICIEN HOSPITALIER	0	0			
		Total TECHNICIENS ET TECHNICIENS SUPERIEURS HOSPITALIERS		0	0	0		
Total B				0	0	0		
Total FILIERE PERSONNELS TECHNIQUES								
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	C	PERSONNELS OUVRIERS	AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE	7	7			
			OUVRIER PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	11	11			
	Total PERSONNELS OUVRIERS		18	18	0			
Total C				18	18	0		
Total FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE								
FILIERE PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS ET PSYCHOLOGUES	A	CADRES SOCIO-EDUCATIFS	CADRE SOCIO-EDUCATIF	8	8			
			CADRE SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF	2	1			
		Total CADRES SOCIO-EDUCATIFS				10	9	0
		ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DU 1ER GRADE	41	41	1		
			ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DU 2ND GRADE	0	0			
		Total ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS				41	41	1
		EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES	EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE DU 1ER GRADE	1	1			
	EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE DU 2ND GRADE		1	1	0			
	Total EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES				2	2	0	
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DU 1ER GRADE	24	24				
		EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DU 2ND GRADE	0	0				
	Total EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS				24	24	0	
	PSYCHOLOGUES	PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE	10	7	2			
		PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	0	0				
Total PSYCHOLOGUES				10	7	2		
Total A				86	82	3		
B	ANIMATEURS	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	2				
		Total ANIMATEURS		2	2	0		
	MONITEURS-EDUCATEURS	MONITEUR-EDUCATEUR	29	29				
		MONITEUR-EDUCATEUR PRINCIPAL	3	3				
Total MONITEURS-EDUCATEURS				32	32	0		
Total B				34	34	0		
Total PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS ET PSYCHOLOGUES				120	116	3		
FILIERE REEDUCATION	A	PSYCHOMOTRICIEN	PSYCHOMOTRICIEN DE CLASSE NORMALE	0	0			
			PSYCHOMOTRICIEN DE CLASSE SUPERIEUR	0	0			
Total PSYCHOMOTRICIEN		0	0	0				
Total A				0	0	0		
Total PERSONNELS REEDUCATION				0	0	0		

FILIERE PRATICIENS HOSPITALIERS	A	PRATICIEN HOSPITALIER (médecin, chirurgien, psychiatre, spécialiste, biologiste, pharmacien, odontologiste)	PRATICIEN HOSPITALIER A TEMPS PLEIN	0	0	
			PRATICIEN HOSPITALIER A TEMPS PARTIEL (6 demi-journées hebdo)	0	0	0
			PRATICIEN ASSOCIE	0	0	0
		Total PRATICIEN HOSPITALIER	0	0	0	
	Total A		0	0	0	
Total PERSONNELS PRATICIENS HOSPITALIERS			0	0	0	
Total général			295	289	4	

* Régularisation du nombre totale de poste. Lors de l'AD du 26/09/2024 le nombre de poste budgétaire est donc de 295 et non 296
1 agent en sureffectif qui était compté dans les postes budgétaires, va occuper le poste budgétaire n°208 à compter du 01/10/2024, suite au départ en retraite d'un agent.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_709H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/09

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Proposition de reconventionnement entre le Conseil départemental et le Fond d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique pour la période 2025-2027.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) ayant pour objet le soutien financier du Département de Seine-et-Marne dans ses actions en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. 4 conventions ont déjà été signées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L. 241-3 et L. 241-4 du Code du travail,

VU la loi n° 2005-102 en date du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2006-501 en date du 3 mai 2006 modifié relatif au F.I.P.H.F.P.,

VU la délibération n° 2007-05-04 du 24 mai 2007 modifiée du comité national du F.I.P.H.F.P. portant sur les modalités d'évolution par voie conventionnelle des financements du F.I.P.H.F.P.,

VU la délibération n° 2007-05-07 du 24 mai 2007 du comité national du F.I.P.H.F.P. portant sur la répartition des compétences en matière de décisions de financement entre le comité national, les comités locaux et le directeur de l'établissement public,

VU l'avis rendu par la Formations Spécialisées en matière de Santé, de Sécurité et Conditions de travail (F3SCT) du 05 novembre 2024,

VU le rapport du Président du Conseil
départemental, VU l'avis des Commissions
précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention relative au financement d'actions menées par le Département de Seine-et-Marne en faveur des personnes en situation de handicap, annexée à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ses dispositions :

- dans le domaine « santé, actions sociales, relations sociales » - actions « santé » et « actions sociales » ;
- dans le domaine « GPEC » - actions « formation » et « moyens de recrutement » ;
- dans le domaine « gestion des ressources humaines » - action « masse salariale ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024



Projet de conventionnement entre le Conseil départemental de Seine-et-Marne et le FIPHFP

1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2027

Présentation du dossier :

Calendrier :

Envoi des documents au FIPHFP	10/09/2024
Comité local	11 octobre 2024
F3FCT	06 septembre 2024*
Assemblée délibérante	20 novembre 2024

*Une information officielle du projet de reconventionnement sera donnée en instance le 06 septembre – actée au PV du 6 septembre 2024 également.

Projet de politique handicap

Contenu

1	Le Conseil départemental de Seine-et-Marne	2
1.1	Le territoire.....	2
1.2	L'exécutif départemental	2
1.3	Les missions du Département	3
1.4	Les agents de la collectivité	4
2	L'organisation de la politique handicap	6
2.1	La direction des ressources humaines	7
2.2	Le rôle et les missions du référent handicap.....	9
2.3	Le comité de suivi handicap	10
3	Bilan de la convention précédente.....	11
3.1	Politique handicap – volet externe	12
3.2	Politique handicap – volet interne	13
3.3	Actions 2021.....	17
3.4	Bilan financier.....	18
4	Diagnostic	20
4.1	Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre 2023.....	20
4.2	Méthodologie de travail	21
5	Les actions	21
5.1	Les axes du programme d'actions.....	21
5.2	Le détail du plan d'actions.....	31
6	Les annexes	31
6.1	Organigramme des services départementaux	32
6.2	Organigramme de la Direction des ressources humaines.....	33

1 Le Conseil départemental de Seine-et-Marne

1.1 Le territoire

Le Département de Seine-et-Marne en tant que plus vaste département d'Ile-de-France représente une superficie de 5 900 km², soit près de la moitié de la Région. Administrativement, le Département de Seine-et-Marne compte 23 cantons et 507 communes.

Si l'espace seine-et-marnais est majoritairement agricole (59.3 %) et boisé (27 %), le Département dispose d'infrastructures de transports majeures : autoroutes, gares TGV ainsi qu'une partie de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.



Deuxième département francilien pour sa croissance démographique, la Seine-et-Marne recense, au 1er Janvier 2024, 1 438 100 habitants. Il est à noter que 27,4 % de la population a moins de 20 ans. Ce constat démographique fait de la Seine-et-Marne un département jeune soucieux des problématiques sociales liées à l'enfance et l'adolescence ainsi que du bien-être de ses collégiens (74 620 élèves répartis sur 132 collèges publics en 2022).

1.2 L'exécutif départemental

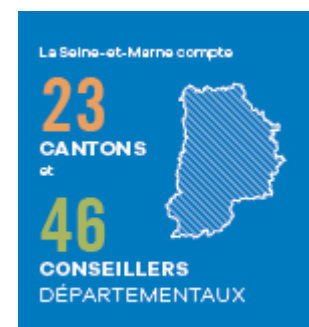
Les Conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire. Le Conseil départemental constitue ainsi une assemblée délibérante strictement paritaire, chaque canton étant représenté par un binôme « femme-homme ».

Depuis le 1er juillet 2021, la nouvelle Assemblée départementale a élu Jean-François PARIGI, président du Département de Seine-et-Marne.

Le président du Département détient le pouvoir exécutif et conduit les politiques départementales. Étant le chef des services départementaux, il supervise les délibérations de l'Assemblée délibérante et préside la commission permanente.

La Commission permanente, a quant à elle, été entièrement renouvelée et compte 13 vice-présidents ainsi que 5 conseillers départementaux délégués. Les vice-présidents viennent en appui aux missions du président et forment avec lui l'exécutif du Conseil départemental. Madame Daisy LUCZAK, 2e vice-présidente, est déléguée aux finances, aux ressources humaines et à la commande publique.

La politique handicap, tant en faveur des Seine-et-marnais qu'en faveur des agents départementaux, est une priorité affirmée de la mandature en place.



Projet de politique handicap

1.3 Les missions du Département

Le Département mène une politique de grands projets, déployée sur l'ensemble du territoire, tout particulièrement au service de la solidarité, de l'aménagement, de l'éducation et de la jeunesse.



De la petite enfance au grand âge, en passant par l'insertion professionnelle et la découverte de la parentalité, le Département a vocation à accompagner les Seine-et-Marnais tout au long de leur vie. Pour mener à bien cette mission essentielle qui constitue son cœur de compétence, le Département déploie cinq politiques publiques à part entière : l'insertion, la

protection maternelle et infantile et le soutien à la petite enfance, la protection de l'enfance, l'autonomie ainsi que le logement et l'habitat. Ces politiques sont articulées entre elles par le *Schéma des solidarités 2019-2024*. Ce document cadre a été élaboré de concert avec les partenaires associatifs et institutionnels du Département et porte la vision globale, unifiée et cohérente de l'action sociale de la collectivité.

La reprise en régie des foyers d'accueil d'urgence, ainsi que la mise en œuvre du schéma départemental du Handicap sont également des grands projets, portés par le département, à destination des Seine-et-marnais, venant prendre en considération leurs besoins.

Assurer des infrastructures et un réseau de transport de qualité, des axes routiers fiables et efficaces, veiller au développement de mobilités partagées et « co-modales » dans un contexte de forte saturation des réseaux, gérer la transition vers les mobilités de demain sont autant de défis à relever pour la Seine-et-Marne. Le Conseil départemental mène également une politique d'accompagnement des collectivités afin de soutenir les projets d'aménagement, œuvrant ainsi pour un rééquilibrage entre les territoires urbains et ruraux.



A ce titre et afin de veiller à une qualité d'infrastructure de transport sur l'ensemble du territoire, le département a intégré à son patrimoine routier deux routes nationales depuis le 1er janvier 2023 afin d'en assurer la rénovation et l'entretien.

Projet de politique handicap



Convaincu de l'importance de donner aux collégiens tous les outils pour réaliser pleinement leur potentiel, le Département s'investit dans une politique éducative, au plus proche des besoins des élèves et des équipes pédagogiques. Le choix a notamment été fait de mener une politique de sectorisation efficiente et d'investir massivement pour construire de nouveaux

collèges dans les secteurs marqués par un afflux démographique important et pour réhabiliter et entretenir les établissements déjà existants. Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département soutient également les projets s'inscrivant dans la continuité et en complémentarité des enseignements dispensés au collège : sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux, favoriser l'accès à l'art cinématographique, à de nouvelles activités sportives, etc. Ce sont aujourd'hui 132 collèges qui accueillent les collégiens seine et marnais avec une perspective d'ouverture de 3 nouveaux collèges d'ici 2028.

1.4 Les agents de la collectivité

Ces grandes missions sont matérialisées au travers des services départementaux (*organigramme en annexe 6.1*) et des agents de la collectivité. Ils s'organisent autour de la direction des services (DGS) et de quatre directions générales adjointes (DGA) :

- la DGAS : solidarités,
- la DGAA : environnement, déplacements et aménagement du territoire
- la DGAE : éducation, attractivité et stratégies départementales,
- DGAR : administration et ressources,

C'est ainsi près de 4 800 agents qui préparent et exécutent les projets votés par les élus et sont au service de la collectivité. Au 31 décembre 2023, leur répartition est organisée comme suit :

	Effectifs	Femmes	Hommes	Total
Effectifs sur emploi permanent	Titulaires	70%	30%	3222
	Stagiaires	62%	38%	276
	Contractuels sur poste permanent (Hors remplacement)	67%	33%	538
	Contractuels sur poste permanent (Remplacement)	89%	11%	36
Total des effectifs sur emploi permanent		69%	31%	4072
Autres effectifs payés	Assistants familiaux	89%	11%	408
	Besoins Occasionnels/Saisonniers	78%	22%	41
	Vacataires	70%	30%	10
	Apprentis	56%	44%	64

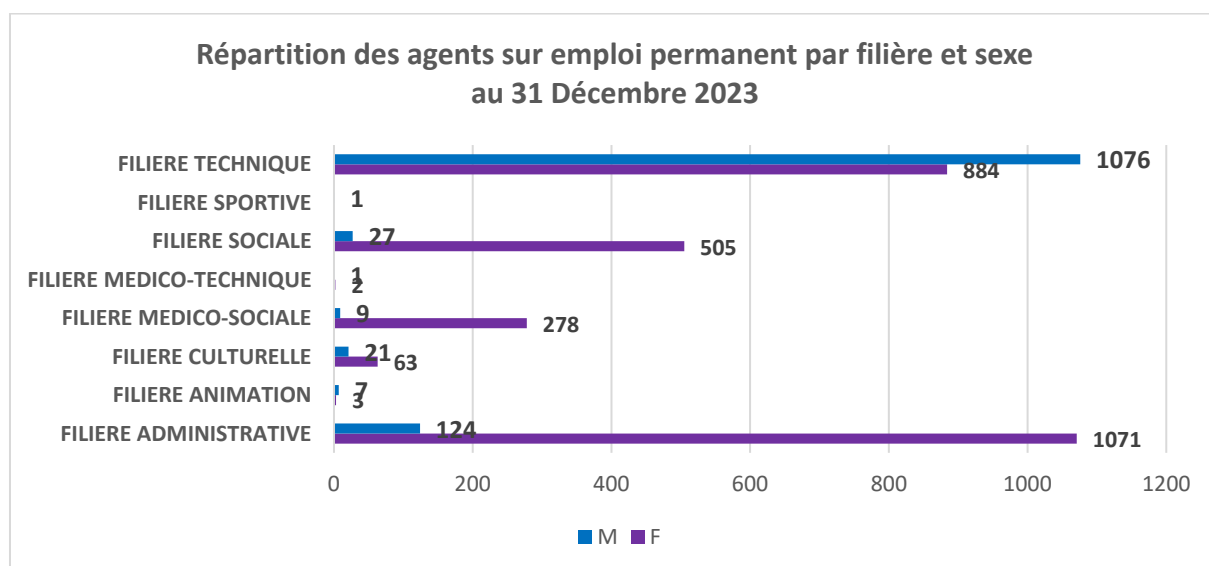
Projet de politique handicap

	Contrats aidés	76%	24%	155
	Collaborateurs de cabinet	56%	44%	9
	Contrats de projet	50%	50%	12
	Collaborateurs de groupe	45%	55%	11
Total des effectifs sur emploi non permanent		81%	19%	710
Total des effectifs départementaux en position d'activité		71%	29%	4782

Le personnel départemental sur emplois permanents est composé à 31 % d'agent de sexe masculin et de 69 % d'agents de sexe féminin. Les femmes sont très majoritairement représentées dans les filières sociales, médico-sociales et administratives. Il est à noter que la filière technique tend à s'équilibrer (45 % de femmes et 55 % d'hommes).

Effectif départemental sur emploi permanent	Répartition par sexe			
	F	M	Total général	
A		1104	242	1346
B		316	173	489
C		1386	851	2237
Total général		2806	1266	4072

Cette représentation majoritairement féminine se retrouve également à l'examen de la répartition par sexe et par catégorie hiérarchique, pour les emplois permanents, en particulier pour la catégorie A. Cela est lié notamment au passage de la catégorie B à la catégorie A pour les assistants sociaux éducatifs et éducateurs de jeunes enfants au 1^{er} février 2019, grades occupés quasiment à 100% par des femmes.



En 2023, 119 agents sont partis à la retraite. Toutefois, avec le report de l'âge minimum pour partir à la retraite à taux plein, la moyenne d'âge des agents départementaux tend à augmenter, passant de 47 ans en 2021 à 48 ans en 2022, cependant une légère baisse sur 2023

Projet de politique handicap

avec un passage de nouveau à 47 ans en raison d'une augmentation de l'effectif de contractuels permanents avec une moyenne d'âge égale à 37,1 ans (Au 31/12/2023). Près d'un tiers des agents ont 55 ans ou plus. Au 31 décembre 2023, on comptabilise 371 bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont 7 agents ayant 64 ans et plus avec une perspective de départ en retraite dans les 2-3 prochaines années.

En 2023, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a procédé à 597 recrutements (*Nombre d'arrivée d'agents sur l'année 2023*), hors assistants familiaux, majoritairement par mutation ou détachement.

2 L'organisation de la politique handicap

La notion de « solidarité » est une valeur forte, fondamentale et majeure pour le Conseil départemental de Seine-et-Marne. Ainsi, le département s'efforce de mener une politique handicap efficiente tant auprès des habitants du territoire qu'en interne auprès de ses personnels.

En externe, chaque direction générale adjointe, conjointement avec la direction générale des services et les élus, est en charge de mener des actions en faveur du handicap sur son domaine d'intervention.

La Direction Générale Adjointe des Solidarités mène depuis 2022 un projet d'envergure : le plan handicap départemental. Ce projet permet le recensement de l'ensemble des actions handicap menées en interne, mais également le pilotage des actions à destination des administrés. Une « commission des usagers » est en place depuis le 11 juin 2023, avec un rythme de réunion acté à 2 rencontres par an. Au sein de cette commission sont présents des acteurs locaux, des professionnels du handicap et des seine-et-marnais concernés par cette thématique.

En interne, le pilotage de la politique handicap est assuré par un collectif constitué de la Direction des ressources humaines, d'un comité de suivi inter-directions et pluridisciplinaire réunissant des ambassadeurs handicap, et par une chargée de mission diversité, référente handicap pour la collectivité.

Projet de politique handicap

2.1 La direction des ressources humaines

La DRH (*organigramme en annexe 6.2*) s'organise autour de quatre sous-directions composées elles-mêmes de services qui concourent pleinement, de par leurs missions, à la réalisation des objectifs fixés par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique handicap.

a. La Sous-direction des emplois et des compétences

* Le service du recrutement et de la mobilité

Ce service est en charge du recensement et de l'analyse des besoins en ressources humaines des directions et services départementaux ; du recrutement ; de la politique d'apprentissage et de la mobilité interne. Sensibilisé et formé au handicap, ce service procède aux recrutements, en utilisant notamment l'article 352-4 du Code général de la fonction publique (anciennement l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984), et favorise les relations avec des partenaires tels que France Travail ou Cap emploi, etc.

* Le service de la formation

Le Service de la formation pilote le plan de formation pluriannuel du Département et anime le réseau des formateurs internes dans le cadre de l'école des métiers. Il intervient également dans la recherche de formations adaptées aux besoins de chaque agent, notamment dans le cadre des bénéficiaires de la Période de préparation au reclassement.

b. La Sous-direction de la prévention et de la qualité de vie au travail

* Le Secteur de l'accompagnement social

Ce secteur assure l'attribution de prestations sociales diverses en faveur des agents telles qu'une aide à la rentrée scolaire ou des tickets restaurants. Il propose également des facilitations ou des aides financières pour l'accès à un mode de transport adapté domicile/travail pour les agents handicapés (PAM77) et des chèques CESU handicap. Le service compte également deux assistantes sociales dédiées aux personnels départementaux.

* Le Service de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité

Il est en charge de la politique de prévention des risques professionnels (pilotage du document unique, formations et sensibilisations, procédures sécurité...). Il apporte expertise, conseils et concours techniques aux différentes directions, il analyse ou fait analyser les accidents du travail, effectue des formations en sécurité et prévention.



Il réalise ou fait réaliser les aménagements de poste pour des agents de façon à les adapter par des mesures d'organisation, d'information ou d'achat de matériels.

Projet de politique handicap

* Le Service de la médecine professionnelle et préventive

Ce service assure la surveillance médicale préventive des agents départementaux et la gestion des dossiers liés à la santé (accidents du travail, maladies professionnelles, congés de longue maladie ou de longue durée, ...). Le Conseil départemental bénéficie également de deux postes d'infirmier/e qui sont en capacité de réaliser les visites médicales de prévention, sous l'autorité du médecin du travail.

c. La Sous-direction des carrières et de la rémunération

Divisés en secteurs, les gestionnaires carrières et rémunération sont les premiers interlocuteurs des agents de la collectivité. Ils assurent le suivi administratif de la carrière des agents, et la bonne tenue des pièces du dossier, dont les demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Ils orientent les agents vers les différents services RH.

Chaque secteur est pourvu depuis 2019 d'un gestionnaire santé en charge, par exemple, de l'instruction des dossiers en amont de la saisine du comité médical ou de la commission de réforme. L'augmentation des effectifs a conduit à l'ouverture d'un poste supplémentaire de gestionnaire santé en 2024, qui prendra son poste au mois de novembre prochain.

d. La direction adjointe et les services directement rattachés à la direction

* L'espace conseil et évolution professionnelle

En lien avec l'ensemble des services de la Direction des ressources humaines, les conseillers en évolution professionnelle accompagnent les agents souhaitant ou devant évoluer. Ils apportent conseil et expertise aux agents, aux managers, et à la DRH sur les situations individuelles complexes ou sensibles. Ils ont tout particulièrement en charge la mise en œuvre de la Période de préparation au reclassement et l'accompagnement individualisé de chacun des bénéficiaires.

* La mission communication évènement RH

La DRH bénéficie d'une mission communication qui lui est propre. Elle diffuse les informations RH à l'ensemble du personnel, s'assure de l'intégration professionnelle des agents et propose l'évènementiel RH. Conjointement avec le référent handicap, elle met à jour la page intranet dédiée à la politique handicap du Département et l'ensemble des documents d'information (flyer RQTH, etc.). Elle organise la journée d'accueil mensuelle des nouveaux arrivants à laquelle la chargée de mission diversité participe, afin de présenter la politique diversité à chaque nouvel agent de la collectivité.

Enfin, elle relaie les actions déclinées lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et favorise la mise en valeur des agents en situation de handicap (intranet de la collectivité, transmission des articles Diapason (journal interne) rédigés par la chargée de mission diversité ...).

Projet de politique handicap

* La Direction adjointe

Cette dernière est composée de cadres RH en charge des thématiques RH relatives à l'innovation- l'attractivité, le Conseil en organisation, la stratégie GPEEC, la diversité et le service études et pilotages. Les différents services travaillent de concert pour être au plus proche des besoins des agents, et proposer une réelle transversalité dans la mise en œuvre du plan d'actions RH.

Le Service étude et pilotage

Ce service est notamment composé d'une cellule budget en charge du suivi financier de la convention FIPHFP, d'un contrôleur de gestion sociale assurant l'analyse et l'exploitation des données RH. Ce dernier assure le suivi des indicateurs indispensables à la déclinaison de la politique handicap. Ces indicateurs sont également présents dans le rapport social unique (RSU).

2.2 Le rôle et les missions de la chargée de mission diversité – politique handicap

La chargée de mission diversité :

- est l'interlocutrice privilégiée des agents handicapés ou souhaitant des informations sur la politique handicap interne
- est le relais auprès des services RH
- effectue un travail de pilotage, de coordination et de centralisation des informations,
- assure le suivi et le renouvellement de la convention avec le FIPHFP (participation au réseau handipacte, échanges avec les chefs de projet FIPHFP, bilans rédactionnel et chiffré ...)
- pilote, coordonne et anime le comité de suivi handicap
- échange avec ses homologues d'autres collectivités, assure la veille juridique et sociale sur la thématique.

Afin d'assurer la continuité et la qualité de service rendu aux agents, la chargée de mission diversité travaille en lien étroit avec la Directrice adjointe en charge de la mission pilotage organisation et appui managérial et la Directrice des ressources humaines. Une adresse mail générique, rh.handicap@departement77.fr, permet aux agents de prendre contact facilement pour obtenir les renseignements souhaités. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la chargée de mission diversité intervient sur l'égalité professionnelle hommes/femmes pour 50% de son temps et sur le handicap pour l'autre moitié. La chargée de mission diversité est rattachée à la mission pilotage organisation et appui managérial afin de lui conférer une dimension transversale.

Projet de politique handicap

2.3 La gouvernance autour du handicap

Un comité de pilotage

Une réflexion sur la gouvernance s'est imposée pour le Département à l'occasion de la 3^{ème} convention, afin de marquer la volonté de l'exécutif, représentée par la Vice-présidente en charge des ressources humaines et des finances, de disposer d'une politique interne réelle et ambitieuse en matière de handicap.

Une instance dédiée a ainsi été mise en place dès l'année 2022 pour arbitrer certaines dispositions du plan d'actions, réajuster les objectifs définis dans le respect du plan d'actions proposé.

Il a été proposé que ce comité de pilotage soit composé de la Vice-présidente en charge des ressources humaines et des finances, de la direction générale et de la direction des ressources humaines. Cette instance se réunit deux fois par an sur les mois de juin et décembre.



Un comité de suivi handicap

Il est piloté par la chargée de mission diversité, et se réunit au moins deux fois par an, en amont des COPIL, afin de faire le point sur l'avancement des actions, dresser la feuille de route, échanger autour des problématiques et réussites au sein de chaque direction et permettre un temps d'échange entre les ambassadeurs.

Le Comité de suivi est composé d'une vingtaine de membres issus :

- de la direction des ressources humaines, intervenant comme experts (affaires sociale, conseillers en évolution professionnelle, hygiène et sécurité, communication, budget, ergonomes, etc.),
- des représentants des services RH déconcentrés afin de disposer d'une vision de l'ensemble des agents répartis sur le territoire Seine-et-Marnais et de la spécificité de certains métiers (éducation, solidarité, assistants familiaux, routes),
- des représentants (agents ou encadrants) des directions métiers afin d'assurer la transversalité de la politique handicap interne et d'être informés des actions menées pour les usagers (direction de l'autonomie, direction de l'architecture-bâtiment-collèges, direction des systèmes d'information et du numérique, etc.)
- les partenaires de la Maison départementale des personnes handicapées.

Projet de politique handicap

Les ordres du jour abordent le calendrier et les thématiques définis pour l'année (les temps d'échange se tiennent majoritairement en présentiel, pour permettre une interaction directe entre les ambassadeurs, et renforcer le travail transversal entre les directions). Une présentation générale est effectuée afin de faire le bilan des actions menées depuis le dernier comité, puis un temps dédié permet aux membres du comité de suivi d'échanger sur les problématiques recensées dans les directions, de fixer de nouveaux objectifs ou les temps de travail à venir. A l'issue du comité, et dans un souci d'information, de transparence mais également d'adhésion, une communication est systématiquement rédigée et diffusée aux agents via l'intranet du Département. Un compte-rendu est également réalisé afin d'informer les ambassadeurs mais également leur hiérarchie des thématiques abordées.

H40000 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 Directrice des ressources humaines F320 A2 - Céline CIONI M18846 P10709

1 Assistante de direction F003 B2 - Annabelle CORREIA M3643 P10757

H47000 DIRECTION ADJOINTE MISSION PILOTAGE ORGANISATION ET APPUI MANAGÉRIAL

1 Directrice adjointe - Véronique LEROY

1 Assistante de direction

Julie CHALUDE

1 Chargé de mission Marque Employeur

Suzy HOANG

1 Chargé de mission diversité

Laura GUYOT

H47001 RÉFÉRENTS RH

1 Conseiller en organisation Blandine ROUILLÉ

Apprenti - Aminata DIOA

3 Chargés d'étude GPEC

VACANT

Oriane THIOLIN

1 Contrat projet

H47040 SERVICE ÉTUDE ET PILOTAGE

1 Chef de service- VACANT

1 Contrôleur de gestion social

Jessica DESWARTE

1 Chargée de gestion des effectifs

Léa HERBLOT

SIRH

1 Chef de projet- Morgane LHOMME

1 Chargé de projet- Evelyne ARULRAJ

Apprenti - Thibault SEBAG

H47010 UNITÉ BUDGET

1 Responsable de secteur

Claudia LAINE

2 Gestionnaires comptables

Edith CACHON

Kenol LAGUERRE

3 Bilan de la convention précédente

La quatrième convention, signée pour la période 2022-2024, a réaffirmé les engagements pris par le Département de Seine-et-Marne en termes de politique handicap et souligne une volonté affirmée de poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine.

Plusieurs événements marquants ont ponctué cette convention, qu'il s'agisse du contexte sanitaire, ou de la gestion de crise liée à la cyber-attaque ayant impacté le Département du mois de novembre 2022 à fin 2023. Durant cette période, la collectivité a souhaité maintenir, voire renforcer, sa politique handicap en confirmant la tenue des évènements et en renforçant les communications à destination des agents.

3.1 Politique handicap – volet externe

Alors que la convention FIPHFP concerne majoritairement la politique handicap à destination des agents, des actions externes ont également été menés par l'ensemble des directions sur leurs domaines et leurs missions propres. A titre d'exemples :

- La mise en place du schéma handicap départemental, ainsi que la commission usagers à laquelle participe la chargée de mission Diversité ;
- La mise en accessibilité des bâtiments accueillant du public (Maisons départementales des solidarités, le Château de Blandy-les-tours, bâtiments administratifs, etc.) ;
- L'ouverture de nouveaux services Séniors, ainés, personnes handicapées et aidants (SAPHA) au sein des Maisons départementales des solidarités ;
- Fin 2019, le Département a obtenu pour 6 ans une nouvelle délégation de compétence de transport scolaire (circuit spéciaux scolaires et transport des élèves et étudiants en situation de handicap). En 2020, 1 838 élèves en situation de handicap ont pu bénéficier de ce transport scolaire adapté (9 millions d'euros) ;
- Réactivation du dispositif « Seine-et-Marne Entr'aide » lors de la crise sanitaire, ce qui a permis de recruter plus de 1 100 bénévoles pour soutenir les associations caritatives venant en aide aux personnes fragiles, isolées ou handicapées.

* Répartition des bénéficiaires par sexe et catégorie en 2023

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	42	4	46
Catégorie B	26	11	37
Catégorie C	192	51	243
Non titulaires	28	15	43
Total	288	81	369

Projet de politique handicap

* Moyenne d'âge des bénéficiaires en 2023 :

STOCK = Bénéficiaires présents au 31 décembre 2023

Répartition des bénéficiaires par âge ?				
Effectif 2022	Effectif 2023		Effectif 2022	Effectif 2023
272	371			
		Moins de 25 ans	4	2
		De 26 à 40 ans	30	43
		De 41 à 55 ans	147	177
		Plus de 55 ans	91	149

3.2 Politique handicap – volet interne

La mise en conformité avec l'obligation d'emploi légale de 6% de travailleurs handicapés dans ses effectifs ayant été atteinte (DOETH 2023 : 7.69%, pour 371 RQTH recensées), le souhait du Conseil départemental de Seine-et-Marne, pour la convention 2025-2027, est de poursuivre ses engagements et son travail aux côtés du FIPHP et ses partenaires.

Rappel des objectifs fixés :

Objectifs	Actions
<i>Mettre en œuvre une politique globale sur le handicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostics et étude du plan ✓ Evaluation des actions ✓ Abonnement à une plateforme du milieu protégé ✓ Collaboration avec les Directions associées pour faire connaître la politique handicap interne également à l'externe (futurs agents de la collectivité)
<i>Recruter et former les agents en situation de handicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux forums de recrutement dédiés ✓ Accueillir et former alternants et stagiaires ✓ Former les chargées de recrutement et manager à l'accueil et au recrutement d'agent en situation de handicap
<i>Former les personnels en relation avec les agents en situation de handicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation des agents, encadrants et tuteurs en relation avec les agents en situation de handicap
<i>Adapter et aménager l'environnement de travail pour le maintien dans l'emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudes ergonomiques du poste / analyse situation de travail ✓ Aménagement de l'environnement de travail ✓ Fourniture de prothèses et d'orthèses ✓ Renforcement du partenariat avec Cap Emploi
<i>Favoriser le maintien dans l'emploi : accompagnement au reclassement professionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tutorat ✓ Soutien médico-psychologique ✓ Formation de l'agent en reclassement ou en reconversion professionnelle
<i>Accompagner dans la vie professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une auxiliaire de vie ✓ Transport adapté domicile / travail ✓ Fourniture de chèques emploi service et de chèques vacances

Projet de politique handicap

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Octroyer un jour de télétravail supplémentaire ou aménagements d'horaires (si +80% d'incapacité avérés), sur prescription médicale
<i>Sensibiliser les agents et encadrants sur la politique du handicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation dans le cadre du dispositif d'accueil des encadrants ✓ Valorisation de la politique interne dans l'intranet ✓ Participation aux évènements (SEEPH, duoday, forums, journée d'accueil des nouveaux arrivants ...) ✓ Proposer des conférences sur des thématiques variées, en prenant en compte la thématique 2025-2027 du handicap psychique

Comme indiqué dans le dernier bilan transmis, pour l'année 2023, le Département a maintenu l'ensemble de ses actions en faveur de ses travailleurs handicapés :

* Recruter et accueillir des personnes en situation de handicap

- L'ensemble du service recrutement et mobilités, composé de 4 assistantes de recrutement et 10 chargées de recrutement (+ 1 cheffe de service) a été formé au recrutement de candidats en situation de handicap par le centre de gestion du département de seine et Marne. L'objectif de cette formation d'une journée était d'échanger autour de cette thématique, partager les conseils et bonnes pratiques, mais également d'expliquer le cadre légal et les termes à utiliser lors des entretiens. Ainsi, les agents en charge du recrutement, déjà largement sensibilisés, disposent de tous les codes leur permettant de mettre en confiance les candidats et d'aborder toujours respectueusement le sujet du handicap.
- Afin d'offrir un large choix de postes aux agents en Période de préparation au reclassement (PPR) et de leur permettre de postuler sur des domaines répondant à leurs attentes, les Conseillers en évolution professionnelle sont associés à l'arbitrage des postes ouverts au recrutement. Ils indiquent ainsi les postes pouvant correspondre aux souhaits et aux compétences des agents en PPR. Ces informations sont ensuite prises en compte par les chargés de recrutement lors de la constitution des viviers de candidats.

Projet de politique handicap

-
- Bilan des recrutements effectués sur les 3 dernières années de convention :
-

Numéro de la convention : C-1636

Nom de l'employeur : Département de Seine-et-Marne

Tableau de suivi des objectifs de recrutement

	2022		2023		2024 (en cours)		B4			Total	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Taux de réalisation	Objectifs	Résultats
0											
Fonctionnaires stagiaires, titulaires, CDI	8	10	10	7	12	5			#REF!	30	22
Autres catégories et statuts non pérennes (entrées)											
Contrats aidés, parcours emploi compétences	10	1	10	2	10	0			#REF!	30	3
Contrats d'apprentissage	2	0	3	4	5	0			#REF!	10	4
CDD, contrats doctoraux	2	1	4	1	6	1			#REF!	12	3
Services civiques	0	0	0	0		0			0,00%	0	0
Stagiaires (étudiant, élèves)	1	0	2	0	3	0			0,00%	6	0

* Favoriser le maintien dans l'emploi

- Les études ergonomiques et les aménagements de poste font partie des actions phares de la politique handicap du Conseil départemental et ce dans un esprit de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents. 64 aménagements de postes ont ainsi été réalisés au cours de l'année 2023.
- Le télétravail est mis en œuvre au Département de Seine-et-Marne depuis 2020, afin de toujours maintenir les améliorations apportées aux environnements de travail en permettant aux agents de bénéficier des mêmes conditions de travail chez eux que sur site. Cette volonté s'est traduite par l'autorisation d'emporter écrans d'ordinateur, fauteuils ergonomiques ou repose jambes à domicile. En outre, il a été prévu dans l'accord télétravail que les agents pouvaient bénéficier de jours de télétravail lorsqu'ils rencontraient une problématique relative à leur santé.

* Accompagner dans la vie professionnelle

- L'accès à un transport adapté domicile/travail, par l'intermédiaire du prestataire PAM77 (Pour Aider à la Mobilité 77), est mis en place pour les agents handicapés ne pouvant se déplacer sur leur lieu de travail. Le Département prend à sa charge 50 % du coût du transport.
- En 2023, 2 agents ont bénéficié d'un soutien médico-psychologique suite à un besoin lié à leur handicap ou dans le cadre de la période de préparation au reclassement. Afin de garantir la confidentialité et de permettre aux agents de s'exprimer librement, les séances sont effectuées par un prestataire externe. Un nouveau marché a été conclu en janvier 2021, et son renouvellement est en cours.

Projet de politique handicap

* Sensibiliser les agents à la politique handicap

- En 2023, le Département a participé à la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, en proposant une action par jour à l'ensemble des agents. Chaque action était accessible en présentiel ou en zoom : rencontre avec les ESAT locales, jeu handi-poursuite dématérialisé, diffusion d'un motion-design, conférence tenue par Mara STAUB (jeune entrepreneuse, elle-même tardivement diagnostiquée autiste. Depuis peu, elle a lancé une plateforme mettant en lien des entreprises disposées à recruter des candidats au profil neuro-atypique et des candidats acceptant de valoriser leur profil). Participation à la journée des Duoday, avec 13 duos concrétisés sur plusieurs métiers de la collectivité.
- Publication d'articles et portraits d'agents en situation de handicap sur Sésame, l'intranet de la collectivité.
- Communication autour de l'intégration des ESAT et EA aux marchés publics de la collectivité.
- Valorisation de l'embauche d'un apprenti en cuisine : vidéo de son parcours et parole donnée à son tuteur.
- En 2024, une conférence a été organisée en présentiel à Melun et transmise en direct en Zoom pour tous les agents connectés, tenue par Monsieur Josef SCHOVANEK pour parler « autisme et emploi », et en savoir plus sur le spectre autistique, sa densité et ses spécificités. + de 350 agents sensibilisés
- L'objectif, pour cette nouvelle convention est de poursuivre l'engagement mené en termes de sensibilisation, de communication et d'implication auprès des 5 000 agents de la collectivité.

Quelques chiffres clefs :

	2023
Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)	371
Taux d'emploi direct	7.69%
Nombre de BOE recrutés	13
Bénéficiaires de la PPR	8
BOE en apprentissage	4
BOE en stage	0
Aménagement de poste	64
Bénéficiaires CESU	86

Projet de politique handicap

Bilan des actions

Afin de maintenir une politique handicap dynamique et volontariste, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a souhaité poursuivre son engagement en faveur des agents en situation de handicap tout au long de sa 4^{ème} convention, notamment par la déclinaison du plan d'actions :

- Améliorer le recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi via des campagnes de sensibilisation et des supports de communication actualisés : avec l'actualisation du flyer sur la RQTH en collaboration avec la Maison départementale des personnes handicapées.
- Sensibiliser les chargés de recrutement au handicap et informer les candidats de la politique du Département.
- Poursuivre l'accompagnement et l'évolution professionnelle des agents en situation de handicap en s'inscrivant dans le dispositif expérimental de promotion interne par voie de détachement des agents en situation de handicap éligibles (et sur validation de la hiérarchie) - Décret n°2020-569 du 13 mai 2020
- Travailler les supports de formation à destination des encadrants afin de renforcer leur connaissance sur le handicap, le maintien dans l'emploi et la politique handicap du Département en la matière.
- Piloter le comité de suivi handicap et impliquer davantage les ambassadeurs handicap pour renforcer le sentiment d'appartenance au comité et être encore plus proactifs : groupes de travail, interviews individuels, participation de la communication, diffusion des formations et actions de sensibilisation.
- Participer à nouveau à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et à la journée « duoday ». Cette journée est une immersion professionnelle en duo, avec un professionnel de la Collectivité, pour permettre à une personne en situation de handicap extérieure de découvrir le département et les missions du service accueillant. L'objectif est d'amorcer un changement de regard sur l'employabilité des personnes en situation de handicap.
- Participer aux webinaires du handipacte.
- Organiser une conférence supplémentaire par an pour tous les agents, en présentiel et transmises en direct via l'outil Zoom afin de la rendre accessible à tous les agents du territoire.
- Participer à toutes les matinées d'accueil des nouveaux arrivants afin de leur présenter dès le début de leur contrat la politique diversité et la convention avec le FIPHFP.

Projet de politique handicap

3.4 Bilan financier

Le bilan financier à l'issue de la troisième année de convention, permet de souligner que :

- Les montants compensés par le FIPHFP sont constants sur les différents axes malgré les évolutions de la réglementation, la modification des critères définis dans le catalogue FIPHFP et le contexte de la cyber-attaque,
- Les montants pris en charge par le Département sont supérieurs à la participation du FIPHFP. Chiffres de 2023 :
 - Montant total de la dépense : 225 732 euros
 - Montant demandé : 57 373 euros
 - Montant part employeur : 94 140 euros

Les principaux postes de dépenses sur l'ensemble de la convention sont notamment les chèques CESU (66 700 €), le tutorat (218 357 €) et l'aménagement de poste ainsi que les études ergonomiques (17 034 €).

D'autres dépenses telles que la mise en accessibilité des bâtiments, l'adaptation des supports numériques ou des sites internet et la création de supports de communication n'ont jusqu'à présent jamais été comptabilisés dans le coût global de la politique handicap interne.

Ainsi, les dépenses actuellement engagées par le Département en faveur des agents handicapés, s'inscrivent à minima pour 2024 à des montants identiques à ceux de 2023.

Projet de politique handicap

→ Prévisionnel 3^{ème} année de convention C-1636 :

Convention n° C-1636
Département de Seine-et-Marne

ÉTAT ABRÉGÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Axes	Budget initial	Validation année 1	Réalisation année 2	Prévision année 3	Total
1) Recrutement des travailleurs en situation de handicap	203 700,00	52 829,16	41 184,60	44 067,52	138 081,28
2) Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	80 304,00	17 630,00	28 061,81	30 026,14	75 717,95
3) Maintien dans l'emploi	122 188,00	35 083,98	44 021,23	47 102,72	126 207,93
4) Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	29 040,00	1 960,00	5 252,15	5 619,80	12 831,95
5) Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	8 880,00	1 112,50	4 349,12	4 653,56	10 115,18
6) Actions innovantes	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL	444 112,00	108 615,64	122 868,91	131 469,74	362 954,29
% d'exécution prévisionnel		24,46%	27,67%	29,60%	81,73%



4 Diagnostic

4.1 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre 2023

Dans la *Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés*, réalisée au titre de l'année 2023, le Conseil départemental a indiqué un taux d'emploi direct de 7.69 %, soit 369 agents. Ce taux a largement évolué entre 2022 et 2023 (+1% soient 99 RQTH supplémentaires). A la fois, la campagne de recensement a été efficace, en complément de la déclinaison proactive de la politique handicap menée tout au long de l'année, mais également le suivi des renouvellements des RQTH dont certaines n'avaient pas abouti du fait de la cyber attaque ayant fortement contraint les services dont la MDPH.

Depuis le début de l'année 2024, plusieurs reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé ont été portées à la connaissance de la Direction des ressources, permettant d'augmenter le taux de BOE d'ici à la fin de l'année.

* Catégorie de bénéficiaires

Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH	283
Titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	84
Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé	0
Titulaires d'une carte d'invalidité	2

* Recrutement et mobilité

Parmi les agents BOE présents au 31 décembre 2023, plusieurs ont bénéficié d'un recrutement ou d'une mobilité interne en 2023.

	Nombre de BOE concernés
Concours	0
Recrutement externe	4
Mobilité interne	5
Détachement	2
Réintégration	0

Projet de politique handicap

4.2 Méthodologie de travail

Tout au long de cette 4^{ème} convention, la méthodologie de travail a été très collaborative, en incluant les ambassadeurs handicap dans les idées proposées en amont des projets et en faisant un retour précis de l'avancement du plan d'actions en COPIL, au moins deux fois par an.

- Sollicitation par courriel en amont des comités de suivi avec la transmission d'un ordre de mission
- Travail en ateliers autour de différentes thématiques : dynamisation du comité de suivi, préparation des éléments de langage de la SEEPH annuelle, sollicitation pour relayer les invitations aux conférences, inscriptions à la journée des Duoday ...
- Team Building : invitation des membres du comité de suivi handicap et du COPIL autour d'un escape game axé sur le handicap, suivi d'un déjeuner convivial confectionné par un ESAT seine-et-marnais, en décembre 2023. Objectif : renforcer ses connaissances autour du handicap et partager un temps d'équipe.
- En amont des comités de suivi : proposition d'un brise-glace autour du handicap

La sollicitation constante des ambassadeurs handicap permet un travail collaboratif de qualité.

Ainsi, l'ensemble des directions dispose d'une personne en capacité de faire le relai entre les décisions prises, l'avancement des projets, et les collaborateurs de leur direction.

5 Les actions

5.1 Les axes du programme d'actions

Dans un souci de clarté et de cohérence, les objectifs stratégiques et les actions ont été synthétisés à partir des sept axes définis par le FIPHFP. Ils seront à atteindre dans le temps de la nouvelle convention, soit trois ans.

Les engagements pris pour cette 5^{ème} convention sont l'écho des échanges tenus entre l'exécutif en place, représenté par Mme Daisy LUCZAK, 2^e Vice-présidente en charge des finances, des ressources humaines et de la commande publique et Madame BAUDOUIN, Directrice Adjointe du FIPHFP à l'occasion de la conférence tenue lors de la SEEPH 2022. Un engagement fort de la part de la collectivité à travailler sur toujours plus d'inclusion et de sensibilisation autour du handicap, avec un soutien sans faille du FIPHFP pour la concrétisation des actions et une collaboration dynamique.

Projet de politique handicap

La décision concernant les objectifs, notamment liés au recrutement, est de soumettre un engagement au plus proche du réel.

Axe n°1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap	
Objectifs	Actions
Maintenir le recrutement d'apprentis (objectif de recrutement de 5 apprentis attention cf. note de recrutement avec engagement de pérennisation de 3 sur la période) et de stagiaires BOE (objectif de 3 stagiaires sur la période)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Renforcer les partenariats institutionnels (France Travail, Cap emploi, Missions locales, etc.) ➔ Etudier la faisabilité d'accueillir des services civiques au sein du Département ➔ Participer aux forums de recrutement de nos partenaires ➔ Renforcer le lien avec les écoles du territoire
Maintenir les embauches de BOE sur emplois pérennes (objectif de 12 sur la période 2025-2027) attention cf. note de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Participer à des forums de recrutement et des portes ouvertes en présentiel ou en visioconférence ➔ Participer au Duoday ➔ Proposer une campagne de communication sur le recrutement des BOE dans l'ensemble du territoire (ex. affiche dans les abris bus, diffusions dans les radios locales, etc.) ➔ Améliorer le recensement des BOE
Proposer un accompagnement social adapté	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Dématérialiser et simplifier les formulaires de demandes ➔ Maintenir l'offre de transport Pam77 et améliorer les modalités de prise en charge ➔ Maintenir l'offre de CESU ➔ Maintenir l'accompagnement médico-psychologique et l'accès aux assistantes sociales de la DRH

Concernant l'axe dédié au recrutement des agents en situation de handicap, les engagements sont les suivants : attention cf note de recrutement

- Contrats pérennes : 21
- CDD, contractuel : 3
- Stagiaires : 3
- Apprentis : 5 dont 3 pérennisés
- CUI : 12

Ces chiffres, effectivement revus à la baisse depuis la précédente convention, sont réfléchis : la convention C16-36 nous a permis de constater la réalité des recrutements. Ainsi, il semble plus pertinent à ce jour d'engager le département de Seine et Marne sur des chiffres au plus près du réalisé et de tenir ainsi, ses engagements.

Projet de politique handicap

Bien entendu ces objectifs pourront être dépassés, considérant le renforcement des partenariats avec Cap Emploi et France Travail. La collectivité va poursuivre son travail collaboratif et dynamiser sa présence sur les forums de recrutement.

De même, la collectivité a souhaité répondre à un projet d'insertion avec certains ESAT départementaux, afin d'envisager l'insertion en milieu ordinaire de certains travailleurs. Un premier accueil est réalisé en 2024 et d'autres accueils pourront être mis en place sur les années suivantes. Ce projet est une forte volonté de l'exécutif en place.

Sera également étudiée la possibilité de proposer des stages à des collèges ayant des classes ULIS. Ce projet, envisageable notamment avec le collège de La Pyramide de Lieusaint, permettrait à la collectivité de parler de ses métiers et de les faire découvrir à un jeune public. L'objectif étant également de susciter leur intérêt, mais aussi de leur permettre de comprendre les rouages du monde professionnel.

Depuis 2024, la collectivité travaille sur sa « marque employeur ». Ce projet doit conduire au recrutement de futurs agents en situation de handicap et ce dès leur prise de poste. Il permet d'identifier le Département de Seine-et-Marne comme une collectivité employeur inclusive. L'utilisation des réseaux sociaux est un levier fort de cette marque employeur. Enfin, l'ensemble des offres d'emplois est en ligne, sur le site <https://www.seine-et-marne.fr/fr/rejoignez-nous>. Toutes nos offres sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Pour cette nouvelle convention, le Département souhaite maintenir l'ensemble des prestations sociales dédiées aux agents handicapés (CESU, PAM77 notamment) et simplifier leur accès afin de les rendre encore plus accessibles à tous.

Projet de politique handicap

Axe n°2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	
<i>Objectifs</i>	<i>Actions</i>
Accompagner les agents en PPR	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Etude sur un mode de recrutement alternatif des agents en PPR ➔ Etude sur la possibilité de tuilage lors d'un départ en retraite : « apprendre/transmettre un nouveau métier » ➔ Poursuivre la communication sur le dispositif auprès des agents et des directions
Accompagner les tuteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Poursuivre la constitution d'un vivier de tuteurs notamment en effectuant un recensement lors des entretiens annuels d'évaluation ➔ Constituer un « réseau métier » facilitant les échanges de bonnes pratiques ➔ Reconduire les temps de présentation de la PPR et de formations dédiées par le CNFPT

Concernant cet axe 2, la collectivité souhaite faciliter davantage le reclassement et la prise de nouveaux postes à l'issue de la PPR.

Deux process sont en cours d'étude :

- Proposer des modes de recrutement alternatifs afin d'éviter les entretiens d'embauche classiques parfois déstabilisants et ne permettant pas au candidat PPR d'exprimer son savoir et son potentiel.
- Selon les projets des agents en PPR, proposer des « apprentissages » auprès d'agents partant à la retraite. Cela permettrait d'appréhender un nouveau métier sur un temps long, de transmettre ou d'acquérir de nouveaux savoirs et de faciliter l'accès à ces postes lors du recrutement.

En parallèle, et afin de proposer une grande diversité de stages et ce sur l'ensemble du territoire, les CEP travaillent à la constitution d'un vivier de tuteurs. Pour ce faire, une évolution de l'outil d'entretiens annuels d'évaluation a été réalisée afin de pouvoir recenser, comme cela est fait pour les formateurs internes, les agents volontaires pour être tuteurs PPR.

Le Conseil départemental de Seine et Marne travaille également à la constitution et à l'animation de réseaux métiers. Celui des tuteurs PPR est désigné comme un enjeu prioritaire (formation adaptée, lieux, plateforme et temps d'échanges entre pairs, etc.).

Enfin, la recherche de lieux d'observation et d'immersion auprès d'autres collectivités reste un enjeu majeur. Il permet, en effet, un maillage territorial pouvant répondre aux préconisations

Projet de politique handicap

médicales en termes de déplacement et à la découverte de métiers non présents au sein du conseil départemental.

Axe n°3 : Maintien dans l'emploi	
Objectifs	Actions
Agir pour la prévention	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Communiquer régulièrement et former les agents sur les bonnes pratiques, gestes et postures ➔ Poursuivre le projet exosquelette
Poursuivre les aménagements de poste / dispositifs individuels	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réaliser des études ergonomiques ➔ Fournir du matériel adapté au besoin des agents ➔ Etablir un diagnostic des demandes et du traitement des aménagements de poste ➔ Améliorer la communication sur le financement des prothèses auditives
Accompagner le retour à l'emploi après une absence longue	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réflexion et mise en place d'un dispositif d'accompagnement des agents et collectifs de travail par les acteurs RH

L'ergonome de la sous-direction prévention et qualité de vie au travail fait intégralement partie du comité de suivi handicap, et participe à l'ensemble des réunions et évènements.

Un travail collaboratif est en place avec la chargée de mission diversité afin d'anticiper au mieux les besoins des agents en situation de handicap qui rejoignent la collectivité ou d'accompagner les nouveaux arrivants.

La procédure d'achat et de renouvellement de prothèses auditives a été revue en interne, et permet désormais de s'aligner sur les montants plafonds subventionnés par le FIPHFP. De même, les aménagements de postes et études ergonomiques sont un axe de dépense majeur pour la collectivité.

Il est prévu de poursuivre les chèques emplois services et le PAM (pour aider à la mobilité) pour les agents en situation de handicap en émettant le besoin, afin de leur permettre un maintien qualitatif dans l'emploi.

Projet de politique handicap

Axe n°4 : Formations des agents et des tuteurs en relations avec les travailleurs handicapés	
Objectifs	Actions
Former les collectifs de travail	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Création de capsules vidéo et de contenu de formation accessible à distance ➔ Les proposer au parcours d'intégration actuellement en réflexion ➔ Réaliser des initiations à la Langue des signes française
Former des métiers cibles en proposant des contenus spécifiques et adaptés	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Identifier les métiers concernés (ex. chargés de recrutement, agents d'accueil, développeurs informatiques, etc.) ➔ Proposer des immersions dans les services spécialisés (SAPHA, MDPH, etc.)
Accompagner les managers	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Compléter les supports de formations du parcours « managers » ➔ Mettre à disposition une documentation adaptée

Une réflexion est portée la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) pour augmenter l'accessibilité des personnes handicapées, notamment en situation de déficience visuelle ou auditive, aux supports de formation, et plus largement à l'ensemble des communications de la DRH.

Le schéma directeur n'étant pas encore acté, il est prévu d'anticiper à minima une action appelant un accompagnement financier de la part du FIPHP concernant le site institutionnel semi-public de la collectivité et l'intranet.

Une formation des assistantes et des chargés de recrutement, mais également des responsables hiérarchiques du service recrutement et mobilité a été réalisée en 2023 par le CDG 77. Cette expertise supplémentaire centrée sur l'aspect réglementaire et les bonnes pratiques, est venue conforter et renforcer au besoin, un positionnement déjà affirmé par une politique handicap menée depuis plusieurs années.

A compter de l'année 2024 et pour les années à venir, l'ensemble des managers seront amenés à valider un « parcours manager » dans lequel est inclus un module dédié à l'intégration d'agents en situation de handicap. Ce module sera rendu obligatoire par le service Formation, pour valider le parcours manager dans son entièreté.

Enfin, l'ensemble des nouveaux arrivants sont sensibilisés au travail collaboratif avec des collègues en situation de handicap lors des journées d'accueil nouveaux arrivants (journée mensuelle). Des conférences, actualités et mails sont régulièrement proposés afin de sensibiliser l'ensemble des agents au sujet, qu'ils soient directement concernés ou non.

Projet de politique handicap

Axe n°5 : Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	
Objectifs	Actions
Créer une culture commune du handicap au sein du Comité de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Interventions thématiques de partenaires institutionnels, associatifs à chaque comité de suivi ➔ Proposer une fois par an un temps dédié pour une activité commune
Créer et améliorer les supports de communication	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Rédiger un rapport annuel sur la politique handicap à destination des agents ➔ Sanctuariser la SEEPH ➔ Diffuser régulièrement des informations / chiffres clés / DRH à votre écoute autour du handicap
Faire connaître les dispositifs du département	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Intervenir auprès des nouveaux arrivants tous les mois pour présenter la politique diversité

Le Département a pu réaliser cette année le portrait d'un apprenti en situation de handicap, et de son tuteur. Ce jeune a été recruté sur poste pérenne dès l'obtention de son diplôme. Ce témoignage, diffusé sur le site intranet du département et mis en ligne sur la page Youtube de la collectivité, a permis de sensibiliser à l'accueil des personnes en situation de handicap, et ce sur des missions techniques.

Depuis plusieurs années, la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) est un évènement récurrent porté par le Département. L'acculturation au sujet handicap et plus largement à l'inclusion est réelle. Ils en connaissent les objectifs et se sentent davantage concernés par les actions mises en place. La hausse du taux de participation, notamment aux conférences handicap, vient confirmer ce constat.

En 2023, cet évènement a notamment permis de communiquer différemment auprès des agents sur la RQTH, les partenaires privilégiés tels que la MDPH, de diffuser les chiffres clés du handicap via un quizz, de leur faire découvrir le travail en ESAT. Une reconduction de la participation du Département à la journée des Duoday a également été efficiente : 13 duos concrétisés pour plus de 22 offres en ligne. Le constat est que la diversité des offres de stages Duoday a permis aux candidats de choisir leur duo. Les retours sont d'ailleurs très positifs, tant du côté des candidats que des tuteurs. Cette action est reconduite tous les ans.

En 2023, une campagne de recensement des RQTH a été menée : en effet, la cyber-attaque du mois de novembre 2022, dont a été victime le Département a fait perdre des données

Projet de politique handicap

administratives, dont les dates de renouvellement de certaines RQTH. Cette campagne de recensement a permis de disposer de l'ensemble des RQTH des agents souhaitant la communiquer, et ainsi, de pouvoir déclarer 7,69% de BOE (371 RQTH) lors de la dernière DOETH. Un nombre qui continue de grandir, car l'intervention mensuelle en journée d'accueil des nouveaux arrivants de la chargée de mission diversité permet aux nouveaux agents de se sentir suffisamment en confiance pour transmettre très rapidement après leur arrivée, leur RQTH.

De plus, il est à noter que la Direction des Collèges, accompagnée du service Formation, ont organisés fin 2023 des conférences territoriales venant réunir l'ensemble des agents des collèges. La thématique de la conférence de fin 2023 était portée sur le handicap et l'accessibilité. Une sensibilisation appréciée et soutenue par les managers.

Enfin, une conférence sur le thème de l'autisme et l'emploi, tenue en février 2024 par le philosophe et écrivain Monsieur Josef SCHOVANEK, a permis de sensibiliser environ 500 agents (présentiel + visio). La forte mobilisation des agents à ce temps d'échange est un succès pour la communication autour du handicap.

La SEEPH 2024 aura bien lieu, avec 2 temps forts (conférence + duoday) jumelés à une diffusion de chiffres clés et information autour du handicap auprès de l'ensemble des 5 000 agents de la collectivité.

Pour la prochaine convention 2025 – 2027, la collectivité s'engage à poursuivre ses actions de communication tels qu'une conférence annuelle en supplément de la SEEPH, maintenir les interventions auprès des nouveaux arrivants, et travailler davantage sur la communication interne // sensibilisation auprès des agents en poste.

Projet de politique handicap

Axe n°6 : Action innovantes	
<i>Objectifs</i>	<i>Actions</i>
Promotion interne par voie de détachement des agents RQTH méritants	→ Se saisir de l'article 93 modifié de la loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique pour s'inscrire dans le dispositif de promotion interne des agents en situation de handicap méritants

Initié en 2023 et poursuivit en 2024, le Département s'est saisi de l'article 93 modifié de la loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique pour mettre en œuvre le dispositif de promotion interne par voie de détachement des agents en situation de handicap.

Le dispositif a été validé par le Comité social territorial, avec un recensement des agents éligibles, une sollicitation de la hiérarchie pour valider l'aspect méritant du candidat, la rédaction d'un dossier administratif conséquent, présenté devant une commission d'experts. A l'issue de l'avis de cette commission, le positionnement statutaire en détachement pour une durée d'un an a été acté. Pour cette première promotion 2023-2024, ce sont 16 agents qui ont été placés en détachement avant nomination sur le grade correspondant aux fonctions exercées

Reconduite en 2024, l'expérimentation concerne 11 agents qui, à ce jour, sont en cours de constitution de leurs dossiers administratifs. Les commissions se tiendront en fin d'année, pour un placement en détachement des agents qui auront obtenus l'accord de leur hiérarchie et de la commission, au 1^{er} janvier 2025.

Il s'agit ici d'une prise en charge à 100% employeur de l'augmentation des revenus des agents promus.

Projet de politique handicap

Axe n°7 : autres dispositifs de l'employeur	
<i>Objectifs</i>	<i>Actions</i>
Rendre accessibles les systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Travail sur l'accessibilité numérique + utilisation d'une plateforme d'interprétariat LSF ➔ Réalisation de modes opératoires vidéo sous-titrés
Améliorer la prise en compte du handicap dans la passation des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réabonnement au réseau GESAT (réseau national des prestataires du secteur du travail protégé et adapté) ➔ Inclure les ESAT aux marchés publics autant que possible
Intégrer la politique handicap au schéma handicap départemental	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Travail en étroite collaboration avec la DGAS qui pilote le schéma handicap départemental et participer à l'ensemble des groupes de travail et plénières

La Direction des Systèmes d'Information Numérique travaille sur la mise en accessibilité de l'ensemble de nos supports d'information, et à la réception d'un marché pour l'obtention d'un logiciel qualitatif d'interprétariat en Langue des signes. En 2024, la collectivité a d'ailleurs eu recours à plusieurs reprises aux services d'interprètes LSF, pour un agent des collèges (journée d'accueil nouveaux arrivants, conférence territoriale, rendez-vous professionnels ...).

Concernant l'intégration des ESAT aux marchés publics, et l'abonnement au réseau GESAT, ce sont des actions qui sont majoritairement pilotées par la Direction des Achats Publics et Affaires Juridiques (DAPAJ).

Enfin, la collectivité a souhaité mettre en œuvre un schéma handicap départemental, permettant de faire travailler l'ensemble des Directions en transversalité, et œuvrer, tous ensemble, à la déclinaison de ces missions sur l'ensemble du territoire Seine et Marne. La chargée de mission diversité a pour rôle de faire connaître les actions menées en internes, et parler des partenariats en place (FIPHFP, France Travail, Cap Emploi ...).

Projet de politique handicap

5.2 Le détail du plan d'actions

a) Les modalités de calcul

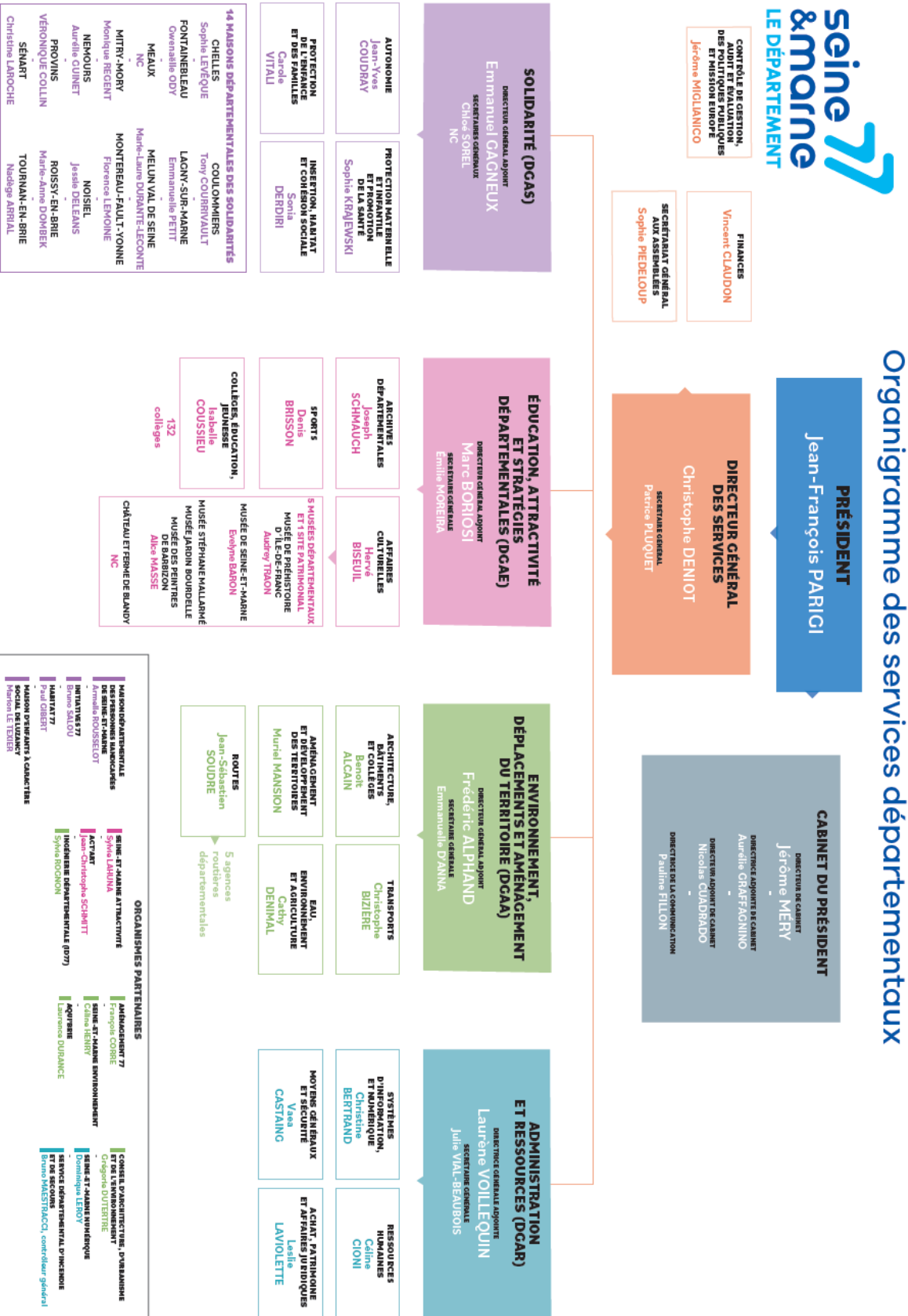
Les modalités de calcul pour l'estimation des montants indiqués dans le plan d'actions reposent globalement sur un prévisionnel convenu avec le FIPHFP lors du bilan de la 2^{ème} année de convention, à savoir un accroissement d'environ 7% des dépenses, en s'appuyant sur les dépenses de la 2^{ème} année. Les actions supplémentaires financées exclusivement par le Département

Au-delà des actions proposées dans les différents axes du plan, le Département de Seine-et-Marne prend également à sa charge des dépenses supplémentaires réalisées dans le cadre de sa politique handicap, dont le recrutement, depuis le 1er juillet 2022, d'une chargée de mission diversité qui travaille au déploiement de la politique handicap pour l'ensemble de la collectivité.

Projet de politique handicap

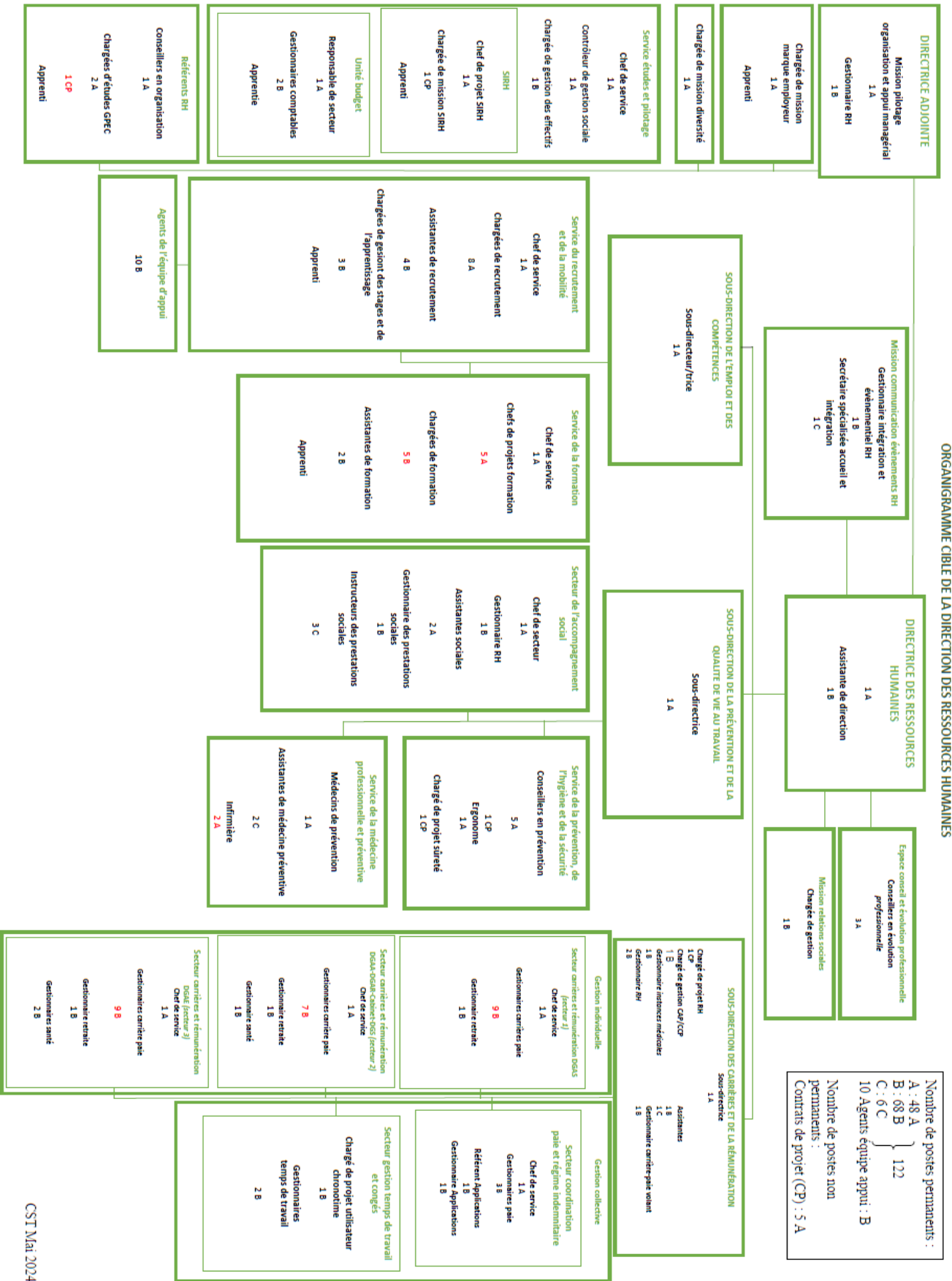
6 Les annexes

6.1 Organigramme des services départementaux



Projet de politique handicap

6.2 Organigramme actuel de la Direction des ressources humaines



AIDE MÉTHODOLOGIQUE

La présente aide méthodologique constitue exclusivement un document de travail destiné à l'employeur pour faciliter l'établissement de son plan d'actions sur la base du catalogue des interventions du FIPHP dans le respect des plafonds de financement y indiqués. Seules les cellules en rose sont accessibles et à compléter par l'employeur. Une fois l'aide complétée par l'employeur, les montants globaux par axe sont reportés automatiquement dans l'onglet "Plan d'actions pluriannuel". L'aide méthodologique est transmise, avec le Plan d'actions pluriannuel, au chargé de projet qui assure l'instruction du dossier et lui permet de vérifier le respect des plafonds de financement pour chaque aide sollicitée. Toutefois, seul l'onglet "Plan d'actions pluriannuel" constitue le document officiel produit aux instances décisionnaires du FIPHP et annexé à la future convention juridique.

Fiche n° (catalogue des interventions 01/09/2022)	Axe du plan d'actions	Nombre d'agents éligibles/ heures/ ou autres unités	Montant par agent éligible/ par heure/ par autre unité ou montant forfaitaire	Budget global du Programme d'actions	Financement du FIPHP dans la limite des plafonds du catalogue	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap			223 200,00 €	168 087,50 €	75,31%	55 112,50 €	24,69%	
	1	Prothèses auditives	5	1 600,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		
	3	Orthèses et prothèses externes	5	1 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €		
	2	Fauteuil roulant	1	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €		
	26	Chèques emploi service universel, chèque vacances	15	800,00 €	12 000,00 €	4 500,00 €	7 500,00 €		
	4	Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées	5	500,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €		
	5	Aide aux déplacements en compensation du handicap	5	300,00 €	1 500,00 €	262,50 €	1 237,50 €		
	6	Abonnement plateforme milieu protégé		30 000,00 €	30 000,00 €	21 000,00 €	9 000,00 €		
	8	Accompagnement socio-pédagogique- contrats particuliers	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	7	Indemnité d'apprentissage	5	8 000,00 €	40 000,00 €	32 000,00 €	8 000,00 €		
	9	Prime à l'insertion durable	3	2 000,00 €	6 000,00 €	40 000,00 €	-	34 000,00 €	
	11	Prime à l'insertion vers le milieu ordinaire	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	24	Formation dans le cadre d'un apprentissage	5	9 800,00 €	49 000,00 €	39 200,00 €	9 800,00 €		
	10	Indemnité de stage	5	1 650,00 €	8 250,00 €	6 600,00 €	1 650,00 €		
	12	Étude de poste	6	1 300,00 €	7 800,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €		
	13	Aide à l'adaptation du poste de travail	20	900,00 €	18 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €		
	14	Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle	2	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
	15	Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	16	Aide au tutorat d'accompagnement	5	5 480,00 €	27 400,00 €	- €	27 400,00 €		
	17	Interprète en LSF, codeur LPC, transcripteur (action individuelle)	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	17	Équipement visio-interprétation LSF		0,00 €	- €	- €	- €		
	18	Évaluation des capacités professionnelles de la personne	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	18	Soutien médico-psychologique	3	250,00 €	750,00 €	375,00 €	375,00 €		
	18	Accompagnement sur le lieu de travail	3	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
	18	Formation destinée à compenser le handicap	0	0,00 €	- €	- €	- €		
18	Rémunération de l'agent suivant une formation destinée à compenser le handicap	0	0,00 €	- €	- €	- €			
25	Surcoûts liés aux actions de formation	0	0,00 €	- €	- €	- €			
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes			121 820,00 €	35 376,00 €	29,04%	86 444,00 €	70,96%	
	1	Prothèses auditives	4	1 600,00 €	6 400,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €		
	3	Autres prothèses et orthèses	3	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
	2	Fauteuil roulant	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	4	Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	5	Aide aux déplacements en compensation du handicap	4	700,00 €	2 800,00 €	526,00 €	2 274,00 €		
	12	Étude de poste	4	1 300,00 €	5 200,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €		
	13	Aide à l'adaptation du poste de travail	4	900,00 €	3 600,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €		
	14	Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle	2	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
	15	Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles	2	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €		
	16	Aide au tutorat d'accompagnement	9	5 480,00 €	49 320,00 €	- €	49 320,00 €		
	17	Interprète en LSF, codeur LPC, transcripteur (action individuelle)	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	17	Équipement visio-interprétation LSF		0,00 €	- €	- €	- €		
	18	Évaluation des capacités professionnelles de la personne	5	3 000,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €		
	18	Soutien médico-psychologique	7	250,00 €	1 750,00 €	875,00 €	875,00 €		
	18	Accompagnement sur le lieu de travail	3	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
	19	Bilan de compétences / bilan professionnel	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	20	Formation destinée à compenser le handicap	9	1 000,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €		
	20	Rémunération de l'agent suivant une formation destinée à compenser le handicap	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	21	Formation dans le cadre de la Période de Préparation au Reclassement	12	1 500,00 €	18 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €		
	22	Formation dans le cadre d'un reclassement statutaire ou d'un changement d'affectation pour inaptitude	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	23	Formation de reconversion d'un agent atteint d'une maladie évolutive	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	23	Rémunération de l'agent atteint d'une maladie évolutive pendant la formation de reconversion	0	0,00 €	- €	- €	- €		
	25	Surcoûts liés aux actions de formation	5	150,00 €	750,00 €	375,00 €	375,00 €		
	Axe 3	Maintien dans l'emploi			434 350,00 €	151 425,00 €	34,86%	282 925,00 €	65,14%
1		Prothèse auditive	32	1 600,00 €	51 200,00 €	25 600,00 €	25 600,00 €		
3		Orthèses et prothèses externes	23	1 000,00 €	23 000,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €		
2		Fauteuil roulant	3	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
26		Chèques emploi service universel, chèque vacances	250	800,00 €	200 000,00 €	75 000,00 €	125 000,00 €		
4		Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées	0	0,00 €	- €	- €	- €		
5		Aide aux déplacements en compensation du handicap	6	700,00 €	4 200,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €		
12		Étude de poste	9	1 300,00 €	11 700,00 €	5 850,00 €	5 850,00 €		
13		Aide à l'adaptation du poste de travail	95	900,00 €	85 500,00 €	42 750,00 €	42 750,00 €		
14		Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle	2	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
15		Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles	0	0,00 €	- €	- €	- €		
16		Aide au tutorat d'accompagnement	0	0,00 €	- €	- €	- €		
17		Interprète en LSF, codeur LPC, transcripteur (action individuelle)	2	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		
17		Équipement visio-interprétation LSF		38 000,00 €	38 000,00 €	11 000,00 €	27 000,00 €		
18		Évaluation des capacités professionnelles de la personne	0	0,00 €	- €	- €	- €		
18		Soutien médico-psychologique	9	250,00 €	2 250,00 €	1 125,00 €	1 125,00 €		
18		Accompagnement sur le lieu de travail	6	1 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		
19		Bilan de compétences / bilan professionnel	3	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
20		Formation destinée à compenser le handicap	0	0,00 €	- €	- €	- €		
20		Remboursement de la rémunération de l'agent suivant une formation liée à la compensation du handicap	0	0,00 €	- €	- €	- €		
25		Surcoûts liés aux actions de formation	10	150,00 €	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €		
Axe 4		Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés			8 400,00 €	4 200,00 €	50,00%	4 200,00 €	50,00%
		28	Formation des acteurs internes de la politique handicap	7	1 200,00 €	8 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	
Axe 5		Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap			28 000,00 €	14 000,00 €	50,00%	14 000,00 €	50,00%
		27	Communication / information / sensibilisation des collaborateurs		24 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	
	17	Interprète en LSF, codeur LPC, transcripteur (manifestation collective)	8	500,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		
Axe 6	Accessibilité Numérique			20 300,00 €	10 150,00 €	50,00%	10 150,00 €	50,00%	
	29	Pré-audit ou audit rapide d'accessibilité numérique	1	4 300,00 €	4 300,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €		
	30	Audit initial d'accessibilité numérique	1	16 000,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €		
	31	Appui à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique	0	0,00 €	- €	- €	- €		
Axe 7	Actions innovantes			20 000,00 €	- €	0,00%	20 000,00 €	100,00%	
		Innovation (dispositif hors catalogue)			20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €		
Axe 8	Autres dispositifs de l'employeur			- €	- €		- €	#DIV/0!	
		Autre dispositif ou participation employeur					- €		
Total				856 070,00 €	383 238,50 €	44,77%	472 831,50 €	55,23%	

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D24115

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20241115-D241115_710H1-DE

Date de télétransmission : 28/11/2024

Date de réception préfecture : 28/11/2024

Date de Publication : 28/11/2024

Séance du vendredi 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N° CD-2024/11/15-7/10

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : ROBACHE Christian

OBJET : Dispositif Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)

Mis en place par arrêté du 10 avril 2007, l'habilitation de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP), s'adresse à tout Architecte Diplômé d'Etat (ADE) qui souhaite exercer la maîtrise d'oeuvre en son nom propre. Cette formation est sanctionnée par un diplôme national. Elle se déroule sur une année universitaire, et comprend des enseignements théoriques et une mise en situation pratique d'exercice qui prend la forme d'une mise en situation professionnelle au sein d'une structure de maîtrise d'oeuvre. Cette HMONP implique un protocole d'engagement dans la formation encadré par un directeur d'études, un contrat de travail à durée déterminée dans les secteurs de la maîtrise d'oeuvre architecturale et urbaine et une convention tripartite. Il est proposé que le Département de Seine-et-Marne s'inscrive dans ce dispositif afin de prévoir d'accueillir des Architectes Diplômés d'Etat souhaitant poursuivre cette formation. Cette modalité d'accueil et de formation renforcera l'attractivité de la Collectivité en développant des partenariats auprès des écoles et étudiants.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le décret n°2005-734 du 30 juin relatif aux études d'architecture ;

VU l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'état à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 5 novembre 2024

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Considérant que depuis 2007, l'Etat a mis en place l'habilitation de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP), s'adressant à tout Architecte Diplômé d'Etat (ADE) qui souhaite exercer la maîtrise d'oeuvre en son nom propre ;

Considérant que ce dispositif de professionnalisation permettrait de renforcer l'attractivité de la collectivité et de développer le partenariat auprès des écoles ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent accueillir des Architectes Diplômés d'Etat auprès de structures de maîtrise d'œuvre,

Considérant que l'accueil des Architectes Diplômés d'Etat doit faire l'objet d'une convention tripartite, d'un contrat de travail avec la Collectivité, qu'il ne donne pas lieu à une contrepartie financière et qu'il nécessite la mise en place d'un tuteur encadrant les postulants,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la mise en place du dispositif de professionnalisation de l'habilitation de la maîtrise d'œuvre en son nom propre au sein du Département.

Article 2 : d'autoriser le Département à accueillir des Architectes Diplômés d'Etat, dont le nombre sera fonction des besoins et des missions proposées par les directions concernées du Département.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions tripartites qui seront conclues.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie MOINE
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Anthony GRATACOS a donné pouvoir à Mme MOINE Nathalie
M. Ugo PEZZETTA a donné pouvoir à Mme MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne